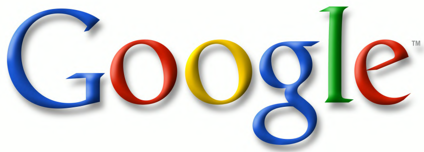
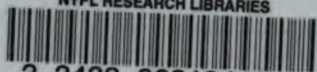



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06819448 3











HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE, POLITIQUE ET CRITIQUE

DU

HRISTIANISME

ET

DES ÉGLISES CHRÉTIENNES,

EPUIS JÉSUS JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

PAR

DE POTTER.

Loin de nous attribuer la découverte de la vérité comme un privilége, ne cessons jamais de la chercher avec ardeur et persévérance. Il n'y aura d'espoir de voir un jour la vérité triompher sur la terre, que lorsque tous les hommes étant unis par un même amour pour elle, aucun d'eux ne prétendra plus en avoir le monopole.

S. Augustin, contre l'écrit des manichéens appelé le Fondement, ch. 3, n. 4, t. VIII, p. 152.

3

TOME TROISIÈME.



PARIS.

LIBRAIRIE HISTORIQUE

A. LECLAIRE ET Cie, RUE HAUTEFEUILLE, 14.

F. BERTEMY, RUE DE LA CALANDRE, 44.

MERKLEIN, LIBRAIRE, RUE DES BEAUX-ARTS, 11.

BRUXELLES. — BERTHOT, LIBRAIRE.

—

1836

[illegible]

HISTOIRE

DU

CHRISTIANISME

ET DES ÉGLISES CHRÉTIENNES.

SUITE DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE.

—

LIVRE HUITIÈME.

LES PRISCILLIANISTES.

CHAPITRE I.

Tendance du christianisme à la mysticité. — Ceux qui s'y laissent entraîner sont déclarés hérétiques. — Gnosticisme. — Voyans et croyans. — Les gnostiques calomniés par les catholiques. — Corruption du gnosticisme. — Sectes gnosticiennes. — Leurs dogmes. — Leurs crimes. — Les caïnites. — Le gnosticisme se propage au loin. — Il est prêché par les femmes. — Prêtresses, diaconesses et vierges chez les catholiques. — Rigueurs religieuses contre les gnostiques.

La religion chrétienne, abstraction faite de sa partie morale ou sociale, n'était dans l'origine qu'une simple tentative de réforme des doctrines mosaïques dégénérées. Cette réforme, tombant sur les principes religieux d'un des peuples les plus grossiers qu'aient signalés les annales de la civilisation, devait naturellement, à la matérialité de son origine, joindre une tendance toujours vivace à se spiritualiser, à opposer l'interprétation vivifiante à la lettre morte, à soumettre le sens pharisaïque à

l'allégorie philosophique, à combattre sans cesse l
trop servile positivisme par un mysticisme vagabond
Mais bientôt, soumise aux lois générales des chose
de ce monde, la secte chrétienne vit le principe q
lui avait donné l'être, devenir pour elle une source d
divisions et d'affaiblissement, lorsque le schisme ré
formateur auquel elle devait la naissance, se fut, pa
la force des choses, également manifesté dans so
sein. A mesure que le christianisme se formait, il pr
nait de la consistance, un corps, et, pour ainsi parle
se matérialisait à son tour. Dès lors il s'éloigna de s
direction primitive, et ceux qui voulurent rentrer dan
la route battue par leurs prédécesseurs, furent, quo
que réellement plus chrétiens que leurs adversaires
condamnés par ceux-ci comme hérétiques.

De ce nombre furent les *gnostiques* ou sages, q
firent pour le christianisme établi, ce que les premie
chrétiens avaient fait pour le judaïsme, c'est-à-dire, exp
quèrent allégoriquement ce qui leur paraissait contrai
à la raison que, selon eux, le vrai disciple du Chri
doit écouter seule. Épiphane nous a laissé de ces gno
tiques, qu'il a classés en un nombre infini de sectes
une histoire curieuse, où il est fort difficile de démêl
la vérité, entourée qu'elle est de détails absurdes
de contes ridicules : il nous a donné sous le titre
doctrine de ces enthousiastes et de leurs rites re
gieux, toutes les calomnies que leurs ennemis avaie
répandues sur leur compte (1).

(1) Saint Épiphane est le plus acharné des écrivains chrétiens con
ce qu'ils appellent les hérétiques : il se montre toujours prêt à adop

Ce que nous pouvons en déduire de plus positif, c'est que les gnostiques étaient des mystiques qui visaient à pénétrer l'esprit des préceptes et des dogmes annoncés à leurs disciples par les premiers instituteurs du christianisme, et à suivre avec une exactitude rigoureuse l'impulsion que le Christ avait donnée au

les fables populaires inventées pour les perdre par l'ignorance et la haine. Il donne pour vrai, par exemple, en parlant des encratites et de Tatien, le disciple de saint Justin, toutes les turpitudes que saint Irénée et saint Clément d'Alexandrie refusaient d'admettre. Ceux-ci même voulaient que ces hérétiques ne fussent coupables que d'une affectation trop grande de pureté et de chasteté.

Nous ne donnerons qu'un seul exemple de la crédulité aussi dégoûtante que calomniatrice de l'hérésiographe par excellence. Parlant des gnostiques en général, qu'il appelle aussi *borboriens*, c'est-à-dire boueux, fangeux, *coddiens*, parce que personne ne voulait manger avec eux dans une même *codda* (gamelle), militaires, phibionites, zacchéens, barbélites, etc., il dit que, lorsqu'ils avaient terminé leur repas mystique, ils se mêlaient, hommes et femmes : la liqueur séminale de l'homme et le sang menstruel de la femme étaient offerts à Dieu, comme étant la vraie Pâque, le corps et le sang de Jésus-Christ, et puis avalés. Si, malgré leurs constantes précautions pour, de cette manière, empêcher les conceptions, il arrivait qu'une femme devînt enceinte, ils la faisaient avorter, pilaient le fétus dans un mortier et après y avoir ajouté du miel, le mangeaient; c'était là, selon eux, l'offrande la plus agréable à Dieu, et l'hostie pascale parfaite. Ils avaient des livres apocryphes où ils racontaient que Jésus lui-même avait pratiqué ces abominations avec Marie, sa mère, qui, d'abord s'était beaucoup effrayée de la chose, mais qu'il convainquit bientôt en la blâmant de son manque de foi, et en lui prouvant que c'était là le seul moyen de mériter le bonheur et la gloire éternels. Saint Épiphane avait été sur le point de se laisser séduire par ces sectaires : voilà pourquoi, ajoute-t-il, il était si minutieusement instruit de leurs opinions et de leurs cérémonies les plus secrètes, qui lui avaient été exposées dans leurs plus petits détails par un d'eux. — S. Epiphan. l. 1, t. 2, hæres. 26, *gnosticor.* t. 1, p. 85 ad 99; l. 2, t. 1, *de encratit.* hæres. 47 cap. 3, p. 401. — S. Iren. de hæres. l. 1, cap. 30 et 31, p. 130 et 131. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 3, p. 460.

monde (¹). De là vient, comme leur doctrine d'une subtibilité qu'il n'appartenait pas à tou esprits de saisir, qu'ils durent diviser leurs con nautés en deux classes fort distinctes, celle des *vo* ou des élus, pour qui le sens intime des choses mis à nu et dépouillé de tout voile, et celle des *cro* ou simples fidèles, dont le savoir demeurait borné notions plus grossières et plus matérielles sous quelles ce sens est caché aux yeux du vulgaire premiers étaient ce qu'étaient chez les gentils les tiés aux mystères; les autres, la tourbe des adorat des dieux.

Voilà pourquoi, outre l'affectation de mystic et la tendance à la cabale qui leur étaient comm avec tous les chrétiens, les gnostiques s'envelopp encore plus que les autres sectaires du mystèr plus impénétrable, surtout lorsqu'il était questio leurs cérémonies, où, comme leurs frères, ils a buaient à des actes et à des paroles en quelque s magiques, les effets les plus surnaturels, dûs da réalité à des causes simples et ordinaires.

Ce secret, autant il était sacré pour les adep autant il paraissait abominable aux profanes qui l tôt le convertirent en tout ce que leur imagination leur suggérer de plus infâme et de plus criminel. (

(¹) Saint Clément d'Alexandrie s'extasie en louanges sur le g cisme pris en bonne part, et le véritable gnostique. Le seul gno contemplatif est; selon lui, vraiment saint. Seul il connaît Dieu, l' comme Dieu veut être adoré, l'aime et en est aimé; seul il ne s'o que de son ame; seul il est pieux et religieux. — Stromat. l. 6, *t. 2, p. 775; l. 7,* p. 828 et seq., etc., etc., et passim.

ainsi que bientôt les chrétiens non gnostiques accusèrent ceux-ci des mêmes désordres et des mêmes abominations dont les gentils avaient, dans l'origine, accusé tous les chrétiens en masse, les nommèrent des scélérats, des impies et des athées. Ils prétendirent alors que ces gentils n'avaient eu tort qu'en confondant tous les disciples du Christ avec les gnostiques, réellement coupables, selon eux, des forfaits qu'eux-mêmes avaient niés d'abord, mais qu'ils avouèrent ensuite pour les faire retomber sur des sectaires qu'ils haïssaient ([1]). Ils avaient cessé de craindre les persécutions des gentils; ils ne devaient plus crier à la calomnie contre eux: ils étaient à même de pouvoir persécuter à leur tour, et ils profitèrent de la calomnie pour rendre odieux ceux dont ils voulaient faire leurs victimes.

Eloignés de ces temps déplorables, et désintéressés dans des querelles aujourd'hui sans importance et sans but, nous résoudrons cette question historique avec plus de justice et d'impartialité que nos ancêtres. Considérant d'abord que les grands crimes sont heureusement rares, même chez les individus qui, pour les commettre, ont besoin de se trouver en des circonstances extraordinaires et d'être outre cela doués d'une organisation non commune; qu'en un mot il y a presqu'aussi peu de scélérats que de héros : considérant ensuite que le crime prêché à une société entière en

([1]) Euseb. hist. eccles. l. 4, cap. 7, t. 1, p. 149. — S. Iren. advers. hæres. l. 1, cap. 24, p. 122. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 3, p. 428. — S. Epiphan. l. 1, t. 2 in hæres. 27, *carpocras.* cap. 3, t. 1, p. 104. — S. Justin. apolog. 1, n. 26, p. 59; dialog. cum Tryph. n. 35, p. 132 et 133.

serait repoussé avec horreur, et, supposé qu'il pût y être accueilli, en causerait bientôt la ruine la plus complète; nous n'admettrons pas facilement les absurdes atrocités dont les gnostiques sont accusés par leurs ennemis. D'ailleurs, ces ennemis eux-mêmes, quoique chrétiens comme les enthousiastes qu'ils poursuivaient de leur haine, étaient sévèrement exclus des mystères que, pour cela seul, ils croyaient devoir calomnier; car n'était-il pas naturel de chercher à faire déclarer abominables des réunions où, sans cette manœuvre, il eût paru qu'ils n'étaient pas dignes d'être admis ?

Nous ne nierons pas cependant que le secret absolu qui faisait la base des associations gnostiques, n'engendrât, avec le temps, des désordres qu'eût fait éviter le grand jour de la publicité. Les ténèbres du mystère devaient nécessairement favoriser les passions, celles surtout que le climat fait naître et excite sans cesse; elles devaient aussi renverser peu à peu toutes les barrières que l'éducation, les lois, les mœurs publiques; et que, plus que tout autre chose encore, la pudeur si naturelle aux hommes exposés à la vue de leurs semblables, opposent à l'impétuosité des désirs sensuels. Nous nous bornons à soutenir que ce n'était nullement dans l'intérêt des désordres auxquels il a pu donner lieu, que le mystère avait été recommandé par les sectaires dont nous nous occupons. Les gnostiques ont pu, par suite de leurs institutions religieuses, se corrompre; mais du moins le mépris de toute morale n'avait pas formé la base de leur code de religion.

Il nous suffit d'avoir émis ces considérations préli-

minaires pour prévenir le lecteur contre les assertions et les accusations au moyen desquelles les écrivains chrétiens, et surtout catholiques, ont cherché à calomnier et à perdre leurs frères les gnostiques. Nous rapporterons maintenant sans crainte une partie de ces accusations qui, si elles n'apprennent rien de réel sur le compte des victimes, servent du moins à éclairer beaucoup sur celui des calomniateurs.

Les gnostiques eurent pour instituteurs et pour chefs, Simon dit *le magicien,* Ménandre, Ebion, Second Colorbase, Prodicus, Nicolas, Saturnin, Basilidès, Carpocrate, Cérinthe, Marcion, Valentin, Hermogène, Cerdon et autres rêveurs du même genre : leurs opinions, quelque nom qu'ils aient pris, sont à peu de chose près les mêmes, et servent également à prouver la faiblesse et l'extravagance de l'esprit humain dès qu'il cesse de prendre la raison seule pour guide ([1]). La plupart entre eux reconnaissaient une infinité de puissances surhumaines ou surnaturelles, qu'ils appelaient des *forces,* des *vertus*, et qu'ils soumettaient au principe unique, suprême et absolu : c'étaient leurs *Eons* ([2]). Par ce moyen ils expliquaient, tant bien que mal, les vices qu'ils croyaient découvrir, soit dans la disposition universelle des choses, soit dans l'organisation particulière de l'entendement humain, les puissances secondaires ayant été particulièrement chargées, par l'être éternel, de la fabrication des

([1]) Sur les sectes gnosticiennes et leurs instituteurs, voyez la première des notes supplémentaires, à la fin du chapitre.

([2]) Voyez la deuxième note supplémentaire.

mondes et des créatures intelligentes qui les habitent; lesquels avaient ainsi dû nécessairement participer de leur imperfection ([1]). Ils donnaient à ces puissances dépendantes les noms les plus barbares et les plus ridicules, et ils avaient imaginé sur leur généalogie des contes plus absurdes sous tous les rapports et moins poétiques que les fables de la théogonie des anciens ([2]).

Parmi les gnostiques, les uns acceptaient la loi de Moïse, s'y conformaient et même n'observaient qu'elle;

([1]) Arnobe, qui était loin d'être un gnostique, convient aussi (advers. gent. l. 2, p. 68) qu'il est impossible que Dieu, qui est la perfection absolue, ait créé l'homme, un être si imparfait, si borné, si misérable, si inutile, selon Arnobe, dans le grand tout de cet univers.

([2]) Les basilidiens avaient trois cent soixante-cinq cieux et autant d'anges pour y présider; les nicolaïtes décoraient leurs anges des noms les plus bizarres; les carpocratiens voulaient qu'on satisfît les anges préposés aux passions, y ayant impossibilité d'entrer au ciel à moins d'avoir acquis toutes les conditions d'un véritable être terrestre; les cérinthiens ou mérinthiens faisaient créer le monde par des anges; les valentiniens reconnaissaient trente siècles et certains hermaphrodites, à la fois siècles et dieux; les héracléonites et les colorbasiens admettaient des conjonctions et des ogdoades; les séthiens des principes et des puissances; les apelliens un Dieu innommé, créateur d'un Dieu imparfait, lequel ensuite avait fait le monde; les gnostiques par excellence poussaient la folie plus loin encore que tous les autres.

S. Epiphan. hæres. 21 et seq. ad 65, t. 1, p. 55 et seq. — Tertullian. de prescript. cap. 46 et seq. ad fin. p. 249 et seq.; advers. Valentin. cap. 20 et seq. p. 298. — Theodorit. de hæret. fabul. l. 1, cap. 1 et seq. p. 191 et seq. — S. Johann. Damascen. de hæresib. p. 550. — Origen. contr. Celsum, l. 6, n. 28 et seq. p. 651. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 2, p. 363; l. 3, p. 428; l. 7, p. 764 et seq. et passim. — Ibid. ἐκ τῶν Θεοδότου ἐπιτομαί, p. 789 et seq. — S. Iren. advers. hæres. l. 1, cap. 1 et seq. p. 10; cap. 5 et seq. p. 58; cap. 20 et seq. p. 115, etc. — Euseb. hist. eccles. l. 3, cap. 26 ad 29, t. 1, p. 120 et seq.; l. 4, cap. 7, p. 147. — S. Augustin. de hæresib. ad Quodvult. cap 1 et seq. t. 6, p. 6, etc.

d'autres l'avaient en horreur et la repoussaient avec mépris ([1]). Telle secte ne voyait dans le Christ que sa divinité, et le faisait descendre du ciel avec son corps aussi immortel que lui-même, son enveloppe terrestre ayant été pour les hommes une simple illusion de leurs sens : telle autre, tout au contraire, ne reconnaissait en lui que l'humanité seule, le faisant naître à la façon de tous les hommes, de Joseph et de Marie qu'ils supposaient unis en mariage légitime, ou tout au plus du commerce, mais simplement charnel, de Marie avec l'Esprit-Saint. L'un substituait au Christ mourant, le Cyrénéen Siméon ou Simon; l'autre le faisait mourir naturellement pour qu'il ressuscitât en son temps avec le commun de ses sembla-

([1]) Nous parlons ici d'après les hérésiographes catholiques, qui confondaient le plus souvent les chrétiens judaïsans avec les chrétiens gnostiques, et quelquefois prenaient acte, sans les distinguer, des dogmes mi-gnosticiens mi-pharisaïques dont des sectes bâtardes avaient composé leur faux gnosticisme. Le gnosticisme originel se constituait de l'horreur de la matière et de tout ce qui s'y rattachait; le rejet de la loi de Moïse et le dokétisme en étaient des conséquences nécessaires, ainsi que la renonciation au mariage et à tout acte sensuel ou matériel, à toutes pratiques, à toute cérémonie de culte, etc. Le pharisaïsme au contraire n'était que matériel, et positif : le culte y était un mécanisme pur; la crainte et l'espérance y étaient toutes charnelles; la récompense de la fidélité à la loi et aux préceptes lévitiques serait une vie de plaisirs et de gloire, promise par Jésus, homme simple comme nous. Les gnostiques carpocratiens adoptèrent cette dernière opinion des chrétiens judaïsans. Les cérinthiens judaïsans empruntèrent aux gnostiques celle de la mort apparente du Christ. Gnostiques et judaïsans, les premiers en tendant à une perfection fausse et impossible, les autres en se vouant à un sensualisme absolu, incompatible avec le perfectionnement moral de l'homme, tombèrent dans l'erreur et le vice. Les saints pères ont tout confondu, le judaïsme, le gnosticisme et les abus qui résultèrent de l'un et de l'autre.

d'anthropophages. Ils croyaient à la magie, et ils la cultivaient comme science; composaient des philtres, interrogeaient l'esprit de prophétie, ajoutaient foi aux prestiges et étaient sans cesse couverts d'amulettes, d'*abraxas* et d'autres images et caractères, auxquels ils attribuaient des effets miraculeux.

Après des accusations aussi graves, il serait superflu de nous arrêter aux reproches moins importans qui ont été faits aux gnostiques, savoir ceux de ne se faire aucun scrupule d'assister aux fêtes des gentils, de se nourrir de ce qui avait été offert ou sacrifié aux idoles, et autres transgressions plus ou moins puériles de la loi dite des apôtres, que la presque totalité des chrétiens de toutes les sectes avait cessé de respecter et d'observer. Nous ajouterons plutôt quelques mots sur ceux d'entre les sectaires dont nous parlons, qui, non contens, disent les auteurs catholiques, d'avoir organisé leurs propres vices et leurs abominations en système, cherchèrent en outre à donner à ce code monstrueux un effet rétroactif, en proposant à la vénération des fidèles les hommes dont la tradition et l'histoire ont tracé les portraits les plus repoussans. Tels étaient les *caïnites*. Leurs héros et leurs saints sont : Caïn, Esaü, Coré et ses compagnons, les habitans de Sodome, Judas Iscariot, etc. Ils détestaient les hommes bons et vertueux comme des êtres sans force et sans énergie, la vertu n'étant à leurs yeux qu'une honteuse et indigne faiblesse (1). C'est probablement en se fondant sur le

(1) Chaque péché avait, chez les caïnites, son ange particulier qui y

même principe, que les marcionites faisaient descendre Jésus-Christ aux enfers pour en retirer Caïn, Coré, Dathan et Abiron, et ceux qui leur avaient ressemblé, y abandonnant sans secours et sans espoir Abel, Enoch, Noé, Abraham, Isaac et tous les hommes à qui les livres sacrés des Juifs et des chrétiens ont accordé la palme de la vertu et de la perfection ([1]).

Quoiqu'il en soit des dogmes secrets, des pratiques religieuses et de la vie privée de ces sectaires, toujours est-il qu'ils se répandirent et se propagèrent avec rapidité dans toutes les provinces de l'empire et particulièrement en Orient. Du temps où vivait l'historien évêque Epiphane, c'est-à-dire vers la fin du quatrième siècle, les *encratites* ([2]) étaient établis dans la Pisidie, la Phry-

présidait; en le commettant, ces sectaires disaient : « *Ange N. je remplis ton ministère.* »

Les caïnites exaltent Caïn. Abel, selon eux, était issu d'une vertu moindre, avait été conçu et procréé moins vigoureusement, et, par conséquent, lui était inférieur. Ils défendent Judas le traître, en soutenant qu'il s'est rendu admirablement utile au genre humain.

Les séthoïtes disent que Judas trahit Jésus-Christ dans de bonnes intentions, prévoyant bien que sa mort sauverait le monde.

Les ophites vantent le serpent, jusqu'à le mettre au-dessus du Christ lui-même. Car, disent-ils, sans lui, nous ne ferions aucune différence entre le bien et le mal.

([1]) Origen. cont. Celsum, l. 3, n. 13, p. 455. — S. Epiphan. l. 1, t. 3, hæres. 38, *caian.* t. 1, p. 276 et seq. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 7, p. 765. — S. Iren. adv. hæres. l. 1, cap. 35, p. 139. — Tertullian. de præscript. hæret. cap. 47, p. 250 et 251. — S. August. de hæresib. ad Quodvultd. cap. 18, t. 6, p. 7.

([2]) Les *encratites*, ou *sévériens*, ou *hydroparastates* étaient disciples de Tatien, successeur de Marcion et de Saturnin, et ami de saint Justin le martyr : on les a aussi parfois nommés *tatiens*. Ils condamnaient le mariage, l'usage de la viande et du vin, etc.; ils admettaient les tous des

gie brûlée, les provinces d'Asie, l'Isaurie, la Pamphylie la Cilicie, la Galatie, etc., à Antioche et à Rome. Le *cataphryges* ([1]) vivaient dans la Cappadoce, la Galatie, l Phrygie, la Cilicie et à Constantinople. Les *tatien* avaient semé leurs opinions *valentiniennes* dans tou l'Orient, et les *marcionites* avaient pénétré à Rome dans toute l'Italie, en Égypte, en Palestine, en Arabie en Syrie, en Chypre, dans la Thébaïde, la Perse, etc

Le gnosticisme, comme toutes les superstitions con nues, s'était principalement propagé par le moyen de femmes et par celui des hommes de la classe et du ca ractère de ceux qui, pour la mobilité et la crédulité offrent aux enthousiastes et aux intrigans la même fac lité pour réussir que les personnes du sexe le plus fai ble. Nous avons vu que, dans l'origine, les gentils re prochaient aux chrétiens de ne s'adresser pour les con vertir qu'aux artisans et aux femmes qu'ils convoquaien et endoctrinaient dans les carrefours : il appartena aux catholiques d'adresser à leurs frères le même re proche. Encore plus systématiquement mystiques qu les chrétiens primitifs, les gnostiques devaient, pou parvenir au même but, prendre nécessairement le mêmes voies. Ils firent aussi éclater la même recon naissance pour le sexe qui les avait si bien servis dan leur ardeur de prosélytisme. Il y en eut qui admiren les femmes à tous les grades de la hiérarchie sacerdo tale, à l'égal des hommes; les gnostiques *quintiliens*

valentiniens et rejetaient les épîtres de saint Paul et les actes des apôtre — Euseb. hist. eccles. l. 4, cap. 29, t. 1, p. 192 ad 194.

([1]) *Voyez la note supplémentaire*, n. 4.

sont de ce nombre : d'autres, et nommément les marcionites, ne leur permettaient que d'administrer le baptême. D'autres enfin reconnaissaient parmi elles quelques êtres supérieurs qui devenaient pour eux des espèces de prophétesses et de quasi-divinités; ainsi firent les cataphryges et les elxéens.

La grande église, ou l'église catholique, manifesta aussi quelque propension à accorder aux femmes l'habileté requise pour remplir les fonctions du sacerdoce : cependant l'ordre seul des diaconesses réussit à s'établir solidement et fut généralement adopté. Outre ces femmes consacrées au service des autels, il y eut aussi chez les catholiques des vierges qui se vouèrent à une chasteté perpétuelle : les premières avaient des devoirs actifs à remplir; les autres ne devaient qu'observer passivement leurs vœux ([1]).

Au reste, les sectes dont les catholiques ont laissé une peinture tout à la fois si horrible et si dégoûtante, étaient toutes nées et s'étaient fixées dans l'Orient. L'imagination des peuples de ces contrées, plus vive et plus ardente que celle des Occidentaux, les entraînait facilement dans ces spéculations oiseuses, et leurs passions, plus fortes et plus impérieuses, étaient intéressées au soutien de mystères qui, une fois corrompus dans leur but, semblaient faits pour les favoriser. Aussi rien n'égale la sévérité des mesures que l'on crut devoir prendre contre des hérésies si attrayantes. Sous le règne de Théodose, il y eut à Sida un

([1]) Sur les prêtresses, les diaconesses et les vierges consacrées, voyez la cinquième note supplémentaire, à la fin du chapitre.

concile de vingt-cinq évêques, présidé par Amphil
chius, évêque d'Icone, qui proscrivit spécialement
doctrine gnosticienne des *messaliens* (1). On condami
à perpétuité quiconque professerait encore à l'ave
cette doctrine, ou qui serait seulement *soupçonné*
la professer, même en simples paroles, et on déci
que nulle pénitence ne suffirait plus pour effacer u
tache aussi abominable et aussi indélébile (2). Mais
est temps de passer aux gnostiques de l'Occident.

(1) On les appelait aussi *enthousiastes*, *euchites*, *encratites*, *phundait* *bogomiles*, *lycopétriens*, etc. C'étaient de véritables enthousiastes con templatifs, qui n'accordaient aucune valeur aux sacremens, et ne voyai d'efficacité que dans l'oraison, la prière étant, selon eux, le seul moy de chasser le démon, auquel tous les enfans d'Adam sont soumis en nition de la faute de leur premier père, démon qui s'attache inti ment à eux depuis leur naissance, et que de continuelles supplicati leur font évacuer constamment par la bouche et par le nez avec la tuite. Ils niaient que l'eau du baptême ou tout autre rite sacram parvinssent jamais au même but. Le diable étant expulsé, disaie ils, l'homme qui prend matériellement possession du Saint-Espr éprouve le même plaisir que l'amour physique fait éprouver aux femm Les messaliens ou masaliens rejetaient la dogme de la Trinité. Ap avoir prié fort longuement, ils ne faisaient, le reste du temps, que d mir, couchés pêle-mêle, dit saint Epiphane, hommes et femmes s distinction. Flavien, patriarche d'Antioche, feignit de les bien accu lir, et les loua même pour mieux les faire tomber dans le piége qu'il a résolu de leur tendre. Adelphius, Sabbas, Daodès, Siméon et H mas, leurs chefs, en furent les dupes. Ils s'abandonnèrent avec c fiance à Flavien, et ils furent par lui chassés de son diocèse et mêm toute la Syrie : la Pamphylie devint leur asyle.

(2) Theodorit. hist. eccles. l. 4, cap. 11, t. 3, p. 161. — Id. h fabul. l. 4, cap. 11, t. 4. p. 242. — Nicephor. Callist. hist. ecc l. 11, cap. 16, t. 2, p. 165. — S. Epiphan. l. 3, t. 2, hæres 80, p. 1067 et seq. — Phot. biblioth. cod. 52, p. 37. — Euthym. Zigab panopl. tit. 22, biblioth. patrum, t. 19, p. 217 et seq.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

- Simon, Ménandre, Ébion, Prodicus, Nicolas, Cérinthe, Saturnin, Basilidès, Carpocrate, Cerdon, Valentin, Marcion et les gnostiques.

ion-le-magicien se joignit aux chrétiens qu'il crut, ou plus habiles iens, ou meilleurs charlatans que lui. Il devint le premier hé-e parce que les chrétiens le repoussèrent. — Euseb. hist. eccles. :ap. 1, p. 45.

ıandre fit comme Simon et dans le même but. Il avait été disciple non et comme lui se qualifiait de *vertu de Dieu.* — Id. l. 3, cap. . 120.

ait le moment favorable pour tous ces jongleurs religieux; et il y de toutes les espèces. Tout allait si mal et il fallait une force si rdinaire pour changer la marche des choses, que l'on n'avait plus nce qu'en des moyens surnaturels, miraculeux, qu'en des secours aut, les seuls que les hommes ignorans qui les avaient prédits, ıt crus suffisans dans la circonstance, et les seuls dont les hommes ms qui en sentaient le besoin, espéraient quelque soulagement ı ı'y attachaient-ils incontinent, quels qu'ils fussent, comme firent rétiens qui embrassèrent avec fanatisme une doctrine de conso-s idéales, théorétiques et imaginaires, à défaut de remèdes réels, s délivrassent, non seulement des ténèbres qui obscurcissaient leur gence, mais encore de la servitude matérielle et de l'abrutissement l dans lesquels ils croupissaient.

s le temps même des apôtres et contredisant ouvertement la doc-merveilleuse enseignée par ceux-ci, les ébionites annoncèrent un -Christ, homme comme nous, né naturellement de Joseph et de :: ils l'estimaient et révéraient sa doctrine ; mais ils ne croyaient qu'elle les dispensât d'observer la loi de Moïse. — Euseb. hist. s. l. 3, cap. 27, p. 121. — Tertullian. de carne Christi, cap. 18, 73 et alibi. — S. Epiphan. l. 1, t. 2, hæres. 30, *ebionæor.* cap. 2 q. t. 1, p. 125. — S. Iren. advers. hæres. l. 1, cap. 26, p. 127. iv. 5, chap. 1 de cette Époque, t. 2, p. 62, et note supp. p. 73.

colas, pour prouver qu'il n'était plus jaloux de sa femme, ce que pôtres lui avaient reproché, la leur offrit : il donna même le pré-le général de satisfaire la chair pour la vaincre, précepte dont ses iples abusèrent. Lui-même, d'après Eusèbe, n'était pas essentielle-nt corrompu. Saint Épiphane le dépeint comme ayant tenté de se

vouer à la continence pour imiter ceux d'entre les premiers chrétiens affectaient ce genre de pureté; mais il ajoute que son amour pou femme l'ayant emporté, il posa en principe qu'il fallait journellen céder aux exigences de la chair pour être sauvé. Selon saint Victo les nicolaïtes ne péchaient que par trop d'indulgence, c'est-à-dire q permettaient de se nourrir d'idolothytes rebénis, et qu'ils réconcilia avec l'église les fornicateurs après huit jours de pénitence. Les catholi modernes sont dans ce sens beaucoup plus indulgens encore et pai beaucoup plus hérétiques que les nicolaïtes. — Euseb. hist. eccles. cap. 29, p. 123. — S. Epiphan. hæres. 25, *nicolait.* t. 1, p. 72 (— S. Victorin patavion. episcop. commentar. de apocalyps. in l patr. t. 3, p. 415.

Saturnin et Basilidès étaient disciples de Ménandre. — Euseb. eccles. l. 4, cap. 7, p. 147.

Carpocrate est le chef principal des gnostiques. Saint Épipha charge de toutes les iniquités, incestes, infanticides, anthropopha libertinage effréné de toutes les parties du corps, corruption ab nable, magie, idolâtrie, etc., dont les gentils avaient accusé les miers chrétiens. Tertullien appelle Carpocrate un aussi grand sorcier était grand fornicateur. Selon saint Irénée, les gnostiques n'étaient ni impies ni aussi scélérats qu'on a voulu le faire croire. Seulement ils seignaient que Jésus avait eu deux doctrines : savoir, la doctrine sec communiquée aux apôtres afin qu'ils la transmissent à ceux qui en ét dignes et pouvaient la comprendre, et la doctrine publique ou vulg La première portait que la foi et la charité sauvent, tout le reste indifférent quoique appelé *bien* ou *mal* suivant les opinions humai puisque rien n'est ni bon ni mauvais par sa nature. L'évêque Théod pense comme Irénée, et ajoute : « Je n'en dirai pas davantage; ce q a avancé de plus, approche trop de la folie. — Euseb. loco cit. p. — S. Iren. adv. hæres. l. 1, cap. 24, p. 121. — Theodorit. hæ fabul. l. 1, cap. 5, t. 4, p. 196. — S. Epiphan. hæres. 27, *carpo* n. 3 et seq. t. 1, p. 104. — Tertullian. de anima, cap. 35, p. 33

Cérinthe faisait comme Ébion; il séparait le Christ, spirituel et passible, de Jésus qui avait souffert, était mort sur la croix, par q Christ avait parlé aux hommes, et qui ressusciterait avec les a morts, comme il était mort en homme ordinaire, après que le Ch remontant au ciel, s'était retiré de lui. Cérinthe croyait que le règn Christ serait charnel et terrestre, et qu'après la résurrection géné les hommes iraient régner et sacrifier sous lui à Jérusalem, et y j pendant mille ans de tous les biens matériels et de tous les plaisir sens. — Euseb. hist. eccles. l. 3, cap, 28, p. 122. — Theodorit. hæ fabul. l. 2, cap. 3, t. 4, p. 219. — S. Epiphan. hæres. 28, *cerint*

t. 1, p. 110 et seq. — S. Iren. advers. hæres. l. 1, cap. 25, p. 126. — Liv. 1, ch. 3 de cette Époque, t. 1, p. 35; et l. 5, ch. 1 déjà cité.

Sur Cerdon, Valentin, Marcion, leurs éons, leur Jésus fantastique, etc., et les deux principes admis par Marcion avec toutes les conséquences de cette doctrine, voyez : Euseb. hist. eccles. l. 4, cap. 11, p. 154 ad 158. — S. Iren. advers. hæres. l. 1, cap. 1, p. 10 et seq.; cap. 5, p. 59; cap. 28 et 29, p. 128; l. 3, cap. 4, p. 242. — S. Epiphan hæres. 31. *valentin.* t. 1, p. 163 et seq.; hæres. 41, *cerdonian.* p. 299 et seq.; hæres. 42, *marcionit.* p. 311 et seq. — Tertullian. de prescript. cap. 30, p. 242; advers. Marcion. p. 430 et seq. — Theodorit. hæret. fabul. l. 1, cap. 7, t. 4, p. 198; cap. 24, p. 209.

Marcion, prêtre, fut excommunié par son père, évêque du Pont, nous disent Tertullien et saint Épiphane, pour avoir séduit ou violé une vierge consacrée à Dieu, et repoussé par l'évêque de Rome auquel il avait demandé l'absolution, et qui à cette époque n'était pas encore parvenu au point d'oser décider de son propre mouvement les affaires de toutes les églises de la chrétienté (voy. liv. 7, ch. 9, t. 2, p. 312, note). Il fonda une secte qui en peu de temps se répandit au loin, et dont les dogmes principaux étaient la croyance en un Dieu suprême, invisible et incompréhensible, le maître du dieu créateur et du démon de Cerdon. Le dieu des Juifs n'était que de second ordre. Le Christ envoyé du ciel par le Dieu suprême pour réparer les erreurs commises par ce dieu des Juifs, avait mis à néant la loi et les prophètes. Marcion admettait trois baptêmes, et niait la résurrection des corps.

Il y avait parmi les marcionites plusieurs divisions : par exemple, Apelles n'admettait, ni les deux principes de son maître, ni trois principes comme quelques-uns de ses disciples, mais bien un seul; sans cependant, disait-il, savoir pourquoi, toute question concernant la Divinité étant nécessairement fort obscure par elle-même. Cet Apelles poussait la tolérance jusqu'à défendre qu'on scrutât trop minutieusement ce qui est de foi pour chacun, parce que la croyance individuelle est libre, et que la meilleure pour chaque fidèle est celle qu'il a embrassée dans la simplicité de sa conscience. — Tertullian. de præscript. hæret. cap. 51, p. 253. — S. Epiphan. hæres. 42, *marcionist.* n. 1 et 2, t. 1, p. 302 et seq. — Euseb. hist. eccles. l. 5, cap. 14, t. 1, p. 226.

Les principales sectes gnosticiennes sont celles des simoniens, ménandriens, adamites, nazaréens, ébionites, nicolaïtes, secundiens, ascodrupites, colorbasiens, barbéliotes ou naasiniens ou stratiotiques ou phémionites, ptolémaïtes, séthiens ou ophites, c'est-à-dire adorateurs du serpent qui le premier avait rendu à l'homme le signalé service de lui faire connaître le bien et le mal, etc., etc. — L'évêque Théodoret accuse nominativement Prodicus et ses gnostiques adamites d'avoir en-

seigné que les femmes doivent être communes, et d'avoir pratiqué à la fin de leurs repas la cérémonie d'éteindre les lampes afin que chaque fidèle s'emparât de sa voisine indistinctement, la fornication publique étant la vraie communion mystique du chrétien. — Theodorit. hæret. fabular. l. 1, cap. 6, t. 4 oper. p. 197.

No 2. — Les *éons*. — Marcion peint par Tertullien.

Nicolas parle de certains éons, dit Tertullien, enfans de la turpitude, fruits d'embrassemens obscènes et de conjonctions exécrables, ainsi que de beaucoup d'autres choses plus horribles encore. Selon lui, sont nés ensuite les démons et les dieux, et sept esprits, avec d'autres sacriléges plus immondes, que nous rougirions de rapporter et que nous passerons sous silence. (C'est toujours Tertullien qui parle.)

Les fables des gnostiques, dit ailleurs le même écrivain, ressemblent aux contes ridicules dont les nourrices bercent les enfans pour les faire dormir. Ce sont, à l'infini, des noms d'éons tous différens les uns des autres, des mariages, des naissances, des morts, des événemens multipliés, tantôt heureux, tantôt funestes, d'une Divinité divisée et éparpillée sans fin. — Tertullian. de præscript. hæret. cap. 47, p. 250; adv. valentin. cap. 3, p. 290.

Dans les deux traités que nous citons et celui contre les marcionites, Tertullien s'est principalement occupé des valentiniens et de Marcion, (de præscript. hæret. cap. 29 et seq. p. 241; adv. valentin. p. 289 et seq.; advers. Marcion. p. 430 et seq.). Voici ce qu'il dit du Pont, patrie de Marcion, et de ce chef de secte lui-même; ce passage servira d'échantillon de son style : « Le nom d'*Euxin* donné au Pont est une véritable déception. Ce pays n'est pas même hospitalier par sa position naturelle; et c'est, pour ainsi dire, par un sentiment de honte de sa barbarie qu'il s'est tenu éloigné de nos contrées plus humaines. Les peuples qui l'habitent, si vivre dans un chariot peut s'appeler *habiter*, sont des plus féroces. Leur demeure est incertaine, leur vie dure; les sexes s'entremêlent indistinctement et le plus souvent publiquement, même quand ils ont l'air de vouloir se cacher, en suspendant leur carquois au timon du chariot pour en éloigner les téméraires.... Ils dévorent dans leurs repas les membres de leurs parens morts, tout aussi bien que la chair de leurs moutons : et celui d'entre eux qui mourrait de manière à ne pas être mangeable serait maudit. Ni le sexe ni la pudeur ne rendent les femmes plus délicates. La hache à la main et le sein découvert, elles vont couper du bois à la forêt : elles préfèrent se battre à se marier. Cette rudesse provient en partie du climat. Jamais le jour n'y est complet, jamais le soleil brillant; le temps y est toujours le même, du brouillard;

l'hiver dure toute l'année ; le vent ne souffle que du nord. On n'obtient du liquide qu'au moyen du feu ; les fleuves sont enchaînés par la glace, les montagnes doublées par la neige. Tout y est engourdi et solidifié ; il n'y a d'élasticité et d'ardeur que pour la cruauté, nommément pour celle qui a fourni tant de sujets à la scène, les sacrifices des Taurides, les amours des Colchéens, et les croix du Caucase. Mais, rien encore n'est si horrible ni si triste pour le Pont que la circonstance d'avoir donné naissance à Marcion, qui est plus sombre qu'un Scythe, plus versatile qu'un Sarmate, plus inhumain qu'un Massagète, plus audacieux qu'une amazone, plus obscur qu'un nuage, plus froid que l'hiver, plus fragile que la glace, plus trompeur qu'un Istriote, plus escarpé que le Caucase,.... Marcion est plus malfaisant même que les animaux de son barbare pays ; car quel est le castor qui châtre la chair jusqu'à supprimer le mariage ? Quelle est la souris du Pont si avide qu'elle ait rongé l'évangile ? etc., etc. »

N° 3. — **Résurrection de la chair.**

Les gentils s'étaient toujours moqués des chrétiens pour leur croyance à la résurrection de la chair. Marcion, Basilidès, et jusqu'à Origène et Arnobe, en un mot tous les chrétiens qui ne s'attachaient pas trop servilement à la lettre de l'écriture, croyaient que cette résurrection serait celle de l'homme intérieur ou de l'ame. Tertullien au contraire nie cette opinion et cherche à la réfuter. Il avoue néanmoins que l'expression *résurrection des morts* avait souvent été prise pour *conversion*, et qu'ainsi celui qui de l'idolâtrie ou du péché passait à la connaissance du vrai Dieu et à la pratique de la vertu, était censé *ressuscité des morts* et vivant de nouveau au milieu des vivans. *Ressusciter dans cette chair* signifiait ainsi simplement : ouvrir les yeux à la vérité et marcher dans la voie du salut pendant qu'il en était encore temps, c'est-à-dire pendant cette vie mortelle. Cela pouvait signifier aussi, cela aurait même dû signifier : *réhabiliter la chair ;* c'est-à-dire la laisser librement agir dans le cercle qui lui a été tracé par l'auteur des lois éternelles, conservant d'ailleurs sur elle la prépondérance de l'esprit, de l'ame, qui en vertu de ces mêmes lois a été placé au dessus d'elle. — Lactance prétend que les impies ne jouiront pas de la faveur réservée aux justes, celle de ressusciter en personne pour le jugement dernier. Lucien dit que les chrétiens se croient doués de l'immortalité, et que c'est parce qu'ils sont convaincus qu'ils ne mourront pas, qu'ils méprisent la mort et courent gaîment au supplice.

Le dogme de la résurrection de la chair a donné occasion de soulever plusieurs *questions pour le moins singulières*. Voici les plus curieuses

dont se soit occupé le seul saint Augustin. Les fétus morts dans le sein de leur mère ressusciteront-ils? Oui, répond-il, s'ils étaient déjà formés : non, dans le cas contraire ; car alors ils ne peuvent être assimilés qu'à de la semence non encore conçue. Si saint Augustin était dans le vrai, il aurait du moins fallu qu'il eût déterminé ce qu'il entendait par fétus formés et non formés. — Les monstres sous quelle forme ressusciteront-ils? Constitués tels qu'ils auraient dû être s'ils n'avaient pas dégénéré en monstres? — Les martyrs ressusciteront-ils avec ou sans les membres qu'ils ont si glorieusement perdus dans la lutte soutenue pour la vérité, c'est-à-dire avec ou sans bras, jambes, mamelles, peau, oreilles, yeux, tête, etc. tout déchirés et déchiquetés par les bêtes féroces ou les verges et le fer des bourreaux, tout bouillis, tout rôtis? Non, dit saint Augustin, mais ils conserveront des cicatrices brillantes en signe de leur honorable victoire. — Qu'adviendra-t-il des hommes mangés par d'autres hommes? Ils reprendront aux anthropophages ce que ceux-ci leur avaient emprunté, comme le créancier qui exécute son débiteur et le force à rendre. — Les damnés ressusciteront-ils avec leurs défauts et leurs difformités? Saint Augustin n'ose pas résoudre cette question. Il doit nous suffire, dit-il, qu'ils seront éternellement malheureux. — Ressuscitera-t-on avec le sexe que l'on a eu vivant? Oui : car le sexe féminin sur lequel seul il pouvait y avoir doute, n'est pas un défaut, mais un fait de la nature. Seulement, les parties sexuelles de la femme ne seront plus propres à leur ancien usage ; elles ne serviront que d'un ornement nouveau, lequel n'excitera en aucune manière les désirs de celui qui les regardera. — Sous quelle forme généralement ressuscitera-t-on? Sous celle qu'on avait à l'âge de trente ans, avec la taille de cet âge et sa fraîcheur. Saint Augustin a oublié de nous apprendre comment ressusciteront ceux qui seront morts avant d'avoir atteint cet âge, et si l'enfant, par exemple, mort après trente mois ou mieux trente jours d'existence, prendra d'emblée la forme qu'il aurait fini par avoir s'il avait vécu vingt-huit à trente ans de plus. — Arnob. adv. gent. l. 2, p. 51. — S. Augustin. de civit. Dei, l. 16, cap. 8, t. 5, p. 988 ; l. 22, cap. 13, p. 1499 ; cap. 17, p. 1503 ; cap. 20, p. 1508 ; enchirid. cap. 85, 87, 92, t. 3, p. 80 ; lib. de eccles. dogmat. cap. 37, ibid. in append. p. 384 ; de fide ad Petrum diac. cap. 3, p. 389. — Origen. cont. Celsum, l. 5, n. 14, t. 1, p. 587. — Lucian. de morte Peregrin. t. 4, p. 276. — Tertullian. de resurrect. carn. cap. 19, p. 392 ; cap. 40 et seq. p. 408.

No 4. — **Les cataphryges. — Montan.**

Les cataphryges avaient pris ce nom de la Phrygie, qui était le berceau de leur secte, et où ils furent toujours en plus grand nombre.

Saint Augustin les accuse de saigner un enfant à coups d'épingles pour mêler son sang avec de la farine et en pétrir leur eucharistie. Si l'enfant mourait, ils en faisaient un martyr et l'honoraient comme tel; s'il restait vivre, il devenait leur grand prêtre. Les cataphryges avaient eu pour fondateur Montan, enthousiaste nouvellement converti au christianisme, lequel s'etait adjoint deux prophétesses qu'il prétendait immédiatement inspirées, et qui étaient nommées Priscille et Maximille : ces trois individus, et surtout Montan, étaient les paraclets de la secte, honorés plus que les évangiles mêmes. Au reste, la discipline des montanistes était sévère; elle ordonnait entre autres choses la renonciation au mariage et à la liberté de se nourrir indifféremment de toute espèce de mets : c'est précisément par cela qu'ils attirèrent beaucoup de prosélytes. On les appela aussi Pépuziens, de Pépuze, village que Montan avait gratifié du titre de Jérusalem nouvelle. Il y eut bientôt des montanistes cataproctiens qui prétendaient que le paraclet avait enseigné plus de choses par Montan, et des choses plus grandes et meilleures, que le Christ par Jésus; des montanistes cateschiniens qui faisaient du Père et du Fils une seule et même personne; des montanistes quartodécimanes, etc., etc. Les cataphryges se vantaient de leurs martyrs comme d'une preuve irréfragable de la vérité de leur doctrine : c'était ce que faisaient la plupart des hérétiques de toutes les sectes. Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, leur antagoniste le plus zélé, réfuta ce raisonnement par l'argument ordinaire, savoir que la réalité du martyre dépend de la bonté de l'enseignement de celui qui rend témoignage, bonté que, par contre, on ne prouvait le plus souvent que par la constance dans le martyre de celui qui enseigne. Apollinaire combattit en outre les prophéties de Montan et de ses deux prêtresses qui, disaient leurs partisans, avaient succédé aux anciens prophètes. Mais ceux-ci devaient aussi avoir des successeurs jusqu'à la fin des siècles, d'après les paroles de l'apôtre, et n'en avaient point eu; donc, concluait l'évêque d'Hiérapolis, Montan, Priscille et Maximille n'avaient point été des prophètes véritables.

Ce mode d'argumentation, s'il sert réellement à réfuter les montanistes, ne sera pas moins concluant contre les églises modernes, où, si jamais l'on a prédit quelque chose, certes l'on ne prédit aujourd'hui plus rien. — Euseb. hist. eccles. l. 5, cap. 16, t. 1, p. 229 et seq.; cap. 17, p. 233. — Theodorit. hæret. fabular. l. 3. cap. 2, t. 4, p. 227. — Tertullian. de præscript. cap. 52, p. 254. — S. August. de hæres. lib. ad Quodvult. cap. 26, t. 6, p. 8.

N° 5. — Prêtresses, diaconesses, vierges consacrées. — Mœurs dissolues des vierges, et peines que l'église prononce pour les réformer.

« Si tu renonces aux habitudes de la jeunesse, dit saint Athanase à une des vierges chrétiennes, on ne t'appellera pas jeune fille, mais tu seras nommée *ancienne*, *prêtresse*, et tu jouiras des honneurs d'une prêtresse (οὐδὲ εἰ μὲν οὐ ποιεῖς τὰ νεωτερικὰ σχήματα, οὐκ ακούσεις νεωτέρα, ἀλλὰ καὶ πρεσβύτις ἀποκαλῇ, καὶ τιμὴν ἔχεις ὡς πρεσβυτέρα). — S. Athanas. de virginit. t. 1, p. 1050. — Le saint évêque d'Alexandrie nous apprend qu'il était défendu à ces vierges-prêtresses de se laver autre chose que le visage et les mains; encore, en se lavant le visage, ne pouvaient-elles y employer qu'une main à la fois. Il leur ordonne de réciter une prière, une espèce de bénédiction, sur le pain avant de le manger et au moment de le rompre : et la preuve qu'il attache à cette prière mystérieuse un effet tout autre que celui d'une invocation ordinaire, de l'action de grâces accoutumée, c'est qu'il défend bien soigneusement aux vierges-prêtresses en question de se laisser surprendre par les profanes ou les catéchumènes, soit dans l'acte de bénir le pain, soit dans celui de manger le même pain ainsi consacré. — S. Athanas. loco cit. p. 1051 et 1052.

Les prêtresses de l'église grecque étaient appelées par les latins *veuves*, *anciennes*, *univiræ* et *matriculæ*. Elles plaçaient et guidaient les femmes dans l'église, pendant les cérémonies du culte, selon Zonare. Autrefois, dit Atton, évêque de Verceil, non seulement les hommes, mais aussi les femmes présidaient (præerant) aux églises : l'instruction religieuse et philosophique qu'elles avaient puisée dans le paganisme, les en rendait capables. Les diaconesses étaient sous les ordres de ces prêtresses et les servaient (Diaconas verum talium credimus fuisse ministras). Les prêtresses prêchaient, enseignaient, donnaient des ordres, tandis que les diaconesses ne faisaient que les aider, comme faisaient les diacres à l'égard des prêtres, et baptiser. Encore les enfans sont-ils baptisés si jeunes à présent (sixième siècle), continue Atton, que celui qui confère ce sacrement aux filles, n'y peut puiser aucun désir voluptueux; ce qui fait qu'il a été défendu aux femmes de baptiser à l'avenir (sicut enim hæ quæ presbyteræ dicebantur, prædicandi, jubendi vel edocendi, ita sane diaconæ ministrandi vel baptizandi officium sumpserant....). — Fulgent. Ferrand. breviar. canon. tit. 221, sæcul. 6, in biblioth. patrum, t. 9, p. 486. — Zonar. in c. 11, concil. laodicæn. p. 343. — Atto vercellens. episcop. epist. 8, ad Ambros. apud Dachery, in specileg. t. 1, p. 438. — Du Cange, glossar, voce *Diaconissæ*, t. 2, p. 1461.

Sous saint Grégoire-le-Grand, on appelait aussi, *prêtresses* les femmes des prêtres, que, cent cinquante ans après, le pape Zacharie

appela leurs compagnes ou concubines, σύμβιας, et elles étaient revêtues d'un costume particulier.

Enfin, il y eut chez quelques hérétiques des prêtresses de Marie. A mesure que certaines sectes dépréciaient la mère de Jésus, d'autres redoublaient pour elle de dévotion, et exaltaient sa gloire et sa puissance. Les *collyridiens* de l'Arabie, de la Thrace et de la Scythie supérieure furent de ce nombre : chez eux les prêtresses de la sainte Vierge remplirent pour elle toutes les fonctions d'un véritable culte, et offrirent en son honneur le pain et le vin. Cependant, dit saint Épiphane, Marie elle-même n'avait été investie d'aucun ministère, et elle n'avait pas même eu le pouvoir de baptiser. — S. Athanas. de virginit. t. 1, p. 1050. — S. Gregor. pap. I, dialog. l. 4, cap. 11, t. 2, p. 387 ; epistol. registr. l. 9, epistol. 7, ad Januar. calarit. episcop. p. 931. — S. Epiphan. l. 3, t. 2, hæres. 79, *collyridian.* n. 1, p. 1057 ; n. 3, p. 1059.

En outre, on peut consulter : Concil. laodicæn. can. 11, apud Labbe, t. 1, p. 1497. — Concil. turon II, c. 12, 13 et 14, t. 5, p. 855 et 856 ; c. 20, p. 858. — Concil. autisiodor. c. 21, p. 959. — Phot. in nomocan. tit. 4, cap. 30, p. 15. — Baron. annal. eccles. ad ann. 34, n. 284, t. 1, p. 213.

Le canon 11 du concile de Laodicée statue qu'il ne faut plus ordonner dans l'église des femmes appelées *prêtresses* ou *présidentes* (περὶ τοῦ μὴ δεῖν τὰς λεγομένας πρεσβύτιδας ἤτοι προκαθημένας, ἐν ἐκκλησίᾳ καθίστασθαι). Dans les notes, le chanoine Séverin Bini prétend que ce sont là les femmes des prêtres, vouées à la chasteté depuis que leurs maris étaient dans les saints ordres (ibid. p. 1523). Mais pourquoi alors est-il dit *présidentes?* Les *prêtresses* simplement femmes de prêtres ne présidaient à rien. Et comment pouvait-on défendre de les consacrer, *constituer* (καθίστασθαι). Ce mot et celui de προκαθημένας (présidentes) prouvent que la prêtrise était une dignité, un ministère, une autorité pour les femmes, comme le diaconat et au-dessus du diaconat. Nous ne voyons pas qu'elles devinssent jamais évêchesses. Le droit d'être élevées à la prêtrise leur fut ôté par le canon que nous venons de citer.

Dans les écrits attribués aux apôtres, il est déjà question de diaconesses qui y sont aussi appelées *veuves* : ces ministres femelles du culte chrétien devaient avoir donné des preuves de prudence et de bonne conduite en gouvernant sagement leur propre famille et leur maison. Plus tard, les conciles et les pères de l'église exigèrent en outre qu'elles fussent instruites, afin de pouvoir instruire, et qu'elles eussent au moins quarante et même soixante ans. Le concile de Chalcédoine, IVe œcuménique, nous apprend qu'elles étaient sacrées solennellement comme les clercs, et qu'elles recevaient le Saint-Esprit par l'imposition des mains (Διακόνισσαν μὴ χειροτονεῖσθαι γυναῖκα πρὸ ἐτῶν τεσσαράκοντα, κ. τ. λ.); et il les

frappe d'anathème, ainsi que leurs maris, si elles en prenaient après avoir desservi leur office. Les constitutions apostoliques parlent également de l'imposition des mains et du don du Saint-Esprit qui en était la conséquence.

Saint Clément, successeur immédiat des disciples de Jésus-Christ, nous montre les diaconesses comme ne devant servir qu'à prêcher l'évangile aux femmes et à les déshabiller entièrement nues pour leur oindre tout le corps lors de leur baptême, comme cela se pratiquait dans la primitive église, (voy. l. 4, ch. 1, note 3, supplém., t. 2, p. 22); ce que, pour ce qui concerne la prédication, les sectes séparées de la grande église imitèrent lorsqu'il s'agit de répandre leur doctrine, que Simon fit annoncer par son Hélène, Montan par ses Priscille et Maximille, Donat par sa Lucille, etc., etc. Saint Épiphane dit la même chose que saint Clément; il ajoute seulement que les diaconesses examinaient les femmes, en qualité de matrones, probablement quand le cas exigeait que l'on constatât leur virginité.

Cependant il leur était défendu de baptiser: les constitutions apostoliques avaient décidé que de laisser conférer ce sacrement par des laïques ou par des femmes, sans exception, eût été dangereux, illicite, impie. Il n'était permis aux femmes que de chanter dans l'église; ce qui, dit saint Isidore, les empêchait d'y bavarder.

Au reste, saint Épiphane appelle orgueil, folie et fureur la prétention des femmes qui voulaient monter plus haut dans la hiérarchie sacerdotale que le diaconat: il va même jusqu'à s'emporter contre les femmes en général, dont, dit-il, les paroles paraissent douces comme le miel, et sont amères comme le fiel, et qu'il nomme tout crûment *des hérésies*. De son temps, les diaconesses devaient s'être consacrées à la virginité depuis leur naissance; ou se résoudre à vivre dans une continence volontaire si elles étaient mariées; ou enfin être veuves d'un seul mari: elles continuèrent néanmoins, quoique vierges ou mariées, porter le nom de veuves, en mémoire de leur première institution.

Saint Basile veut qu'à l'exemple de l'apôtre, on ne punisse que par le mépris les jeunes veuves diaconesses qui se marient: il n'est, dit-il, raisonnable de s'en prendre à elles de leur péché, que lorsqu'elles ont passé l'âge de soixante ans. Avant cela, il n'y a pas de leur faute, elles cèdent à la tentation, mais de la faute de ceux qui les ont enrôlées trop jeunes dans le clergé. Ailleurs, il les déclare coupables, ainsi que les chanoinesses (κανονικαὶ), si elles font la moindre brèche à la chasteté, il les condamne à sept ans de pénitence. Saint Jean Chrysostôme veut aussi qu'elles fassent pénitence, ou bien, ajoute-t-il, *qu'elles se remarient*.

Les diaconesses furent toujours nombreuses en Orient, où l'influence du climat rendait plus praticables les cérémonies religieuses qui requ-

dispensablement leur ministère, et où, pour le même motif, é, dans les mêmes cas, plus dangereux de chercher à les remır des prêtres ou des diacres.

npereurs orientaux se crurent souvent obligés de régler par des es ce qui concernait ces femmes-ministres du culte, afin de di-es abus que le temps avait fait naître de cette institution ecclé-. Théodose qui avait défendu aux femmes rasées d'entrer dans e, sous peine, pour l'évêque qui les y admettrait, de déposiobablement parce que le concile de Gangres avait défendu aux de se raser la tête, décréta qu'on ne recevrait dorénavant diacoue les femmes déjà mères et bonnes mères de famille, et en ées de plus de soixante ans, pour obéir, dit-il, aux apôtres et ciles de leurs successeurs. Justinien fixa leur âge, d'abord à cinpuis à quarante ans : il voulut qu'elles n'eussent été mariées ois, et il leur ordonna d'habiter seules ou avec leurs parens, de ec décence et dans la solitude.

cident connut beaucoup moins ces espèces de quasi-prêtresses, les conciles d'Orange I, d'Épaune et d'Orléans II, au sixième onsidérant la fragilité naturelle du sexe, supprimèrent définitiles diaconesses. —Epist. ad Titum, cap. 2, vers. 3; ad Timoth. I, vers. 9; cap. 7, vers. 11. — Tertullian. de veland. virgin. cap. 9, — Concil. carthag. IV, t. 2, p. 1201. — Concil. chalcedon. IV n. c. 15, t. 4, p. 763. — Concil. arausican. I, c. 26, t. 3, (ann. 441). —Concil. epaonens. c. 21, t. 4, p. 1578 (ann. 517). — aurelian. II, c. 18, ibid. p. 1782 (533). — Concil. gangrens. t. 2, p. 424. — Constit. apostol. l. 18, cap. 19 et 20, apud Zocanon. p. 1026 et seq. — S. Clement. constit. apostol. l. 2, , apud Coteler. inter SS. patr. apostol. oper. t. 1, p. 241 ; l. 3, p. 277; cap. 6, p. 281 et seq.; cap. 9 et 10, p. 285 et seq.; et 16, p. 290 ; cap. 19, p. 292. — S. Epiphan. hæres. 79, *colly*-locis cit. et p. 1060 et 1065. — S. Isidor. pelusiot. l. 1, epist. 90 or. episcop. p. 28. — S. Athanas. de virginit. t. 1, p. 1049. — S. pist. 199 (alias 2) ad Amphiloch. c. 6, p. 272; c. 24, p. 293;). 296. — S. Joann. Chrysostom. vit. a Pallad. script. cap. 5, t. 13, - Cod. theodos. *de episcop. eccles. et cler.* l. 16, tit. 2, leg. 27, 66. — Novell. 6, coll. 1, cap. 6, t. 2, p. 14 ; nov. 123, cap. 13, 9, p. 171. — Sozomen. hist. eccles. l. 7, cap. 16, t. 2, p. 301.

ut bien se garder de confondre les diaconesses avec les reli-. Les unes, par l'emploi qu'elles desservaient, se rendaient la communauté chrétienne: les autres ne faisaient qu'offrir à s mérites qu'elles supposaient avoir acquis en s'imposant une n personnelle; *et, au moyen* de l'espèce de pureté qu'elles

croyaient lui être la plus agréable, se préparer à elles-mêmes un aver plus heureux et des récompenses proportionnées à leur sacrifice : ell étaient reçues par l'église dès l'âge de vingt-cinq ans, et même après sei

Saint Basile ordonne que celles qui violent leurs vœux soient puni inexorablement; car, dit-il, elles sont adultères d'un époux qui, mourant jamais, ne leur laisse jamais la faculté de se donner à un aut ou de se marier, et elles introduisent dans le lit du Seigneur un escla coupable d'un bien plus grand crime que s'il n'avait fait que prendre place de tout autre mari. Les vierges incontinentes, dit saint Jérôm sont non seulement adultères mais incestes; elles ne peuvent se mari sans rompre la première foi promise, sans se vouer elles-mêmes à damnation.

Le crime de la vierge consacrée qui se laisse séduire est, selon sai Cyprien, d'autant plus grand, que l'époux qu'elle trompe est plus él au dessus des autres hommes. Le mari ordinaire qui trouve sa femr couchée avec un amant, entre en fureur, et la colère peut le porter ju qu'à répandre le sang des coupables. Que ne sera-ce pas de Jésus-Chri notre seigneur et notre juge, s'il trouve sa vierge, celle qui lui avait vouée, qui avait été destinée à sa sainteté, se livrant à d'incestueu amours?... Cyprien condamne surtout ce péché s'il est commis av des prêtres et des diacres, auxquels, dit-il, il est défendu mê d'habiter avec des vierges consacrées. Que si cela a eu lieu, il faut q la séparation suive immédiatement; et alors les vierges seront scru leusement visitées par des sages-femmes. Celles qui seront trouv pures, seront admises de nouveau à la communion ecclésiastique, à co dition qu'elles ne pécheront plus. Les autres devront faire péniten pleine et entière, comme il convient à des adultères du Christ; ap quoi, et confession du crime ayant été faite, elles seront réconcilié En cas d'obstination dans leur liaison criminelle, elles ne seront pl reçues dans l'église, de peur que, par leur exemple, elles ne co rompent les autres.

Les diaconesses étaient astreintes à l'observation des règles impos canoniquement à leur corps; les vierges consacrées n'étaient, dans primitive église, liées que par leur propre vœu. Saint Cyprien veut la vérité, que celles qui violent ce vœu fassent pénitence, comme faisai les femmes qui passaient à de secondes noces, et qu'elles méritent ai leur réconciliation avec l'église. Mais, beaucoup plus indulgent que concile d'Elvire qui condamne à la privation de la communion jusq la mort les vierges qui avaient fait brèche à leur chasteté, si, bien tendu, elles se repentaient de leur faute et n'y retombaient plus, e l'excommunication même au delà du tombeau, celles qui persistai *dans leur inconduite*, l'évêque de Carthage toujours en contradicti

avec lui-même et oublieux de la sévérité que nous venons de signaler, se borne dans un de ses écrits à conseiller aux religieuses trop sensibles de se consulter à la moindre tentation, et s'il ne leur paraît pas d'être assez fortes pour y résister, ou seulement même de manquer de bonne volonté à cet égard, de se marier sans délai, nonobstant leur vœu de chasteté et sa ratification par une consécration solennelle. Saint Épiphane est exactement du même avis : le mariage, selon lui, est toujours préférable à la commission secrète d'actions coupables dont Dieu est l'invisible témoin, et il vaut beaucoup mieux ne pécher qu'une fois que plusieurs ; surtout puisque la pénitence et après la pénitence la réconciliation ne sont jamais refusées aux vierges qui se sont mariées, bien que la première soit toujours longue et le pardon toujours difficile à obtenir. Il paraît que le libertinage des vierges était alors aussi commun que l'était pour les prêtres l'usage d'entretenir des femmes *introduites* : on conciliait ainsi tout à la fois le plaisir de satisfaire ses passions avec la vénération dont le peuple payait ceux qui paraissaient s'être mis au dessus des douceurs et même des besoins de la vie.

Le portrait que le saint évêque de Carthage nous trace des vierges chrétiennes consacrées à Dieu, surtout sous le rapport de la coquetterie, du manque absolu de modestie et de pudeur, de leur parure, des cosmétiques dont elles faisaient usage, etc., etc., passe l'imagination. Bien que vierges encore dans l'acception littérale du mot, elles avaient, dit Cyprien, le plus souvent cessé de l'être par les yeux, les oreilles, la langue et la pensée. L'exemple qu'il en apporte en preuve est frappant : elles fréquentaient les bains publics et s'y lavaient, entièrement nues, pêle-mêle avec des hommes également nus comme elles.

C'est pour cela que saint Cyprien défend aux vierges « d'habiter avec les mâles, et *habiter*, dit-il, veut dire ici simplement vivre, demeurer, et non pas coucher (nec pati virgines cum masculis habitare, non dico simul dormire, sed nec simul vivere); car la jeunesse et le sexe sont faibles : nous devons les brider de toutes les manières imaginables, bien loin de fournir nous-mêmes des occasions au diable qui ne cherche qu'à nous séduire et à saisir sa proie. Il faut se hâter de séparer les imprudens, et, s'il est possible, avant qu'ils se soient rendus coupables. Nous n'avons vu que trop de désordres résulter de ces cohabitations dangereuses et illicites, et que trop de vierges y perdre leur innocence, au grand chagrin de notre ame. » C'est ici que l'évêque de Carthage leur conseille de prendre un mari plutôt que de s'exposer aux flammes de l'enfer. « Et qu'elles ne cherchent point, ajoute-t-il, à s'excuser, en proposant de faire examiner et constater leur virginité ; car nous savons qu'il est aisé de tromper les yeux et les mains des sages-femmes. (Ici saint Cyprien oublie qu'il a lui-même conseillé, ordonné même ces

visites vérificatrices). D'ailleurs, quand même la partie qui disting la femme de la vierge serait trouvée intacte chez cette dernière, pou rait-on raisonnablement en conclure qu'elle n'a point péché au moy de quelque autre partie dont il est possible d'abuser, mais impossible vérifier l'abus ? »

Quoi qu'il en soit, on continua long-temps à excommunier simpleme les moines et religieuses qui violaient le vœu de chasteté, soit en se m riant, soit d'une autre manière ; on les soumettait à une pénitence pl ou moins sévère, à l'instar des bigames, c'est-à-dire de ceux qui étaie passés à de secondes noces. Mais il était strictement défendu de romp ces mariages (conjugia voventium non sunt dissolvenda) : séparer dans cas de leurs maris les religieuses devenues femmes, comme si el étaient adultères, est au contraire, dit le droit canon, rendre adultè les mêmes maris qui, du vivant de leurs femmes légitimes (les re gieuses épousées), en épousent d'autres. Le deuxième concile gén de Latran, dixième œcuménique, fut le premier qui, sous le pape nocent II (1139), déclara nul le mariage des évêques, prêtres, diacr sous-diacres, chanoines réguliers, moines, convers, profès, et surtout religieuses, ordonna de séparer les conjoints et de les punir rigoureu ment. — Concil. chalcedon. IV œcumen. c. 16, apud Labbe, t. p. 763. — Concil. lateran. II, œcum. X, c. 7 et 8; ibid. t. 10, p. 10 et 1004. — Corpus jur. canon. decret. part. 2, caus. 27, quæst. 1, c. 6 et 7, t. 1, p. 358 ; c. 8 et seq. p. 359 ; c. 14, ibid. ; c. 17, 22 et 2 p. 360 ; c. 41, p. 362, etc. — Basil. Pontius, de matrimon. l. 7 cap. ad 17, p. 497 et seq. — Concil. carthagin. III, c. 4, t. 2, Labbe, p. 11 — Concil. valent. I, c. 2 (ann. 374), ibid. p. 905. — Concil. ancyr c. 19, t. 1, p. 1464. — Concil. eliberit. c. 13, ibid. p. 972. — Con turon. II, c. 20, t. 5, p. 858 ad 871. — S. Basil. epist. 199 (alias 2) Amphiloch. c. 18, p. 292 ; epist. 46 (alias 5) ad virgin. laps. n. 3 et s t. 3, p. 137 ; libr. de virginit. n. 39, in append. p. 624. — S. Hie nym. advers. Jovinian. l. 1, t. 4, part. 1, p. 156. — S. Cyprian. epi 62 ad Pompon. p. 102 et 103 ; de habit. virgin. p. 179. — S. Epiph l. 2, t. 1, hæres. 61, *apostolic.* n. 7, p. 511.

CHAPITRE II.

Le gnosticisme en Espagne. — Priscillien. — Les hérésies ne parviennent plus à se cacher. — Dissimulation des priscillianistes. — Mesures des catholiques pour la mettre en défaut. — Concile de Sarragosse. — Condamnation des sectaires. — Priscillien, évêque d'Avila. — Les catholiques invoquent le bras séculier. — Les priscillianistes exilés font de nombreuses conversions dans les Gaules. — On refuse à Rome de les entendre. — Ils achètent la faveur de Gratien. — L'empereur Maxime les fait juger au concile de Bordeaux. — Priscillien appelle à l'empereur lui-même. — Reproches de Sulpice Sévère aux accusateurs des sectaires. — Saint Martin de Tours se déclare contre l'intolérance civile. — Les priscillianistes condamnés, les uns à l'exil, les autres à la peine capitale. — Supplice de Priscillien et de six autres gnostiques. — L'église presque entière repousse les délateurs couverts du sang des priscillianistes. — L'évêque Ithace, l'un d'eux, est déposé et exilé. — Le pape saint Léon loue ces accusateurs sanguinaires. — Loi d'Honorius pour généraliser la persécution. — Progrès du priscillianisme. — Les ithaciens persécuteurs, soutenus par le pouvoir. — Efforts généreux de saint Martin en faveur des malheureux. — Saint Martin communique avec les ithaciens pour sauver la vie aux priscillianistes. — Sa pénitence.

Un Égyptien, né à Memphis et appelé Marc, avait introduit en Espagne, vers le milieu du quatrième siècle, les dogmes déjà corrompus du gnosticisme. Agape, dame noble de cette province, et le rhéteur Helpide furent ses premiers disciples. Priscillien se joignit bientôt à eux, et ne tarda pas à mériter de devenir le chef de toute la secte, à laquelle il donna même son nom. Depuis lors, en Europe, gnostiques et priscillianistes ne fut plus qu'une même chose.

Priscillien était doué de toutes les qualités nécessaires pour faire promptement de nombreux sectateurs à sa doctrine; car le mérite des opinions proposées à la croyance des peuples, leur paraît toujours être en rapport direct avec le mérite du prédicateur qui cherche à les répandre. Or, Priscillien était jeune, d'une belle figure et d'une naissance distinguée, riche, spirituel et savant. Il avait l'esprit ardent et inquiet,

avec beaucoup de propension et de disposition pour la dispute. Également habile à saisir les circonstances favorables qui s'offraient à lui, et inébranlable dans sa résistance courageuse aux revers de la fortune, rien ne lui manquait pour la mission qu'il se donnait de fonder une secte nouvelle. Il souffrait patiemment, l'on dirait presque volontiers, la faim, la soif et les veilles. Les plus grandes et les plus pénibles privations ne lui coûtaient rien lorsque la nécessité les imposait, ou même, lorsque seulement elles lui paraissaient utiles à sa cause et propres à lui attirer le respect du vulgaire. Il tira surtout le plus grand avantage du prosélytisme zélé des femmes, qu'il avait eu l'art de gagner à ses desseins.

Ces intrigues ne purent long-temps demeurer cachées. Il était déjà loin le temps qui avait précédé la conversion des empereurs, où une secte pouvait croître, se fortifier dans le silence et dans l'ombre, et se répandre comme avait fait le christianisme lui-même, avant de parvenir à la connaissance de l'autorité, ou à celle des sectes rivales qui se croyaient intéressées à en arrêter les progrès. Tous les chrétiens maintenant se voyaient à découvert et se surveillaient les uns les autres. Chaque membre de la grande communauté était un témoin toujours vigilant des actions de ses frères; tous les fidèles vivaient en un contact immédiat avec leurs chefs. Le pouvoir lui-même, comme partie intégrante d'une religion qu'il avait autrefois persécutée, se figurait qu'il devait particulièrement avoir soin que rien ne s'y passât à son insu; et il avait toujours en main

oyens nécessaires pour être promptement et exac-
nt instruit de ce dont on paraissait le plus intérssé
faire un secret. Aussi le priscillianisme fut-il dé-
ert en Espagne presqu'à sa naissance.
lpice Sévère qui nous l'apprend, appelle les pris-
nistes une exécrable secte de gnostiques, qui en-
pait du mystère le plus impénétrable sa super-
n honteuse et jusqu'à ses moindres actes. Priscil-
avait mêlé aux dogmes des gnostiques ceux de
ichée et de plusieurs autres hérésiarques, nous
nt les prétendus orthodoxes, ses historiens (¹).
ajouta comme règle de conduite nécessaire dans
circonstances où l'on se trouvait, la permission,
dre même de dissimuler, de mentir et se parjurer
toute confiance, chaque fois qu'il était possible de
dérober par ce moyen aux recherches et aux per-
utions des ennemis de la nouvelle doctrine et de
s sectateurs. Les priscillianistes se mêlaient donc
ns scrupule, en tout lieu et en toute occasion, avec
s catholiques; ils se soumettaient, du moins en ap-
rence, à leurs cérémonies; ils observaient leurs rites,
reniaient même sans hésiter leurs propres opinions,
lles qui les constituaient en droit une secte séparée
es autres chrétiens, leurs frères. « Jurez, parjurez-
ous, avait dit Priscillien à ses prosélytes, mais ne tra-
issez jamais le secret. » C'est pour cela que la pre-

(¹) Les abominations des autres hérésies s'étaient confondues d'une
nière horrible, dit saint Augustin, dans le priscillianisme qui, ajoute
pape saint Léon, n'était autre chose qu'un réchauffé de toutes les
inions erronées qui avaient affligé l'orthodoxie jusqu'à cette époque.

mière mesure que prirent les évêques catholiqu
semblés en concile, ce fut de défendre toute
nion particulière et cachée, mesure qui, si elle
été et pu être mise avec fermeté à exécution p
gentils, trois siècles plus tôt, aurait nécessairemen
pêché l'établissement et la propagation du chi
nisme, qui ne consistait tout entier dans l'origine
des rassemblemens clandestins et suspects à l'au
dominante ([1]). Les pères de la grande église ajout
que quiconque recevrait dorénavant le pain e
ristique dans l'église sans l'y consommer, enco
un anathème irrévocable et perpétuel ([2]).

Ces mesures de rigueur n'empêchèrent pas le
cillianisme de faire des progrès rapides. Plu
évêques espagnols, entre autres Instance et Sal

([1]) S. Augustin. de hæresib. ad Quodvult. cap. 70, t. 6, p. 13
ad Ceret. t. 2, p. 348 et seq.—S. Leon. epist. 15 ad Turrib. t. 1,
cap. 5, p. 699; cap. 6, p. 700; cap. 7, p. 701; cap. 11 et 12,
cap. 14, p. 706, et passim. —S. Epiphan. l. 1, t. 2, hæres. 26
tic. t. 1, p. 82 et seq.

Saint Épiphane dit que les gnostiques se connaissaient entre
moyen de signes convenus et d'attouchemens mystérieux, et qu
reconnaissance faite, ils se traitaient avec l'hospitalité et la frater
plus exemplaires.

Il est probable que les premiers chrétiens se reconnaissaient de
au milieu des gentils avant la conversion des empereurs. Les gno
n'auront fait que conserver des pratiques indispensables à des s
traqués par les catholiques dominans, pratiques qui, dans l'o
avaient été communes à tous les *frères* indistinctement traqués
pouvoir. Les sectes gnosticiennes se firent nécessaireme t l
ment *sociétés secrètes*, lorsque les catholiques, jadis calomniés e
cutés avec elles, devinrent calomniateurs et persécuteurs à leu

([2]) Nous ferons suivre ce chapitre d'une note supplémentaire
rement consacrée à l'eucharistie des chrétiens primitifs.

embrassèrent les nouveaux dogmes gnosticiens : tous ensemble conspirèrent avec le chef de la secte, et rivalisèrent avec lui de zèle et d'ardeur pour l'établir et la répandre. Dès l'an 383, les catholiques avaient tenu plusieurs synodes contre ces enthousiastes : le plus considérable est le concile de Sarragosse, où furent promulgués les deux célèbres canons dont nous venons de parler. L'évêque orthodoxe Idace, dit Sulpice Sévère, avait beaucoup augmenté le mal, et fait d'une étincelle un vaste incendie, en poursuivant avec trop de fureur et d'acharnement son collègue Instance et ses adhérens. Il l'avait fait à l'instigation d'Adygin, évêque de Cordoue, celui qui, le premier, avait découvert et dénoncé les priscillianistes.

Quoi qu'il en soit, les évêques Instance et Salvien, ainsi que les laïques Priscillien et Helpide furent condamnés et anathématisés bien qu'absens, avec quiconque d'entre les catholiques aurait osé les admettre de nouveau à la communion chrétienne. Ithace, autre pasteur orthodoxe, fut chargé par le concile de faire connaître et exécuter en tous lieux le décret des pères, et notamment de notifier la sentence d'excommunication à l'évêque Adygin qui, de persécuteur des priscillianistes, venait de se déclarer un de leurs partisans les plus exaltés (1).

Bien loin de la ruiner, la condamnation du synode servit merveilleusement la cause des ardens sectaires. Priscillien fut préposé au troupeau gnostique

(1) Fl. Luc. Dextr. chron. ad ann. 384, p. 394.—S. Sulpit. Sever. hist. eccles. l. 2, *cap. 47, p. 282.*

d'Avila par les évêques, ses adhérens, flattés d'avoir un collègue dans le plus zélé et le plus ferme soutien de leur communauté naissante ([1]).

Finalement, les ardens catholiques Ithace et Idace prirent le parti, pour opposer une digue infranchissable au torrent d'hétérodoxie qui menaçait d'envahir l'Espagne tout entière, de recourir au gouvernement. Ils demandèrent positivement que le pouvoir sévît contre les priscillianistes, ou du moins qu'il les chassât des villes qu'ils habitaient. Sulpice Sévère condamne, sans détour, la conduite des évêques ses co-religionnaires; il se plaint avec véhémence de ce qu'après beaucoup et de honteuses démarches ([2]), Idace réussit à arracher à l'empereur Gratien l'ordre qui bannissait les nouveaux sectaires de toute l'Espagne. Les seuls qui obéirent furent les évêques du parti; comme plus connus et plus exposés aux regards du public, ils se retirèrent en effet : leurs troupeaux furent dispersés par la crainte. Instance, Salvien et Priscillien se rendirent à Rome, où ils comptaient pouvoir facilement se disculper devant l'évêque Damase, que l'empereur, mu probablement par le même sentiment de déférence et de respect dont nous avons déjà vu

([1]) Priscillien était encore laïque lors de son élévation au siége épiscopal d'Avila. Sirice, évêque de Rome après Damase, et contemporain du sectaire-gnostique, prétend que ces élections irrégulières n'avaient eu lieu que deux fois au sein de l'église catholique, et cela dans des cas de nécessité absolue, savoir, lors des nominations de saint Hilaire et de saint Ambroise. Le lecteur sait combien Sirice se trompe : il a déjà vu plus d'un exemple d'évêques ordonnés, non seulement laïques, mais encore païens.

([2]) *Post multa et fœda*, etc.

'autres princes faire également profession envers ette église, avait muni de sa pleine autorité pour orter une décision sans appel dans cette affaire.

Ce voyage ne fut pas inutile aux intérêts du gnoscisme, en ce sens du moins qu'il servit à lui faire es prosélytes dans tous les lieux que traversèrent les annis. Dans les Gaules on les suivait de toutes parts: s femmes surtout quittaient et maison et famille, our s'attacher à leurs pas; on aurait dit d'une marche riomphale. Parmi celles qui les accompagnèrent, on emarque principalement Euchrocie, femme du rhéteur Delphide, célébré par le poète Ausone, et Procula, sa fille. Sulpice Sevère rapporte que la voix publique accusa Priscillien d'avoir vécu avec cette dernière dans une intimité que leur secte ne regardait aucunement comme illicite; elle ajouta, dit-il, que Procula s'étant par suite de ce commerce trouvée enceinte en dépit des lois fondamentales du gnosticisme, il fallut pendant la route recourir à certains breuvages, propres à la débarrasser d'un poids aussi inopportun dans cette circonstance que contraire à l'esprit de la religion qu'elle professait (1).

Arrivés à Rome, Damase, bien loin d'admettre les riscillianistes à sa communion, ne voulut pas même les entendre. Il n'aurait rien gagné à confirmer purement et simplement le jugement déjà prononcé contre ces hérétiques, et il ne voyait pas comment il lui eût été possible de le casser ou de le modifier d'aucune manière. De retour à Milan, par où ils se rendaient de

(1) S. Sulpit. *Sever. hist. l. 2, cap. 48, p. 284.*

nouveau dans les Gaules, les bannis firent des effor également vains auprès de l'évêque Ambroise pou qu'il se déclarât en leur faveur. C'était là, dit Sulpi Sévère, qui ne fait entre eux aucune distinction, l deux évêques occidentaux qui surpassaient tous l autres en influence et en pouvoir.

Les priscillianistes, s'étant ainsi convaincus (l'inutilité de toute tentative auprès des évêques leu adversaires, tournèrent les yeux vers la cour. I réussirent facilement à y avoir accès; et le résultat (leurs démarches ne leur laissa bientôt plus rien à d sirer. Macédonius, maître des offices de Gratien, co rompu par leurs largesses, obtint de l'empereur défense formelle de mettre opposition à la rentrée d gnostiques en Espagne ([1]).

A cette nouvelle, leur persécuteur Ithace vole da les Gaules. Il demande justice au préfet du prétoir qui s'empresse de faire saisir les hérétiques. Cela fai il en réfère à l'empereur. Mais les dons des priscilli nistes avaient tellement fait impression sur les espr dans une cour où tout se vendait au plus offran que, bien loin de parvenir à faire prêter main fort son protégé Ithace, le préfet Grégoire ne réussit qu faire porter contre lui un ordre précis par lequel était enjoint à tous les officiers de l'empire dans Gaules de chercher cet évêque catholique et de le fa retourner en Espagne de gré ou de force. Heureusem pour celui-ci, qu'il fut averti de ce qui se passait,

([1]) *S. Sulpit.* Sever. hist. l. 2, cap. 49, p. 285.

qu'il se déroba à la vigilance des émissaires envoyés à sa poursuite (¹).

Mais, sur ces entrefaites, l'armée de la Bretagne avait créé empereur Maxime qui ne tarda pas à étendre son pouvoir jusque sur les Gaules. Ithace croyant l'occasion favorable, s'adressa à lui à Trèves, et en sollicita la vengeance qu'il espérait depuis si long-temps. Il ne pouvait manquer de réussir auprès d'un prince qui, encore flétri du nom d'usurpateur et de tyran, devait saisir avidement toutes les occasions de se concilier l'amour du peuple, en affectant une orthodoxie sévère et même, le cas échéant, cruelle. Il accueillit donc avec faveur l'accusation de l'évêque Ithace, qui chargeait les nouveaux hérétiques, non pas tant d'opinions erronées, que de crimes de toute espèce. For-

(¹) La vénalité et les fluctuations d'un gouvernement aussi faible que corrompu, et fatal à lui-même par cela seul qu'il était funeste au peuple, nous feront comparer, avec l'historien Philostorge, le règne de Gratien à celui de Néron. Ce ne sera, à la vérité, pas tant pour le mal que le premier a fait personnellement, que pour celui qu'il autorisait les autres à faire par sa nullité et son manque complet d'énergie. Mais les gouvernés ne distinguent pas entre ces deux manières de leur nuire; et ils ont raison d'en accuser également le chef de l'état, à qui seul, tant qu'il ne quitte pas la place qu'il est incapable de remplir, elles doivent être imputées. Mais nous nous garderons bien d'accuser Gratien, comme a fait Philostorge, de sa fidélité aux doctrines des consubstantialistes; sa haute position ne lui ôtait aucunement sa liberté de conscience, et la manière dont il en usait, pourvu toutefois qu'il la laissât également à ses sujets, n'intéressait l'état en aucune manière. Paul, diacre, nous dépeint Gratien comme un honnête homme, un philosophe vertueux, un savant et un homme d'esprit; mais doué de vertus qui n'importaient guère à la chose publique, et privé des connaissances nécessaires à un souverain et de la volonté de s'occuper des affaires du gouvernement. — Philostorg. hist. eccles. l. 10, n. 5, t. 3, p. 534. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 12, in *Gratian.* apud Murator. rer. ital. scriptor. t. 1, p. 86.

tement prévenu contre Priscillien et ses partisans, Maxime convoqua (385) à Bordeaux un concile devant lequel il cita les principaux gnostiques. Instance y parla le premier. On écouta sa défense; après quoi, jugé indigne de l'épiscopat, il fut déposé. Vint après lui Priscillien qui, découragé par ce qui venait d'arriver à son collègue, refusa de plaider sa cause devant les pères du concile, et demanda à être renvoyé au jugement de l'empereur. Cet appel, dit Sulpice Sévère, aurait dû être décliné avec fermeté par les catholiques, qui, se bornant à condamner eux-mêmes les priscillianistes, à cause seulement de leur obstination à ne pas vouloir se défendre, ou bien abandonnant leur cause à la décision d'autres évêques orthodoxes, ne devaient jamais permettre que l'empereur prît connaissance d'horreurs pareilles à celles dont il était question en cette affaire : l'imprudence et la légèreté dont ils se rendirent coupables en cette occasion ne sauraient se pardonner.

Les gnostiques et les évêques Idace et Ithace, leurs accusateurs, comparurent bientôt devant Maxime, et y soutinrent les opinions qu'ils avaient embrassées. Sulpice Sévère, historien dont la catholicité ne saurait être mise en doute, et auquel seul nous empruntons ces détails, avoue ouvertement que les catholiques, en cette occurrence, lui parurent aussi blâmables que les sectaires contre lesquels ils s'acharnaient. En effet, dit-il, si les priscillianistes soutenaient des doctrines fausses et dangereuses, leurs adversaires n'étaient animés que par le désir de vaincre

ınemis qu'ils haïssaient, et de se venger d'eux
les avoir terrassés dans cette déplorable lutte.
l'auteur que nous citons, l'évêque catholique
était un homme audacieux, emporté, bavard,
ent, adonné au luxe et aux plaisirs de la table.
mieux dérober sa sensualité aux yeux de la
ude, il déclarait atteints et même déjà con-
s des crimes dont on noircissait à cette époque
actère des priscillianistes, tous les hommes
'aspect grave et sévère faisait supposer la pra-
rigide des vertus dont il lui était impossible
vanter. Il appelait ces vertus le masque de
sie; et, à ses yeux, il suffisait d'aimer l'étude et
macérer par des jeûnes et d'autres austérités
uses, pour être véhémentement suspect de
cisme. Il accusa, entre autres et sans hésiter, de
erreur le célèbre Martin, évêque de Tours,
lit Sulpice Sévère, il est permis, sans encourir
roche de flatterie ou d'exaltation, de comparer
ôtres eux-mêmes ([1]).

personnage se trouvait alors à la cour où il faisait
es efforts pour qu'Ithace se désistât de ses pour-
Martin ne cessait de supplier Maxime d'épar-
es biens, la personne et le sang de malheureux
ques qu'il suffisait d'avoir fait condamner et
r de l'église par les évêques, sans donner lieu
eà la plus dangereuse comme à la plus inique des
ations, celle d'abandonner en ce cas au juge sé-

[1] Sulpit. Sever. hist. l. 2, cap. 50, p. 288.

culier la décision d'une affaire toute ecclésiastique de dogmes.

L'empereur, soit qu'il se rendît aux raisons allégué par Martin de Tours, soit qu'il cédât à son influence m rale et à ses instances, soit enfin qu'il dissimulât ses vé tables projets, promit à l'évêque qu'il ne permettrait mais que l'on prononçât contre les priscillianistes ou moins que l'on exécutât sur eux une sentence de mo Mais aussitôt après, dit Sulpice Sévère, les catholiq Rufus et Magnus firent changer cette détermination d tée par la religion et l'humanité. Maxime, bon d'aille par caractère, mais séduit et dépravé par les coupab sollicitations de ces prêtres ([1]), chargea du procès sectaires son préfet, Évode, homme dur et cruel ; bientôt le glaive des lois menaça la tête des hérétiq Convaincus de maléfices, d'avoir enseigné et prati une doctrine obscène, de s'être assemblés, la n dans des réunions de débauche, avec des femmes p dues de mœurs, de s'être dépouillés de tous vêtem pour adresser en commun leurs prières à Dieu, p sieurs priscillianistes furent condamnés à mort. autres furent exilés et leurs biens confisqués au p fit du trésor : car, ajoute Sulpice Sévère, l'emper outre ses autres motifs de rigueur, avait encore celui de convoiter les dépouilles des gnostiques

Cependant Ithace, accablé de toutes parts des

([1]) Maximus imperator, alias sane bonus, depravatus consiliis dotum, etc. — S. Sulpit. Sever. dialog. 3, cap. 11, p. 495.

([2]) S. Sulpit. Sever. hist. l. 2, cap. 50, p. 289; dialog. 3, cap p. 498.

roches des évêques, ses collègues, qui élevaient hautement la voix contre lui, renonça à son rôle d'accusateur peu avant l'exécution des condamnés, c'est-à-dire lorsque la révocation de la sentence était devenue impossible. Maxime lui substitua un officier du fisc qui ne manqua pas de faire le devoir de son état dans toute l'étendue de l'emploi qu'il desservait et de la mission dont il était revêtu. En conséquence l'évêque d'Avila, Priscillien, Felicissimus, Armenius, Latronien, Asarin, Aurélius et même la femme d'Helpide, Euchrocie, furent traînés au supplice. Instance, Tibérien et plusieurs autres furent relégués au loin. Tertulle, Potamius et Jean, comme personnes de basse extraction et qui d'ailleurs avaient dénoncé leurs complices et révélé les secrets de la secte, furent simplement chassés des Gaules (1).

La conduite d'Ithace, qu'une longue habitude de persécution et de tyrannie n'avait pas encore fait regarder comme régulière, comme sainte, par les catholiques, révolta presque tous les évêques de ce temps-là. Mais comme il était bien en cour, où de puissans personnages et l'empereur lui-même l'avaient pris sous leur protection, il eut aussi ses partisans et ses défenseurs, et un nouveau schisme éclata dans la grande église. « Des dénonciateurs, dit Pacace, évêques de nom seulement, mais vrais satellites de délation et bourreaux, non contens d'avoir chassé ces malheureux des domaines de leurs familles, les poursuivirent de leurs calomnies jusqu'à demander la mort des

(1) S. Sulpit. Sever. hist. l. 2, cap. 51, p. 290.

infortunés qu'ils avaient déjà réduits à la plus extrên misère. Après avoir assisté au jugement où il y alla pour les hérétiques de leur tête; après s'être repu l yeux et les oreilles des tourmens des suppliciés et d gémissemens qu'ils leur arrachaient; après avoir tou ché les instrumens des licteurs et les cadavres auxque ils venaient de donner le coup mortel, ils allèrent, to dégoûtans de ce contact sacrilége, célébrer les saint mystères, et profaner encore de leur présence imp des cérémonies qu'ils avaient déjà polluées par leur idées de vengeance et de sang ([1]). »Un évêque, nomm Théogniste, trouva la conduite de son collègue Ithac si abominable que, sans même convoquer à ce suje un concile, il excommunia le coupable de son autorit privée, ainsi que ceux qui n'auraient pas évité soi gneusement de communiquer avec lui. Il est probabl que cette condamnation personnelle fut suivie d'un sentence plus solennelle, puisqu'il est certain que, no seulement Ithace fut déposé de l'épiscopat à cause d sa participation à la mort de Priscillien, mais qu même il mourut dans l'exil ([2]). Nardace, évêque du

([1]) Fuit enim, fuit et hoc delatorum genus, qui nominibus anti stites, revera autem satellites, atque adeo carnifices, non contenti mi seros avitis evolvisse patrimoniis, calumniabantur in sanguinem, et vitas premebant reorum jam pauperum, quinetiam, cum judiciis capi talibus astitissent, cum gemitus ac tormenta miserorum auribus ac lu minibus hausissent, cum lictorum arma, cùm damnatorum fræna (funera) tractassent, pollutas pœnali manus contactu ad sacra refere bant, et cœrimonias quas incestaverant mentibus, etiam corporibus impiabant. — Pacat. loco cit.

([2]) Ithacius.... cum Ursacio episcopo, ob necem ejusdem Priscil liani (cujus accusatores extiterant), ecclesiæ communione privatus, *exilio condemnatur*, ibique die ultimo fungitur.—S. Isidor. loco cit.

parti d'Ithace et qui avait commis la même faute, évita la punition qui l'attendait en donnant volontairement sa démission, action d'un repentir louable, dit Sulpice Sévère, et qu'il est à déplorer que cet évêque ait souillée depuis en redemandant à rentrer dans sa première dignité et ses anciens honneurs ([1]).

N'oublions pas de faire remarquer ici que le pape Léon, appelé le Grand, lorsqu'il se fut décidé à sévir contre les gnostiques (priscillianistes) d'Espagne, embrassa une opinion entièrement opposée à celle si généreusement exprimée par Pacace, l'évêque Théogniste, Martin de Tours et l'historien Sulpice Sévère. Il loua sans réserve la conduite sanguinaire des persécuteurs qu'il se proposait d'imiter ([2]).

Quoi qu'il en soit, la rigueur cruelle déployée contre

([1]) Pacat. in panegyric. Theodos. imper. cap. 29, inter panegyr. vet. p. 334. — S. Sulpit. Sever. hist. sacr. l. 2, cap. 51, p. 391 et 392; dial. 3, cap. 12, p. 499. — S. Isidor. hispal. de script. ecclesiast. c. 2, p. 526.

([2]) S. Leon. magn. epist. 15 ad Turrib. episcop. asturicens. (anno 447), t. 1, p. 226.

Il y avait, dit saint Léon-le-Grand, des priscillianistes en Espagne. Cette hérésie était un éclectisme de tout ce que les autres hérésies avaient inventé de plus abominable. Nos pères, continue-t-il, lorsqu'elle a paru, ont tout fait pour l'extirper. Les princes séculiers ont frappé l'hérésiarque et plusieurs de ses disciples du glaive de la loi. Ils voyaient bien que, si on permettait à ces gens-là de vivre, bientôt il n'y aurait plus ni honnêteté, ni pudeur, ni mariage, ni droit divin ou humain. Cette rigueur fut très utile à l'église qui, quoiqu'elle se borne à prononcer des jugemens sacerdotaux, et qu'elle ne souille pas sa douceur par des exécutions sanglantes, cependant est puissamment soutenue par les lois sévères des princes chrétiens, puisque plus d'une fois ceux qui craignent le supplice du corps, ont recours, pour l'éviter, au remède de l'âme.

les priscillianistes fut loin d'étouffer cette héré tout au contraire, s'il faut en croire l'écrivain ca lique déjà plusieurs fois cité, les supplices, co on devait s'y attendre, ne firent qu'enflammer le des sectaires et augmenter le nombre de leurs pros tes. Les restes mutilés de ceux qui avaient souffe mort devinrent l'objet de la vénération de leurs fr persécutés. Priscillien fut honoré comme un mart comme un saint : on jura par son nom, et ce ser fut regardé comme le plus inviolable et le plus s L'empereur Honorius eut beau porter des lois co les gnostiques, il les força à feindre, mais non p se convertir ([1]). Et dès lors les persécutions, d nues tout à la fois vagues et générales, furent ent mains des méchans une arme d'autant plus ter que, n'y ayant plus de distinction réelle entre les i cens et les coupables, personne ne pouvait se fl de ne pas être signalé un jour comme suspec puni plus ou moins sévèrement en raison des enn plus ou moins puissans qui l'avaient dénoncé e soutenaient leurs accusations.

([1]) Cod. theodos. leg. 40, *de hæret.* l. 16, tit. 5, t. 6, p. 177.

La loi d'Honorius est une infamie. Elle consacre le principe su de l'ordre social et de la paix publique, que *ce qui offense la Divi un crime contre l'état!*.... Or, quand même cela serait rigoureu vrai, toujours faudrait-il, et avant tout, que ce ne fût pas par la l des hommes que Dieu fît connaître sa colère. Au reste, Honorius c les biens des manichéens, phrygiens (cataphryges) et priscilli confisqués au trésor, si ces religionnaires ne laissent pas de par thodoxes du premier ou du second degré. Il permet de les accu crime de gnosticisme, même après leur mort. Les édifices où l taires se sont assemblés, sont adjugés au fisc.

La plupart du temps, les priscillianistes, préparés de longue main à la défense et toujours prêts à déguiser la vérité, échappaient à toutes les recherches et déjouaient toutes les preuves; les catholiques succombaient au moindre effort. Ce n'étaient en tous lieux, dit Sulpice Sévère, en terminant le dernier chapitre de son histoire sacrée, ce n'étaient que troubles, désordres et persécutions de toute espèce. Les fidèles ne savaient plus à qui entendre. Les évêques s'engageaient entre eux dans des disputes interminables, où les passions humaines jouaient le premier rôle, la haine, l'envie, la faveur, la versatilité, la turbulence, l'avidité, le libertinage, l'impudence, la lâcheté. Le grand nombre, c'est-à-dire la masse des fourbes et des sots, conjurait contre le petit nombre ou contre les hommes de mérite et vertueux qui, écrasés par la multitude, se voyaient insultés, méprisés et poursuivis de toute part ([1]). Le priscillianisme alors (418) reprit plus de force et d'extension qu'il n'en avait jamais eu.

Avant de terminer l'histoire des gnostiques d'Espagne, nous devons faire mention de la conduite remarquable du célèbre Martin, évêque de Tours, envers les personnages qui s'étaient distingués d'une manière si horrible pendant les tristes procès auxquels le priscillianisme avait donné lieu à cette époque. Les partisans d'Ithace et des autres dénonciateurs et accusateurs des priscillianistes, s'étaient, sous la protection immédiate de l'empereur Maxime, mis à l'abri

([1]) Dexter in. chron. ad ann. 418, p. 423. — S. Sulpit. Sever. in dialog. 3, cap. 11, p. 495 et seq.; vit. B. Martin. cap. 27, p. 355.

des reproches et du blâme des autres évêques catho-liques, justement scandalisés de leur honteux et atroce acharnement contre les hérétiques. Les ithaciens, en schisme ouvert avec ces évêques, avaient si bien réussi à fasciner l'esprit du prince qui venait d'établir le siége de sa cour à Trèves, qu'il se faisait un devoir de les protéger contre leurs collègues et contre toute l'église des Gaules, qui se montrait disposée à les acca-bler sous les foudres spirituelles. Cette prédilection marquée de l'empereur avait cependant fini par attirer peu à peu au parti d'Ithace nombre de pasteurs, qui pour plaire au souverain et parvenir à la cour, avaient communiqué avec l'évêque espagnol et, de cette ma-nière, épousé sa cause. Déjà un nouvel édit était signé pour recommencer les poursuites contre les hé-rétiques d'Espagne, et pour les traîner du tribunal au supplice. Beaucoup de saints, aussi orthodoxes que vertueux, dit l'écrivain que nous traduisons, allaient être enveloppés dans cet arrêt de proscription générale; la pâleur de leur teint, leurs regards baissés vers la terre, et les vêtemens négligés dont ils avaient coutume de se couvrir, devaient en cette circonstance déposer fortement contre eux et les exposer à une mort cer-taine.

Ce fut alors que Martin se rendit auprès de Maxime. Les évêques coupables tremblèrent à son approche. Ils craignaient l'effet du jugement qu'allait porter leur austère collègue sur l'esprit des peuples attentifs à la décision qu'il prononcerait, et ils se croyaient perdus sans ressource si Martin refusait de les soutenir en re

sant de se mettre en communion religieuse avec eux.
chose leur parut même si importante qu'ils supplièrent l'empereur d'interposer son autorité suprême, pour prévenir le coup qu'ils redoutaient. Maxime envoya à la rencontre de l'évêque de Tours un officier chargé de lui demander catégoriquement *la paix* pour les pasteurs que la cour avait pris sous son égide, et, en cas d'hésitation, de lui interdire l'entrée de la ville. Martin qui voulait à tout prix voir l'empereur, promit ce qu'on exigeait de lui.

Admis à la présence de Maxime, Martin ne s'intéressa que pour les malheureux. Il commença par implorer la grâce de deux partisans de Gratien, qui, pour être demeurés trop constamment attachés à leur ancien maître, s'étaient attiré la haine du nouveau souverain, son ennemi. Après cette demande, il parla vivement en faveur des hérétiques en jugement, pour lesquels il sollicita un entier pardon, ou du moins l'assurance qu'ils auraient la vie sauve. Maxime évita long-temps de répondre à l'évêque. Plusieurs motifs le poussaient à ne pas se rendre à ses désirs : le principal était le besoin et l'envie qu'il avait de confisquer à son profit les biens des priscillianistes, qu'il convoitait aussi avidement que les ithaciens leur sang. Ceux-ci s'empressèrent de représenter à l'empereur combien l'exemple donné par Martin était funeste à son autorité. Ils ne cessèrent de répéter que la mort de Priscillien, non seulement avait été inutile, mais qu'elle serait funeste, si l'évêque de Tours était, après son supplice, reçu à le défendre, et à se constituer tout à la fois l'apologiste

de l'hérésie et le vengeur des hérétiques : que le prin
y prenne bien garde! ajoutèrent-ils, la moindre co
descendance de sa part va armer, de toute l'autor
d'un pasteur aussi téméraire, l'audace de Théognis
qui a osé, à lui seul et sans consulter personne, co
damner des évêques catholiques, et Maxime lui-mê
d'après les ordres duquel ces évêques avaient fid
lement agi ([1]).

L'empereur alors, sans cependant vouloir tout d'
coup rebuter le courageux Martin qui ne s'exposait
toute sa colère qu'en invoquant les droits impr
criptibles de la religion et de l'humanité, tâcha
le convaincre ou du moins de le séduire pour l'atti
à son parti. Il l'assura que les priscillianistes avaie
été condamnés et exécutés pour leurs crimes cont
l'état, et nullement pour hérésie, ni à la demande d
évêques; que Théogniste avait été mu, non
l'amour de Dieu et de son prochain, mais par la h
qu'il nourrissait contre Ithace; qu'enfin cet évêq
dans sa levée de boucliers contre les prétendus per
cuteurs de Priscillien, n'avait réussi à se faire appuy
par aucun de ses collègues.

Mais tous ses efforts furent vains : Martin demeu
inébranlable, et Maxime ordonna aux bourrea
d'exécuter les sentences déjà prononcées contre l
nouveaux accusés. A ce coup inattendu, Martin
résiste plus. Il viole la loi du devoir qu'il s'était lu
même imposé, et sacrifiant sa propre conscience
l'obligation de sauver avant tout la vie à tant d'inn

(1) S. Sulpit. Sever. dialog. 3, cap. 12, p. 498.

tunés, il déclare qu'il est prêt à participer à la communion religieuse des ithaciens, si, à ce prix, on lui promet d'épargner ceux que l'on venait de condamner si cruellement. Maxime lui accorda sa demande, et le lendemain l'évêque de Tours assista à l'ordination de Félix, saint personnage, dit Sulpice Sévère, et qui méritait de recevoir la consécration épiscopale d'une manière plus canonique et plus légitime (1).

Depuis ce moment, Martin crut devoir pleurer comme un crime l'acte d'humanité en faveur duquel il avait fait violence à ses scrupules religieux : et malgré les consolations qu'un ange descendu tout exprès du ciel pour le remercier d'avoir su si à propos céder à des circonstances difficiles, lui apporta, disent les auteurs sacrés, en personne, le digne évêque gaulois se condamna à une espèce de pénitence pour le reste de ses jours, se retira entièrement du monde, et refusa obstinément pendant les seize années qu'il vécut encore, d'assister à aucune assemblée d'évêques, à aucun des conciles que ses collègues lui indiquèrent.

(1) S. Sulpit. Sever. dialog. 3, cap. 13, p. 500

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Eucharistie.

Quelques considérations sur l'eucharistie des anciens chrétiens, rites qu'ils observaient dans leur communion, les opinions qu'ils taient formées sur ce repas mystique devenu dans la suite un sacreme pour le moins étrange, etc., etc., suffiront pour mettre le lecteu même de juger combien la croyance des fidèles, avant de devenir à peu ce qu'elle est maintenant chez les catholiques romains, a dû su de modifications et de changemens.

D'abord, l'usage général était que les fidèles reçussent le pain euch ristique dans la main et qu'ils l'emportassent chez eux. Saint Jean Ch sostôme en tire un des principaux motifs que l'homme puisse avoir ne pas pécher : « Songe toujours, dit-il, à ce que tu prends dans main, et ne profane plus cette main par les violences, la rapine, la fu d'amasser. » — Le concile de Sarragosse (381) abolit cet usage, dont gnostiques se prévalaient pour se mêler aux catholiques et feindre de former qu'une seule église avec eux. Vingt ans plus tard (400), le cile de Tolède renouvela l'anathème perpétuel contre ce *sacrilége*, lancé par les pères de Sarragosse. — S. Joann. Chrysost catecheѕ. 2 ad illuminand. t. 2, p. 237. — Concil. cæsaraugust. t. 2, p. 1009. — Concil. toletan. c. 14, p. 1225. — Ce concile donne au fidèle de manger dans l'église même l'eucharistie qu'il reçue.

Avant cela, les laïques allaient tous indistinctement à l'autel ou table prendre le pain consacré que le prêtre leur remettait dans la m et ils se retiraient avec cette portion de communion, signe distinct la paix dans laquelle ils vivaient avec leurs frères, et de leur co irréprochable envers tous les membres de l'église dont ils faisaient tie. Une lettre de saint Denys d'Alexandrie, à Xyste, évêque de Rome, de preuve irrécusable à ce que nous venons de dire. — Euseb. ecclesiast. l. 7, cap. 9, t. 1, p. 330. — S. Augustin. cont. lit Petiliani, l. 2, cap. 23, t. 7, p. 100 ; serm. 243 de temp. domin. 22, t. 10, p. 387.

Le concile de Laodicée (360) défendit aux femmes de s'avancer l'autel. Le concile *trullien* de Constantinople (693) prononça contr hommes la même défense. Tous les fidèles furent dès lors obl d'attendre que le prêtre leur mît le pain consacré dans les mains,

t ordonné de tenir en croix, après les avoir bien lavées, surtout droite, ainsi que la langue et les lèvres : il y avait défense ex- t sous peine d'excommunication de recevoir l'eucharistie dans quel qu'il fût. Les femmes seules furent astreintes à tenir sur la linge fin et blanc qu'on appelait *dominical*, dans lequel le prêtre la part d'eucharistie qui leur était destinée; si elles n'avaient pas , elles devaient remettre leur communion à une autre fois. il. laodicæn. c. 44, t. 1, p. 1503. — Concil. autisiodo- in. 578) c. 36, t. 5, p. 960, et c. 42, p. 961. — Concil. in 58, t. 6, p. 1167; c. 101, p. 1186. — S. Johann. Chrysost. cerdot. t. 1, p. 382; in epist. 1 ad Corinth. homil. 27, n. 5, 248. — S. Augustin. serm. 252 de temp. S. annivers. dedicat. 10, p. 398. — S. Cyrill. hierosolymit. catech. mystagog. 5, . 300. — S. Gregor. nazianz. advers. mulier. stud. sese exor- er carm. varia, n. 63, t. 2, p. 152. — S. Johann. Damascen. thod. l. 4, cap. 14, f° 279.

on cinquante-huit du concile *trullien* défend à tout laïque de ınier lui-même, ce qui doit s'expliquer d'après le canon cent la défense d'aller prendre le pain eucharistique à l'autel.

lle, évêque de Rome, dans une lettre à Fabius d'Antioche, nent d'Alexandrie, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Au- n un mot tous les pères des premiers siècles de l'église, con- clairement que, de leur temps, l'eucharistie se donnait indis- it à tous les chrétiens dans les mains : ce qui est bien éloigné ques qu'ont nécessitées nos croyances modernes, entièrement s, cela seul le prouve, du dogme tel qu'il était reçu jadis. distribuent l'eucharistie, dit saint Clément, ont la coutume ttre que chaque fidèle en prenne sa part (. . . . . τὴν εὐχαριστίαν ιαντες, ὡς ἔθος, αὐτὴν δὴ ἕκαστον τοῦ λαοῦ λαβεῖν τὴν μοῖραν ἐπιτρέπουσιν). de Sérapion nous a déjà fait voir que le pain mystique était ıs scrupule à un enfant qui le demandait au nom d'un malade ınié : que cet enfant le faisait délayer dans de l'eau; puis, ait le moribond, sans cérémonies, sans confession, sans prières rêtre. (Liv. 3, chap. 2 de cette Époque, t. 1, p. 163).

re exemple frappant de la facilité avec laquelle l'eucharistie se utrefois à tout le monde, exemple moderne en comparaison ire de Sérapion, est celui d'un jeune moine mort subitement on de ce qu'il était allé voir ses parens sans en avoir préalable- enu la permission de saint Benoît. Enterré par ceux-ci, le corps ısieurs reprises trouvé hors de terre, au dessus du lieu de sa :. Frappés de ce miracle, les parens du mort vont consulter le ıobite; *et celui-ci leur donne l'eucharistie*, qu'ils emportent et

posent par son ordre sur la poitrine de leur enfant avant de l'ensevel de nouveau. Le cadavre, depuis lors, demeura à sa place. — Le conc de Reims abolit la coutume de remettre ainsi l'eucharistie à quiconq venait la réclamer pour un tiers, en ordonnant que dorénavant el serait portée aux malades par les prêtres, en cérémonie, dans un va et accompagnée de cierges : il voulut aussi qu'on la donnât aux voyage comme viatique. — Euseb. hist. ecclesiast. l. 6, cap. 43, p. 315. — Clement. alexandr. stromat. l. 1, p. 271. — S. Cyprian. de lapsis, p. 1 et 188 ; de bono patientiæ, p. 251. — S. Ambros. de sacrament. l. cap. 2, n. 5 et seq. t. 2, p. 365 et passim. — S. August. cont. epist Parmen. l. 2, cap. 7, t. 7, p. 14. — S. Gregor. pap. dialog. l. 2, cap. t. 2, p. 256. — Statut. synod. eccles. rhemens. cap. 10, t. 5, p. 16

Ce n'est pas tout : on portait sa part d'eucharistie avec soi ; on la tait dans sa poche ; on la conservait dans sa maison, et on en fais usage quand on le jugeait convenable.

Cela avait encore lieu sous Théodose-le-Jeune. Sozomène rappor sans témoigner le moindre étonnement, qu'une femme macédonienn ayant promis à son mari, qui était catholique, de communier à l'égl des consubstantialistes, reçut au moment des mystères (les initiés, ajo l'historien, comprendront ces paroles) le pain eucharistique, l'empo comme si elle avait eu l'intention d'adorer Dieu, et le cacha chez Elle voulut après cela communier de ce que sa servante lui avait appo de l'église macédonienne ; mais elle trouva le pain consacré chang pierre. La preuve de ce miracle, arrivé sous le pontificat de saint J Chrysostôme, est, dit Sozomène, la pierre elle-même, conservée gneusement dans le trésor de l'église catholique de Constantinople. Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 5, t. 2, p. 332.

Tertullien s'adressant aux femmes chrétiennes qui épousaient gentils, leur demande si elles pourraient communier secrètement le tin avant leur repas, sans que leurs maris s'en aperçussent, ou du sans que, les voyant manger, ils soupçonnassent que c'était précisé le pain dont il parle (nous nous sommes servi des expressions même Tertullien) ? — Non sciet maritus quid secreto ante omnem cib gustes ? et si sciverit, panem non illum credit esse qui dicitur ? — T tullian. ad uxor. l. 2, cap. 5, p. 190.

Saint Cyprien parle de l'armoire ou du coffre où l'on renferm signe de la communion. Il dit également que les chrétiens de son t étaient si pressés de se rendre aux spectacles des gentils que, sans se d ner la peine de déposer au préalable chez eux l'eucharistie qu'ils ven de recevoir, ils l'emportaient aux théâtres et s'asseyaient avec elle milieu des idolâtres et des courtisanes.

is le demande, dit le même auteur aux fidèles de son temps, qui vous conduit à ce spectacle? Les corps tout nus des prosti-es p..., le libertinage déhonté, l'impudeur publique, la lasci-ulaire, l'ignominie générale. Si je puis ne pas vous accuser du peut-être vous n'avez pas commis, je dois du moins vous repro-voir vu celui qu'il ne fallait pas commettre : vous avez fixé les yeux ncupiscence sur le spectacle de l'idolâtrie; vous auriez, si vous i, osé porter la chose sainte jusque dans un lieu de débauche: ant d'arriver au théâtre, à peine sortis des assemblées reli-et, comme c'est la coutume, ayant encore sur vous l'eucha-ous avez, infidèles que vous êtes, promené le saint corps du ntre les corps obscènes des courtisanes; vous avez ainsi mérité nnation, plus pour la route que vous avez parcourue en y al-: pour le plaisir que vous avez pris au spectacle même.» — S. de spectaculis, p. 341.

re africain raconte les miracles suivans : Une femme qui avait ux dieux, se mêla parmi les confesseurs qui avaient résisté aux ions des gentils et qui ignoraient sa faute. Confondue avec eux, t le pain mystique. Voulant ensuite ouvrir le coffre dans lequel t déposé l'eucharistie, il en sortit des flammes qui la repoussè-cum quædam arcam suam, in qua Domini sanctum fuit, ma-dignis tentasset aperire, igne inde surgente deterrita est ne au-ingere). — Un homme se fit donner sa part d'eucharistie avec les urs, quoiqu'il n'en fût rien moins que digne : jamais il ne put à toucher le pain du Seigneur ni à le manger; ouvrant les il trouva qu'il ne portait que des cendres (sanctum Domini contrectare non potuit, cinerem ferre se apertis manibus inve-S. Cyprian. de lapsis, p. 188 et 189.

Basile-le-Grand, après nous avoir appris que, dans son diocèse ée et de son temps, on communiait quatre fois les jours de la , les fêtes non comprises, ce qu'il approuve beaucoup, dit que les persécutions, lorsqu'il ne reste ni prêtres ni diacres, il est ple de se communier soi-même et de sa propre main. L'usage, s, généralement suivi, continue-t-il, nous instruit à cet égard. nes de la solitude, où il n'y a point de prêtres, tiennent l'eucha-iez eux et y participent sans l'intervention de personne. A rie en Égypte, chaque fidèle, même du peuple, a de quoi nier chez lui quand il lui plaît. Il est fort indifférent que le prêtre chacun une seule part, et que celui-ci la porte à sa bouche lise même, ou qu'on reçoive plusieurs parts à la fois et qu'on ensuite chez soi. — S. Basil. epist. 93 (alias 289) ad Cæsar. . 3, p. 186. — Il nous paraît difficile de concilier avec ces usages

simples et dépourvus de toute espèce de cérémonies d'adoration et mê de respect, la croyance en la présence réelle, perpétuelle et *transsub stantiée* de Dieu, dans le pain consacré et dans chaque parcelle de pain jusqu'à entier anéantissement. Nous reviendrons sur ce point à fin de cette note.

Les chrétiens de Constantinople, sous le règne de Justinien, pra quaient une coutume qu'ils avaient conservée de temps immémori celle de conduire leurs enfans dans les temples après la célébration mystères, afin qu'ils y recueillissent et mangeassent les restes du re sacré, ou, comme s'expriment les historiens Évagrius et Nicéphore C liste, les parties restées du corps immaculé de Jésus-Christ, no Seigneur, notre Sauveur et notre Dieu : ce dernier ajoute même qu pendant sa jeunesse (au commencement du treizième siècle), il av plusieurs fois pris part à cette insigne faveur. — Évagrius hist. eccl l. 4, cap. 36, t. 3, p. 416. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. t. 2, p. 772.

Saint Augustin prétend que les enfans ne peuvent être sauvés que s ont mangé le corps et bu le sang du Fils de l'homme. — S. August epist. 106 ad Bonifac. t. 2, p. 185 ; epist. 107 ad Vital. ibid. p. 189 ; peccator. merit. et remiss. cont. pelagian. l. 1, cap. 20, t. 7, p. 28 cont. duas epist. pelagian. l. 1, cap. 22, p. 456 ; cont. Julian. pelagi l. 3, cap. 1, p. 387.

Saint Cyprien parle d'un enfant qui, ses parens ayant pris la fui pour se soustraire à la persécution de Décius, fut conduit par sa nou rice au temple païen : il y suça du pain trempé dans le vin offert au idoles. Peu après, ses parens, ignorant ce qui avait eu lieu, le menère aux assemblées chrétiennes, où lui fut présenté le calice consacré L'enfant se démenait comme un possédé ; et le diacre l'ayant fa boire de force, il rendit le sang du Seigneur. — S. Cyprian. de lapsi p. 189.

Voici maintenant l'anecdote à propos de laquelle nous avons cité Éva grius et Nicéphore : Un enfant juif avait été entraîné avec des écolie chrétiens, ses camarades, à l'église où, tous ensemble, ils avaient mang les restes de la communion ecclésiastique. Le père qui était vitrie apprit la chose, et transporté de colère, il jeta son fils dans un feu ar dent. L'enfant y vécut trois jours. Sa mère l'ayant découvert, le miracl devint bientôt public ; Justinien fit baptiser la mère et l'enfant, et o donna que le père qui refusait obstinément de se faire chrétien, mourû sur la croix.

La coutume de faire communier les enfans demeura fort long-temp en vigueur dans l'église. Il est ordonné par les capitulaires de Charle magne à tout prêtre d'avoir toujours l'eucharistie prête pour l'adm

[illegible] aux enfans en danger de mourir. — Capitular. Carol. magn. et Ludov. pii, l. 1, cap. 155, t. 1, p. 731; l. 5, cap. 57, p. 835.

Sans qu'il soit besoin de rien conclure nous-même de ces extrêmes variations d'un siècle à l'autre du christianisme, d'une province de l'empire chrétien à une autre province, nous avons dû en prendre acte afin de les livrer aux méditations et aux conclusions du lecteur.

Voici encore quelques nouvelles preuves de la différence radicale qui existait entre les usages de l'église primitive et ceux qu'elle adopta postérieurement; différence, comme on le voit, qui ne tombe pas seulement sur des pratiques de peu d'importance, mais qui touche aux mystères et aux cérémonies fondamentales du christianisme.

Les conciles d'Arles I et II (314 et 452) défendaient aux diacres d'offrir le corps mystique du Christ (nous voyons par là que ces simples serviteurs de la table à laquelle s'asseyaient les fidèles, avaient usurpé les fonctions des prêtres qui y présidaient), et même de le distribuer aux fidèles; ce qui, dans l'origine de leur institution, était leur office spécial. — Concil. arelat. I, cap. 15, t. 1, p. 1428. — Concil. arelat. II, cap. 15, t. 4, p. 1013. — Saint Justin parle des diacres qui distribuaient les deux espèces consacrées au peuple fidèle présent et les portaient aux absens. Dans l'église occidentale, ils ne touchaient que le calice, pour lequel on y parut toujours avoir un peu moins de respect que pour le pain eucharistique. — S. Justin. martyr. apolog. 1, n. 65, p. 82.

Saint Cyprien, évêque de Carthage, réfute l'opinion de ceux qui ne voulaient pas que l'on mêlât le vin et l'eau pour la communion, et il s'appuie, pour faire prévaloir son avis, de ce qui s'était pratiqué à la première cène. Mais lui-même perd de vue ensuite les circonstances principales de ce repas, en soutenant les novateurs qui, de son temps, malgré l'exemple donné par Jésus, défendaient de célébrer le soir les collectes ou les synaxes. Saint Cyprien ne motive son assentiment à ces prétentions que sur des raisons purement spirituelles, allégoriques et typiques, et frivoles pour la plupart.

Ceux que saint Cyprien combattait, soutenaient qu'il fallait offrir le Christ le soir, afin que cette heure choisie pour le sacrifice signifiât le déclin et la fin du monde. Nous, dit l'évêque de Carthage, nous le faisons le matin pour mieux solenniser la résurrection du Seigneur. — S. Cyprian. epist. 63, ad Cæcilium, p. 109.

Du temps de Tertullien, on indiquait indifféremment à toutes les heures de la journée, le soir ou le matin, suivant les circonstances et la commodité des assistans, les réunions mystiques des fidèles. Dans le siècle de l'évêque carthaginois que nous avons cité, la coutume de s'assembler le matin commençait à prévaloir. Saint Augustin, près de cent ans après saint Cyprien, allégua *le premier* pour motiver cette cou-

tume, la nécessité du jeûne avant la communion. Il a plu au Saint-Esprit, dit-il, pour mieux honorer un si grand sacrement, que le corps du Seigneur entrât dans l'estomac avant toute autre nourriture. Il avoue cependant que de son temps encore plusieurs fidèles avaient conservé l'habitude de communier le soir, et cela après avoir pris d'autres alimens, au moins une fois l'an ; c'est-à-dire le jour où l'église célèbre la commémoration de celui où ce saint repas avait eu lieu pour la première fois. Nous ne forcerons donc personne, ajoute-t-il, à dîner avant cette cène dominicale, mais aussi nous ne nous avancerons pas jusqu'à blâmer ceux qui le font. — Tertullian. de corona milit. cap. 3, p. 1[illegible] — S. Cyprian. loco cit. p. 104 et seq. — S. Augustin. epist. 118 [illegible] Januar. t. 2, p. 218.

Nous terminerons cette longue note par plusieurs passages fort remarquables de saint Jean Chrysostôme, Tertullien, Origène, saint Clément d'Alexandrie et saint Augustin, sur l'opinion généralement admise pendant si long-temps par les chrétiens et aujourd'hui encore professée par les catholiques, celle de la présence corporelle de Jésus-Dieu dans le pain eucharistique.

Dans la traduction latine d'une épître de saint Jean Chrysostôme [illegible] moine Macaire, on lit un passage positivement contraire à la croyance actuelle des catholiques concernant la transsubstantiation. «C'est ainsi, y est-il dit, que nous appelons *pain* le pain qui n'a pas été consacré, et que, lorsqu'il a été sanctifié par la grâce divine, au moyen du prêtre, il est dégagé du nom de *pain* et il devient digne d'être appelé *le corps du Seigneur*, quoique cependant la nature du pain soit demeurée en lui, et qu'il n'y ait pas pour cela deux corps, mais un seul corps du fils de Dieu (sicut enim antequam sanctificetur panis panem nominamus, divina autem sanctificante gratia, mediante sacerdote, liberatus est quidem ab appellatione panis, dignus autem habitus dominici corporis appellatione, etiamsi natura panis in ipso permansit, et non duo corpora, sed unum corpus Filii prædicamus).» —Tom. 3, p. 744.

Tertullien nous fournit la preuve que de son temps il n'était encore aucunement question même de présence réelle. «Jésus ayant désiré manger la pâque, il distribua à ses disciples du pain qu'il fit son corps, disant : *Ceci est mon corps*, c'est-à-dire la figure de mon corps. Or, ce ne pouvait point être une figure du corps, à moins que le corps ne fût réel. Car une chose déjà fantastique par elle-même ne comporte pas de figure. Si donc il suppose que le pain était son corps, celui-ci manquait de réalité, c'est le pain qu'il dut livrer pour nous (il s'agissait d'une réfutation des opinions gnosticiennes du docète Marcion, qui n'admettait pas le crucifiement réel de Jésus).» —Professus itaque (Christus) se concupiscentia concupisse edere pascha, et suum (indignum enim ut q[illegible]

lienum concupisceret Deus) acceptum panem et distributum discipulis corpus illum suum fecit : *Hoc est corpus meum* dicendo, id est figura corporis mei. Figura autem non fuisset, nisi veritatis esset corpus. Ceterum, vacua res, quod est phantasma, figuram capere non posset. Aut si propterea panem corpus suum finxit, quia corporis carebat veritate, ergo panem debuit tradere pro nobis. Faciebat ad vanitatem Marcionis ut panis crucifigeretur, etc. — Tertullian. adv. Marcion. l. 4, cap. 40, p. 571.

On lit dans les écrits d'Origène :

« Dieu notre Sauveur a dit : *Si vous ne mangez pas* MA *chair et si vous* « *buvez pas* MON *sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Car ma chair est* « *vraie nourriture et mon sang la vraie boisson.* Jésus étant pur dans le sens absolu du mot et sous tous les rapports, toute sa chair nourrit et tout son sang désaltère : tous ses actes sont saints et tous ses discours conformes à la vérité. C'est pourquoi sa chair est une véritable nourriture et son sang une véritable boisson. Il nourrit et il restaure le genre humain entier par la chair et le sang de ses paroles, comme il le ferait par une nourriture et une boisson pures. Après lui, c'est-à-dire après sa chair, Pierre, Paul et tous les apôtres sont aussi une nourriture pure. Enfin, leurs disciples et chacun pour autant que le comportent ses mérites et son innocence personnelle, sont pour le prochain une nourriture pure. Celui qui ne comprend pas la chose de cette manière, doit nécessairement se boucher les oreilles et se retirer comme firent ceux qui disaient : *Comment nous donnera-t-il sa chair à manger? Qui peut écouter un pareil homme? et ils s'éloignèrent de lui.* Mais vous, si vous êtes enfans de l'église, si vous pénétrez les mystères de l'évangile, si le Verbe fait chair habite en vous, acceptez ce que nous vous disons; car nos paroles sont de Dieu, et qui en ignore le vrai sens pourrait être oublié lui-même. Reconnaissez que ce sont là des expressions figurées des saintes écritures; recevez-les donc comme dites spirituellement, et non pas comme charnelles, et comprenez bien ce qu'elles signifient. Si vous les preniez charnellement, elles vous nuiraient au lieu de vous nourrir. Car il y a, même dans l'évangile, la lettre qui tue : ce n'est pas seulement dans l'ancien testament que se trouve cette lettre mortelle. Il y a dans le nouveau testament telle chose qui, prise littéralement et non pas spirituellement, tue au lieu de vivifier. Si vous prenez à la lettre ce qui a été dit, savoir : *A moins que vous ne mangiez* MA *chair et ne buviez* MON *sang*, sachez que cette lettre tue. — Origen. in levitic. homil. 7, n. 5, t. 2, p. 225.

Ailleurs, le même Origène soutient que le pain et le vin sont *l'image* du corps et du sang réels de Jésus-Christ, et que nous mangeons ce pain et buvons ce vin en mémoire de lui. — Origen. de rect. in Deum fide dialog. sect. 4, t. 1, p. 858.

Saint Clément d'Alexandrie dit également que le précepte : *Mangez ma chair et buvez mon sang* doit être pris symboliquement pour : ayez la foi et de l'espérance. Il explique de même le passage suivant : *Le pain que je donnerai, c'est ma chair, que je livrerai pour le salut du monde.* — S. Clement. alexandr. pædagog. l. 1, p. 100 et 104.

La règle posée par Jésus, savoir : *L'esprit vivifie et la chair ne sert de rien*, est, selon saint Augustin, nommément appliquée par lui à ce qu'il a dit de lui-même dans ce précepte : *A moins d'avoir mangé ma chair, on n'aura aucun droit à la vie éternelle.* Ses soixante-dix disciples devant qui il avait parlé s'en scandalisèrent et dirent : *Ces paroles sont dures; qui saurait les comprendre?* Ils s'éloignèrent même de lui, et cessèrent de l'accompagner. Il leur avait paru dur de s'entendre dire : *A moins d'avoir mangé ma chair, on n'obtiendra pas la vie éternelle.* Ils avaient interprété ce précepte stupidement (stulte); ils l'avaient pris à la lettre comme si le Seigneur eût voulu couper des lambeaux de son corps, et les leur donner à manger. Mais c'étaient eux-mêmes qui étaient durs et non pas les paroles de Jésus.... Ensuite ses douze disciples se trouvant avec lui, il les instruisit leur disant : *C'est l'esprit qui vivifie, la chair n'est utile en rien. Les paroles que je vous ai dites, sont l'esprit et la vie.* Vous devez les entendre spirituellement. Ce n'est pas le corps que vous voyez que vous devez manger, ni boire le sang que vont répandre ceux qui me crucifieront. Je n'ai voulu que vous laisser un sacrement, lequel, si vous comprenez son sens spirituel, vous vivifiera. Et s'il est nécessaire de le célébrer matériellement et visiblement, il importe cependant qu'il soit toujours pris au figuré (Et si necesse est illud visibiliter celebrari, oportet tamen invisibiliter intelligi). — S. Augustin. in psalm. 98 enarrat. t. 8, p. 452.

Le même saint s'exprime ainsi : Le Seigneur n'a pas hésité à dire : *Ceci est mon corps,* lorsque cependant il n'offrait que le signe, le symbole de son corps. — S. Augustin. cont. Adimant. manich. cap. 12, t. 8, p. 78.

Il fait ailleurs une comparaison qui paraîtrait fort peu orthodoxe aujourd'hui, entre la manne et l'eucharistie, l'une et l'autre donnant la mort à ceux qui les mangent matériellement, et sauvant ceux qui les mangent avec la foi, et seulement pour ce qu'elles représentent. *Car, nous aussi*, dit-il, *nous avons reçu une nourriture visible : mais autre chose est le sacrement, autre chose la vertu du sacrement* (La phrase soulignée est omise dans l'office, au bréviaire romain qui cite tout le reste. — Vid. breviar. roman. in sabbat. per octav. corp. Christi, lect. 1 ad 3, f° 153.) C'est là le pain qui est descendu du ciel; et, comme la manne et l'autel de Dieu, c'est un sacrement. Les signes sont différens, mais la chose *signifiée est* la même. L'apôtre n'a-t-il pas dit : Frères, je ne veux pas

vous laisser ignorer que nos pères ont mangé la même nourriture spirituelle que nous ? En effet, c'est la même nourriture spirituelle : mais la corporelle est différente. Car ils ont mangé la manne, et nous mangeons autre chose. Il ajoute : nous avons tous bu la même boisson spirituelle. Elle ne différait qu'en apparence et pour la vue ; elle signifie spirituellement la même chose. — Id. in evangel. Johann. exposit. tract. 26, de cap. 6, t. 9, p. 93.

Enfin l'évêque d'Hippone soutient que, depuis sa résurrection, Jésus-Christ n'est plus réellement et corporellement présent sur la terre. « Il est monté au ciel, dit-il, et ne se trouve plus ici. Il est assis à la droite du Père ; sa majesté seule est présente au milieu de nous. Nous avons toujours le Christ avec nous, mais seulement selon sa majesté ; sa chair n'y est plus présente, comme il a dit lui-même à ses disciples : *Vous ne m'aurez pas toujours auprès de vous.* » — Id. in evangel. Johann. exposit. tract. 50, t. 9, p. 152.

FIN DU LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

LES ORIGÉNIENS.

CHAPITRE I.

du christianisme et de la philosophie. — Ce qui en résulte. — Doutes sur les és reconnues par l'église. — Contradictions. — L'apocalypse. — Les sibylles. — s des anges. — Origène. — Il se châtre pour n'être pas distrait dans ses médi-. — L'évêque Démétrius est jaloux de sa grande réputation. — Origène excom-et déposé. — Ses admirateurs et ses disciples. — Ses écrits servent à combattre ens. — Son influence baisse à mesure que les lumières diminuent. — Saint Jean stôme. — Il veut réformer son clergé. — Les prêtres l'accusent. — Il contribue rte.

s que les chrétiens, et notamment ceux de l'école xandrie, eurent eu recours, pour perfectionner loctrine théologique, à la philosophie telle que ėo-platoniciens l'entendaient à cette époque, il en ta deux conséquences également importantes pour uvelle société religieuse, et qui influèrent puis-ıent sur tout l'avenir du christianisme (1).

ıes premiers pères de l'église étaient loin de mépriser la sagesse hu-; ils la divinisaient, au contraire, en la proclamant un don de auteur de tout bien, et destinée à suppléer à une révélation plus liate. Après la révélation même, la philosophie (et il s'agit ici de e philosophie) leur parut encore, sinon nécessaire comme aupa-, du moins utile en ce qu'elle servait efficacement à préparer les es à recevoir les vérités révélées. La philosophie, selon saint Clé-avait tenu lieu pour les nations, les gentils, de la loi de Dieu qui ; été donnée qu'aux Juifs, et elle les avait justifiées, elle les avait s *par sa propre vertu* (καὶ τοι καὶ καθ' ἑαυτην ἐδικαίου ποτὲ δὲ ἡ φιλοσοφία λληνας) : elle devait leur tenir lieu, comme l'ancien testament aux Is-s, de premier échelon pour s'élever à la perfection de l'évangile. père de l'église que nous citons, dit, dans un autre endroit, que les ont adoré le même Dieu unique que nous adorons, mais que

La première fut que la science divine, modifiée dans son essence même jusqu'à n'être plus représent[ée] que par un ensemble de dogmes spéculatifs, de my[s]tères surhumains et de secrets sacrés, ou, pour n[o]exprimer plus exactement, par une phraséologie vi[de] de sens et inintelligible, fut journellement obscur[cie] encore et embrouillée au moyen de prétendues ex[pli]cations typiques et figurées de ce qui, par sa natu[re] ne souffre aucune explication, et qu'on s'obsti[na] néanmoins à vouloir simplifier et éclaircir de cette m[a]nière. La science divine, qui, selon le Christ, n'est q[ue] l'idée sublime d'un Dieu, père commun des homm[es] tous créés égaux pour l'honorer et le servir en s'aim[ant] en frères, prit un aspect entièrement différent de c[elui] que lui avaient imprimé les chrétiens primitifs, [ses] instituteurs ([1]). A la mysticité grossière des premi[ers]

leur foi était toute païenne, comme celle des Juifs était juive et lé[gale]; les chrétiens ont une manière nouvelle de croire en lui, manière t[oute] spirituelle. Dieu a donné la philosophie (la sagesse, la raison) [aux] peuples pour les guider; aux Juifs, la loi; à nous, le nouveau testa[ment] et la foi. Les peuples ont eu pour les instruire des prophètes de leur [na]tion et de leur langue; les Juifs, des prophètes juifs; les chrétiens, J[ésus] lui-même qui les a appelés au salut par la confiance en lui, la croyan[ce en] lui. Aux justes juifs il avait manqué la foi; aux justes grecs, la foi [et le] repentir d'avoir adoré des idoles : c'est ce qui détermina Jésus-Ch[rist à] aller aux enfers les exhorter à suppléer ce qu'il leur fallait encore p[our] être sauvés.

Ce système est basé entièrement sur une vérité incontestable, sa[voir] qu'il serait inique de vouloir exiger, comme condition de salut, [que] des hommes, vertueux d'ailleurs, eussent mis tout leur espoir dans [une] loi qui ne leur avait jamais été communiquée. — S. Clement. alex[andr.] l. 1 stromat. p. 319; l. 2, p. 379 et seq. et 382; l. 6, p. 636 et 637.

([1]) Les gentils eux-mêmes reprochèrent aux chrétiens cette alt[éra]tion radicale de leur doctrine. — Euseb. hist. ecclesiast. l. 6, cap. [..] t. 1, p. 279 et seq.

ècles, que dénaturèrent bientôt les abus que nous
ons signalés dans le livre précédent, se mêla un sa-
ir plus sophistique et plus mondain, qui paraissait
ns l'origine devoir à jamais demeurer étranger à une
te fondée sur la théologie toute matérielle des Juifs.
s parties aussi hétérogènes, aussi opposées même
re elles, ne pouvaient jamais donner en résultat
un tout incohérent et dont l'assemblage monstrueux
ait nécessairement révolter lorsqu'il ne parvenait
à abrutir l'esprit et la raison de l'homme.

La seconde conséquence immédiate de l'alliance si
ngereuse pour eux, que les chrétiens firent avec la
ilosophie spéculative, afin d'étayer par son moyen
principales hypothèses de leur système religieux,
fut de multiplier à l'infini les sujets et les occasions
dispute, lorsque déjà l'esprit d'argutie et de contro-
rse perpétuait chez eux, depuis l'origine de leur
oyance, les querelles et les troubles, le schisme, la
corde et les haines. En effet, selon l'enseignement
circonstance ou l'école en vogue en divers temps,
propositions les plus contraires recevaient, à une
oque, un degré de force et de valeur qu'elles per-
ent, à une autre époque, en vertu de l'enseignement
ne école opposée; ce qui, pendant des années,
été vérité et orthodoxie, devenait tout-à-coup hé-
doxe, faux et abominable; et celui qui, de son
nt, avait été honoré du titre fastueux de père de
lise, ne pouvait pas se flatter de ne point être,
ès sa mort, déclaré hérétique, anathématisé et dé-
uillé de tous ses honneurs par des hommes qui

n'avaient sur lui d'autre avantage que d'être venus au monde dans d'autres circonstances et surtout après lui.

A ces motifs d'incertitude et de doute s'en joignait un autre. C'est que les autorités sur lesquelles s'appuyait en un temps la foi des chrétiens, cessaient en un autre temps de lui prêter leur support. L'église d'hier n'était pas d'accord avec celle d'aujourd'hui, qui probablement ne le serait pas davantage avec celle du jour suivant, sur les écrits qu'elle devait admettre comme livres canoniques et réellement inspirés, c'est-à-dire comme la constituant elle-même sainte et divine[1]. Il en résultait que, s'enchaînant tous les uns aux autres, dès qu'il venait à en manquer un seul, celui-là en entraînait une infinité avec lui dans sa ruine, qui devenait à la fin celle d'une suite incalculable de pratiques et de dogmes vénérés pendant longtemps, et par là même réputés vénérables.

L'église était déjà loin de son berceau, avant qu'elle eût des idées bien arrêtées sur les titres qui devaient le mieux servir à fonder et à soutenir sa céleste origine. Ce fut seulement, comme nous l'avons dit et démontré ailleurs, lors des dernières persécutions des gentils, et quand ceux-ci eurent fait appel à la publicité pour les aider à combattre la secte nouvelle, que virent le jour pour la première fois les productions obscures qui avaient suffi jusqu'à ce moment aux diverses communautés chrétiennes, aussi obscures qu'elles, et

(1) Nombre de chrétiens instruits rejetaient entre autres le livre de la *Sapience*, de Salomon, que plusieurs comptaient parmi les livres canoniques. — Origen. de principiis, l. 4, n. 33, t. 1, p. 192.

s sur le genre de preuves dont elles n'avaient que pour demeurer convaincues de ce qu'elles décidées à croire, même sans preuves (1). Les vans d'entre les fidèles s'aperçurent à l'instant qui allait en résulter, et ils provoquèrent des ns ecclésiastiques en vertu desquelles furent ré-, sinon toutes ces autorités prétendues, au es plus évidemment fausses et contradictoires. s décisions étaient prises par chaque commu-éparée, d'après l'étendue le plus souvent très ite de ses lumières, et la force d'entendement aient doués ses chefs, sans unité de vues, sans le (2). Puis, le respect auquel le peuple accoutumé pour des livres qu'on s'était jus-rs attaché à lui faire regarder comme saints, em- souvent de rendre la réforme radicale. Car, rir par une condamnation, outre que c'était

ez le chapitre 1 du livre 6, t. 2, p. 102; et la 3e note supplé-:à la fin du même chapitre, p. 112et suiv.

exemple, Marcion et les siens niaient l'authenticité des évan-s par la grande église; et les aloges et les théodotiens, celle de de saint Jean et de l'apocalypse: de là même était venu le nom u adversaires du Verbe (logos) prêché par saint Jean. Les el-helcésaïtes, du temps d'Origène auquel nous consacrons ce etèrent une partie des saintes écritures et saint Paul tout entier. , Apelles, son disciple, et les valentiniens s'occupèrent avec ar-orriger ce qu'ils trouvaient de défectueux et d'erroné dans les et l'apôtre. Celse leur en fait le reproche qu'il étend d'ailleurs s chrétiens: ils amendent et altérent sans cesse leurs auto-t-il, selon leurs besoins et leurs projets du moment; et par con-leurs preuves n'ont rien de positif ni de concluant. — S. Epi-eres. 51, *alog.* n. 3, t. 1, p. 423. —Origen. cont. Celsum, l. 2, p. 411; epist. ad amic. alexand. p. 6. — Tillemont, hist. ecclés. 61 et 209. — *Euseb. hist. eccles. l. 6*, cap. 38, t. 1 p. 300.

enlever à la foi un de ses titres, c'était aussi dimin
la confiance aveugle qu'il était si important de con
ver chez les fidèles pour tous les autres; c'était,
quelque sorte, exciter les fidèles à l'examen, à la cr
que de tous ses titres sans distinction, tentation à
quelle ils finissent toujours et tous par succomber.
pas les flétrir, au contraire, c'était faire partager
religion le ridicule et le mépris que ses preuves
posées allaient nécessairement s'attirer dès qu'
paraîtraient au grand jour. On prit le plus mau
parti; c'est-à-dire qu'on rejeta quelques pièces et q
en confirma beaucoup d'autres, ce qui ne sauva
du danger de l'examen, ni des atteintes du ridic

La même difficulté se présentait lorsque l'u
l'autre des pères de l'église avait emprunté un pas
quelconque au livre qu'on soumettait au triage e
siastique, et l'on s'en tirait également mal. Pou
pas blesser la réputation de celui qui l'avait c
l'église se résolvait ordinairement à consacrer
niaiseries et des absurdités, qui plus tard dev
contribuer à sa propre perte. Par là, il arrivait le
souvent qu'une communauté se mettait en oppos
manifeste avec une autre, et que le nom d'un pè
l'église se conservait pur aux dépens de celui du
de l'église qui l'avait contredit.

Eusèbe, dès le commencement de son His
ecclésiastique, nous fournit des preuves frappant
la diversité d'opinions qui régnait entre les chré
sur ce point des plus essentiels de leur doctrine.
exemple, Clément d'Alexandrie signale dans ses

ges, comme divines, des écritures qui, après lui, ont
repoussées par l'église, ou du moins sur la canoni-
desquelles se sont élevées des disputes graves et fon-
s en raison. Parmi les livres apocryphes, selon ce
e, ou de l'autorité desquels il est prudent de dou-
beaucoup, il s'en trouve plusieurs dont l'authen-
té depuis lors a été ratifiée par le consentement de
lise en corps.

Denys d'Alexandrie, en réfutant l'opinion des mil-
aires qui faisaient régner Jésus-Christ temporelle-
nt pendant mille ans sur la terre, combat fortement
ocalypse où cette opinion avait été puisée. Cet écrit
lleurs, omis dans le catalogue des ouvrages cano-
ues que contiennent les canons des apôtres, avait
, dit Denys, été rejeté et condamné par plusieurs
vains ecclésiastiques, ses prédécesseurs. Après
oir examiné, chapitre par chapitre, ces écrivains
ent prouvé à l'évidence, continue-t-il, que l'apo-
ypse est une injure au bon sens, et qu'elle est dé-
rvue de l'apparence même de tout raisonnement
, de tout principe raisonnable; que jusqu'à son
est une fausseté, puisque l'évangéliste Jean n'en
pas l'auteur, et qu'il est absurde d'appeler *révéla-*
une rapsodie aussi pitoyable, couverte d'un voile
que d'ignorance et de sottise. Finalement, ces
iques prétendaient qu'il était impossible, non seu-
ent qu'une pareille production fût sortie de la
e d'un apôtre, mais encore qu'elle eût pour au-
un saint, un prêtre chrétien, ou même un sim-
fidèle; qu'il fallait l'attribuer à Cérinthe, lequel,

pour mieux fonder son hérésie, l'avait attachée à
nom respecté en l'appuyant sur les opinions qu'il p
tait au disciple Jean (1). Denys, après avoir rapp
ces témoignages, ajoute qu'il n'ose pas rejeter de
chef le livre de l'apocalypse; mais que, l'admettant,
le déclare d'une nature au dessus de l'intelligence d
le ciel l'a doué, et qui ne lui suffit pas pour saisi
sens caché que ce livre renferme. Il l'admire d'au
plus qu'il ne le comprend pas; il le croit d'un é
vain appelé Jean et qui s'y nomme lui-même, m
qui n'est pas l'apôtre. D'ailleurs, ajoute-t-il, il s
aux yeux que l'apocalypse ne présente de ce dern
ni le style, ni la simplicité, ni la clarté, ni la pu
de la diction, ni le caractère, ni la doctrine (2).

Néanmoins l'évêque Cyprien cite souvent dans
écrits et toujours honorablement le livre de l'apocaly
Tertullien, Justin le martyr, le profond Origène,

(1) En effet, Cérinthe proclamait avec l'apocalypse le règne ter
de Jésus-Christ, et il en plaçait les délices dans les voluptés charne
corporelles, auxquelles il était enclin, savoir à la satisfaction du
et de ce qui se trouve sous le ventre (γαστρὶν καὶ τῶν ὑπὸ γαστέρα πλησμ
Ce n'était pas seulement l'apocalypse dit *de saint Jean* que l'on
buait à Cérinthe : on lui faisait aussi honneur de l'évangile de cet
Il y avait des sectaires qui ne disaient cela que de l'évangile
ment; l'apocalypse était, selon eux, un écrit à répudier comme
nyme, faux et absurde. Ce n'est même que pour cette seule erreur
saint Épiphane déclare les *aloges* hérétiques. — Philastr. de
cap. 13. in biblioth. patr. t. 5, part. 2, p. 708. — S. Epiphan. t.
hæres. 51, *alog*. n. 3, t. 1, p. 423.

(2) Euseb. hist. eccles. l. 3, cap. 25, t. 1, p. 118 et seq.; l. 6, c
et 14, p. 271 et seq.; l. 7, cap. 25, p. 352 ad 355. — Can. apostol. e
apud Labbe, t. 1, p. 44 et 46. — Tillemont. hist. ecclés. t. 2, n
p. 324.

aire, Ambroise, Jérôme, etc., etc., l'ont attribué à 'apôtre Jean. D'autres auteurs ecclésiastiques, quoique sans le croire de cet évangéliste, le regardent cependant comme une autorité canonique ou régulière, c'est-à-dire faisant partie de celles qui avaient été inspirées par le Saint-Esprit. Épiphane rapporte que, de son temps, l'apocalypse était par la plupart comptée au rang des livres canoniques. Ce qui n'empêcha pas le concile de Laodicée (360) de l'éliminer tacitement de la liste qu'il en dressait: et cent cinquante ans après, presque tous les chrétiens, au rapport de Sulpice Sévère, avaient ratifié ce jugement ([1]).

Un discours d'apparat prononcé par l'empereur Constantin devant les évêques assemblés à Tyr, et qu'Eusèbe nous a conservé, témoigne également de la croyance où l'on était dans les premiers siècles du christianisme, que les sibylles et surtout celles d'Érythrée et de Cumes avaient prédit la venue du Sauveur: cette opinion, qui n'était cependant fondée que sur une des fraudes pieuses les plus maladroites que les chrétiens eussent jamais mises en usage lors de leurs continuelles suppositions de livres canoniques, ne s'effaça que lentement et avec la plus grande peine de l'esprit des pères de l'église et des historiens ecclé-

([1]) S. Cyprian. ad Quirin. l. 1, cap. 20, p. 281; l. 2, cap. 3, p. 285; cap. 6, p. 287; cap. 11, p. 289; cap. 15, p. 291; cap. 19, p. 293; cap. 22; p. 294; cap. 16, p. 295; cap. 30, p. 297; l. 3, n. 16, p. 310; cap. 20, p. 312, etc., etc., et passim. — Tertullian. advers. Marcion. l. 4, cap. 5, p. 55; de præscript. hæret. cap. 33, p. 244; in Scorpiac. cap. 12, p. 630 et passim. — S. Epiphan. l. 3, t. 2, hæres. 77, *diæmerit.* n. 26, t. 1, p. 1031. — Concil. laodicæn. c. 60, t. 1, p. 5007.

siastiques ([1]). A cette époque, le zèle et l'intention excusaient tout : c'était seulement après avoir avancé un fait que l'on croyait utile à la cause, que l'on travaillait à en fabriquer les preuves, et l'on ne manquait jamais d'en trouver sous la main, qui, quelles qu'elles fussent, étaient toujours incontestables aux yeux d'hommes si favorablement prévenus. Ce fut ainsi que, selon les écrivains chrétiens, Virgile avait, à son insu et l'on pourrait dire bien malgré lui, été doué du même esprit prophétique qui animait les sibylles ([2]).

([1]) Saint Jérôme assure que les sibylles furent douées du don de prophétie en récompense de leur pureté virginale. Saint Augustin est plus généreux encore envers elles, car il les introduit dans sa *cité de Dieu*. Saint Grégoire de Naziance juge qu'elles n'ont pas été inspirées divinement, non plus qu'Hermès Trismégiste, mais qu'ayant lu les prophéties hébraïques, elles en consignèrent les prédictions dans leurs vers. Celse accusait les chrétiens d'avoir falsifié les écrits des sibylles ; Origène le nie. Néanmoins, il y avait déjà, de son temps, une secte d'hérétiques nommés *sibyllistes*, parce qu'ils rangeaient ces prétendues inspirées au nombre des vrais prophètes, et les vers sibyllins parmi les écritures divines : l'église ne permettait de croire qu'à une inspiration involontaire et accidentelle ; et cette croyance, qui était générale, avait fait donner à tous les chrétiens sans exception le nom de *sibyllistes*. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les pères qui dépréciaient le plus l'apocalypse, déclarée canonique aujourd'hui, croyaient fermement aux sibylles dont les écrits sont reconnus apocryphes. Constantin avance que Cicéron traduisit l'acrostiche de la sibylle sur la venue du Christ ; ce qui n'est pas plus exact que tout le reste. — Origen. contr. Celsum, l. 5, n. 61, t. 1, p. 625 ; l. 7, n. 56, p. 734. —Dav. Blondel, des sibylles, l. 2, chap. 2, p. 256 et suiv.

([2]) Constant. imp. ad sanct. cœt. (synod. Tyri) orat. cap. 18 ad 21, apud Euseb. cæsar. t. 1, p. 699 et seq. — Lactant. divin. instit. l. 1, cap. 12, p. 164, et cap. 13, p. 168 ; l. 4, cap. 15, p. 341, etc. — Augustin. de civit. Dei, l. 18, cap. 23, t. 5, p. 1189 et seq. ; epistol. ad Volusian. 3, t. 2, p. 5 ; epist. ad Martian. 155, p. 270. — S. Hieronym. cont. Jovinian. l. 1, t. 4, part. 2, p. 185. —S. Gregor. nazianz. carm. ad Nemesium, t. 2, p. 128. — S. Clement. constit. apostol. l. 5, cap.

Enfin, nous donnerons pour dernier exemple le récit des amours des anges avec les filles des hommes, que Clément, disciple de l'apôtre Pierre, Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Cyprien, Lactance, Commodien, Ambroise, Sulpice Sévère, etc., ont puisé dans les livres sacrés des Juifs et dans ceux d'Énoch, qu'après eux on déclara apocryphes, quoique l'apôtre Jude lui-même les eût cités. Bientôt quelques-uns de ces écrivains eurent le même sort, et si les autres furent plus heureux, c'est au hasard seul qu'ils en furent redevables. A la fin du cinquième siècle (nous adoptons ici l'opinion reçue), Gélase, évêque de Rome, et son concile tenu en cette ville, mirent au rang des livres apocryphes les écrits de Tertullien, de Lactance, de Commodien, d'Arnobe, etc. [1].

apud Coteler. SS. patr. apostol. t. 1, p. 809.—S. Clement. alexandr. pædagog. l. 3, cap. 2, p. 222; stromat. l. 5, p. 450.

[1] S. Clement. alexandr. hypotypos. apud Phot. in. biblioth. cod. 109, p. 285. — S. Justin. mart. apolog. 2, n. 5, p. 92. — Athenagor. legat. pro christian. n. 24 et seq. post S. Justin. p. 303. — S. Ambros. de Noe et arca, cap. 4, n. 8, t. 1, p. 230; apolog. David. cap. 1, n. 4, p. 677; de virginib. ad Marcell. l. 1, cap. 8, n. 53, t. 2, p. 159. — Philon. jud. lib. de gigant. t. 1, p. 263; quod Deus sit immutabilis, p. 272. — Joseph. l. 1 antiq. jud. cap. 3, t. 1, p. 12.— Tertull. de idolol. cap. 9, p. 108; de cult. fæmin. l. 1, cap. 2, p. 170; de virgin. veland. cap. 7, p. 197; apologet. cap. 22, p. 23; contr. Marcion. l. 5, cap. 18, p. 612. — S. Cyprian. de habit. virgin. p. 177; lib. de singularit. clericor. n. 28, p. clxxxiv. — S. Clement. clement. homil. 8, n. 13, apud Coteler. SS. patr. apostol. oper. t. 1, p. 683. — Lactant. instit. divin. l. 2, cap. 15, p. 173 et seq. — S. Augustin. de civit. Dei, l. 3, cap. 4, t. 5, p. 184; l. 15, cap. 23, p. 947 et seq. — Sozomen. hist. eccles. l. 1, cap. 1, t. 2, p. 8. — S. Sulpit. Sever. hist. sacr. l. 1, cap. 2, p. 6 et 7.

Selon saint Justin, les démons ou les géans, fruits des amours des anges et des femmes, soumirent les hommes à leur service au moyen d'écrits magiques, par la terreur qu'ils leur inspirèrent et les tourmens

plupart des fidèles un rêveur, un extravagant et un hérétique.

Ce ne fut pas seulement après sa mort qu'Origène fut en butte à ce revers de fortune. De son vivant même, il avait été exposé à toute espèce de contrariétés et de persécutions. Ses contemporains lui enviaient sa grande science, son éloquence admirable et la réputation gigantesque qu'il avait su se créer parmi ses coreligionnaires et même auprès des gentils. D'ailleurs lui-même commit souvent l'imprudence de donner réellement prise à la critique et à la méchanceté, et ses dévots ennemis en profitèrent adroitement pour le perdre. Lors de sa première ardeur pour les études philosophiques et théologiques dont il nourrissait son esprit, il prit une résolution qui prouve tout à la fois la force de son caractère et son désir immodéré de célébrité et de gloire : il se mutila lui-même pour éviter les tentations et les distractions qui l'auraient détourné de ses travaux chéris.

(1) Suid. lexic. ad vocem Ὠριγένης, t. 3, p. 764. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 8, t. 1, p. 264.

Origène avait pris selon la chaire le précepte tropologique de Jésus-Christ de se châtrer pour le royaume des cieux (Math. cap. 19, vers. 12). Cela prouve, avant toute autre chose, le danger d'enseigner la morale par figures, que chacun ensuite interprète comme il l'entend. Il fallait parler un langage clair pour tout le monde, dans un livre qu'on destinait à devenir une règle de conduite pour tout le monde, à être à jamais la loi universelle.

Une autre remarque à faire ici, c'est qu'Origène, qui fut dans la suite condamné pour n'avoir vu dans presque toute l'écriture sainte que des allégories, avait commencé par faire une sottise en ne voyant pas d'allégorie là où il y en avait réellement une. Sa conversion aurait-elle été l'effet d'un repentir tardif?

Démétrius, alors évêque d'Alexandrie, commença par admirer beaucoup et louer hautement l'action d'Origène. Mais bientôt il changea de ton et de langage. Origène peu à peu se faisait connaître. Sa réputation se répandait dans tout l'Orient, et les deux évêques les plus considérables de la Palestine, celui de Césarée et celui de Jérusalem, venaient de se disputer, pour ainsi dire, l'honneur de l'ordonner prêtre. Démétrius dès lors, dominé par la jalousie, franchit d'un seul pas les bornes de la modération et de la prudence. Il écrivit avec chaleur *à tous les évêques du monde chrétien*, blâma la conduite d'Origène sous quelque rapport qu'on la considérât, et accusa ouvertement les évêques qui lui avaient conféré la prêtrise, d'avoir violé tous les droits et toutes les règles ecclésiastiques : Eusèbe ne nous apprend pas si c'est uniquement parce que l'ordination s'était faite hors du diocèse d'Alexandrie.

Au reste, l'évêque Démétrius ne vit plus les choses du même œil, aussitôt que les circonstances eurent

Au reste, les anti-allégoristes, c'est-à-dire ceux qui prenaient les saintes écritures à la lettre, et qui par conséquent croyaient au règne temporel de mille ans que les saintes écritures ont établi, furent déclarés hérétiques sous le nom de millénaires ou chiliastes, qu'Origène met toute son éloquence à flétrir. Les allégoristes, accusés avec Origène de tout expliquer spirituellement et figurément, et d'ôter aux promesses divines tout ce qu'elles offrent de matériel et de réel, furent flétris aussi comme hérétiques par saint Irénée, une des colonnes, comme nous l'avons vu, du millénarisme.— Origen. περὶ ἀρχῶν, l. 2, cap. 11, t. 1, p. 104.

Les gnostiques et autres partisans d'une doctrine chrétienne mystérieuse et secrète n'étaient au fond que des ultra-allégoristes ; les chrétiens qui les condamnèrent furent des quasi-chiliastes. — Voyez l'Introduction, t. 1, § 11, p. cxc, et la 2e note supp. p. cc.

cessé d'être les mêmes. Ce qu'il avait d'abord admiré dans Origène comme le sublime de la constance chrétienne et de la vertu, ne lui parut plus qu'un crime abominable (1). Dans sa fureur de bacchante, dit Jérôme, il convoqua deux conciles contre le nouveau prêtre : par le premier, il le fit chasser de l'église d'Alexandrie ; le second le dégrada de la prêtrise, en renouvelant contre lui les canons prétendus apostoliques sur l'irrégularité essentielle des eunuques volontaires : c'est du moins là ce qui est rapporté dans les écrits de Pamphile, l'ami d'Origène, écrits que nous a conservés Photius dans sa Bibliothèque (2). Le prêtre Jérôme alla même dans la suite, jusqu'à prétendre que ce chrétien savant avait été excommunié, et que Rome avait confirmé cette sentence prononcée, dit-il lui-même, non contre la nouveauté de la doctrine d'Origène, non contre son hérésie comme ses

(1) Une secte chrétienne, celle des valésiens, avait également pris le précepte de l'évangile au sérieux : née à la fin du deuxième siècle de l'église, elle fit de la castration volontaire une obligation que les sectaires, pour se rendre agréables à Dieu, pratiquèrent non seulement sur eux-mêmes, mais encore sur quiconque leur tombait sous les mains, et qu'ils s'empressaient de mutiler chaque fois qu'ils en avaient le pouvoir. Ils enseignaient encore d'autres énormités et turpitudes que saint Épiphane ne veut pas énumérer, et que saint Augustin, de son propre aveu, n'est jamais parvenu à découvrir. — S. Epiphan. hæres. 58, *valesior*. n. 1, t. 1, p. 489. —S. Augustin. de hæres. ad Quodvult. cap. 37, t. 6, p. 8.

(2) L'apologie d'Origène par saint Pamphile a été jointe aux œuvres du savant philosophe chrétien ; elle est suivie d'un supplément par le prêtre Rufin, où il est surtout question de la falsification des écrits d'Origène par ses ennemis, et d'un panégyrique du même par saint Grégoire Thaumaturge. — Origen. oper. t. 4, p. 17 ad 78.

chiens enragés d'adversaires voulurent le faire croire, mais contre sa science et son éloquence dont la renommée leur était insupportable; il ajouta qu'Origène s'en était vengé en ne cessant de déchirer en tous lieux son évêque et en invectivant contre ce qu'il appelait ses vains anathèmes, quoique lui-même prétendît qu'il est en tout état de cause défendu de rendre malédictions pour malédictions, et qu'il faut s'abstenir de maudire même le diable. Mais il paraît que les ennemis du prêtre alexandrin avaient converti leurs désirs en faits réels, et fait tomber effectivement sur la tête de l'écrivain qu'ils abhorraient, la sentence qu'ils jugeaient qu'on aurait dû prononcer contre lui : cette logique n'est pas plus charitable qu'elle n'est sûre (¹).

Ce qu'il y a de plus remarquable en cette affaire, c'est qu'Origène ne cessa jamais d'être reconnu prêtre, et d'en exercer constamment les fonctions en tous lieux sans opposition ni contradiction aucune (²). Cela

(¹) Phot. in biblioth. cod. 118, p. 295 et seq.—Canon. apostol. c. 21 et 22, t. 1, p. 29. — Origen. epist. ad amicos alexandr. t. 1, p. 5. —S. Epiphan. hæres. 64 *origenian.* t. 1, p. 524 et seq. — S. Hieronym. apolog. advers. Rufin. l. 2, t. 4, part. 2, p. 349 et seq. et p. 411 ; catalog. scriptor. eccles. cap. 54, p. 115 ad 117; epist. 29 ad Paul. p. 68. — L. Ell. du Pin, nouv. bibl. ecclés. art. *Origène,* t. 1, p. 334, 337 et 338. Démétrius, dit saint Jérôme, qui tanta in eum debacchatus est insania. In damnationem ejus consentit urbs romana, dit le même écrivain; ipsa contra hunc cogit senatum, non propter dogmatum novitatem, non propter hæresim, ut nunc adversus eum rabidi canes simulant, sed quia gloriam eloquentiæ ejus et scientiæ ejus ferre non poterant.

(²) Origène, appelé en Arabie pour développer sa doctrine, y assista au concile tenu contre des chrétiens qui enseignaient que les ames meurent avec les corps pour ressusciter ensuite de nouveau avec eux. En outre il y convertit Bérylle, évêque de Bostres, qui niait que le Christ

nous fait supposer, d'après le principe établi dans le cours de cette histoire, que les autres églises n'avaient pas ratifié la sentence de Démétrius, et que le prêtre Jérôme en avançant qu'elle avait été confirmée par l'univers entier, s'était servi de l'expression si commune au vulgaire des hommes, qui appellent *tout l'univers* le pays qu'ils habitent (1).

Le reste de l'histoire d'Origène, par exemple son apostasie vraie ou supposée (2), etc., n'entre aucunement dans le plan de cet ouvrage. Nous nous borne-

eût existé avant de naître homme, et ne lui accordait d'autre divinité que celle qu'il avait reçue du Père. Il y eut aussi un concile tenu spécialement à ce sujet. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 19, t. 1, p. 283; cap. 33, p. 297. — L. E. du Pin, nouv. biblioth. ecclés. art. *Origène*, t. 1, p. 340.

(1) Euseb. hist. eccles. l. 6, passim. — S. Pamphil. pro Origene, in append. Origen. oper. t. 4, p. 18 et 19. — S. Hieronym. advers. Rufin. apolog. l. 2, t. 4, part. 2, p. 417; l. 3, p. 445.

Henri de Valois fait résulter la nullité de la condamnation d'Origène, qu'il ne nie pas, de ce qu'elle avait été prononcée contre un absent, avant les citations requises, et parce que surtout elle n'avait pas été ratifiée par l'évêque de Rome. Cette dernière raison est fort bizarre, eu égard au temps auquel on l'applique. Puis on ne regardait pas alors de si près aux formalités. Enfin c'est contredire ouvertement saint Jérôme. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 24, not. 4, p. 288.

(2) Ni Eusèbe, dans son histoire ecclésiastique, ni les plus grands ennemis d'Origène, tels que Théophile, saint Jérôme, l'empereur Justinien, etc., ne parlent aucunement de cette chute. Saint Épiphane nous en donne les détails avec la complaisance d'un vrai anti-origéniste, et d'autres auteurs l'ont copié. Les païens, disent-ils, laissèrent à Origène la liberté de choisir entre le sacrifice aux dieux ou le supplice d'être violé par un Éthiopien : il sacrifia. Pamphile-le-Martyr fait au contraire mourir Origène, martyr de sa constance et de sa foi. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 39, p. 304; l. 7, cap. 1, p. 321. — S. Epiphan. l. 2, t. 1, hæres. 64, *Origen.* n. 2, t. 1, p. 525. — Nemes. de natur. homin. cap. 30, in *biblioth. patr.* t. 8, p. 639.

ons à constater que ce philosophe chrétien, disciple u célèbre Clément d'Alexandrie, et son successeur omme chef de l'école platonicienne de cette ville, uit, pendant sa vie, de toute l'estime de Firmilien, éque de Césarée en Cappadoce, dont nous avons éjà eu occasion de parler, ainsi que de celle de héoctiste, évêque de Césarée en Palestine, et d'A-xandre, que nous avons vu passer, sur, disait-on, n ordre exprès de la Divinité, d'un siége secondaire tué dans la première de ces provinces au siége plus onsidérable de Jérusalem. Origène eut, entre au-es disciples, Grégoire, évêque de Néocésarée en Cap-adoce, surnommé *Thaumaturge* ou faiseur de mira-les[1], Athénodore, son frère, et Denys d'Alexandrie. Il onserva, après sa mort, l'estime et la vénération de ses ères: les pères les plus célèbres dont l'église s'honore, urent, étudièrent et commentèrent ses écrits[2].

Ce fut surtout lors des fameuses disputes sur la onsubstantialité qu'Origène reprit toute sa valeur t sa vogue. Vanté par Pamphile, le martyr, et par usèbe de Césarée, il fut admiré, expliqué et défendu ar un des plus zélés antagonistes des ariens, le docte idyme, le maître des prêtres Jérôme et Rufin. Basile, vêque de Césarée en Cappadoce, et Grégoire de Na-ance se firent un devoir et une gloire de puiser leurs rgumens dans les livres d'Origène, et de les citer avec

[1] Saint Grégoire Thaumaturge a écrit un panégyrique d'Origène.

[2] Phot. in biblioth. cod. 118, p. 297. — Euseb. hist. eccles. l. 6, c. 27, t. 1, p. 292; cap. 29 et 30, p. 294. — Socrat. hist. eccles. l. 4, c. 27, t. 2, p. 248.

honneur. Athanase y trouvait, disait-il, les preu-
les plus irrécusables de son opinion sur la coéterm
du Fils de Dieu avec son père ([1]).

Il est bien vrai que les ariens s'autorisaient ég
lement de quelques passages des écrits du philosop
alexandrin; mais, au rapport de Sozomène, les co
substantialistes instruits prétendirent que c'était pr
cisément la preuve la plus péremptoire de l'ignoran
et de la nullité absolue de ces sectaires en pareil
matière ([2]).

Enfin, Rufin d'Aquilée et le fameux Jérôme se ser
virent tous deux également, vers la fin du quatrièm
siècle, des argumens qu'ils avaient empruntés à Ori
gène, quoique le second se fût ouvertement déclar
son antagoniste et même son ennemi ([3]).

([1]) Socrat. hist. eccles. l. 4, cap. 25, t. 2, p. 244; cap. 26, p. 246
seq.; l. 6, cap. 13, p. 329. — Sozomen. hist. eccles. l. 3, cap. 15, ibi
p. 117; l. 6, cap. 17, p. 239. — Theodorit. hist. eccles. l. 4, cap. 2
t. 3, p. 187. — S. Hieronym. advers. Rufin. apolog. l. 1, t. 4, part.
p. 355, et passim.

([2]) Socrate rapporte, en exprimant aussi son étonnement, que de
prêtres, ses contemporains, avaient persévéré, malgré leur savoir, da
les erreurs de l'arianisme. Il ne peut concevoir que l'un, disciple écl
de Platon, n'ait point aperçu dans les écrits de ce philosophe le pr
cipe de l'éternité de la seconde et de la troisième cause; et que l'autr
qui avait particulièrement étudié Origène, n'eût point avoué avec c
auteur que le Fils est coéternel avec son Père. — Socrat. hist. eccl
l. 7, cap. 6, t. 2, p. 352.

([3]) Faisons remarquer ici la partialité des écrivains ecclésiastiqu
Saint Jérôme, dans son catalogue des auteurs chrétiens, ne parle pas
Rufin parce qu'il avait suivi le parti origéniste auquel ce saint était co
traire. Eusèbe, traitant la même matière, n'avait pas cité Méthod
pour la raison opposée. Parmi les modernes, la même injustice se f
sentir. Le cardinal Bellarmin oublie de parler du célèbre saint Firmil

Sur ces entrefaites, les siècles anti-philosophiques approchaient à grands pas, et la réputation d'Origène baissait naturellement, avec les idées qui lui avaient valu tant de célébrité. Quelques pasteurs, dans l'église, et les écrivains réellement éclairés continuaient, il est vrai, à se prévaloir de son témoignage; mais le grand nombre s'éleva contre eux. Le vulgaire voulait des conceptions plus matérielles, des dogmes plus palpables, si l'on peut se servir de cette expression : l'entendement n'était plus assez délié, ni l'esprit assez subtil, pour suivre Platon dans ses sublimes rêveries. Bientôt Origène fut honni, méprisé et anathématisé de toutes parts. On n'osa plus avouer publiquement l'être son sectateur : le seul soupçon d'un pareil crime fait devenir l'arrêt de proscription le plus redoutable.

C'est ici que nous reprenons la narration au point où nous l'avons laissée à la fin du livre consacré aux [illegible]tiens. Avant d'en venir là, force nous a été de remonter jusqu'aux premiers siècles de l'église, afin de mieux faire connaître et apprécier l'écrivain chrétien, sous le nom et l'autorité duquel s'étaient, dans les siècles suivans, formées une infinité de sectes au sein de la grande communauté chrétienne. Replaçons-nous maintenant à la fin du règne de l'empereur Théodose. Les personnages principaux qui se

Cappadoce, à cause de ses différends avec Étienne, évêque de Rome : Firmilien avait également été négligé par saint Jérôme. — S. Hieronym. de scriptor. eccles. t. 4, part. 2 oper. p. 101 et seq. — Euseb. Hist. eccles. l. 6, cap. 26, not. 3, t. 1, p. 292; cap. 33, not. 5, p. 297.

présentèrent alors sur la scène de l'histoire ecclésiastique, sont précisément aussi ceux qui figurèrent au premier rang dans les querelles dont nous allons entretenir le lecteur. Nous lui retracerons à ce propos les traits les plus saillans de leur carrière religieuse, en les rattachant du reste aux vicissitudes de l'origénisme, qui prit presque immédiatement la place de l'arianisme et contribua beaucoup à le faire promptement oublier.

A la mort de Nectaire, évêque de Constantinople, Jean, prêtre d'Antioche, fut placé sur ce siége : c'est celui qui, sous le nom de Chrysostôme, se rendit aussi célèbre par son éloquence, par la liberté avec laquelle il déclama contre les grands, et sa sévérité envers le clergé relâché et dissolu de son temps, que par les malheurs que lui attira cette conduite courageuse et indépendante. Son élection avait eu lieu par ordre de l'empereur, avec le consentement unanime du peuple et des évêques convoqués à cet effet dans la capitale. Le seul Théophile, évêque d'Alexandrie, s'opposa à cette nomination, dans la vue de favoriser un autre prêtre, appelé Isidore, et qu'il protégeait [1]. Mais des personnes au fait des intrigues de Théophile

[1] Isidore, pendant la guerre entre Théodose et le tyran Maxime, avait été chargé par Théophile d'une commission très délicate, savoir celle de remettre *au vainqueur* une des deux lettres que l'évêque avait adressées à l'un et à l'autre de ces concurrens à l'empire. Il s'acquitta à merveille, après l'événement, de son message auprès de Théodose. Théophile voulait l'en récompenser et en même temps s'assurer de plus en plus du secret, en contribuant puissamment à élever le prêtre russ sur le siége de Constantinople.

et des motifs qui le faisaient agir, le menacèrent de le faire mettre en jugement, et, par la peur d'une condamnation qui dévoilerait sa conduite, le forcèrent à se désister de ses honteuses démarches. Théophile consentit à l'élection de Jean, et remit sa vengeance à une occasion plus favorables ([1]).

Elle ne tarda guère à se présenter. Les premiers pas de l'évêque de Constantinople furent des fautes. Avec de la douceur et de la persévérance, peut-être Jean Chrysostôme aurait-il réussi à réformer son troupeau et ceux qui le dirigeaient : il voulut tout faire à la fois, et le faire par un coup d'autorité; il manqua complètement son but, et ne fit qu'envenimer le mal qu'il avait été appelé à guérir. Mais il ne connaissait pas les mœurs de son siècle; et l'extrême rigueur dont il crut devoir s'armer, sans rendre meilleurs ceux qui l'entouraient, l'entraîna lui-même vers sa perte. Ce fut contre le clergé surtout, la classe de la société alors la plus puissante et par conséquent aussi la plus corrompue, qu'il tourna ses virulentes attaques. Il courut en Asie, et tint un concile de soixante-dix évêques à Ephèse, dont le résultat fut la déposition des pasteurs les plus indignes, et la nomination d'autres évêques pour les remplacer. A Constantinople, il

([1]) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 2, t. 2, p. 309. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 2, p. 327. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 27, t. 3, p. 229.

Sur saint Jean Chrysostôme on peut voir Georges, évêque d'Alexandrie, qui a écrit son histoire et qui rapporte beaucoup plus en détail ce qu'on va lire (apud Phot. biblioth. cod. 96, p. 256 et seq.). Il ne faut pas précisément tout croire, dit Photius; mais il est facile de faire un choix.

destitua plusieurs prêtres, à cause du luxe qu'ils affectaient, de leur gourmandise, du débordement de leurs mœurs et du scandale que ne cessaient de donner au peuple leurs femmes *introduites* ou maîtresses. Bientôt on n'entendit plus, de toute part, que des plaintes et des murmures qui ne tardèrent pas à se changer en accusations. Jean Chrysotôme, en butte aux calomnies des prêtres et des moines dont il avait dévoilé les menées et les intrigues continuelles au sein des ville d'où leur règle les bannissait, passa pour un homme chagrin et morose, superbe même, extravagant, colère et cruel : on alla jusqu'à lui faire un crime de l'habitude où il était de ne vouloir manger que seul.

Enfin, la haine que cet évêque s'était attirée généralement fut portée à son comble par les outrages qu'il sema dans la plupart de ses discours contre les grands de la capitale ([1]). L'eunuque, ex-consul, Eutrope ([2]) était l'auteur d'une bonne loi qui abolissait les franchises des églises et autres lieux saints. Bientôt, par un revers fort ordinaire dans la fortune des esclaves de cour, calomnié par ses ennemis et ses envieux, il tomba lui-même dans la disgrace de son maître, et ne trouva de refuge qu'aux pieds des autels. Jean Chrysostôme fut assez peu généreux pour pr

([1]) Cette hardiesse, louable sous tous les autres rapports, l'aurait rendu populaire, si, en donnant des preuves de son courage, il n'eût pas heurté toutes les convenances, celles même de l'humanité.

([2]) Socrate dit qu'Eutrope fut le premier eunuque qui parvint au consulat de l'empire romain.

fiter de ce moment et accabler le malheureux des reproches les plus sanglans sur sa conduite passée, devant tout le peuple réuni (1).

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 4, t. 2, p. 313; cap. 5, p. 314. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 2 et 3, p. 327 et seq.; cap. 6, p. 333; cap. 7, p. 335; cap. 9, p. 338. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 28, t. 3, p. 230. — Pallad. vit. S. Chrysostom. cap. 5, p. 18 et seq.; cap. 13 et seq. p. 50. — Baron. annal. eccles. ad ann. 388, n. 68, t. 6, p. 20; ad ann. 399, n. 71 ad 73, p. 255.

Saint Jean Chrysostôme reprocha avec la même dureté à Gaïnas, général au service de l'empire, d'avoir osé demander au chef de l'état pour les ariens, ses co-sectaires, une église hors des murs de Constantinople, où ils pourraient exercer en particulier leur culte.

CHAPITRE II.

Corporéité de Dieu. — Les moines d'Égypte qui y croient veulent tuer leur patri[illegible] qui la nie.—Origène condamné comme spiritualiste.—Théophile, patriarche d'Alex[illegible]drie. — Les origéniens et les anthropomorphites.— Conciles et combats. —Théop[illegible] accusé devant saint Chrysostôme. — Dispute entre saint Épiphane et Jean patriar[illegible] de Jérusalem. — Concile en Chypre contre les écrits d'Origène et contre [illegible] Chrysostôme.—Autre concile à Alexandrie.— Conduite irrégulière de saint Épiph[illegible] à Constantinople —Zèle inconsidéré de saint Jean Chrysostôme. — Le concile [illegible] Chalcédoine le condamne et le dépose. — L'empereur l'exile. — Insolence des moi[illegible] ses ennemis. — Le peuple les massacre et force l'empereur à rappeler Chrysost[illegible] — Nouveau tumulte.—L'impératrice Eudoxie, poussée à bout par Jean Chrysost[illegible] le fait chasser de nouveau par un concile.— Excès commis par ses partisans.— Sc[illegible]matiques joannites. —L'évêque de Rome, leur protecteur, méprisé par les Orient[illegible] — Les joannites sont cruellement persécutés.—Innocent, évêque de Rome, excom[illegible]munie l'empereur d'Orient, l'impératrice, et les patriarches de Constantinople [illegible] d'Alexandrie. — Fin du schisme, en dépit de saint Cyrille qui s'opposait à toute r[illegible] conciliation.

Voilà en quel état se trouvaient les choses et quel[illegible] était la disposition des esprits lorsque éclata la fameus[illegible] dispute sur la matérialité, la *corporéité* de Dieu (¹).

Les moines égyptiens, aussi simples qu'ils étaien[illegible] ignorans, dit Socrate, soutenaient que, sans impiét[illegible] et sans sacrilége, on ne pouvait nier la vérité incon-testable de la matérialité de l'être suprême. Théophile, évêque d'Alexandrie, dont le courage, selon Théodo-ret, égalait la prudence, prétendait au contraire qu[illegible] Dieu est un esprit pur et incorporel : il se montr[illegible] même assez attaché à cette opinion pour se permettr[illegible] de condamner publiquement tous ceux qui la combat-taient. Irrités d'une pareille contradiction et plu[illegible] encore de la sentence qui les frappait, les moines s[illegible] portèrent en masse et en armes à Alexandrie, dans l[illegible]

(¹) Voyez la 1ʳᵉ note supplémentaire à la fin du chapitre.

n ouvertement manifesté de tuer leur patriarche,
e de ce qu'ils appelaient son athéisme. Un péril
imminent força Théophile à prendre un parti
éré. Tremblant, il courut au devant des redou-
cénobites, et, d'aussi loin qu'il les aperçut,
ua très humblement les appelant *visages de*
Cette apostrophe qui, tout à la fois, flattait
r propre des moines et caressait leur opinion
, celle pour laquelle ils s'étaient crus autorisés
à commettre un crime, calma à l'instant leur
S'étant rendus paisiblement à Alexandrie, ils
entèrent d'exiger que Théophile condamnât
, sur les écrits duquel les partisans de la
lité de Dieu se fondaient principalement pour
et défendre leur doctrine. L'évêque d'Alexan-
vait rien à leur refuser. Il sacrifia ses opinions
ilosophie chrétienne d'Origène, afin que les
le laissassent en paix. Il retint seulement
de lui deux d'entre eux, surnommés les *Longi*,
donna prêtres, et, bien que malgré lui, il
la consécration épiscopale à leur frère Dioscore,
int ainsi évêque d'Hermopolis ([1]).
bientôt l'avarice et les concussions de Théo-
évoltèrent ces solitaires grossiers mais probes,
it qu'ils tentèrent tous les moyens pour s'é-
d'Alexandrie, et ne demeurer pas davantage
ins des vices du patriarche qui ne rougissait

at. hist. eccles. l. 6, cap. 7, t. 2, p. 319 et seq. — Sozomen.
. l. 8, cap. 11 et 12, p. 340 et seq. — Theodorit. hist. eccles.
2, t. 3, p. 223.

pas parfois de vouloir les en rendre aussi les instrumen
Théophile leur fit violence le plus long-temps possib
Mais quand il eut reconnu qu'ils condamnaient ha
tement sa conduite, il se vit forcé pour la conservati
de sa propre réputation, de les laisser partir; ce qu'il
mais après les avoir menacés de toute sa haine et d'u
vengeance exemplaire. En effet, l'évêque d'Alexand
accusa les moines Longi et leur frère Dioscore q
haïssait à cause d'eux; il les accusa, disons-nou
auprès des solitaires égyptiens, de suivre la doctr
d'Origène et de refuser un corps à Dieu, lequ
ajouta-t-il, s'il faut en croire les saintes écritures
réellement des yeux, des oreilles, des mains et d
pieds, tout comme les créatures humaines.

Quoiquiil en soit, de violentes disputes naquir
à ce sujet dans l'église. On s'empressa de tout côté
prendre parti pour l'une ou l'autre des opinions co
troversées, et deux sectes nouvelles existèrent dans
christianisme, celle des *origéniens* et celle des *audie*
ou *anthropomorphites* ([1]). La plupart des personnag

([1]) Il faut bien se donner de garde de confondre les *anthropom*
phites avec les *anthropiens*. Les premiers faisaient Dieu même corpo
et lui donnaient une figure humaine; les autres ne reconnaissaient
le Christ qu'un homme purement et simplement. — Vid. S. Cyprian.
S. August. de hæres. passim.

Quant aux *audiens*, outre leur anthropomorphisme, ils profess
aussi le dogme manichéen, commun à plusieurs sectes gnosticien
en vertu duquel on enlève à Dieu la création de l'univers, du fe
des ténèbres. Ils dissimulaient et cachaient soigneusement leur doctri
et soutenaient qu'ils ne s'étaient séparés de la communion des cath
ques que parce qu'il y avait parmi ceux-ci des usuriers, des fornicateu
et des adultères. S. Epiphane ne convient de rien de tout cela: il
d'Audius ou Audæus un homme bon, mais qui poussait l'austérité

remarquables de l'époque s'engagèrent dans la querelle et la rendirent de plus en plus vive, tout en l'embrouillant davantage. Les sectaires, à peine divisés, s'accablèrent mutuellement d'injures et s'accusèrent d'impiété. Théophile crut que le moment était propice pour décider la question par les armes et accabler ses adversaires. Ceux des moines qui lui obéissaient aveuglément depuis qu'il avait embrassé leur anthropomorphisme, marchèrent à sa voix : la campagne fut signalée par des conciles contre les *origéniens* et des expéditions contre les Longi, Dioscore et leurs partisans. Théophile s'y distingua par une violence brutale : outre la déposition de Dioscore, l'évêque d'Alexandrie s'abaissa jusqu'à frapper lui-même ses adversaires et à verser leur sang ; ses soldats chassèrent les moines, brûlèrent leurs couvens, leurs livres saints et jusqu'à leur eucharistie consacrée [1].

L'évêque d'Hermopolis et les moines égyptiens, ses frères, allèrent à Constantinople se plaindre devant l'évêque Jean Chrysostôme du traitement qu'ils venaient d'éprouver. Le prêtre Isidore que nous avons

mœurs jusqu'à l'excès, et condamnait peut-être trop librement la conduite des autres. Il ne reproche aux *audiens* que leur anthropomorphisme et l'habitude qu'ils avaient conservée de célébrer la Pâque le même jour que les Juifs. Aussi, accusa-t-on saint Epiphane lui-même d'audianisme, et nous verrons que ses opinions anthropomorphites ne seraient pas difficiles à prouver. Au reste, on aurait pu faire également le même reproche à saint Cyprien, qui a aussi traité les anthropomorphites avec beaucoup d'indulgence et de douceur. — Theodorit. hæret. fabul. l. 4, cap. 10, t. 4, p. 241. — Id. hist. eccles. l. 4, cap. 10, t. 3, p. 160. — S. Epiphan. l. 3, t. 1, hæres. 70, *audian.* t. 1, p. 811 et seq.

(1) Pallad. vit. S. Joann. Chrysostom. cap. 7, p. 22 et seq.

vu protégé par Théophile, au point que ce pasteur voulait l'élever sur le siége de la capitale de l'empire, s'était joint à eux et voici pourquoi. Il avait, peu auparavant, convaincu son évêque de mensonge et de calomnie contre le proto-prêtre ou archi-prêtre d'Alexandrie que Théophile cherchait à perdre : après cela, avait refusé de porter en faveur de la sœur de son pasteur un faux témoignage qui devait valoir à celle-ci un riche héritage que le prélat convoitait pour elle ; enfin il lui avait hautement reproché son insatiable avidité des richesses, et les injustices qu'il ne cessait de commettre pour augmenter ses trésors. Il avait, en conséquence, été chassé de l'église d'Alexandrie (1). Jean Chrysostôme accueillit fort bien les accusateurs de Théophile, et leur accorda même sans difficulté la communion ecclésiastique, la seule participation aux mystères exceptée, qu'il crut devoir suspendre jusqu'à ce qu'il eût pu prendre sur eux et sur leur démêlé avec leur évêque de plus amples renseignemens. Théophile, à cette nouvelle, fit éclater sa fureur, et il poussa le désir de la vengeance jusqu'à vouloir faire déposer l'évêque de Constantinople lui-même, en l'accusant d'origénisme, sans songer, dit à ce propos l'historien Socrate, que son glorieux prédécesseur, le grand Athanase, avait plus d'une

(1) Avant d'en venir à cette extrémité, Théophile avait commencé par vexer Isidore de toutes les manières : il avait même payé un enfant pour qu'il accusât le prêtre, son ennemi, d'avoir cherché à le corrompre et à commettre sur lui des violences honteuses.

roqué le témoignage d'Origène, dans ses écrits les ariens (1).

endant l'évêque d'Alexandrie n'osait pas encore larer seul et ouvertement contre son collègue de talc. Ne voulant pas néanmoins abandonner ses haineux contre Chrysostôme, sans lui avoir un coup décisif, il fit tous ses efforts pour ier un nom plus respecté dans l'église que le ropre, et à cet effet il s'adressa à Épiphane, de Constance en Chypre, que nous avons déjà en des fois en traitant des hérésies (2). Ce fou- anti-origénien était à cette époque en guerre e avec Jean, évêque de Jérusalem, au sujet de trine qui agitait tous les esprits (3). Il lui avait déjà plusieurs fois pour l'arracher à l'origénisme, ppelait la source de l'hérésie arienne et de toutes résies qui, depuis celle-là, avaient paru sur la « Je sais, lui dit-il, que votre colère contre moi

crat. hist. eccles. l. 6, cap. 9, t. 2, p. 323. — Sozomen hist. .8, cap. 12 ad 14, p. 341 et seq. — Pallad. in vit. S. Joan. Chry- cap. 6 et seq. t. 13 oper. p. 20 et seq. — Polyb. rhinococ. epis- vit. S. Epiphan. n. 60, t. 2, oper. ejusdem sancti, p. 371.

héophile avait été l'ennemi déclaré de saint Epiphane qui pro- selon lui, sur la Divinité, des idées trop matérielles et trop gros- l haïssait alors tous ceux qui donnaient un corps et une forme à lepuis, jugeant qu'il lui convenait de paraître se repentir, il l'avoir adopté l'opinion d'Epiphane, et le pria de lui aider à per- ceux qui continuaient à penser comme il avait pensé lui-même.

antipathie de saint Epiphane pour Origène se remarque déjà dans e qu'il a tracée des origéniens. Ces sectaires, à l'en croire, vivaient, il en accuse d'ailleurs presque tous les hérétiques, dans la cra- la débauche, hommes et femmes, n'évitant que la naissance des — Vid. l. 2, t. 1, hæres. 63, *rigen.* o t. 1, p. 520.

provient de ce que je vous ai contredit sur ce point, que pour cela seul vous avez menacé de me décrier ju qu'aux extrémités de la terre. Mais qui ne s'indig rait en lisant dans Origène que le Fils ne peut vo le Père, ni le Père le Fils? que les anges, après le péché, devinrent âmes, et furent enfermés dans corps humains? que le diable cessera de souffrir, qu'il redeviendra ce qu'il était avant sa chute (1)? q les hommes ne ressusciteront pas avec les mêmes co avec lesquels ils ont vécu?.... Les erreurs d'Orig doivent être en exécration à tous les fidèles: elles pugnent à la Divinité. » Épiphane termine sa let en priant Dieu qu'il délivre de l'origénisme l'évêq Jean et le prêtre Rufin d'Aquilée (2).

(1) Origène est accusé par les catholiques d'avoir enseigné que les êtres passeront par une révolution continuelle du bien au mal et mal au bien.—Voyez plus loin, au chapitre 3, notes supplémentaires, n.

(2) Socrat. hist. eccles. l. 6. cap. 10, t. 2, p. 324. — Polyb. S. Epiphan. n. 62, p. 373.—S. Epiphan. epist. ad Joan. episcop. Hie solym. D. Hieron. interp. in oper. ejusd. S. Epiphan. t. 2, p. 31 seq. — Origen. de princip. passim. — S. Hieronym. advers. pelag dialog. l. 1, t. 4, part. 2, p. 502.

L'historien de la vie de saint Épiphane rapporte que l'évêque de Ch pre eut, avec son collègue Jean, une rencontre qui finit fort malheur sement pour ce dernier. Saint Épiphane était allé trouver l'évêque Jérusalem, que la voix publique accusait d'avarice et de dureté envers pauvres. Dans l'intention de le corriger de ces défauts, et sans égard l'accueil aussi magnifique que cordial que Jean lui avait fait pour l'h norer, saint Épiphane, sous prétexte qu'il devait donner à dîner à ses compatriotes, pria son hôte de lui prêter son argenterie, ses va les plus précieux et les mieux travaillés, etc., etc., le tout pesant envir quinze cents livres, et à l'instant même il en fit don aux indigens. apprenant ce trait, l'évêque Jean se mit dans une colère épouvantabl et accabla saint Épiphane des plus brutales injures, au milieu de l'É glise, et en présence, dit le biographe, du bois vénérable de la vr

Il n'y a donc rien d'étonnant si Théophile réussit
peine à faire convoquer par l'évêque de Constance
concile contre Origène (401); toute l'île de Chypre
condamna d'un accord unanime ce père de l'église
ses œuvres: outre cela, l'assemblée exhorta syno-
lement Jean Chrysostôme à ne plus se complaire
ns la lecture de ces écrits anathématisés, et à confir-
r même dans une réunion prochaine d'évêques les
cisions des pères cypriotes. Fort de cette autorité,
vêque d'Alexandrie, qui s'était feint anthropomor-
ite pour plaire à Épihane, contre lequel il avait jadis
tenu l'incorporéité de Dieu, convoqua aussitôt
autre concile qui, naturellement, décida ce que
ait de décider celui de Chypre, et anathématisa les
res d'Origène pour avoir un prétexte de sévir contre
Longi et d'attaquer Chrysostôme : celui-ci ne daigna

: le saint, sans se déconcerter, lui cracha à la figure. Il paraît que
l approuva cette insulte grossière, puisqu'il opéra aussitôt le miracle
iver l'évêque de Jérusalem de la vue. Saint Épiphane se contenta
eusement de la moitié de cette vengeance; il lui rendit un œil, et
plus réussit à le convertir à la sagesse et à la charité, et même à en
un saint.

u reste, il paraît que saint Epiphane emporta même au tombeau la
te manie de faire des miracles malfaisans : il est vrai qu'il finissait
que toujours par se repentir de sa précipitation, et qu'il réparait
r autant qu'il était en lui le tort qu'il avait fait; mais il en restait
nt quelque chose. Après qu'il eut expiré, un des matelots du na-
qui transportait ses restes de Constantinople en Chypre, fut tenté de
s'il avait été circoncis. Comme il levait la robe avec laquelle le saint
été enseveli, celui-ci lui lança un si vigoureux coup de pied qu'il
dit raide mort. Trois jours après, on exposa le cadavre aux pieds
lui de saint Epiphane, qui, croyant probablement le matelot à ja-
guéri de sa curiosité, le ressuscita. — Vid. Polyb. episcop. rhino-
r. in vit. S. Epiphan. n. 44 et 45, t. 2 oper. ejusd. sancti, p. 357 et

pas même y faire attention, bien loin de répondre de se défendre. Il voyait cependant l'orage se gros de loin et menacer de plus en plus d'éclater sur tête: tous ses ennemis conjuraient entre eux et s'en tendaient pour profiter de l'occasion qui s'offrait consommer sa ruine.

Ce fut sur ces entrefaites que l'évêque Épiphan arriva à Constantinople. Il y tint des collectes (des as semblées où l'on célébrait les mystères) et fit divers ordinations de prêtres et d'évêques contre toutes règles ecclésiastiques. Après cela, il convoqua une pèce de concile où il fit confirmer par les évêques qu présidait la condamnation qu'il avait prononcée ch lui des écrits d'Origène et de la personne même de père de l'église. La plupart obéirent, à cause surto du respect qu'ils professaient pour l'évêque de Chypr Quelques-uns refusèrent, entre autres Théotim évêque de Scythie, qui déclara sans hésiter qu'il voulait ni ne pouvait prononcer de sentence contre homme mort pieusement, et dont les ouvrages, comm il n'eut pas de peine à le démontrer, approuvés par docteurs les plus célèbres de l'église, non seulem ne renferment aucune doctrine hétérodoxe, mais mê avaient été très utiles à la religion et à ses fidèles, les innombrables passages qu'ils contiennent, tous marquables par la plus saine doctrine et la plus vr piété. (1).

Cependant Épiphane continuait à commettre jou

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 12, t. 2, p. 327. — Sozomen. hi eccles. l. 8, cap. 14, p. 343.

lement des fautes graves, tandis que Jean Chrysos-ne accumulait imprudences sur imprudences, et ɪusait peu à peu sous ses pas l'abîme où ses ennemis aient le précipiter. Ce même Épiphane dont Sozo-ène a exalté les vertus et les miracles, ne cessait, ılgré les canons, d'assembler des *synaxes* chez l'é-que Jean et sans sa participation, de témoigner par ıs les moyens en son pouvoir sa haine contre Ori-ne, l'évêque Dioscore et ceux de son parti, et de blâ-er publiquement et sans ménagement la conduite de ırysostôme lui-même. Un des moines Longi reprocha ɪrs à Épiphane la légèreté et l'inconséquence avec quelles il se déclarait ainsi contre des hommes qu'il e connaissait même pas, et des écrits qu'il n'avait mais lus, et cela sur de simples rapports et poussé r des instigations étrangères et haineuses, tandis e lui, Longus, s'était toujours fait un devoir de dé-ndre les ouvrages d'Épiphane, qu'il avait étudiés, ntre le reproche d'hérésie dont on se plaisait généra-ment à les flétrir. Jean Chrysostôme se contenta de re avertir charitablement l'évêque de Chypre qu'il mmettait des transgressions très graves de la disci-ne de l'église, et qu'il pouvait en naître des troubles i le mettraient lui-même en péril. Sur cet avis, Épi-ane se hâta de quitter Constantinople et de se retirer ns son diocèse [1].

[1] Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 14, t. 2, p. 329. — Sozomen. hist. l. 7, cap. 27, p. 319; l. 8, cap. 14 et 15, p. 343 et seq. disait du temps de l'historien Socrate, que les deux saints conc-s'étaient fait mutuellement, avant de se quitter, de mauvais souhaits le ciel se plut à réaliser. L'évêque saint Épiphane avait exprimé le

L'évêque Jean n'avait pas toujours usé de la même modération en d'autres circonstances, et il ne tarda guère à être la victime de son zèle, la plupart du temps exagéré et aveugle. Dans la supposition que Théophile et Éphiphane n'avaient agi contre lui que par ordre de l'impératrice Eudoxie [1], Chrysostôme prononça

désir que son adversaire ne mourût pas évêque de Constantinople ; saint Jean Chrysostôme avait répliqué qu'il désirait, de son côté, que saint Épiphane n'arrivât pas vivant dans son diocèse.

Cela prouve que les saints, même les plus respectés, sont pour leurs contemporains ce que les plus célèbres héros sont pour leurs valets de chambre. Cela prouve en outre l'extrême prudence et la sagacité de la cour de Rome qui, considérant l'impossibilité de trouver de véritables saints, a ordonné qu'on n'instituât d'enquête sur la vie de ceux qu'on voulait faire déclarer tels, que cent ans après leur mort, c'est-à-dire quand se serait entièrement effacée la mémoire de leur vie domestique et privée, avec ses petites passions, ses trivialités et ses faiblesses.

[1] Eudoxie avait en effet, du moins s'il faut en croire l'historien de saint Épiphane, cherché à exciter cet évêque contre saint Chrysostôme; mais elle l'avait trouvé incorruptible : à ses menaces de rouvrir les temples des idoles et de forcer ses sujets à sacrifier si Chrysostôme n'était pas condamné, saint Épiphane avait constamment répondu qu'il aurait jugé selon sa conscience et prononcé d'après la vérité. — Polyb. rhinocorur. episcop. vit. S. Epiphan. n. 62, p. 374.

Au reste, une circonstance en apparence indifférente avait contribué à accroître la mésintelligence entre le violent prélat et l'impératrice. Une loi, ou plutôt une coutume, voulait que tout champ où l'empereur ou sa femme avaient cueilli et goûté un fruit quelconque, appartînt à la couronne. Eudoxie, qui l'ignorait complétement, mangea une grappe de raisin dans la vigne d'une pauvre veuve : on lui apprit l'usage, et elle eut peu de peine à s'y conformer. Chrysostôme courut lui en faire des reproches d'une manière peu convenable. Sans écouter ce qu'elle avait à lui répondre, trois fois il lui cria : *Rends la vigne à la veuve*, et la menaça du sort de Jésabel. De son côté, elle finit par le chasser de sa présence. L'évêque alors donna ordre qu'on refusât dorénavant à l'impératrice l'entrée de l'église ; ce qui fut ponctuellement exécuté et fut cause de la haine implacable qu'Eudoxie lui voua. — Id. loco cit. n. 61 et *seq. p. 371.*

publiquement, et pour se venger d'elle, un discours virulent contre les femmes. Eudoxie convoqua aussitôt à Chalcédoine un concile où elle eut la maligne politique de faire intervenir tous les évêques asiatiques précédemment déposés par Jean, et en outre ses ennemis déclarés, savoir, Théophile, Sévérien et quelques autres([1]) : c'est le concile appelé *ad Quercum*, du nom du faubourg de Constantinople, autrement dit le *faubourg de Rufin*, où il fut tenu. Cette assemblée, on le croira sans peine, s'empressa de condamner l'évêque Jean Chrysostôme, accusé devant elle de vingt-neuf délits différens; elle le déposa de son siége, quoique, absent, il n'eût pas eu le moyen de se défendre : il est vrai que les pères l'avaient sommé quatre fois de comparaître; mais il avait jugé peu prudent d'aller s'exposer au jugement d'un tribunal où il ne voyait siéger que des prêtres acharnés à sa perte ([2]). Les

([1]) Sévérien s'était peu auparavant, par l'intermédiaire d'Eudoxie, réconcilié avec saint Jean Chrysostôme qui le haïssait, à ce qu'il paraît, justement. Pour y parvenir, l'impératrice se vit obligée de s'humilier en quelque sorte devant le pasteur, et de l'adjurer très humblement par la tête de son fils, Théodose le jeune, qu'elle avait pris sur ses genoux, d'accorder de nouveau à Sévérien son amitié et sa protection : cette rancune de Chrysostôme n'avait pas peu contribué à indisposer Eudoxie contre l'évêque.

Du reste, l'évêque Palladius, biographe de saint Jean Chrysostôme, traite fort mal les juges de son héros : il compare entre autres Théophile arrivant à Constantinople, à un scarabée couvert d'excrémens. — Cap. 8, p. 26.

L'évêque historien Théodoret dit, en rapportant les actes du concile ad Quercum, qu'il ne nomme ni les accusateurs ni les juges de saint Jean Chrysostôme par respect pour leurs vertus. — Hist. eccles. l. 5, cap. 34. t. 3, p. 233.

([2]) Saint Jean Chrysostôme ayant été condamné, on annula naturelle-

moines Longi étant venus à mourir peu avant la célébration du concile, le peu de leurs collègues qui s'étaient avec eux attachés au parti de Jean Chrysostôme, témoignèrent pendant la session aux pères assemblés qu'ils se repentaient de leur liaison avec l'évêque de Constantinople. C'était tout ce que Théophile leur demandait : aussi s'empressa-t-il, sans plus leur parler d'Origène ni de ses écrits, de se mettre en communication religieuse avec eux. Jean en appela à un concile général. Néanmoins, il ne fit pas difficulté de se livrer lui-même aux soldats de l'empereur qui devaient le conduire en exil d'après la sentence de ce prince, ce que sans cela on ne serait pas parvenu sans peine à exécuter, à cause de la garde sévère que faisait autour du palais épiscopal le peuple de Constantinople qui ne voulait pas qu'on lui enlevât son pasteur (1).

ment tout ce qu'il avait fait pendant son épiscopat : les évêques qu'il avait placés en Asie furent déposés ; ceux qu'il avait chassés furent replacés sur leurs siéges. Nous citerons le portrait de celui d'Éphèse, ancien eunuque du tribun Victor. C'était un ver de terre, esclave de son ventre, fou d'amour pour les femmes, impudent, ivrogne, courant les filles publiques, vénal, avare, ni homme ni femme, colère et furieux, et qui, la tête couverte de lierre et une coupe à la main, présidait souvent à des orgies, dans lesquelles il se plaisait à porter sur ses épaules les femmes de théâtre. Voilà comme nous le peint l'évêque Palladius. — Cap. 15, p. 55.

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 11, t. 2, p. 326 ; cap. 15, p. 331. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 16 ad 18, p. 346 et seq. ; cap. 10, p. 338. — Pallad. vit. S. Joann. Chrysost. t. 13, oper. ejusd. p. 5 ; cap. 8, p. 26 et seq. — Zosim. histor. l. 5, p. 324. — Polyb. episcop. rhinocor. vit. S. Epiphan. n. 61 et seq. t. 2, p. 371. — Phot. in biblioth. cod 59, p. 53 et seq.

Cependant l'église était menacée de voir se renouveler les scènes scandaleuses qui avaient eu lieu sous Athanase. Immédiatement après le départ du patriarche Jean, les moines, ses ennemis, probablement instigués par Théophile, s'emparèrent des édifices religieux, en défendirent soigneusement et insolemment l'entrée contre tous ceux qui ne professaient pas leurs principes et leur doctrine ([1]). Le peuple de Constantinople qui aimait et soutenait Chrysostôme, se porta en masse, avec les soldats qui se trouvaient dans la capitale, contre ces arrogans cénobites. On en fit un massacre épouvantable, au point que toutes les églises furent encombrées de cadavres. L'empereur se vit forcé alors, pour éviter que le tumulte ne dégénérât en révolte, de promettre qu'il ferait revenir Chrysostôme à Constantinople. Celui-ci se fit prier, et de retour en apparence malgré lui, il fallut encore que le peuple lui fît en quelque sorte violence pour qu'il consentît à remplir les devoirs que lui imposait l'épiscopat : il eut l'air de ne se rendre qu'à la menace des

([1]) L'historien païen Zosime dit des moines de son temps et de ceux des temps antérieurs : Ce sont des célibataires chrétiens, inutiles à la société pendant la guerre comme pendant la paix. Il y en a des associations nombreuses, tant dans les villes que dans les campagnes, et partout ils accaparent les biens et les terres, sous prétexte de tout partager avec les pauvres, tandis qu'ils ne font par là autre chose que réduire tout le monde à la pauvreté. — Zosim. histor. l. 5, p. 325.

Ce n'était pas là ce que saint Augustin exigeait d'eux. Selon ce père de l'église, les moines doivent travailler et gagner leur vie, s'ils veulent manger et vivre. Le peu d'exceptions qu'il fait à cette règle, savoir, en faveur des prédicateurs, de ceux qui administrent les sacremens, des vieillards et des malades, confirment la règle bien loin de la contredire. — S. Augustin. de oper. monach. cap. 17, t. 3, p. 299.

fidèles qui, disaient-ils, s'ils n'avaient plus Chrysostôme pour évêque, ne voulaient plus d'Arcadius pour empereur [1].

Ce n'était point là le résultat que s'était proposé Théophile. Plus l'évêque Jean était comblé des marques de l'amour et de l'estime du peuple, plus Théophile sentait croître contre lui sa haine et augmenter le désir d'une vengeance complète : le mépris que l'on témoignait généralement pour le dernier synode le mettait hors de lui. Ne sachant plus à qui s'en prendre, il accusa de violences et d'abus de pouvoir Héraclidès, évêque d'Éphèse, c'est-à-dire celui que Jean avait ordonné pour qu'il remplaçât l'évêque déposé précédemment. Héraclidès n'était point en ce moment à Constantinople, et le procès que l'on voulait lui intenter souleva avant tout la question de savoir s'il était équitable et régulier de juger un absent [2]. A ce propos, éclatèrent dans la capitale des disputes véhémentes qui, comme toutes celles relatives aux affaires d'église, se terminèrent par des actes de brutalité et une espèce de combat. Les Alexandrins alors à Constantinople soutenaient leur évêque et son parti; les Constantinopolitains défendaient la cause d'Héraclidès ou plutôt de Jean Chrysostôme qui était attaqué dans la personne de

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 16, t. 2, p. 332. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 18, p. 349. — Zosim. histor. l. 5, p. 324 et 325.

(2) Cette question avait été décidée affirmativement par le fait, chaque fois que les évêques chrétiens, toujours extrêmes dans leurs *vengeances,* avaient voulu perdre un de leurs collègues.

l'évêque d'Ephèse. Il y eut un grand nombre de blessés, et même quelques morts restèrent sur la place. Tout se termina enfin par la fuite de Théophile et des siens; et Jean Chrysostôme réhabilité selon les formes par un concile de soixante évêques qui cassèrent et abrogèrent tout ce qui avait été fait par le concile *ad Quercum* précédent, se vit de nouveau plus que jamais affermi sur son siége (1).

Pour avoir été malheureux, cet évêque n'en était pas devenu plus sage. A peine fut-il rétabli dans tous ses honneurs et tous ses droits, qu'il se mit à prêcher publiquement contre une statue d'argent représentant l'impératrice Eudoxie, et qui, selon lui, était placée trop près de l'église. L'ancienne ennemie de Chrysostôme reprit à ce trait toute sa haine. Elle se plaignit amèrement de l'obstination que le pasteur semblait mettre à la poursuivre; mais, loin de chercher à adoucir sa colère, Jean la compara dans ses discours à Hérodiade en fureur demandant la tête de saint Jean-Baptiste. Il n'y eut plus alors à reculer. Les adversaires de Jean virent que le moment était favorable pour seconder l'impératrice et conjurer la perte de l'évêque imprudent. On s'éleva partout contre lui avec force. On excita plusieurs évêques, et Jean se vit de nouveau cité pour rendre compte de sa conduite. Il se montra cette fois prêt à répondre à tous les chefs d'accusation qui lui étaient intentés. Cette confiance étonna et intimida ses accusateurs et ses

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 17, t. 2, p. 324. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 19, p. 350.

juges; et ils se bornèrent à le charger du crime de s'être, après sa première condamnation, replacé sur le siége de Constantinople de sa propre autorité. Il répondit que soixante-cinq évêques avaient communiqué avec lui, et consenti, au moins tacitement, de cette manière à sa réhabilitation ([1]). Néanmoins, il était constant qu'avant cette espèce de réintégration, Jean Chrysostôme s'était, sans en demander la permission à personne, acquitté sans scrupule des devoirs de sa charge, et qu'il avait rempli toutes les fonctions d'évêque. Léonce, évêque d'Ancyre, lui objecta en outre que le nombre des pasteurs qui l'avaient condamné, était plus grand que celui des évêques dont il se vantait d'avoir obtenu l'approbation lors de sa rentrée à Constantinople. Jean Chrysostôme fut, en conséquence, déposé une seconde fois, malgré ses réclamations sur ce qu'on ne rougissait pas d'invoquer contre lui un canon fait par les ariens, et de persécuter de nouveau, en quelque sorte, en sa personne Athanase lui-même, en prenant pour guides et pour modèles de conduite les pères hérétiques du concile d'Antioche ([2]).

([1]) De ce que saint Jean Chrysostôme n'allègue que sa réhabilitation tacite, au moyen de la communication religieuse avec lui de soixante-cinq évêques, depuis son retour à Constantinople, il s'ensuivrait que le concile de soixante évêques, lesquels, selon Sozomène, l'auraient réintégré au siége de cette ville, en annulant les décisions du concile de Chalcédoine dit *ad Quercum*, serait une invention des partisans de l'évêque déposé pour empêcher qu'on ne mît en doute sa réhabilitation canonique.

([2]) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 18, t. 2, p. 335 ad 337. —Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 20, p. 351. —Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 34, t. 3, p. 234.—Voyez la 2ᵉ note supplémentaire, à la fin du chapitre.

A peine cette sentence eut-elle été prononcée, que l'empereur s'empressa d'en reconnaître la légalité et la justice en refusant le premier de demeurer dans la communion religieuse de l'évêque déchu. Celui-ci se vit alors forcé de réunir ses sectateurs en assemblées secrètes, pendant les deux mois qu'il demeura encore à Constantinople. Ce temps écoulé, Jean fut de nouveau envoyé en exil; et ses partisans, pour en témoigner leur dépit, mirent le feu à l'église principale des catholiques, laquelle fut entièrement consumée avec le palais du sénat qui se trouvait vis-à-vis. Le préfet de Constantinople qui était païen, saisit, avec habileté et avec joie, cette occasion pour persécuter les chrétiens, les tourmenter de toutes les manières et même en faire condamner un grand nombre au dernier supplice.

Jean mourut dans la disgrâce et loin de sa patrie: il n'en fallut pas davantage pour échauffer l'imagination de ceux qui lui étaient demeurés attachés malgré ses malheurs. Sous le nom de *joannites*, ils se séparèrent de la grande église catholique de Constantinople et formèrent un schisme qui dura trente-cinq ans. L'évêque de Rome n'avait pas peu contribué à l'exciter; tant par sa lettre de condoléance adressée à Jean Chrysostôme, que par ses plaintes officielles sur la condamnation, aussi inique qu'irrégulière, disait-il, de son collègue, et par la nécessité où l'église, selon lui, se trouvait en cette occurrence de convoquer un concile général, afin de terminer les troubles qu'une envie diabolique avait fait naître au

sein des fidèles pour les éprouver. Innocent (c'ét celui qui alors était assis sur le siége de l'ancien capitale) avait répondu en ces termes à une dépu tion d'évêques joannites et à une lettre signée quarante pasteurs de la secte nouvelle. Il avait plus: cinq évêques et deux prêtres romains avai été envoyés par lui aux empereurs d'Orient, Arcad et son fils Théodose II, afin de fixer le plus tôt p sible le lieu où devait se tenir l'assemblée. Cette marche de l'évêque de Rome fut amèrement blâ par les ennemis de Chrysostôme; surtout, euren la malignité d'insinuer, à cause de la honte qu'i faisait rejaillir sur l'empire oriental: aussi parvinre ils sans peine à faire renvoyer honteusement les putés d'Innocent [1].

Sur ces entrefaites, les persécutions exercées tre les joannites les unissaient de plus en plus entr et leur inspiraient la haine la plus forte pour leurs bo reaux: ils refusèrent formellement d'avoir la m dre relation et surtout aucune communication gieuse avec Arsace, qui venait d'être placé sur le de Constantinople [2]. On envoya contre eux des

(1) Zosim. hist. l. 5, p. 327. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. p. 352; cap. 23 ad 28, p. 354 et seq.

(2) L'évêque Palladius dit qu'Arsace était plus muet qu'un p et moins capable d'agir qu'une grenouille (ἄνθρωπος ἰχθύος ἀφωνότ βατράχου ἀπραγώτερος). Nicéphore Calliste l'appelle un vieux tronc, un vi décrépit, plus fait pour le tombeau que pour le siége patriarc fou, un ignorant, incapable d'exprimer deux idées de suite, stupi point de ne pouvoir penser, d'une paresse et d'une inertie sans exe semblable à un être inanimé, et qu'il aurait fallu laisser dans son

rmés pour disperser leurs réunions ; ils furent
ités, emprisonnés, mis à mort ([1]). Tous les
s nommés et ordonnés par Jean Chrysostôme
, sans distinction et pour ce seul crime, mis en
ou envoyés en exil. On permit à ceux qu'il avait
s de racheter leurs siéges ([2]).

ı lit. — Pallad. vit. S. Joann. Chrysost. cap. 11, p. 37. — Ni-
Callist. hist. eccles. l. 13, cap. 28. t. 2, p. 410.

›n n'était épargné pour exciter le zèle et la cupidité de ces sa-
ersécuteurs : aussi volaient-ils impunément leurs victimes,
taient de la manière la plus barbare. Par exemple, pour s'em-
pendans d'oreilles des femmes joannites, les soldats coupaient
ıaient l'oreille tout entière.
t des tortures et des supplices, et par conséquent des martyrs.
ns dans l'historien catholique Sozomène, que Dieu manifesta
vision à Sisinnius, évêque des novatiens de Constantinople,
éait les souffrances des joannites (schismatiques). — Sozo-
. eccles. l. 8, cap. 23, t. 2, p. 354 et seq. ; cap. 24, p. 356.
autres vexations qu'on fit éprouver aux partisans de saint Chry-
on alla jusqu'à les troubler au milieu de leurs exercices pieux
de l'administration secrète de leurs sacremens : ce fut ainsi que
uteurs pénétrèrent dans le baptistère des joannites, et le pro-
de la manière, dit Sozomène, que les initiés comprendront
je m'explique davantage, de peur de révéler les mystères aux
Palladius s'exprime plus clairement : Lorsque les soldats en-
ı baptistère, dit-il, les femmes qui allaient être baptisées en
assées entièrement nues comme elles se trouvaient, et sans
r eût laissé le temps de prendre seulement une chemise (Voyez
. 1, 3e note suppl. t. 2, p. 22). Des catéchumènes furent blessés
rent les saintes eaux de leur sang. Le sang de Jésus-Christ fut
sur les habits et par terre. Il y avait parmi les satellites plu-
ofanes qui purent tout voir, s'étant avancés jusque là où se
les choses sacrées qui sont au dedans (τὰ ἅγια... τὰ ἔνδον). D'hor-
ıautés furent commises. — Sozomen. loco cit. cap. 21, p. 352,
l. vit. S. Joann. t. 13, p. 7 et seq. ; cap. 9, p. 33 et seq. ;
p. 77 et seq.

zomen. hist. eccles. l. 8, cap. 22, t. 2, p. 354. — Pallad. vit.
ı. Chrysost. cap. 10, p. 36 et seq. — Zosim. hist. l. 5, p. 327.

Innocent crut alors devoir recourir aux mesures de rigueur. Il venait de voir son autorité méconnue, ses légats méprisés et maltraités, et le concile qu'il avait déclaré nécessaire refusé par l'empereur. Il lança donc la foudre de l'excommunication contre Arcadius et Eudoxie, sa femme, qu'il compara à une nouvelle Dalila couverte de péchés qui croissaient tous les jours. Il dégrada aussi de ses honneurs et dignités le patriarche Arsace, quoiqu'il ne fût plus en vie; et il anathématisa Théophile d'Alexandrie, en l'aliénant entièrement de Jésus-Christ: ce fut ainsi qu'il s'exprima.

Par cette sentence, le schisme entre l'Orient et l'Occident fut de nouveau consommé. Il dura vingt ans encore, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où Atticus, évêque catholique de Constantinople, d'abord opposé au parti de Chrysostôme, mais cédant enfin aux circonstances, réunit à la grande église, sous le règne des empereurs Théodose-le-Jeune [1] et Valentinien III, la majeure partie des joannites, dont le nombre s'était considérablement accru par les persécutions auxquelles ils avaient été en butte: il rétablit dans les *dyptiques* ou catalogue des évêques légitimes le nom de l'évêque

— Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 13, cap. 28 ad 34, t. 2, p. 407 et seq.

[1] L'évêque Théodoret rapporte l'anecdote suivante, qu'il donne comme une preuve de la piété de Théodose-le-Jeune. Cet empereur ayant été dans le cas de refuser à un moine ce que celui-ci lui demandait, le moine dans sa colère l'excommunia. Le prince dès lors ne voulut plus manger la moindre chose jusqu'à ce qu'il eût été absous, non seulement par son évêque, mais encore par le moine lui-même qu'il eut la plus grande peine à retrouver. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 37, t. 3, p. 236.

an qui en avait été rayé lors de sa déposition ; ce ii pouvait être considéré comme une entière réhabilitation de sa mémoire (1). Ce qu'il y eut de plus marquable dans cette affaire, ce fut la résistance, pposition même du patriarche d'Alexandrie, le trop ieux Cyrille, dont nous aurons si souvent occasion parler dans la suite. Cyrille avait, avec son siége, rité de la haine de Théophile, son prédécesseur et oncle, pour tout ce qui pouvait rappeler le souir du célèbre évêque de Constantinople. Il ne réndit donc aux exhortations pacifiques d'Atticus qui gageait à céder par amour de la concorde, que par exhortations contraires, c'est-à-dire en le conjurant, nom du premier concile de Nicée, de faire au plus disparaître des dyptiques le nom de Jean Chrysome, s'il voulait que les catholiques pussent contiir en conscience à demeurer dans la communion du triarche de la capitale (2).

(1) Le patriarche Atticus savait faire à propos plier la religion ou du s ce que l'on a coutume de nommer ainsi, aux circonstances du ps. Outre ce que nous venons de rapporter, nous en avons eu enune autre preuve, lorsque nous l'avons vu confirmer l'usurpation iége de Synnada par Agapet, évêque arien, mais qui à ce prix déait vouloir se convertir au consubstantialisme, au détriment de Théo, évêque catholique (Liv. 7, ch. 21 de cette Époque, t. 2, p. 543). isait aussi céder cette religion à l'humanité. Ayant envoyé de l'ar à un prêtre de Nicée pour qu'il le distribuât aux indigens, il lui manda fortement de n'avoir aucun égard aux opinions religieuses culte des pauvres qui réclameraient ses secours et sur lesquels il t, sans partialité, répandre ses aumônes. — Socrat. hist. eccles. cap. 25, t. 2, p. 373.

(2) Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 25, t. 2, p. 373. — Nicephor. Callist. l. 14, cap. 25 ad 28, t. 2, p. 490 et seq.

Enfin, le patriarche Proclus, successeur d'Atticus, apaisa entièrement ces différends, et mit fin au schisme, non par la violence ou la force, mais en faisant transporter avec les plus grands honneurs les restes de Jean Chrysostôme à Constantinople [1]. Ce pasteur catholique eut l'adresse de se faire joannite, et la secte qui avait pris ce nom disparut à tout jamais de la capitale et de la chrétienté [2].

(1) Socrate fait remarquer à ce propos qu'il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde, même pour ce qui concerne la réputation de sainteté. En effet, dit-il, Origène, mort orthodoxe, fut excommunié environ deux cents ans après; et Jean Chrysostôme mort excommunié et dans l'exil, fut réintégré dans tous ses honneurs et dans tous ses droits trente-cinq ans après sa mort.

(2) Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 45, t. 2, p. 393. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 36, t. 3, p. 236. — Theodor. lector. histor. l. 2, n. 6, ibid. p. 585. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 14, cap. 43, t. 2, p. 536.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

1. — Matérialité de Dieu, soutenue par quelques pères de l'église. — Liberté de discussion invoquée par les chrétiens.

Cette opinion avait eu de tout temps parmi les chrétiens des apolo-[...]s célèbres, entre autres saint Justin-le-Martyr, le savant Tertullien, [...]ance, etc., etc. Nous appelons Dieu incorporel, dit saint Justin, [...] parce qu'il l'est, mais parce qu'étant à la fois hors et au dessus des [...] incorporelles et corporelles, nous devons lui donner le nom de [...]ui nous paraît le meilleur et le plus noble, c'est-à-dire de l'incor-[...]el. Il a créé l'un et l'autre, donc il n'est ni l'un ni l'autre, mais supé-[...]r à tous deux. — Assurément, entre tant d'opinions discordantes dont [...]s entretenons le lecteur, ce n'était pas là la moins philosophique.

Origène avoue que le mot immatériel, incorporel (ἀσώματον), n'était [...] même connu des écrivains chrétiens. Ce mot en effet ne se trouve [...] dans un écrit déclaré apocryphe, appelé *la doctrine de Pierre*, où [...]s dit à cet apôtre : *Je ne suis pas un démon (esprit) sans corps*. Cette [...]se a été citée comme authentique par saint Ignace, dans son épître [...] Smyrnéens. Saint Jérôme croit qu'il l'a prise dans l'évangile des [...]aréens. Eusèbe confesse qu'il ignore où elle a été puisée. En outre, [...]thentique ou non, le mot ἀσώματον dans la bouche des chrétiens perdait [...]ens que lui donnaient les gentils ; il signifiait simplement : *sans corps* [...]me *le nôtre ; avec un corps subtil, d'air, de fumée, de vapeur, etc.* On [...]tend prouver par plusieurs passages de l'écriture, dit Origène, que [...]u est corporel ; mais l'esprit vivifie et la lettre tue. Sans donc sou-[...]ir que Dieu est incorporel, car nous qui sommes corporels ne pouvons [...] connaître de cette nature étrangère à la nôtre, contentons-nous [...]affirmer qu'il n'est corporel sous aucun rapport : il est inestimable et [...]compréhensible. Il en est de même de l'ame, dont tout ce que nous [...]vons savoir, c'est qu'elle n'est pas corporelle.

Tertullien dit expressément que tout ce qui n'est pas corporel n'existe [...] (*nihil est incorporale, nisi quod non est*). Il admet cependant entre [...] corps de Dieu et celui de l'homme une aussi grande différence [...] entre leurs ames : cette différence consiste principalement dans [...]corruptibilité de substance. Mais, ajoute-t-il, argumentant en sens [...]se de saint Justin, Dieu qui a créé tant de substances corporelles [...]écessairement une substance pareille. Il est donc un corps, quoiqu'il [...]t aussi un esprit.

Lactance qui admet ailleurs l'immatérialité de Dieu, dit, dans le sage cité, qu'ils sont athées ceux qui ne croient pas que Dieu a figure (qui figuram ullam negant habere Deum). Eusèbe cite, d son histoire ecclésiastique, sans ajouter un mot de blâme, un écrit Méliton où la Divinité est dépeinte comme matérielle : Méliton, évê de Sardes, était fort estimé des chrétiens, et considéré comme un phète spécialement inspiré par l'Esprit-Saint. On le croyait eunuq pour cela seul qu'il avait vécu célibataire.

Au reste, l'évêque Eusèbe défend cependant ailleurs la spiritualité Dieu, laquelle, de son temps, était particulièrement attaquée par prêtre nommé Audæus, qui prétendait que tout dans l'écriture devait être expliqué littéralement, et qui par conséquent faisait D corporel. Audæus fut créé évêque de ceux de son parti (Voy. p. 90).

L'immatérialité de Dieu a été soutenue par Gennadius, saint Aug Eusèbe, Théodoret, le Juif Aristobule, dans son traité adressé au Ptolomée, Arnobe, etc., etc. — Gennad. de dogm. eccles. cap. apud S. Augustin. in append. t. 8, p. 76; cap. 11, p. 77. —S. gustin. de civitat. Dei, l. 4, cap. 27, t. 5, p. 297; epist. 157, Optat. t. 2, p. 273; de genes. ad litter. l. 10, cap. 25 et 26, t. 3, p. de hæres. ad Quodvult. hæres. 86, t. 6, p. 14. — Origen. procem. libr. 1 de princip. n. 8 et 9, t. 1, p. 48 et 49; cap. 1, ibid. n. 50, p. n. 7, p. 52. — S. Justin. quæst. Græcor. ad christian. qu. 2, in pend. part. 1, p. 538. — Euseb. præparat. evangel. l. 8, cap. 10, p. et seq. —Id. hist. eccles. l. 4, cap. 26, t. 1, p. 189; l. 5, cap. 24, 244. — Id. de eo quod Deus pater incorpor. l. 1 et seq. apud Sirm in operib. var. t. 1, p. 129. — S. Epiphan. hæres. 70, *audianor.* 2, t. 1, n. 2 et seq. p. 813. — Theodorit. hæret. fabular. l. 4, c 10, t. 4, p. 241; cont. Græc. serm. 5, de natur. homin. p. 552 alibi; quæst. in genes. interrog. 20, t. 1, p. 21.—Lactant. de ira D ad Donat. lib. cap. 2, t. 2, p. 130. — Tertullian. de carne Chri cap. 11, p. 368; advers. Marcion. l. 2, cap. 16, p. 390; advers. P xeam, cap. 7, p. 504.

Dieu est un esprit pur, dit Arnobe, quoique les fables sacrées Juifs nous le représentent comme corporel..... On ne saurait cro un Dieu mâle ou femelle. « C'est ce que des hommes de talent et courage ont prouvé depuis long-temps, aussi bien chez les Romains chez les Grecs. Cicéron surtout, le plus éloquent des Romains, craindre le moins du monde le reproche d'impiété, a ouverteme persévéramment et franchement montré avec tout le respect pos ce qu'il pensait sur cet article. Si nos adversaires (les gentils) s'éta attachés au sens de ses paroles et au jugement sain qu'elles renferme au lieu de ne s'arrêter qu'à l'élégance des phrases, cette cause ser

finitivement jugée, et ils ne nous demanderaient pas à nous, encore fans, de la plaider sur nouveaux frais. Mais je me suis trop avancé disant qu'ils se bornaient à admirer ses périodes. Il en est plusieurs évitent avec horreur la lecture de ses livres sur cette matière, et qui veulent pas admettre par l'organe de l'ouïe des opinions qui pourrait vaincre leurs préjugés. D'autres vont même jusqu'à s'indigner, et invectivent : il faut, disent-ils, que le sénat ordonne la destruction écrits qui prouvent la vérité de la religion chrétienne et renversent ienne autorité. Hé quoi ! Si vous ne voulez pas qu'on parle ainsi vos dieux, convainquez Cicéron d'erreur, réfutez ses paroles témé-s et impies, et prouvez-nous la justesse de vos réfutations. Car primer des écrits et vouloir étouffer une opinion publiée, ce n'est là défendre les dieux ; c'est seulement montrer au grand jour que redoute le témoignage de la vérité. » — Arnob. advers. gent. l. 3, 103, 104, 106 et 107.

C'est l'histoire de nos jours. Ne dirait-on pas d'un philosophe qui bat l'inquisition et la censure, ou de M. De Lamennais repoussant doctrines serviles de Grégoire XVI ?

Au reste, pour en revenir à l'anthropomorphisme, il faut s'étonner, de ce que quelques chrétiens l'embrassèrent, mais seulement de ce Il ne fut pas généralement embrassé par tous les chrétiens ; car le des Juifs, adoré par ces chrétiens et par Jésus, leur maître, était si corporel que ceux qui l'avaient inventé.

C'est ce que le spiritualiste évêque d'Hippone ne peut s'empêcher lui-me d'avouer, en disant que, s'il a été défendu par le premier précepte décalogue d'adorer quelque image de Dieu faite par les hommes, n'est pas que Dieu n'ait pas d'image, mais parce que aucune image ce Dieu ne doit être adorée, si ce n'est celle qui est lui-même, et celle-non pas pour lui, mais avec lui. — S. August. epist. 119 ad Januar. 11, t. 2, p. 216.

2. — Les évêques catholiques conjurés contre saint Jean Chrysostôme. — Concile sien d'Antioche. — Les catholiques invoquent l'autorité de ses canons. — Conciles ntre saint Jean. — Miracles.

Prenons acte, à l'occasion du second concile qui condamna saint Jean ysostôme, de plusieurs contradictions que nous trouvons dans les vains ecclésiastiques sur les évêques qui le composaient. Palladius mence d'abord par nous dire que Théophile avait envoyé trois *mi-bles* évêques à Constantinople pour exciter leurs collègues contre l'é-e de cette ville et préparer sa condamnation. Il nomme ensuite phyre qui s'était, nous apprend-il, fait ordonner secrètement, et moyen-t une bonne somme d'argent, évêque d'Antioche : c'était, selon

Palladius, un homme corrompu, libertin et plongé dans les plus
débauches jusqu'à la pédérastie inclusivement. Acace, évêque de Bé
et également un des juges de son héros, paraissait, dit-il, à l'exté
un homme très vénérable, puisque (c'est toujours le biographe de
Jean Chrysostôme qui parle) il avait des poils blancs dans le nez;
part de là pour nous exhorter à ne jamais nous laisser prendre
aux plus belles apparences. — Pallad. vit. S. Johann. Chrysostom.
p. 16; ibid. cap. 9, p. 80; cap. 16, p. 56.

L'évêque Théodoret, au contraire, appelle Acace un courageux
de la vertu, un homme très célèbre dans tout l'univers, tant sur
que sur terre; le divin, le prudent, le saint Acace de Bérée. Théo
d'Alexandrie était, s'il faut en croire Théodoret, un homme prud
magnanime; et Porphyre était d'une sagesse et d'une douceur admir
— Theodorit. hist. eccles. l. 4, cap. 27, t. 3, p. 187; l. 5, cap. 4, p.
cap. 22, p. 223; cap. 23, p. 226; cap. 27, p. 230; cap. 35, p. 235.

Saint Jean Chrysostôme se plaint de ce qu'on lui appliquait les
sitions du concile arien d'Antioche. Récapitulons ici les principal
constances de ce concile. Pour la première fois les anti-consubstanti
y avaient formulé leur doctrine et leurs principes en promulguant
canons faits avec art, afin de pouvoir nuire quand ils le voudr
leurs adversaires sans cependant paraître contredire trop ouverte
le concile de Nicée, encore respecté dans toute l'église, et la discip
que cette église avait généralement adoptée. Ces canons, aussi rai
nables d'ailleurs et aussi bons que d'autres dispositions réglementair
même genre, furent acceptés par les Orientaux, et continuèrent,
après la renaissance et le triomphe du consubstantialisme dans leurs p
vinces, à avoir pour eux force de lois: voilà précisément ce qui l
invoquer avec pleine confiance par le concile de Chalcédoine.

Mais c'était aussi pour ce motif que les Occidentaux avaient pri
parti opposé. Les déterminations des pasteurs de cette partie de l'e
procédaient pour la plupart de leur défaut de lumières, et de l'opini
invincible dans leurs opinions et leurs projets, qui en était une co
quence: dans la circonstance présente, il s'y joignit encore la jal
si naturelle aux sommités politiques et religieuses de l'Occident, et
les portait à contrecarrer en toutes choses les dispositions de l'auto
civile ou ecclésiastique en Orient.

D'ailleurs, Innocent, évêque de Rome, s'était déjà prononcé dans
faire de saint Chrysostôme: il avait écrit une lettre à celui-ci po
consoler dans sa disgrâce, et une autre au clergé de Constantinople
se plaindre de la déposition inique que venait de subir son paste
réprouvait sans hésiter les canons ariens en vertu desquels cette dép
tion s'était faite, et il disait ouvertement que, non seulement il fall

r uniquement aux canons promulgués à Nicée, mais encore qu'on t strictement, et sous peine d'hérésie, obligé de condamner tous les res.

Cependant, Jules, prédécesseur d'Innocent sur le siége de Rome, avait, l'époque du concile d'Antioche, écrit une épître synodique à ses très frères Eusèbe de Nicomédie, Narcisse, Théodore et Maris qui y aient. En outre, saint Hilaire, évêque de Poitiers et zélé consubstantialiste, avait aussi accepté les canons d'Antioche, pendant même plus fort des disputes et des troubles excités par l'arianisme.

Saint Jean Chrysostôme les repoussa comme nous venons de le voir, ce qu'ils lui étaient contraires. Néanmoins, lorsqu'ils eurent été traduits en latin par Denys-le-Petit (Exiguus), l'église occidentale elle-même ne pas à les mettre à contribution aussi souvent qu'elle crut pouvoir en tirer quelque utilité ou quelque profit. Quoi qu'il en soit, saint Chrysostôme tombait directement sous les dispositions du concile d'Antioche, qui ait décidé qu'un évêque destitué par un synode, s'il ne se soumettait pas sentence, ne pouvait du moins jamais être réintégré par un autre node. «Les ariens, dit Sozomène, avaient pris cette mesure en haine de int Athanase, afin que l'évêque d'Alexandrie ne pût en aucune manière échapper à la persécution sous laquelle on voulait qu'il succombât, pour que toute investigation ultérieure fût même interdite sur les faits qui avaient motivé sa première condamnation.» Le patriarche de nstantinople avait aussi transgressé le même concile d'Antioche dans défense qu'il avait faite aux évêques de se rendre chez l'empereur pour peler à lui d'un jugement ecclésiastique, à moins d'en avoir obtenu permission écrite du métropolitain et des autres évêques de la province, et dans l'ordre exprès qu'il avait intimé aux prêtres et aux diacres posés par leur évêque, ou à l'évêque déposé par un synode, de n'avoir cours qu'au même évêque ou au même synode augmenté de quelques uveaux juges, sans jamais s'adresser au prince, déclarant indigne de t pardon quiconque aurait osé prendre le dernier parti.

En outre, on se rappelait que saint Chrysostôme lui-même avait, peu paravant, reconnu la nécessité de sa réhabilitation au moyen de la tractation des évêques qui avaient prononcé la première sentence, rsqu'il avait refusé au peuple, qui l'y engageait, de reprendre, sans tte formalité, ses anciennes fonctions. — Sozomen hist. eccles. l. 8, p. 18, t. 2, p. 349; cap. 26, p. 359 et seq. — S. Innocent. pap. I, epist. 28 S. Joann. Chrysost. apud Labbe, t. 2, p. 1302; ad cler. constantinop. ist. 29, p. 1302. — Concil. antioch. c. 4, ibid. p. 564; c. 11 et 12, . 565 et 568.

Une autre remarque à faire sur les conciles tenus contre et pour saint an Chrysostôme, c'est celle qui concerne le nombre des évêques qui

y avaient assisté. Trente-six évêques seulement, s'il faut en croire l'é-vêque biographe de celui de Constantinople, siégeaient au concile d Chalcédoine *ad Quercum :* Photius en compte quarante-cinq. Cependa saint Chrysostôme ne put se prévaloir du nombre prépondérant d soixante-cinq pasteurs qui le réhabilitèrent après son retour. Les com mentateurs ont sauté à pieds joints par-dessus cette difficulté, en suppo sant de leur chef que les quarante-cinq évêques du concile *ad Quer* avaient obtenu l'assentiment par écrit de plus de vingt autres de leurs co lègues, relativement à la condamnation prononcée. Au reste, Théodo en rapportant les deux exils de saint Jean, paie à ce grand évêque le tri but d'admiration et d'éloges qui lui est dû : mais aussi il estime tro dit-il, ses adversaires, pour pouvoir se résoudre à les blâmer ; il ne nomme même point. Socrate loue également l'évêque de Constantino mais il lui reproche d'avoir toujours été peu mesuré dans ses disco et de s'être trop souvent laissé emporter par les premiers mouvemen son caractère impétueux. — Pallad. vit. S. Joann. Chrysost. cap. 8, l cit. p. 28. — Phot. in biblioth. cod. 59, p. 60. — Theodorit. hist. eccl l. 5, cap. 34, t. 3, p. 234. — Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 21, t. p. 339.

Un seul mot encore avant de terminer cette longue note sur Chrysostôme.

On ne saurait rapporter trop minutieusement les anecdotes qui ser à peindre une époque avec tous ses préjugés. Un des évêques enn de saint Jean se foula le pied ; la gangrène s'y mit, et il dut subir l'a putation. Une grêle extraordinaire tomba sur Constantinople et y beaucoup de ravage. Enfin, l'impératrice Eudoxie mourut en couc Ces trois événemens malheureux, mais nullement hors du cours nat des choses, furent attribués par le peuple à la colère du ciel qui pro geait les *joannites.* Les anti-joannites le nièrent ; non par philosophi par raison, mais parce qu'il fallait nécessairement selon eux, et ils vaient pas plus tort en cela que leurs adversaires, que le ciel fût en to choses de leur avis exclusivement, et qu'il ne secondât que leurs pass et leurs haines. — Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 19, t. 2, p. 338. Sozomen. l. 8, cap. 16, p. 346 ; cap. 27, p. 362.

CHAPITRE III.

rianisme et l'eutychianisme font momentanément oublier l'origénisme. — :n anti-origénien. — Querelles entre les moines de la Palestine. — L'empereur ile des conciles contre l'origénisme. — Origène et ses sectateurs anathéma- Les *trois chapitres*. — Justinien les fait condamner par l'église d'Orient. — sur le quatrième concile œcuménique. — Cinquième concile. — Il permet l'ex- nication des morts, et anathématise les trois chapitres. — Vigile, évêque de refuse d'y prendre part. — Il cède, et condamne les trois chapitres. — Pélage nême pour lui succéder. — L'Occident divisé et déchiré à l'occasion des trois s. — Le cinquième concile général, condamné en Italie par un concile. — II et ses successeurs font persécuter les schismatiques. — Guerre entre les les *verts*, les chrétiens et les Juifs. — Justinien apthartodocite. — Il meurt. — par un édit, détermine ce qu'il faut croire, défend les disputes et ordonne la æ.

ès l'époque dont nous venons de parler dans le lent chapitre, Origène et ses sectateurs demeu- , pendant quelque temps, dans le plus complet L'histoire ecclésiastique ne fait plus mention ni ni de leurs antagonistes jusqu'au règne de Jus- . Il est vrai, néanmoins, de dire que le *nesto- me* et l'*eutychianisme* qui succédèrent immédia- t à l'*origénisme*, étaient en quelque sorte une dance de cette secte, puisque les *eutychiens* pa- ient n'avoir fait qu'outrer les opinions d'Origène, mieux combattre leurs adversaires qui leur pa- ient pécher en s'en éloignant trop. Mais cette gie n'est pas assez directe : d'ailleurs, Origène et rits ne furent, ni spécialement invoqués, ni for- ment contredits dans le courant des disputes que ouvelles hérésies occasionèrent, et les faits qui rnent ces hérésies sont entremêlés de détails tel- it étrangers à l'*origénisme* qu'ils pourraient en

faire perdre la trace principale. C'est pourquoi no
consacrerons un livre particulier à Nestorius et à E
tychès, sacrifiant ici, comme ailleurs, l'ordre sim
plement chronologique au désir de présenter en un se
tableau tout ce qui se rattache aux religionnaires do
nous entreprenons de retracer les opinions et les v
cissitudes.

Macaire, évêque de Jérusalem, victime de la frau
et de la calomnie, fut dépouillé de son siége (538) p
l'empereur Justinien, comme coupable d'avoir pr
fessé et soutenu les doctrines d'Origène. Les moin
de la Palestine, tout puissans dans le diocèse de Ma
caire, étaient alors divisés en deux partis, celui de
sabaïtes ou solitaires de Saint-Saba de la grande *Laur*
et celui des origéniens de la nouvelle *Laure* (1); et il
remplissaient ces lieux destinés à la contemplation
à la retraite, de querelles et de troubles (2) : les dogm

(1) On appelait ainsi les bâtimens où les moines demeuraient réu
en commun. Ceux où chacun avait sa cellule particulière et habit
isolé se nommaient monastères.

(2) Les origéniens de la nouvelle Laure, nous disent leurs adversair
prirent un jour la grande Laure de vive force et y blessèrent beauco
de solitaires orthodoxes.

Le ciel cependant avait mis tous ses miracles à la disposition des ant
origéniens. En voici deux exemples : saint Cyriaque avait, pour protég
son jardin potager contre les chèvres, les moutons et les voleurs, u
lion qui faisait bonne garde, et que le moine nourrissait de pain qu
lui donnait à la main. L'abbé Élie reçut, dans le fort de l'été, la vis
d'une femme qui vint lui demander un peu d'eau à l'entrée de sa cellul
Le solitaire, fort tendre, à ce qu'il paraît, aux tentations de la chair
conçut à cette vue de violens désirs, et courut après la femme pour l
assouvir à l'instant même ; mais le ciel prévint ce péché par une ext
au moyen de laquelle il montra à Élie la terre entr'ouverte et des ca
davres en putréfaction, d'hommes, de femmes et d'enfans ; une voi

soutenus par Origène, non plus seulement ceux de la spiritualité de Dieu, comme dans l'origine, mais ceux principalement de la préexistence des ames et de la non éternité des peines, étaient le sujet unique de leurs différends (1). Ceux qui étaient opposés au philosophe alexandrin s'étaient ouvertement séparés de la communion de Macaire; ceux qui avaient embrassé sa doctrine et soutenaient leur ancien évêque, furent envoyés en exil, *comme des pestes publiques*, par Eustochius, son successeur: la haine de tout ce qui pouvait rappeler et faire regretter le patriarche déposé, était le seul motif qui portait le nouvel évêque à montrer, en cette circonstance, tant de zèle et tant de sévérité (2).

Quoi qu'il en soit, Justinien, dont les moines anti-origéniens avaient invoqué la protection et qui d'ailleurs avait été instigué par Pélage, apocrisaire du siége de Rome à Constantinople (3), jaloux de l'influence

alors lui cria : *Tiens*, *jouis*. La tentation fut vaincue de cette manière sans grand mérite de la part du moine.

(1) Sur Origène et ses opinions, voyez la première note supplémentaire à la fin du chapitre.

(2) Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 37, t. 3, p. 417. — Joann. evirates (Moschus), in leimon. (prat. spirit.) cap. 19, apud Matth. Rader. [illegible] sanct. p. 332. — S. Theophan. chronogr. p. 205. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 26 et 27, t. 2, p. 775 et seq. — S. Cyrill. vit. cap. 40 et 13, apud Surium, in act. sanct. die 29 septembr. t. 4, p. 325. — Cyrill. scythopol. vit. S. Sabæ, cap. 94, 106, 107, [illegible] t. 4, p. 178 et 180. — Victor. tunonens. in thesaur. tempor. p. 10.

[illegible] avaient, comme les princes régnans, des [illegible] près l'empereur [illegible] qui devaient sou-

dont jouissait à la cour Théodore Ascidas, évêque de Césarée en Cappadoce, sectateur enthousiaste d'Origène, ainsi que par Ménas, patriarche de la capitale de l'empire d'Orient, qui partageait toutes les opinions du prêtre romain sur cette matière; Justinien, disons-nous, ne crut pouvoir mettre un terme aux différends qui surgissaient de nouveau dans l'église, qu'en convoquant à Constantinople même plusieurs conciles contre les origéniens, qui allaient sans cesse croissant en nombre, à mesure qu'on les persécutait, et dont l'exil répandait en tous lieux les doctrines en inspirant la compassion pour leurs malheurs. Les auteurs ecclésiastiques sont peu d'accord entre eux sur l'époque à laquelle ces assemblées eurent lieu : ils ne le sont pas davantage sur la question de savoir s'il y en eut une seule, deux ou même trois ([1]). Nous nous contenterons, sans entrer dans cette polémique, de rapporter les principales décisions qui en émanèrent. Ce fut, avant tout, la condamnation formelle d'Origène en réponse à la demande de l'empereur qui avait interrogé le concile sur ce qu'il fallait penser des écrits de ce philosophe chrétien. Cette disposition des pères de Constantinople était naturelle dans les circonstances données : Pélage et Ménas eurent soin d'en

tenir les intérêts du patriarcat qu'ils représentaient, et instruire le prince de l'état dans lequel il se trouvait. Les prêtres qui remplissaient cette fonction, portaient le nom de *répondans* ou *apocrisaires*.

([1]) Vid. Cave, hist. litter. p. 363 et 364. — Cet auteur compte trois assemblées, savoir : sous le patriarche Ménas, 541; par Vigilo, évêque de Rome et alors à Constantinople, assisté de trente autres évêques, 547; et le concile œcuménique de 553.

tirer tout le parti possible, et Origène fut nominativement anathématisé, avec tous ses sectateurs, « pour avoir prétendu, dans ses écrits impies, mêler à la simplicité des dogmes évangéliques l'ivraie du gentilisme et des doctrines manichéennes, et pour avoir été la source impure dans laquelle Manès, Sabellius, Arius et Eunome ont puisé les principes empoisonnés dont ils ont infecté l'univers. » Les pères anti-origéniens finirent par déclarer « qu'ils avaient embarrassé Origène dans les liens de l'excommunication, et qu'ainsi garrotté, ils le jetaient, comme un larron, hors de la respectable enceinte (de la communion ecclésiastique). » En outre, des extraits choisis dans les livres d'Origène et de ses plus célèbres partisans, tels que Théodore de Mopsveste, Dioscore de Tarse, le moine Didyme et l'ermite diacre Évagrius, furent également exposés à l'indignation et au blâme des évêques : les actes du concile furent signés par tous les patriarches et nommément par Vigile, évêque de Rome (1). Théodore Ascidas, évêque de Césarée en Cappadoce, origénien ardent, peut-être même secrètement acéphale (2), et surtout ennemi juré du diacre romain

(1) Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 38, t. 3, p. 417 et seq. — S. Theophan. chronogr. p. 205. — Liberat. diacon. breviar. cap. 23, apud Labbe, t. 5, p. 778. — Cassiodor. lib. de divin. litt. instit. cap. 1, t. 2, p. 589.

(2) Les *acéphales* étaient les adhérens de l'édit de l'empereur Zénon, appelé *concordat*. On les nommait encore *hésitans* ou *douteurs*, parce qu'ils ne se prononçaient pas sur la question de l'acceptation du concile de Chalcédoine dont nous parlerons au livre XI; et ils désignaient, eux, l'empereur Justinien sous le titre de *synodite*, à cause de son attachement à ce même concile. Quelques auteurs prétendent que la secte des *acéphales* a pris cette dénomination de ce qu'elle ne reconnaissait pas de

Pélage, n'osant résister ouvertement à une déci
aussi solennelle et aussi positive, ne voulant pas, (
autre côté, laisser aux ennemis des doctrines d'
gène un triomphe aussi prompt et aussi facile,
en condamnant la conduite du patriarche Eustoc
et des plus aveugles ennemis d'Origène, abando
cependant la question principale qui agitait alors
glise et sur laquelle il se voyait complètement ba
pour reprendre ses avantages d'une manière plus i
recte et par là même plus sûre[1]. Accoutumé qu'il
à ballotter d'arguties en arguties l'ignorant Justi
qui avait tant de prétentions à la subtilité surtou
matière théologique [2], il saisit un moment qu

chef suprême ecclésiastique, mais qu'elle se réglait d'après la volo
l'empereur; d'autres veulent que c'était parce que seulement leu
n'avait pas eu d'instituteur et par conséquent n'avait pas pu prend
nom de lui. Ils étaient fort nombreux, surtout à Alexandrie. -
Leont. de sectis, art. 5, in biblioth. patrum, t. 9, p. 667.

(1) On n'était pas encore bien aguerri contre l'imprudence
avait, outre l'inconvenance, à condamner des docteurs de la fo
avaient vécu et étaient morts dans le sein de l'église. Aussi le pré
de l'excommunication d'Origène, qui avait fortement frappé
prits, servit-il victorieusement à Théodore Ascidas pour obtenir d
condamnations dans le même genre. Au reste, un prêtre nomm
tychius venait de détruire jusqu'à l'ombre des scrupules et l'esp
pudeur qui avait avant lui empêché l'église de marcher à déc
dans cette voie nouvelle, en alléguant l'exemple des rois juifs qu
ordre de Dieu, non seulement tuaient les prêtres des idoles, ma
core déterraient ceux qui étaient morts et sévissaient contre leurs
Cet argument qui permettait de renchérir sur l'acharnement et l
dont on ne s'était jamais fait faute, plut tellement aux orthodox
valut à saint Eutychius le siége patriarcal de Constantinople.

(2) Le cardinal Baronius, sur l'autorité de Procope, a été j
faire de Justinien un homme qui ne savait ni lire ni écrire, qui
jamais pu parvenir à déchiffrer même les titres des livres saints,

[pa]rut favorable pour détourner les esprits de l'origé[ni]sme, et pour opérer en même temps une diversion [q]ui, quelque résultat d'ailleurs qu'elle produisît, se[rai]t toujours utile à la cause pour laquelle il combat[tai]t lui-même. A cet effet, il inventa la question qui [fu]t si fameuse dans la suite sous la dénomination *des [tr]ois chapitres* ([1]), au sujet desquels l'Orient rede[vi]nt bientôt, comme il avait à peine cessé de l'être, la [pr]oie des discussions religieuses. Théodore demandait [qu]e, puisqu'on prenait le parti de condamner les au[teu]rs chrétiens les plus considérés jusqu'alors, même [ap]rès leur mort, l'empereur soumît également à une [se]ntence d'excommunication Théodore, évêque de [M]opsveste, Théodoret, évêque de Cyrus, et Ibas, [év]êque d'Édesse, qui étaient au dernier point odieux [au]x acéphales; et en récompense, il promit que ceux-

[à] peine traçait les quatre premières lettres de son nom sous ses édits, [au] moyen d'une plaque de métal, découpée de manière à guider sa [plu]me. Cependant il n'aimait rien tant que de disputer contre les héré[tiq]ues, de discuter avec ses évêques, d'examiner les candidats théologiens [s]ur leur orthodoxie et la pureté de leur doctrine, etc., etc. Il y em[plo]yait les jours et les nuits. — Baron. annal. ecclés. ad ann. 551, n. 4, [1]0, p. 65. —Eustath. de vit. S. Eutych. apud Surium, die 6 april. t. 2, [p.] 587. —Victor. tunonens. chron. ad ann. 38 Justinian. apud Scaliger. [the]saur. tempor. p. 12. — Liberat. diacon. breviar. cap. 23, p. 778. [—] Procop. hist. arcan. cap. 6, t. 2, p. 19; cap. 13, p. 40; cap. 18, [p.] 55. — Id. de bello gotth. l. 3, cap. 35, t. 1, p. 549.

([1]) Les *trois chapitres* ou trois *chefs* sont les trois raisons principales [su]r lesquelles les adversaires du concile de Chalcédoine se refusaient [à] recevoir et à s'y soumettre. Ce ne sont autre chose que les écrits [des] trois évêques loués par ce synode, écrits que les acéphales rejetaient, [et] qu'ils firent condamner par le synode général suivant; moyennant [quo]i ils acceptèrent les décisions de l'assemblée qui avait fait préci[sém]ent le contraire.

ci accepteraient le concile de Chalcédoine, c'est-à-dire qu'ils se réuniraient à la grande église, comme Justinien le désirait si ardemment ([1]). Les trois évêques que nous venons de nommer, étaient regardés comme les adversaires les plus redoutables de l'acéphalisme, puisque tous trois avaient cru devoir prendre parti dans la querelle sur les deux natures ou la nature simple de Jésus, sur laquelle leurs antagonistes étaient demeurés dans le doute ou, pour mieux dire, dans l'indifférence. Quoique leurs opinions fussent loin d'être en toutes choses d'accord avec celles manifestées par le concile de Chalcédoine, néanmoins cette assemblée œcuménique s'était bien donné de garde de les frapper de ses censures. Elle les avait même cités avec honneur, et avait ainsi approuvé et ratifié leur doctrine. Justinien fut moins scrupuleux : il les condamna pour nos péchés, dit le diacre Libérat (544), et fit accepter cette sentence par tous les patriarches de l'Orient, lesquels obéirent pour ne pas perdre leurs siéges. Cette adhésion les sépara de la communion religieuse des évêques occidentaux, illyriens, italiens, gaulois, espagnols et africains ; ceux-ci ayant moins à craindre, à cause de leur éloignement de la cour, se montrèrent aussi moins dociles à faire un acte qui, comme ils disaient, abolissait radicalement le quatrième concile œcuménique. Cependant, le temps et la lassitude firent souscrire à la condamnation des trois chapitres par l'église tout entière ([2]). Voyons mainte

([1]) Voyez à la fin du chapitre, la 2[e] note supplémentaire.

([2]) *Liberat.* diacon. breviar. cap. 24, apud Labbe, t. 5, p. 77

nant quel fut l'effet immédiatement produit par cette querelle dans toute l'étendue de la chrétienté.

Les dogmes nestoriens et eutychiens étaient encore de trop fraîche date dans la mémoire des chrétiens erpteurs de l'empire grec, pour qu'ils ne dussent pas exciter de nouveau parmi eux les troubles dont nous parlerons dans le livre spécialement consacré à l'histoire de ces sectaires. Le concile œcuménique de Chalcédoine, en décidant à peu de chose près le contraire de ce qu'avait tout récemment encore décidé le concile œcuméniqne précédent, celui d'Éphèse, avait beaucoup contribué à fortifier dans leurs opinions les secteurs même les plus exagérés de l'une ou de l'autre doctrine, lesquelles, en effet, paraissaient depuis lors pouvoir s'appuyer chacune sur une sentence de l'église universelle. Cette église elle-même, sentant parfaitement son embarras, n'avait trouvé d'autre moyen pour en sortir que de s'attacher à un parti mitoyen entre les deux extrêmes, parti d'ailleurs tellement difficile à saisir, que, pour peu que l'on parût pencher d'un côté plus que de l'autre, on encourait le soupçon et souvent même l'accusation d'hérésie : aussi ne fut-il aucunement au pouvoir des principaux soutiens du catholicisme à cette époque, de ne pas se montrer parfois au moins suspects de professer des opinions hétérodoxes. Le concile de Chalcédoine était depuis

79. — Baron. annal. eccles. ad ann. 546, n. 10, t. 10, p. 3. — Facund. hermianens. ad Justinian. l. 1, cap. 2, apud Sirmond. t. 2, p. 302; l. 2, cap. 1, p. 323; cap. 3, p, 329; l. 4, cap. 4, p. 383. — S. Gregor. pap, I, l. 7, epistol. 34 ad Eulog. episcop., etc., t. 2, p. 883.

[illegible] et des caprices [illegible] soit d'adopter [illegible], soit, en y [illegible] dans l'eutychianis[illegible] prit et réussit à [illegible] en mettant sur [illegible] sujet des trois chapitr[illegible] des esprits et les m[illegible]. Il semblait en effet qu[illegible] évidemment sectateur [illegible] qui avait exalté le caract[illegible] de Mopsueste, non mo[illegible] et auxquels le concile de Ch[illegible] leurs sièges, étaient condam[illegible] par l'église, ce quatrième concile, lavé de toute ta[illegible] de nestorianisme, ne tarderait plus à être générale[illegible] reçu dans toutes ses autres décisions dogmatiques.

Le cinquième concile œcuménique [deuxième a[illegible] semblée générale tenue à Constantinople (553)], co[illegible] voqué par Justinien et composé de cent soixante-ci[illegible] évêques, parmi lesquels se trouvaient tous les p[illegible] triarches ou du moins des légats de leur part, tran[illegible] une question sur laquelle jusqu'alors toute la puissa[illegible] des empereurs n'avait pas réussi à établir une [illegible] nière de penser uniforme: il le fit en s'appuyant p[illegible] ticulièrement sur des actes émanés du pape Vigil[illegible] lesquels furent lus pendant la septième session, [illegible] d'où il constait que non seulement cet évêque [illegible] Rome avait anathématisé les trois chapitres, mais e[illegible] core qu'il s'était engagé par serment à concourir p[illegible]

tous les moyens à leur condamnation publique. On avait, il est vrai, le plus souvent par crainte de Justinien, condamné les *trois chapitres* dans plusieurs provinces de l'Orient ([1]); mais dans d'autres on avait formellement refusé de prononcer cette sentence, sous prétexte que cela regardait évidemment l'église entière représentée par une assemblée universelle.

Cette assemblée décréta, avant tout autre chose, que l'on pouvait en toute sûreté de conscience anathématiser les fidèles qui étaient morts dans la communion de l'église ([2]). Ce principe sur lequel devaient s'appuyer toutes les opérations du concile une fois posé, les pères de Constantinople interrogés par l'empereur sur l'opinion qu'il fallait se former relativement aux trois chapitres, répondirent : « Nous condamnons, outre les autres hérétiques, condamnés et anathématisés par les quatre saints synodes

([1]) Zoïle, évêque d'Alexandrie, l'avait fait uniquement par crainte; Ménas de Constantinople, sous condition que Vigile de Rome l'aurait approuvé.

([2]) Le pape Vigile, considérant que beaucoup de saints évêques et de saints écrivains, nommément saint Denys d'Alexandrie dans l'affaire du millénaire Népos, avaient refusé d'excommunier les fidèles déjà morts, commença par décider que cette excommunication était illicite et acanonique. Au cinquième concile, rappelant l'exemple que nous avons déjà cité du roi juif Josias, qui non seulement avait fait égorger les prêtres des idoles qu'il avait trouvés en vie, mais qui avait aussi fait exhumer les autres, il permit et ordonna même cette espèce d'excommunication. C'était accorder à l'église une étrange extension de pouvoir, que de laisser à sa disposition ou à son caprice le sort de ceux-là mêmes dont Dieu avait déjà disposé irrévocablement. — Baron. annal. eccles. ad ann. 546, n. 34, t. 10, p. 9; n. 53, p. 13; ad ann. 553, n. 173 et seq. p. 120; n. 184, p. 122, etc. — Collat. 5 apud Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 38, p. 3. p. 418 et 419.

œcuméniques et l'église sainte, catholique et apost
lique, savoir : Arius, Eunome, Macédonius, Apoll
naire, Nestorius, Eutychès et Origène, avec leu
écrits sacriléges et tous leurs sectateurs ; 1° Théodore
évêque de Mopsveste, déjà frappé de la même sen
tence et dont le nom a été rayé des saints diptyques
ainsi que ses écrits impies et tous ceux qui ne le con
damnent point; 2° l'œuvre inique de Théodoret, év
que de Cyrus, contre la foi orthodoxe, les dou
chapitres de saint Cyrille et le saint premier conc
d'Ephèse, ainsi que tout ce que ledit Théodoret
écrit en faveur de Théodore de Mopsveste et de Ne
torius; et 3° l'épître qu'on dit avoir été écrite au Pe
san Maris par Ibas, évêque d'Édesse. » Après cela
on détermina et on fixa quatorze articles de foi,
on appela cette foi *vraie* et *orthodoxe* (1).

(1) Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 27, t. 2, p. 774 et
— Synod. v, collat. 4, apud Labbe, t. 5, p. 455; collat. 5, interlo
Theodor. cappad. p. 456 et seq.; ibid. p. 508; collat 6, p. 548;
lat. 8, c. 11 et 12, p. 576. — Synod. vi, edict. fid. act. 8,
p. 749; act. 11, p. 885 et seq.; act. 18, p. 1022. — Cyrill. scythop.
vit. S. Sabæ, cap. 109, apud Surium, die 5 decembr. t. 6, p.
— Id. vit. S. Euthym. apud Bolland. cap. 28, die 20 januar. n.
t. 2, p. 328. — Matth. Blastar. in prooem. syntagm. alphabet. in syn
dik. part. 2, t. 2.

Evagrius et plusieurs auteurs terminent le cinquième concile œcu
nique par la condamnation d'Origène et les anathèmes lancés contre
ainsi que par la condamnation de ses opinions les plus connues, de ses
et de ses principaux partisans, entre autres Évagrius et Didyme. L
torien Evagrius soutient que tant les dogmes professés par Origène
les sectateurs de ce théologien avaient été anathématisés à la demande
moines. On déclara, dit-il, qu'Origène avait eu l'intention d'altérer
de falsifier la simplicité des dogmes apostoliques par le mélange des
reurs des gentils et des manichéens: on ajouta qu'il fallait éviter
doctrine comme la peste, et lui-même le garrotter fortement comme

l est à remarquer que Vigile, évêque de Rome, se trouvait pourtant à Constantinople lors de la bration du synode universel de cette ville, ne lut jamais, quelques instances que lui en eussent s tant les évêques réunis que l'empereur Justinien même, et malgré sa promesse formelle, y assister, n personne, sous prétexte qu'aucun de ses pré- esseurs n'avait coopéré de cette manière à une mblée œcuménique, ni même par ses légats (1) : ile craignait le sort de Libère; nous allons voir toute sa prudence ne suffit pas pour l'y sou- ire (2).

r pour le jeter hors de l'enceinte sacrée. L'historien que nous ci- ajoute qu'après cela les blasphêmes de Théodore Ascidas (de Cap- ce), de Didyme et d'Evagrius subirent la même sentence. Zonare, Théophanes et la chronique d'Alexandrie disent même que le cin- me concile n'avait été spécialement convoqué que pour cet objet, -à-dire comme s'exprime saint Théophanes, contre ce fou d'Ori- , l'aveugle Didyme, etc. Enfin quelques écrivains font précéder s les opérations du concile par les anathêmes contre l'origénisme. ndant, les actes proprement dits de ce synode œcuménique ne nt que des trois chapitres. Nicéphore Calliste place la condamnation igène dans une seconde congrégation de la même assemblée. — r. hist. eccles. l. 4, cap. 38, t. 3, p. 420 et 421. — S. Theophan. nogr. p. 193. — Chron. alexandr. p. 795. — Zonar. annal. l. 14, , t. 2, p. 67. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 28, t. 2, 78. — Phot. biblioth. cod. 18, p. 13.

) Vigile avait fait tout ce qui dépendait de lui pour que le concile ral fût célébré dans quelque ville d'Occident. Mais il y avait long- s que cette faveur avait été sollicitée en vain auprès de l'autorité que. Justinien était, moins que tout autre, disposé à l'accorder: , hors de Constantinople, il était presqu'assuré du rejet de sa con- nation des trois chapitres, à laquelle il mettait une si grande im- ance. — Cler. ital. epist. ad legat. apud Sirmond. concil. Galliæ, , p. 294.

) Voyez la troisième note supplémentaire, à la fin du chapitre.

En effet, il crut devoir s'opposer aux décrets du concile général, quoique celui-ci n'eût fait que confirmer ses propres décisions sur la question controversée, décisions qui furent honorablement mentionnées par les pères; il allégua pour motif de cette opposition que le concile n'était composé que d'Orientaux seulement, et qu'il lui paraissait irrégulier de provoquer une condamnation ecclésiastique contre des chrétiens morts dans la paix et la communion de l'église. Néanmoins, épuisé finalement par l'ennui que lui faisait éprouver sa longue absence de Rome, et vaincu par les souffrances et les privations, les vexations et les humiliations de toute espèce dont Justinien l'accablait, Vigile rétracta pour la troisième fois l'approbation qu'il avait trois fois donnée aux trois chapitres, et il ratifia l'approbation qu'on exigeait de lui, de leur condamnation : cette ratification, surtout si l'on admet, comme le prétendent Anastase, bibliothécaire, et Paul, diacre, qu'il avait été exilé par l'empereur, peut à bien des égards être comparée à l'assentiment extorqué par les mêmes violences à l'évêque de Rome Libère par l'empereur semi-arien Constance.

Mais, la chute de Vigile n'ébranla en aucune manière la fermeté des évêques africains persécutés pour leur attachement aux trois chapitres, et notamment les écrivains Facundus d'Hermiane et Victor de Tunones (1). Vigile, sur ces entrefaites, parti pour l'Italie, ne parvint pas jusqu'au lieu ordinaire de sa ré-

(1) Saint Victor, évêque de Tunones, mourut dans les fers. — S. Isidor. de scriptor. eccles. cap. 25, p. 529.

dence. Devenu malade en route, et sans avoir pu profiter de sa lâcheté, il mourut en Sicile. Justinien se hâta, dès qu'il fut instruit de cette nouvelle, de nommer au siége de Rome comme il faisait pour tous les siéges épiscopaux de son empire : ce fut Pélage I qu'il donna à Vigile pour successeur. Pélage, exilé alors, précisément à cause de sa constance à refuser la condamnation des trois chapitres, hésita un instant ; mais bientôt l'ambition l'emporta, et, pour briller à la tête des chrétiens de la vieille Rome, il accéda aux décisions du cinquième concile, sous réserve toutefois du respect qu'il déclarait conserver pour celles du quatrième concile général, tenu à Chalcédoine : cette phrase, toujours employée à cette époque par les partisans du concile de Chalcédoine qui désespéraient de pouvoir soutenir plus long-temps leur opposition au concile de Constantinople, prouve assez combien on croyait généralement ces deux synodes œcuméniques contradictoires entre eux ; on ne concevait même pas qu'il fût possible d'accepter purement et simplement l'un des deux, sans, par cela même, violer toutes les dispositions de l'autre (1).

Depuis lors, le cinquième concile devint la cause ou au moins le prétexte de troubles et de persécutions longues et cruelles, tout en continuant, pendant longtemps encore, à ne jouir que de l'autorité la plus pré-

(1) Synod. v, collat. 1, apud Labbe, t. 5, p. 429 — Epist. Vigil. p. ad Eutych. constant. ibid. p. 245 et 428. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 16, apud Murat. t. 1, p. 107. — S. Isidor. de script. eccles. cap. 25, p. 529.

caire et la plus incertaine ([1]). Pour ne nous arrêter qu'aux événemens de l'époque qui nous occupe, nous nous bornerons à dire que l'Occident fut déchiré par des schismes très considérables à l'occasion des trois chapitres. Les évêques d'Istrie, de Ligurie, d'Insubrie, de Venise, et surtout Paulin, évêque d'Aquilée, et Vitalis, évêque de Milan, s'opposèrent vigoureusement à l'acceptation du cinquième synode œcuménique. Pélage eut besoin de toutes les forces de l'eunuque Narsès, général des armées grecques en Italie, pour réprimer ceux qu'il appelait des gens corrompus, des insensés et des pervers ([2]). Ceux-ci tinrent de leur côté un concile (558) en faveur des trois chapitres, et y excommunièrent Narsès lui-même. Les schismatiques d'Italie acquirent tant de pouvoir et d'autorité lorsqu'ils se virent sous la protection des Lombards victorieux, qu'ils condamnèrent le cinquième concile général, dans un concile qu'ils tinrent malgré l'opposition et tous les efforts de Pélage II, le quatrième successeur de Vigile, qui était monté sur le siége de Rome l'an 577 ou 578. Ce pasteur écrivit particulièrement sur cette matière à Élie, évêque d'Aquilée;

([1]) Voyez la quatrième note supplémentaire.

([2]) Le pontife romain s'adressa plusieurs fois au général grec et le p[...] sans détour de faire arrêter ses collègues, les évêques de Milan et d'A[...]quilée. « Les prêtres, disait l'évêque, ne peuvent qu'excommunier : c'[...] aux autorités à contraindre, à punir. Ne ménagez rien; ne craignez [...] d'être appelé *persécuteur* : il n'y a que ceux qui poussent vers le mal [...] persécutent, et tels précisément sont les schismatiques. Nous, au con[...]traire, qui voulons faire rentrer ceux-ci dans la bonne voie, nos [ri]gueurs envers eux sont salutaires; *c'est pure bienveillance.* » — Pelag. epist. 2 ad 5, Narset. apud Labbe, t. 5, p. 791 et seq.

qui avait poussé la hardiesse jusqu'à le sommer en quelque sorte de se rendre à ses opinions.

Finalement, il ne lui resta plus que le recours au pouvoir civil, et il en usa largement : sur ses instances, Smaragdus, exarque de Ravenne, fit éprouver à Élie et à son successeur Sévère (1), toute espèce de vexations et de persécutions, au point que Paul, diacre, crut ne pouvoir expliquer cet acharnement de Pélage qu'en le supposant, comme il dit, légitimement possédé du diable (2). Quoi qu'il en soit, en dépit des violences constamment exercées contre les schismatiques, et nommément avec un redoublement de fureur sous le pape Grégoire (3), ce ne fut que pendant le pontificat

(1) A force de menaces et de mauvais traitemens, Sévère et quelques autres évêques schismatiques avaient consenti, à Ravenne, à condamner les trois chapitres : Paul diacre appelle cet acte *leur schisme* et *leur hérésie*; et il accuse principalement de cette même hérésie, Jean, alors évêque de Ravenne, dont les catholiques ont fait un saint. Sévère, de retour à son siége d'Aquilée, fut obligé, au synode de Marano, d'abjurer sa condamnation des trois chapitres, d'accepter ceux-ci de nouveau, et de réprouver sa communication avec les schismatiques (catholiques). — Paul. diacon. l. 3, cap. 27, p. 448.

(2) Cependant le même Pélage II avait assisté par ses légats à un concile de schismatiques, tenu à Grado (579), et y avait tellement confirmé le concile de Chalcédoine, qu'il en résultait naturellement le rejet de l'assemblée générale qui l'a suivie. Ce concile de Grado est celui qui transféra en cette ville l'église métropolitaine d'Aquilée, avec ses droits et prérogatives, à cause des vexations que les métropolitains avaient à souffrir de la part des Lombards. De là naquit un nouveau schisme : le métropolitain d'Aquilée, siégeant à Aquilée, soutenait les trois chapitres, et celui qui siégeait à Grado sous la protection de l'exarque grec, les condamnait. — Danduli chron. l. 6, cap. 13, apud Murat. rerum ital. script. t. 12, p. 100.

(3) Toujours saint Grégoire-le-Grand qui cependant n'était pas fort attaché au cinquième concile. Ce pontife désirait que l'empereur Maurice

de Serge I, à la fin du septième siecle ([1]), que les chapitres furent enfin universellement condamn le cinquième concile reconnu catholique ([2]).

tournât toutes ses forces contre les schismatiques. Mais le prince gı cida fort sagement que ses malheureux sujets d'Italie, journellem posés aux barbaries et aux ravages des Lombards, n'avaient pas l qu'en outre on violentât encore leur conscience. —S. Gregor. l. 7, e ad. Callist. et 10 ad Marin. apud Labbe, t. 5, p. 1315 et seq. —Du après l'enfer de ce monde, les schismatiques devaient aller souffrir ét lement dans celui de l'autre, qui, dit fort orthodoxement le cardinal ne chauffe que pour eux; car, ajoute-t-il avec saint Grégoire-le-G quelque vertueux qu'un schismatique puisse être, brûler éternell est le seul lot qu'il ait à attendre. — Noris. de synod. v dissert tor. cap. 9, § 5 et 6, p. 117 ad 119. — S. Gregor. magn. l. 9, epist. Secundin. t. 2, p. 967.

([1]) Tant que le schisme avait duré, les partisans des trois chapi leurs adversaires s'étaient damnés réciproquement, ce qui, en quant à l'effet matériel, était un petit mal; ils s'étaient persécutés, en était un fort grand. Aussi le cardinal Baronius, qui l'avoue, a t-il le cinquième concile d'une série indéfinie de discussions, de sacres, de vexations et de schismes de toute espèce. Il ne l'admet lui- comme œcuménique, et même comme concile, que parce qu'il av confirmé par le saint siége, et nommément par les papes Pélage, Gr et Nicolas I[er]. Au reste, lorsque Serge I mit fin au schisme, il n'y av encore vingt ans que le quatorzième concile de Tolède (684) avait retr le cinquième concile général du nombre des synodes légitimemen versels. — Baron. annal. eccles. ad ann. 553, n. 221 et 224, p. 132 et 133; ad ann. 605, n. 2 et seq. t. 11, p. 76. — Paul. di de gest. Langobard. l. 4, cap. 34, p. 463. — Pelag. pap. I epist. Narset. t. 5, p. 792. — S. Gregor. pap. l. 1, epist. 25 ad Joann. tant. t. 2, p. 515; l. 2, epist. 51 ad univers. episcop. p. 614 et l. 3, epist. 10 ad Savin. p. 632. — Nicol. pap. I, epist. 7 ad Mi imperat. n. 1, t. 8, apud Labbe, p. 287. — Concil. toletan. XIV, t. 6, p. 1281.

([2]) Paul. diacon. de gest. Langobard. l. 3, cap. 26, apud M rerum. ital. script. t. 1, p. 448; l. 6, cap. 14, p. 494. — l pap. II epist. ad Eliam et episcop. Istriæ, apud Labbe, t. 5, p. seq. et 615 et seq. — Anastas. biblioth. vit. Serg. t. 1, p. 154. nerab. Bed. de sex ætat. mundi, ad ann. 4659, t. 2, p. 192.

Force nous a été de développer longuement, en cherchant à les débrouiller le mieux possible, les entreprises théologiques de Justinien ; il ne sera pas hors de propos, avant de terminer ce livre, de faire connaître en peu de mots quelle fut la fin de cet empereur de Constantinople. Pendant son déplorable règne, les factions politiques des *bleus* et des *verts* avaient fait ruisseler le sang dans les rues de la capitale (¹) : outre cela, les Juifs, les Samaritains et les chrétiens s'étaient massacrés sans merci dans la Palestine. Peu satisfait de ces horreurs auxquelles il n'avait pas pris une part directe et personnelle, l'empereur des Romains, dans cet intervalle, épuisait son avarice et sa cruauté sur les hérétiques, nommément les montanistes et les différentes sectes d'ariens, sur les gentils et les chrétiens qui, tout en professant les opinions consacrées par

(¹) Justinien avait d'abord soutenu les *verts* par des moyens dont rien n'égale la barbarie. Il leur permettait de tuer impunément leurs ennemis en plein jour et au milieu des places publiques ; ils pouvaient pénétrer de force dans leurs habitations, les dépouiller de tout et mettre leur vie à rançon, sans craindre d'être le moins du monde punis ou même inquiétés, et la plupart du temps avec la certitude d'être récompensés. Si des magistrats faisaient mine de vouloir prendre fait et cause pour les opprimés, ils étaient sévèrement condamnés eux-mêmes : c'est ainsi que le comte d'Orient, qui avait fait frapper de nerfs de bœuf deux de ces perturbateurs du repos des citoyens, fut puni publiquement de la même peine ; le recteur de la Cilicie, qui en avait fait mettre à mort deux autres, lesquels avaient voulu l'assassiner, fut condamné au supplice de la croix. L'effet de cette cruelle persécution fut de forcer les bleus à s'expatrier ; et, comme ils étaient privés de toute ressource, à se faire voleurs de grands chemins et assassins. Quelque temps après, Justinien changea d'opinions et de conduite, et il s'acharna à persécuter les verts aussi atrocement qu'il les avait protégés. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 32 ; t. 3, p. 412.

l'église, avaient cependant cru devoir se séparer d'elle ([1]).

Chose singulière : à la fin de sa vie, Justinien se [illegible] hérétique lui-même, et, qui plus est, chef de secte. Il se constitua en état de schisme envers l'église di[illegible] catholique, de laquelle jusqu'alors il avait été l'enfa[illegible] le plus soumis et le plus dévoué : tant la sottise et [illegible] méchanceté se touchent de près et se soutiennent l'un [illegible] l'autre ! L'empereur déclara par un édit, et voulut [illegible] immédiatement après, forcer tous les évêques de s[illegible] états à confesser que le corps du Christ a été exem[illegible] de toutes les affections naturelles, même les plus in[illegible]nocentes, en un mot, qu'il a été impassible et incor[illegible]ruptible, tant avant qu'après la résurrection ; d'où [illegible] résultait nécessairement que sa mort et sa passion n'avaient été qu'apparentes et illusoires ([2]).

([1]) Procop. histor. arcan. cap. 7, t. 2, part. 2, p. 21 ; cap. 11, p. [illegible]

([2]) Cette opinion n'était pas nouvelle ; elle avait été celle de presq[illegible] tous les chrétiens primitifs, des cérinthiens entre autres, des carpocr[illegible]tiens, des basilidiens, etc., etc., qui ne voulaient pas que le Christ e[illegible] souffert et fût mort réellement. Les *docètes* ou phantasiastes allaient p[illegible] loin encore : ils soutenaient que le Christ n'était né, n'avait vécu et n'é[illegible] ressuscité qu'en apparence (τῷ δοκεῖν). Cassien, qui vivait à la fin [illegible] deuxième siècle, était le chef de cette secte dont les opinions furent e[illegible]brassées par Marcion, Apelles, Valentin, Manès, les simoniens, les [illegible]nandriens et les saturniens. Origène prit un parti moyen entre elles [illegible] l'opinion catholique, au moins pour ce qui est de la résurrection gé[illegible]rale qu'il n'admit que spirituellement et non corporellement. Saint [illegible]sile, qui n'était pas partisan de l'allégorisme, professa nettement [illegible] croyance en l'incarnation réelle du Christ. Même il appela la chair [illegible]maine que le Christ avait revêtue, la chaussure au moyen de laquelle [illegible] était parvenu jusqu'à l'homme (ὑπόδημα δέ τῆς θεότητος ἡ σάρξ ἡ θεοφόρος, δι' [illegible] ἐπέβη τοῖς ἀνθρώποις). — S. Iren. contr. hæres. l. 1, cap. 23 et seq. p. 11[illegible] — *S. Epiphan.* hæres. 24, *basilid.* n. 3, t. 1, p. 70 ; hæres. 28, [illegible]

Il est peu de moyens de salut quand le sectaire est monarque absolu et tyran. Les évêques, sujets de Justinien, répondirent qu'ils ne pouvaient signer l'édit de l'empereur, avant d'avoir eu connaissance de l'opinion à cet égard d'Anastase, évêque d'Antioche. Celui-ci, constitué par cette réponse le boulevard de l'orthodoxie, résista ouvertement aux *aphthartodocites* (c'est ainsi qu'on appela les nouveaux hérétiques) et à l'empereur, leur chef. Ses collègues s'empressèrent de suivre son exemple; et déjà les persécutions étaient commencées par le bannissement d'Eutychius, patriarche de Constantinople, quand Justinien, après avoir tout rempli de troubles et de confusion, mourut et alla aux enfers, dit Évagrius, où les supplices éternels étaient préparés pour lui (1).

...th. n. 1, p. 110; hæres. 30, *ebion.* n. 3, p. 127. — Theodorit. ...ret. fabul. l. 1, cap. 4 et seq. t. 4, p. 194; l. 2, n. 3, p. 219. — ... Clement. alexandr. stromat. l. 1, p. 320; l. 3, p. 465; l. 7, p. 765. ... Origen. sentent. de resurrect. t. 1, p. 36 et 37. — S. Basil. homil. ... psalm. 59, n. 4, t. 1, p. 192. — Voy. Introduction, § 11, t. 1, p. cxcj, ...e note suppl. p. cciij.

(1) Nicéphore Calliste croit, au contraire, avec le sixième concile œcuménique, que Justinien a pu être sauvé, malgré son impénitence finale, parce qu'après tout son hérésie ne tendait qu'à exalter le fils de Dieu, en le dépouillant de tout ce qu'il avait eu de corruptible et d'humain, et à cause surtout des grands avantages auxquels l'église avait participé sous son règne. Baronius dit que l'empereur aphthartodocite se convertit au catholicisme avant de mourir : la preuve en est, selon lui, que les conciles et les papes suivans en ont parlé avec éloges. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 38 ad 41, t. 3, p. 421 et seq.; l. 5, cap. 1, p. 425. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 29 ad 31, t. 2, p. 781 et seq. — Eustath. vit. B. Eutych. patr. constantinop. apud Surium, die 6 april. t. 2, p. 588 et seq. — Baron. annal. eccles. ad ann. 564, n. 1 et seq. t. 10, p. 219; ad ann. 565, n. 4 ad 6, p. 230. — Victor. tunonens. chron. apud Scalig. p. 12.

Justin II, son successeur immédiat, à peine fut-il monté sur le trône, s'empressa de renvoyer chez eux tous les évêques qui s'étaient assemblés sur l'appel de Justinien; et il leur permit de penser et d'agir librement comme ils avaient fait jusqu'alors. Il fit plus : il rappela tous ceux qui avaient été condamnés à l'exil pour motif d'opinions. L'an 566, le nouvel empereur, dans un édit, exposa et expliqua la foi orthodoxe (¹), comme elle avait été expliquée par les précédens conciles contre toutes les hérésies nées jusqu'à cette époque (²). Cet édit, très verbeux, ...

(¹) L'orthodoxe Justin n'était pas plus honnête homme que l'hérétique Justinien. Un autre Justin, cousin du prince, aussi brave et aussi courageux que celui-ci était lâche et poltron, était convenu avec lui, pendant le règne même de Justinien, que celui des deux qui monterait sur le trône accorderait la seconde place de l'empire à l'autre. Devenu empereur, Justin appela son cousin auprès de lui, des frontières où il combattait avec succès les Barbares, ennemis de l'empire romain : il l'accueillit honorablement et avec beaucoup de cordialité; puis le fit assassiner. Justin II et Sophie, sa femme, ne se crurent assurés sur le trône que lorsqu'ils eurent foulé aux pieds la tête du malheureux Justin. — Evagr. hist. eccles. l. 5, cap. 1 et 2, t. 3, p. 418 et 419.

(²) L'édit de Justin commence par un ordre qu'il suppose émané de Jésus-Christ lui-même, de maintenir la paix et la concorde dans l'église, et, par conséquent, selon l'empereur, de fuir tous ceux qui parleraient ou seulement penseraient autrement que lui. Tout l'écrit roule ensuite sur les hérésies nées au sujet de la Trinité consubstantielle et de la personne de Jésus-Christ, telles que l'église avait décidé qu'on devait y croire. Relativement au premier de ces dogmes, Justin répète en un nombre infini de manières que la Trinité est réellement une et réellement triple, en un mot, qu'elle est trois unités réellement distinctes et qui cependant ne forment qu'une seule unité absolument indivisible (trois personnes, un seul Dieu). Quant à Jésus-Christ, c'est le contraire qui a lieu, c'est-à-dire qu'un y fait deux, aussi véritablement que dans la Trinité trois font un, c'est-à-dire encore que ces deux sont indivisiblement unis et inconfusément séparés (deux natures, une seule personne). Ces

gné sans difficulté par les évêques; mais il n'en résulta aucun bien pour l'église, et il n'opéra aucune conciliation ni réunion des différens partis théologiques. Justin avait d'ailleurs ordonné que tout demeurât dans le même état qu'auparavant. Du reste, il défendit expressément qu'on disputât encore à l'avenir sur les personnes et sur les syllabes; qu'on parlât de nestorianisme et d'eutychianisme, de l'incorruptibilité du corps de Jésus-Christ, des trois chapitres et de leurs auteurs; laissant d'ailleurs sur toutes ces questions liberté entière de conscience. Des auteurs ont avancé que Justin avait condamné le cinquième concile, parce qu'il en avait improuvé, non la doctrine, mais seulement le dogmatisme intolérant avec lequel les partisans de cette assemblée la soutenaient et l'imposaient [1].

Avant de finir, nous prendrons acte de la destitution de l'évêque d'Antioche, Anastase, qui, persécuté pour son orthodoxie sous Justinien, obligea Justin à le chasser de son siége pour sa scandaleuse prodigalité des biens de l'église [2].

tourné et retourné dans cent phrases différentes qui n'en disent pas davantage. — Evagr. hist. eccles. l. 5, cap. 4, t. 3, p. 428 ad 431.

[1] Evagr. hist. eccles. l. 5, cap. 1, p. 425; cap. 4 et 5, p. 428 et seq. Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 33, t. 2, p. 788; cap. 35, 791. — S. Theophan. chronogr. ann. 562, p. 206.

[2] Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 36, p. 795.
Justin demanda compte à Anastase des dépenses énormes qu'il faisait des biens de son église. L'évêque répondit que c'était pour empêcher Justin, cette peste du genre humain, de s'en emparer. — Saint Théophanes prétend qu'Anastase fut déposé pour avoir reproché à Jean le

Ainsi furent oubliés à jamais Origène et les chapitres inventés par ses sectateurs. L'état et l'é en furent-ils plus heureux et plus tranquilles? I pouvaient pas l'être ; car le fanatisme et la haine gieuse ne manquent jamais de prétextes pour menter les hommes , quand les lois sont insuffis pour mettre un frein à ces funestes passions, ou qu rois sont assez stupides pour les exciter.

scolastique, patriarche de Constantinople, que Justin aimait et geait, son usurpation de ce siége pendant la vie du patriarch Eutychius.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

1. — Origène et ses opinions. — Les ames sont-elles de forme sphérique ou oblongue?

Origène ne reconnaissait que des ames toutes d'une même nature; dans des positions différentes, et changeant sans cesse de position leurs mérites ou leurs fautes. Il suivait naturellement de là que les pouvaient déchoir jusqu'à devenir ames humaines, et celles-ci ver jusqu'à devenir anges; que les diables pouvaient se sauver, et les mes se ravaler à l'état de quadrupèdes et de poissons.

« Quel est le chrétien catholique, dit saint Augustin, soit savant, ignorant, qui n'ait horreur de cette absolution des crimes, en vertu laquelle il est dit que ceux qui ont usé leur vie entière au milieu de te espèce de scélératesses, d'impiétés et de sacriléges les plus hor-les, et le diable lui-même et ses satellites, seraient après un long in-valle de temps, purgés de leurs souillures, délivrés et rendus à la lu-re et au règne de Dieu? et qu'ensuite de nouveau, et encore une fois rès des siècles et des siècles, ceux qui avaient été ainsi amendés, re-neraient derechef à leurs anciens débordemens? qu'en un mot, toute ture raisonnable avait de tout temps passé et passerait ainsi éternel-ent du bien au mal, de la misère au bonheur? » — S. Augustin. de resib. ad Quodvult. cap. 43, t. 6, p. 9.

Dans l'exemplaire que nous avons consulté, Arnauld a ajouté en rge, à propos de la salvation du diable : *Rufin dit qu'on impose à Ori-sur ce point, et Origène même vivant l'a désavoué.*

Le même saint Augustin cependant paraît pencher pour l'opinion de x qui prétendent que les damnés obtiendront des adoucissemens à peines éternelles, soit par des relâchemens temporaires, soit par des inutions stables à leurs souffrances. Il est vrai qu'il les condamne, tre part, non seulement à endurer leurs tourmens personnels, mais i à participer aux malheurs de leurs parens et amis encore vivans, , dit-il, ils auront connaissance. — S. Augustin. in psalm. 105, rrat. t. 8, p. 506; in spalm. 108, enarrat. p. 518.

D'après Origène, les ames en général préexistaient en leur qualité telligences; elles devenaient ames aussitôt que Dieu leur avait accordé libre arbitre, et à ce moment commençaient leurs transmigrations plutôt transformations. De là découlait la défense positive que fai-t Origène d'adorer les anges ou quoi que ce fût, hormis Dieu par son

Verbe : il prescrivait de se rendre les anges favorables en se dispo[sant] soi-même à l'égard de Dieu comme sont disposés ces purs esprits.

Les étoiles, selon ce philosophe chrétien, avaient aussi leur am[e], étaient capables de mériter et de démériter, de se pervertir et de [s'a]mender.

Dans ce vaste système sur les ames, Origène va jusqu'à douter si [Jé]sus-Christ n'est pas l'ame de Dieu-corps.

Au reste, nous n'avons plus de la plupart des écrits d'Origène que [la] version qu'en a faite le prêtre Rufin, qui avoue qu'il a cherché à [har]moniser les opinions de son auteur en les corrigeant d'après lui-mê[me]. Nous avons d'autre part quelques passages d'une traduction de saint [Jé]rôme qui, dit-il, ne l'avait entreprise que pour prouver jusqu'à quel p[oint] les écrits d'Origène sont dangereux, et combien Rufin, avec qui saint Jérôme était en guerre ouverte, les a traduits infidèlement. A[u reste,] ce que rapporte ce père de l'église paraît singulièrement exagéré.

N'oublions pas de dire qu'Origène, dans quelques endroits de [ses] écrits, a combattu lui-même la possibilité pour les démons de faire [leur] salut. Saint Martin et saint Sulpice Sévère croyaient ce qu'il soutien[t ail]leurs, savoir, qu'ils peuvent se sauver. « Toi-même, misérable, dit [saint] Martin au diable, si tu cessais de tenter les hommes, et si, aujourd'[hui,] encore que le jour du jugement dernier approche, tu te repentais de [tes] crimes, j'ai tant de confiance dans le Seigneur, que je te promet[trais] la miséricorde et le pardon du Christ. » — Origen. contr. Celsum, l. [..] n. 5, t. 1, p. 580 ; n. 10, p. 585. — Id. de princip. l. 1, cap. 6, n. [..] p. 69, et n. 3, p. 70 ; cap. 7, n. 2 et seq. p. 72 ; cap. 8, n. 1, p. 7[.] n. 4, p. 75 ; l. 2, n. 3 et 5, p. 96 ; l. 3, cap. 5, n. 4, p. 150 ; cap. [..] n. 5, p. 154. — Id. homil. in Lucam, 23, t. 3, p. 961. — Id. [com]mentar. in Joann. t. 13, n. 58, t. 4, p. 274. — Id. epistol. ad qu[os]-amicos alexandr. t. 1, p. 5, et passim. — S. Sulpit. Sever. in vit. Martin. cap. 22, p. 344.

Les autres opinions d'Origène, devenues hétérodoxes avec le temp[s et] les variations de l'église dominante, sont : la non éternité des peines [de] l'autre vie, dont le feu n'est que pénitentiaire, purgatif et partant [tem]poraire ; l'éternité de la matière et l'existence d'autres mondes avant [ce]lui-ci, qui sera suivi de mondes nouveaux ; la résurrection des corps, [non] pas matériels comme ils sont maintenant, mais spiritualisés comme [ceux] les esprits célestes, et arrondis en forme de boules, sans membres [et] par conséquent sans genoux, ce qui empêchera les génuflexions co[rpo]relles auxquelles semble faire allusion l'apôtre saint Paul (σφαιροειδῆ ... τοῖς ἀκριβῶς περὶ τούτων διειληφόσιν ἀποδεδειγμένων αὐτῶν τῶν σωμάτων), etc. Théodore, évêque de Scythopolis, qui voulait absolument que les m[orts] ressuscitassent tout droits (ὀρθίους), reprocha amèrement cette derni[ère]

…ie à Origène. — Origen. de princip. l. 1, cap. 6, p. 69 et seq. ; l. 2, … 3, p. 79 ; cap. 5, n. 3, p. 88 ; cap. 10, n. 6, p. 102 et 103 ; l. 3, … 5, n. 3, p. 149 ; de oratione, n. 31, p. 268. — Theodor. episcop. …ythopol. anathem. advers. Origen. dogmat. in biblioth. coislin. cx …d. 34, f. 22, cap. 5, part. 1, p. 95.

No 2. — Théodore de Mopsveste, Théodoret de Cyrus et Ibas d'Édesse.

Théodore de Mopsveste avait été le plus redoutable adversaire des …omiens et des apollinaristes. On peut juger de la vanité des soup…s d'origénisme, dont on abusait tant à cette époque, par le té…ignage des écrivains qui accusent Théodore d'avoir été un origénien …claré, tandis que d'autres voulurent le faire condamner comme entiè…ent opposé à Origène. Du reste, quoiqu'il passât pour avoir frayé la …te à Nestorius, il n'en fut pas moins loué par les évêques saint Jean …ysostôme et même saint Cyrille d'Alexandrie. Il le fut également … Théodoret, par Ibas, Facundus d'Hermiane et Nicéphore Calliste : … écrivains, dans leurs ouvrages, se déclarent hautement ses admira…rs et ses partisans. Théodoret, entre autres, appelle Théodore de …psveste : docteur universel, docteur de toute l'église, et vainqueur … toutes les hérésies, nommément des hérésies arienne, eunomienne … apollinariste. C'est même comme n'ayant rien trouvé de répréhen…le dans la vie de Théodore, que, dit le pape saint Grégoire-le-Grand, …istorien Sozomène (il veut dire Théodoret) a été rejeté par les chré… latins. Ce même pape ajoute que l'église entière souscrivit fina…ent à la condamnation de Théodore de Mopsveste.

Quant à Théodoret lui-même, partisan de Jean d'Antioche et de tous … Orientaux, il avait, pendant les disputes sur le nestorianisme, com…sé une diatribe contre les *douze chapitres* de saint Cyrille et leur auteur, …il appelait un méchant homme, et qu'il prétendait s'être avancé trop …, lors de l'opposition qu'il avait faite à la doctrine du patriarche …torius. A Chalcédoine, les pères assemblés se contentèrent de l'ana…me prononcé par Théodoret contre l'hérésiarque condamné, sans …ger le moins du monde qu'il condamnât en outre ses propres écrits …tre saint Cyrille.

Ibas enfin n'était coupable que d'avoir montré de l'attachement pour …éodore de Mopsveste : il est vrai qu'il l'avait manifesté dans une …re pleine d'accusations contre saint Cyrille d'Alexandrie, et de re…ches relatifs à la précipitation avec laquelle avait agi le concile œcu…ique d'Éphèse en condamnant Nestorius. Déposé par les hérétiques, …me les appelait la grande église, du concile d'Éphèse, appelé *le …igandage,* Ibas avait été rétabli dans ses fonctions et dans ses honneurs

par le concile œcuménique de Chalcédoine, auquel il en avait appelé du jugement prononcé contre lui, et où sa lettre fut publiquement lue. — Vid. Ibæ epistol. ad Marim pers. in concil. v, collat. 6; apud Labb., t. 5, p. 510. — Liberat. diacon. breviar. cap. 24, p. 778. — Concil. v œcumen. collat. 6, t. 5, p. 504 et seq. — Facund. hermian. l. 9 pro defens. trium capitulor. apud Sirmond. t. 2, p. 485 et seq. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 40, t. 3, p. 242. — Id. reprehens. xii capitul. seu anathem. Cyrill. t. 4, p. 706 et seq. — S. Gregor. pap. I, l. 7, epist. 34, t. 2, p. 883.

No 3. — Vigile, les trois chapitres et le cinquième concile général. — Interminables variations et hérésie du pape.

Vigile, sur un ordre de l'impératrice eutychienne Théodora, avait été promu au siége épiscopal de Rome par le général Bélisaire (537), qui fit en cette occasion déposer l'évêque Silvère, pour correspondances criminelles avec les Goths, quoique ce fût au même Silvère qu'il fût redevable en grande partie de la reddition aux troupes impériales grecques de l'ancienne capitale de l'empire. Le fait est que tout le crime que l'on pût reprocher à cet évêque était d'avoir été d'une opinion opposée à celle de l'impératrice sur les affaires religieuses de ce temps-là.

Quoi qu'il en soit, Vigile appelé à Constantinople pour contribuer, par la condamnation qu'il prononcerait des *trois chapitres*, à la réunion des *acéphales* à l'unité de la grande église, n'y arriva qu'en 546, après s'être long-temps arrêté en route et nommément en Sicile. L'évêque de Rome, séduit par la perspective d'un évêché et de beaucoup d'or (amore episcopatus et auri), nous disent le diacre Libérat et Victor de Tunones, avait promis par écrit à Théodora, sa protectrice, qu'il condamnerait les trois chapitres dont cette impératrice voulait flétrir la mémoire afin de flétrir avec elle celle du concile de Chalcédoine qu'elle abhorrait. Il avait écrit aux eutychiens d'Orient, les appelant : *ses pères et seigneurs* (*patres ac dominos*), condamné le dogme des deux natures en Jésus-Christ, et frappé d'anathême quiconque y aurait cru à l'avenir, son unique désir étant de professer sans restriction ni réserve la même doctrine que les sectaires avec lesquels il correspondait, ce qui a attiré à ce pape hérétique de la part du cardinal Baronius les épithètes d'*intrus*, de *loup dévorant le troupeau*, de *larron*, de *voleur* qui *n'était point entré par la porte*, de *pseudo-évêque, rebelle à son évêque légitime*, d'*antechrist rebelle à Christ*, auprès de qui l'impiété de Novat, l'entêtement d'Ursicin, la présomption de Laurent, la superbe, l'arrogance et la scélérate témérité de tous les papes schismatiques ne sont que des peccadilles.

Ce n'est pas tout : à la demande de la même princesse, l'évêque de Rome avait communiqué *in sacris* avec Anthime de Constantinople, Sévère d'Antioche et Théodose d'Alexandrie, tous acéphales prononcés. Cependant, à peine fut-il sur les lieux que, jugeant tout autrement les choses, Vigile publia un édit contre les acéphales, par lequel se trouva tacitement excommuniée l'impératrice elle-même, contre Théodore de Césarée et contre le patriarche Ménas, qui, dit Nicéphore Calliste, s'empressa de lui rendre sentence pour sentence. Le pape saint Grégoire-le-Grand prétend même que son prédécesseur lança une excommunication nominative contre Théodora. Cela paraît peu probable : car si Vigile, après son acte de courage ou d'insolence comme on le qualifia diversement alors, fut encore traité avec douceur et même avec des égards, il le dut à la puissante entremise de l'impératrice, qui réussit bientôt à réconcilier les deux pasteurs (547), et qui favorisa celui de l'ancienne capitale au point de faire replacer son nom aux diptyques, où il avait été effacé, et de l'y faire même précéder celui de Ménas, quoique évêque de la ville que l'on qualifiait avec raison de *royale*.

Il n'y avait plus alors à reculer : aussi Vigile se hâta-t-il de réunir à Constantinople même un concile de soixante-dix évêques, et malgré la majorité de cette assemblée, il prononça la condamnation des trois chapitres comme il en avait donné parole à l'empereur (548). Les Orientaux lui surent un gré infini de cette décision que les Occidentaux au contraire reprochèrent amèrement à l'évêque de Rome qui, cependant, pour ne pas trop heurter leurs opinions, l'avait accompagnée de la phrase *salva in omnibus reverentia synodi chalcedonensis* : ils accusèrent ouvertement Vigile d'avoir violé le concile de Chalcédoine pour obtenir la permission de s'en retourner en Italie, pour plaire à la cour, et même par vénalité. L'Africain Facundus d'Hermiane lui reproche ses trahisons, sa duplicité, l'hérésie de s'être concerté avec les *acéphales*, sa cupidité et son ambition.

Cela n'empêcha aucunement Justinien de convertir en loi de l'empire le *judicatum* de l'évêque de Rome, de l'envoyer à toutes les villes, et de s'en autoriser pour justifier les rigueurs qu'il faisait exercer contre les dissidens, ce qui ne contribua pas peu à susciter en tous lieux à Vigile des ennemis irréconciliables. Il en avait à Constantinople même, et parmi ses propres prêtres et diacres qui fuyaient sa communion et que, pour en finir, il se vit forcé d'excommunier à son tour. L'empereur de son côté exila les *hégumènes* ou abbés d'Afrique, qui soutenaient les trois chapitres en opposition à Vigile, et ils moururent loin de leur patrie. Sur ces entrefaites, les évêques d'Illyrie, s'étant réunis en concile, avaient formellement approuvé ces mêmes trois chapitres (549), et condamné un de leurs archevêques qui s'était soumis à la décision de

... ...uniqué cette sentence au prince. En Afr ... à avoir lieu ; on y fit plus même : un ... de Carthage rejeta le *judicatum*, et annonç ... communié Vigile jusqu'à résipiscence et pér ... à entrer en discussion sur les matières relig ... conciles et prit la défense de la condamnati ... es trois chapitres.

... que Vigile, voyant l'opposition inébranlable q ... lieux sa décision dans la question qui troublai ..., et sentant que le résultat inévitable de cette op ... du respect qu'on avait jusqu'alors montré en O ... siége de Rome, Vigile se repentit d'avoir publié son *jud* ... point de repos qu'il n'eût arraché cette pièce funeste au ..., dans un écrit qu'il intitula *constitutum*, il soutint de ... trois chapitres ne pouvaient pas légitimement être con ... alors que l'empereur imposerait le silence le plus absol ... sur la question des trois chapitres, jusqu'à la décis ... du prochain concile œcuménique. Il désirait qu'en attend ... envoyât Bélisaire chasser les Goths devenus les maîtres ... l'Italie, et qui, par leur présence, rendaient son retour à Rome impossible. Mais l'empereur était trop absorbé par les disputes ...giques pour pouvoir s'occuper du salut de l'empire qui, d'aille... paraissait assuré, du moment que l'autorité réussirait à compr... factions religieuses et à commander aux intelligences. Du ... lence convenu ne fut pas long-temps gardé. Ce fut l'ennemi acharné des trois chapitres, l'évêque Théodore, qui le rompit ... condamner (551). Les évêques africains qui, pendant ce te... étaient arrivés à Constantinople pour assister à l'assemblée œcum... étaient sollicités de toutes les manières pour qu'ils consentiss... condamnation des trois chapitres ; promesses, menaces, largess... n'était oublié pour les corrompre, et tous ceux qui ne cédèrent ... ces intrigues, entre autres l'archevêque de Carthage, primat d'A... allèrent mourir en exil en protestant contre le cinquième con... néral.

Justinien, voyant que Vigile ne voulait absolument plus con... les trois chapitres sans l'assentiment des évêques occidentaux ... tendait pour la prochaine assemblée, mais qui ne se hâtaien... nement d'arriver, procéda lui-même à cet acte de l'autorité re... par un édit. Vigile excommunia tous ceux qui accepteraient l... l'empereur, et fut secondé en cette courageuse manifestation ... opposition par Datius, archevêque de Milan, qui imita son e... au nom des églises des Gaules, de la Bourgogne, d'Espagne, d...

e l'Émilie et de la Vénétie. L'évêque Théodore au contraire
a d'adhérer aux ordres de la cour, avec tous les Grecs; il fut
ement excommunié et déposé par Vigile et les évêques occi-
réunis : Ménas, patriarche de Constantinople, fut simple-
communié. L'exaspération était à son comble : on se battit
fois avec acharnement pour ou contre le *judicatum* de Vigile,
dans les églises ruisselait le sang des belliqueux théologiens
époque. Vigile et Datius poursuivis par leurs adversaires, s'é-
fugiés dans un des temples de la capitale : ils allaient en être
par une troupe de soldats armés qui les avaient saisis par les
et par la barbe, si l'autel auquel Vigile s'était cramponné de
forces, ne se fût brisé lorsqu'on chercha à l'en détacher. Le
ors s'ameuta, et les soldats prirent la fuite. Vigile, déguisé, se
Chalcédoine.
dant, soit lassitude, soit désespoir de réussir par la rigueur et
e, tout ne tarda pas à se calmer. Justinien se réconcilia avec
près avoir préalablement retiré son décret sur les trois cha-
avoir forcé les évêques grecs, le patriarche Ménas et l'évêque
à leur tête, à rétracter le consentement qu'ils y avaient
à demander à l'évêque de Rome humblement pardon des per-
qu'il avait eu à souffrir. C'était en 552. Bientôt Ménas mou-
année suivante fut conduit à terme, sous son successeur, le
Eutychius, le concile de Constantinople, v^e^ œcuménique.
e lettre à ce patriarche, Vigile dont les variations sans fin ont
nfailliblement contribué à renverser la prétendue infaillibilité
édécesseurs et successeurs, les papes, cassa son *constitutum* et
a les trois chapitres dans un sens absolu, sans réserve du ve
— Anastas. biblioth. vit. S. Sylver. pap. t. 1, p. 105; et alibi.
diacon. hist. miscell. l. 16, apud Murator. rer. ital. t. 1, p. 107.
. hist. eccles. l. 4, cap. 19, t. 3, p. 400 et 401. — Nicephor.
ist. eccles. l. 17, cap. 26, t. 2, p. 774. — S. Theophan. chro-
190 et 192. — Facund. hermian. lib. adv. Mocian. apud Sir.
2, p. 593 et 594. — S. Gregor. magn. l. 2, epist. 51 ad univers..
t. 2, p. 615. — Victor. tunonens. chron. apud Scaliger. thesaur.
p. 9 ad 11. — Sentent. Vigil. cont. Theodor. apud Labbe, t. 5,
seq. — Cler. ital. epist. ibid. p. 407 et seq. — Edict. Justin.
05, 708, etc. — Vigil. sentent. cont. Rustic. et Sebast. p. 555
- Vigil. encycl. p. 333. — Liberat. diacon. breviar. cap. 22,
bbe, t. 5, p. 775 et 776; cap. 24, p. 778 et 779. — Procop.
th. l. 1, cap. 25, t. 1, p. 371; l. 3, cap. 35, p. 948. — Isidor.
lustrib. cap. 18, p. 526. — Baron. annal. eccles. ad ann. 538,
. 9, p. 574.

No 4. — Le cinquième concile général se fait difficilement accepter comme tel par l'église. — Les conciles œcuméniques peuvent se contredire et se corriger l'un l'autre. — Dissimulation de saint Grégoire-le-Grand.

Pourquoi y eut-il une opposition si longue et si opiniâtre à la réception par l'église du cinquième concile œcuménique? Était-ce parce qu'il contredisait le quatrième concile œcuménique qui l'avait précédé? On ne savait donc pas que les conciles universels peuvent se corriger l'un l'autre, décider l'un contre l'autre, et que le dernier a toujours raison et devient article de foi, pour aussi long-temps qu'il n'est pas remplacé par un article de foi, opposé ou non à l'autre, mais du moins de plus fraîche date? Saint Augustin a clairement établi cette manière commode de réformer infailliblement ce qui était déjà infaillible, et cela à l'infini. Personne n'ignore, dit-il, que les conciles généraux, expression de l'opinion de tout l'univers chrétien, doivent l'emporter sur les conciles des provinces, et que les anciens conciles œcuméniques sont souvent amendés par les nouveaux, à mesure que le temps, l'expérience et les événemens développent les choses et les exposent plus nettement à l'esprit des hommes (quis nescit..... ipsa plenaria (concilia) sæpe priora posterioribus emendari, cum aliquo experimento rerum aperitur quod clausum erat, et cognoscitur quod latebat, etc.). Le cardinal de Cusa va plus loin encore que l'évêque d'Hippone : après avoir posé en principe que, dans tout concile universel, œcuménique, où quelque chose se décide à l'unanimité ou à la majorité, le concile, c'est-à-dire cette unanimité ou cette majorité, réellement présidées par Jésus-Christ en personne, et les décisions qui en émanent sont l'opinion formulée du Saint-Esprit lui-même dont les pères ne sont que les organes, le docte prince de l'église cite et approuve le passage de saint Augustin que nous avons rapporté; d'où il suit que, lorsqu'un concile œcuménique amende un autre, il faut croire que Dieu lui-même, mieux éclairé qu'il ne l'avait été jusqu'alors, change d'avis et de règle de conduite. Impuissante à diviniser les hommes, l'église, certes, ne pouvait humaniser davantage la Divinité! — Vid. Nicol. de Cusa, card. de concord. cath. l. 2, cap. 3, t. 2, p. 714, et cap. 5, p. 716. — S. Augustin. de baptism. cont. donatist. l. 2, cap. 3, t. 7, p. 40.

Au reste, quoique le cinquième concile eût été approuvé expressément par un évêque de Rome, un autre pontife romain ne se fit aucun scrupule, dans la suite, de répéter plusieurs fois qu'il ne reconnaissait que quatre conciles généraux qu'il fallût respecter comme les quatre évangélistes; et, s'il ajoutait qu'il acceptait aussi le cinquième, c'était en se servant d'expressions qui prouvaient le bien moindre respect qu'il avait pour ses décisions. Lorsqu'il fut question de traiter avec Théo

cine de Lombardie, que le cinquième concile œcuménique scan-
, saint Grégoire-le-Grand (car c'est de lui que nous parlons)
de passer sous silence le concile que quelques-uns appellent le
me général, et lui-même s'engagea à n'approuver, en présence
princesse, que les quatre premiers conciles œcuméniques. »
dirons ici rien autre chose du correspondant de Théodelinde,
u'il était aussi celui de la trop fameuse Brunehaut et de l'empe-
Grecs, l'assassin Phocas, dont il était le grand admirateur. —
or. pap. I, l. 1, epist. 25 ad Johann. constantinop. t. 2, p. 515;
ist. 10, ad Savin. subdiacon. p. 632; l. 4, epist. 14, ad Maxi-
piscop. p. 694; epist. 38, ad regin. Theodelind. p. 718; epist.
Constant. episcop. mediolan. p. 720.

FIN DU LIVRE NEUVIEME.

LIVRE DIXIÈME.

LES PÉLAGIENS.

CHAPITRE I.

Liberté de l'homme, attaquée par le raisonnement, défendue par la conscience intime. — Sans la liberté, point de dignité humaine, point de morale, point de société. — Les chrétiens croient à la liberté jusqu'à ce qu'on essaie de l'imposer comme dogme. — Saint Augustin, manichéen et fataliste. — Pélage établit la liberté humaine et nie le péché originel. — Céleste, son disciple. — Il est accusé devant le concile de Carthage. — Condamné et déposé. — Pélage combattu en Afrique. — Jean, évêque de Jérusalem, s'oppose à sa condamnation. — Concile de Diospolis. — Jean y prend le parti de Pélage. — Les autres églises ne confirment pas son absolution. — Progrès du pélagianisme.

Une des questions les plus graves qui aient jamais agité et divisé les différentes écoles de philosophie, est, sans aucun doute, celle qui a pour objet la liberté du vouloir humain.

L'opinion qui établit cette liberté a eu, nous ne voulons pas en disconvenir, de redoutables raisonneurs pour adversaires; mais elle a aussi été soutenue avec succès, et l'on doit dire victorieusement. Il est vrai, le simple entendement, procédant systématiquement et enchaînant conséquence à conséquence, comme les effets s'enchaînent nécessairement aux causes qui les ont produits, pour produire à leur tour des effets non moins nécessaires, ne découvre en l'homme qu'une faculté toujours dépendante des motifs sur lesquels elle se détermine; en d'autres termes, une faculté aussi peu libre que l'est l'entendement humain, toujours dans la mouvance, pour ainsi parler,

des objets auxquels il s'applique et qu'il saisit. Que prouve cela? rien autre chose si ce n'est qu'il n'y a pas ici-bas de liberté non motivée, de liberté d'indifférence, comme ont dit les scolastiques, ou de liberté absolue, plus qu'il n'y a d'intelligence absolue, dégagée de toutes les conditions du temps et de l'espace, des sens de l'homme et du monde extérieur, des lois de la nature et de celles de l'intelligence elle-même : rien autre chose, si ce n'est que, pour des êtres bornés comme nous, la liberté elle-même est soumise aux lois générales, tout en faisant fléchir ces lois sous la force du principe actif qu'elle tient d'elles [1]; qu'il nous suffise que, dans tous les temps

[1] La liberté est le mystère de l'intelligence et de la conscience, comme la vie est le mystère de l'organisation animée, comme Dieu est le mystère du monde. Elle se sent, se pose, mais ne se comprend, ni ne se prouve, ni ne s'explique ; elle est *ce qui est* pour l'homme, comme Dieu est *Celui qui est* pour l'univers. Les facultés humaines étant données, nous observons, nous concevons, nous analysons les phénomènes que la volonté produit par leur moyen : mais cette volonté elle-même échappe à toute analyse, à toute démonstration. Le psychologue qui prétend ne s'occuper que d'elle se perd dans un vague absolu qui ne produit rien, ne mène à rien, ne prouve rien, pas même l'ame humaine, le *moi* qu'il poursuit vainement et croit saisir dans des formes creuses et idéales. Le matérialiste qui ne veut rien voir hors, au delà et au dessus des organes, fait de l'homme une balance dont un des bassins baisse irrésistiblement sous le plus grand poids des prédispositions innées et des modifications qu'y ont apportées l'éducation, la position individuelle et les circonstances extérieures, nécessairement indépendantes de l'homme et dont, dans cette hypothèse si évidemment fausse, l'homme dépend nécessairement. La volonté de l'homme est libre ; il le sait parce qu'il l'éprouve : elle n'est cependant libre que conditionnellement, c'est-à-dire qu'elle est soumise à des lois, celles de l'organisation physique, intellectuelle et morale elle-même, et celles des choses hors d'elle sur lesquelles elle s'exerce ; c'est ainsi que tout acte de la volonté a pour limites les bornes du possible, qu'il est toujours motivé

z toutes les nations, la conscience intime de
individu et le sentiment universel des hommes.
tes les classes, les institutions sociales, la
publique et privée, ont prouvé la liberté des
chez tout homme complet, c'est-à-dire plus ou
loué de moralité et de sens, et ont suffi pour faire
ıer cette vérité éternelle de toutes les attaques
daient à priver l'humanité de ce qui seul, aux
la raison, la distingue de la matière inorga-
t de la brute.

ffet, avec sa volonté libre, l'homme perd à la
ıte valeur morale, et ses droits à sa propre
ıussi bien qu'à celle des êtres de son espèce :
sans retour toute possibilité, pour ce qui ne
ıe que lui, de vouloir le bien et de se repro-
mal; pour ce qui est des autres hommes, de
et de démériter par aucune de ses actions, de
nfluence de l'éducation et des lois, de se plier
essités sociales, de sentir ses devoirs et d'exi-
les autres reconnaissent ses droits. Soumis
atalité sur laquelle il ne peut rien, et qui,
ente ou aveugle, peu importe, règle et accom-
destinée, il est sans cesse le jouet de ce qui
e, et la raison qu'il a reçue en partage devient
i le plus funeste des dons. Car, se connaître lui-
c'est sentir son abjection; élever son esprit
une cause première, source éclairée de la

lus ou moins clairement pour l'homme qui se détermine, etc.
des faits que l'observation fournit au philosophe qui étudie
humaine. Au delà, il faut que le philosophe ait le modeste
'avouer qu'il ne sait rien ni ne peut rien savoir.

disposition des choses et de leur but final, c'est l'a
horrer, la maudire : à moins de supposer aussi q
l'homme est né pour aimer le joug sous lequel il ramp
baiser les chaînes dont un maître odieux le charge,
bénir la main qui l'avilit.

Fort heureusement pour le sens commun, les mé
physiciens les plus opposés à la liberté humaine
toujours été assez inconséquens pour ne pas rati
par leur conduite l'erreur qu'ils avaient procla
comme le résultat de leur raisonnement. De mê
que les philosophes qui niaient le mouvement, pro
vaient ce mouvement à chacun de leurs pas; de mê
ceux qui nient la liberté, prouvent qu'ils en so
doués par l'acte même de leur volonté qui tend à l
détruire. Ils sont parvenus, à force d'argumentatio
souvent fort justes, à contredire la voix intérieure
leur conscience; mais ils continuent à agir comm
s'ils n'écoutaient qu'elle. La seule loi de la nécess
à laquelle ils ne puissent se soustraire, alors mê
qu'ils s'épuisent en vains efforts pour ne plus ob
qu'au destin, est la loi qui les force à être libres.

Le christianisme ne fit que changer le nom
choses, en embrassant ce vaste et interminable s
de disputes et de querelles. Il est plus que prob
qu'avant qu'on s'en occupât dans leurs écoles,
chrétiens étaient dans la ferme persuasion où s
tous les hommes qui ont le bonheur de ne pas av
été égarés par l'abus de la méditation et de l'esprit
système, qu'ils jouissaient d'une volonté indépenda
car ce n'était que sur cette liberté qu'ils avaient

l'étroite relation dans laquelle ils se croyaient
es êtres plus parfaits qu'eux ([1]). Mais, comme il
communément, les vérités reçues avec le plus
imité quand elles le sont par consentement ta-
manquent jamais de rencontrer d'énergiques et
res contradicteurs, aussitôt que quelqu'un veut
blir positivement pour les mettre ainsi à l'abri
te contradiction. Or, comme ce sont les mau-
causes que l'on met le plus d'habileté à défendre,
ntradicteurs sont bientôt soutenus par tout ce
talent humain fournit de moyens et de res-
s; et l'erreur obtient un triomphe momentané.
s philosophes, cela a lieu principalement quand
histe qui se constitue l'avocat du mensonge,
a dialectique au soutien du paradoxe le plus
igant et même le plus absurde; chez les sec-

Nous étions libres, dit Tatien, nous nous sommes faits esclaves
propre faute : nous nous sommes volontairement soumis au
Aucun mal ne vient de Dieu. C'est nous-mêmes qui avons pro-
méchanceté; mais il nous reste toujours la faculté d'y résister
meurer bons. » — Tatian. orat. cont. Græc. n. 11, post S.
per. p. 253.

se de la liberté humaine est, en toute occasion, vivement soute-
savant Origène. Il fait tous les efforts imaginables pour accorder
nce divine avec le libre arbitre des hommes. Il cite l'écriture
l'appui de son opinion; et là où elle y paraît contraire, il
des explications moins hostiles : le plus souvent il essaie de se
mbarras en disant que Dieu, placé entre deux maux, choisit le
; il sauve de cette manière sa bonté, mais aux dépens de sa
e. Il est si loin de vouloir admettre en quoi que ce soit la pré-
on, qu'il prétend qu'Ésaü devait avoir péché dans une vie pré-
, pour que Dieu pût le punir avant qu'il commençât celle-ci.
m. de princip. l. 1, præf. n. 5, p. 48; cap. 8, n. 2, p. 74 et 76;
p. 8, n. 3, p. 96; cap. 9, n. 2, p. 97; cap. 9, n. 7, p. 99; l. 3,
p. 108 et seq.; n. 7 et seq. p. 113; de oratione, n. 6, p. 206.

taires, quand, outre l'absurdité du dogme à fonder, l'argumentateur donne à son édifice religieux un a d'abnégation individuelle et de résignation sans bo nes aux décrets d'une Providence qui, devenue par unique motrice de toutes les volontés, et puissan dans le sens le plus absolu, sans opposition quelco que, n'en plaît que davantage aux dévots inertes serviles, souvent mystiques et toujours peu éclair

C'est exactement là ce qui arriva aux chrétien comme nous allons le voir dans ce livre consacré a vicissitudes du pélagianisme.

Augustin, né en Afrique et doué d'un caractè mélancolique et ardent, après avoir été hérétiq manichéen, s'était converti aux dogmes de l'égli catholique. Mais en abjurant la plupart des opinio fausses que professaient les enthousiastes, ses ancie co-sectaires, ainsi que les deux principes absolus q sont la base de leur croyance, il n'avait pu se dégag entièrement des impressions que la cause du m avait laissées dans son esprit. Il contribua de toute force de son talent et de son caractère, à établir dogme du christianisme deux opinions nouvell celle du péché originel et celle de la fatalité (

(1) Saint Augustin était dans la position la plus défavorable po pour attaquer les pélagiens : transfuge des manichéens, il avait pour combattre ses anciens co-religionnaires, combattre leurs do favoris, savoir celui du principe du mal et celui de la fatalité, en mot il avait dû, dès avant Pélage, se faire en quelque sorte pélag Lorsqu'ensuite il se proclama l'adversaire de Pélage qui avait étab liberté humaine, il ne put fonder sa grâce efficace ou nécessitante sur la rétractation de ses premières opinions. C'est aussi ce qui arr Il avait dit d'abord : « La lumière d'en haut n'éclaire pas les yeux

oyennant une apparence de catholicité orthodoxe et voile de piété dont il enveloppa cette doctrine toute nichéenne, il parvint, après une lutte obstinée, à répandre dans toute l'église, et à faire anathématiser ceux qui prétendaient soutenir la croyance nsolante qu'avaient implicitement embrassée tous fidèles avant cette époque. Augustin lui-même nous vira à le prouver. Il avoue, dans ses écrits, qu'on ait prêcher le fatalisme quand on soutient la doctrine de la grâce, et qu'on a l'air de nier celle-ci lorsqu'on défend l'opinion qui laisse à l'homme son libre bitre ([1]). Pourquoi, dans cette persuasion, n'a-t-il

ux irraisonnables; elle n'est faite que pour le cœur pur des mes qui croient en Dieu et qui, à la jouissance des choses visibles mporelles, ont préféré l'accomplissement des préceptes divins. *Et , tous les hommes le peuvent s'ils veulent;* car cette lumière éclaire homme venant en ce monde. » Plus tard, il écrivit : « Ce que j'ai savoir, que tous les hommes peuvent accomplir les préceptes de s'ils le veulent, que les nouveaux hérétiques pélagiens ne croient que ce soit dans leur sens. Il est vrai en thèse générale, que tous les mes le peuvent s'ils veulent, mais leur volonté doit être préparée le Seigneur, et fortifiée autant qu'il est nécessaire par la charité ou âce pour qu'ils puissent. » — S. August. de genesi, cont. manios, l. 1, cap. 3, t. 1, p. 346; retractat. l. 1, cap. 10, ibid. p. 8. — un autre écrit il avait dit : Quoique nous ne puissions pas faire autres ni souffrir des autres tout ce que nous voulons, cependant pouvons toujours vouloir le faire ou le souffrir; ce qu'il rétracta ment. — Ad Simplician. quæst. l. 2, qu. 1, t. 4, p. 274; retat. l. 2, cap. 1, t. 1, p. 19. — Enfin : Il est en notre pouvoir de e et de vouloir; à Dieu seul appartient de donner à ceux qui croient ulent, la faculté de bien faire par le Saint-Esprit, etc. — Exposit. umd. propos. ex epist. ad Roman. cap. 61, t. 4, p. 273.

(1) Quia ista quæstio, ubi de arbitrio voluntatis et Dei gratia disputur, ita est ad discernendum difficilis, ut quando defenditur liberum itrium, negari Dei gratia videatur, quando autem asseritur Dei ia, liberum arbitrium putetur auferri; potest Pelagius ita se late-

temps, consolidait son système de la grâce et c
disait nettement tout ce qu'avait avancé son a
niste. Cependant l'opinion de Pélage triomphai
se propageait même avec rapidité, et ses discipl
taient multipliés à l'infini, dans un fort court
de temps, surtout en Sicile, où il s'était arrêté
de passer en Afrique; et, pour le malheur d'A
tin, il s'en trouva parmi eux qui valaient leur
et qui peut-être même le surpassaient en activit
zèle ([1]).

Tel fut l'Écossais Céleste ([2]). Écrivain subtil et
dialecticien comme Pélage, il ne lui manquait de
ci que la politique et la prudence, c'est-à-dire u

Il n'est pas raisonnable de prétendre que Dieu qui remet les
ceux qui les ont commis, impute ceux qui ont été commis par
Si le baptême lave l'ancien péché, l'enfant qui naît de parens
doit nécessairement être exempt de ce même péché; car enfin,
pu transmettre à leurs descendans ce dont ils n'étaient plus
eux-mêmes.» Sur le péché originel il disait : Si le péché d'Adam
tomber sur ceux qui ne pèchent pas, la justice de Jésus-Christ
fire également à ceux qui ne croient pas; c'est-à-dire si nous pa
au mal sans notre faute, nous devons aussi pouvoir participer
sans notre mérite.

([1]) S. Augustin. de gest. Pelag. cap. 16, t. 7, p. 583, et
p. 584. — Id. de peccator. meritis, l. 3, cap. 1, p. 304; cap.
p. 305; cap. 8, p. 307. — Id. de gratia Christ. et peccato orig
cap. 21, p. 337. — Id. de hæres. ad Quodvultd. cap. 88, t. 6, p
Id. epist. 89 ad Hilar. t. 2, p. 149 et seq. — Mar. Mercat. com
super nomin. Cœlest. cap. 2, p. 15; cont. script. Julian. n. 3, p.
S. Prosper. in chron. Luciano vir. clar. cons. p. 740; carm. de
part. 1, cap. 1, p. 115; part. 2, cap. 9, p. 185.

([2]) Céleste était, dit Marius Mercator, de famille patricienn
eunuque né. — Mar. Mercat. sup. nom. Cœlest. cap. 1, p. 6; in
Juliani, n. 4, p. 30.

inesse et de dissimulation, si nécessaires à un chef de e ([1]). Il suppléait à ces qualités par un courage et une ɪur que les circonstances pouvaient également rendre ɪs.

élage était passé en Afrique, l'an 410, lors de la e de Rome par Alaric. Ses opinions l'y avaient i; et bientôt elles fermentèrent en cette province me déjà elles avaient fait en Italie. La doctrine qui évalu dans la suite était perdue sans ressource, si ne se fût hâté de s'opposer à un torrent dont l'im-iosité menaçait de tout engloutir. Il s'en présenta occasion favorable: on la saisit avec adresse, et uccès répondit pleinement aux espérances.

'affaire des donatistes n'était pas encore tout-à-fait ninée lorsque Céleste demanda à être ordonné re. Il dépendait en cela de ses ennemis : aussi leur onse à ses sollicitations, comme on devait bien le poser, fut une sommation de rendre compte de sa yance devant le concile qui allait se tenir à Carthage 2). Paulin, diacre d'Ambroise, évêque de Milan, l'accusateur de Céleste. Il lui reprocha devant Au-us, évêque de Carthage, de n'admettre ni la souil-: du péché originel, en prétendant que le péché d'A-

Céleste enseignait franchement, ce que Pélage n'avait jamais osé, que le péché ne naît pas avec l'homme; qu'il est un acte de sa volonté iel son imperfection individuelle peut le solliciter plus ou moins, non un effet nécessaire de l'imperfection essentielle de l'hu-ité. Il ne voulait, par conséquent, pas que l'on conférât le bap-: aux enfans pour la rémission de leurs fautes, de peur, disait-il, que ninistration de ce sacrement ne fît naître cette idée si fausse et tout fois si injurieuse au Créateur, savoir, que l'homme est méchant par ature, même avant d'avoir commis aucun mal. — S. Augustin. de ia Christi et peccato originali, l. 2, cap. 6, t. 7, p. 334.

dam n'avait pu nuire qu'à lui seul (¹), ni, par conséquent, la rédemption, devenue ainsi inutile; de nier la nécessité du baptême pour les enfans (²), comme remettant les péchés, puisque les enfans, en venant au monde, ne sont encore coupables d'aucune faute quelconque; de soutenir que l'homme peut, par ses propres forces, devenir vertueux et demeurer tel, et que, même avant la venue de Jésus-Christ, des hommes avaient vécu sans pécher; enfin qu'il y a une grâce universelle accordée au genre humain tout entier, et en vertu de laquelle chacun a en son pouvoir tous les moyens indispensables pour faire le bien. Céleste repoussa quelques-unes de ces accusations, ou du moins les conséquences que ses adversaires en tiraient; il en interpréta et en pallia d'autres. Mais tous ses efforts furent vains: sa

(¹) De tout temps les chiens d'hérétiques, comme dit saint Jérôme (omnes hæreticorum canes), et entre autres Marcion, avaient été jusqu'à prétendre que le péché d'Adam ne pouvait être imputé même au père de tous les hommes qui l'avait commis. « Car, disaient-ils, ou Dieu savait d'avance que l'homme qu'il plaçait au paradis terrestre aurait transgressé ses commandemens, ou il ne le savait pas. S'il le savait, il ne fallait pas condamner celui qui n'avait pu s'empêcher d'agir comme Dieu l'avait prévu, mais bien rejeter toute la culpabilité sur l'être qui avait créé l'homme pour faire exactement ce qu'il avait prévu qu'il ferait. S'il ne le savait pas, c'est qu'il n'était point Dieu; car, point de divinité sans prescience. » — S. Hieronym. advers. pelag. dialog. l. 3, t. 4, part. 2, p. 536.

(²) La nécessité du baptême pour les enfans est une conséquence de la doctrine du péché originel. Aussi saint Augustin s'exprime de la manière suivante : « Toute ame qui quitte le corps sans la grâce du Médiateur et le sacrement qui la confère, quel que soit l'âge dudit corps, est destinée aux peines futures, et reprendra son corps terrestre au jugement dernier pour qu'il souffre avec elle... Voilà ce que je crois très fermement relativement à l'ame. » — S. Augustin. ad Hieronym. epist. 28, de natur et orig. anim. t. 2, p. 38.

...tle était résolue. Il fut déposé et excommunié se... quelques-uns ; selon d'autres, le concile laissa la ...estion personnelle indécise : ce qui est peu pro...ble, d'autant plus que nous voyons Céleste appeler ...ome de la sentence prononcée contre lui. Cette for...alité remplie, il se rendit de Carthage à Éphèse, ...il exerça publiquement les fonctions du sacerdoce ([1]).

Sur ces entrefaites, Pélage s'était rendu en Pales...e. Il eut, dès son arrivée, à soutenir les attaques ... Jérôme, le prêtre de son temps qui avait la répu...ion la plus brillante et la plus étendue. Bientôt il se ...clara contre lui une guerre plus générale. Paul Orose, ...torien espagnol, qui avait quitté sa patrie pour aller en ...rique, uniquement dans le but de voir et de connaître ...gustin dont il était l'admirateur le plus zélé, et d'im...rer ses lumières et son secours contre les origéniens ...les priscillianistes d'Espagne ; Paul Orose, disons-...s, venait également d'arriver à Jérusalem. Encore ...u de ce qu'Augustin lui avait inculqué concernant ...opinions pélagiennes, leur danger, la nécessité de la ...ce, etc., il se donna la mission de combattre ce qu'il

([1]) S. August. cont. duas epistol. pelagian. l. 2, cap. 3, t. 7, p. 458; ...rat. Christi et peccato orig. l. 2, cap. 2 et seq. p. 334; cap. 11 et ...p. 335, et passim; de gest. Pelag. cap. 11, p. 579; cap. 35, p. 588; ... 89, ad Hilar. t. 2, p. 149 et seq.; retractat. l. 2, cap. 33, t. 1, ...24. — Paul. Oros. apolog. cont. Pelag. p. 590 et 606. — S. Hiero... in Jerem. commentar. in prolog. l. 1, t. 3, p. 527; l. 3, p. 586. ...Cassian. de incarnat. Domini, l. 1, cap. 3, in biblioth. patrum, ...7, p. 70. — Mar. Mercat. commonit. sup. nom. Cælest. cap. 2, p. 7. ...Facund. hermianens. l. 7, cap. 3, apud Sirmond. t. 2, p. 440. — ...ron annal. eccles. ad ann. 412, n. 22, t. 7, p. 9 et seq. — Pagi, ...tic. ibid. n. 8 et seq. p. 8.

appelait l'hérésie, sous l'égide du célèbre docteur afr cain, dont il colporta et vanta en tous lieux les écri anti-pélagiens et nommément la lettre à Hilaire.

Jean, qui occupait le siége de Jérusalem, voulu avant de confirmer par son assentiment l'une ou l'autr doctrine et de protéger l'un ou l'autre parti, s'in struire un peu plus à fond du véritable état de la di pute. En conséquence, il fit assembler son clergé (1) et permit à Orose de faire valoir l'autorité des écri d'Augustin, dans la question qui venait d'être soulev au sein de l'église. Les prêtres frémirent à la simp exposition des blasphèmes dont Pélage était accusé (mais l'évêque Jean ne fut pas tout-à-fait de leur avis. aurait désiré, pour prononcer un arrêt équitable, q le jugement eût été plus dans les formes et selon l règles ordinaires, c'est-à-dire que la cause eût été po tée, non devant une assemblée comme celle de Jéru salem, où il n'y avait eu d'autre évêque que lui se mais devant un véritable concile, où Pélage aur trouvé des défenseurs, et d'où probablement il ser sorti absous quant à la doctrine inculpée, doctri d'ailleurs que lui-même, déjà partisan déclaré des o nions d'Origène, n'était pas éloigné de regarder com orthodoxe. Mais il ne put venir à bout de ses desseins (

(1) Origène, Priscillien et Jovinien revivent dans les pélagiens, di Paul Orose, et parlent par leur bouche. — Paul. Oros. apolog. co Pelag. p. 589.

(2) S. Hieronym. epist. 43 ad Ctesiphont. t. 4, p. 477 et seq.; dialog. cont. pelagian. p. 485 et seq. — S. Augustin. de gest. Pe cap. 14 et seq. t. 7, p. 581; cap. 30, p. 586. — Id. epist. 102 Evod. t. 2, p. 178; epist. 28, ad Hieronym. p. 38. — Consultat. Or ad Augustin. in oper. dict. sanct. t. 6, p. 267.

Le clergé de Jérusalem se contenta, pour toute dé-
sion, de récapituler ce qui avait été décidé en Afrique contre Céleste. Jean crut alors n'avoir plus d'autre parti à prendre que celui d'écrire à Innocent, évêque de Rome, et de lui demander un avis qui pût, ce sont ses expressions, servir de règle à l'église entière, dans le jugement qu'elle était appelée à porter sur la question nouvelle; et, en attendant la réponse, il défendit à Pélage d'enseigner, et à ses adversaires de l'outrager aussi publiquement qu'ils ne cessaient de faire. D'après cette déclaration, Jean refusa positivement d'admettre Orose, qui venait d'avancer une proposition que l'évêque de Jérusalem regardait comme hérétique et impie, savoir que l'homme, même soutenu par la grâce, n'était et ne pouvait jamais être sans péchés. Orose ne manqua pas, dans son apologie, de se récrier fortement contre cette accusation, et d'attaquer lui-même avec violence le prélat qu'il nommait son détracteur.

Cependant, Éros et Lazare, tous deux chassés de leurs évêchés dans les Gaules, se trouvaient à cette époque en Palestine. Le premier était disciple de Martin de Tours; et Prosper qui l'appelle *un saint homme*, nous apprend qu'il avait été renvoyé de son siége d'Arles, où Patrocle avait pris sa place, par le peuple mécontent qui n'avait néanmoins pu l'accuser d'aucun crime ni lui reprocher la moindre faute. Pour perdre Pélage et faire condamner sa doctrine à Jérusalem, il s'était associé Lazare, ancien évêque d'Aix; et, tous deux d'accord, suivirent leur plan avec ar-

deur et opiniâtreté. Jean se plaignit amèrement de l'infraction des ordres qu'il avait prescrits pour qu'à l'avenir on évitât de pareilles disputes. On ne tint aucun compte de ses plaintes, et un concile s'assembla à Diospolis ou Lydda, sous la présidence d'Euloge, évêque de Césarée, à qui les deux pasteurs gaulois avaient présenté leur acte d'accusation : quatorze évêques, parmi lesquels était Jean lui-même, composaient cette assemblée. Pélage y comparut. Ses accusateurs refusèrent de s'y rendre sous prétexte de la maladie de l'un d'eux. Orose ne se montra point de tout le temps que durèrent les séances des pères de Diospolis ([1]).

Jean, qui se voyait provoquer aussi directement sur le compte de Pélage, ne crut plus devoir garder les ménagemens auxquels il s'était astreint lors de la première assemblée en Palestine. Augustin rapporte que l'évêque de Jérusalem favorisa ouvertement Pélage, et qu'il mit fin aux discussions en l'absolvant sans condition. On ne lui avait demandé que d'expliquer les propositions qui lui étaient imputées et qui étaient qualifiées d'hérétiques : ces propositions, au nombre de trente, ce fut Pélage lui-même qui se chargea de les défendre et de s'en justifier. Il interpréta favorablement quelques-unes d'entre elles qui se trouvaient réellement dans ses écrits ; il anathématisa les autres, avec le concile, et allégua, ou qu'elles n'étaient pas dans l'ouvrage de Céleste, son disciple, ou, enfin, que si elles s'y lisaient, cela ne le concernait lui per-

([1]) S. Prosper. in chron. Honor. IX et Theodos. V Coss. p. 739 et 740.

sonnellement en rien. Jean, en outre, reproduisit les actes de l'assemblée de Jérusalem et en fit donner lecture: il soutint après cela que Pélage admettait la grâce, et il s'emporta violemment contre les évêques Éros et Lazare, persécuteurs de l'accusé. Pélage exhiba alors des lettres que plusieurs évêques célèbres de son temps lui avaient écrites, et dont les expressions flatteuses étaient propres à lui concilier l'estime générale. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que parmi ces lettres il y en avait une d'Augustin lui-même, dans laquelle celui-ci faisait des vœux ardens pour son très cher frère Pélage, et le remerciait cordialement de ce qu'il avait bien voulu correspondre avec lui. Cette lettre, de l'an 413 environ, fut dans la suite rétractée par l'évêque d'Hippone (1).

L'absolution de Pélage dans un concile où, comme dans l'assemblée de Jérusalem tenue précédemment, on s'était très peu compris, puisque l'évêque de cette ville et ceux de tout l'Orient n'avaient pu s'expliquer qu'en grec devant les Africains et les Occidentaux dont les connaissances se bornaient à l'intelligence de la seule langue latine; cette absolution fut diversement reçue dans l'église, selon les dispositions différentes de ceux qui, à cette époque, y avaient quelque pré-

(1) S. August. cont. Julian. pelag. l. 1, cap. 5, t. 7, p. 369; l. 7, p. 373. — Id. de gest. pelagian. cap. 1, p. 573; cap. 4 et seq. p. 576; cap. 14 et seq. p. 580; cap. 20, p. 584; cap. 25 ad 28, p. 585 et 586. — Id. retractat. l. 2, cap. 33, t. 1, p. 24; cap. 47, p. 26. — Innocent. epist. 96, ad Aurel. Alyp. Augustin., etc., ibid. t. 2, p. 164 et 165. — S. Hieronym. epist. 81, ad Alyp. et August. t. 4, part. 2, p. 646. — S. Prosper. carm. de ingrat. cap. 2, p. 119; libr. cont. collator. cap. 21, p. 362.

pondérance. Jérôme appelle l'assemblée de Diospolis *un misérable concile*. Augustin, au contraire, traite toujours les évêques qui y assistèrent de pères très catholiques et très pieux ; et, selon lui, ils n'auraient jamais absous Pélage, si celui-ci n'avait pas réussi à les tromper en condamnant lui-même les erreurs qu'on lui reprochait. Innocent, évêque de Rome, refusa positivement d'approuver ce jugement ou de le blâmer, n'étant pas, dit-il, assez instruit de la vérité des choses. Seulement il réprouva les écrits que les évêques africains lui avaient dénoncés comme étant de Pélage, écrits qu'il avait trouvés pleins de blasphèmes et d'impiétés ([1]).

Quoi qu'il en soit, Pélage s'empressa de profiter de circonstances aussi favorables pour lui. Il enseigna en tous lieux sa doctrine, se vantant toujours de l'avoir généralement fait reconnaître comme orthodoxe. Il écrivit de nouveau sur la question délicate du libre arbitre, et s'étudia surtout à attirer à son parti et à y attacher les personnages les plus réputés parmi les chrétiens de son temps. Il réussit pour plusieurs : entre autres, Théodore, évêque de Mopsveste en Cilicie, dont nous avons souvent fait mention ([2]), s'éleva avec force contre ce qu'il appela les dangereuses inno-

([1]) S. Hieronym. epist. 81, ad August. et Alyp. t. 4, part. 2, p. 646. —S. Augustin. de grat. Christi et peccato orig. l. 2, cap. 16, t. 7, p. 336. — Id. de gest. Pelag. cap. 2 et 3, p. 574 et seq. — Id. cont. Julian. pelag. l. 1, cap. 5, p. 369 ; cap. 7, p. 373. — Innocent. epist. 96 ad Aurel. Alyp., etc. apud S. August. t. 2, p. 464 et seq.

([2]) Voyez le livre précédent, chap. 3, p. 121 et suiv.

s du prêtre Jérôme, dont la principale était l'opi-
ui établit que les hommes sont entraînés au mal,
ar leur volonté individuelle, mais par leur nature
mes; Théodore, un des écrivains les plus in-
et les plus conséquens dont l'église pût alors
ter, flétrissait ceux qui soutenaient et propa-
t cette opinion, en les appelant les inventeurs
résie du péché originel ([1]).

oth. in biblioth. cod. 177, p. 396.

CHAPITRE II.

Efforts de saint Augustin pour détruire le pélagianisme. — Pélage et Céleste anat tisés à Carthage. — Leur doctrine condamnée. — Concile à Milève. — L'Afrique pr entière, pélagienne. — Lettre de saint Augustin à Jean de Jérusalem. — Inn évêque de Rome, soutient avant tout sa suprématie; puis il condamne les pél — Incendies et massacres en Palestine. — Zosime, évêque de Rome, absout Céles un concile, et condamne la doctrine de la grâce et du péché originel. — Il dé excommunie les accusateurs de Céleste. — Il blâme les évêques d'Afrique. — Il cède un peu sur le dogme aux Africains pour conserver toute sa prépondéra Afrique. — Il approuve la doctrine de Pélage, et flétrit ses ennemis. — Co d'Afrique. — Il condamne le pélagianisme et blâme Zosime. — Lois spoliatrices c les pélagiens.

Pendant que cela se passait en Orient, Augustin s'était pas fait faute d'agir de son côté contre un versaire que ses succès devaient lui rendre de plus plus odieux, et contre lequel d'ailleurs il s'était claré avec trop d'énergie et de publicité pour que honneur ne dépendît pas moins désormais de la pe de Pélage, qu'il n'avait dépendu jusqu'alors de ce des donatistes, à laquelle il paraissait enfin avoir ré à mettre la dernière main. Déjà, comme écrivain, avait employé contre son rival toutes les armes étaient en son pouvoir. Il l'avait, dans ses traités, cusé à la face de l'univers; il avait hautement p ché contre le pélagianisme. Pour parvenir plus sû ment et plus promptement à son but, il adopta bien une nouvelle marche : à force de louer avec affectati l'église de sa patience et de sa longanimité à l'ég des pélagiens, il parvint à faire triompher un systè tout-à-fait opposé à celui qui avait été suivi jusqu'à moment envers ces sectaires.

En conséquence, l'an 416, un concile fut assem

ontre eux à Carthage. Les soixante-dix évêques ou environ qui le composaient, n'hésitèrent sur aucun des points soumis à leur examen. Ce ne furent plus les erreurs seules contre la grâce divine et le péché originel que l'on se borna à condamner; on voulut pénétrer jusqu'à la racine du mal, et Pélage ([1]) et Céleste, devenu prêtre en Orient, furent anathématisés comme étant incontestablement les auteurs de l'hérésie qu'on foudroyait ([2]).

« Les lettres de nos saints collègues, Éros et Lazare, dirent les évêques dans leur épître synodique, nous ont appris quelles sont les erreurs de Céleste et de Pélage. Nous avons cru, en conséquence, devoir examiner de nouveau ce qui avait été fait à ce sujet, il y a cinq ans, à Carthage. Il paraît, ajoutèrent-ils, qu'à cette époque Céleste a été retranché du corps de l'église. Cependant, il a, depuis cette condamnation, été élevé au grade de la prêtrise: ce caractère éminent ne doit pas le soustraire à une condamnation nouvelle. »

Les pères entrent après cela dans quelques détails sur la doctrine professée par leurs antagonistes. Ils la font consister, comme nous avons dit précédemment, dans la trop grande confiance qu'elle a pour but d'in-

(1) Le serpent breton avait vomi dans ses discours pestiférés, dit saint Prosper...

(2) S. Augustin. de perfect. justit. cont. Celest. cap. 1, t. 7, p. 508.— Id. epist. 106, ad Paulin. t. 2, p. 180. — Mar. Mercator. commonit. sup. nom. Cælest. cap. 2, p. 7; adv. script. Julian. n. 6, p. 30. — Paul. Oros. in apolog. cont. Pelagium, p. 590. — S. Prosper. in carm. de ingrat. cap. 1, p. 115; cont. collator. lib. cap. 21, p. 362.

spirer à l'homme en ses propres forces, sans le cours de la grâce de Dieu; et en ce que les en sont supposés pouvoir être sauvés sans avoir reçu baptême, parce que le sang de Jésus-Christ n'a po été versé pour ces créatures innocentes. Ils accusèr Céleste de s'être grossièrement contredit en feign de reconnaître, à Carthage, la nécessité du bapt pour les enfans, de même qu'Augustin avait acc Pélage d'avoir anathématisé, en Orient, les princi que l'Afrique lui avait imputés à crime. Ils conclur de là que la doctrine pélagienne devait être conda née sans égard ni restriction aucune. Ils demandèr en outre avec les plus pressantes instances à Innoce évêque de Rome, à qui l'encyclique était adress que le siége apostolique renforçât encore, par adhésion formelle et clairement exprimée, la sente qui frappait les sectaires.

« Dans le cas, finirent-ils par dire au même In cent, où votre vénération aurait confirmé dans le tem l'absolution de Pélage par les Orientaux, que cela l'empêche aucunement de condamner maintenant l' reur et l'impiété dont Pélage a alors protesté q n'était pas coupable. Les dogmes des pélagiens r versent de fond en comble toute l'économie de la ligion chrétienne: on ne saurait être trop sévère cont cette hérésie et ses fauteurs. Soit donc que Pélage Céleste aient conçu un saint repentir de leurs fautes soit même que les écrits dont on les accuse ne puisse avec justice leur être attribués, nous condamnons

athématisons quiconque professe les opinions qui y ont contenues et développées ([1]). »

On tint la même année un second concile à Milève en Afrique. Comme à Carthage, on y condamna les opinions des pélagiens, mais non leurs personnes, que l'on se contenta d'abandonner au jugement du siége de Rome. Il est dit dans la lettre synodique que les pères de Milève adressèrent à l'évêque Innocent : que les erreurs graves, nées depuis peu dans l'église, consistaient en ce que l'on voulait porter les fidèles à ne plus demander à Dieu son secours contre les tentations, sous prétexte que nous pouvons fort bien les vaincre par nous-mêmes, et à nier la nécessité du baptême pour le salut des petits enfans. « On prétend, a-t-il dit en outre dans cette épître, que Pélage et Célestius sont les chefs de cette secte pernicieuse; que ce dernier a été ordonné prêtre en Asie, et que le premier a réussi à séduire et à tromper nos frères de Jérusalem. Nous, au contraire, à l'exemple de nos frères du concile de Carthage, nous invoquons votre autorité qui repose sur l'autorité des saintes écritures, pour qu'elle se hâte d'opposer une digue à ce torrent. Nous aimerions cependant mieux que ces chrétiens se corrigeassent et demeurassent dans le sein de l'église, que de devoir les en retrancher. »

Non contens de ces mesures, cinq évêques d'entre eux qui avaient assisté aux deux conciles anti-péla-

([1]) Patr. concil. carthag. epist. 90, ad Innocent. pap. apud S. August. t. 2, p. 157. — Possid. vit. S. August. cap. 18, ibid. t. 1 (sans pagination). — S. Prosper. carm. de ingrat. cap. 3, p. 123 et seq.

giens, écrivirent une troisième et très longue lettr Rome. C'était pour communiquer à Innocent le craintes sur l'augmentation rapide des partisans Pélage. Ils ne croyaient pas que leurs épîtres syn diques d'Afrique et de Numidie fussent suffisan dans un cas aussi pressant et d'une aussi haute i portance pour la prospérité et même l'existence de glise, déjà livrée en quelque sorte, selon eux, a disciples de Pélage, tant en Afrique qu'en Orient à Rome même, où cet hérétique avait long-temps d meuré. « Les uns s'y sont faits pélagiens, dirent l évêques, parce qu'ils sont intérieurement convainc de la vérité de la doctrine enseignée par le maître. L autres abhorrent cette doctrine, mais ils croient P lage innocent, et ils en donnent pour preuve le jug ment en sa faveur prononcé par les pères orienta de Diospolis. Il n'y a donc de remède contre le m dont l'église est menacée que dans la plus promp sollicitude à appeler Pélage devant le tribunal du sié de Rome, ou à l'interroger par lettres, afin qu'il s'e plique nettement sur ce qu'il entend par la grâce qu dit admettre, et qu'il ne place probablement que da le libre arbitre, ou bien dans la rémission des péché ou enfin dans les préceptes de la loi, et nullement comme il devrait le faire, dans ce don gratuit et in dispensable du Saint-Esprit, qui nous fait résister la concupiscence et vaincre les tentations. Si votr sainteté néglige cette précaution, nous verrons les dis ciples et les partisans de Pélage croître de jour e jour en nombre et en arrogance, sous nos propre

et sans que nous puissions y mettre le moindre
e (¹).

n, Augustin écrivit directement à Jean, évêque
rsalem, pour qu'il lui envoyât les actes du concile
ospolis, relativement aux affaires, dit-il, du
, mon frère, et le fils bien-aimé de votre sain-
Il aurait désiré s'assurer par lui-même si, comme
'avait avancé, Pélage s'était rétracté, ou du
si, pour obtenir son absolution, il avait répu-
opinions qu'on lui reprochait en Palestine. Au
e les faits répondissent à l'idée qu'il s'en était
il s'en serait servi pour achever de convaincre
ui ne partageaient pas encore ses opinions à cet
Dans le cas contraire, il était toujours le maître
pas donner de publicité aux actes diospolitains;
s publiant, il aurait pu en combattre les déci-
alors incontestées et patentes, en toute connais-
de cause. Au reste, Augustin ne cacha pas qu'il
nstruit de l'affection que Jean portait à Pélage;
dit-il, il savait parfaitement aussi que l'attache-
le sa révérence pour la personne de l'hérétique
endait aucunement jusqu'aux erreurs qu'il avait
sées: et, pour prouver son entière confiance en

Prosper. carm. de ingrat. cap. 3, p. 125. — Episcop. milevit.
ist. 92, ad Innocent. apud S. Augustin. t. 2, p. 159 et 160. —
stin. epist. 152, ad Joann. hierosol. p. 541; epist. 95, ad In-
pap. p. 161 et seq.
lettre, dans l'exemplaire qui a appartenu à Arnauld, est char-
otes marginales, de la main de celui-ci, où les fameuses dis-
s de grâce efficace et grâce suffisante sont répétées à chaque
à propos des opinions augustiniennes qui devaient, dans la
onner lieu à tant de vaines subtilités théologiques.

l'évêque de Jérusalem sous ce rapport, il lui adre la réfutation qu'il avait publiée d'une des propositi erronées de Pélage, celle par laquelle il soutenait la grâce divine n'est autre chose que le don naturel libre arbitre qui nous vient de Dieu (¹).

On ne tarda pas en Afrique à recevoir les répo de l'évêque de Rome Innocent, aux trois lettres qui avaient été écrites. « Il y confirmait les décisions conciles de Carthage et de Milève. Il louait le corps évêques africains qui s'étaient conformés à l'anci et respectable règle ecclésiastique, constamment servée dans tout l'univers, celle qui enjoint de co sulter l'évêque de Rome sur toutes les affaires en d cussion, quelles qu'elles puissent être, parce que pasteur est chargé du soin de toutes les églises de catholicité. Il témoignait sa satisfaction de ce que Africains n'avaient pas méconnu les droits du si apostolique, qui s'opposent à ce qu'aucune questi même dans les provinces ecclésiastiques les plus él gnées, soit résolue sans la participation de l'év qui occupe ce siége, et qui n'est jamais animé que le désir d'imiter, autant qu'il est en lui, le gr apôtre de qui il tient cette autorité suprême. »

Innocent, après avoir ainsi mis ordre à l'affaire l'intéressait le plus vivement dans cette querelle, sa celle de sa suprématie ecclésiastique, ne fit pas moindre difficulté de donner satisfaction pleine et tière à ses collègues de Carthage et de Milève, en c damnant Céleste et Pélage, comme auteurs des n

(¹) S. Augustin. epist. 252, ad Joann. hierosol. t. 2, p. 347.

lles opinions hérétiques; et il les condamna, eux et urs adhérens, à la privation de la communion reli-euse, jusqu'à résipiscence, c'est-à-dire jusqu'à ce u'ils se seraient arrachés aux liens du diable. « Il croit ux, dit-il, ou du moins falsifiés en bien des points actes du concile de Diospolis qu'on lui a envoyés: considère cette assemblée orientale comme absolu-ent nulle et non avenue. Il désire, continue-t-il, e Pélage se fasse absoudre, non en vertu de ces tes, mais en faveur d'un repentir sincère de ses er-urs et d'un heureux retour à la foi de ses pères. J'ai , ajoute enfin Innocent, le livre de Pélage, et je le uve répréhensible et condamnable en tous points: n'y vois rien qu'on puisse louer avec raison. »

C'est là la décision fameuse dont Augustin se glorifie tant d'endroits de ses écrits, et de laquelle, depuis tte époque, il a toujours cherché à se faire un appui ns les querelles qu'il ne cessa d'avoir dans la suite ec les pélagiens. L'écrivain Gennadius en parle mme d'un décret qui fut confirmé par Zosime, suc-seur d'Innocent, et par toute l'église ([1]).

Il serait inutile d'énumérer longuement les mas-cres et les incendies dont le pélagianisme avait été use en Palestine depuis le concile de Diospolis: ces

([1]) S. Innocent. epist. 91, ad Aurel. et omn. sanct. episcop. concil. thag. apud S. Augustin. t. 2, p. 158; epist. 93, ad Sylvan. Valent. et er. milevit. synod. p. 160; epist. 96, ad Aurel. Alyp. August. etc. 164. — Id. cont. Julian. l. 1, cap. 4, t. 7, p. 367. — Id. cont. s epist. pelagian. l. 2, cap. 3, p. 458; cap. 4, p. 459. — Id. de t. Christi et peccat. orig. l. 2, cap. 8 et 9, p. 335. — Gennad. lib. script. eccles. cap. 44 post. S. Hieronym. oper. t. 5, p. 37.

scènes de sang et de dévastation paraissaient , à cett époque, être inévitables chaque fois qu'il s'agissait ent chrétiens de la dispute de mots même la plus vain Les nouveaux sectaires, dit Augustin, avaient cherch tous les moyens imaginables de vexer les serviteurs servantes de Dieu, confiés aux soins spirituels du prê Jérôme, leur plus redoutable adversaire. C'est pourq les maisons religieuses furent livrées aux flammes, d fidèles, et entre autres un diacre, égorgés; et Jérô lui-même courut les plus grands dangers. Dès qu'I nocent avait été instruit de ces désordres par des vierg consacrées à Dieu, il s'était empressé de s'en plaind à Jean, évêque de Jérusalem, et même d'en faire sujet de reproche à ce pasteur qui, disait l'évêque Rome, laissait au diable la latitude de commet dans son diocèse de pareilles horreurs. Innocent av également écrit à ce sujet à Jérôme (1).

A peine Innocent eut-il été remplacé sur le siége Rome, que les choses changèrent entièrement d' pect dans l'église, pour ce qui concernait les opini pélagiennes. Céleste, chassé d'Éphèse où il s'était tiré, se rendit à Rome dès qu'il apprit la mort d' nocent : son but était de chercher à repousser au que possible le blâme que sa condamnation par évêques d'Afrique venait de faire rejaillir sur lui. rivé dans la capitale, il accusa d'ambiguité et d'inj tice devant le nouvel évêque Zosime le jugement les pères de Carthage et de Numidie avaient pronon dans sa cause. Il cita Paulin, son accusateur, au

(1) S. August. de gest. Pelag. cap. 35, t. 7, p. 589.

nal du siége apostolique. Il se plaignit des faux soupçons que l'on avait élevés contre lui, des calomnies dont il avait été la victime; et il demanda enfin que le procès théologique sous le poids duquel ses ennemis l'avaient accablé, fût revisé pour la dernière fois.

Zosime se rendit à ses désirs. Ayant convoqué les évêques et les prêtres qui se trouvaient en ce moment à Rome, ainsi que le clergé romain lui-même, il voulut que cette assemblée réunie à cette seule fin, examinât de nouveau tout ce qui avait fait le sujet des précédentes discussions dans la cause de Céleste. Cela eut lieu en effet: l'exposition de foi de Céleste fut publiquement lue et approuvée comme orthodoxe. Il y était cependant clairement établi qu'il n'y a point de péché originel, et que c'est une hérésie de croire que le péché qui n'est que l'abus de la liberté humaine, puisse naître avec l'homme, c'est-à-dire exister avant que celui-ci ait pu faire aucun usage de sa liberté ou de sa volonté. Cette indulgence qu'Augustin employa toute sa dialectique à faire excuser puisqu'il n'espérait pas de réussir à la faire condamner, était, dit cet écrivain, la récompense du dévouement sans bornes que Céleste avait professé aux décisions du saint siége, auquel il avait formellement promis de se soumettre en dernière analyse, quel que fût d'ailleurs le jugement qui en serait émané (1).

Après la tenue du concile, Zosime adressa une lettre

(1) S. Augustin. cont. duas epist. pelag. l. 2, cap. 3, t. 7, p. 458 et 459; de grat. Christi et peccato orig. l. 2, cap. 6, p. 334.

à Aurélius et aux autres évêques d'Afrique. « Il fa
toujours, y est-il dit, prier le Seigneur pour que
siége de Rome, qui doit répandre la lumière sur tou
la terre, ne tombe pas lui-même dans les ténèbres
Nous avons, continue Zosime, examiné avec une atte
tion scrupuleuse, non seulement le symbole de
croyance de Céleste, mais encore tous ses écrits
jusqu'à ses paroles. Il prétend n'avoir jamais con
les évêques Éros et Lazare et ne les avoir vus qu'
passant. Vous auriez dû, dit-il aux pasteurs af
cains, prendre des renseignemens plus exacts et pl
précis sur la confiance que méritaient ces deux ind
vidus, tant par leurs antécédens que par leur cara
tère notoire, surtout puisque, absens eux-mêmes, i
accusaient des absens qui ne pouvaient se défendr
Mais vous avez cru inutiles ces précautions suggéré
par la prudence. Je vous dirai donc qu'Éros et Lazar
ordonnés évêques dans les Gaules, par fraude et cont
la volonté du clergé et du peuple, étrangers au pa
où ils exerçaient le saint ministère et inconnus des
dèles qu'ils prétendaient diriger, ont fini par se rend
justice à eux-mêmes en abdiquant l'épiscopat (
Nous, maintenant, nous les déposons en outre de
prêtrise, et les privons de la communion sacerdotale
Après cette sortie, Zosime, en vertu de l'autori
du siége apostolique et mu par l'amour qu'il porte
tous les évêques ses frères et collègues, enjoint

(1) Saint Prosper appelle Éros un saint homme, et fait de Patrocle son remplaçant, un intrigant et un intrus. — S. Prosper. in chron. an. 412 (Honor. IX et Theodos. V Coss.), p. 739 et 740.

eux d'Afrique de se pénétrer un peu mieux à l'avenir des lois divines et des préceptes des saintes écritures (1).

C'est ainsi que la lutte s'engageait peu à peu, qu'elle s'animait à mesure que les évêques de Rome cherchaient à fonder et à consolider leur suprématie sur les églises d'Afrique. Il leur était moins difficile de parvenir à leur but dans cette province, qu'il ne l'eût été dans l'Orient. Jusqu'à présent toutes les entreprises de ce genre étaient demeurées infructueuses partout où elles avaient été tentées. Néanmoins, il y avait incomparablement plus d'apparence de réussite à Carthage qu'à Constantinople : non que l'évêque de Rome eût un droit plus réel sur le siége de cette première ville que sur celui de la seconde; mais réunies sous un seul gouvernement politique, ou du moins n'ayant pas un gouvernement séparé, l'Italie devait naturellement conserver sa prépondérance religieuse sur l'Afrique. Nous avons déjà vu Innocent affecter la primatie sur le clergé carthaginois, en lui accordant d'ailleurs tout le reste. Zosime manifesta les mêmes prétentions. Il les poussa même jusqu'à défendre que l'on disputât encore à l'avenir sur ce que le siége apostolique avait une fois décidé; et, en outre, moins prudent en cela que ses prédécesseurs, il condamna les opinions émises par les évêques qu'il voulait dominer. C'était trop prétendre à la fois : et cette conduite de Zosime doit pour le moins être taxée d'impoli-

(1) Zosim. epist. ad african. episcop. 3 apud Labbe, t. 2, p. 1558 ad 1560.

tique si, sur le témoignage des auteurs catholiqu d'alors, on veut bien la soustraire au reproche d'h résie (¹).

Aussi Zosime céda-t-il bientôt sur ce qui devait l importer le moins, c'est-à-dire sur ce qui n'était q de doctrine. Il examina une seconde fois la form de croyance que Céleste avait rédigée, et il la tro pleine de propositions hérétiques, et conçue dans esprit de ténacité et d'obstination dans l'erreur, q avait fait prendre au sectaire le parti de ne répond que sur les points sur lesquels il n'était point int rogé. Zosime cependant continua à traiter Céleste av la plus grande douceur; il lui accorda sans pei deux mois pour venir à résipiscence et pour annon lui-même sa conversion aux évêques africains. Et persista dans la condamnation prononcée contre l deux évêques gaulois, Éros et Lazare, dont nous avo plusieurs fois parlé : il les déposa même, quoiq absens, et sur la seule dénonciation de Céleste et d Patrocle. Ce dernier, comme nous l'avons dit, lors d renvoi de l'évêque Éros, avait occupé le siége d'Ar par la faveur de Constance, général romain dans l Gaules, dont il était l'ami et le familier (²).

(¹) Facund. hermian. l. 7, cap. 3, apud Sirmond. t. 2, p. 440. Cet écrivain, après avoir attribué l'absolution de l'hérésiarque Pél par les évêques de la Palestine à l'ignorance, rapporte que, malgr sentence contraire de saint Innocent, saint Zosime approuva les op nions de Pélage et de Céleste, comme bonnes et catholiques, et qu reprocha en outre aux évêques africains de les avoir crues hérétiques, et

(²) S. Augustin. de grat. Christi et peccat. orig. l. 2, cap. 6 et 7, t. 7 p. 334 et 335; cap. 23, p. 338. — Id. cont. duas epist. pelagian. l. 2 cap. 4, p. 459. — Zosim. pap. epist. 10, ad concil. carthag. t.

Pendant ce temps-là, étaient arrivées à Rome des lettres de l'évêque Praylus, successeur de Jean à Jérusalem, par lesquelles il recommandait Pélage à Zosime. Ces lettres étaient accompagnées d'une profession de foi du même Pélage, et d'un écrit où il se disculpait avec adresse du reproche de rejeter le baptême des enfans et la grâce divine. Zosime fit lire ces pièces publiquement, les approuva sans restriction et les déclara orthodoxes, catholiques et tellement claires qu'elles ne laissaient plus le moindre lieu à de mauvaises interprétations, même de la part des plus méchans.

Il écrivit aussi sur nouveaux frais aux évêques Aurélius, Augustin et leurs partisans, tous ennemis déclarés de Pélage, afin de témoigner hautement sa douleur de ce que l'on avait osé condamner un homme d'une foi aussi pure. Il revint avec plus de force et d'aigreur encore qu'auparavant sur le compte d'Éros et de Lazare. « Lorsque, dit-il, le prêtre Céleste a été examiné devant nous, nous vous en avons fait part. Maintenant, nous recevons sur l'affaire de Pélage des lettres du successeur du saint évêque Jean, pasteur à Jérusalem. Et Pélage nous a écrit lui-même. Quelle n'a pas été notre joie de voir que ces pièces étaient entièrement conformes aux opinions manifestées par Céleste! Les évêques assemblés avec nous en étaient émus jusqu'aux larmes. Nous le voyons bien : Pélage aussi a été calomnié par Éros et Lazare. Ne

p. 1572. — S. Prosper. in chron. (ann. 414) Honor. IX, Theodos. V Cos. p. 740.

savez-vous donc pas encore quels sont ces brouillon ces éternels élémens de discorde et de trouble Ignorez-vous l'histoire de leur vie et la sentence d condamnation dont ils ont été frappés ? Hé bien ! qu l'autorité du siége apostolique serve du moins à vo faire connaître cette sentence. Peu de mots suffiro ensuite pour vous donner une idée du caractère des antécédens de ces deux hommes. Le métier d calomnier l'innocence est une habitude invétér chez Lazare. Il a noirci, avec une malignité diaboliq dans plusieurs conciles, notre saint collègue Bric évêque de Tours. Proculus, évêque de Marseille, s'e vu forcé de condamner Lazare comme calomniateu dans un concile tenu à Turin. Voilà Lazare. Or, Ér est en tout semblable à lui. Il serait donc révoltant plus haut degré que vous accordassiez quelque créan à des inculpations aussi dénuées de fondement faites par des charlatans reconnus. Ce sont des pest publiques qui ont troublé l'Afrique entière et agi tout l'univers chrétien, dans le seul but de satisfai leurs passions déréglées..... Céleste et Pélage ont ob aux ordres du saint siége apostolique et se sont rendu à sa citation. Où sont Éros et Lazare, et quelle défé rence ont-ils montrée pour notre intervention ? Pour quoi ne se présentent-ils pas également s'ils veulen que désormais leurs noms ne fassent plus rougir d honte au souvenir des crimes qui ont nécessité leu déposition ? »

Les pères africains s'étaient assemblés à la réceptio *de la premiè*re lettre de l'évêque de Rome, celle qu

ne concernait que le seul Céleste. Ils s'empressèrent d'écrire à Zosime, pour le prier de suspendre sa décision définitive jusqu'à ce qu'il eût pu être mieux instruit de la vérité. Leur assemblée augmenta peu à peu en nombre : les deux cent quatorze évêques qui la composaient finalement ([1]), portèrent les décrets qui, l'année suivante, fournirent matière aux huit canons anti-pélagiens, que confirmèrent les empereurs Arcadius et Honorius, en condamnant les pélagiens à l'exil perpétuel et à la confiscation des biens, et qu'embrassèrent toute la catholicité et Rome elle-même ([2]). Le concile fit alors connaître à Zosime, par une lettre synodique, qu'il avait formellement approuvé le décret d'Innocent, son prédécesseur; que Céleste devait prendre le même parti s'il désirait être absous, et qu'une adhésion en termes généraux et vagues ne serait pas admise. Les pères rappelèrent à cette occasion à l'évêque de Rome le jugement du saint siége sur les actes du concile diospolitain, et répondirent au reproche d'avoir trop légèrement condamné Céleste, par celui que leur paraissait avoir

([1]) Dans sa chronique, saint Prosper compte deux cent dix-sept pères au concile de Carthage. Dans quelques manuscrits cependant il y a deux cent quatorze; dans d'autres, deux cent vingt-quatre.

([2]) « Les oreilles de *notre mansuétude*, disent les empereurs, étaient frappées depuis quelque temps du bruit qu'une hérésie pestilentielle avait pénétré dans les cœurs, tant à Rome qu'en d'autres lieux, etc. » Et la mansuétude impériale décrète le bannissement et la spoliation des hérétiques, afin de les rendre du moins misérables si elle ne pouvait les rendre orthodoxes, et de faire leur malheur en cette vie, puisqu'elle ne pouvait les déterminer à accepter le bonheur comme elle l'entendait, dans l'autre.

mérité Zosime en l'absolvant avec pour le moins autant de légèreté [1].

[1] S. Zosim. epist. 3 ad african. episcop. apud Labbe, t. 2, p. 1 1560. —S. Prosper. lib. 1 pro B. August. respons. advers. capitul. ad object. 8, apud S. Augustin. t. 7 in append. p. 592. — Id. cont tor. l. 4, cap. 5, ibid. p. 602 ; cap. 21, p. 611, etc. — Id. in chr ann. 420) Honor. XII et Theodos. VIII Coss. p. 741.

CHAPITRE III.

…le général d'Afrique.—Il voue aux peines de l'enfer les enfans morts sans baptême. —Grâce nécessaire et nécessitante. — Arrogance de l'évêque de Rome. — Il accepte …décisions dogmatiques du concile africain. — Lois contre les pélagiens. — Julien. —Sa résistance et celle d'autres partisans de Pélage. — Rome les condamne. — Les …seurs du pouvoir leur font consommer le schisme. — Injures de part et d'autre. — …int Augustin, prédestinatien. — Semi-pélagianisme. — Calomnies des catholiques. — …s pélagiens repoussés partout, et repoussés au nom de la loi. — La Bretagne péla…enne. — Les Gaules semi-pélagiennes. — Le pélagianisme est condamné par le con…le général d'Éphèse. — Les pélagiens, persécutés par le pape Léon-le-Grand. — Derniers efforts du pélagianisme. — N'ayant plus à le combattre, l'église redevient …aisonnable.

L'an 418, se tint le concile général d'Afrique sur le …élagianisme, devenu, par les incidens qui s'étaient …entifiés avec la question principale, une affaire d'un …térêt majeur pour cette province. L'évêque Auré…us d'une part, et de l'autre Donatien, évêque de Té…pte et primat de la Bysacène, y occupaient le premier …ng: deux cent vingt-quatre évêques formaient le …orps de cette imposante réunion, dont le résultat fut … publication des huit canons dont nous avons parlé …ans le chapitre précédent.

D'après les décisions qu'ils exprimaient, il ne fut …lus permis à qui voulait échapper aux rigueurs de …anathème ecclésiastique de dire qu'Adam est né mor…el: le concile prétendait qu'il n'était devenu mortel que …epuis sa chute, et que tous les enfans des hommes, …n venant au monde, participaient au crime commis …ar le premier père, crime que le baptême seul pou…ait effacer. Ce n'est pas tout. Comme l'esprit humain, …ne fois sur la pente de l'erreur, s'arrête rarement à une

opinion, quelque déraisonnable qu'elle soit, sans gravi encore vers une opinion plus déraisonnable, le concile un neuvième canon (le troisième en rang) qui poussa choses à l'excès le plus diamétralement opposé a opinions pélagiennes sur le baptême ([1]) : il conda ceux qui, pour concilier autant que possible l'ort doxie avec l'humanité, avaient, depuis peu, inventé lieu de repos hors du ciel, où séjourneraient les e fans morts avant la consommation de l'acte qui vait les constituer chrétiens ([2]).

([1]) Voyez aux notes supplémentaires, n° 1, à la fin du chapitre.

([2]) Ce troisième canon est regardé par plusieurs comme apocry ils s'appuient pour cela sur des autorités fort respectables. Peut toute la difficulté naît-elle de ce que ce n'était pas un canon partic mais seulement une partie du second canon. Le cardinal Noris, enne en sa qualité de janséniste, des limbes que les jésuites pélagiens de temps voulaient remettre en crédit, cherche à le faire croire. Lui-m se garde bien de se prononcer sur cette question; mais il se garde de faire ressortir sa subtilité théologique dont cependant il esp beaucoup de succès. Saint Augustin soutient naturellement que les giens avaient été condamnés fort justement par le saint siége, à cau leur audace à accorder un lieu de repos et de salut hors du ciel aux e morts sans baptême. Saint Fulgence dit, à propos de ce même bap indispensable au salut, que quiconque n'entre pas au ciel, souffrir peines interminables de l'enfer; et l'église, au concile de Trente, r cette décision de Fulgence et d'Augustin, nettement contraire à l' nion de l'existence des limbes, soutenue par les pélagiens ancie modernes, dans les termes suivans : « Les enfans, à moins qu'ils soient régénérés en Dieu par la grâce du baptême, ne sont proc par leurs parens, soit fidèles, soit infidèles, que pour une misère fin et la mort éternelle. » — S. Cœlestin. pap. ad episcop. Galliæ, ep cap. 10, apud Labbe, in append. t. 2, p. 1617. — S. Fulgent. de in nat. et grat. cap. 14, in biblioth. patr. sæcul. 6, t. 9, p. 204. — He Noris, hist. pelagian. l. 1, cap. 13, p. 84. — S. Augustin. t. 7, p. 492. Catechism. ex decret. concil. trident. et jussu pap. Pii V edit. p. 195. Voyez la deuxième note supplémentaire.

Sur le point si vivement disputé de la grâce, le concile prononça sa sentence définitive, qui fut l'excommunication contre quiconque ne croirait pas avec lui, que la grâce n'est, ni un effet de la clémence divine qui nous accorde le pardon des péchés que notre faible nature nous fait commettre, ni une inspiration céleste qui nous fait aimer le bien, ni un secours d'en haut pour nous aider à bien faire; mais que c'est une action de Dieu réellement opérée en nous, en conséquence de laquelle nous faisons le bien, c'est-à-dire qui nous met dans l'impossibilité de ne pas le faire.

Zosime n'avait point répondu à la lettre du concile africain précédent, auquel d'ailleurs il n'avait rien de nouveau à dire, puisque Céleste qui voyait sa condamnation inévitable, s'était soustrait à toute espèce d'examen. Il répondit très brièvement aux deux épîtres synodiques à la fois, après avoir reçu celle du concile général. Ce fut surtout pour exalter en termes magnifiques sa puissance et sa dignité, sans presque toucher au fond de la question. « Malgré notre suprême autorité, écrivit-il aux pères d'Afrique, qui fait que personne ne peut légitimement appeler de nos sentences, nous avons bien voulu, mu par les sentimens de fraternité qui nous lient, vous faire part de nos opinions, et vous expliquer notre conduite (1). »

Cette arrogance orgueilleuse aurait difficilement pu

(1) Phot. in biblioth. cod. 53, p. 41. — S. Augustin. de anim. l. 2, c. 12, t. 7, p. 492; cont. duas epist. pelagian. l. 2, cap. 3, p. 458. — epist. 157 ad Optat. t. 2, p. 270 et seq. — Concil. african. cap. 76 ad (ann. 418), apud Labbe, t. 2, p. 1663 et seq.
Voyez aux notes supplémentaires, n° 3, à la fin du chapitre.

se soutenir par elle-même : Rome appela, comme d'o-dinaire, la politique à son secours. Elle céda sur le dogme aux évêques rivaux de sa puissance, aimant mieux paraître inconstante dans ses opinions, que risquer ses prétentions à la suprématie spirituelle. Celle-ci lui était rarement disputée, comme tirant pour le moment peu à conséquence, par les pasteurs auxquels elle accordait tout le reste. C'est encore là un des motifs de ces changemens subits de doctrine et de croyances, que nous avons déjà remarqués de la part du saint siége, et que jusqu'ici nous n'avons pu attribuer qu'à son ignorance. Dans l'affaire des pélagiens, c'était envie de conserver la domination acquise et de l'augmenter encore s'il était possible. Les évêques d'Afrique étaient trop bien d'accord pour ne pas l'emporter sur Rome, si Rome, en cette occasion, s'était opiniâtrée à vouloir l'emporter sur eux. Et puis, les empereurs se rangèrent de l'avis du concile africain.

Le siége apostolique sentit alors qu'il lui importait d'embrasser cette opinion bien plus encore que ne l'avait embrassée le concile lui-même. Honorius venait de porter une loi qui exilait Pélage, Céleste et tous leurs partisans : il avait ordonné à Aurélius, évêque de Carthage, de sévir contre eux et d'exiger en tous lieux des signatures de condamnation de leur hérésie. Zosime aussitôt s'empressa de les condamner également ; ce qu'il fit au moyen d'une longue épître qu'il adressa à tous les évêques. Il y rapporta, et les accusations dirigées dès le principe contre les pélagiens par Paulin le diacre, et la sentence prononcée con-

x par son propre prédécesseur Innocent. En vertu s décrets de Zosime, les enfans morts sans bap-e n'eurent plus aucun moyen d'échapper aux peines nelles, et la grâce de Dieu, particulière et spé-le pour tous les actes vertueux de la vie, devint de cte nécessité. Ce décret fut expédié à Constanti-ple, en Égypte, à Jérusalem, en un mot, dans tout nivers chrétien, et il fut partout confirmé (1).

Les réclamations et les plaintes des pélagiens, lors-'ils apprirent une condamnation aussi honteuse à rs yeux pour l'autorité dont elle émanait qu'inat-due pour ceux qui en étaient les victimes, se con-ivent sans peine. Ils accusèrent sans détour l'évêque osime et tout son clergé de prévarication : c'est là du oins ce que rapportent les auteurs catholiques, dont s écrits seuls peuvent nous guider dans le labyrinthe e cette intrigue religieuse. Julien surtout, un des êques italiens du parti de Pélage, prit ouvertement ardemment la défense des nouveaux persécutés. 'était le plus savant et le plus éloquent des pélagiens; alement instruit dans les lettres grecques et latines, était d'autant plus propre à la polémique, que son prit mordant était naturellement porté à la satyre. lien avait beaucoup d'amis, et ne les devait qu'à la nté avec laquelle il avait secouru les indigens, en

(1) S. Augustin. de grat. Christi et peccat. orig. cap. 17, t. 7, p. 336, passim. — Id. epist. 47 ad Valent. t. 2, p. 62; 157 ad Optat. p. 273. S. Prosper. cont. collator. lib. pro B. August. resp. 4, cap. 21, apud August. t. 7, p. 641. — Decret. Zosim. pap. apud Labbe, t. 2, p. 1574 seq. — Imp. Honor. ad Pallad. præf. prætor. p. 1606 et seq. — Impe-l. epist. Honor. ad Aurel. carthag. episcop. p. 1608.

leur distribuant toute sa fortune, pendant le temp qu'avait duré la grande famine d'Afrique : ses adve saires cherchèrent dans la suite à envenimer ce action louable sous tous les rapports; ils lui prêtère des motifs de cabale et d'intérêt de secte, et ils acc sèrent leur ennemi de n'avoir, par sa philantrop travaillé qu'à se faire des partisans et des créatures.

Quoi qu'il en soit, Julien refusa positivement de soumettre à l'édit de Zosime, auquel on forçait alo tous les évêques d'adhérer. Dix-huit de ses collèg suivirent son exemple. Ils protestèrent vivement con l'astuce avec laquelle, disaient-ils, on extorquait signatures chez les pasteurs les plus simples et les moi capables de juger la question, sans jamais consent ce que tous les évêques à la fois fussent assemblés concile pour la discuter et la résoudre. Ce sont ces galités que Julien entreprit de dévoiler. Il écrivit d bord à Zosime, et lui envoya une profession de presque pélagienne. Il y reconnut, à la vérité, la mo comme un héritage d'Adam, notre premier père; m il persista à nier le péché originel ou naturel, com on le nommait indifféremment alors. Il se récria av force contre le changement spontané d'opinion et conduite de la part de Zosime, qui avait condam sans les entendre, ceux qu'il avait long-temps défen et protégés, et cela au moment même qu'ils imputai à la seule calomnie la plupart des accusations do leurs ennemis se plaisaient à les charger. Mais tout inutile : le parti une fois pris décidément, il ne s gissait plus d'hésiter sur son exécution. Zosime co

damna de nouveau et déposa tous ceux qui osaient appeler de sa dernière sentence. Les pélagiens, malgré cela, s'en référèrent au prochain concile général, et ne cessèrent de se plaindre publiquement de ce qu'on avait la partialité de leur en refuser la convocation. Ils n'attribuèrent cette dureté qu'à la bonté de leur cause, qui leur aurait fait remporter tout l'avantage dans une réunion régulière. Augustin prétendit au contraire que l'erreur pélagienne n'était pas une de ces hérésies infiniment rares qui méritent l'honneur d'une assemblée œcuménique (1).

Finalement, les pélagiens s'adressèrent directement à Honorius lui-même, et demandèrent des juges délégués par le siége apostolique, pour les relever de la condamnation qui pesait sur eux. Leurs efforts furent vains. Le décret de Zosime fut gravé sur des tables de pierre et, peu après, lu au concile d'Éphèse comme règle de foi. Les empereurs réprimèrent, de leur côté, les pélagiens par toute la rigueur des lois : ils furent bannis de toutes les provinces de l'empire romain, et quiconque était convaincu d'avoir eu connaissance de la retraite de l'un d'entre eux sans l'avoir dénoncé aux autorités, fut passible de la même peine. Cette tyrannie les exaspéra au plus haut point : ils flétrirent les catholiques du nom de *traducionistes*, à cause de la doc-

(1) S. Augustin. cont. duas pelagian. epist. l. 1, cap. 3, t. 7, p. 458; cap. 24, p. 457; l. 4, cap. 12, p. 480. — Id. cont. Julian. pelag. l. 1, cap. 4, p. 367; l. 3, cap. 1, p. 387; l. 6, cap. 12, p. 438. — Mar. Mercat. commonitor. ad imperat. sup. nom. Cælest. cap. 3, n. 1, p. 18. — S. Prosper. de ingrat. ad fin. cap. 8, p. 133. — Gennad. lib. de script. eccles. cap. 46, in S. Hieron. oper. t. 5, p. 37.

trine du péché originel que les chrétiens de la grand église prétendaient être passé de père en fils par un espèce de *tradition* ou *traducion*, depuis Adam jusqu'à nous; de ce qu'ils admettaient la nécessité de la grâce pour faire le bien, et par conséquent l'impossibilité de ne pas faire le mal sans elle, ils les appelèrent *fatalistes* et *manichéens* (1) : ils évitèrent dorénavant toute communication quelconque avec une secte aussi exécrable à leurs yeux. Ce fut alors qu'ils se séparèrent réellement, pour la première fois, de l'église catholique: la persécution avait, comme toujours, engendré la haine et le schisme (2).

Cependant les pélagiens ne parvinrent jamais à s'établir et à se constituer d'une manière aussi solide que l'avaient fait avant eux la plupart des autres sectes chrétiennes. Ils eurent bien, pendant quelque temps leurs évêques et leurs prêtres particuliers. Mais comme ils n'avaient point de lieux de réunion, une grande partie d'entre ces sectaires allait communier avec les catholiques. Ces modérés étaient en horreur à ceux des pélagiens qui voulaient se montrer plus rigides observateurs de la doctrine nouvelle : et les chrétiens de l'op

(1) Le lecteur trouvera toutes les citations relatives au fatalisme, prédestinatianisme des partisans de saint Augustin et de sa grâce nécessaire aussi bien que nécessitante et gratuite, réunies à la fin du chapitre aux notes supplémentaires, n° 4.

(2) Phot. in biblioth. cod. 54, p. 45. — S. Augustin. cont. du epist. pelagian. l. 2, cap. 1 et seq. t. 7, p. 457. — Id. cont. Julia pelag. l. 6, cap. 21 et seq. p. 446. — Id. opus imperf. cont. Julia l. 1, cap. 2, in append. p. 11; cap. 5 et seq. p. 12, etc. — Decr imp. Constant. ann. 421, apud Labbe, t. 2, p. 1609. — Baron. ann eccles. ad ann. 419, n. 44, t. 7, p. 165.

on dominante, quand ils parvenaient à les découvrir, les punissaient avec la dernière sévérité comme coupables de sacrilége.

Alors naquit une guerre d'écrits et d'injures entre les deux partis : Augustin et Julien étaient les coryphées de la lutte dogmatique. Le dernier traita fort mal l'évêque d'Hippone : il l'accusa de brigues, de cabales et d'intrigues de toute espèce ; il l'appela *ennemi des saints*, *lecteur des ânes* et *philosophastre*. S'il faut en croire Julien, Augustin ne réussissait dans ses entreprises théologiques que par le moyen des femmes, qu'il savait toujours intéresser à ses opinions et à lui-même. Augustin, d'autre part, poussa la doctrine qu'il avait fait triompher, à l'extrême. Non content du système de la grâce, il inventa le dogme de la *prédestination* la plus absolue, personnelle, gratuite, efficace et irrésistible, dans un ouvrage qu'il composa tout exprès sur cette matière. Il cherchait ainsi à dépister, si cette expression est permise, tout d'un coup, ses adversaires, accoutumés jusque là à le suivre pas à pas : et quoiqu'il n'osât pas ouvertement déclarer hors du sein de l'église ceux qui, trop timides pour prendre un parti tranché, avaient tenu le milieu entre la raideur augustinienne et le pélagianisme primitif; cependant il tenta peu à peu de leur ôter jusqu'à la possibilité de conserver même une ombre des opinions qu'ils avaient défendues si long-temps et avec tant d'ardeur.

C'est ainsi que beaucoup de moines africains d'Adrumète, qui avaient cru rendre hommage aux intentions d'Augustin, en ne prêchant pas ouvertement le

fatalisme, et les Gaulois de Marseille et de Lérins qui, instigués principalement par Jean Cassien, qu[...] prétendue hérésie n'a point empêché d'être décl[...] saint, avaient, comme les premiers, réclamé avec fo[...] contre les innovations de l'évêque d'Hippone d'où, [...] saient-ils, allait inévitablement résulter le triomp[...] de l'affligeante doctrine de la nécessité et du desti[...] furent bientôt attaqués et poursuivis comme hérétiq[...] semi-pélagiens. Vitalis, prêtre carthaginois, a[...] donné naissance à cette subdivision nouvelle dans [...] opinions. Ceux qui s'y laissèrent entraîner, crur[...] se soustraire aux difficultés où se trouvaient emb[...] rassés les pélagiens et les fatalistes, en attribuan[...] l'homme un commencement de croyance et de bo[...] volonté, en récompense duquel Dieu lui accor[...] toutes les grâces désirables et nécessaires (²). Ils so[...] tenaient aussi que la persévérance est un simple e[...] des facultés humaines. A la vérité ils admettaient [...] doctrine du péché originel, mais ils déclaraient q[...] l'on peut tout naturellement et par soi-même se [...] ver de cette tache. Les semi-pélagiens prétendai[...] que les dogmes enseignés par Augustin sur la préd[...] tination gratuite des saints, étaient au suprême de[...] hérétiques et contraires à la doctrine de tous les pè[...] de l'église (³). Les moines Fauste, Eucher, le fam[...]

(¹) C'est l'île St-Honorat, sur les côtes de Provence.

(²) Saint Augustin soutenait au contraire que, loin que Dieu [...] accorde ses grâces parce que nous avons l'intention de les mettre à p[...] pour bien faire, nous ne pouvons avoir cette intention-là qu'en co[...] quence des grâces qu'il nous a accordées.

(³) La doctrine vraiment bizarre de saint Augustin sur la préd[...]

ent de Lérins et Hilaire, à cette époque évêque les, un des saints les plus célèbres de l'église des es et d'ailleurs grand admirateur de l'évêque d'Hip-, professaient les opinions semi-pélagiennes que venons d'indiquer (1).

reste, les pélagiens, quelque nom qu'ils prissent

gratuite, par laquelle il enseigne que Dieu a créé les uns pour ivés éternellement, et qu'il laisse les autres dans un état où il leur ossible de ne pas marcher à leur éternelle perdition, tout en souque l'homme n'en conserve pas moins pour cela la plénitude de re arbitre, se trouve surtout développée dans le traité : *De cor- et gratia,* que l'évêque d'Hippone avait écrit pour l'instruction ines d'Adrumète. Ces solitaires, n'ayant pas réussi à faire divorce sens commun jusqu'à admettre à la fois la liberté humaine et ce hors de l'homme qui détruit cette liberté, puisque par l'effet lection active elle nous porte invinciblement vers le bien, ou lle d'une réprobation passive elle nous laisse irréparablement mal, se déclarèrent franchement, les uns pélagiens, les autres s. Au reste, au passage cité ci-après, l'auteur du traité *De cor- et gratia* dit : que la grâce est donnée gratuitement ; que sans ne peut ni se mettre sur la bonne route ni persévérer à y marque la raison pour laquelle Dieu accorde cette grâce aux uns et x autres est un mystère inextricable ; que l'homme faisant le bien ément libre, voulant ce qu'il peut et pouvant ce qu'il veut, et *sa* lorsqu'il fait le mal ; enfin que le nombre des élus, prédestit irrévocablement fixé (ita certe est numerus, ut nec addatur eis m, nec minuatur ex eis). Cependant Gennadius dit que saint in est demeuré au sein de l'église *malgré ses erreurs.* — Gennad. tor. illustrib. catalog. cap. 39, in S. Hieron. oper. t. 5, p. 35

. Augustin. libr. de corrept. et grat. t. 7, p. 531 et seq. — Id. luab. ad Valentin. p. 531 et seq. seu epist. 46 et 47 ad Valent. 61 ad 63 ; epist. 256 Valent. monach. ad S. August. ibid. p. 358; .07 ad Vital. p. 187 et seq. — Id. retract. l. 22, cap. 66, t. 1, — Id. de dono perseverant. cap. 21, t. 7, p. 570. — S. Prosper. ust. et S. Hilar. ad eumd. epist. ibid. p. 542 et seq.—S. Johann. . collat. 13, cap. 11, in biblioth. patr. t. 7, p. 180 et passim ; it. monach. l. 12, cap. 14, ibid, p. 65.

et quelque modification qu'ils fissent à leurs opinio pour les rendre moins dogmatiques et moins exc sives, se virent bientôt chassés, poursuivis, persécu dans tous les lieux où le christianisme exerçait son fluence. On avait commencé par employer contre la politique de tous les partis et de toutes les sec c'est-à-dire celle qui établit une affiliation et des li sons entre les hommes déjà perdus dans l'opinion blique et ceux que l'on cherche à y perdre : on do pour prédécesseurs à Pélage, Origène, dont la cause a été peu auparavant agitée avec un si scandaleux éc Priscillien, que l'on avait rendu odieux de tant de nières ; Jovinien ([1]), et Théodore de Mopsveste; a quels Jérôme ajouta son propre ennemi Rufin d quilée ([2]), tandis que Mercator lui donnait un au Rufin, dit le Syrien, pour maître.

De leur côté, les pélagiens avaient tenté, mais nement, d'intéresser quelque église particulière en l faveur. Ils s'étaient rendus à cet effet à Constan nople (417), où ils espéraient trouver plus de flexi lité dans les esprits et plus de propension à se lais entraîner vers leurs doctrines : ils y furent condam

([1]) Pour Jovinien, il y avait du moins quelque analogie : car ce taire avait toujours soutenu que l'homme ne pouvait pas pécher, opposition aux manichéens qui refusaient à l'homme la possibilité de pas pécher. Or, les pélagiens ne cessaient d'accuser leurs advers de manichéisme.

([2]) Saint Jérôme appela Rufin *Grunnius* par dérision, du nom d homme qui s'était rendu ridicule. Rufin, Évagrius le pontique et Jo nien étaient pour lui des disciples d'Origène. — S. Hieronym. l. 1 Jerem. in prolog. t. 3, p. 527 ; l. 4, p. 613.

sés par le patriarche Atticus. On les anathéma- même en Palestine et en Cilicie. Bientôt après, se porta de nouveau à Rome; il pensait qu'un u pontificat aurait bien pu y avoir fait naître ıgement dans les opinions et la politique : on de l'entendre. Il prit alors le parti de se diri- echef vers Constantinople: là, il parvint à in- ' en sa faveur le successeur d'Atticus, le pa- ; Nestorius (1), qui alla même jusqu'à en écrire ›llègue, Célestin, évêque de Rome. Mais celui- ɔntra plus hostile encore aux pélagiens que ne t été ses prédécesseurs, Zosime et Boniface : ılement il repoussa indirectement la sollicita- Nestorius par les louanges qu'il affecta de don- a conduite d'Atticus, l'ennemi, comme nous de voir, des pélagiens, et que, pour ce motif, ı appelait de *sainte mémoire*, mais il fit aussi ces sectaires de toute l'Italie (2).

expressions *prédécesseur* et *successeur* ne s'entendent pas seu- ns cet ouvrage de ceux qui ont précédé ou suivi immédia- ıns qu'il soit besoin de le répéter, cet avertissement suffit pour ıt reproche d'inexactitude.

ait difficile alors, pour ne pas dire impossible, de tenir le ı, comme on le demandait, entre deux doctrines qui s'ex- aturellement l'une l'autre, et dont pourtant l'une ou l'autre vraie, c'est-à-dire de n'être ni fataliste ni pélagien, d'admettre ɔitre et la grâce, à moins de se payer de mots vides de sens rotestation gratuite de rejeter l'aveugle destin tout en détrui- erté humaine. « Parlant de la grâce de Dieu et de l'obéissance ıe, dit Fauste de Riez, nous devons bien nous donner de ·rendre trop à droite ou à gauche, et avoir soin de tenir tou- and'route (loquentes de gratia Dei et obedientia hominis, id tatuere debemus, ut neque proni in sinistram, neque im-

L'autorité civile n'était demeurée ni muette ni in-
tive pendant cet intervalle. En 425, l'impératrice P
cidie avait chassé tous les hérétiques et schismatiq
de Rome et des autres villes qui étaient sous son obé
sance; elle ordonna au nom de Valentinien III, à P
trocle, évêque d'Arles, de déposer et de renvoyer l
évêques gaulois qui étaient soupçonnés notamm
de pélagianisme. Mercator les accusa (429) de
l'empereur Théodose II, et n'eut pas de peine à fa
expulser tous les pélagiens de Constantinople ([1]).

Arrivés à cette époque, nous voyons Céleste disp
raître entièrement de la scène. On ne parle pas dava
tage des autres chefs de la secte qui, proscrits

portune in dexteram, regiam magis gradiamur viam). » C'est de c
grand'route que saint Augustin s'était écarté. « En ce temps-là, ce s
les paroles de saint Prosper, commença à se répandre l'hérésie des p
destinatiens qui, dit-on, avait été fondée par saint Augustin (præd
tinatorum hæresis, quæ ab Augustino accepisse dicitur initium,
temporibus serpere exorta). » Aussi les écrits de ce docteur firent
naître une hérésie nouvelle que l'on appela *prédestinatianisme.* L
dogmes enseignés par ces sectaires, admirateurs fanatiques de l'évê
d'Hippone, étaient les mêmes que lui avaient reprochés les semi-pé
giens, ses adversaires : les premiers les avaient soutenus comme
autres les avaient condamnés. Des conciles furent tenus contre les p
destinatiens à Arles et à Lyon (480). — Prosper. tiron. chron. ad
Honor. xxIII, in append. oper. p. 212. — Faust. epist. ad Lucidum,
biblioth. patr. t. 8, p. 524. — Synod. arelat. apud Labbe, t. 4, p. 10
lugdunens. ibid. p. 1046.

([1]) S. Augustin. cont. Julian. pelag. l. 3, cap. 1, t. 7, p. 387. —
Prosper. carm. de ingrat. cap. 2, p. 119 et seq.; cont. collator.
cap. 21, n. 2, p. 363. — Nestor. epist. ad Celestin. in concil. eph
part. 1, cap. 16, apud Labbe, t. 3, p. 349; Celest. ad Nestor. ep
cap. 18, p. 353. — Cod. theodos. l. 16, tit. 5, leg. 62 et 63, t.
p. 204 et 206. — Valentin. III constit. n. 3, apud Sirmond. inter conc
Galliæ, t. 1, p. 54.

parts, trouvèrent, du moins à ce que l'on sup-
un asile dans les Gaules. Julien fut de ce nombre.
dans cette province romaine, surtout vers le
que la doctrine condamnée par l'église avait
ré le plus de partisans : ce fut aussi là qu'on
a le plus ardemment à la détruire. La Bretagne
la guère à se rendre également suspecte. Les
gaulois, la plupart semi-pélagiens, aussi en-
des pélagiens primitifs et rigides que l'étaient
oliques eux-mêmes, envoyèrent (429) des mis-
res en Bretagne, spécialement chargés d'arrêter
à sa source même (1). Mais il paraît que, mal-
guérisons miraculeuses qu'ils opérèrent publi-
nt, disent les catholiques eux-mêmes, partout
portèrent leurs pas, tous leurs efforts furent
puisque, dix-huit ans après, ils se virent for-
les renouveler de la même manière (2).

icola, fils de l'évêque pélagien Sévérien, avait répandu le pé-
e en Bretagne.
ssionnaires semi-pélagiens furent assaillis dans leur traversée
iolente tempête que les démons (qui les croyaient probable-
odoxes) avouèrent avoir excitée contre eux. — Constant. loco
.

Prosper. cont. collator. cap. 21 pro B. August. respons. l. 4 apud
tin. t. 7, append. p. 611. — Id. chron. ann. 431, Florent. et
Coss. p. 743 et 744. — Constant. presbyt. in vit. S. German.
utissiodor. l. 1, cap. 5, n. 41, apud Bolland. ad diem 31 julii,
11 ; n. 45 et 46, p. 212 ; cap. 6, n. 47 et seq. p. 213 ; l. 2,
. 59 et seq. p. 216. — S. Heric. monach. vit. B. Germani, l. 3,
id. p. 237 ; l. 4, cap. 1, p. 239, et cap. 3, p. 242. — Celestin.
l Gall. episcop. apud Labbe, t. 2, p. 1611 et seq. — Anonym.
. Lupi trecens. apud Surium, die 29 julii, t. 4, p. 412. —
Bed. hist. Angl. l. 1, cap. 17, t. 3, p. 15 ; cap. 21, p. 19.

Les pélagiens enfin furent nommément compris da la condamnation générale prononcée à Ephèse (431 contre toutes les hérésies nées jusqu'à cette époqu Ils furent confondus dans une seule sentence avec l ariens, les apollinaristes, les eunomiens, les mac doniens, les sabelliens, les photiniens, les manichée et les nestoriens ([1]). L'évêque de Rome, Célestin contribua beaucoup à cet acte de sévérité. Il ne fu certes, pas la cause de la conversion de quelques pél giens qui, s'il faut en croire les catholiques, eut lie alors.

Peu après, Julien, sous prétexte de modificatio importantes qu'il consentait finalement à faire à doctrine, chercha à rentrer dans le sein de la gran église (439). Sixte III, qui surveillait alors les fidèl de Rome, s'y opposa opiniâtrément, à l'instigati principalement du diacre Léon : c'est celui qui devi pape dans la suite sous le nom de Léon-le-Grand ; était un des ennemis les plus acharnés des pélagiens sur lesquels, pendant son pontificat, ainsi que sur le manichéens qui leur étaient diamétralement opposé il remporta de faciles victoires, tandis que l'Italie éta ravagée par le féroce Attila ([2]).

([1]) Le synode d'Éphèse, entre autres canons, en émit un entièreme pélagien : on l'attribue à Jean, patriarche d'Antioche, qui, comm nous le dirons au livre suivant, piqué contre saint Cyrille, patriarc d'Alexandrie, tint un concile à part avec les siens, et décréta tout le co traire de ce qu'avait décidé son collègue. — S. Gregor. pap. l. 7, ep 34 ad Eulog. t. 2, p. 883. — Baron. annal. eccles. ad ann. 431, n. 7 t. 7, p. 375. — Pagi, critic. n. 25 et seq.

([2]) Mar. Mercator. in Nestor. tractat. adv. pelag. præfat. n. 2, p.

On n'était pas dans l'habitude, à cette époque, d'accorder la communion aux pélagiens reconnus, à moins d'une abjuration formelle et expresse de leurs opinions sur la liberté, ou de ce que Léon appelle leurs sentimens bestiaux : une lettre écrite vers 444 en fournit la preuve (¹).

A la fin du cinquième siècle, cette hérésie était encore considérée comme la plus dangereuse de toutes celles qui avaient troublé l'église, et contre laquelle il fallait bien se garder de perdre de vue les décisions des empereurs romains et des évêques. C'était principalement en Dalmatie que le pélagianisme venait de se remontrer. Il fut condamné dans le concile de Rome (494) par le pape Gélase, ainsi que le semi-pélagianisme et les écrivains qui avaient embrassé ces doctrines (²).

Après cela, l'histoire religieuse présente encore pendant bien long-temps des pièces dont on s'est servi, tantôt pour prémunir les fidèles trop crédules contre

Concil. ephesin. III œcum. act. 5, apud Labbe, t. 3, p. 646. — Epist. synod. ad Celestin. p. 663. — Phot. in bibl. cod. 54, p. 45. — Possid. in gest. S. August. cap. 18, t. 1, in oper. ejusd. sanct. — S. Prosper. in chron. ad ann. 439 (Theodos. XVII et Festo Cos.) p. 747.

(¹) S. Leon. pap. epist. 6 ad aquilej. episcop. t. 1, p. 589 et seq.; epist. 12, ad Septim. altin. episcop. p. 594; epist. 18 ad Januar. aquilej. episcop. p. 730.

(²) Gelas. pap. I epist. 5 et 6 ad Honor., Dalmat. episcop. apud Labbe, t. 4, p. 1172 et seq.

Les lettres de Gélase furent écrites en 493. La première avait étonné Honorius; dans la seconde, le pape lui dit que le soin de toutes les églises étant confié à l'évêque du siége apostolique, il avait dû lui écrire aussitôt qu'il avait appris que le pélagianisme pullulait en Dalmatie.

les opinions pélagiennes, tantôt pour repousser la s
picion et le reproche de pélagianisme. Telles sont
profession de foi des moines scythes, adressée à C
stantinople (519) aux légats d'Hormisdas, évêque
Rome (1); leurs anathèmes, présentés au même p
une année après; les lettres écrites, vers l'an 5
par les évêques africains exilés en Sardaigne;
deuxième concile d'Orange (529); la lettre de Bo
face II à Césaire, évêque d'Arles et défenseur ard
de la prédestination augustinienne, en confirmat
de ce concile; enfin, la vie du même Césaire, où il
dit en termes exprès qu'à cette époque encore, p
sieurs pasteurs dans les Gaules lui résistaient ouve
ment sur la doctrine de la grâce. A Arles surtout
semi-pélagianisme trouvait le plus de défenseurs. M
ce que l'on décidait en cette ville, devenait bie
l'objet d'une décision contraire à Valence ou à Oran
où enfin le prédestinatianisme avait fini par rempo
la victoire la plus complète (2).

(1) Il faut remarquer que les moines de Scythie voulaient faire d
rer catholique cette phrase de leur invention : *Unus e Trinitate in
crucifixus est.* Le cardinal Baronius les déclare, de ce chef, eutych
le cardinal Noris, orthodoxes. — Noris, hist. pelagian. l. 2, cap
p. 315 et seq.

(2) S. Fulgent. et alior. african. episcop. de incarnat. et grat. D
libr. in operib. ejusd. sanct. p. 286 et seq. — Hormisd. epist. 67
Labbe, t. 4, p. 1518. — Petr. diac. ad african. episcop. de inc
et grat. Christ. lib. 8, in biblioth. patr. t. 9, p. 198. — Baron. ann
cles. ad ann. 519, n. 87, t. 9, p. 251; n. 100, p. 255. — Pagi
eod. ann. n. 7 et seq. ibid. p. 250; anno 520, n. 12, p. 274. — J
Maxent. ad German. et alios sed. apostol. legat. in biblioth. patr
p. 534; cont. histor. capitul. ibid. p. 537. — Epist. synod. episcop
can. in Sardin. exul. ad Joann. etc. apud S. Augustin. in append.

Voilà ce que généralement les catholiques réussirent [ég]alement à se persuader : et, depuis ce temps-là, [la] doctrine effrayante et décourageante de la prédes[tin]ation fut un des dogmes imposés par l'église qui se [dit] universelle. Malgré cela, cependant, dès que les [d]isputes sur cette matière eurent cessé d'occuper les [es]prits, le bon sens naturel ramena tout le monde aux [op]inions moins extravagantes qu'on avait professées [jus]qu'alors sans s'en rendre compte. Il arriva en cette [oc]casion ce qui a toujours lieu en semblables matières [ab]straites, que lorsque l'on eut épuisé tous les rai[so]nnemens possibles, on en revint par lassitude et par [in]différence à la raison et au sentiment intime, dont [on] s'était donné tant de peine pour s'éloigner le plus [qu]'on avait pu.

152 et seq. —Cyprian. in vit. S. Cæsar. episcop. arelat. l. 1, cap. 5, 46, in act. sanct. ad diem 27 august. t. 6, p. 74. —Bonifac. II epist. [a]d Cæsar. arelat. apud Labbe, t. 4, p. 1687 ad 1689. —Concil. arausi[c]. II, ibid. p. 1667 et seq.

Il y fut décidé (au concile d'Orange) que la grâce divine n'est pas ac[cor]dée à ceux qui la demandent, qui la désirent, qui la cherchent, [ma]is bien afin qu'on la désire, qu'on la cherche, qu'on la demande ; [qu]e l'homme n'a de pouvoir que pour mentir et pécher, etc. Il y avait [plu]s de cent ans que l'on disputait sur ces matières dans les Gaules.

de temp. serm. 232, de domin. 17 post Trinit. serm. 2, p.

Ici s'élève une nouvelle question : l'enfer, est-ce un lieu maté-ment distinct des autres lieux réels, et peut-on y établir des sections tinées à telle ou à telle autre catégorie d'ames, privées des récomp célestes? en d'autres mots, les tourmens de l'enfer sont-ils corpo physiques? les ames ne sont-elles que spirituelles dans un sens ab Cette question a été différemment résolue par les pères de l'église, vant qu'ils étaient plus ou moins raisonnables, et partant plus ou convaincus de la nécessité d'interpréter figurément tout ce qui, nos écritures prétendues révélées, n'est pas compatible avec la raison. C'est ainsi que saint Augustin déclare que les joies du par ainsi que les peines de l'enfer, aussi bien que les lieux où l'on souf uns et où l'on jouit des autres, n'offrent qu'un sens spirituel et sans quoi il n'y aurait rien d'éternel en eux ; et que si on a exprimé choses matériellement, ce n'a pu être que par analogie. L'enfer, encore, n'étant point un lieu matériel, n'est pas plus sous terre qu leurs : il rétracta cette opinion dans la suite.

Saint Jean Damascène, au contraire, soutient que le feu de l' est visible et palpable; il l'est, il est vrai, d'une manière différente notre feu terrestre ordinaire, quoiqu'il soit aussi matériel que lui. Grégoire-le-Grand le fait tantôt matériel, tantôt spirituel. Lactan borne à dire que ce feu n'est pas comme le nôtre, mais qu'il est ine guible, bien que cependant aucune matière ne soit nécessaire pou limenter. Saint Jérôme compte au nombre de ce qu'il appelle les err d'Origène l'opinion d'avoir cru le feu de l'enfer spirituel et figuré effet, Origène ne reconnaît d'autre feu vengeur que les remords conscience. Mais saint Jérôme prend tout au propre, jusqu'au g ment des dents (stridor dentium) dont les réprouvés sont menacés variations sans fin naissent des idées peu exactes que les pères de l' avaient de la corporéité et de l'incorporéité, et selon qu'ils croy plus ou moins qu'outre Dieu, si tant est qu'ils le conçussent nett sans corps, il y eût encore d'autres êtres spirituels, tels que les les ames humaines, etc., ce dont presque tous doutaient, et ce plupart refusaient positivement d'admettre. La séparation absol l'esprit et du corps, du spirituel et du matériel qui vont toujou semble, est une simple abstraction de l'esprit de l'homme, dit le fond et souvent raisonnable Origène. Tout ce qui existe, dit Tertu est un corps d'un genre particulier. Il n'y a rien d'incorporel, si ce ce qui n'existe pas (omne quod est, corpus est sui generis. Nihil corporale, nisi quod non est). Saint Augustin est plus précis enco n'y a d'incorporel et d'invisible, dit-il, que Dieu seulement, c' *dire le Père*, le Fils et le Saint-Esprit. Dieu est avec raison appelé

parce qu'il est partout et qu'il remplit et embrasse tout : c'est que son incorporéité le rend invisible à toutes les créatures. Toute ure, au contraire, est corporelle; les anges et les vertus célestes orporels, quoiqu'ils ne soient pas de chair. Nous croyons aussi le même motif que les créatures intellectuelles sont corporelles, les sont circonscrites dans un lieu, comme l'ame humaine qui est e par la chair, et les démons qui sont au dessus de la substance, nature des anges. — S. Augustin. de genes. ad litter. l. 8, cap. 5, . 245; l. 12, cap. 32 et 33, p. 284; enchirid. ad Laurent. cap. 59, . 75; cred. lib. de eccles. dogmat. cap. 11, ibid. in append. p. 380; uæst. lib. qu. 41, t. 4 in append. p. 424; de civit. Dei, l. 21, 0, t. 5, p. 1522 (1426); de cognit. veræ vitæ, tract. 5, cap. 40, . 408; retractat. l. 2, cap. 24, t. 1, p. 23. — S. Joann. Damascen. d fin. — S. Gregor. magn. moral. l. 15, in cap. 20 B. Job, cap. 17, . 477, et cap. 29, n. 35, p. 482; dialog. l. 4, cap. 29, t. 2, p. 416. ctant. divin. institut. l. 7, cap. 21, t. 1, p. 572. — S. Hieronym. g. cont. Rufin. l. 2, t. 4, p. 395; epist. 94 ad Avit. p. 764; com ar. l. 18 in Isaï. cap. 66, t. 3, p. 514. — Origen. de princip. l. 2, , t. 1, p. 79. — Tertullian. de carne Christ. n. 11, p. 368. — S. . de Spirit. Sanct. cap. 16, n. 38, t. 3, p. 32. — Joann. episcop. thes . in synod. œcumen. VII, nicæn. II, act. 5, apud Labbe, t. 7, p. 353.

— Canons de Nicée. — L'évêque de Rome en forge dans son intérêt. — Prétentions ultramarines.

importe de faire remarquer le mémoire que Zosime fit présenter oncile d'Afrique par ses envoyés. Cet évêque de Rome ne voulait, t-il, autre chose si ce n'est la ratification des canons du concile de e sur la légitimité des appels au saint siége, et le maintien du droit rent à celui-ci de faire décider toutes les questions et régler les af- s de toutes les églises de la catholicité par des légats à sa nomination. ijoignait après cela aux pères assemblés, soit de condamner un cer- évêque africain, appelé Urbain, parce que, selon lui, il avait in- ement déposé un de ses prêtres, soit de l'envoyer à Rome pour y jugé en dernier ressort. Le concile, loin d'obtempérer à ces ordres, damna le prêtre plaignant, et prononça l'absolution d'Urbain qui, il, n'avait agi que dans l'intérêt et selon les règles de la justice. ur ces entrefaites, Boniface, successeur de Zosime, avait pris pos- sion du siége de Rome. Il ne devait sa consécration d'évêque qu'à npereur Honorius, long-temps prévenu contre lui : il avait eu pour npétiteur Eulalius, et les partis des deux prétendans s'étaient vigou- usement battus à Rome comme du temps de l'évêque Damase; l'au-

torité d'Honorius avait seule pu rétablir l'ordre et faire adjuger le sa
siége à Boniface.

Les pères du concile d'Afrique prièrent Boniface de ne plus se m
à l'avenir, comme avait fait Zosime, de ce qui ne le regardait en
cune manière. Néanmoins ils promirent d'observer scrupuleuseme
les lois qu'on leur imposait au nom du concile de Nicée, pour
comme saint Augustin lui-même en posa la condition dans l'assemblé
pourvu qu'un examen impartial et approfondi des actes de ce prem
synode œcuménique confirmât les dires et prétentions de l'évêque
Rome. En conséquence de cette résolution, des commissaires chargés
demander les canons de Nicée à Cyrille, évêque d'Alexandrie, et à A
ticus, alors patriarche de Constantinople, furent envoyés par l'ass
blée africaine en Orient. Ces canons leur furent en effet remis et r
portés par eux en Afrique, mais au nombre de vingt seulement : l
Orientaux n'en avaient jamais connu davantage ni d'autres. Lesdits c
nons étaient traduits en langue latine. Les évêques africains y virent cl
rement qu'il n'y était en aucune façon question de ce qui leur avait é
écrit de Rome. Au contraire, dirent les pères assemblés, le concile d
Nicée a décidé que toute affaire devait être jugée aux lieux qu'elle co
cernait, le Saint-Esprit n'inspirant pas plus spécialement une provi
ecclésiastique qu'une autre. Chacun donc peut, s'il se croit lésé par l
sentence de ses juges, en appeler, soit au concile provincial, soit
concile général, à moins qu'on ne s'imagine que Dieu accorde à u
seul individu la sagesse nécessaire pour résoudre impartialement tout
les questions possibles, sur quelque sujet que ce soit, tandis qu'il l
refuse à des prêtres sans nombre, réunis uniquement pour s'occuper d
points qui les intéressent et pour la décision desquels ils possède
toutes les données requises. Ainsi le clerc déposé par un évêque, ne s
rait être reçu dans la communion de l'église que par ce même évê
ou par un concile, et non par un autre évêque. On désirerait par co
séquent, ajoutent les pères africains, que l'évêque de Rome ne prê
plus aussi facilement l'oreille, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à ce moment, a
plaintes qui lui sont adressées, et qu'il ne se permît plus d'absou
ceux à l'excommunication desquels il n'a eu aucune part : car cela
réellement contraire aux canons du concile de Nicée.

A ce propos, nous rappellerons ici que le concile de Sardique ét
le seul qui eût professé les principes dont, en cette circonstanc
l'évêque de Rome réclama l'exécution. Or, les évêques africains ne
connaissaient point la légitimité de cette assemblée : ils la confondaie
même avec celle de Philippopolis dont les pères, comme nous avons
ailleurs (liv. 7, ch. 10, t. 2, p. 331) avaient pris le titre de concile
Sardique. Le concile orthodoxe, véritablement de Sardique, s'ét

les états obéissant à l'empereur consubstantialiste Constant, té composé de tous évêques, ses sujets. Il avait eu besoin de u siége de Rome, unique espoir à cette époque et dernière du consubstantialisme : cette assemblée, par la nécessité de n, avait dû accorder sans difficulté au siége apostolique les ds avantages et les priviléges les plus étendus. Zosime qui voue ces circonstances à profit, nomma, non le concile de Sardique fricains rejetaient comme arien, mais celui de Nicée, connu ient et respecté par tous les fidèles. Il ne fut guère difficile de u'il citait faux; et, pour comble de malheur, lorsqu'on rea source, on découvrit que les canons invoqués par Zosime ux d'un concile que l'on croyait avoir été tout entier contraire thanase, et partant hérétique, et dont les évêques avaient t admis à la communion ecclésiastique les donatistes, adverplus odieux qu'eussent alors les catholiques africains (voy. l. 6, !, p. 154). Il n'en fallut pas davantage pour empêcher pendant temps encore le succès des prétentions *ultramarines* en Afrique. . annal. eccles. ad ann. 419, n. 1 ad 37, t. 7, p. 154 et seq. . afric. c. 105, seu epist. ad Celestin. pap. urb. Romæ, apud 2, p. 1675. — S. August. cont. Crescon. donatist. l. 3, cap. 34, i4, et l. 4, cap. 44, p. 509. — Id. epist. 43 ad Eleus. Glor., , p. 97; epist. 44, p. 103. — Concil. nicæn. c. 5, t. 2, p. 29 Concil. sardicens. c. 5, p. 629.

destinatianisme. — Saint Augustin semi-pélagien. — Double prédestination absolue.

érôme met dans la bouche d'un pélagien, contre la grâce nél'homme pour chaque acte où il opère le bien, le dilemme «Si nous ne faisons pas ce que Dieu a commandé, c'est que ulu nous aider sans parvenir à le faire, ou qu'il ne l'a pas même il l'a voulu et l'a fait, et que malgré cela nous ayions péché, plus nous qui avons été vaincus, mais lui-même. S'il n'a pas us secourir, la faute du mal que nous avons fait ne peut plus imputée : il en est seul coupable celui qui, après avoir rendu rs indispensables, nous a refusé le soutien qu'il pouvait et deaccorder.» — S. Hieronym. dial. advers. pelagian. l. 3, t. 4,). 536.

t, selon saint Augustin, des fils de la superbe, des ennemis de le Dieu, de nouveaux hérétiques pélagiens, ceux qui disent que iettre la fatalité que d'enseigner que la grâce de Dieu précède ite quelconque des hommes; ou de nier que la grâce est accordée

en récompense des mérites : parce que ce ne serait plus une grâce si e n'était donnée gratuitement, mais qu'au contraire elle devînt le prix bonnes actions pour ceux qui les auraient faites. Le destin, contin il, et il prend sa réponse pour un argument victorieux contre ses ad saires, le destin dépend de circonstances matérielles et inintelligen telles que la position des étoiles et des constellations, etc.; et la grâce Dieu ne dépend que de la volonté de Dieu : le destin règle le bien mal, la grâce de Dieu ne porte qu'au bien et laisse le mal se faire nous qui y sommes portés de nous-mêmes, notre nature étant corr pue et nos inclinations mauvaises. Enfin la grâce de Dieu n'est poin destin, puisque c'est la grâce (ita propterea non esse fatum quia D gratia est). — S. August. contra duas epist. pelagian. l. 2, cap. 6, t. p. 460. — L'évêque d'Hippone paraît ne pas comprendre qu'il est fort différent aux hommes que leur sort soit déterminé par les étoiles ou un Dieu aveugle ou, pis encore, partial et capricieux, agissant s autres motifs que son bon plaisir, et voulant uniquement parce qu'il ve En outre, la grâce étant la condition indispensable du bien, le déf de grâce devient nécessairement par-là la seule cause du mal : car to les hommes qu'elle ne rendra pas bons, ne pourront plus ne pas ê méchans.

Saint Augustin a expliqué nettement ses opinions sur la grâce dans passage assez long quoiqu'il ne soit que le résumé de son système, p sage qui a été entièrement souligné par Arnauld le port-royaliste, d l'exemplaire dont il s'est servi, comme contenant la quintessence du p destinatianisme tel que le professaient les jansénistes et que Racine, jeune, l'a mis en vers dans son effroyable poëme de la Religion.

Ne nous arrêtons pas, y est-il dit, à l'apparente injustice qu'il y prédestiner à la perdition des vases de colère ; car la masse entière l'humanité, depuis Adam, est prédestinée à la damnation. Si donc il trouve en elle des vases de colère, ce n'est là qu'une conséquence de peine méritée depuis la naissance. Et puis, Dieu est encore fort b envers les méchans : il leur prodigue les biens terrestres. En outre il d pose leur malice de manière à ce qu'elle serve d'avertissement aux bo pour qu'ils sachent qu'ils doivent rendre grâces à Dieu de ce qu'il a b voulu les juger dignes de sa miséricorde, eux qui étaient confondus d la masse commune, aussi corrompus que le reste, aussi dépourvus tous mérites que le reste. Cela se prouve surtout par les enfans qu grâce du Christ a régénérés et qui meurent : ils passent immédiatem à la vie éternelle, sans avoir été dans le cas de se distinguer des aut enfans qui, privés de cette grâce, meurent damnés avec la masse ent des hommes. Ceux qui sont sauvés doivent savoir avant tout qu'ils n vaient aucun droit à l'être, qu'ils le sont exclusivement par la miséric

gratuitement, et qu'aucun tort ne leur aurait été fait s'ils avaient ιés avec les autres. Ceux qui sont damnés n'ont à se plaindre injustice : ils étaient nés pour être damnés et avaient mérité Toute la masse du genre humain serait équitablement punie ımation éternelle, si *le potier*, non seulement juste mais surtout dieux, n'y prenait de quoi *fabriquer des vases de gloire*, par une 'ticulière, et nullement à cause de leur droit antérieur, comme enfans privés encore de tout mérite, et chez les hommes afin fassent des mérites. — S. Augustin. epist. 157 ad Optatum, de n. et Pelagio, t. 2, p. 271 et 272.

.ème est réellement satanique. Il établit que tous les hommes, lam, ont mérité la mort éternelle et y sont en effet condamnés. fait grâce à quelques-uns des coupables que gratuitement, et ner une preuve non méritée de sa miséricorde ; il ne la fait pas ›s, pour laisser des exemples de sa justice. Nous sommes tous les linges souillés de menstrues (omnes autem nos quasi pannus ıtæ), provenant de la masse corrompue et immonde : nous ne donc pas être purs, à moins que Dieu qui seul est pur ne nous l purifie parmi les fils des hommes ceux en qui il lui plaît d'ha- ıx que, dans les secrets profonds et inaccessibles de ses incom- ›les jugemens, toujours justes quoique toujours cachés, il a és sans qu'ils l'eussent mérité, avant la création du monde, qu'il au monde, qu'il a justifiés dans le monde et qu'il exalte après ; ceux qui sont écrits dans le livre de vie, qui ne sauraient qui tout se tourne en bien, même les péchés..... Mais la mort ›urs est terrible ; des pécheurs dont Dieu, avant de faire le ciel , a, dans l'abîme de ses jugemens cachés mais toujours justes, mort éternelle, qu'il a laissés dans leurs souillures, et en qui ›urne en mal jusqu'à la prière qui devient péché pour eux. — .in. ad Simplician. quæst. l. 1, qu. 2, t. 4, p. 271 ; cont. pelagian. ›t. l. 6, cap. 2, t. 7, append. p. 631 ; soliloq. cap. 28, t. 9, append.

ι'empêcha pas l'évêque d'Hippone de se faire lui-même semi- dans un autre passage où il ne lui fallait pas indispensablement ıne aussi monstrueuse exagération, c'est-à-dire où il lui était e se montrer un peu plus raisonnable. Sur ce que, selon les écri- *ieu prend pitié de qui il lui plaît, et endurcit qui il lui plaît*, il qui oserait se plaindre? qui croirait pouvoir résister à sa vo- ajoute : « La volonté de Dieu ne saurait être injuste ; *elle est mo- e par des mérites humains très cachés* (venit enim de occultissi- tis [nous soulignons ces mots avec le *grand* Arnauld, qui devait der comme hérétiques, les mérites qui précèdent la grâce dé-

truisant toute grâce, laquelle dès-lors n'est plus qu'une récompense ju[ste] et due]) ; car entre les pécheurs, quoique le mal originel les ait co[n]fondus dans une seule masse, il est toujours resté quelque différen[ce]. Il y a donc en ceux qui se convertissent quelque chose qui précède [la] grâce, et en vertu de laquelle, sans être pour cela entièrement justifié[s], ils sont cependant devenus dignes de justification ; de même qu'il y a e[n] ceux qui s'obstinent dans le mal, quelque chose qui précède et justi[fie] cette obstination à laquelle ils ne sauraient résister. » — S. Augustin. octogintatr. quæst. lib. qu. 68, t. 4, p. 253.

Voici, pour terminer, comment saint Isidore s'exprime sur cette ma-tière :

« Il y a une double prédestination, celle des élus au repos éternel, [et] celle des réprouvés à la mort. L'une et l'autre proviennent d'une sen-tence divine qui fait que les élus tendent toujours vers les choses spiri-tuelles et supérieures, et permet, en les abandonnant, que les réprouv[és] ne se plaisent qu'aux choses matérielles et basses. » — « C'est une dispo-sition admirable de la Providence d'en-haut, celle qui tantôt ajoute au[x] mérites du juste et aux souillures de l'impie, tantôt change le méchan[t] en bon, le bon en mauvais. Celui-ci veut être bon et n'y réussit pa[s], celui-là veut être méchant, et il ne lui est pas accordé de périr : à l'u[n] qui veut être bon, il lui est permis de l'être ; l'autre ne veut pas l'être, [et] il ne lui est pas permis de devenir méchant. Il en est qui naissent da[ns] l'erreur et y meurent ; d'autres commencent par le bien et y persévère[nt] jusqu'à la fin : celui-ci se soutient jusqu'à ce qu'il tombe ; celui-là, apr[ès] avoir long-temps mal vécu, pris enfin en pitié, se convertit et se sauve. » — « Le juste veut avancer dans le bien, il ne le peut pas ; le méchan[t] veut nuire, il le peut. L'un veut servir Dieu, et le siècle l'en empêche ; l'autre voudrait se mêler d'affaires mondaines, et il ne réussit poin[t]. Le méchant a tout pouvoir sur le bon ; le bon est condamné pour l'im-pie, l'impie est honoré pour le juste. Dans de si profondes ténèbres, l'homme n'est pas capable de pénétrer les dispositions de la Providence, ni de sonder l'ordre caché de la prédestination. » — S. Isidor. hispalen[s]. in sententiar. l. 2, cap. 6, p. 639 et 640. — Voyez la seconde Époque, deuxième partie, l. 9, ch. 2, note supplémentaire, t. 8.

FIN DU LIVRE X.

LIVRE ONZIÈME.

NESTORIUS ET EUTYCHÈS.

CHAPITRE I.

Toutes les folies ont passé par la tête de l'homme. — Les hommes sont mus par leurs passions, non par leurs idées. — C'est la compression seule qui rend les opinions perturbatrices. — L'église entière n'est plus que disputes et troubles. — Nestorius persécuteur. — Saint Cyrille persécuteur et ambitieux. — Massacre des chrétiens d'Alexandrie par les Juifs. — Saint Cyrille chasse ces derniers. — Vengeances. — Cinq cents moines égyptiens attaquent le préfet d'Alexandrie à main armée. — Hypatie. — Saint Cyrille la fait assassiner. — Nestorius proscrit l'épithète *mère de Dieu*. — Saint Cyrille intente contre lui une accusation en douze chapitres. — Théodose II convoque le concile œcuménique d'Éphèse. — Saint Cyrille et ses partisans y assistent seuls. — Ils condamnent et déposent Nestorius. — Le commissaire impérial est chassé du concile par les évêques. — Saint Cyrille, blâmé par l'empereur et par saint Isidore de Péluse. — Les Orientaux arrivés à Éphèse condamnent saint Cyrille et les siens, ainsi que les anathèmes *hérétiques* du concile général. — La première réunion d'Éphèse excommunie la seconde. — Concile à Antioche qui excommunie le premier concile d'Éphèse. — L'empereur sévit contre les plus violens des deux partis. — Ses courtisans, gagnés par les présens de saint Cyrille, le portent à condamner Nestorius. — Plaintes de celui-ci. — Il est persécuté et exilé.

La vérité tend sans cesse à se rendre maîtresse du monde moral, qu'en tout temps elle a animé d'une partie de son souffle, et dont elle est destinée à devenir la vie, l'ame; sans cesse les passions désordonnées, les intérêts mal-entendus des hommes lui font obstacle, la repoussent. Elle finira, il faut le croire, par triompher complètement; mais combien l'ignorance, les préjugés, l'égoïsme et la brutalité auront retardé l'époque de sa victoire [1]!

Pour ne parler ici que de l'erreur, fille de l'igno-

[1] La lutte entre la vérité dont le triomphe est aussi celui de la liberté et de la justice, la lutte, disons-nous, entre la vérité et le despotisme a commencé avec le monde. L'avenir est à la vérité que chaque

rance et de la présomption, l'on peut dire sa
craindre de se tromper qu'il n'y a pas de folies, p
d'extravagances qui ne soient passées par la tête d
hommes; qui n'aient été, à leur temps, accueillies; c
n'aient eu leurs partisans, leurs adorateurs, leur règn
qui n'aient servi à opprimer l'humanité; qui n'aie
fait des tyrans et des esclaves, des victimes et d
bourreaux. Pour s'en convaincre, il suffit de parcou
l'histoire de l'église chrétienne. A ne juger que s
l'apparence, on dirait presque que les opinio
humaines, les bizarreries, les violences de toute
pèce, jetées pêle-mêle dans une urne, devaient par
chrétiens en être extraites au hasard et lancées l'u
après l'autre dans la société pour y être, après
temps plus ou moins long de troubles et de cala
tés, remplacées, non par une opinion meilleure, u
bizarrerie moindre, un peu plus de modération, m
simplement par les extravagances et les excès don
tour était venu.

Par une disposition infiniment sage et toute p
videntielle des causes morales qui maintiennent
société humaine, ce n'est pas exclusivement sur le
idées abstraites et sur leurs doctrines spéculativ
auxquelles le reproche de ne devoir le plus souv
l'existence qu'au caprice et à un aveugle arbitra
s'adresse le plus directement, que les hommes rég

pas de l'intelligence rapproche de nous. Le despotisme perd irré
blement le terrain que les idées envahissent sur lui pouce à pouce.
peut rien contre elles, ni contre la publicité qui est leur domaine
contre la presse qui est l'auxiliaire le plus actif de la publicité.

ɔurs de leur vie pratique et réelle. Il est rare que ; accordions nos croyances avec nos actions, plus encore que nous basions nos actions sur nos ances. Les événemens sont le résultat ordinaire de es bien plus positives et plus stables, que ne le les jeux de notre imagination, et le vagabondage otre esprit.

ɛs idées et les systèmes de foi théorique peuvent r et se modifier à l'infini, sans que pour cela les mes et les choses aient cessé un seul instant d'être ıêmes. Nous l'avons déjà dit dans l'Introduction, cet axiôme, nous paraît-il, ne saurait être trop ɜnt répété : une société de trinitaires n'a pas, à ɜ seulement de ses convictions religieuses, plus de ces naturelles de durée qu'une société de monotes; un peuple arien n'est pas essentiellement plus ial ni moins religieux qu'un peuple consubstante. On n'est pas nécessairement plus ou moins :, bienveillant, juste, suivant que l'on confond ue l'on sépare davantage la nature divine de ;-Christ de sa nature humaine. On n'excitera pas ment de plus grands désordres dans la société cela seul qu'on n'admet qu'une seule volonté le fils de Dieu fait homme. C'est du choc violent ɛs diverses opinions, c'est de ces violences, non ment souffertes par le pouvoir, mais encore que ouvoir lui-même excite et auxquelles il prend , en épousant la cause et les intérêts de l'une ie l'autre des doctrines qui sont aux prises, que ent à la fois tous les maux, la décadence et la

chute des empires, et ce qui est bien plus déplorab
la démoralisation des peuples et la rupture du li
social parmi les hommes. Les opinions, les doctrin
les systèmes sont réduits à user, à consumer le
forces sur eux-mêmes, lorsqu'on leur laisse une e
tière liberté, à laquelle d'ailleurs ils ont le p
incontestable des droits, et dès lors leur influenc
nous parlons de l'influence nuisible, funeste, devie
nulle : ils brisent et renversent tout ce qui leur
opposé, dès qu'on leur crée des obstacles. Le pou
n'a voulu que les protéger ou les persécuter,
anéantir ou les comprimer, ou simplement mê
leur faire suivre une direction quelconque, po
comme il s'exprime, les guider, les modérer, les
gulariser; et bientôt il est englouti dans le précip
qu'ils creusent sous ses pas. S'obstinera-t-on à n'
tribuer ces catastrophes si fréquentes dans l'histoi
qu'aux opinions qu'on appelle si improprement *pert*
batrices? Ne serait-il pas plus juste de les mettre sur
compte de l'intolérance civile des hommes et des go
vernemens qui veulent, par la force brutale, usurpe
direction spirituelle de la société, et imposer leur i
faillibilité intellectuelle et morale comme un dog
auquel il faut croire et se soumettre, sous peine d'ê
mis hors la loi commune?

Tous les faits rapportés dans cet ouvrage, et no
mément dans le présent livre, tendent à faire résoud
la question dans ce dernier sens.

Pour bien comprendre les événemens dont il trait
et le rattacher lui-même aux événemens de l'histoi

clésiastique rapportés dans les livres précédens, il t remonter à l'époque où l'origénisme disparut pour première fois de la scène politique et religieuse, et da momentanément la place à des opinions plus goureuses par leur nouveauté, et surtout vivifiées ns cesse par une contradiction plus nouvelle. Dans rigine du christianisme, l'église passait, des conciles i avaient tranché une question aux conciles qui libéraient sur une autre, et l'historien des queles religieuses réglant ses pas sur cette marche mple et naturelle, pouvait aussi ne commencer l'hisire d'une hérésie, qu'après avoir terminé celle de érésie précédente. Arrivé à l'époque actuelle, il t impossible de ne pas écrire l'histoire ecclésiasque tout entière, sans négliger la plus petite circonance, tout étant disputes et troubles, controverses guerre théologique; il est indispensable, de concile à ncile, au milieu du labyrinthe d'erreurs et de folies travers lequel on est forcé de se frayer une route, e ne pas abandonner un seul instant le fil conducteur i sert de guide : ce n'est qu'en développant une iscussion, même peu importante en elle-même, u'on rend facile l'intelligence de la discussion qu'elle vait préparée et qui devait inévitablement la suivre. En outre, il est nécessaire de faire bien connaître s personnages destinés à remplir les premiers rôles ans ce déplorable drame : il faut, au moins brièvement, rappeler à la mémoire ce qui a été dit d'eux à 'autres occasions, si déjà il en a été question dans cet uvrage, sinon donner un aperçu des circonstances qui

les ont jetés au milieu des événemens dont se compo[se]
l'histoire de l'hérésie que nous nous proposons de fai[re]
connaître.

Par exemple, Nestorius, évêque de Constantinople, doit partager avec Cyrille d'Alexandrie toute notre attention lorsque nous entrerons dans les détails de ce qui s'est passé à l'occasion des divers dogmes sur les natures de Jésus-Christ. Il est utile dès-lors de présenter de nouveau le premier comme le persécuteur brutal et violent des novatiens, des ariens, des macédoniens et des *quartodécimanes* d'Asie [1]. Il sera bon de répéter que le second, en digne successeur de Théophile, était l'ennemi juré de tout ce qui ressemblait à de l'origénisme; qu'il avait, pour ce motif, persécuté la mémoire de Jean Chrysostôme, bien long-temps encore après la mort de ce patriarche, et qu'il joignait l'ambition la plus démesurée aux fureurs de l'intolérance. Il empiéta à tel point sur les droits des gouverneurs civils de l'Égypte, qu'Oreste, préfet d'Alexandrie, se vit finalement forcé de chercher à mettre un terme à de si scandaleux abus. Il fit punir publiquement un prêtre accusé par les Juifs d'avoir voulu exciter le peuple contre eux. Cyrille reprocha aux Juifs ce recours à l'autorité séculière, et se permit même de leur faire entrevoir les plus grands malheurs, s'ils ne se désistaient de leurs poursuites. Exaspérés par cette menace, les Juifs ne songèrent plus qu'à la vengeance. Ils se liguèrent

(1) Voyez livre 2, chap. 3, t. 1, p. 116; liv. 3, chap. 3, p. 177; liv. 7, chap. 21, t. 2, p. 544, de cette Époque.

secrètement contre les chrétiens; et, à jour fixe, sur un signal convenu, ils se jetèrent sur eux et en massacrèrent un grand nombre. L'évêque alors, de sa propre autorité, chassa les Juifs de la ville et livra tous leurs biens au pillage de la populace, malgré l'opposition d'Oreste qui voyait avec peine, dit Socrate, la ville se dépeupler, et Alexandrie perdre un si grand nombre de familles les plus considérables et les plus riches, qui s'y étaient établies depuis le temps d'Alexandre-le-Grand ([1]). Oreste devint de ce moment l'ennemi irréconciliable de Cyrille. Celui-ci, qui peut-être commençait à sentir sa faute, mit tout en œuvre, promesses, caresses, supplications, même au nom du code sacré des écritures, pour adoucir le préfet, mais en vain. Depuis ce qui venait de se passer, les Juifs étaient plus furieux que jamais contre les chrétiens, d'autant plus que ceux-ci, enflés d'orgueil par leur dernière victoire, les ménageaient bien moins encore qu'ils ne faisaient auparavant. Bientôt Alexandrie devint le théâtre de vengeances de toute espèce et des plus affreux massacres ([2]).

Ce fut en cette circonstance que les moines de

([1]) Saint Théophanes fait intervenir les magistrats chrétiens dans cette sentence de proscription : nous avons suivi le narré de Socrate, plus voisin de l'événement et aussi intéressé que saint Théophanes à faire jouer un beau rôle à saint Cyrille d'Alexandrie. — S. Theophan. chronogr. ad ann. 405, p. 70.

([2]) Aux environs d'Antioche, les Juifs furent accusés d'avoir lié un enfant chrétien sur une croix et de l'y avoir fait mourir à coups de verges : cette atrocité avait donné lieu en Syrie aux mêmes horreurs que celles qui désolaient l'Égypte. Chrétiens et Juifs s'y entre-déchirèrent; les derniers seuls furent punis.

Nitrie en Égypte, que nous avons vus, dans le tem
ligués avec Théophile, prédécesseur de Cyrille, con
l'évêque Dioscore et ses frères, les moines Longi,
portèrent en foule et armés au secours de l'évêq
d'Alexandrie. Ces solitaires guerriers débutèrent p
des injures. Ils appelèrent le préfet Oreste *sacrificat*
et païen. Oreste eut beau leur répondre avec douce
qu'il était chrétien, et nommer l'évêque de Consta
tinople qui l'avait baptisé; ils n'en tinrent auc
compte, et réunis au nombre de cinq cents ils at
quèrent le char du préfet à coup de pierres : Amn
nius, l'un d'eux, blessa même le préfet à la tête. A
rêté par le peuple, il fut livré à toute la sévérité d
lois et mourut dans les tourmens. Oreste se hâta d
écrire à Constantinople. Cyrille fit de son côté le ré
de l'événement dans un sens tout opposé; et, en
tendant la réponse de la cour, il exposa dans l'égl
même et à la vénération des fidèles le corps d'Am
monius, comme les restes d'un martyr et d'un sai
Tous les chrétiens, témoins des scènes scandaleus
qui avaient amené ce déplorable résultat, n'étaient pa
dit l'historien auquel nous empruntons ces détails,
l'avis de Cyrille sur ce point [1].

Encore un trait de la vie de Cyrille, avant d'entr
en matière. Hypatie, fille de Théon, géomètre
philosophe, femme du philosophe Isidore, et savan
elle-même en géométrie et astronomie, exposait pub
quement à Alexandrie la philosophie à la mode sur l

[1] Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 13, t. 3, p. 357 ad 359; cap. 1
p. 359; cap. 16, p. 362. — S. Theophan. chronogr. ad ann. 408, p.

rits du platonicien Plotin. Considérée, c'est l'historien
crate qui en rend témoignage, de tous les hommes
stingués de la ville, soit par leur mérite personnel,
it par leur position sociale, elle recevait les visites
gouverneur et des magistrats, était consultée par
juges, recherchée par quiconque aimait la science
voulait rendre hommage à la vertu. « Car, dit
mascius dans la vie d'Isidore, quoique la chose
-même ait cessé d'exister, néanmoins le nom de
philosophie paraît toujours grand et vénérable aux
mmes qui sont placés à la tête des affaires publiques. »
beauté d'Hypatie, sa conduite exemplaire, son élo-
nce attiraient à ses leçons un nombreux auditoire.
rille devint jaloux de voir ce concours extraordinaire
porter ailleurs que chez les docteurs chrétiens, et
fit lâchement assassiner sa rivale ([1]). L'écrivain

[1]) Probablement que saint Cyrille était de l'avis de saint Augustin,
dans certains cas il est permis aux bons, aux justes (et qui ne se
it pas juste et bon?), de tuer les méchans (or chacun condamne ses
emis comme méchans). Cela se fait, dit l'évêque d'Hippone qui
en preuve le prophète Élie, meurtrier en personne de beaucoup
pseudo-prophètes, c'est-à-dire de rivaux dudit Élie; cela se fait sur
piration et par l'autorité de Dieu qui, sans aucun doute, sait par-
tement à qui il convient d'être assassiné (vidit quod videndum erat,
licuisse tunc justis. Hæc enim prophetico spiritu auctoritate Dei facie-
t, qui proculdubio novit cui etiam prosit occidi). Le *grand* Arnauld
rit en marge sur l'exemplaire d'où ce passage a été extrait : « Il (saint
gustin) le convainc (le donatiste) par un exemple d'Élie qui tue lui-
e les faux prophètes. » Quoiqu'il en soit de la conviction, il est du
ins hors de doute que des raisonnemens de la force de ceux de saint
gustin servirent à organiser et à justifier la persécution sanglante
e partie de l'église d'Afrique par l'autre partie. — S. Augustin. epist.
Eleus. Glor. et Felic. t. 2, p. 283.
Voyez le livre 6 des donatistes, chap. 3, t. 2, p. 138 et suiv.

païen auquel nous empruntons le récit de ce for[illegible] de l'évêque d'Alexandrie, fait retomber sur toute [illegible] race impériale qui l'avait laissé impuni, la colère et [illegible] vengeance des dieux. Socrate rejette le meurtre d'H[illegible] patie sur un lecteur de l'église de Cyrille, nom[illegible] Pierre, qui se figurait que cette femme philosop[illegible] était la seule cause de la haine entre l'évêque et [illegible] préfet Oreste. A la tête d'une troupe de sicair[illegible] Pierre, dit-il, alla saisir Hypatie, la traîna dans u[illegible] église, et après qu'elle y eut été dépouillée de s[illegible] vêtemens et que son corps eut été coupé en pièc[illegible] il fit publiquement brûler ses restes. Socrate n'hés[illegible] pas à avouer que ce crime couvrait de honte et d'ig[illegible] minie Cyrille lui-même et tout son clergé. L'ari[illegible] Philostorge en accuse la secte entière des consu[illegible] stantialistes (¹).

Ce fut à cette époque précisément que le pr[illegible] Anastase, favori de Nestorius, évêque de Consta[illegible] nople, laissa échapper dans un de ses discours pub[illegible] sur l'écriture sainte, qu'il ne faut point nomm[illegible] Marie *mère de Dieu,* parce que Marie était une fem[illegible] de laquelle un dieu n'avait pu naître. Cette prop[illegible] tion excita quelques murmures dans l'assemblée. [illegible] se rappelait que, dans la primitive église, l'épith[illegible] *mère de Dieu* avait été employée fréquemment ([illegible]

(¹) Phot. in bibliot. cod. 242, p. 1057.— Suid. in Hypat. t. 3. p.[illegible] et seq. — Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 15, et Vales. in not. ibid. p.[illegible] et 361. — Philostorg. hist. eccles. l. 8, n. 9, t. 3, p. 524.

(²) Était-ce en y attachant la même signification que l'on fit de[illegible] après que les catholiques l'eurent emporté dans la dispute sur les [illegible] natures de Jésus-Christ ? C'est ce qu'il serait impossible de pouvoir p[illegible] ver, quoique ce ne soit guère probable.

fut scandalisé de la tentative de la proscrire. Quoi 'il en soit, Nestorius prit le parti d'Anastase et le fendit vivement contre ses détracteurs : il passa dès rs lui-même, nous nous servons ici des expressions 'Évagrius, pour une langue ennemie de Dieu, un cond Caïphe, une *officine* de blasphème, qui avait ndu Jésus-Christ une seconde fois, et qui, plus uel que les déicides Juifs, dont l'audace sacrilége ait reculé devant le crime de déchirer ses vêtemens de rompre ses os, avait poussé l'impiété jusqu'à parer ses deux natures (1). Les choses furent portées point que l'on accusa Nestorius de vouloir ressuster les hérésies de Paul de Samosates et de Pho- (2).

Cyrille d'Alexandrie fut de tous les évêques de cette oque celui qui s'opposa avec le plus d'activité aux inions de Nestorius. Il écrivit d'abord à Nestorius -même; puis à Célestin, évêque de Rome, par lel il fit écrire au patriarche de Constantinople et , profitant de cette occasion pour étendre son pour, n'accorda à Nestorius que dix jours pour se sousire à l'excommunication dont son obstination serait nie. En outre, Cyrille rédigea douze chefs d'accu-

(1) Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 32, t. 2, p. 380 et seq. — Evagr. eccles. l. 1, cap. 2, t. 3, p. 251. — Euseb. vit. Constant. l. 3, 43, t. 1, p. 601. — Alexandr. alexandr. episcop. ad Alexandr. antinop. epist. apud Theodorit. in hist. eccles. l. 1, cap. 4, t. 3, et seq. — S. Dionys. alexandr. epist. adv. Paul. samosat. in biblioth. t. 3, p. 341. — S. Gregor. thaumaturg. in annuntiat. S. Mariæ, 1, p. 14; serm. 2, p. 15, 18, etc. et passim. — Origen. etc., etc.

(2) Voyez la première note supplémentaire, à la fin du chapitre.

N'oublions pas de dire que toutes ces choses, réellement importantes dans leur espèce, s'étaient passées en une seule séance, malgré l'opposition de soixante-huit évêques présens au concile, et qui demandaient qu'on différât jusqu'à l'arrivée des pères orientaux et occidentaux : le comte Candidien, commissaire de l'empereur près de cette tumultueuse assemblée, réclamait également, en déclarant que l'intention de Théodose était que l'on tînt un concile général, et non pas un synode particulier ; les pères chassèrent violemment et outrageusement Candidien du lieu de leurs réunions (¹). Le grand nombre l'emporta, et l'on notifia la sentence à Nestorius, qui fut qualifié par les pasteurs, ses ennemis, de *nouveau Judas*.

Il est à remarquer outre cela que, parmi les deux cents pères qui composaient l'assemblée appelée œcuménique d'Ephèse, Cyrille avait été désigné par Célestin, évêque de Rome, pour le représenter. Il paraît cependant que la confiance de Célestin dans l'évêque d'Alexandrie n'était pas entière, puisqu'il crut devoir, malgré cette fondation de procuration, envoyer à Éphèse des légats particuliers, qui ne prirent place néanmoins qu'après Cyrille (²).

(¹) Christ. Lup. synod. decret. in append. ad concil. ephesin. t. 1 ; p. 794 ad 796. — Id. ad concil. ephesin. varior. patr. epistol. cap. 7, p. 26 ad 29 ; cap. 9, p. 33 et seq.

(²) Nicéphore Calliste qui écrivait au commencement du treizième siècle, prétend que, depuis la délégation apostolique de l'évêque Cyrille, les patriarches d'Alexandrie avaient pris la mître et le titre de papes, et qu'on les appela les juges du monde entier. Il aurait fallu pour cela, d'abord et avant tout, qu'au cinquième siècle les évêques de Rome

Nestorius se plaignit à l'empereur de l'irrégularité des opérations de l'évêque d'Alexandrie et de la violence de ses décisions : dix évêques de son parti signèrent sa réclamation. Théodose se hâta alors de faire connaître à Cyrille son mécontentement de ce qui s'était passé : il lui dit qu'il le regardait comme étant personnellement la cause de tous les troubles ; il lui reprocha d'avoir divisé l'église, et d'avoir cherché à semer la mésintelligence jusque dans la famille impériale, en adressant des lettres séparément aux impératrices Eudoxie et Pulchérie ; il l'accusa enfin de s'être mêlé de ce qui ne le regardait en rien, et d'avoir encore aggravé ce défaut de prudence par sa hauteur et son esprit de domination (¹). Ce ne sont point là les seules mortifications qu'eut à essuyer l'évêque d'Alexandrie, en cette rencontre : son collègue Isidore de Péluse (Damiette), disciple du fameux Jean Chryso-

eux-mêmes eussent été exclusivement appelés *papes* et reconnus généralement pour juges universels et absolus, ensuite que la désignation de Célestin n'eût été ni personnelle ni temporaire et déterminée. Or, tout cela est très contestable : même nous nous avancerons jusqu'à dire qu'il serait impossible de le prouver avec quelque évidence historique. La seule remarque à faire donc sur le passage de Nicéphore, c'est qu'il ferait croire que, *de son temps*, on paraissait attacher au siége de Rome le droit de juger les autres églises et de transmettre ce droit à ceux qu'il chargeait de ses pleins pouvoirs. Nicéphore lui-même, à propos du concile des Orientaux tenu à Antioche dans le temps des disputes sur l'arianisme, a réfuté d'avance ceux qui voudraient tirer de ce qu'il dit à l'occasion de l'évêque d'Alexandrie, la conclusion que nous venons de rapporter, de critiquer et de contredire. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 9, cap. 8, t. 1, p. 685 ; l. 14, cap. 34, t. 2, p. 512. — Liv. 7, chap. 9 de cette Époque, t. 2, p. 313, en note.

(¹) Concil. ephesin. œcumen. III, part. 1, cap. 31, apud Labbe, t. 3, p. 433 et seq.

stôme, lui écrivit qu'on le blâmait en tous lieux de la conduite qu'il avait tenue à Éphèse [1]; qu'on disait qu'il avait voulu se venger du patriarche Nestorius, son ennemi particulier; qu'il avait imité en cela son oncle et son prédécesseur, l'évêque Théophile, persécuteur si acharné de Chrysostôme [2] : Isidore ajoute qu'il eût été plus noble de la part de Cyrille d'oublier ses propres querelles, sans susciter ainsi dans l'église un sujet interminable de discorde, sous les faux dehors de la religion et de la piété.

Sur ces entrefaites était arrivé l'évêque Jean d'Antioche. Il n'hésita pas à se joindre aux nestoriens qui dès lors, avec les Orientaux, formèrent un concile à part, où quarante-trois évêques condamnèrent Cyrille et Memnon, évêque d'Éphèse, pour les maux dont leur précipitation et leur légèreté avaient été cause. Jean condamna également les autres pères qui avaient assisté au premier concile d'Éphèse, mais pour le cas seulement où ils ne se seraient pas empressés de se rétracter expressément, et d'anathématiser les anathèmes *hérétiques*, lancés contre Nestorius et contre la doctrine évangélique et apostolique par l'évêque Cyrille. Il écrivit après cela à l'empereur, et intitula sa lettre : *épître synodique d'Éphèse*. Théodose qui ignorait complètement tout ce qui s'était passé, ne se fit pas scrupule de la recevoir, comme émanant du concile tout entier sans opposition ni division aucunes. Les

(1) S. Isidor. pelusiot. l. 1, epist. 310, ad S. Cyrill. alexandr. episcop. p. 82 et 83.

(2) Voyez liv. 9 chap. 2, de cette Époque, p. 92 et suiv.

pères orientaux s'y plaignaient, entre autres choses, de ce qu'on avait employé contre eux d'indignes violences pour les empêcher de faire leurs prières dans l'église de Saint-Jean. Peu de temps après, ils envoyèrent encore directement à l'empereur le comte Irénée, et ils le chargèrent de représenter que Cyrille les avait chassés à coups de pierres de l'église de Saint-Paul, où ils désiraient se réunir ([1]).

De leur côté, les évêques déposés par Jean d'Antioche et les siens, s'adressèrent à leur propre concile et eurent naturellement peu de peine à y faire casser la sentence prononcée contre eux. A peine réintégrés dans leurs droits, ils se hâtèrent d'en user pour foudroyer Jean d'Antioche et les évêques ses adhérens. Cyrille et ses partisans furent excommuniés et déposés de nouveau dans un concile tenu à Antioche même, immédiatement après le retour de Jean dans cette ville : on les déclara hérétiques, fauteurs des ariens et des apollinaristes. Parmi les Orientaux déposés avec Jean d'Antioche, on remarquait le savant Théodoret, évêque de Cyrus : on prétend que ce fut à cette occasion qu'il s'emporta violemment contre Cyrille et qu'il composa la fameuse réfutation des douze chapitres de cet évêque d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, l'empereur fut long-temps en doute sur le parti qu'il y avait à prendre dans une affaire aussi embrouillée. Il voulait d'abord casser le synode et en abroger tous les actes ; mais il fut retenu par son médecin, ami intime de l'évêque Cyrille. Il se contenta de faire arrêter

([1]) Concil. ephesin. apud Labbe, t. 3, p. 706 et seq.

les pasteurs les plus acharnés des deux partis, et approuva leurs dépositions mutuelles. Le comte Candidien devait encore tenter un accommodement : il l'essaya en vain, et il écrivit bientôt à son maître que les esprits des évêques étaient trop aigris pour qu'on pût espérer qu'ils relâchassent la moindre chose de leurs prétentions. Enfin l'empereur voulut, une dernière fois, entendre leurs raisons à Chalcédoine. Déjà il penchait pour les Orientaux, lorsque Cyrille réussit à corrompre par un présent de plusieurs livres d'or l'eunuque Scolastique, en grande faveur à la cour : Nestorius fut alors condamné définitivement (1). Malgré cela, ce ne fut qu'après trois ans d'hésitations que Théodose se décida en faveur des adversaires de Nestorius, dont il augmenta en même temps le nombre en réconciliant entre eux par ses lettres les évêques Jean et Cyrille. Ceux-ci confirmèrent d'un commun accord la condamnation et la déposition du patriarche de Constantinople, et se rendirent réciproquement leurs siéges (2).

Nestorius fit éclater plus fort que jamais ses protestations contre l'irrégularité du concile d'Éphèse et contre les intrigues et les machinations de Cyrille. Il

(1) Acac. berrhæens. episcop. epistol. apud Christ. Lup., ad ephes. concil. varior. patr. epist. cap. 41, p. 109 et 110.

(2) Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 34, t. 2, p. 383. — Evagr. hist. eccles. l. 1, cap. 5, t. 3, p. 254 et 255. —Concil. ephesin. œcumen. III, act. advers. Cyrill. part. 2, act. 1, t. 3, apud Labbe, p. 590 et seq. — Liberat. diacon. breviar. cap. 6, t. 5 ibid. p. 746. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 14, cap. 35, t. 2, p. 515. — Theodor. lector. hist. l. 2, n. 39, t. 3, p. 580.

éta de nouveau qu'il n'avait inventé le mot *mère Christ* que pour concilier en quelque sorte et ré-
'e au silence les deux partis qui s'étaient formés à
stantinople, dont l'un prétendait que Marie avait
ndré Dieu même, c'est-à-dire que ce Dieu engen-
n'avait commencé d'exister qu'à l'époque de l'en-
ment ou de la conception de Marie, et l'autre
lle n'était que la mère de Jésus en tant qu'homme
ment. Il avait donc, continua-t-il, dû supposer
Christs, le Christ vrai Dieu et né du Père, et le
st simplement, auquel la mère avait donné la vie.
e, il était prêt à céder d'une manière bien plus
ive encore à ses détracteurs, et il promettait, par
ır pour la paix, d'appeler Marie *mère de Dieu*,
ne le voulaient ses juges. Mais il n'était plus
s : condamné par le concile général, sa sentence,
a, était devenue irrévocable; et, pour qu'elle le
a effet, on déclara son repentir peu sincère. « Un
ɔre infini de sentences d'exil furent prononcées
'e sa personne, selon son propre témoignage, et
nagistrats chrétiens se montrèrent plus cruels
's lui que n'avaient fait les Barbares eux-mêmes,
esquels il avait été une fois fait prisonnier et re-
n liberté. » Il est superflu de dire que Théodose
aucune difficulté de sanctionner les décrets des
ıes contre son ancien patriarche.

ce moment, tout le monde s'acharna sur le mal-
ux évêque déposé : Évagrius, qui rapporte les
es touchantes de Nestorius, réduit, chose digne
ntion, à souffrir ce qu'il avait lui-même fait en-

durer si souvent à ceux qui ne pensaient pas co
lui, les qualifie de blasphèmes contre la Divini
d'insultes à la puissance civile. Il dit avoir lu, dai
auteur du temps, que les propositions émises p
patriarche proscrit déplurent tellement à Dieu, c
langue qui les avait prononcées fut rongée par les
du vivant même de l'hérésiarque (¹).

(¹) Socrat. hist. eccles. l. 1, cap. 34, p. 388 et 384. — Evag
cap. 7, p. 256. — S. Vincent. lirin. commonit. cap. 17, t. 7, bi
patr. p. 254. — Nicephor. Callist. l. 14, cap. 36, p. 517 et
Mar. Mercator. in var. serm. Nestor. præf. et Nestor. serm. 1 de
nat. part. poster. p. 3 et seq.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

No 1. — Nestorius. — Il fut long-temps difficile de n'être ni nestorien, ni eutychien.

Nestorius n'était ni anthropien, ni phantasiaste ; il ne faisait de Jésus ni un homme ordinaire simplement, ni exclusivement un dieu. Devant cependant en faire quelque chose, il en fit l'un et l'autre ; et, de peur que, négligeant cette distinction, on ne finît par nier l'humanité ou la divinité du Christ, il distingua lui-même plus que l'église ne permettait, et fut déclaré hérétique : Eutychès qui, plus tard, pour le combattre, ne distingua pas assez, fut déclaré hérétique également. L'église voulait que les deux natures constituassent indivisiblement une seule individualité ; et qu'il fût de l'essence de cette individualité de comprendre deux natures. Il n'était pas donné à tous d'atteindre de prime abord à cet excès de bizarrerie : aussi y eut-il pendant long-temps beaucoup d'hérétiques accusés, à cause seulement des efforts qu'ils faisaient pour paraître moins absurdes, d'avoir embrassé les opinions simples et raisonnables de Sabellius.

Socrate est assez sincère pour avouer qu'il ne croyait pas que Nestorius partageât les opinions de cet hérésiarque ; mais seulement que le titre de *mere de Dieu* lui avait fait peur, par l'idée qui semblait nécessairement s'y attacher.

Ensuite, ajoute cet historien, pour soutenir l'opinion qu'il avait émise et ne point nier la divinité de Jésus-Christ, depuis long-temps passée en dogme dans l'église. Nestorius se vit obligé de séparer les deux natures du fils de Dieu, la seule opinion qualifiée d'erronée que l'on puisse lui reprocher avec fondement. Évagrius prétend que Nestorius avait puisé sa doctrine hérétique dans ses relations avec Théodore de Mopsveste, si loué, comme nous l'avons vu (liv. 9, ch. 3. 2e not. supp., p. 143), par les historiens ecclésiastiques, Théodoret, évêque de Cyrus, et Nicéphore Calliste. On avança même qu'un symbole de foi hétérodoxe, composé par l'évêque de Mopsveste et que Mercator traduisit en latin, était la véritable origine et la seule source du nestorianisme. Nous avons vu dans les livres précédens combien on abusait à cette époque des fausses suppositions d'analogie entre des sectes fort différentes, afin de les faire croire toutes dérivées des hérésies qui inspiraient le plus d'horreur à la multitude, et de mieux réussir par ce moyen à les lui rendre toutes à la fois également odieuses.

Ce qu'il y a de plus remarquable en tout ceci, c'est que Socrate, en cherchant à convaincre Nestorius d'erreur, encourt le reproche que lui adresse Valois, son commentateur, celui d'être tombé dans une erreur opposée, et d'avoir, au lieu de deux natures trop distinctes, donné à Jésus-Christ un mélange de ces deux natures qui n'est au fond qu'une nature seule. Tant il est difficile de parvenir d'emblée à la phraséologie mystérieusement incompréhensible à l'usage de l'orthodoxie qui s'en contente faute de mieux, et de n'être, pour ne pas sortir du cas présent, ni eutychien, ni nestorien. C'est ainsi que, lors des disputes sur l'arianisme, on fut continuellement, ce qui était inévitable, sabellien ou arien, jusqu'à ce qu'on eût résolu de croire qu'on n'était ni l'un ni l'autre, pour cela seul qu'on avait adopté la dénomination de consubstantialiste. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 40, t. 3, p. 242. — Nicephor. Callist. hist. ecclesiast. l. 14, cap. 30, t. 2, p. 502.

N° 2. — Il avait été permis de dire avant Nestorius, ce qui fit anathématiser ce patriarche. — D'après l'église, les chrétiens ne sont sages que pour autant qu'ils sont fous.

Nestorius eut le tort grave de penser qu'en matière religieuse, après cent ans d'attaques et de débats théologiques, la question était demeurée au même point, et par conséquent de croire qu'il pouvait encore s'exprimer au cinquième siècle, comme Minutius Félix, Lactance, etc., le faisaient au quatrième. Lactance, parlant de Saturne proscrit par Jupiter, avait dit : « Peut-on raisonnablement se figurer que celui qui a été chassé, qui a fui, qui s'est caché, soit un dieu? Il faudrait être fou. Car celui qui fuit et qui se cache, craint aussi la violence et la mort. (Censet ne aliquis deum esse qui pulsus est, qui fugit, qui latuit? Nemo tam stultus est. Nam qui fugit aut latet, et vim et mortem timeat necesse est). » Ce raisonnement était concluant, non seulement contre le petit Jésus-Dieu, emporté par ses parens en Égypte, mais aussi contre ce même dieu, déjà homme fait, ne déguisant pas le sentiment si naturel qui fait reculer devant la mort, et enfin la subissant. — Lactant. institut. divin. l. 1, cap. 13, t. 1, p. 61.

« Jupiter, dit Arnobe, a eu un père et une mère, des aïeux et des frères : formé dans le sein maternel, il y a séjourné le temps ordinaire : il a reçu avec la vie la lumière qui lui avait été jusqu'alors inconnue. Cela étant, Jupiter peut-il être Dieu? Un dieu doit être éternel; il ne saurait ni naître, ni, souffrant sous une impression nouvelle, pousser le lamentable vagissement de l'enfant qui voit pour la première fois le jour. » — Arnob. advers. gent. l. 1, p. 19.

Le même auteur ajoute plus bas : « Les dieux n'ont pas d'enfans; ils ne viennent pas au monde. Ils ne sont pas pourvus de parties génitales pour procéder à la procréation de l'espèce ; ils ne multiplient ni ne naissent. » — Id. l. 3 , p. 104.

Il n'y a que les hommes qui fuient et qui se cachent, dit Minutius Félix. Les Dieux ne naissent ni ne meurent; or tout ce qui naît, meurt. La Divinité n'a ni commencement ni fin. Naître et mourir est le lot des hommes seuls ; donc, quiconque est né, puis est mort, n'est rien qu'un homme (unde manifestum est homines illos fuisse quos et natos legimus et mortuos scimus). —Minut. Felic. in Octav. p. 25. —Vid. Arnob. advers. gent. l. 7, p. 249.

Écoutons maintenant Tertullien ne s'arrêtant pas à accuser de folie comme Lactance ceux qui accordaient la divinité à des êtres soumis à toutes les faiblesses et à toutes les misères de l'humaine nature : « Il faut être fou, dit aussi le père africain, pour croire que Jésus qui est né et est mort, soit dieu ; hé bien ! ajoute-t-il, voilà précisément pourquoi nous le croyons !. . . » Nous rapportons ses paroles :

« Il y a bien d'autres folies dans ce qui concerne les outrages faits à Dieu et ses souffrances. . . Il est également indigne de lui, il est également honteux de naître et de mourir, d'être revêtu de chair et de porter sa croix, de se laisser circoncire et de se laisser crucifier, de recevoir de l'éducation et d'être enseveli, de reposer dans une crèche et d'être déposé dans un tombeau. Il serait sage de n'en rien croire. Mais on ne peut être réellement sage (devant Dieu) qu'en se résignant à la folie devant les hommes, c'est-à-dire en croyant les folies de Dieu (sapientior eris, si nec ista credideris. Sed non eris sapiens nisi stultus in saeculo fueris, Dei stulta credendo). »

« O le plus scélérat des hommes (Il parle à Marcion le phantasiaste) ! tu excuses les meurtriers de Dieu. Car Christ n'a rien souffert s'il n'a pas souffert réellement. Laisse au monde son unique espérance. Tu détruis la gloire essentielle de la foi. Ce qui est indigne de Dieu, est précisément ce qui me convient le mieux. Je serai sauvé , parce que je n'aurai point rougi de lui. Or, il n'y a pas de motifs de honte qui, si nous les surmontons, puissent mieux nous prouver que nous sommes impudens comme il faut l'être, que nous sommes heureusement fous. Le fils de Dieu a été crucifié : je n'ai garde d'en rougir, précisément parce que c'est une chose honteuse. Le fils de Dieu est mort : cela est croyable, précisément parce que c'est inepte et absurde. Enseveli, il est ressuscité : rien n'est plus certain, car c'est impossible. » — Tertullian. de carne Christ. cap. 5 , t. 3 , p. 592 et seq.

Qu'auraient répondu les chrétiens aux gentils si ceux-ci s'étaient ser-

vis des mêmes argumens ?..... Ils se seraient probablement tirés d'em-barras moyennant leurs deux poids et deux mesures. Il est, auraient-il dit, indigne d'un dieu de naître et de mourir; donc Jupiter n'est poi dieu; donc Jésus est dieu : car il était digne de lui, mais de lui seul de souffrir des choses indignes, et nous ne serons sages qu'en ajout foi pleine et entière à ces folies.

En vérité, il faut que les principes sociaux dont se composent doctrine de Jésus et le christianisme primitif, la liberté évangélique, la fraternité universelle, soient bien essentiels à l'homme et bien p sans sur son ame, pour qu'il ait pu, pour y soumettre le monde, co ber sa noble intelligence sous un tel dévergondage d'absurdités d'aussi présomptueuses niaiseries!

CHAPITRE II.

En voulant tenir le juste-milieu entre les opinions extrêmes, l'église rend sa position toujours équivoque.— Eutychès.— Confusion des deux natures de Jésus.— Eutychès condamné par deux conciles.— Concile *du brigandage* à Éphèse.— Eutychès est réhabilité par la force et la violence.— Les pères tuent le patriarche Flavien.— Concile de Chalcédoine.— L'eutychien Dioscore d'Alexandrie, accusé par les légats romains devant les sénateurs impériaux.— Il est condamné et déposé par le concile.— Arrogance des Occidentaux.— Symbole de Chalcédoine.— Opposition tumultueuse des moines d'Égypte.— Réclamations des eutychiens.— Canons.

Il arriva bientôt pour le nestorianisme ce que nous avons remarqué à l'occasion d'autres questions religieuses, et nommément des querelles suscitées par les idées ariennes et pélagiennes. En combattant l'opinion au triomphe de laquelle on avait résolu de s'opposer, on tombait dans une opinion contraire que l'église, soit par la peur de prendre un parti extrême, soit par le désir de concilier les partisans des deux doctrines en présence, ne ratifiait que fort rarement. Le dogme de juste-milieu qu'elle embrassait alors la mettait dans une position toujours équivoque et très difficile à tenir. D'abord elle s'aliénait les deux partis théologiques, et se voyait réduite à ses propres forces exclusivement pour résister à la fois à l'un et à l'autre, au lieu qu'en embrassant franchement l'un des deux, elle aurait sans peine écrasé celui qu'elle eût isolé de tout auxiliaire. Puis, quoi que d'ailleurs elle pût faire, l'opinion qu'elle déclarait orthodoxe se confondait naturellement, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre des dogmes opposés qu'elle avait également flétris comme

hérétiques. C'est ainsi que plusieurs consubstantialistes s'étaient rendus suspects, soit de sabellianisme en s'opposant à Arius, soit d'arianisme en combattant la doctrine sabellienne; tout comme la haine du pélagianisme avait poussé dans ce qu'on appela plus tard l'erreur des prédestinatiens, et la crainte de passer pour fataliste dans un pélagianisme réformé.

Il en fut de même à l'époque dont nous nous occupons. Eutychès, prêtre et archimandrite à Constantinople, avait fait preuve de zèle contre Nestorius et sa doctrine, lors de la tenue du concile œcuménique d'Éphèse. Il continua, après la clôture de cette assemblée, à vouloir prémunir les fidèles par ses discours et ses écrits contre le mal que, selon lui, l'hérésie nestorienne avait fait et qu'elle pouvait faire encore dans la suite à l'église. A cet effet, il avança que les deux natures de Jésus-Christ, distinctes réellement avant son *union*, c'est-à-dire avant qu'il eût joint l'humanité avec son essence divine, n'en avaient plus formé qu'une seule après cet acte, et que le corps de l'Homme-Dieu n'avait point été comme le corps des hommes ordinaires (1). Cette idée germa prompte-

(1) Le dogme d'une nature simple et d'une volonté unique en Jésus-Christ était beaucoup plus embarrassant que le dogme contraire pour l'explication de certaines particularités de la vie de l'Homme-Dieu, que l'on ne pouvait bonnement pas imputer à la Divinité, particularités que les orthodoxes hésitaient même à attribuer à l'humanité de leur législateur. Par exemple, saint Augustin n'avoue pas toujours que Jésus fût réellement triste au moment de sa passion, et qu'il craignît de mourir, ce qui, dit-il, l'aurait ravalé au dessous de plusieurs de ses adorateurs, qui avaient volontairement, courageusement et avec joie affronté la mort la plus ignominieuse et la plus terrible. — S. Augustin

nent : même elle donna presque aussitôt lieu à des divisions nouvelles, les partisans d'Eutichès s'étant déclarés pour l'absorption de la nature humaine par la nature divine ; les uns, lors de la conception de Jésus par Marie ; les autres, lors de la résurrection ; d'autres enfin, au moment de l'ascension seulement.

Flavien, alors évêque de la capitale de l'empire, crut devoir assembler un concile pour prévenir de nouveaux troubles. Cinquante-six évêques (1) se réunirent en conséquence à Constantinople (448) ; et sur la demande d'Eusèbe, évêque de Dorylée, le même qui avait accusé et fait condamner Nestorius, ils condamnèrent son antagoniste Eutychès, sans même avoir daigné entendre sa défense. Eutychès s'adressa à l'empereur, et se plaignit de la falsification que, prétendait-il, l'évêque de Constantinople avait fait subir aux actes de ce concile. Un nouveau concile fut convoqué. Trente évêques (2), aidés de quelques magistrats civils que l'empereur leur avait adjoints, se constituèrent les juges de Flavien et de sa conduite en cette circonstance, déclarèrent que les actes du concile de Constantinople étaient en règle, et indiquèrent une troisième assemblée qui devait prochainement (449) se tenir à Éphèse (3).

---

psalm. 21 enarrat. exposit. 2, t. 8, p. 43 ; in psalm. 31 enarrat. 2, ... ; in psalm. 93, p. 431 ; in psalm. 103, concion. 3, 2 part. p. 491 ; ... 120 ad Honorat. de grat. nov. testam. cap. 6, t. 2, p. 222.

(1) Nicéphore Calliste dit quarante évêques.

(2) Nicéphore Calliste dit au contraire qu'un plus grand nombre d'évêques assista au second concile qu'au premier.

(3) Evagr. *hist. eccles. l.* 1, *cap.* 9, t. 3, p. 261. — Nicephor. Callist.

C'est le concile qui est généralement connu so[illegible] le nom de *brigandage*. Cent vingt-huit évêques, a[illegible] nombre desquels se trouvaient celui de Jérusalem, cel[illegible] d'Antioche et celui de Constantinople, le composaien[illegible] Ils étaient présidés par Dioscore, patriarche d'Alexa[illegible] drie, qui, pendant la vie de Cyrille, avait été son disc[illegible] et son ami particulier, et qui, depuis, s'était attach[illegible] à soutenir et peut-être même à outrer encore l[illegible] idées de son prédécesseur sur la non séparation d[illegible] natures de Jésus-Christ. Jules, évêque de Pouzzole[illegible] et selon d'autres, Julien, évêque de Cos, avec qu[illegible] ques autres légats, y représentaient l'évêque [illegible] Rome (¹).

Les choses avaient bien changé depuis le derni[illegible] concile de Constantinople. Dioscore, l'eunuque Chr[illegible] saphius, tout-puissant à la cour de cette époque, [illegible] l'impératrice Eudoxie elle-même s'étaient ligués [illegible] faveur d'Eutychès, et avaient résolu de faire triomph[illegible] ses opinions à tout prix. Des forces militaires consi[illegible] rables étaient prêtes pour faire exécuter les décr[illegible] du concile, même par la violence, et on avait à la [illegible]

hist. eccles. l. 14, cap. 47, t. 2, p. 547 et seq. — Theodorit. in dialo[illegible] t. 4, p. 66 et seq.

(¹) Il existe plusieurs lettres de Léon, évêque de Rome, à Jules[illegible] Julien, son légat : on n'y trouve pas un seul mot qui soit relatif [illegible] présidence dont, selon quelques uns, il aurait dû être revêtu de [illegible] Baronius fait Julien évêque, d'abord de Pouzzoles, puis de Cos. [illegible] Leon. epist. 34 ad Julian. episcop. t. 1, p. 869 ; 86 ad eumd. p. 1[illegible] 89 ad Marcian. aug. p. 1061 ; 92 ad Julian. p. 1066. — Baron. [illegible] eccles. ad ann. 449, n. 38, t. 8, p. 18. — Pagi, ibid. n. 9, p. [illegible] Pasch. Quesnel. ad Leon. magn. not. epist. 24, n. 39, t. 2, p. [illegible] *et seq.*

osition une armée de moines au moyen desquels on lait faire décréter ce que l'on avait décidé d'avance [1]. Ceux qui, peu auparavant, s'étaient constitués les juges le très religieux archimandrite Eutychès, comme l'appelle Évagrius, attendaient alors en silence que l'on prononçât sur leurs propres décisions. Ils ne tardèrent pas à sentir que la sentence emporterait leur condamnation. En effet, les partisans de Dioscore ne laissaient écrire par les notaires ou secrétaires du concile que ce qui était favorable à Eutychès, jusqu'au point qu'ils leur forçaient la main et dirigeaient leurs doigts. On fit signer les évêques sur du papier blanc que l'on remplit ensuite comme on le jugea convenable.

Aussi, l'opinion eutychienne triompha sans opposition; Eutychès lui-même fut rétabli dans tous ses droits, et on déposa ses adversaires, c'est-à-dire tous ceux qui avaient paru en la moindre chose approuver le patriarche Nestorius, soit par leurs discours, soit par leurs écrits. Tels furent Flavien, évêque de Constantinople, Ibas d'Édesse, Théodoret de Cyrus, Domnus d'Antioche, Eusèbe de Dorylée, et plusieurs autres pasteurs distingués de l'époque. Les ennemis de Nestorius au contraire étaient maintenant dans l'assemblée nouvelle les plus fermes soutiens d'Eutychès. Nous ne citerons que Juvénal, évêque de Jérusalem, qui, au premier concile œcuménique d'Éphèse, avait ...

[1] Voyez, sur les moines, la 1re note supplémentaire, à la fin du chapitre.

avait été condamné et maltraité cruellement à cause de la haine que lui avaient vouée les officiers de la cour de Théodose, parce qu'il avait frustré leur avidité des riches dons qu'ils attendaient de lui en récompense de son élévation au patriarcat. Enfin, disait-il en terminant, l'on accusait Dioscore, patriarche d'Alexandrie, d'avoir, pendant la tenue du concile, fait mourir Flavien sous les brutalités et les coups.

Deux évêques et un prêtre qui avaient été envoyés à Chalcédoine comme légats du siége archiépiscopal de Rome, déclarèrent, avant toutes choses, aux sénateurs chargés par l'empereur d'assister au concile, que leur commettant leur avait expressément défendu de prendre place dans l'assemblée, si Dioscore y siégait en même qualité que les pères appelés pour le composer.

Outre les représentans de Léon, il y avait à Chalcédoine les patriarches Anatole de Constantinople, Maxime d'Antioche et Juvénal de Jérusalem, en tout six cent trente, d'autres disent six cent trente-... pères, c'est-à-dire, le double précisément de ceux du concile de Nicée, ce qui satisfaisait singulièrement la vanité de l'empereur régnant, qui s'était surtout proposé d'imiter et, s'il était possible, de surpasser Constantin. L'historien Zonare nous apprend que Léon, Anatole et Juvénal présidèrent [1].

(1) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 2, t. 3, p. 283; cap. 4, p. 286 ad 2... cap. 18, p. 309 et seq. — Theodor. lector. fragm. l. 1, n. 3 et 4, ibid. p. 563 et 564. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 2, t. 2, p. ... cap. 4 et 5, p. 592 et seq.; cap. 7, p. 597. — Ibid. act. concil. IV univ. ... cap. 30, p. 636 et seq. — S. Theophan. in chronogr. ad ann. 443, p. ... *et 444*, p. 91. — Zonar. annal. in vit. Marcian. l. 13, n. 24, t. 2, p. 40.

Les sénateurs, avant de trancher la question de l'indignité de Dioscore, voulurent savoir de quels crimes ses adversaires l'accusaient. Les légats romains répondirent que c'était de s'être arrogé l'office de juge au second concile d'Éphèse, ce qui, disaient-ils, ne lui appartenait sous aucun titre ([1]). Après cela, et toujours indépendamment de la question théologique qui ne devait être agitée que plus tard, on lut la protestation qu'Eusèbe, évêque de Dorylée, avait adressée aux empereurs contre Dioscore particulièrement, sur les brèches qu'il avait faites à la foi catholique, sur la déposition injuste et acanonique qu'il avait prononcée de plusieurs évêques et entre autres de lui, Eusèbe, et sur les violences faites à Flavien, patriarche de Constantinople. Le révérendissime Dioscore, évêque de la grande ville d'Alexandrie, comme on s'exprimait, fut en conséquence formellement accusé d'être de connivence avec celui qu'on appelait le fou, l'hétérodoxe Eutychès, pour l'établissement et la propagation de l'hérésie pleine d'impiété qui, depuis peu, affligeait l'église. « Le bon Dioscore, nous citons textuellement les paroles d'Eusèbe, le bon Dioscore, n'a aucun respect pour la justice, nulle crainte de Dieu. Après avoir corrompu à prix d'argent les partisans qu'il voulait se faire pour renverser la religion orthodoxe, il a soudoyé des satellites armés

([1]) Henri de Valois, dans sa traduction latine de l'histoire d'Évagrius, ajoute : *et ce dont il n'avait pas reçu la permission de l'évêque de Rome.* Il fait pis ; il n'avertit pas en note qu'il a pris ces mots dans les actes du concile de Chalcédoine, et qu'ils ne se trouvent pas dans le texte grec de l'historien auquel il les attribue.

pour faire triompher sa cause à Ephèse par la force et la terreur. C'est pourquoi, continuait l'évêque accusateur, je supplie votre majesté, de forcer le très religieux Dioscore à rendre compte de sa conduite; et en récompense, je ne cesserai de prier Dieu pour la prospérité de votre empire. »

On donna alors communication des actes du concile d'Éphèse, et Dioscore fut convaincu : d'avoir supprimé la lettre que Léon, évêque de Rome ancienne avait écrite à Flavien ; d'avoir déposé le pasteur de la nouvelle Rome, sans examen ni jugement préalable, sans aucune observation des formes protectrices consacrées par l'usage et l'équité, dans l'espace d'un seul jour, d'une seule séance. Cela étant bien constaté, les évêques qui avaient coopéré à cette déposition et qui se trouvaient dans l'assemblée, confessèrent publiquement le péché qu'ils avaient commis et en demandèrent pardon. Ils dirent unanimement anathème à Dioscore, que le Christ avait destitué pendant que lui destituait Flavien : ils prièrent Dieu et l'empereur de venger cette injure, et souhaitèrent à ce dernier, en récompense, un long règne et des années heureuses.

Sur l'exposition de ces faits, les sénateurs décrétèrent que la question de foi serait ajournée au lendemain et qu'elle serait traitée devant un concile plus nombreux; que les évêques déposés précédemment, l'ayant été contre toute justice, puisqu'ils étaient d'une orthodoxie irréprochable, Dioscore, très révérend évêque d'Alexandrie, et les très révérends évêques Ju-

ténal de Jérusalem, Thalasse de Césarée en Cappadoce, etc., qui avaient, en cette circonstance, présidé le concile d'Éphèse, seraient eux-mêmes, si toutefois le très divin et le très pieux empereur le trouvait bon, déposés des siéges qu'ils occupaient. Basile, métropolitain de Séleucie en Isaure, siégeait parmi les pères de Chalcédoine. Il avait signé à Constantinople (448) la condamnation d'Eutychès. Il anathématisa ensuite (449) les deux natures et Flavien qui les soutenait. Il n'en fut pas moins un de ceux qui protestèrent avec le plus de force contre les violences de Dioscore.

Le lendemain de la séance que l'on pourrait, à bon droit, nommer *sénatoriale*, Dioscore ayant été accusé de plusieurs nouveaux crimes et nommément de concussions, il fut cité trois fois, mais toujours en vain, à comparaître devant les pères assemblés; les légats de Léon purent alors prononcer leur arrêt. Ils condamnèrent Dioscore, absent, dirent-ils, sous divers prétextes, pour avoir, de sa propre autorité et malgré les canons qui s'y opposaient, reçu dans la communauté des fidèles Eutychès, dont les opinions erronées étaient en harmonie avec les siennes, et qui avait déjà été régulièrement excommunié par son évêque Flavien. Ce ne fut point cependant comme hérétique que Dioscore fut puni, mais seulement comme contumace et pour avoir violé les lois ecclésiastiques et les canons. Les envoyés de Rome motivèrent en outre leur sentence de condamnation sur ce que Dioscore n'avait pas publié la lettre de Léon à Flavien, écrite à

l'occasion du premier concile d'Éphèse, et cela en dépit des demandes réitérées de ses collègues, et du serment qu'il avait fait lui-même de la communiquer, conduite qui avait scandalisé toutes les très saintes églises de l'univers ensemble, et les avait accablées de douleurs et de calamités (1).

Nonobstant les chefs d'accusation mentionnés ci-dessus, continuèrent-ils, nous étions prêts encore à lui pardonner; mais nous cessâmes de le pouvoir, lorsqu'il eût poussé l'audace jusqu'à excommunier le très saint et très religieux archevêque de la grande et vieille Rome, Léon, et qu'enfin, cité trois fois à Chalcédoine, il n'eût daigné ni rendre compte de sa conduite, ni même comparaître. Ils le déclarèrent en conséquence, au nom du même archevêque Léon et de Pierre, apôtre, qui est la base de l'église catholique et le fondement de la foi, destitué de son siége et dépouillé de tous honneurs et de toute fonction ecclésiastique. Le concile ayant confirmé ce décret, les pères, à la fin de la session, rendirent leurs droits aux évêques qui avaient été déposés avec Dioscore par les sénateurs, parce que, dirent-ils, on pouvait supposer avec raison que ces pasteurs avaient agi d'après une impulsion étrangère.

Observons en passant que le concile de Chalcédoine offre un nouvel exemple de l'arrogance des Occidentaux, poussée à un point où elle n'était pas encore

(1) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 18, t. 3, p. 314 et seq.

parvenue jusque alors. Ils profitaient avec adresse des circonstances favorables et de la faiblesse de leurs émules. Les légats avaient dit : « Il plait à Léon et à nous ; » et Anatole, avec tous les autres pontifes assemblés, s'était empressé de ratifier ce *bon plaisir*. On n'entendit pendant toute la session invoquer d'autre autorité que celle de Léon et de Cyrille.

Au reste, l'empereur Marcien, à la prière des pères du concile, consentit à relâcher quelque chose de la sévérité de ses sénateurs : il rendit leurs siéges aux évêques qui avaient été condamnés, comme sectateurs de Dioscore, à la même peine qui avait frappé cet hérétique.

Enfin, le concile de Chalcédoine, après avoir cassé et annulé tout ce qui avait été fait par la seconde assemblée d'Éphèse, excepté, comme nous l'avons déjà dit, l'ordination de Maxime, et après avoir, en conséquence, rendu les siéges de Cyrus et d'Édesse aux évêques Théodoret ([1]) et Ibas, fit réciter et confirmer la formule de foi des pères de Nicée et celle des cent cinquante évêques du concile œcuménique de Constantinople, qui (c'est ainsi qu'on s'exprima) « ajoutèrent à la première, non ce qui y manquait, mais l'explication nouvelle que les hérésies nouvellement nées alors sur le Saint-Esprit rendaient indispensable. » Les pères de Chalcédoine déclarèrent en outre, qu'en anathématisant les opinions nestoriennes et euthy-

([1]) Théodoret anathémisa formellement Nestorius et sa doctrine, et adhéra sans restriction à la lettre de Léon.

chiennes, ils approuvaient et acceptaient contre les premières les lettres synodiques de Cyrille à Nestorius, contre les secondes celle de Léon à Flavien, et cela dans l'intention formelle de répudier toute communauté avec ceux qui admettaient deux fils de Dieu, distincts et séparés, avec ceux qui rendaient la Divinité passible, avec ceux qui confondaient les deux natures de Jésus-Christ, et enfin avec ceux qui lui attribuaient une nature humaine d'une substance céleste autre que la substance essentielle aux hommes ordinaires. Ils confessèrent donc un seul et même Fils Jésus-Christ, notre seigneur, parfait dans sa divinité et parfait également dans sa nature humaine, vraiment Dieu et vraiment homme, ayant une ame rationnelle et un corps matériel, consubstantiel au Père quant à la nature divine, et pour ce qui tient de l'humanité consubstantiel à nous autres hommes, en un mot semblable aux hommes en toutes choses, le péché seul excepté. Les mêmes pères accordèrent à Jésus-Christ deux natures immuablement distinctes et inséparablement unies, chaque nature conservant, après l'union, sa propriété essentielle, et ne formant cependant avec l'autre nature qu'une seule personne ou hypostase. Ils déclarèrent que dorénavant quiconque croirait, avancerait dans ses discours, écrirait ou enseignerait aux fidèles et convertis des propositions contraires aux dogmes déterminés, serait déposé par le fait même s'il est évêque ou clerc, excommunié s'il est moine ou laïque. Ils se résumèrent enfin en prononçant également anathème contre ceux qui séparaient

et contre ceux qui confondaient les deux natures de Jésus-Christ ([1]).

Les moines qui avaient assisté en très grand nombre aux débats, hésitèrent long-temps sur le point de la foi, et excitèrent même des troubles dans l'assemblée par leur opposition aux décrets du concile, et les cris tumultueux par lesquels ils la manifestèrent. D'abord ils voulaient que Dioscore obtînt sa grâce et sa réhabilitation entières et sans condition, comme les avaient obtenues ceux qui avaient péché avec lui et comme lui : les Orientaux répondirent à cette prétention par des injures sur le compte du patriarche alexandrin. Ensuite les moines et les évêques d'Égypte refusèrent d'un commun accord de signer les actes synodiques et la lettre de Léon, avant qu'on leur eût accordé un pasteur chargé de les guider dans leur foi et leur conduite. On cria de toutes parts de jeter les moines à la porte, parce qu'ils étaient l'opprobre de l'assemblée. Les moines répliquèrent qu'il fallait au contraire faire subir cet affront aux évêques qui travaillaient à dégrader et à avilir les monastères. L'agitation et le tumulte étaient parvenus à leur comble.

Les évêques catholiques ou plutôt impérialistes exigèrent alors que le moine syrien Barsumas fût exemplairement puni de sa méchanceté, lui qui, direntils, chef turbulent à Éphèse de mille moines armés, après avoir troublé et dévasté la Syrie tout entière, avait, au

([1]) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 18, t. 3, p. 318 et seq., 328, etc.

minant celui-ci, combien les formes de cette der assemblée œcuménique et le langage qu'elle a différent de tout ce que nous avions vu dans ce jusqu'à présent. On retournait à grands pas vers l' rance et la brutalité, la férocité même, ses insépar compagnes.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N° 1. — Les moines du désert.

Pour donner une idée de l'époque dont nous traçons l'histoire, nous rons que c'est celle où florissait saint Siméon-le-Stylite. Celui-ci vécut aine pendant cinquante-six ans, dont trente perché sur la colonne at il a pris le nom, où il n'avait pour se mouvoir que l'espace circonit de deux coudées de tour. Cette pénitence surhumaine lui acquit aucoup d'autorité; il s'en servit surtout pour faire triompher l'intoance en empêchant que Théodose ne rendît aux Juifs d'Antioche, nme il en avait l'intention, les synagogues qui leur avaient été enles. Elle lui valut aussi le don des miracles dont il fit un grand nombre l faut en croire des témoins oculaires, et que recueillit Théodoret, èque de Cyrus. L'historien Évagrius ne parle que de l'étoile qui volpa long-temps, après sa mort, autour de sa colonne, et que lui-même pporte avoir vue plusieurs fois. — Evagr. hist. eccles. l. 1, cap. 13 14, t. 3, p. 265 et seq.

Le sacrifice de ce solitaire frappa trop vivement l'imagination des vots pour ne pas lui susciter des imitateurs et des successeurs. Sous npereur Maurice, il y eut un autre stylite, Siméon II, qui, monté r une colonne à l'âge de cinq ans, y demeura soixante-huit ans rélus. Il était disciple du premier Siméon qui l'avait pris en affection ur l'avoir vu, encore enfant, rentrer un jour au couvent, tenant en se un jeune léopard qu'il avait pris pour un chat. Siméon II fit utres miracles encore. Ce fut à lui que fut ramené par un lièvre un fant qui s'était égaré dans les bois. Un paysan l'avait prié de secourir femme qui avait mal au sein; il lui suffit de toucher les mains du ysan qui dès lors acquit la vertu de guérir lui-même la malade, en uchant à son tour la partie souffrante. — Evagr. histor. eccles. l. 6, p. 23, p. 471.

Au reste, il y avait, dans le temps de Siméon Ier, d'autres solitaires core, dont les uns s'enfermaient dans des trous et des cavernes où ne pouvaient ni se tenir debout ni s'étendre; les autres vivaient avec s animaux sauvages; d'autres enfin, tant hommes que femmes, enrement nus, excepté les parties naturelles, exposaient leur corps aux ux du soleil et aux glaces de l'hiver : ils broutaient l'herbe et seulement tez pour ne pas succomber d'inanition. Ils devenaient peu à peu semables aux bêtes, fuyant l'aspect des hommes avec une vélocité singu-

lière. Croyant par cette vie de brutes avoir éteint tout germe de passions, ils rentraient dans la société où ils passaient pour des espèces de fous. Ils mangeaient publiquement au cabaret, fréquentaient les bains, les maisons de filles, etc., et étaient, dit Évagrius, insensibles à toute tentation, même aux caresses et aux baisers des femmes. — Evagr. l. 1, cap. 21, p. 276 et seq.

Ces moines étaient en tout dignes de leurs devanciers. Voyons ce que rapportent de ceux-ci les auteurs ecclésiastiques :

Ammon et sa femme avaient institué les solitaires du désert de la Thébaïde : ils vivaient d'abord ensemble virginalement ; après cela ils se séparèrent. Saint Antoine, autre moine, qui ne mangeait qu'une fois le jour après le coucher du soleil, et rien que du pain assaisonné de sel, sur lequel il buvait de l'eau, et qui souvent jeûnait pendant deux et jusqu'à quatre jours de suite, saint Antoine vit l'ame d'Ammon transportée au ciel par les anges. Les miracles et les ridicules tentations de saint Antoine du désert étaient réellement dignes du burin de Callot. Saint Athanase, qui s'est fait son biographe, a fourni par-là une preuve incontestable de simplicité ou d'imposture. Saint Paul-le-Simple, disciple d'Antoine, avait surpris sa femme en adultère : il la céda de bonne grâce et joyeusement même à son amant, se réfugia dans le désert et se fit moine. Bientôt les monts de Nitria et de Scetis se couvrirent de cellules. Ammon ne s'était jamais vu nu ; de peur d'être forcé à se dépouiller pour passer un fleuve, il pria Dieu de venir à son secours, et Dieu le fit transporter en l'air jusqu'à l'autre bord. Pambos, qui avait mis dix-neuf ans à apprendre par cœur et à pratiquer le premier verset du trente-huitième psaume qu'on lui avait récité (il ne savait pas lire), pleura voyant une actrice qui prenait, pour perdre son ame en cherchant à plaire aux hommes, beaucoup plus de peine qu'il ne faisait, lui, pour être agréable à Dieu. Des deux Macaires qui ne cessaient de faire des miracles, l'un était toujours triste, l'autre toujours gai : le dernier ressuscita un mort à cette seule fin de prouver à un hérétique la résurrection de la chair ; l'autre s'était tellement mortifié que sa peau avait durci au point de l'empêcher d'avoir de la barbe. Ammonius fit le voyage de Rome avec saint Athanase, et n'y vit rien autre chose que la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul. Dans ce temps-là les fidèles allaient le plus souvent se chercher des pasteurs dans le désert. Ceux-ci refusaient presque toujours, et il fallait leur tendre des piéges comme à des animaux sauvages pour les prendre par force. C'était une véritable chasse aux évêques. Saint Éphrem, surpris de cette manière, courut tout nu dans la place publique et fit tant d'extravagances que, passant pour fou, on le laissa tranquille. Ammonius s'y prit autrement : nommé évêque, il se coupa les oreilles pour se rendre irrégulier, d'où lui demeura le

›m de *Parotès*. Il s'était nourri des écrits d'Origène. Ammonius, Eube et Dioscore étaient les trois frères *Longi*, si fameux dans les disputes ır l'origénisme et la corporéité de Dieu. L'on peut ranger parmi s moines les anciens thérapeutes et les esséniens, moitié chrétiens, oitié juifs, et les ascètes qui *s'exerçaient* à pratiquer la religion dans utes ses minuties. — S. Athanas. vit. S. Anton. t. 2, p. 451 et seq. et 16. — Socrat. hist. eccles. l. 4, cap. 23, t. 2, p. 236 ad 242. — Sozoen. hist. eccles. l. 1, cap. 12 ad 14, p. 25 et seq.; l. 3, cap. 14, 110 et seq.; cap. 16, p. 121; l. 6, cap. 30, p. 263. — Euseb. hist. cles. l. 2, cap. 17, t. 1, p. 66. — S. Hieronym. advers. Jovin. l. 2, 4, part. 2, p. 206. — S. Epiphan. hæres. 29, n. 5, t. 1, p. 120. — aliger. de emendat. tempor. l. 6, p. 538.

N° 2. — Concile *du brigandage*. — Les païens se moquent des chrétiens.

Le concile d'Éphèse, le plus universellement rejeté par tous les cathoques d'Orient et d'Occident, a cependant reçu dans les deux grandes ections du vaste empire romain une ratification indirecte. D'abord le oncile *du brigandage*, en déposant Ibas d'Édesse et Théodoret de Cyrus, 'avait fait que confirmer la sentence prononcée une année auparavant Béryte contre ces évêques, généralement accusés de nestorianisme ır leur propre clergé. Ensuite, Maxime, que les pères d'Éphèse substituèrent sur le siége d'Antioche au patriarche Domnus, et qu'Anatole, atriarche irrégulier de Constantinople, sacra contre toutes les règles e l'église; Maxime, disons-nous, fut reconnu comme patriarche 'Antioche par Léon, évêque de Rome : on en trouve la preuve dans la ixième division des actes du concile de Chalcédoine, que Quesnel, il st vrai, repousse comme supposée, mais dont Baluze a victorieusement démontré l'authenticité. Le nouveau patriarche assigna même ne pension à Domnus sur les revenus de son ancienne église; et les ères de Chalcédoine approuvèrent encore sans difficulté cet arrangement pécuniaire.

Ce qui n'est pas moins remarquable dans l'histoire du concile du brigandage, c'est qu'Anatole, apocrisaire de l'église d'Alexandrie auprès le celle de Constantinople, fut nommé et ordonné patriarche à la place de Flavien déposé et assassiné, par l'hérétique Dioscore, à condition seulement de soustraire Chrysaphius et Dioscore lui-même aux informations que l'empereur pouvait ordonner de prendre sur le concile d'Éphèse. Anatole une fois installé ne tarda pas à renier son protecteur : dans un concile tenu à Constantinople (450) il condamna publiquement Eutychès et sa doctrine, et reçut en l'approuvant la lettre qui avait été écrite à ce sujet à l'infortuné Flavien son prédé-

cesseur. Il est vrai que, pour mériter également l'amitié de Léon, évêque de Rome, et de l'empereur Théodose, qui, d'abord ami de l'ex-patriarche Nestorius, venait de condamner sa doctrine et de le proscrire lui-même par une loi spéciale, jusqu'à ordonner de brûler les écrits nestoriens, sous peine de mort pour quiconque les tiendrait chez lui ou les lirait; il est vrai, disons-nous, qu'Anatole anathématisa Nestorius aussi bien qu'Eutychès. Au reste, il paraît que ces éternelles contradictions réveillèrent un instant l'esprit satyrique des païens; car l'historien Évagrius croit devoir relever l'absurdité que, selon lui, commettaient les partisans de l'ancienne religion, en se moquant des évêques chrétiens qui se déposaient les uns les autres et qui ajoutaient chaque jour quelque nouvel article à leur croyance, eux dont la foi et le culte étaient bien plus extravagans et plus ridicules. « Nous cherchons, dit à ce propos Évagrius, à démêler l'indicible et l'incompréhensible bonté de Dieu envers les hommes, et si nous adoptons telle ou telle opinion, ce n'est que pour honorer davantage la Providence. Ceux d'entre les chrétiens qui ont inventé des hérésies, ne l'ont jamais fait pour se montrer impies de propos délibéré; ils ne sont point tombés dans l'erreur avec l'intention expresse d'offenser la Majesté Divine : ils ont voulu seulement mieux penser et mieux dire que ceux qui les avaient précédés.» Que de haines on aurait étouffées, que de sang on aurait épargné si on s'était bien pénétré de ces vérités et de la tolérance pratique qui en est la conséquence!.... — Concil. chalcedon. v œcum. act. [illegible] p. 304; act. 10, apud Labbe, t. 4, p. 674. — Quesnel. dissertat. in oper. S. Leon. pap. t. 2, p. 1183 et seq. — Baluz. præfat. in concil. chalcedon. n. 32 et seq. in nov. collect. concil. t. 1, p. 983. — Liberat. breviar. cap. 12 et 13, p. 759. — Concil. constantinop. apud Labbe, t. [illegible] p. 1475 et seq. — Theodor. lect. fragm. t. 3, p. 586 et 587. — Evagr. hist. eccles. l. 1, cap. 11 et 12, t. 3, p. 263 et seq. — Nicephor. Callist. l. 14, cap. 48, t. 2, p. 551. — Cod. Justin. l. 1, tit. 1, leg. 3, t. 2, p. [illegible]

CHAPITRE III.

Émeute et incendie à Alexandrie. — Troubles et excès en Palestine. — Le patriarche Protérius tué et mangé par les eutychiens. — Ruses de Timothée Élure pour le remplacer. — Pierre-le-Foulon, patriarche eutychien d'Antioche. — Il est exilé par l'empereur Léon. — Celui-ci consulte ses évêques et ses moines sur l'état de l'église d'Alexandrie. — Tous ratifient le concile de Chalcédoine. — Timothée Élure est exilé. — Basilisque rappelle Timothée et Pierre-le-Foulon. — Il ordonne, par une encyclique, de détruire jusqu'aux vestiges du quatrième concile œcuménique. — Cinq cents évêques s'y soumettent. — Concile d'Éphèse, opposé à celui de Chalcédoine. — Acace, patriarche de Constantinople, opposé à l'empereur. — Il est condamné avec ses partisans, et déposé. — Timothée modifie l'eutychianisme. — Le christianisme devient de plus en plus important dans l'état. — Basilisque révoque son encyclique. — Acace contribue à perdre Basilisque. — Zénon replace les évêques exilés. — Triomphe des partisans du quatrième concile. — Actes d'autorité de Zénon dans l'église d'Alexandrie. — Hénoticon. — Opinions diverses à ce sujet.

A Alexandrie, le parti de Dioscore qui venait d'être relégué à Gangres, s'opposa violemment à celui de Protérius que le concile de Chalcédoine avait élu pour remplacer le patriarche déposé. Des soldats furent dirigés sur cette ville pour y faire cesser le désordre; les fanatiques les attaquèrent à coups de pierres, et les forcèrent à s'enfermer dans le temple de Sérapis avec les magistrats de la ville qui s'étaient en vain efforcés de calmer le tumulte: les chrétiens mirent le feu à l'édifice qui fut consumé avec tous ceux qui s'y trouvaient (452). Deux mille hommes furent envoyés alors par l'empereur pour réparer le mal: ils l'augmentèrent par la licence de leur conduite; ce fut sur les femmes et les filles des Alexandrins qu'ils vengèrent la mort de leurs camarades et des autorités.

On n'était guère plus tranquille en Palestine. Les moines de cette province qui s'étaient trouvés au concile où, disaient-ils, la foi orthodoxe avait été violée,

continuèrent, à leur retour, à professer publiquement l'eutychianisme; et leurs collègues demeurés dans la solitude, enflammés par leurs discours et par leur exemple, renchérirent encore sur leur zèle pour les opinions nouvelles. Ils nommèrent évêque de Jérusalem le moine Théodose, celui d'entre eux précisément qui s'était montré le plus turbulent au concile de Chalcédoine, et ils le firent en haine de Juvénal qui, eutychien d'abord, avait rétracté au sein du même concile ses premières opinions, et auquel ils avaient eux-mêmes vainement tenté de faire abjurer une seconde fois et anathématiser les opinions qu'il venait de ratifier par son adhésion. L'empereur, comme nous l'avons déjà dit, lui avait rendu son siége par égard pour les pères du quatrième concile, qui avaient voulu user d'indulgence envers tous ceux qui manifestaient leur repentir. A son retour en Palestine, où Marcien avait spécialement chargé Juvénal de rétablir le bon ordre, surtout au moyen de la déposition des évêques qu'il avait précédemment sacrés, Jérusalem devint la proie des dissensions religieuses les plus terribles qui l'agitèrent pendant un espace de plus de vingt mois. Outre les massacres ordinaires en pareille circonstance, on alla, par un raffinement de barbarie, jusqu'à jeter aux chiens les membres de ceux qui avaient été immolés à la fureur théologique. Les prêtres surtout furent les acteurs les plus ardens et en même temps les premières victimes de ces troubles. Tant de haines cependant n'étaient excitées et tant de sang répandu, dit l'historien où nous puisons ces détails, que pour

une seule lettre : les uns prétendaient que Jésus-Christ est composé *de* deux natures, mêlées entre elles depuis l'union du verbe de Dieu avec le fils de l'homme ; les autres faisaient consister son essence à être une personne *en* deux natures ([1]).

La mort de Marcien ne tarda pas à renouveler les malheurs d'Alexandrie. On y élut évêque Timothée, surnommé Élure, moine d'abord, puis prêtre en cette ville. Protérius, le pasteur catholique, fut tué ; et le peuple, après avoir traîné son cadavre par toute la ville, dévora ses entrailles palpitantes, et brûla le reste pour en jeter les cendres au vent. Timothée lui-même est accusé par les historiens d'être l'auteur de ce meurtre, qu'il avait commis afin de se délivrer d'un compétiteur dont il aurait toujours craint la concurrence au siége patriarcal. Avant de s'en rendre coupable, il usait, disent les auteurs du temps, de toute espèce de maléfices : ce qui est certain, c'est qu'il employa des ruses puériles pour parvenir à ses fins ; il se noircissait le visage et le corps, puis il allait, la nuit, grossissant sa voix au moyen d'un tube, ordonner à ses compagnons de ne pas communiquer avec le patriarche Protérius, et de le consacrer au plus vite patriarche lui-même. Les moines s'imaginaient, nonobstant la couleur, entendre un ange qui leur parlait au nom de Dieu, et nous voyons de quelle manière ils obéirent

([1]) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 5, t. 3, p. 292 et seq. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 8 et 9, t. 2, p. 598 et seq. — Baron. ad ann. 452, n. 20 et 21, t. 8, p. 125. — Liberat. in breviar. cap. 15, t. 5, p. 763 et 764.

à ses ordres. Cependant, le clergé alexandrin crut devoir avertir le nouvel empereur Léon (1) de l'état des choses. Il lui fit savoir que Timothée, dégradé canoniquement, ainsi que quelques évêques égyptiens, par un concile provincial tenu à Alexandrie, pour avoir outragé le concile de Chalcédoine et prêché hautement l'eutychianisme et l'apollinarisme, avait poussé l'audace et la scélératesse jusqu'à anathématiser le même concile, se faire sacrer évêque d'Alexandrie par deux évêques récemment déposés, et à commettre les plus horribles sacriléges, les violences les plus atroces et les actes de la plus infâme cruauté sur Protérius et six de ses partisans qu'ils avaient massacrés (2).

L'église d'Antioche eut sa part des troubles de cette époque. Pierre, surnommé *le Foulon*, parce qu'il exerçait ce métier avant de prendre un rôle dans les factions religieuses, avait ouvertement professé l'eu-

(1) C'est cet empereur Léon qui porta un décret pour ordonner de fêter le dimanche par l'oisiveté la plus absolue, même aux champs, et lorsque le travail y était le plus indispensable. Dans ces cas exceptionnels il n'avait pas été jusqu'alors défendu de travailler. Mais Léon déclara que le soin de la conservation des fruits de la terre, sur lequel on avait basé cette indulgence, était un prétexte futile, le soleil et non le travail des hommes faisant arriver ces fruits à leur maturité. Le pape Alexandre III (1162) se montra plus libéral que l'empereur; hormis aux très grandes fêtes de l'année, il permit de travailler la terre, sur la simple déclaration du curé que ce travail est d'urgence. — Leon. imperat. constit. 54, in corp. jur. civil. t. 2, p. 258. — Corp. jur. can. decret. Gregor. IX, l, 2, tit. 9, *de feriis*, cap. 3, t. 2, p. 81. — Theodor. lector. fragm. l. 1, n. 14, t. 3, p. 566.

(2) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 8, t. 3, p. 297 et seq. — Theodor. lector. fragm. l. 1, cap. 8 et 9, ibid. p. 565. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 16 et 17, t. 2, p. 611 et seq. — Variæ synod. de Timoth. Ælur. apud Labbe, t. 4, p. 1008 et 1009.

ychianisme et attaqué le concile de Chalcédoine. Non content de cette levée de boucliers, il se mit à la tête des apollinaristes d'Orient, qui, depuis Vitalis, Mélèce et Paulin, s'étaient, comme nous l'avons dit dans le temps (1), réellement constitués en secte séparée, chassa de son siége Martyrius qui occupait alors l'évêché d'Antioche, et se mit en devoir de le remplacer. L'émeute qu'il s'était vu dans la nécessité d'exciter pour y parvenir, il la perpétua pour consolider son usurpation. Il commença par anathématiser quiconque ne confesserait pas que Dieu lui-même a été crucifié pour nous. A cet effet, il fit ajouter au *trisagios* chanté dans les églises (2), la phrase qui exprimait son dogme,

(1) Livre 7, chap. 18 et 19 de cette Époque, t. 2, p. 483 et 506.

(2) Le *trisagios*, hymne enseignée, disait-on, à Proclus, évêque de Constantinople, par les anges, est une invocation conçue en ces termes : *Saint Dieu, saint fort, saint immortel* (et non : *Dieu saint*, *Dieu fort*, *Dieu immortel*). Les théopaschites y ajoutèrent : *qui as été crucifié pour nous* (ἅγιος ὁ Θεός, ἅγιος ἰσχυρός, ἅγιος ἀθάνατος... ὁ σταυρωθεὶς δι' ἡμᾶς, etc.). Cette hérésie était une conséquence directe des dogmes d'Eutychès. Le Christ n'ayant qu'une nature, celle-là seule, mais aussi celle-là tout entière, avait souffert et avait été crucifiée. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette singulière dispute, c'est que, quoiqu'elle eût causé, à l'époque de sa origine, un schisme réel dans l'église entre les Occidentaux et les Constantinopolitains qui n'admettaient point la phrase théopaschite, et les Orientaux qui ne voulaient pas y renoncer, cependant, plus tard, Euphémius, patriarche catholique d'Antioche, avoua que cette phrase était usitée dans tout l'Orient, et qu'elle ne portait ni au schisme avec l'église d'Occident, ni au scandale des fidèles. En effet, depuis Pierre-le-Foulon, patriarche à Antioche, eutychien et théopaschite, l'église d'Antioche avait conservé l'addition déipassienne, et la chrétienté entière avait fini par l'adopter, à l'exception seulement de l'Occident et de Constantinople. Encore y eut-il parmi les Occidentaux des chrétiens qui, comme Avitus, évêque de Vienne, presque contemporain du pape Félix et très attaché au saint siége, non seulement crurent la phrase

favori et qui devint le mot d'ordre de l'hérésie de la *déipassion* ou du *théopaschisme*.

Cependant Martyrius se rendit auprès de l'empereur Léon qui le reçut avec beaucoup d'égards et de respect. Il retourna après cela à Antioche, où il trouva les choses précisément comme il les avait laissées, c'est-à-dire dans le même état d'agitation et de désordre : il renonça alors spontanément à son siége, ne se réservant que le seul titre d'évêque.

Pierre demeura ainsi libre possesseur de sa dignité nouvelle. Son premier soin fut d'ordonner évêque d'Apamée un pasteur qui avait été déposé avant cette époque. L'empereur, informé de ces irrégularités, envoya Pierre-le-Foulon en exil (¹).

Léon chercha aussi à calmer les troubles de l'église alexandrine. Ne voulant rien décider de son propre chef en des affaires qui, par suite de la vicieuse organisation du gouvernement mi-théologique et sacerdo-

controversée orthodoxe, mais même repoussèrent comme hérétiques ceux qui ne partageaient pas leur opinion à cet égard. — S. Ephræm. patr. constantinop. epist. ad Zenob. scholast. apud Phot. in biblioth. cod. 228, p. 773. — S. Joann. Damascen. de orthod. fid. l. 3, cap. 10, f. 233 et verso. — Avit. epist. 3 ad Gundobedum, Burgond. reg. apud Sirmond. t. 2, p. 11 et seq. — Pagi, ad ann. 512, n. 14, t. 9, p. 121. — Job. monach. l. 6, cap. 25, apud Phot. in biblioth. cod. 222, p. 609.

(1) Theodor. lector. l. 1, cap. 20, 21 et 22, t. 3, p. 567. — S. Theophan. in chronogr. ad ann. 456, p. 97. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 28, p. 633. — Gest. de nom. Acacii, apud Labbe, t. 4, p. 1082. — Epist. synod. Felic. pap. ad univers. presbyt. et archimandr. Constantinop. et Bithyn. ibid. p. 1126. — Liberat. in breviar. cap. 18, p. 769. — Felicis pap. epist. 3 ad Petr. fullon. apud Labbe, p. 1051 *et seq.*

auquel il prêtait son nom, pouvaient être l'occasion 'une révolution générale dans l'empire, il écrivit une ttre circulaire à tous les évêques et aux moines les lus famés de l'époque, pour leur demander de s'expliær clairement et sans détour, sans respect humain sans crainte de qui que ce fût, sur le concile de halcédoine et sur la nomination de Timothée Élure, t pour les mettre à même de prononcer avec pleine nnaissance de cause, il leur expédia les actes de la uatrième assemblée œcuménique, et toutes les pièces latives, tant à l'accusation qu'à la défense, concernt l'affaire du patriarche d'Alexandrie. Il s'attacha outre à leur prouver combien il lui importait de aintenir la paix dans les villes et provinces soumises sa domination, et il leur recommanda ardemment plus prudente sagacité et la diligence la plus nde.

Léon, évêque de Rome, fut le premier à répondre, bientôt ses collègues suivirent son exemple. Tous alement approuvèrent le concile de Chalcédoine, u'ils étaient prêts, disaient-ils, à défendre au prix e leur sang; et ils se prononcèrent avec force contre 'ordination de Timothée qu'ils ne voulurent pas même u'on reconnût pour chrétien. Timothée, à qui l'empereur communiqua entre autres la réponse de Léon, a critiqua violemment, et en prit occasion pour conlamner de nouveau le concile de Chalcédoine qui y tait ratifié.

Siméon-le-Stylite, moine célèbre de ce temps-là, xcommunié d'abord pour l'extravagance de sa con-

duite, puis réhabilité dans tous ses droits et honoré par l'empereur au point de recevoir plusieurs fois sa visite ([1]), Siméon, entre autres raisons qu'il allégua pour démontrer la nécessité d'accepter le concile de Chalcédoine, donna celle du grand nombre d'évêques qui y avaient assisté. « Puisqu'on daigne me consulter, dit-il, moi, le plus humble et le moindre des cénobites, moi, solitaire avorton, je répondrai que, si le Saint-Esprit siége au milieu de deux ou trois personnes assemblées au nom de Jésus-Christ, il doit à plus forte raison avoir coopéré aux décisions de plus de six cents évêques ([2]). » Le même argument aurait également servi à prouver la sainteté du concile de *brigandage*.

Le seul de tous ceux dont l'empereur avait invoqué les conseils, Amphilochius, évêque de Sida, tout en blâmant, comme avaient fait les autres pasteurs, l'élection d'Élure, déclara cependant son opposition formelle au concile de Chalcédoine. On dit que, dans la suite, il se rétracta et souscrivit les décisions de cette assemblée. Quoi qu'il en soit, Timothée sur l'intrusion duquel tout le monde était d'accord, fut, vers le milieu du cinquième siècle, exilé à Gangres en Paphlagonie où déjà se trouvait Dioscore, son prédécesseur

([1]) Voyez la première note supplémentaire, à la fin du chapitre précédent, p. 257.

([2]) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 9, t. 3, p. 300; cap. 10, p. 302. — Theodor. lector. l. 2, n. 41 et 42, p. 580 et 581. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 18 et 19, t. 2, p. 616 et seq. — Liberat. in breviar. cap. 15, t. 5, p. 764.

et on mit à sa place sur le siége d'Alexandrie un autre Timothée Tabennésiote, surnommé *le blanc*, ou *salofaciole* (1)

Dix-huit ans après, Basilisque, qui venait d'arracher le trône de Constantinople à l'indigne empereur Zénon (2), rappela Timothée Élure. Pierre-le-Foulon sortit du monastère des acémètes ou *veilleurs*, où il s'était retiré; et muni d'un ordre impérial, il se remit en possession du siége d'Antioche. Les Alexandrins avaient envoyé une députation à la cour pour demander leur ancien pontife : leur impatience fut bientôt satisfaite. Le premier soin de Timothée Élure fut de travailler ardemment à faire condamner en tous lieux le concile de Chalcédoine, et anathématiser la lettre de Léon, évêque de Rome, causes de ses longues souffrances. L'empereur Basilisque n'y mit pas le plus léger obstacle.

(1) S. Eulog. episcop. alexandr. l. 9, apud Phot. in biblioth. cod. 230, 877. — Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 11, p. 303. — Liberat. cap. 16, 764.

(2) Évagrius nous apprend qu'il n'y avait pas d'action honteuse, pas de crime dont ce monarque (Zénon) s'abstînt et même dont il rougît, de peur, disait-il, que s'il cachait ses déréglemens et ses forfaits aux yeux du public, on ne crût qu'il le respectait et par conséquent le craignait : ce qui lui paraissait fort peu impérial. C'était cependant là le plus zélé défenseur du concile de Chalcédoine et de l'orthodoxie. — Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 1, t. 3, p. 333.

Le pape Simplicius flétrit l'usurpateur Basilisque de l'épithète de *tyran*, mais seulement après que Zénon eut réussi à le chasser et à se replacer sur le trône; avant cela, le même Basilisque avait été à ses yeux un empereur auguste, très clément, très glorieux, etc. Le cardinal Baronius ne trouve pas ces deux poids et deux mesures fort édifians de la part du chef de l'église. — Simplic. ad Basilisc. epist. 11, apud Labbe,

nos sujets, elle gouvernera avec nous ce monde et la maintiendra en paix et en prospérité (¹). »

Cette lettre ou encyclique fut immédiatement signée par Timothée Élure d'Alexandrie, Pierre-le-Foulon, alors en possession du siége d'Antioche, Anastase, évêque de Jérusalem, et un grand nombre d'autres pasteurs jusqu'à environ cinq cents. Les évêques d'Asie, assemblés en synode à Éphèse (477), firent plus même que d'adhérer à la décision dogmatique de l'empereur : ils lui écrivirent en corps, pour le conjurer de ne jamais se départir en rien de son énergique résolution, et de ne pas permettre que dorénavant qui que ce fût proposât d'autre formule de foi à l'église que celle contenue dans l'encyclique même; et ils l'assurèrent qu'en peu de temps la terrible attente du jugement dernier, l'ardeur du feu divin et la juste colère de sa sérénité n'auraient pas manqué de réduire à leur devoir les ennemis du bon droit et du bon ordre. Ils terminèrent en disant que, « quoique les actes du concile de Chalcédoine parussent n'être en eux-mêmes que de fort peu de conséquence, cependant ils avaient déjà excité bien des troubles et fait couler, en beaucoup d'endroits, le sang des orthodoxes. Que, pour ce qui les concernait, ils promettaient à l'empereur soumission pleine et entière, l'assurant du reste qu'ils

(¹) Evagr hist. eccles. l. 3, cap. 4, t. 3, p. 335 et seq. — Theodor. lector. l. 1, cap. 30 et 31, p. 569. — Nicephor. Callist. hist. l. 16, cap. 2, t. 2, p. 663 et seq. — Socrat. hist. eccles. l. 1, cap. 9, t. 2, p. 31. — Euseb. vit. Constant. l. 3, cap. 66, t. 1, p. 622. — Concil. ephesin. œcumen. III, part. 3, cap. 46, apud Labbe, t. 3, p. 1211.

n'avaient souscrit son encyclique ni par flatterie ni par crainte, mais bien de leur seul et propre mouvement, avec spontanéité et joie ([1]). »

Outre cette adresse à Basilisque, le concile d'Éphèse avait encore pris les mesures les plus vigoureuses pour seconder et faire triompher la cour dans ses projets de pacification religieuse, au moyen du rejet des décisions émises à Chalcédoine. Acace, évêque de Constantinople, fut le seul patriarche oriental qui refusât de signer l'encyclique : il ne négligea rien même de tout ce qui pouvait contribuer à assurer l'appui de l'opinion publique aux partisans du concile de Chalcédoine, qu'il défendait avec ardeur. Tout vêtu de deuil, il convoqua le peuple de Constantinople et surtout les femmes et les enfans, plus impressionnables à cet appareil de douleur, dans l'église de Constantinople, qu'il avait également fait tendre de noir, ainsi que l'autel et le trône patriarcal; les moines s'empressèrent de se joindre à lui, et le grand Daniel lui-même, imitateur et successeur de Siméon-le-Stylite, descendit de sa colonne pour assister à ces assemblées où le despotisme maladroit avait fait naître un esprit d'opposition qui allait bientôt se changer en révolte ouverte. Le gouvernement qui sentit sa faute, crut néanmoins qu'il était trop tard pour reculer : il soutint par la rigueur ce qu'il avait commencé par la menace; Acace et quelques autres évêques qui partageaient son opinion, furent condamnés et déposés, et l'on rendit

([1]) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 5, t. 3, p. 338; cap. 6, p. 340. — Theodor. lector. l. 1, cap. 32, p. 570. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 4, t. 2, p. 667.

la dignité patriarcale ou plutôt primatiale à Paul, évêque d'Éphèse, qui en était privé depuis le concile de Chalcédoine, où il avait été décidé que désormais l'évêque de Constantinople ordonnerait tous les métropolitains du diocèse d'Asie.

Au reste, le concile d'Éphèse, probablement présidé par le patriarche Timothée, puisqu'on osa y déposer un autre patriarche, ne servit pas peu à augmenter la réputation de puissance et avec elle la puissance réelle de l'évêque d'Alexandrie. Il ne s'était pas, comme son prédécesseur Dioscore, borné à embrasser simplement les opinions professées par Eutychès ; mais les avait encore modifiées d'après sa propre conviction intime : en conséquence, il condamnait le concile de Chalcédoine parce qu'il avait réellement attribué deux natures à Jésus-Christ, et il condamnait aussi Eutychès qui avait nié que le corps du Christ fût de la même nature que le nôtre. Aussi répondit-il sans hésiter aux moines et autres eutychiens de la capitale, qui le consultaient à ce sujet, que le verbe de Dieu est consubstantiel au Père quant à la divinité, et consubstantiel aux hommes quant à la nature humaine (1). C'était dogme professé par les partisans d'une seule nature consistant en deux natures distinctes, et que Timothée avait combiné avec la croyance en une nature simple et unique.

Mais bientôt la scène politique changea, et avec elle, comme de coutume, l'aspect des événemens ecclésias

(1) Concil. chalcedon. œcumen. IV, act. 16, apud Labbe, t. 4, p. 79 — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 5, p. 668. — Evagr. hist. l. cap. 5, p. 339. — Leont. schol. de sectis, act. 5, in biblioth. patr. t. p. 667.

iques. Ceux-ci commençaient à avoir une grande influence sur les affaires civiles. Il paraissait que les chréiens voulaient se venger du mal que la société leur vait fait autrefois, en la livrant à son tour à des disussions sans fin et à toute espèce de désordres. Longemps en butte à l'arbitraire et à la cruauté du desotisme, la cause chrétienne était devenue celle des pprimés, une cause populaire; le christianisme, un moyen d'émancipation; les prêtres, des chefs d'oppoition à la tyrannie. Sans cesse ballottés par le pouvoir, s pontifes chrétiens sentaient qu'ils ne pouvaient rouver que dans le peuple un point d'appui ferme et olide; et le peuple se montrait toujours disposé à voriser ceux que ses prêtres lui désignaient comme utenant les intérêts du ciel. Déjà le poids du pairche de Constantinople n'était plus indifférent dans balance des émeutes qui ne cessaient de bouleverser e ville où le défaut d'institutions sociales et natioles faisait dégénérer chaque intrigue de palais en une volution de l'empire, où le peu de durée des règnes, manque de régularité dans la succession au trône, et grand nombre de prétendans à la couronne rendaient moindre circonstance importante et souvent décisive.

Zénon, instigué et visiblement protégé, dit Évarius, par l'apôtre et proto-martyre sainte Thècle, avançait à grands pas vers la capitale, où Basilisque ait irrité le peuple et les prêtres, au point que aniel le stylite suivi d'une troupe de moines était allé insulter jusque dans son palais. Craignant la fureur es dévots et de leurs meneurs, il résolut, pour calmer

les esprits, de promulguer une anti-encyclique, y déclarant nul et non-avenu son premier écrit dogmatique et ce qui avait été fait en vertu de cette loi souveraine. Il reconnaissait, disait-il, la nécessité de rendre toute sa force à la foi orthodoxe et apostolique, qui avait prévalu depuis le commencement du christianisme, et qui prévaudrait jusqu'à la fin des siècles, dans laquelle il avait été baptisé et à laquelle il croyait fermement. Cette foi lui ordonnait de condamner sans restriction Nestorius et Eutychès, aussi bien que tous les autres hérétiques, d'empêcher sévèrement que désormais les questions déjà décidées ne fussent débattues de nouveau en concile ou autrement, et de replacer sur son siége et dans tous ses droits le très révérend et très saint patriarche et archevêque Acace (1). Ce divin arrêt, c'est ainsi qu'il était intitulé, devait immédiatement avoir force de loi.

Mais il était trop tard. Tout ce que put faire et dire Basilisque était devenu inutile pour le sauver de la vengeance du patriarche Acace. Celui-ci, fort de la faiblesse et de la lâcheté du monarque qui était allé, accompagné de l'impératrice, lui faire des excuses ainsi qu'au clergé et aux moines, et se mettre sous leur protection ; celui-ci, disons-nous, sans pitié pour un hérétique, c'est-à-dire pour un homme d'une autre opinion que la sienne, et sans égard à la loi qui

(1) Dans ces droits étaient compris ceux du siége de Constantinople, que le *brigandage* d'Ephèse avait annulés, et que le concile de Chalcédoine avait rendus au patriarche de la capitale. L'encyclique impériale avait donné force de loi au *brigandage* en abrogeant la quatrième assemblée œcuménique.

mait de lui rendre ses droits et ses prérogatives, se servit de cette autorité qu'il devait à Basilisque pour ameuter le peuple et les moines en faveur de Zénon; et, moins d'une année après la tenue du dernier concile d'Éphèse, contribuer, pour autant qu'il était en lui, à la perte de l'empereur et de toute sa famille (1).

Zénon ne se crut assuré sur le trône qu'après avoir fait mourir Basilisque, sa femme et ses enfans, qu'il s'était d'abord contenté d'envoyer en exil. Il signala les commencemens de sa restauration par des actes diamétralement opposés à ceux de l'usurpateur sur lequel il venait de reconquérir son empire. L'encyclique fut révoquée : l'évêque Paul fut chassé d'Éphèse, et le turbulent Pierre-le-Foulon, d'Antioche. Les évêques d'Asie se hâtèrent alors d'envoyer de toutes parts des protestations de pénitence et de regrets au patriarche Acace. Ils alléguèrent que la force seule avait pu les faire céder aux volontés de Basilisque contre leur propre opinion; que, dans leur ame et conscience, ils n'avaient jamais cru autre chose que ce qu'enseignait le concile de Chalcédoine, et que leur foi était toujours la même : et ils confirmèrent et ratifièrent de nouveau les décisions de cette assemblée, ainsi que celles des trois cent dix-huit pères du

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 7, t. 3, p. 340. —Theodor. lector. l. 1, cap. 33 et 34, p. 570. —Nicephor. Callist. hist. l. 16, cap. 6 et 7, t. 2, p. 669. —Marcellin. in chron. apud. Scaliger. p. 44. — Jordan. de successsion. regnor. n. 47, ad ann. 1226, in hist. roman. script. minor t. 1, p. 654.—Victor. tununens. chron. apud Scaliger. thesaur. tempor. t. 2.

concile de Nicée et des cent cinquante pères de Constantinople. Calendion, nouvellement ordonné évêque d'Antioche, par ordre de l'empereur Zénon et à Constantinople même, en violation des canons ecclésiastiques, s'empressa d'anathématiser, tant la circulaire de Basilisque, que Timothée Élure [1]. Il en fit faire autant par tous les pasteurs soumis à sa juridiction [2].

Sur ces entrefaites, Timothée, que l'empereur n'avait épargné jusqu'alors qu'à cause de son grand âge, s'était empoisonné par la crainte que lui inspiraient Zénon et les évêques ses conseillers. Les suffragans d'Alexandrie mirent à sa place Pierre Monge, sans la participation du gouvernement, dont le consentement, en dépit des canons ecclésiastiques, était communément exigé à cause de l'importance du siége, et de l'influence que le bon ou le mauvais choix d'un

[1] Ce fut Calendion qui éteignit entièrement le schisme des eustathiens et des catholiques à Antioche, cent ans après la séparation qui avait eu lieu du temps de l'évêque Paulin (voy. l. 7, ch. 19, et cap. 20, t. 4, p. 506 et 529). Dans la suite, on l'accusa de théopaschisme, parce que voulant rendre orthodoxe la phrase déipassienne : *qui as été crucifié pour nous*, il l'avait fait précéder des mots : *Christ, roi.* Pierre-le-Foulon, qui remplaça Calendion, fit de nouveau disparaître ces mots et rétablit la première leçon. — Theodor. lector. l. 2, n. 47, t. 3, p. 582. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 28, t. 2, p. 633.

[2] Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 8, t. 3, p. 341; cap. 9 et 10, p. 342. — Theodor. lector. l. 2, n. 1, p. 571; n. 46 et 47, p. 581 et 582. — Victor. tununens. chron. apud Scaliger. thes. tempor. p. 4. — S. Theophan. chronogr. ad ann. 478, p. 110. — Simplic. pap. epist. 16 ad Acac. constant. episcop. apud Labbe, t. 4, p. 1035. — Candid. isaur. hist. l. 2, apud Phot. in biblioth. cod. 79, p. 176. — Nicephor. Callist. l. 15, cap. 28, t. 2, p. 633; l. 16, cap. 11, p. 673. — Procop. de bello vandal. *l. 1, cap. 7, t. 1, p. 195.*

pasteur avait naturellement sur la tranquillité de l'Égypte et par suite de tout l'empire. Pierre était eutychien comme son prédécesseur. Il avait été déposé lorsqu'il n'était encore que simple diacre, et, lors de son ordination comme évêque, un seul évêque, hérétique comme lui, avait assisté à la cérémonie. Il n'en fallut pas davantage pour que Zénon jugeât Pierre Monge digne du dernier supplice, qu'il fît mourir ceux qui l'avaient élu, et qu'il lui substituât Timothée Tabennésiote ou Salofaciole, surnommé le Catholique, qui avait déjà été chassé du siége d'Alexandrie par Timothée Élure lorsque celui-ci avait pris, pour la seconde fois, possession de ce patriarcat.

Timothée Salofaciole ne jouit pas long-temps de son triomphe. Peu avant sa mort, les Alexandrins, d'un commun accord avec lui, envoyèrent à l'empereur, à Constantinople, Jean *l'économe* [1], chargé d'obtenir pour eux, de Zénon, la permission de nommer un évêque de leur choix. Zénon l'accorda sans hésiter, sous condition cependant que Jean lui-même ne chercherait pas à monter sur le siége d'Alexandrie. L'*économe* jura et partit. De retour auprès de ses commettans, à peine le patriarche eut-il fermé les yeux, qu'au mépris de son serment, Jean répandit l'argent à pleines mains parmi le clergé et le peuple afin de se faire élire. Il y réussit; mais l'empereur le fit chasser honteusement, et, d'après le conseil du

(1) Dignité dans l'église orientale, immédiatement au dessous de celle de patriarche.

patriarche Acace, fit ordonner patriarche d'Alexandrie le même Pierre Monge qu'il avait fait dépo[ser] peu auparavant. Pierre avait gagné la confiance et [les] bonnes grâces du monarque, en promettant de co[o]pérer de tout son pouvoir à ce que la cour juger[ai]t convenable pour rétablir la paix dans l'église. A cet effet, il communiqua, comme on le lui demandait, avec les *protériens*, c'est-à-dire avec les partisans de Timothée-le-Catholique et de Protérius, prédécesseur de celui-ci, qui, dans le temps, l'avait lui-même dégradé de la dignité dont il était revêtu. Il adhéra aussi à l'*hénoticon* ou concordat (1).

On appelait ainsi une lettre adressée par Zénon aux évêques, clercs, moines et peuple d'Alexandrie, d'É[gy]gypte, de Lybie et de la Pentapole. L'empereur avait eu pour but, en l'écrivant, de calmer enfin d'une ma[nière] nière durable les troubles et les révolutions qui affli[geaient] geaient depuis si long-temps l'empire grec et nomm[ément] ment la province d'Égypte. « La seule vraie foi, était-il dit, est celle de Nicée, renouvelée et confirmée par les cent cinquante pères de Constantinople : en elle consiste la force de l'empire romain ; elle en est le bouclier. L'unité dans la croyance produit la paix qui, à son tour, fait naître la prospérité pour le peuple, la régularité des saisons et l'abondance des fruits de la terre. Tant que le grand Dieu, notre sauveur, Jésus

(1) Liberat. diacon. in breviar. cap. 16 et 17, apud Labbe, t. 5, p. 7[..] ad 766. — Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 11 ad 13, t. 3, p. 343 et se[q.] — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 11, t. 2, p. 673. — Ge[las.] de nom. Acac. apud Sirmond. t. 1, p. 434.

Christ, incarné et né de la sainte Vierge et mère de Dieu, Marie, approuvera notre culte et recevra nos vœux, nous vaincrons et exterminerons nos ennemis : tous les peuples se soumettront à notre joug. Les dissensions religieuses, au contraire, sont cause des malheurs les plus terribles. Celles qui ont eu lieu dernièrement, ont fait mourir sans baptême un nombre considérable d'hommes, et un nombre plus grand encore sans la participation aux mystères de la sainte communion, faute de pasteurs pour les leur administrer canoniquement. Le sang a coulé en abondance de toutes parts; les meurtres et les massacres ont souillé la terre et l'air même. Pour mettre à jamais un terme à ces calamités et en faire disparaître jusqu'aux traces, nous ordonnons qu'il n'y ait plus dorénavant, comme il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais d'autre foi reçue que celle déterminée au concile œcuménique, et ratifiée ensuite à Constantinople, ainsi que l'ont décrété les pères d'Éphèse eux-mêmes, assemblés pour la condamnation de Nestorius. Nous considérerons comme étranger à l'église, quiconque s'éloignera de ce que nous venons de préciser. Nous anathématisons en conséquence, avec les évêques que nous avons cités, les dogmes de Nestorius et ceux d'Eutychès; et nous adhérons aux douze chapitres que Cyrille, en son vivant archevêque d'Alexandrie, publia contre le nestorianisme. Nous confessons que Jésus-Christ, notre seigneur, est consubstantiel au Père selon la divinité, et consubstantiel à nous-mêmes quant à l'humanité; que, descendu sur la terre et

CHAPITRE IV.

Jean-l'Économe, patriarche déposé d'Alexandrie, va réclamer à Rome. — Lutte entre les prétendans au siége d'Antioche. — Désordres de l'église de cette ville. — Tout de l'Orient signe l'hénoticon. — Pierre Monge, patriarche d'Alexandrie, accusé. — L'évêque de Rome veut lui substituer Jean-l'Économe. — L'empereur Zénon s'y oppose. — Les légats romains à Constantinople communiquent avec les hérétiques. — Un concile les condamne. — Autre concile à Rome qui excommunie à perpétuité les patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople. — Acace, condamné par l'évêque de Rome, avait été approuvé par son prédécesseur. — Il rend à l'évêque de Rome excommunication pour excommunication. — La discorde et la haine théologique troublent Alexandrie. — Tolérance de l'empereur Anastase. — Il fait condamner le patriarche de Constantinople, Euphémius, comme traître à l'état. — Deux concurrens pour le siége de Rome. — Le schisme entre les Grecs et les Latins se consomme. — Continuation des disputes sur le concile de Chalcédoine. — Antioche ensanglantée à cette occasion. — Tout l'Orient subdivisé en sectes et schismes à l'infini.

Jean-l'Économe, évêque déposé d'Alexandrie, se rendit à Rome, après avoir passé par Antioche où il avait pris des lettres de recommandation du patriarche Calendion. Son arrivée dans l'ancienne capitale de l'empire excita des murmures forts vifs et même un commencement d'émeute, surtout lorsqu'il eut publié les torts qu'il disait lui avoir été faits par l'empereur. Il se plaignit nommément de n'avoir été chassé de son siége que parce qu'il avait défendu la lettre de Léon et le concile de Chalcédoine, et parce qu'on avait voulu lui donner à Alexandrie un successeur entaché d'opinions hérétiques. Simplice, alors évêque de Rome, s'adressa directement à Zénon en faveur de son collègue disgrâcié et, à ce qu'il prétendait, persécuté; mais il reçut bientôt une réponse qui prouvait que Jean n'avait été destitué que pour son ambitieuse mauvaise foi et son parjure.

Vers la même époque, arrivèrent à Constantinople

les accusations de Calendion contre Pierre-le-Fou-
son prédécesseur. Le nouveau patriarche crai-
t que celui-ci ne parvînt à le chasser d'Antioche,
à cet effet, il cherchait à le mettre hors de tout
de lui nuire en le faisant condamner comme adul-
(expression métaphorique qui signifiait usurpa-
d'un siége canoniquement occupé) et perturba-
du repos public. Il avait en conséquence écrit à
on et à Acace, évêque de Constantinople, que
re avait poussé l'audace jusqu'à anathématiser pu-
uement à Alexandrie le concile de Chalcédoine.
s bientôt Calendion fut accusé lui-même devant
ipereur d'avoir suivi le parti des tyrans qui vou-
nt s'emparer du pouvoir suprême; et ce crime, bien
s réel et plus grave aux yeux de Zénon que toutes
hérésies possibles, le fit expulser et replacer Pierre-
oulon sur son siége [1].

ntioche avait eu, depuis quelque temps, beaucoup
uffrir à cause de ses évêques. Il n'y régnait que
ordre et que confusion, depuis que Pierre-le-Fou-
en avait été renvoyé pour la première fois. L'évê-
Jean qui lui avait succédé avait été déposé et rem-
é dans un concile provincial par un certain
enne. Celui-ci, en 479, fut assassiné par les héréti-
s qui traînèrent son cadavre dans l'Oronte. Les trou-
s occasionnés par cette mort devinrent si menaçans
e Zénon fut forcé de faire sacrer à Constantinople

[1]) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 15 et 16, t. 3, p. 348. — Liberat.
con. breviar. cap. 18, t. 5, p. 768.—Nicephor. Callist. hist. eccles.
16, cap. 13, t. 2, p. 677.

Félix, vivement sollicité par Jean-l'Économe, que nous venons de voir chassé du siége d'Alexandrie, avait envoyé deux évêques à Constantinople, sous le titre de légats, pour demander à Zénon la confirmation du concile de Chalcédoine, la destitution de Pierre Monge et l'envoi d'Acace à Rome, pour s'y disculper en personne devant le siége apostolique des accusations de l'évêque Jean. Cyrille, chef ou archimandrite d'une congrégation de moines à Constantinople, ne cessait d'écrire à Félix pour se plaindre de la lenteur qu'on apportait dans une affaire aussi importante. L'évêque de Rome lui répondit aussitôt et donna ordre à ses légats de concerter avec lui toutes leurs opérations. Il écrivit de nouveau à Zénon. La lettre ne parlait que du concile de Chalcédoine et des persécutions d'Hunnéric contre les consubstantialistes africains. Il s'adressa en même temps au patriarche Acace.

L'empereur fit avertir Félix qu'il agirait contre toute justice et toute raison s'il continuait à avoir le moindre égard aux réclamations de Jean d'Alexandrie; que cet évêque destitué pour faux serment, s'était depuis lors rendu coupable des plus énormes sacriléges; tandis que Pierre Monge avait, au contraire, été élu à la dignité de patriarche, après un mur examen et de la manière voulue par les canons. « D'ailleurs, ajoutait Zénon, Pierre a adhéré à la formule symbolique du

lector. l. 2, n. 44 et 45, p. 581. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 14, t. 2, p. 678. — Cedren. hist. compend. Zenon. anno 15, t. 1, p. 353. — Victor. tunonens. chron. apud Scaliger. thesaur. tempor. p. 4. — Liberat. diacon. breviar. cap. 18, p. 769.

concile de Nicée, approuvée par le concile de Chalcédoine, et, en un mot, moi-même, Pierre d'Alexandrie et toutes nos églises, nous recevons et confirmons le très saint synode, quatrième œcuménique, qui est en parfaite harmonie avec celui de Nicée [1]. »

D'un autre côté cependant, Cyrille et ses collègues les archimandrites de Constantinople, les évêques et le clergé d'Égypte écrivirent à Rome que Pierre était un hérétique et que tous ceux qui communiquaient avec lui méritaient d'être flétris de la même épithète. Ils firent plus : ils allèrent en personne trouver Félix, et ils accusèrent devant lui ses propres légats de complicité avec les évêques accusés. « Le nom de Pierre Monge, dirent-ils, n'était prononcé autrefois que tout bas, lors de la lecture des saints diptyques : depuis l'arrivée des envoyés romains, on le profère à haute voix. » Ils ajoutèrent que Jean avait été ordonné canoniquement et qu'il était orthodoxe ; que Pierre, au contraire, n'avait eu que deux évêques à la cérémonie de son ordination ; que, depuis son intronisation, il vexait les catholiques de toutes les manières ; que le patriarche Acace était instruit de ces irrégularités et de ces injustices, et que non seulement il les favorisait par son silence, mais encore qu'il s'était fait en quelque sorte l'aide et le ministre de l'évêque Pierre.

Le moine acémète Siméon, envoyé de Cyrille à

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 18 ad 20, t. 3, p. 352 et seq. — Gesta de nom. Acac. apud Labbe, t. 4, p. 1081. — Felic. pap. III epist. 15 ad Vetranion. ibid. p. 1093. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 15 et 16, t. 2, p. 679.

Rome, poussa avec tant de vigueur son accusati
contre Vitalis et Misène, légats du siége apostolique
Constantinople, et il la chargea de circonstances
aggravantes et si odieuses, qu'ils furent enfin dépos
et privés de la communion mystique, dans un conc
de soixante-sept évêques (484). Acace et Pierre d'A
lexandrie furent sérieusement réprimandés et adm
nestés de la part de l'assemblée. Les légats n'avaie
allégué d'autre excuse de leur conduite que la vi
lence qu'ils disaient avoir été employée contre eux
Constantinople, violence dont ils prétendaient que l'a
restation et l'incarcération d'un troisième légat nomm
Félix, retardé pendant sa route pour cause de maladi
et qui, à son arrivée à Constantinople, avait constam
ment refusé de communiquer avec Acace, étaien
des preuves suffisantes. Ils dirent aussi qu'ils n'étaien
entrés en communication avec Pierre Monge qu'à leu
insu et par fraude; mais Siméon les convainqu
bientôt d'imposture sur cet article [1].

La même année fut tenu à Rome un nouveau con
cile, composé de quarante-trois évêques seulement
et convoqué pour examiner la conduite de Pierre-le
Foulon. Cet évêque, comme on pouvait facilement l
prévoir, y fut destitué, comme usurpateur du siége
d'Antioche, du vivant de Calendion: et, en outre, l'on
condamna à perpétuité Pierre d'Alexandrie et Acace,
patriarche de Constantinople (qu'Évagrius ne nomme

[1] Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 20 et 21, p. 354. — Anastas. bi-
blioth. vit. S. Felic. t. 1, p. 80 et 81. — Baron. annal. eccles. ad ann.
484, n. 7 et seq. t. 8, p. 444.

oint, peut-être par respect pour l'importance de son ége), parce qu'ils avaient communiqué avec Pierre 'Antioche. Le concile déclara Pierre Monge hérétique, t rappela qu'il avait été déposé antérieurement par un utre synode, parce que des évêques hétérodoxes l'a- aient sacré évêque et rendu par cela seul inhabile à ja- nais paître un troupeau catholique. Il reprocha à Acace a duplicité à l'occasion de sa lettre à Simplice, évêque e Rome, auquel il avait écrit que Pierre, convaincu 'hérésie et reconnu fils des ténèbres, avait été dé- osé; tandis qu'il n'en était absolument rien, et que nême l'empereur n'avait jamais été averti des in- rigues coupables et des désordres de toute espèce dont on se plaignait à cette époque.

Cependant, contrairement aux assertions fausses u concile, la lettre d'Acace à l'évêque de Rome ne ontenait que la plus exacte vérité. Pierre d'Antioche, déjà condamné par deux conciles orientaux, tenus dans cette ville même, l'avait été une troisième fois par Acace, à cause de l'ordination irrégulière de l'é- vêque d'Apamée. Aussi le patriarche de Constanti- nople fut-il toujours le correspondant et l'ami de Sim- plice, qui ne refusa jamais de communiquer avec lui. Acace s'était excusé facilement auprès de l'évêque de Rome de quelques petites irrégularités dont nous avons parlé plus haut, et dans lesquelles sa position et des circonstances difficiles l'avaient forcément entraîné; et Simplice regarda constamment son collègue de Con- stantinople comme n'ayant qu'une seule foi avec lui, et même qu'une seule manière de considérer et

de juger les questions qui agitaient alors l'église (1
Outre les sentences prononcées contre lui par l
Orientaux, Pierre-le-Foulon fut condamné deux fois
Rome, l'une, entre autres, par l'évêque Félix en 48
comme nous venons de voir.

Ce pontife ne partageait aucunement l'opinion de s
prédécesseur sur le compte d'Acace. Il ne voulut jama
communiquer avec lui; il l'appela hérétique, fourbe hy
pocrite, et fauteur de Pierre. Il est dit dans la senten
de déposition envoyée par Félix à Acace, «que l'évêq
de Rome a si bien réussi à lier le patriarche par ses an
thèmes, qu'il ne lui sera désormais plus possible de s
délier entièrement.» Les moines de Constantinople s
chargèrent de remettre cet écrit à son adresse, au no
et de la part de Félix. Ils le firent en effet; mais, victime
de leur dévouement audacieux, plusieurs d'entre eu
furent massacrés par les amis d'Acace, et ce patriarch
rendit à Félix excommunication pour excommunicatio
Gélase, successeur de cet évêque de Rome, avoua de no
veau dans ses lettres que jamais Acace n'avait commun
qué avec Pierre-le-Foulon personnellement; mais qu
cependant sa communication avec Pierre d'Alexandri
et d'autres évêques qui étaient en communion avec l'é
vêque d'Antioche, suffisait pour qu'il méritât toute la co
lère des orthodoxes, dont au reste Gélase lui-même che
cha à l'accabler, en l'excommuniant et en le faisant ex
communier partout par ceux qui obéissaient aux ordre

(1) Liberat. diacon. in breviar. cap. 18, p. 770. — Theodor. lecto et Basil. Cilic. in fragment. Theodor. t. 3, p. 586. — Acac. epist. *Simplic.* archiepiscop. apud Labbe, t. 4, p. 1080.

le l'église de Rome. Néanmoins il rappela l'évêque Misène, un des légats de l'évêque Félix, et le réintégra dans ses droits et ses honneurs, quoiqu'il se fût confessé coupable au concile de 484. Anastase, autre évêque de Rome, qui ne partageait point les préventions de Gélase, voulut réintégrer entièrement Acace et Pierre d'Alexandrie; mais, dit l'historien des pontifes romains, il fut puni de mort par Dieu lui-même. Déjà plusieurs prêtres de son église s'étaient spontanément séparés de sa communion parce qu'il avait osé se mettre en relation avec un adhérent et ami de l'évêque d'Antioche [1].

Cette guerre indécente d'écrits et d'injures devait immanquablement être suivie d'excès plus réels; il s'en commit bientôt en effet à Alexandrie. Le schisme y prenait de jour en jour de nouvelles forces. Outre les partisans exclusifs du concile de Chalcédoine, qui ne voulaient pas permettre qu'on changeât un mot, une syllabe, un point aux actes de cette assemblée, et les ennemis qui s'opposaient à ce qu'on acceptât la moindre de ses dispositions, il éclata encore parmi ces derniers une nouvelle division, celle des *dioscorites*, qui anathématisaient ouvertement et sans restriction le quatrième concile, et celle des *ésaïans*, qui, pour

(1) Simplic. epist. apud Labbe, t. 4, p. 1073 et seq.—Felic. Pap. III epist. ibid. p. 1049 et seq. — Gest. de nom. Acac. p. 1082 et 1083.— Gelas. pap. I ad episcop. oriental. epist. 15, p. 1220 et 1223. — Simplic. ad Acac. respons. apud Luc. Holstein. in collect. roman. p. 194 et seq. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 17, t. 2, p. 683. — Cedren. compend. ad ann. 15 Zenon. p. 353. — Anastas. biblioth. vit. S. Gelas. t. 1, p. 82; vit. S. Anastas. p. 83.

aux décisions du quatrième concile, soit pour rejet des décrets émanés de cette assemblée, ou enfin parce qu'on ne voulait pas prendre fait et cause dans cette déplorable querelle. L'hénoticon était l'étendard sous lequel combattaient ceux qui avaient embrassé le troisième parti que l'on a prétendu avoir été favorisé par l'empereur Anastase lui-même. Ce qui est certain c'est qu'il sévit constamment contre les évêques, de quelque opinion d'ailleurs qu'ils fussent, aussitôt que de leurs dissensions théologiques résultait le moindre trouble dans l'état (1).

Il se vit bientôt forcé d'exiler le patriarche Euphémius. Cet évêque ne sut point mériter la confiance dont sa haute dignité l'avait fait investir : dépositaire, pendant la guerre contre les Isauriens, du secret de l'empereur qui, las des inutiles horreurs qu'enfantaient de trop longues discordes civiles, avait fait part au patriarche de son désir de voir se rétablir presqu'à tout prix la bonne intelligence et l'union, et l'avait même chargé de lui demander la paix au nom de ses ennemis, Euphémius abusa des circonstances, communiqua ce qu'il savait aux Isauriens, et en faisant croire à la faiblesse et à la peur de l'empereur, son maître, le trahit indignement. Cependant les Isauriens furent vaincus. Anastase s'empressa de le mander au patriarche, en lui disant que ses prières et ses efforts avaient précipité ses amis dans l'abî-

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 30, t. 3, p. 360. — Theodor. lector. hist. eccles. l. 2, cap. 6 et 8, p. 572. — Nicephor. Callist. l. 16, cap. 25, *p. 691.* — Liberat. diacon. breviar. cap. 18, p. 761.

A son retour à Constantinople, le premier soin du
ce fut de convoquer un concile où Euphémius
jugé et condamné, comme traître à l'état, dé-
du patriarcat et excommunié : Macédonius fut
à sa place. Le peuple se révolta. Menaces et sup-
tions furent employées auprès d'Anastase en
ır d'Euphémius, mais inutilement. Macédonius
l'hénoticon sans difficulté à la demande de l'em-
ır; et, du consentement de celui-ci, il donna
ıuf-conduit à Euphémius, afin que l'ex-patriarche
ndît sans crainte au lieu de son exil. A cette
r il ajouta en outre de l'argent pour faire la
; et, lorsqu'il le lui remit, il eut la délicatesse,
ne pas humilier l'évêque disgrâcié, de ne paraître
ıt lui que dépouillé lui-même des insignes de sa
é nouvelle (1).

tre les pas importans que l'on venait de faire
ıne réconciliation générale, Macédonius voulut
e envoyer des lettres synodiques à Rome par un
ur de cette ville, nommé Festus, qui se trou-
our affaires personnelles à Constantinople : il
t empêché par l'empereur. Au lieu de cela,
s se trouva chargé pour le gouvernement grec
commission délicate et difficile à remplir. Elle
tait à faire signer l'hénoticon de l'empereur Zé-
ar Anastase, alors évêque à Rome. Le sénateur

heodor. lector. l. 2, cap. 13 et 15, p. 573; cap. 17, p. 574. —
diacon. brev. cap. 18, p. 761. — Victor. tununens. chron. apud
. thesaur. tempor. p. 5. — S. Theophan. chronogr. ad ann.
120. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 25, t. 2,

n'arriva en Italie qu'après la mort d'Anastase; et pour satisfaire à sa promesse, il fit ordonner, à for d'intrigues et de présens, au siége de l'ancienne ca pitale, un certain Laurent, dont il espérait dispo ensuite à sa volonté. Mais d'un autre côté, on élis Symmaque. C'est en cette circonstance que le i d'Italie, Théodoric, goth et arien, se vit obligé pourvoir à la légitime consécration de l'évêque catl lique de Rome, ainsi que nous l'avons déjà rappor Symmaque demeura vainqueur dans cette lutte sac dotale. Il laissa l'évêché de Nocéra à son compétit Laurent. Mais comme celui-ci ne cessait de manifes ses prétentions au siége de la capitale, Symmaqu déposa et l'envoya en exil. Après trois années de c cordes et de troubles, de dévastations et de massac Rome, sous la protection de ceux qu'elle appe *hérétiques* et *barbares*, reprit sa tranquillité acc tumée ([1]).

Cependant le grand schisme durait toujours. Occidentaux voulaient que les anathèmes lancés les conciles généraux contre Nestorius, Dioscore Eutychès, enveloppassent encore Acace, Pierre Mo et leurs successeurs. De cette manière, les excomm nications et les haines qui en sont la suite se serai perpétuées éternellement, et auraient passé jusq la postérité la plus reculée, avec les siéges qu'e avaient une fois atteints. Il y eut bientôt un nouv sujet de mésintelligence, qui excita de plus en p

([1]) Voyez livre 7 de cette Époque, chapitre 21, t. 2, p. 550.

ès passions, et reproduisit par elles toutes les calamités des fureurs théologiques. Le christianisme, à cette époque, dont la mission paraissait être de précipiter la chute de l'empire d'Orient, faisait éprouver aux Grecs les maux que souffrait l'Italie, déchirée par es hordes conquérantes du Nord [1].

Ce fut dans ces circonstances que Xénaïas, chassé l'Antioche par Calendion pour cause d'hérésie, et, quoique non baptisé, ordonné évêque d'Hiérapolis par Pierre-le-Foulon (l'ordination devant en ce cas, selon Pierre, tenir lieu de baptême); Xénaïas, disons-ous, accusa Flavien, évêque d'Antioche, de nestoanisme. Flavien répondit à cette attaque par la conimnation spontanée et formelle de Nestorius et de sa octrine. Xénaïas persista dans son accusation : il déara nestoriens tous ceux qui jadis s'étaient montrés ontraires à Cyrille et à l'opinion manifestée par cet vêque, lors même que l'église n'avait pas encore prononcé dans cette querelle, et il exigea que Flavien appât nommément de ses anathèmes Diodore de Tarse, héodore de Mopsveste, Théodoret de Cyrus, Ibas Édesse, etc., etc. L'évêque d'Antioche se rendit ie seconde fois à ses désirs. Enfin, Xénaïas prétendit te, le concile de Chalcédoine n'ayant été composé ie de partisans et de fauteurs de Nestorius, ses désions avaient une tendance évidemment nestorienne,

[1] Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 31, t. 3, p. 361 et seq. — S. Theoan. chronogr. anno 499, p. 128. — Cedren. in Zenon. p. 353 et 4. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 28, t. 2, p. 697. — heodor. *lector. l. 2, n. 20, t. 3*, p. 575.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Le patriarche Macédonius.

Le véritable motif de l'exil de Macédonius, selon Évagrius l'histori[en], fut la promesse dont nous avons parlé plus haut, qu'Anastase, en mo[n]tant sur le trône, avait remise, écrite et signée de sa main, au patriarch[e] Euphémius, pour se laver du soupçon de tenir à aucune des hérésies qu[i] dominaient à cette époque, et principalement au manichéisme, et pour garantir qu'il ne troublerait en rien la paix de l'église. Ce papier impor[]tant était resté entre les mains de Macédonius, et il ne voulut jamai[s] s'en dessaisir. Ayant épuisé toutes les autres voies, l'empereur fit mett[re] le patriarche en jugement. Il fut accusé publiquement de plusieurs crim[es], entre autres de celui d'avoir voulu faire violence à des jeunes gens de l[a] capitale. L'accusation tomba d'elle-même devant les preuves que Macé[]donius fournit, dit-on, de son impuissance, au moins pour cette espè[ce] de crimes. Nonobstant, il fut exilé.

Théodore le lecteur, qui fait chasser Macédonius pour sa fermeté [à] soutenir le concile de Chalcédoine, nous dit qu'Anastase s'adressa ava[nt] tout à Hélie, évêque de Jérusalem. Celui-ci ne convoqua point de con[]cile, comme l'empereur le lui avait demandé, mais il répondit de so[n] chef et en son nom en anathématisant Nestorius, Eutychès, Diodor[e], Théodore et le synode de Chalcédoine. Macédonius résista plus vigou[]reusement aux ordres d'Anastase; il refusa positivement ce qu'on l[ui] demandait tant qu'il n'y aurait pas été formellement autorisé par u[n] concile général présidé par l'évêque de Rome. Cette réponse irrita beau[]coup Anastase. Pour se venger, il ôta le droit d'asile à la grande églis[e] et l'attribua aux églises des hérétiques; et il se mit en mesure de vexer l[e] patriarche par tous les moyens en son pouvoir. Sur ces entrefaites, avai[ent] éclaté à Constantinople des troubles qui menaçaient également et l'em[]pereur et l'état. Nous en ferons mention plus loin. Comme la religi[on] en était le principal mobile, Anastase se vit forcé de s'humilier deva[nt] le patriarche Macédonius qu'il avait juré de ne plus revoir, et de le fai[re] supplier de se rendre au palais impérial. Macédonius eut l'impudeur d[e] saisir ce moment pour faire au monarque des reproches sanglans sur [sa] conduite. Anastase dissimula : une feinte soumission à l'église et à so[n] pasteur suffit pour apaiser les troubles. L'empereur profita de cet inte[r]

le de calme pour faire enlever de nuit le patriarche et l'envoyer en l. — Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 32, t. 3, p. 364. — Theodor. lector. t. eccles. l. 2, n. 23 et 24, ibid. p. 576; n. 26 ad 28, p. 577. — Id. in gment. hist. eccles. p. 587. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, p. 26, t. 2, p. 692 et seq.

CHAPITRE V.

Anastase veut sévir contre les partisans fanatiques du quatrième concile. — Il est an thématisé. — Émeute grave à Constantinople contre les théopaschites. — Anasta forcé de se soumettre aux chalcédoniens. — Caractère faible de cet empereur, à perte duquel contribuent également les orthodoxes et les schismatiques. — Justi prouve son catholicisme par des persécutions. — Justinien fait triompher l'orthodox au cinquième concile œcuménique. — La théologie et les Barbares se disputent l lambeaux de l'empire romain. — Le nestorianisme et l'eutychianisme se perpétuent.

L'orage allait grossissant de plus en plus, et menaçait d'une explosion prochaine et terrible. Les évêques d'Aréthuse et d'Épiphanie venaient de dépose Sévère, de leur autorité privée; ils lui avaient fait notifier leur sentence par un diacre, qui n'avait osé exécuter sa commission que par surprise et par fraude en se déguisant en femme et présentant à l'évêque l pièce dont il était chargé, comme si c'eût été une requête ordinaire.

Anastase se proposait de faire exiler les deux év ques; mais, ayant appris que le peuple était résol à défendre ses pasteurs, qui, d'ailleurs, comptaie dans leur parti beaucoup de leurs collègues, il garda de sévir, dans la conviction que, s'il le faisait il se verrait forcé de recourir à la violence et de répandre le sang. Sévère demeura sur le siége d'Antioche mais les moines de la Palestine coururent de vill en ville susciter des querelles et des troubles au nom de l'orthodoxie. Ils voulaient qu'on honorât les quatre conciles œcuméniques tout autant que les quatre évangiles. Ils déclaraient qu'ils étaient prêts à mou-

à verser tout leur sang pour la cause qu'ils défendent, pour la bonne cause. Mais l'empereur, persévé-t dans son système et déviant de sa modération outumée, chassa Hélie, évêque de Jérusalem, parce il refusait de communiquer avec Sévère, et il plaça ce siége une de ses créatures, qu'il fallut bientôt uire par la force des armes comme on avait fait de ˌêque Hélie. Le nom de l'empereur fut alors ef-é du catalogue canonique des fidèles ou des saints, : ceux qui le croyaient l'ennemi déclaré et acharné concile de Chalcédoine; il fut même, à Jérusalem, ıthématisé publiquement ([1]).

Sur ces entrefaites, Timothée poussé par la haine 'il nourrissait contre son prédécesseur Macédonius, 'il espérait convaincre ainsi d'avoir tacitement ab-ˌé la foi de ses pères, et d'avoir cherché à la faire ıéralement tomber dans l'oubli en n'en remettant ; sans cesse le symbole sous les yeux des fidèles; nothée, disons-nous, devenu patriarche de Constanti-ple, y fit prévaloir l'usage déjà introduit à Antioche pour le même motif, depuis Pierre-le-Foulon, de :iter journellement la formule de Nicée, à toutes les llectes mystiques, chose qui auparavant ne se pra-[uait qu'une seule fois l'année. Timothée se rendit

([1]) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 34, t. 3, p. 368. — Nicephor. Callist. st. l. 16, cap. 31, t. 2, p. 701; cap. 33 ad 35, p. 704 et seq. — S. Isi-ır. hispalens. chron. p. 395.

Voici comment s'exprime cet auteur : Anastase règne vingt-sept ans. mbrassant l'erreur des acéphales, ce prince condamne à l'exil les vèques défenseurs du concile de Chalcédoine.

peu de temps après au monastère des *studites* ([1]), pou consacrer un archimandrite à la place de celui qu venait de mourir. On refusa son ministère dans cett ordination, jusqu'à ce qu'il eût condamné les adver saires du concile de Chalcédoine; et le flexible pa triarche prononça la condamnation voulue, à l'instan même, sans la moindre difficulté. L'archidiacre d l'église de Constantinople, ennemi de Timothée q venait de l'accuser de manichéisme et de rendre ain public l'attachement du prêtre à une secte aussi abho rée, avait été témoin de cette scène de mauvaise fo il accusa à son tour Timothée devant Anastase, qui à l'évêque les reproches les plus vifs sur son hyp crisie et sa duplicité. Timothée, pour se tirer d'en barras, nia effrontément le fait; même il assura prince que, tout au contraire, il avait anathémati les partisans du quatrième concile œcuménique, il renouvela tout aussitôt cet anathème en présen de l'empereur ([2]).

Cependant, l'évêque Sévère ou Anastase lui-mêm selon quelques auteurs, fit un dernier effort cont les chalcédoniens. Des schismatiques (c'est le no qu'on donna depuis aux adversaires de ceux-ci) furen armés de bâtons et introduits, de force, dans l'é glise patriarcale de Constantinople; ils y chantèrent l *trisagios* des théopaschites, avec la phrase que nou

([1]) Ainsi nommé de son fondateur, Studius.

([2]) Theodor. lector. hist. l. 2, n. 32 et 33, t. 3, p. 578; n. 48, p. 58 — Nicephor. Callist. l. 16, cap. 36, t. 2, p. 709.

avons rapportée plus haut [1]. Le peuple alors ne connut plus de frein. Il répondit d'abord par des injures aux chants des schismatiques : mais bientôt, exaspéré au plus haut point, il passa aux voies de fait et aux actes de la dernière violence. Finalement, levé en masse, il alla jusqu'à insulter l'évêque et l'empereur. En un instant éclata une émeute grave dont Macédonius était le chef, soit que cet évêque n'eût pas réellement été exilé, soit qu'il ne se fût pas encore éloigné de la capitale, soit enfin, et c'est là le plus probable, que tout ce que nous avons rapporté se fût passé avant le bannissement de Macédonius, qui fut la conséquence nécessaire de l'humiliation forcée de l'empereur, après les troubles que nous venons de mentionner.

Quoi qu'il en soit, un nombre infini de chrétiens furent victimes de cette révolte improvisée. D'une part, les moines schismatiques, des magistrats, des abbés et des évêques, secrètement gagnés et excités par Anastase, s'étaient déclarés ouvertement contre le patriarche, et se préparaient au combat qu'ils allaient livrer par des menaces atroces contre Macédonius; de l'autre, le peuple, les femmes surtout et les enfans, et les moines dits orthodoxes qui en étaient les meneurs, s'animèrent réciproquement à défendre celui qu'ils appelaient leur père, et se dévouèrent, en vociférant, au martyre. On parcourut les rues pour massacrer ceux qu'on flétrissait sous le nom de nouveaux ennemis de la Sainte-Trinité : on mit le feu à plusieurs

[1] Voyez chapitre 3, en note, p. 265.

quartiers de la ville. Anastase *le manichéen*, proclamé indigne de l'empire, fut à la fin forcé de comparaître devant ses sujets insurgés, en suppliant et dépouillé des marques ordinaires de la souveraineté, pour demander que le peuple voulût bien lui choisir un successeur. Il n'obtint pas même cette grâce; malgré lui, il dut reprendre les rênes de l'empire et le gouverner comme les masses l'entendaient. A ce prix, il put terminer en paix son règne et sa vie [1].

Encore un mot sur Anastase avant de passer au Thrace Justin, son successeur. Nous avons tout lieu de croire qu'Anastase voulait le bien et la tranquillité de l'église en général. Mais il arriva ce qui est toujours la suite de la neutralité et de l'impartialité lorsqu'elles n'ont pas pour elles la puissance réelle de l'opinion publique qui puisse les faire respecter et même craindre, le cas échéant. Anastase succomba sous les efforts contraires des deux partis au-dessus desquels il aurait dû pouvoir se placer, afin de les maintenir également tous deux, et de se borner à surveiller leur lutte morale, pour seulement qu'elle ne troublât ni les citoyens ni l'état : ce fut entre ces partis au contraire qu'il se plaça, cédant par faiblesse aux exigences tantôt de l'un, tantôt de l'autre. Ni les eutychiens, ni les catholiques ne furent contens de son gouverne-

[1] Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 44, t. 3, p. 380. — Theodor. lector. l. 2, n. 26, p. 577. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 45, t. 1, p. 726 et seq. — S. Theophan. chronogr. anno 505, p. 136. — Marcellin. com. in chron. ad ann. 512, apud Sirmond. t. 2, p. 287. — onar. in annal. vit. Anastas. l. 14, n. 3, t. 2, p. 55. — Cedren. com-pend. histor. in Anastas. anno 22, t. 1, p. 360.

ment : il leur fallait un prince qui, non seulement lâchât la bride à leurs passions et à leurs vengeances, mais qui même prît fait et cause pour eux et écrasât leurs adversaires. De là les tumultes fréquens suscités, aujourd'hui par les schismatiques, demain par les orthodoxes; et enfin la perte d'Anastase, broyé entre tant de chocs réitérés.

Outre les événemens que nous avons rapportés, il y eut encore d'autres tentatives de révolte en plusieurs circonstances. Il n'entre pas dans notre plan d'en donner les détails, parce que les prêtres ne furent pas les principaux auteurs de ces scènes de désordre. Telle fut la rébellion de Vitalien. Qu'il suffise de savoir que la religion en fut, sinon la première cause, du moins le prétexte avoué. L'empereur n'avait pas assez de fermeté pour ne pas promettre tour à tour sa protection à l'un des deux partis théologiques; il était trop raisonnable et trop juste pour ne pas violer sa promesse dès qu'il s'agissait, en la tenant, de sacrifier une moitié de ses sujets à l'autre moitié, et cela seulement pour cause de divergence dans les opinions.

Mais les choses en étaient au point qu'il devait enfin être lui-même la victime d'une lutte devenue mortelle par le soin qu'on avait mis à l'exciter et à la prolonger. Nous verrons bientôt que Justin et Justinien, successeurs d'Anastase et moins scrupuleux que lui, surent écarter le danger sous lequel il avait succombé, haï qu'il était par les catholiques comme opposé au concile de Chalcédoine, et par les eutychiens comme ne répudiant pas assez nettement la doctrine de ce con-

cile. Il avait même passé pour le défenseur des opinions mi-nestoriennes des catholiques. Nous en appellerons là dessus au témoignage impartial de l'historien ecclésiastique Jean, ennemi du concile de Chalcédoine. Cet écrivain rapporte que l'empereur, bien loin de s'être opposé à la réception du quatrième concile œcuménique ou d'avoir voulu en abolir la mémoire, avait exigé de Sévère le serment de ne jamais condamner cette assemblée générale, lors de sa consécration comme évêque d'Antioche. L'évêque jura, et faussa son serment le jour même de sa prise de possession, ses partisans ayant, de leur côté, imposé au prélat la condition de manifester sa véritable opinion du haut de la chaire ; ce qu'il fit en anathématisant le concile de Chalcédoine (1).

Enfin, l'orthodoxe Justin (2) reçut les légats de l'é-

(1) Leont. de sect. schol. act. 5, in biblioth. patr. t. 9, p. 667. — Theodor. lector. hist. l. 2, n. 31, t. 3, p. 578 ; n. 59, p. 583. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 29, t. 2, p. 700.

(2) Justin Ier et Justinien, tous deux aussi tyrans que catholiques (ce ne fut qu'à la fin de sa vie, comme nous l'avons vu (liv. 9, ch. 3, p. 136), que Justinien s'avisa de professer l'aphthartodocisme) firent, immédiatement après que le premier fut monté sur le trône, massacrer l'eunuque Amantius et son favori Théocrite, auxquels Justin s'était engagé pour de l'argent à faire nommer Théocrite empereur, après Anastase : Justin s'était servi de cet argent pour acheter lui-même l'empire. Ils firent ensuite assassiner Vitalien qui portait ombrage à l'empereur régnant, et lui paraissait un obstacle à ce que son neveu lui succédât tranquillement à sa mort. Le crime fut commis à la cour même où Vitalien s'était rendu, rassuré par les promesses et les sermens des deux princes, sermens que ceux-ci renouvelèrent à l'occasion d'une communion solennelle, faite simultanément dans cette intention par Vitalien et Justinien. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 2 et 3 ; t. 3, p. 385. — Procop. *hist.* arcan. anno 520, p. 30.

êque de Rome, Hormisdas ([1]), que son prédécesseur nastase avait toujours repoussés; et, pour se réconilier entièrement, lui et son peuple, avec l'église universelle, il permit aux catholiques opprimés de son mpire de prendre la vengeance la plus complète et la lus éclatante des adversaires du concile de Chalcéloine. Il alla plus loin encore; lui-même se fit le prinipal instrument de ces haines théologiques. Il commença par chasser Sévère, sous prétexte qu'il était endurci dans l'hérésie, et pour cause d'inimitié personnelle. Cet évêque ayant osé tourner l'empereur en ridicule, celui-ci ordonna, prétend-on, de lui couper la langue, supplice barbare auquel le pasteur eut le bonheur de se dérober par la fuite. Paul, son successeur, ne pouvant se disculper de divers crimes dont on l'accusait, abdiqua volontairement, et céda le siége d'Antioche à Euphrasius ([2]).

Après cela, Justin promulgua une loi portant qu'il

Cette époque de crimes était aussi une époque d'ignorance et de superstition. Deux moines étaient alors célèbres, saint Zosime et saint Jean Chuzibite. Entre autres miracles qui leur sont attribués, nous rappellerons seulement celui-ci : saint Jean Chuzibite ayant eu son âne mangé par un lion, força l'animal furieux à se charger des bâts de sa victime et à les porter jusqu'à la ville prochaine. — Evagr. loco cit. cap. 7, p. 389 ad 391.

([1]) Voyez la première note supplémentaire, à la fin du chapitre.

([2]) Anastas. biblioth. vit. S. Hormisd. pap. t. 1, p. 91. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 15, in Justino, apud Murat. rer. ital. scriptor. t. 1, p. 102. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 4, p. 386. — Theodor. l. 2, n. 37, p. 580. — Liberat. diacon. cap. 19, p. 762. — Baron. annal. eccles. ad ann. 519, n. 145, t. 9, p. 266. — Nicephor. Callist. hist. l. 17, cap. 2, 735.

fallait qu'évêques et prêtres adhérassent, purement et simplement, aux décisions du quatrième concile œcuménique, sous peine de déposition. Sous Justinien, on suivit exactement le même système et la même marche, et les troubles commencèrent à renaître. Anthime, évêque transféré de Trébizonde à Constantinople, et Théodose, évêque d'Alexandrie, soutenaient encore ouvertement le dogme d'une seule nature en Jésus-Christ. Agapet, patriarche romain, fils du prêtre Gordien, et envoyé alors à Constantinople par l'arien Théodahat, roi des Goths, eut une conférence publique avec Anthime, qu'il accusait, outre son hétérodoxie, d'avoir été illégitimement transféré d'un siége à un autre siége, remporta la victoire dans ce combat de paroles, et réussit à faire exiler son rival ([1]). Depuis lors Justinien embrassa toutes les conséquences de l'opinion d'Agapet; et, malgré la protection déclarée de l'impératrice Théodora ([2]), les eutychiens et les acé-

([1]) Voici ce que dit l'historien Procope à l'occasion des disputes théologiques de cette époque dont il ne donne aucun détail : « Je connais fort bien toutes les circonstances de ces disputes entre chrétiens, mais j'ai résolu de ne pas même en faire mention. Il me paraît d'une arrogance sans excuse de vouloir scruter la nature de Dieu. Hé quoi! l'homme ignore quelle est l'essence intime de sa propre nature, et il voudrait sonder la profondeur de celle de la Divinité? Je pense qu'il faut garder un respectueux silence sur des choses qu'on n'honore que par la piété et la soumission : qu'il nous suffise de savoir que Dieu est le souverain bien et qu'il dispose souverainement de tout ce qui existe. Il doit après cela être libre à chacun, laïque aussi bien que prêtre, de penser sur ce point ce qu'il juge convenable et d'exprimer sa pensée comme il l'entend.» — Procop. de bello vandal. l. 1, cap. 3, t. 1, p. 314.

([2]) En affaires de foi, les fils diffèrent toujours d'opinion avec leurs

phales furent anathématisés et dépouillés de tous honneurs et prérogatives, ainsi que l'évêque Sévère et ses partisans, par un concile, le cinquième œcuménique, dont l'église entière adopta les décrets et dont nous avons donné les détails dans le livre des origénistes (1).

Il est vrai que la déposition d'Anthime, soutenue par les évêques de Rome, Silvère, fils de l'évêque Hormisdas (2), et Vigile, quoique celui-ci, comme nous avons dit, n'eût obtenu le pontificat que sur la promesse formelle faite, avant son ordination, à l'impératrice Théodora, de rappeler de l'exil le patriarche eutychien (3); il est vrai, disons-nous, que cette déposition attira de graves malheurs sur ces deux pasteurs.

pères, et les femmes avec leurs maris, dit Évagrius dans son histoire, loco cit. p. 392.

(1) Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 9 ad 11, t. 3, p. 392 et seq. — Constitut. novell. 42, coll. 4, tit. 21, t. 2, p. 77. — Nicephor. Callist. l. 17; cap. 7, t. 2, p. 742; cap. 9, p. 744. — Anastas. biblioth. vit. S. Agapet. pap. t. 1, p. 101. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 16, in Justino, apud Murator. t. 1, p. 104. — Zonar. annal. l. 14, n. 8, t. 2, p. 66 et 67. — — Liv. 9, chap. 3 de cette Époque, p. 126 et suiv.

(2) Saint Silvère, pape et fils de pape, avait été élevé sur le siége de Rome par la protection de Théodahat, roi des Goths et arien. L'ambitieux Vigile poussa Théodora à faire chasser Silvère par Bélisaire, alors maître de Rome, sous prétexte d'attachement aux Barbares et de rebellion, et à le faire reléguer en Lycie (voy. liv. 9, chap. 3 de cette Époque, 3e note supp. p. 144). Renvoyé en Italie par Justinien pour être jugé synodiquement, saint Silvère fut confié à la garde de Vigile qui, toujours sous le protectorat armé de Bélisaire, occupait le siége pontifical usurpé sur le malheureux évêque. Le nouveau pape l'envoya en exil à l'île de Palmérie, où il lui fit souffrir tous les besoins et la faim la plus cruelle jusqu'en 540 qu'il le fit égorger par deux sicaires. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 19, p. 400.

(3) Voyez liv. 9, ch. 3, 3e note supp. p. 144.

Mais ces événemens, peu considérables d'ailleurs, furent tout-à-fait personnels aux évêques persécutés et ne troublèrent point la paix et la concorde qui régnèrent alors momentanément dans l'église et qu'avait nécessitées la situation des choses. Aux tourmentes théologiques se joignaient à cette époque les invasions des Barbares. Ces deux calamités qui se succédaient l'une à l'autre sans intervalle, lorsqu'elles ne se faisaient pas sentir toutes deux à la fois, achevaient de fatiguer et d'épuiser le malheureux empire romain, et de réduire en poudre les misérables débris du colosse qui peu auparavant couvrait le monde. Les conquêtes de Justinien mirent le comble aux fléaux sous lesquels on gémissait. Cet accroissement passager de l'empire, sans rétablir la force et la prospérité des provinces orientales, fut la perte définitive de l'Occident [1].

Les réactions et les persécutions de cet empereur remplirent les siéges d'évêques plus orthodoxes, si l'on veut, que leurs prédécesseurs, mais non moins brouillons ni moins violens qu'eux. Nous n'en donnerons qu'un exemple. Paul, qui avait succédé à Théodose, évêque d'Alexandrie (538), fut déposé pour meurtre (541) [2].

D'ailleurs, l'orthodoxie ne gagnait rien à ces perpé-

[1] Anastas. biblioth. vit. S. Silver. t. 1, p. 105; vit. Vigil. p. 107. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 16, in Justinian. p. 107.

[2] Liberat. diacon. cap. 23, p. 776 et seq. — Procop. hist. arcan. cap. 27, t. 2, part. 1, p. 79.

Justinien avait lui-même ordonné à l'évêque Paul le meurtre pour

:uelles et inutiles lois qui fixaient la croyance, ni aux)roscriptions des hérétiques qui en étaient nécessai-:ement la suite. Tous les efforts que le pouvoir avait aits pour éteindre le nestorianisme et l'eutychianisme 1'avaient servi qu'à séparer plus nettement et plus irrévocablement ces deux sectes du corps de la grande église, et il est probable qu'elles dureront, la pre-mière dans la Chaldée et l'autre dans l'Abyssinie où elles s'étaient dès l'origine principalement fixées, aussi long-temps que le nom chrétien (1). Elles s'étaient si rapidement répandues, et avaient acquis presque aussitôt ce degré de force, parce qu'elles pouvaient toutes deux invoquer en leur faveur l'autorité de conciles généraux. Il y eut des écoles publiques pour la doctrine qu'elles professaient. Zénon abolit celle du dogme nestorien et théodorien (de Théodore de Mopsveste) à Edesse (2).

On n'espérait enfin plus qu'en un concile universel

lequel ensuite il le punit. Paul racheta de lui à prix d'argent ses bonnes grâces et le siége d'Alexandrie.

Vers cette époque florissait un moine appelé Siméon, à Émisène. Il se faisait passer pour fou de peur qu'on ne soupçonnât sa science dans les choses divines et sa vertu. Il courait sans cesse les rues et les places publiques, prenait à manger où il en trouvait, et ne laissait jamais apercevoir où, quand, ni comment il priait Dieu. Une fille l'accusa de l'avoir séduite; il ne la contredit point: mais il fut impossible à cette malheureuse d'accoucher avant d'avoir proclamé le nom du véritable père. On le vit entrer et sortir de chez une femme publique avec les dehors de quelqu'un qui avait fait le mal. Cependant il n'était allé que pour la secourir, ayant appris qu'elle était depuis trois jours sans pain. — Evagr. hist. l. 4, cap. 34, p. 414.

(1) Voyez la deuxième note supplémentaire.

(2) Theodor. lector. hist. l. 2, n. 5, t. 3, p. 572; n. 49, p. 582.

lui-même aux Indes pour prêcher la foi. Mar Thomé, probable accompagné de plusieurs de ses co-religionnaires, avait fui les per tions de Théodose-le-Jeune contre les partisans du nestorianism sixième siècle, la colonie chrétienne était déjà assez considérable que les histoires du Malabar en fissent mention. Les nestoriens de c rejettent la nature divine du Christ, et ne nomment pas Marie m *Dieu ;* ils font procéder le Saint-Esprit du Père seul. Ils n'admetten d'images, excepté la croix, et n'ont que trois sacremens, le baptême, charistie et l'ordre ; leurs prêtres se marient, mais une seule fois : servent pour leurs rites de la langue chaldéenne ou syriaque. Malg intrigues et les persécutions des Portugais et de leur archevêque Mén à la fin du seizième siècle, une petite partie seulement des églises toriennes du Malabar se sont soumises et demeurent unies à l'égli maine.—Asiatick researches, n. 13, vol. 7. p. 362 and foll.

Les monophysites ou eutychiens modernes, autrement appelés bites, Abyssins, Cophtes, Arméniens, ne communiquent qu'entre depuis le concile de Chalcédoine. Saint Théophanes parle, comme tant de son temps, c'est-à-dire au neuvième siècle, des monophy syriens transportés dans la Thrace, en 737. Ils récitaient le trisagio théopaschites, ce qui fait qu'on les a parfois confondus avec les p ciens ou paulianistes. Cette secte, qui a adopté l'opinion contraire à des nestoriens, est principalement répandue aujourd'hui dans l'Al nie, la Haute-Égypte et l'Arménie.—S. Theophan. chronogr. anno p. 354.

FIN DU LIVRE ONZIÈME.

LIVRE DOUZIÈME.

LES MONOTHÉLITES.

CHAPITRE I.

onséqunce de l'intelligence et de la conscience humaines. — Questions soulevées ar le dogme de la consubstantialité. — Volonté simple ou double de Jésus-Christ. — a dispute seule donne de l'importance à l'hérésie et au dogme. — Synésius, philoophe. — Il est sacré évêque malgré lui — Ses opinions. — Rivalité entre les églises recque et latine. — Émeute des chrétiens sous Tibère. — Jean-le-Jeûneur, patriarche e Constantinople, se fait appeler *évêque universel*. — Celui de Rome l'excommunie. - L'empereur assassin Phocas confère ce titre à l'évêque de Rome. — Les Juifs d'Anioche égorgent les chrétiens. — L'église de Rome ne travaille qu'à augmenter son ouvoir. — Héraclius, empereur.

Rien n'éloigne de la vérité comme d'argumenter juste un principe erroné. Si les hommes étaient nécessaiment conséquens dans leur manière de conclure une proposition à une autre qui en découle, et de gler leur conduite d'après l'ensemble de leurs idées de leurs convictions, la première erreur de l'intelgence ou de la conscience humaines eût inévitaement entraîné après elle la perte de l'humanité et ruine du monde social. Nous avons parlé ailleurs [1] u peu d'influence qu'avaient les opinions spéculatis, vraies ou fausses, sur les actions des hommes. our ne nous occuper ici que du seul système intelctuel, nous dirons que les conséquences de ces inions sont également loin d'être aussi fatales à entendement qu'elles le seraient, si tout s'y classait

[1] Voyez le livre précédent, chapitre 1er, p. 216.

et s'y enchaînait avec une exactitude logique et thématique, d'après le mode de raisonner essen cette haute faculté de notre nature.

Néanmoins, l'expérience de tous les temps pı combien sont incalculables les résultats d'une mière erreur, lorsque l'objet sur lequel elle t frappe l'imagination, intéresse vivement l'esprit de nature à exciter et à nourrir les passions.

Telles sont les opinions qui se présentent soı aspect d'inspiration surhumaine, de révélation haut, celles qui revêtent un caractère religi sacré, divin.

L'église n'eut pas plus tôt proclamé le dogme consubstantialité des trois personnes de la Tri après avoir déjà reconnu celui de l'incarnation de de ces personnes, que l'on fut naturellement conc examiner dans quelle relation se trouvaient entre l'humanité unie de cette manière, dans la sec personne de cette Trinité, à l'essence divine. De-l hérésies nées sur les deux natures de Jésus-Ch la première qui les séparait jusqu'à supposer personnalité réelle à chacune; la seconde qui cr devoir les confondre dans une seule et même sonne. L'église dominante chercha à tenir le m entre ces deux doctrines; et de là les futilités th giques engendrées et les troubles occasionés pa querelles du nestorianisme et de l'eutychianisme. (dernière secte parut triompher un instant, avec l nion du mélange des deux natures : aussitôt il f *fixer* l'époque précise à laquelle s'était opérée (

sion. Une recherche aussi niaise n'était que le résul-
t nécessaire de la croyance à une confusion véri-
ble. Ce fut alors que l'église admit une personne
nique, douée de deux natures distinctes.

Ce principe posé, il fut question de savoir si à cha-
une de ces natures avaient été jointes une action propre
; une volonté particulière, ou s'il n'y avait eu qu'une
eule volonté active pour toutes deux. Dès que, parmi
s articles de foi, on eut placé la substance simple
t unique de Jésus-Christ et sa double nature, il ne fut
lus ni ridicule ni inconséquent de demander que l'on
déterminât aussi si la volonté avait suivi l'unité de la
remière ou la dualité de la seconde. Voilà comment
n s'était vu, pour ainsi dire, forcé de procéder de
nclusion en conclusion et d'hérésie en hérésie, jus-
'à celle dont nous allons retracer les vicissitudes.
tableau ne serait que curieux s'il n'était encore
ligeant, et si chacune des erreurs et des folies que
us rappelons à la mémoire, n'était déjà tracée dans
histoire en caractères de sang.

Avant d'entrer en matière, nous nous permettrons
ne courte digression, propre, plus que toute autre
hose, à donner une idée exacte de l'état des esprits et
es mœurs à cette époque. Nous avons déjà fait remar-
uer que, généralement avant la naissance d'une héré-
ie, et par conséquent aussi avant celle du dogme
pposé, manifesté pour la combattre et qualifié de
atholique depuis sa victoire, les opinions des fidèles
ur ce point, différentes le plus souvent de celles qui
vaient subi les chances de la lutte théologique, étaient

aussi claires que le pouvaient comporter les lumières et les passions du siècle. Il en était de même lorsque l'hérésie et le dogme catholique, long-temps controversés, abandonnaient la lice déjà envahie par des questions nouvelles; et que, tout en conservant leur nom et leur aspect matériel, ils retombaient moralement l'un et l'autre dans le néant auquel ils avaient été arrachés par la dispute. L'oubli alors de ce qui s'était passé et l'imprévision de ce qui allait suivre, c'est-à-dire l'ignorance à la fois de ce que l'église qui se flatte d'être et de devoir toujours être la même, a été, et de ce qu'elle sera dans la suite, amenaient les combinaisons les plus étranges, et donnaient lieu à des actes dont l'inconséquence était faite pour frapper vivement l'observateur philosophe; actes la plupart du temps fort prudens, sensés même quand on ne les considère qu'isolément et en eux-mêmes, mais d'une contradiction choquante lorsqu'on les met en rapport avec les circonstances antérieures et postérieures, et surtout avec la prétention de l'église à l'infaillibilité et à l'immutabilité, dans tous les temps et en tout état de cause. Nous n'apporterons qu'un seul exemple à l'appui de ce que nous venons d'avancer.

L'origénisme venait de laisser momentanément le champ libre aux questions soulevées par Nestorius, et les querelles animées sur le mariage des prêtres dont nous parlerons plus loin, n'avaient point encore acquis un degré suffisant d'intérêt pour absorber entièrement l'attention, quand le besoin des fidèles d'Égypte appela à l'épiscopat un pasteur éclairé, raison-

ible et sage, qui eût quelque influence sur le peuple mme homme et comme citoyen, et qui sût tout à la is réparer les désordres de l'église de cette province en prévenir de nouveaux. En conséquence les chréens de Cyrène ([1]) élurent évêque le philosophe le lus célèbre de son temps, Synésius, leur concitoyen, sciple d'Hypatie, mais païen encore et fort attaché ıx idées de son école.

Or, Théophile, patriarche de cette même Alexanie où Hypatie avait été si cruellement massacrée, léophile que nous avons vu si fougueux et si extragant en d'autres circonstances, et notamment en ıtes celles où il était question de philosophie et surıt de la philosophie origénienne qui n'était autre ose que les doctrines de Platon *christianisées;* Théoile, disons-nous, non seulement ne s'opposa aucunent, malgré tant d'irrégularités, au baptême et 'ordination, pour ainsi dire, simultanés de Synés, mais encore ce fut lui qui fit le plus d'efforts ır vaincre les scrupules du philosophe, et même, n'y ıssissant pas à son gré assez facilement et assez tôt, fut lui qui l'initia et le sacra presque malgré lui ([2]). Et remarquons bien que Synésius, loin de renonà ses opinions et de se convertir à celles du parti

([1]) Ptolémaïde, aujourd'hui Tolometa.

([2]) Les ordinations forcées n'étaient pas rares. Sous Théodose-le-Jeune, clus, patriarche de Constantinople, avait ordonné ainsi évêque de arée en Cappadoce, Thalassius, préfet du prétoire, en dépit de la stance obstinée de celui-ci et du mécontentement de l'empereur. — Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 48, t. 2, p. 395. — Nicephor. Callist. 4, cap. 41, t. 2, p. 536.

théologique qui l'adoptait et le plaçait à sa tête, é
clarait au contraire persévérer dans ses sentimens et s
principes, qui étaient sur bien des articles les sentime
et les principes qu'avait professés Origène. Synésiu
il ne s'en cachait pas, aurait continué, comme il av
fait jusqu'alors, à manifester hautement sa foi et
doctrine; à partager tout son temps entre l'étude
il n'entendait être distrait par quoi ni par qui que
fût, les récréations honnêtes et la conversation lib
avec ses amis qu'il ne voulait sacrifier à aucun dev
ni d'affaires ni de dignités; à conserver auprès de l
sa femme et à user sans réserve ni mystère des dro
que lui donnaient sur elle la nature et la loi. Hé bie
Théophile ne vit dans tout cela pas le moindre emp
chement qui dût s'opposer à l'ordination de Synésiu
et, fort d'une exception fournie par les canons d
apôtres, il viola formellement ces canons eux-même
ceux du concile de Nicée et ceux de Sardique. S
nésius élu évêque prétendument par un acte form
de la volonté divine, put en conséquence s'égar
comme auparavant aux yeux des chrétiens avec Pl
ton, Pythagore, Hiéroclès, Empédocle, et même croi
fermement, avec l'hérétique Origène, à la préexistenc
des ames, à l'éternité du monde, à une intelligenc
ame de l'univers, à d'autres intelligences animant ta
tôt les étoiles, tantôt les anges, les héros, les démon
et les hommes, et à la résurrection des morts, mai
prise seulement dans un sens figuré et mystique, e
opposition à ce qu'il appelait le dogme abominable d
la résurrection de la chair. Complètement ignoran

lui-même ne cessait de le déclarer) des vérités des Écritures saintes et du christianisme, et père futur d'enfans qu'il avouait d'avance devant les hommes et devant Dieu, Synésius n'en fut pas moins évêque chrétien, et Théophile le sacra sans scrupule pour remplir cette importante fonction, à cause, dit Nicéphore Calliste, de la difficulté des circonstances pendant lesquelles l'église ne s'astreint pas à des lois immuables. Le cardinal Baronius, peu disposé à reconnaître en elle cette condescendance à s'accommoder aux événemens et à plier aux besoins des fidèles, a pris le parti de nier les faits, malgré le témoignage des écrivains contemporains, et d'appeler les raisons opposées aussi sérieusement que franchement par le philosophe-évêque, des excuses sans fondement et des plaisanteries sans conséquence ([1]).

([1]) Evagr. hist. eccles. l. 1, cap. 15, t. 3, p. 270. — Nicephor. Callist. hist. l. 14, cap. 55, t. 2, p. 570. — Phot. biblioth. cod. 26, p. 46 et 47. — Can. apostol. c. 79, t. 1, concil. p. 79. — S. Paul. epist. ad Timoth. 1, cap. 3, vers. 6. — Synes. epist. 11 ad presbyt. p. 173; 13 ad Petrum presbyt. p. 174; 57 advers. Andronic. p. 194 et seq.; 66 ad Theophil. p. 207; 67 ad eumd. p. 217; 105 ad fratr. p. 246 ad 250. — Id. in hymn. 1, 2, 3, etc., p. 318 et seq. — Baron. annal. ad ann. 410, n. 72 et seq. t. 6, p. 603. — Pagi, ibid. n. 37 et seq. p. 602.

Ἅπαντα γὰρ, dit Synésius, p. 217, εἰς τοὐναντίον μοι περιΐσταται, διὰ μεψεκινδυνον τόλμαν, ὅτι ἄνθρωπος ἐν ἁμαρτίαις, ἀπότροφος ἐκκλησίας, ἀγωγὴν ἑτέραν ἠγμένος, θυσιαστηρίων ἐψάμην Θεοῦ.

Voici une analyse de la lettre de Synésius à son frère : Pourquoi se chargerait-il d'un poids trop lourd pour ses forces? Il aime les travaux philosophiques, et pour s'en délasser il a recours à la joie de la société, aux jeux, à la chasse et à toute espèce de plaisirs honnêtes. Il n'iguore pas que le peuple a souvent besoin d'être trompé, du moins négativement, en ce que, si on ne lui dit pas des choses évidemment fausses, du moins on se donne bien de garde de lui révéler toute la vérité : hé bien ! cela lui serait impossible; jamais il ne feindra en quoi que ce

Nous avons depuis long-temps vu éclater la fameuse rivalité entre les siéges de Rome et de Constantinople. Lors des disputes sur l'eutychianisme et vers la fin de celles sur Origène, elle fut poussée à un point de gravité qui bientôt devait en faire résulter des effets de la plus haute importance ; nous la verrons se développer peu à peu à l'occasion du monothélisme, et à la fin de cette première Époque de l'histoire du christianisme, se résoudre en un véritable schisme, qui dès lors sépara et sépare encore l'église d'Orient de la communion romaine. Cette rivalité se manifestait ordinairement le plus à nu dans les querelles sur les diptyques ou le registre des pasteurs orthodoxes; querelles qui duraient depuis que le patriarche Acace avait effacé de ce registre le nom de Félix, évêque de Rome, en représailles de l'excommunication que ce même Félix lui avait fait signifier. Gélase, successeur de celui-ci, embrouilla singulièrement l'affaire, et exaspéra les esprits par un acharnement trop prononcé. Aussi les Grecs continuèrent à honorer comme des saints, ceux des leurs que les Latins excluaient du nombre même des fidèles. Enfin, Hormisdas, vers

soit, ni ne taira rien. Il redoute les affaires et les embarras dont l'épiscopat est environné. En outre, Dieu, la loi et Théophile lui ont donné une femme; il ne consentira jamais, ni à l'abandonner, ce qui serait une action impie, ni à ne la voir qu'à la dérobée et en secret, ce qui serait une lâcheté coupable. Il veut avoir d'elle beaucoup d'enfans dont il fera des hommes vertueux. Personne ne lui fera croire que les âmes soient postérieures aux corps, ni que le monde doive finir un jour et ses parties se décomposer. L'idée vulgaire de la résurrection de la chair n'est à ses yeux qu'une figure, une expression allégorique, que le peuple a prise au propre.

n 521, plus sage et surtout plus prudent que ses édécesseurs, confia au patriarche de Constantinople i-même le soin de faire disparaître cette cause danreuse d'irritation et de haine; ce qui réussit au int que, depuis lors, les prétentions des évêques Rome ne rencontrèrent plus, sur cet article, au-n obstacle jusqu'à la naissance de l'opinion *monoélite*.

L'église générale sembla respirer un instant : elle fut troublée, sous les règnes de Justinien et de Jusn II, que par les événemens dont nous avons donné s détails aux livres qui traitent de ces empereurs. ibère vit éclater une émeute à Constantinople : un agistrat païen, nommé Anatole, avait secrètement crifié à ses dieux; le peuple qui vint à le savoir, rès l'avoir brûlé vif avec ses parens et ses amis, ulut encore massacrer le patriarche et l'empereur i avaient essayé d'arrêter ce barbare fanatisme ([1]). Sous Maurice, il y eut à Constantinople (587 ou 8) un concile où fut jugé et acquitté l'évêque d'Anoche Grégoire, accusé par un fidèle devant le juge culier d'adultère et d'inceste avec sa propre sœur, de plusieurs crimes contre l'ordre et la tranquillité

(1) Evagr. hist. eccles. l. 5, cap. 18, t. 3, p. 444 et seq.
S'il faut en croire les auteurs du temps, il eût été impossible à tout uvoir humain de s'opposer efficacement aux actes du religieux délire nt le peuple avait été saisi, puisque la sainte Vierge elle-même excit les fidèles à la révolte et au massacre : elle se manifesta en cette ocsion à ses dévots pour leur dire qu'ils ne pouvaient assez la venger des fronts que cette peste d'Anatole avait faite à elle et à son fils (ὤφθη δὲ καὶ ὄναρ τισὶ τῶν πιστῶν, παροτρύνουσα κατὰ τοῦ ἀλάστορος, φάσκουσά τε τῷ αὐτῆς υἱῷ ... Ἀνατόλιον ἐνυβρίσαι).

publique. Il en appela à l'empereur et au synode; et là, comme au concile de Chalcédoine, les sénateurs prirent place avant les évêques, quoique cependant ils ne fussent, à Constantinople, nommés qu'après les patriarches. Jean *le jeûneur*, évêque de la nouvelle capitale, y prit le titre d'*évêque universel,* ce que l'évêque de Rome, Pélage II, ordonné sans le consentement de l'empereur parce que Rome était alors assiégée par les Lombards, lui reprocha avec aigreur, en cassant par l'autorité de saint Pierre tout ce qui s'était fait au concile, la décision concernant le patriarche Grégoire seule exceptée, et en défendant expressément à son apocrisaire à Constantinople de célébrer à l'avenir les mystères avec le patriarche de cette ville (1). L'empereur Phocas, assassin et successeur de Maurice, vida cette querelle, à l'occasion d'un de ses différends avec son propre patriarche : il se vengea de celui-ci en conférant comme un droit aux

(1) Le pape saint Grégoire blâme amèrement dans ses écrits Jean-le-Jeûneur et ses desseins ambitieux : il fait remarquer que le titre de patriarche ou d'évêque universel réduirait tous les évêchés de la chrétienté à un seul; que les évêques de Rome, auxquels cependant le concile de Chalcédoine l'avait offert, n'avaient jamais accepté ce titre, tandis que Jean, malgré son humilité, ses aumônes et ses jeûnes, l'avait usurpé. Il rejette bien loin, quant à lui, un honneur qui tendrait à diminuer les honneurs et les droits, la dignité et le pouvoir de ses frères; et il défend aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche d'accorder à quelqu'évêque que ce soit, le titre d'évêque universel. La prétention du patriarche grec, Jean, paraissait au pape romain si orgueilleuse, si contraire à l'évangile et aux canons, surtout de la part d'un prêtre, son collègue, qu'il se crut en droit d'en inférer que le règne d'antechrist approchait (sed jam in ejus superbia quid aliud nisi propinqua jam antichristi esse tempora designatur).

patriarche romain Boniface qui l'en sollicitait avec instances, et à ses successeurs, la prérogative de patriarche œcuménique que celui de Constantinople avait usurpée et que l'usage commençait à sanctionner en faveur du siége de l'ancienne capitale (¹).

Pendant le règne de cet empereur, il y eut de nou-

(¹) Evagr. hist. eccles. l. 6, cap. 7, p. 457. —. S. Gregor. magn. l. 5, epist. 18 ad Johan. et 19 ad Sabinian. t. 2, p. 741 et seq.; epist. 21 ad Constant. august. p. 750 et seq.; epist. 43 ad Eulog. et Anastas. episcop. p. 771 et seq.—Anastas. biblioth. vit. Pelag. II, t. 1, p. 114; vit. Bonifat. III, p. 117. — Paul. diacon. de gest. Langobard. l. 3, cap. 20, t. 1, p. 445.

Hic (Bonifatius), dit Anastase le bibliothécaire, obtinuit apud Phocam principem ut sedes apostolica B. Petri apostoli caput esset omnium ecclesiarum, id est ecclesia romana (qui, par conséquent, avant ce changement radical opéré par Phocas dans l'économie constitutionnelle de l'église chrétienne, était l'égale de toutes les autres églises), quia ecclesia constantinopolitana primam se omnium ecclesiarum scribebat.

Le vénérable Bède s'exprime dans les mêmes termes. Il ajoute ensuite que Phocas, à la demande d'un autre Boniface, fit consacrer le Panthéon de tous les dieux à la sainte Vierge et à tous les martyrs. — Ven. Bed. de tempor. sive de sex ætat. ad ann. 4565, t. 2, p. 191.

L'église romaine et la sainte Vierge avaient là un honnête protecteur!

C'est cet empereur assassin en l'honneur duquel le pape saint Grégoire-le-Grand entonna une espèce de *Te Deum* en lui écrivant, peu après son élévation sur le trône, c'est-à-dire peu après le massacre de la famille de Maurice : « Gloire à Dieu dans le ciel, à Dieu qui, comme il est écrit, change les temps et transfère les couronnes! Que les cieux se réjouissent, que la terre frémisse de plaisir, et que le corps tout entier de la république universelle (de l'église catholique) partage la joie de vos actes très clémens! » — D. Gregor. magn. epist. registr. l. 13, epist. 31, ad Phocam imp. t. 2, p. 1238.

Le même saint Grégoire a aussi comblé de louanges pour sa piété et ses hautes vertus, la fameuse reine Brunechilde ou Brunehaut. — Id. l. 6, epist. 5, ad Brunechild. reg. p. 794; epist. 50 ad eamd. p. 828; epist. 59 ad eamd. p. 835; l. 9, epist. 11 ad eamd. p. 936; epist. 117 ad eamd. p. 1024; l. 11, epist. 62, ad eamd. p. 1148, et 63, p. 1149; l. 13, epist. 6 ad eamd. p. 1218 ad 1220.

veaux troubles à Antioche, suscités par la haine qui divisait les chrétiens et les Juifs. Les derniers furent vainqueurs et répandirent à torrens le sang de leurs adversaires. C'est dans une de ces scènes de fanatisme que l'évêque Anastase perdit la vie. Les Juifs traînèrent son cadavre dans les rues, après lui avoir coupé les parties naturelles et les lui avoir placées dans la bouche. Ils furent punis de ce forfait par le supplice d'une partie des leurs et l'exil des autres, qu'on ne chassa toutefois qu'après les avoir mutilés de quelque membre, suivant la coutume de ces temps de barbarie (1).

C'est ici l'occasion de rappeler ce que nous avons déjà dit plusieurs fois relativement à l'ignorance plus naturelle, plus essentielle même en quelque sorte, aux siéges d'Occident et nommément au siége de Rome, qu'à ceux d'Orient. Les pasteurs romains n'avaient pas pu s'entourer, pendant le règne des premiers empereurs païens, des lumières et des connaissances qui avaient été conservées par ceux de leurs collègues qui guidaient des troupeaux moins considérables à la vérité, mais plus indépendans. Le peu de savoir encore répandu parmi les hommes, quitta Rome avec la

(1) Nicephor. Callist. hist. l. 18, cap. 44, t. 2, p. 867. — Zonar. annal. in vit. Phoc. l. 14, n. 14, t. 2, p. 80. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 17, in Phoc. apud Murat. rer. ital. t. 1, p. 123.

Anno imperii Phocæ septimo, antiocheni Judæi, simultate inquieta commissa contra Christianos, occidunt Anastasium magnum, patriarcham Antiochiæ, mittentes naturam ejus in os ejus, et post hæc trahentes eum in plateam urbis. Interfecerunt autem et civium multos, et incenderunt eos.

cour, lors de la conversion de Constantin. Livrés à eux-mêmes, les évêques de cette ville songèrent, non à augmenter leur sagesse humaine et théologique, mais bien à accroître et à étendre sans cesse leur influence religieuse et leur autorité réelle. La preuve sans réplique en est dans le grand nombre de pères de l'église tous orientaux, tandis qu'on n'en trouve pendant fort long-temps pas un seul romain. D'ailleurs, à circonstances égales, le climat lui-même favorisait de préférence le génie des peuples de l'Orient, qui ont naturellement l'esprit plus délié et plus subtil que les Occidentaux. Enfin, les invasions perpétuelles des Barbares contribuèrent à leur tour à maintenir cet état d'ignorance dans lequel le catholicisme romain était destiné à croupir pendant long-temps, et qui ne s'explique pas moins naturellement que le pouvoir extraodinaire de l'évêque de l'ancienne capitale ([1]). Ce pouvoir religieux toujours progressif en Occident,

([1]) Vers la fin du siècle dans lequel nous entrons, le pape saint Agathon lui-même, dans une lettre qu'il écrivit à l'empereur Constantin Pogonat, se plaignit de la disette d'hommes éclairés et instruits dans l'Occident. Je vous envoie, lui dit-il, pour légats des hommes simples que j'ai eu encore beaucoup de peine à découvrir, qui ne sont porteurs d'aucun autre mandat si ce n'est celui de ne pas permettre qu'il soit ajouté ni retranché la moindre chose à la doctrine reçue par l'église. Vivant au milieu des Barbares, et devant gagner chaque jour par notre travail le pain nécessaire à notre subsistance, nous n'avons ni le temps ni les moyens d'acquérir une grande connaissance des écritures saintes. Il n'y a chez nous ni hommes savans ni hommes éloquens. — Epistol. 1 Agathon. pap. ad Constant. imper. apud Labbe, concil. constant. III, act. 4, t. 6, p. 634 et seq. — Baron. annal. eccles. ad ann. 680, n. 8 et 9, t. 12, p. 3, et n. 31, p. 9. — Fleury, hist. ecclés. l. 40, chap. 7, t. 9, p. 14.

et toujours de la même manière, toujours pour le même motif, croissait accidentellement chez les Orientaux, ou diminuait en raison du plus ou moins d'énergie du prince qui tenait les rênes de l'empire. L'empereur Héraclius dont les entreprises théologiques nous occuperont dans ce livre, n'était certes pas homme à céder sur la moindre de ses prétentions. Aussi, pendant son règne, les querelles, les haines, les troubles, les schismes et les massacres se renouvelèrent-ils pour les Latins et pour les Grecs avec une fureur dont on avait encore vu peu d'exemples. Il est temps d'exposer l'origine et les principales vicissitudes de l'hérésie qui en fut la cause.

Couronné, comme ses prédécesseurs, de la main du patriarche (1), au commencement du septième siècle, Héraclius se vit bientôt forcé de marcher contre les Perses, les ennemis les plus acharnés du nom romain à cette époque. Il fit fondre les vases des églises, afin de pouvoir subvenir aux frais d'une guerre désormais impossible sans ce secours, pour un peuple épuisé. Et il n'y avait sous ce point de vue aucun reproche fondé à lui faire : car la cause pour laquelle on combattait était aussi bien celle du christianisme que celle de l'empire. Les Perses encore païens haïssaient mortellement les disciples du Christ. Ils avaient vendu les prisonniers chrétiens qu'ils

(1) L'empereur Léon dont nous avons parlé dans le livre précédent, est le premier qui se soit soumis à cette cérémonie. Elle passa par la suite d'Orient en Occident, avec l'empire.

ent faits à Jérusalem, aux Juifs qui en avaient sacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).

S. Theophan. chronogr. ann. 602, p. 250; anno 613, p. 253. onar. annal. vit. Heracl. l. 14, n. 17, t. 2, p. 85.

CHAPITRE II.

Eutychianisme de Syrie. — Les sectaires poussent Héraclius au monothélisme. — Rome soutient le dogme de deux volontés en Jésus-Christ. — Reproches d'inconséquence adressés par les monophysites aux monothélites. — Concile monothélite à Alexandrie. — Concile opposé à Jérusalem. — Le pape Honorius, monothélite. — Héraclius défend par un édit de parler des natures et des volontés de Jésus-Christ. — Ecthèse monothélite, imposée par Héraclius aux Occidentaux qui la répudient. — Pyrrhus, patriarche de Constantinople, trempe dans une révolution de palais et est chassé. — Rome et l'Afrique condamnent le monothélisme. — Pyrrhus se convertit au catholicisme, à Rome, pour être replacé sur son siége. — N'ayant obtenu que la communion des fidèles, il se refait monothélite. — Excommunication effroyable prononcée contre lui par l'évêque de Rome — Cet évêque excommunie également le nouveau patriarche. — *Type*, loi de silence, imposé par Constant. — L'Occident le repousse. — Concile à Rome, qui excommunie tous les patriarches orientaux et condamne le monothélisme. — Le pape et ses partisans, conduits à Constantinople, cruellement maltraités et exilés.

Héraclius revint vainqueur de son expédition contre les Perses, la vingt-huitième année de son règne. L'Orient allait enfin goûter quelques années de paix et de bonheur, si, par une fatalité attachée à cet âge, l'empereur n'eût voulu joindre à ses lauriers militaires ceux de la controverse et de l'orthodoxie triomphantes. A son arrivée à Hiérapolis, le Syrien Athanase, *catholique* ou général, chef, autrement patriarche des *jacobites* (1), vint à sa rencontre. Leur entretien ne roula naturellement que sur les matières théologiques alors si à la mode.

L'eutychianisme était encore dans toute sa vigueur. La Syrie surtout lui avait assuré un asyle : et là, sous les noms variés de théodosiens, monophysites, théopaschites, trithéites, arméniens, julianistes, sévérites, acéphales, jacobites, aphthartodocites, agnoètes et

(1) Ce nom lui venait de Jacob, moine syrien, qui avait prêché l'eu-*tychianisme* dans sa patrie.

d'une infinité d'autres ([1]), les partisans d'une seule nature en Jésus-Christ continuaient à enseigner leurs dogmes favoris. L'on s'était enfin lassé de les persécuter avec le même acharnement qu'on y mettait lorsqu'ils avaient pour la première fois répandu leurs idées oiseuses. Les nestoriens, ennemis des eutychiens et les plus directement opposés à leurs doctrines, n'étaient eux-mêmes pas détruits. Nous avons vu Zénon leur enlever l'école publique d'Édesse. Héraclius les chassa de la grande église de cette ville, et rendit aux catholiques l'exercice du culte dominant ([2]).

Il voulut aussi essayer d'attirer les principaux chefs des eutychiens par la douceur, et voici comment il s'y prit. Il promit à Athanase le patriarcat d'Antioche, à condition seulement qu'il reconnaîtrait l'orthodoxie du concile de Chalcédoine et admettrait comme catholiques les dogmes que les pères y avaient déclarés tels. L'adroit Syrien consentit sans aucune difficulté. Mais, manifestant aussitôt l'ardeur la plus vive pour s'instruire à fond des vérités d'une secte dont il embrassait les opinions avec toutes leurs conséquences, le patriarche jacobite demanda à l'empereur si l'on était obligé d'accorder à Jésus-Christ, avec ses deux natures, deux volontés et deux actions différentes. Héraclius, embarrassé par cette question imprévue,

([1]) Nicéphore Calliste compte douze sectes eutychiennes principales, lesquelles se subdivisèrent dans la suite, dit-il, en plusieurs milliers d'hérésies.

([2]) S. Theophan. chronogr. anno 620, p. 273; anno 621, p. 274. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 18, cap. 45, t. 2, p. 868 et seq.

voulut cependant y répondre : mais avant de le faire, il s'adressa aux évêques les plus famés de son empire. Il écrivit donc à Serge, alors patriarche catholique de Constantinople, et lui soumit ses doutes. Serge en conféra longuement avec Cyrus, évêque de Phasis en Colchide; et, tous deux devenus raisonnables quoique orthodoxes, depuis que l'orthodoxie avait cessé d'être exclusive en cessant d'être contredite, décidèrent sans hésiter qu'une seule volonté et une action simple devaient suffire à la personne de Jésus-Christ, comme à tout autre individualité. Ce dogme nouveau ou du moins nouvellement formulé et déterminé, quoiqu'il eût jusqu'alors été tacitement reconnu par tous les fidèles, ne devait paraître inconséquent qu'à ceux qui le mettaient en rapport avec l'autre dogme récemment introduit et accepté par l'église, sur les deux natures de la seconde personne divine. Or, ces deux natures n'étaient plus attaquées ni par conséquent défendues avec la même ardeur que dans le commencement; le *monothélisme* n'eut donc aucune peine à faire, dans l'Orient, les progrès les plus rapides. Déjà Athanase partageait intérieurement la même opinion que le patriarche de Constantinople. Il la manifesta ouvertement dès que l'empereur eut déclaré son adhésion au dogme d'une volonté unique.

Héraclius en écrivit à Rome. L'évêque de cette ville (1), qui croyait n'avoir plus désormais grand'

(1) Saint Théophanes, qui se trompe assez souvent sur les noms propres, appelle ce pape Jean. C'était Honorius qui occupait à cette époque le siége de Rome. Il fut, comme nous le verrons bientôt, plus

chose à espérer ou à craindre de l'empire d'Orient, et qui d'ailleurs, ne raisonnant jamais, suivait toujours inflexiblement les principes une fois posés par l'église, se déclara, sans hésiter et sans réserve, pour l'opinion opposée, savoir, celle de deux volontés, qui découlait naturellement du dogme dont ses prédécesseurs avaient tant contribué à assurer la catholicité dans l'empire chrétien. Héraclius, loin de renoncer à ses prétentions théologiques, n'y persévéra que plus obstinément lorsqu'il eut senti qu'on lui résistait. Il profita bientôt de la vacance du siége patriarcal d'Alexandrie, pour y placer, au lieu de Georges qui venait de mourir, le monothélite Cyrus. On préluda par des écrits à des combats plus sérieux. Et en attendant, le monothélisme fut exposé et soutenu victorieusement par les pasteurs qui s'en étaient déclarés les chefs.

Cette nouvelle lutte réveilla dans les esprits le souvenir du fameux concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, la source et l'origine de toutes les divisions qui avaient déchiré, de tous les maux qui avaient accablé l'Orient, pendant plus de deux siècles et demi. Les sectateurs d'une seule volonté en Jésus-Christ ne pouvaient pas encore être comptés parmi les hérétiques, puisque l'église en corps ne s'était pas expliquée sur leur compte. Les eutychiens, tant jacobites que sévériens et autres, eurent donc beau jeu pour

souple et plus accommodant dans la suite. Cela s'explique facilement, si l'on met la première raideur d'Honorius sur le compte de la dignité dont il était revêtu, et qu'on lui rende propre la flexibilité qui le fit céder aux circonstances et à la raison.

s'égayer sur le compte des catholiques orientaux ou, comme ils les appelaient, des chalcédoniens de leur temps. « Ce n'est pas nous, disaient-ils, qui avons cherché à nous rapprocher des partisans du quatrième concile : ils ont eux-mêmes reconnu leur tort ; et pour rentrer dans notre communion, ils ont modifié le plus possible leur doctrine sur la nôtre. Car pour raisonner juste, il aurait fallu qu'ils eussent reconnu deux volontés comme deux natures. Ils n'en admettent qu'une seule : nous croyons donc pouvoir en conclure qu'ils ne croient réellement qu'à une seule nature comme nous faisons nous-mêmes. »]

Le moment de convoquer des conciles était arrivé. Dans d'autres circonstances, la situation se serait compliquée depuis long-temps, par l'intervention d'assemblées semblables à celles que nous avons vu animer et parfois ensanglanter la scène théologique dès l'origine du christianisme. Mais le déplorable état où se trouvait l'empire, rendait ces réunions plus difficiles qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors. Les continuelles invasions des Barbares mettaient, à cette époque, des empêchemens presque insurmontables aux communications entre les diverses provinces ; et la faiblesse du gouvernement central qui était forcé de les laisser toutes s'administrer comme elles l'entendaient, avait fini par ne plus faire sentir la nécessité de ces communications.

Mais il n'était point d'obstacle que la fureur de la controverse chez les chrétiens ne réussît à vaincre. La lutte religieuse commença par un concile provin-

cial que tint, à Alexandrie (633), le nouveau patriarche Cyrus. Le moine Sophronius y éleva seul la voix contre le dogme des monothélites. Voyant que tous ses efforts pour le faire condamner étaient inutiles, il retourna à Jérusalem où, l'année suivante, devenu évêque de cette ville à la mort du patriarche Modeste, il fit triompher son opinion dans une réunion d'évêques qu'il avait convoqués à cet effet. Le monothélisme y fut anathématisé, et l'on envoya à Rome et à Constantinople des lettres synodiques qui contenaient la condamnation prononcée par le concile.

Serge, patriarche de Constantinople, était alors en correspondance suivie avec le pape Honorius, sur la question qui divisait à la fois les chrétiens et l'empire. Il finit par obtenir de lui des moyens de conciliation, propres, croyaient-ils l'un et l'autre, à faire renoncer des deux parts aux opinions trop tranchées qui avaient été émises. Cette facilité et cette tolérance d'Honorius lui attirèrent dans la suite et long-temps après sa mort, c'est-à-dire lorsque la doctrine des deux volontés eut décidément été déclarée catholique, les qualifications d'hérétique et de fauteur des hérétiques de son temps. Les sixième, septième et huitième conciles œcuméniques le condamnèrent même ouvertement et nominativement, avec les patriarches orientaux, alors chefs du monothélisme. Car Honorius avait, à la vérité, imposé silence à Cyrus, évêque d'Alexandrie, qui répandait par tous les moyens le dogme d'une volonté unique dans la seconde personne divine; mais cependant il ne l'avait point excommu-

nié, comme, d'après ce que l'on décida dans la suite, il aurait dû faire. Il n'avait pas non plus contribué efficacement à faire triompher l'opinion contraire, celle qui fut, en dernière analyse, l'opinion qu'adopta la grande église, et il ne poussa point les évêques à lancer des anathèmes contre les pasteurs, ses contemporains, moins sages ou moins prudens que lui ([1]).

Quoi qu'il en soit, l'empereur Héraclius, d'après le témoignage de Théophanes, s'aperçut aussi finalement, quoique un peu tard, des maux que son zèle inconsidéré pour ce qu'il croyait le bien de l'église, et son obstination à faire triompher son opinion, allaient susciter dans cette même église et dans l'état. Il eut recours à un remède qui serait, certes, le meilleur en pareille circonstance, s'il avait jamais pu produire l'effet désiré : ce fut de défendre, par édit, de parler encore à l'avenir de la nature simple ou des deux na-

(1) Phot. in biblioth. cod. 19, p. 18. — Bellarmin. controv. 3, l. 4 de summo pontif. cap. 11, t. 1, p. 466 et seq. — Baron. annal. eccles. ad ann. 680, n. 17, t. 12, p. 6 ; ad ann. 681, n. 12, p. 26.

Les cardinaux Bellarmin et Baronius et d'autres écrivains ultramontains ont cru faire un grand éloge d'Honorius, en cherchant à le disculper du soupçon d'hérésie. Ils n'ont fait qu'émettre une opinion diamétralement opposée à celle des auteurs contemporains de cette triste époque, qui tous nous représentent Honorius comme un véritable monothélite, moins ardent il est vrai, mais tout aussi prononcé que Serge, Cyrus et leurs adhérens. « Les papes n'ont jamais erré, dit Baronius ; j'en appelle aux papes eux-mêmes. » Et en effet, il ne cite que leur propre autorité pour laver le saint-siége de toute tache d'hérésie. Après avoir ainsi prouvé, à son avis, l'innocence d'Honorius en thèse générale, il cherche à le disculper encore, en prétendant que les actes des conciles où il est condamné pour monothélisme, ont été fabriqués après coup par les Grecs.

tures de Jésus-Christ, de sa volonté unique ou double. Comme c'eût été là le parti le plus sage, il ne contenta personne; et, comme il supposait partout la modération et la raison qui n'existaient nulle part, Héraclius qui l'imposait, fut regardé comme un hérétique chalcédonien par les monothélites, comme un hérétique monothélite par les chalcédoniens. Les eutychiens sévérites qui avaient déjà conçu l'espoir de faire désormais de nouveau partie de l'église catholique, firent éclater ouvertement leurs plaintes et leurs murmures, dans tous les lieux de réunion de la capitale et jusque dans les bains publics. Les catholiques, disent-ils, après avoir professé jusqu'à présent les dogmes abominables de Nestorius (c'est ainsi qu'ils qualifiaient la doctrine professée par les pères du concile de Chalcédoine), paraissaient être devenus un peu plus sages: en embrassant l'opinion qui assigne une seule volonté à Jésus-Christ, ils étaient sur la voie pour reconnaître bientôt avec nous qu'il n'a également qu'une seule nature. Maintenant, ils viennent de perdre le sens une seconde fois; et cette chute même est plus funeste que la première, puisqu'ils admettent indifféremment les deux doctrines contradictoires, et ne confessent plus par conséquent ni une ni deux natures en Jésus-Christ (1).

Au reste, le monothélisme était une opinion naturelle aux chrétiens de l'empire grec, qui, sans se laisser arrêter par des décisions antérieurement prises,

(1) S. Theophan. chronogr. anno 621, p. 274 et seq.

ne cessaient de discuter leur croyance et de chercher à modifier leur foi sur les inspirations de leur intelligence si active et si mobile. Ils en étaient ainsi revenus à l'eutychianisme, que des circonstances particulières et l'entraînement de la passion leur avaient fait momentanément abjurer.

Ce fut dans cette disposition des esprits (640) que le patriarche de Constantinople envoya en Italie, au nom de l'empereur, l'*ecthèse* ou exposition de la doctrine monothélite, à laquelle il voulait que tous les évêques de l'empire, et principalement ceux d'Occident, adhérassent en la souscrivant, afin de mériter de continuer à occuper leurs siéges. Sévère, alors évêque de Rome, refusa nettement sa signature, et même, pendant le peu de mois qu'il fut revêtu de la dignité pontificale, il célébra un concile dans l'unique but de faire condamner le décret impérial grec. A la mort de Serge, Pyrrhus, nommé patriarche de la capitale, tint la route tracée par son prédécesseur, comme il en professait les opinions : il mit même plus d'ardeur que celui-ci à les répandre et à les faire adopter par tous ceux qui dépendaient de lui.

Cet événement fut bientôt suivi d'un autre plus important, qui renouvela entièrement la face politique des choses sans pour cela influencer les affaires religieuses. Nous ne le mentionnons ici que parce que la religion y joua aussi son rôle.

Héraclius avait, en mourant, laissé à Constantin Héraclius II, son fils, les rênes de l'empire. Mais avant qu'il eût pu s'affermir sur le trône, l'impé-

rice Martine, nièce d'Héraclius Ier et sa seconde nme en vertu des dispenses accordées à cet effet par patriarche de Constantinople (¹); Martine, disons-us, qui voulait que la couronne passât à Héracléon, uit de son mariage avec l'empereur défunt, conspira ec le patriarche Pyrrhus, et, soutenue par ce pas-ur, fit empoisonner Constantin (641). Il ne manquait cet odieux complot que la seule chose qui pût le nctionner, c'est-à-dire l'assentiment du sénat et du uple : ils n'avaient point été consultés, et en re-usant de la ratifier, ils déjouèrent facilement la con-ration tramée par leurs chefs ; ils chassèrent le pa-iarche, Martine et son fils, après avoir préalablement it arracher la langue à l'ambitieuse impératrice et uper le nez à Héracléon qui n'était encore âgé que dix ans. Constant II, fils de Constantin, fut placé r le trône de la monarchie grecque, et l'hérétique ul sur le siége patriarcal de la nouvelle Rome (²).

L'église d'Occident renouvela alors ses efforts et nça des anathèmes terribles contre l'hétérodoxie

(¹) Zonare rapporte, à propos de la mort d'Héraclius, le miracle ivant :

« On dit que ses parties naturelles, ayant changé de direction, en-yaient l'urine vers le haut, et que ce n'était qu'au moyen d'une planche acée en travers sur son ventre que l'on empêchait cette sécrétion de illir jusqu'à sa figure. Cela paraissait arriver en punition de son union ec sa nièce. (Λέγεται δὲ καὶ τὸ αἰδοῖον αὐτοῦ στρεφόμενον, ἄνω τὸ οὖρον πέμπειν, καὶ ... σανὶς ἐν τῷ ἤτρῳ αὐτοῦ ἐτίθετο, κατὰ τοῦ προσώπου αὐτοῦ τὸ ἐκκρινόμενον ἀπεδίδετο. συμβαίνειν ἐδόκει, διὰ τὴν ἔκθεσμον μίξιν τῆς ἀδελφόπαιδος.) » — Annal. p. 86 t 87.

(²) Zonar. annal. in vit. Constantin. l. 14, n. 18, t. 2, p. 87 ; in vit. Constant. n. 19, ibid. — S. Theophan. chronogr. ad ann. 632 et 633, . 283.

soutenue par l'église grecque, sa rivale. Jean, év
de Rome, assembla un nombreux concile, et y fit
damner les monothélites, leurs fauteurs et adhér
Les évêques d'Afrique suivirent bientôt cet exem
et les pasteurs des provinces de la Bysacène, de
midie, de Mauritanie, etc., etc., n'épargnèrent,
leurs sentences, ni les monophysites anciens, n
novateurs qui ne leur avaient succédé que pou
faire renaître sous un nouveau nom.

Ces actes de sévérité venaient à peine d'avoir l
quand l'ex-patriarche Pyrrhus arriva en Afrique
malheur l'avait disposé à une conversion. Il ne
ou du moins parut ne pouvoir résister aux pre
incontestables que se vanta de lui avoir données l'
Maxime, de l'orthodoxie des opinions professées
les seuls Occidentaux dans ce siècle d'aveuglem
Pyrrhus se rendit d'Afrique à Rome. Duement
paré par ce qu'il venait d'entendre, il présent
pape Théodore, fils de Théodore, évêque de J
salem, et qui venait de succéder à Jean VI sur le
de l'ancienne capitale, une formule de foi toute c
lique dans le sens que les chrétiens d'Occident
chaient à ce mot. Nous n'accuserons pas le patria
Pyrrhus de mauvaise foi : cependant il est assez
bable que, outre son salut dans l'autre monde, le
teur exilé espérait que son changement lui vaud
de la part du pontife romain, de puissans secours
se faire restituer les biens de ce monde-ci. Mai
n'étaient plus les temps où les évêques de la vi
Rome déposaient et replaçaient au gré de leur ca

évêques de la Rome nouvelle : ce pouvoir, avant de s'éteindre entièrement, ne devait plus donner signe d'existence que très rarement, pendant les courts intervalles de communication religieuse qui se présentaient encore parfois entre les deux parties de l'empire. Le pape Théodore admit, sans difficulté, Pyrrhus dans le sein de l'église ; mais, quelque bonne volonté qu'il en eût, il ne put en faire davantage, et le patriarche désappointé, dès son arrivée à Ravenne, c'est-à-dire aussitôt qu'il eut remis le pied sur le territoire grec, se hâta de renoncer à la doctrine qu'il venait d'embrasser, et de reprendre les opinions qu'il avait abjurées pour elle : c'est ce que l'historien Théophanes exprime avec une urbanité toute théologique, en disant que Pyrrhus retourna, comme un chien, à ce qu'il avait vomi (1).

A ce trait, Théodore devint incapable de ménagemens : emporté par la passion, il s'abandonna à son emportement et à sa haine. Pour faire coopérer, autant qu'il était en lui, le ciel même à son aveugle fureur, il donna le premier l'exemple le plus formidable, à voir la chose sous l'aspect qu'elle devait avoir aux yeux de l'évêque et de ses co-religionnaires, et le plus curieux tout à la fois pour un observateur philosophe, dont les annales théologiques eussent fait mention jusqu'alors. Théodore se rendit au tombeau de saint Pierre : là, il condamna solennellement Pyrrhus,

(1) Anastas. biblioth. hist. eccles. et de vit. pontif. in vit. Theodor. P. R. — S. Theophan. p. 274.

le déposa, l'anathématisa, ainsi que tous ceux q[illegible] désormais communiqueraient avec lui (648); et il sig[illegible] cette sentence avec, comme s'exprime Théophane, le sang vivifiant de Jésus-Christ, pris dans un ca[illegible] lice qu'il avait fait apporter à cet effet. Le même tr[illegible] de vengeance religieuse des évêques de Rome contre les patriarches de Constantinople, opposés à leurs pré[illegible] tentions de suprématie, se renouvela une autre fois [illegible] de la même manière, lors de la tenue du huitième con[illegible] cile œcuménique (869), où fut prononcée la condam[illegible] nation de Photius, dernière occasion qu'eurent les Occidentaux de vexer et d'humilier leurs frères d'Orient ([1]).

Outre cette preuve irrécusable de son implacable haine contre Pyrrhus, Théodore écrivit à Paul, patriar[illegible] che de Constantinople, et le somma de renoncer à [illegible] erreurs. Tous ses efforts furent vains. Il fallut procéd[illegible] à Rome, sous l'autorité du siége apostolique, à la d[illegible] position de l'évêque que l'on y déclarait hérétique. [illegible] fut alors que l'empereur Constant II, pour empêch[illegible] les désordres civils, les révolutions politiques [illegible] que le schisme religieux était à la veille de faire [illegible] dans l'état, publia le fameux *type* ou ordonnance, [illegible] lequel il défendit sévèrement de s'occuper de disputes théologiques à l'avenir. Son but était de rappeler [illegible] ce moyen à l'obéissance les peuples d'Italie et d'A[illegible] que, que le monothélisme avait aliénés des Orient[illegible]

(1) S. Theophan. chronogr. anno 621, p. 275. — Nicet. David. vit. [illegible] Ignat. patriarch. constantinop. n. 22, apud Surium, die 23 octo[illegible] p. 347.

de l'empire grec auquel ils étaient soumis. Cette intion, quelque louable qu'elle fût en elle-même, ne vait qu'être méconnue par le pape qui devait natulement vouloir, non le silence de l'indifférence sur une estion qu'il croyait intéresser le salut, mais tout au oins la liberté de soutenir ouvertement l'opinion que i, pape, et son église professaient, afin de la faire iompher de l'opinion qui était opposée à la leur. héodore rejeta le type, ne le considérant que comme e subtilité abominable au moyen de laquelle l'hérés tendait à se glisser peu à peu dans les ames. Aussi ussa-t-on le fanatisme à Constantinople jusqu'à dédre aux apocrisiaires romains d'y célébrer désormais mystères de la religion chrétienne, et même de partiper à ces mystères célébrés par d'autres qu'eux. nnée suivante, Olympius, alors exarque de Rane, voulut forcer les évêques occidentaux à signer type de son maître. Il ne réussit pas mieux, comme devait bien s'y attendre, que n'avait réussi le pape même à faire rétracter ses opinions monothélites patriarche de Constantinople (1).

Cependant Paul mourut; et Pyrrhus, recueillant le de son retour au monothélisme, remonta sur le ge de la capitale. Sur ces entrefaites, Martin avait cédé à Rome à l'évêque Théodore, sans en avoir alablement obtenu l'agrément de l'empereur, ce t les Grecs firent dans la suite un crime au noupape. L'abbé africain Maxime, le même qui avait

(1) Anastas. biblioth. vit. Martin. t. 1, p. 127. — Ciacon. vit. Theo. r. I, t. 1, p. 450.

CHAPITRE III.

Constantin Pogonat veut imposer l'orthodoxie des Occidentaux aux Grecs. — Sixième concile œcuménique. — Le monothélisme condamné. — Excommunication des monothélites. — Concile de la Coupole. — Ses canons disciplinaires sont reçus par l'église orientale. — L'église occidentale les rejette. — Les papes ne les acceptent ni ne les condamnent. — Révolution mi-politique, mi-sacerdotale à Constantinople. — Philippicus fait casser par un concile le sixième concile œcuménique, et rétablit le monothélisme. — Un second concile anathématise cette assemblée générale avec tous ceux qui y avaient assisté et ceux qui s'y soumettaient. — Nouveau schisme entre les Latins et les Grecs. — Germain, patriarche de Constantinople, est chassé avec l'empereur Artémius qui le protégeait. — Fin du monothélisme. — Mahomet.

Effrayé par les maux qui, de toute part, fondaient sur l'empire et l'entraînaient à grands pas vers sa ruine prochaine et complète, Constantin IV, empereur des Grecs, surnommé Pogonat, résolut de faire généralement adopter dans tout l'Orient la croyance qui dominait les provinces occidentales mais, comme on pouvait facilement s'en convaincre, ne les rendait pas plus heureuses (1). Croyant qu'il dépendait de lui de créer une nouvelle conviction chez ses sujets, il ne sentit pas que la violence qu'il voulait leur faire pour parvenir, n'était qu'un malheur de plus qu'il ajoutait à leurs calamités. C'étaient des mesures tout autres que des décisions théologiques qu'il eût fallu alors pour rele-

(1) Voici une anecdote qui montre jusqu'à quel point la théologo-manie faisait extravaguer les Grecs de cette époque.

Lors du couronnement de Constantin Pogonat, ils exigèrent impérieusement que ses deux frères fussent couronnés en même temps que lui, cette triple onction et l'obéissance à trois empereurs à la fois étant, selon eux, une conséquence rigoureuse de leur croyance en la sainte Trinité et de l'adoration de trois personnes divines. — Zonar. annal. de *Constantin.* Pogonat, l. 14, n. 20, t. 2, p. 89.

ver la monarchie grecque et la sauver de l'abîme prêt à l'engloutir. D'ailleurs, après que le colosse romain avait succombé sous le vice organique inhérent à sa constitution même, après tant et de si graves fautes commises et pendant si long-temps par les successeurs des anciens maîtres du monde, l'œuvre d'une restauration radicale était devenue impossible. Mais, dans les cas désespérés, tout changement paraît un bien, et souvent l'événement qui ne servira qu'à faire éclater plus promptement et d'une manière plus terrible la catastrophe que l'on redoute, est accueilli avec l'enthousiasme qu'exciterait le moyen de salut le plus assuré.

Quoi qu'il en soit, le bien de ses peuples et de l'état fut, s'il faut en croire Théophanes, le seul et véritable but de Constantin lorsqu'il essaya de changer par une ordonnance législative l'intelligence et la conscience des Grecs soumis à son empire. Pour y parvenir, il commença à recevoir avec distinction et honneur les légats du pape Agathon (1) : il les exhorta néanmoins à ne se laisser guider, dans ce qu'il allait leur permettre d'entreprendre, ni par l'esprit de parti et de vengeance, ni par celui de haine et de fanatisme. Il espérait sincèrement que tous les évêques, animés par un désir de paix et de concorde, renonceraient à sa voix aux vaines disputes de philosophie et de métaphysique, pour ne s'attacher uniquement qu'à

(1) Ce sont les hommes simples, sans instruction, comme saint Agathon les appelle lui-même, dont nous avons parlé plus haut (ch. 1, p. 333, en note).

la foi simple et pure des écritures saintes, des pères de l'église et des conciles (1).

C'est dans cette disposition, dit l'écrivain grec que nous venons de citer, que l'empereur Constantin Pogonat mit tout en œuvre pour substituer l'opinion catholique aux opinions erronées et impies des patriarches constantinopolitains Serge et Pyrrhus, et qu'à cet effet il convoqua le sixième concile général. Cette assemblée œcuménique, composée de deux cent quarante-neuf évêques *aimables* (c'est ainsi qu'ils sont qualifiés dans les actes) et tenue l'an 680, s'étaya principalement des décisions des nombreux conciles que l'on avait depuis peu célébrés dans l'Occident comme pour lui préparer les voies : elle détermina catégoriquement le dogme de deux volontés en Jésus-Christ et de ses deux actions; et lança les mêmes anathèmes qu'avait déjà lancés le pape Martin. Le nom du pape Honorius, comme nous l'avons déjà fait observer, y fut joint aux noms des hérétiques orientaux que le concile anathématisait (2). Les monothélites avaient avant

(1) Zonar. annal. in vit. Constant. Pogonat. l. 14, n. 21, t. 2, p. 90. — S. Theophan. chronogr. anno 671, p. 299. — Anastas. biblioth. vit. S. Agathon. t. 1, p. 136.

(2) Après avoir nommé tous ceux que l'assemblée venait de condamner, le sixième concile ajoute : « Et avec eux, Honorius de Rome, qui laissa se corrompre l'autorité de la tradition apostolique, qu'il avait reçue pure de ses prédécesseurs. »

Dans les actes du huitième concile œcuménique, on lit :

« Nous anathématisons aussi avec eux (les hérétiques en question) Honorius de Rome, etc. »

« Nous lisons partout que le pontife romain prononçait sur ce qui concernait les pasteurs de toutes les églises; et nous ne lisons nulle

tout exposé leur croyance devant les pères assemblés, et ils avaient accumulé comme preuves de la vérité des opinions qu'ils soutenaient, tous les passages des écritures, des pères de l'église et des conciles qu'ils prétendaient leur être favorables : parmi ces preuves se trouvaient, comme autorité eutychienne, la lettre du pape Vigile à Ménas, patriarche de Constantinople, lettre qui avait été luc au cinquième concile général. On déclara leurs citations insuffisantes et nulles; les codes, actes des conciles et lettres qu'ils avaient produits étaient, dit-on, falsifiés dans tous les sens. On leur opposa les vénérables pères Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople, Athanase et Cyrille d'Alexandrie, Ambroise de Milan, etc., etc., et tous ceux enfin qui paraissaient, d'une manière quelconque, avoir admis les deux *opérations* sur lesquelles on disputait.

Outre les légats du siége apostolique, Georges, patriarche de Constantinople, Pierre d'Alexandrie, Georges de Jérusalem et Macaire d'Antioche assistaient à ce concile. Le dernier soutint le monothélisme de tout son pouvoir et de tous ses moyens : il eut nécessairement le dessous dans une assemblée dont la convocation n'avait eu d'autre but que la condamnation des monothélites. On fit tous les efforts ima-

part que quelqu'un prononçât sur ce qui le concernait : car si les Orientaux ont dit anathème au pape Honorius après sa mort, il faut savoir qu'il avait été accusé d'hérésie, seul cas où il est permis aux inférieurs de s'opposer aux impulsions de leurs supérieurs, et même de se soustraire sans scrupule à la direction corrompue qu'ils seraient dans le cas d'en recevoir. »

ginables pour que l'évêque d'Antioche se rendît à l'opinion du plus grand nombre : ce fut en vain. Pour dernière tentative, on lui lut l'épître synodique d'Agathon, adressée au concile, et qui contenait la décision anti-monothélite du pontife romain. Macaire, poussé à bout, bien loin de confesser deux volontés, refusa même d'en reconnaître une seule, et protesta nettement qu'il ne discuterait plus dorénavant sur une pareille matière. Cependant, comme ses écrits antérieurs prouvaient suffisamment qu'il avait toujours professé le monothélisme, on l'excommunia; et après l'avoir déposé de sa dignité patriarcale, on l'envoya, chargé d'anathèmes et de malédictions, finir sa vie dans un couvent de moines. L'orthodoxe Théophanes prit sa place, et l'empereur défendit au patriarche Georges de recevoir jamais dans sa communion l'évêque déposé. Georges, voyant la disposition des esprits et des choses, n'eut garde de désobéir ; et le concile, après avoir tout déterminé sur l'avis et d'après le désir du siége apostolique, mit fin à sa session. Il s'était tenu sous la présidence de l'empereur et des saints évêques, dit l'historien Théophanes. Zonare le fait présider par les légats du pape Agathon de Rome, par le patriarche de Constantinople et même par celui d'Antioche : les villes d'Alexandrie et de Jérusalem se trouvaient alors, dit-il, au pouvoir des Sarrasins (1).

(1) Concil. VI œcumen. act. 13, apud Labbe, t. 6, p. 943 ; act. 16, p. 1010. — Leon. pap. II epist. ad Ervig. reg. Hispan. ibid. p. 1252. — *Adrian.* pap. allocut. 3, apud synod. VIII, act. 7, t. 8, p. 1091 ; act. 10,

Il y a à prendre acte à cette époque des décisions du concile *penthecte* ou quinisexte, autrement appelé du lieu où il s'était tenu, concile de la coupole ou *trullien*. Le patriarche Callinique le convoqua (692) (1) pour suppléer au défaut de canons sur la discipline ecclésiastique, dont ni le cinquième synode général sous Justinien, ni le sixième que nous venons de rapporter, ne s'étaient mis en peine. Cependant l'église et ceux qui l'administraient avaient, certes, bien plus besoin de préceptes et de règles de conduite que de nouveaux dogmes. Ceux-ci n'étaient déjà que trop embrouillés et trop nombreux : les autres étaient inconnus pour la plupart, et tous méprisés ou négligés ou tombés en désuétude dans la chrétienté entière. Ce fut à cet abus que le concile trullien fut chargé de mettre un terme, non en innovant quelque chose dans les anciens canons, mais en déterminant d'une manière plus précise et en remettant en pleine vigueur les décrets de l'église primitive, savoir les quatre-vingt-cinq canons des apôtres, ceux de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, etc., etc. L'Orient reçut ces décisions sans opposition et même sans étonnement; ce n'étaient après tout que des lois qu'il savait

p. 1147, etc. — Anastas. biblioth. vit. S. Agathon. t. 1, p. 137. — S. Theophan. chronogr. ad ann. 674, p. 301. — Zonar. loco cit. p. 90.

(1) Saint Théophanes place ce concile vingt-sept ans après le sixième synode œcuménique tenu en 680, la deuxième année de la restauration de Justinien II Rhinotmète. Ces deux époques coïncident parfaitement, car l'empereur remonta sur le trône l'an 705. Mais elles ne sont nullement d'accord avec l'époque fixée par la plupart des auteurs ecclésiastiques pour la convocation du concile trullien.

historiquement avoir été, sinon observées, du moins portées dans les premiers temps du christianisme, et auxquelles on voulait donner une nouvelle activité et une nouvelle vie. Nous en citerons quelques exemples : le concile trullien permit de conserver leurs femmes aux prêtres et aux diacres mariés avant d'être entrés dans les ordres; il chercha à réprimer, autant qu'il était en lui, l'insolence et la turpitude des moines qui vivaient au milieu du monde et de ses embarras, des femmes et de leurs séductions, et il leur enjoignit de se retirer tranquilles dans leurs solitudes, et d'y demeurer cachés, comme leur nom et leur institution l'exigeaient; il reconnut et sanctionna les canons des apôtres, et réprouva les constitutions apostoliques que le pape Gélase, évêque de Rome, avait déjà condamnées également, deux cents ans auparavant (1).

L'église d'Occident ne fut pas aussi facile. Le canon sur le mariage des prêtres, et ceux relatifs à l'abstinence du samedi, qui étaient depuis long-temps l'objet de discussions suivies entre Rome et Constantinople, furent rejetés par les Latins. Néanmoins, les légats du pape Serge avaient assisté au concile trullien et en avaient souscrit les actes. Ceux-ci étaient, en outre, revêtus des signatures de l'empereur, de tous les patriarches et des évêques les plus distingués de la monarchie grecque (2), tels que Paul de Constan-

(1) Concil. penthect. c. 2, apud Labbe, t. 6, p. 1139; c. 13, p. 1147; c. 42, p. 1163; c. 52, p. 1166.

(2) *Le concile penthecte avait été composé de deux cent quatre-vingt-*

inople, Paul d'Alexandrie, Georges d'Antioche, Anastase de Jérusalem, Basile, métropolitain de Crète et vice-gérent du siége de Rome, etc., etc. Enfin, les peuples de l'Orient ne révoquèrent jamais en doute la légitimité et la sainteté des canons trulliens ([1]); et les papes, dans la suite, n'osèrent ni les condamner ouvertement et dans leur ensemble, ni même les corriger et les expurger quand on le leur demanda, pour qu'ils les reçussent du moins avec ces modifications et ces amendemens selon leur conscience ([2]). Ils ne manquèrent jamais de les citer à l'appui de leurs prétentions, chaque fois que les circonstances le voulaient et qu'ils les y trouvèrent favorables ([3]).

Cependant une nouvelle révolution politique se préparait dans l'empire. Justinien II n'était aimé ni par les prêtres ni par les moines. Dès l'an 695, une faction toute religieuse et même monacale à la tête de

neuf évêques, que présidaient, dit Paul diacre, tant le très pieux empereur lui-même que les pieux prélats.

([1]) Au septième concile œcuménique, le patriarche Taraise soutint les canons trulliens, et l'assemblée entière se réunit à lui pour déclarer quiconque les rejetait, *impie, Hébreux* et *ennemi de la vérité.* Les légats romains, sans protester contre cette déclaration, se contentèrent de n'y point prendre part, et détournèrent l'attention sur d'autres objets.

([2]) C'est ce que fit Jean VII : Anastase accuse ce pape d'avoir péché en cette circonstance par peur et fragilité humaine.

([3]) Anastas. biblioth. in vit. Sergii, t. 1, p. 151; in vit. Joann. VII, p. 157. — Paul. diacon. hist. miscellan. l. 19, apud Murat. rer. ital. scriptor. t. 1, p. 139. — Matth. Blastar. in syntagm. alphabet. procem. part. 2, t. 2, synod. Oxonii. — Synod. Nicæn. VII œcumen. act. 4, apud Labbe, t. 7, p. 752.

Le pape Adrien, en écrivant à l'empereur Charlemagne, cita, comme autorité, le quatre-vingt-deuxième canon du concile trullien.

laquelle était le patriarche Callinique, le précipita du trône. Léonce lui fit couper le nez et la langue et se mit à sa place. Mais rien n'était stable sous le règne exclusif de la force brutale. Bientôt Léonce fut traité par Apsimare comme il avait lui-même traité Justinien. Dix ans après la première catastrophe, une réaction, en apparence plus juste mais non moins cruelle, ramena Justinien en vainqueur à Constantinople. Il s'y vengea d'une manière horrible de ses ennemis [1], et relégua à Rome le patriarche de Constantinople, Callinique, après lui avoir fait crever les yeux [2].

Peu après, Philippicus ceignit le bandeau impérial. A peine était-il monté sur le trône (711), qu'il fit tous ses efforts pour renverser le système d'orthodoxie qui, depuis environ une trentaine d'années, avait rétabli une espèce de communication religieuse entre les deux grandes parties de l'empire. La haute fortune à laquelle il venait de s'élever, lui avait été prédite par un moine oriental, partisan des croyances qui avaient survécu chez les Grecs à l'imposition de par le pouvoir d'une croyance contraire; et le moine, en récompense de la révélation de cet avenir de grandeur, avait

(1) Justinien Rhinotmète fit enchaîner Léonce et Apsimare, et les foula aux pieds lorsqu'ils se prosternèrent devant lui au cirque. Il fit mourir un nombre immense d'hommes, tant citoyens que soldats, soit en les faisant égorger ou pendre, soit en les faisant noyer cousus dans des sacs. La terreur fut universelle dans l'empire.

(2) S. Theophan. anno 687, p. 307 et 308; anno 690, p. 310; anno 698, p. 313. — Paul. diacon. histor. miscell. l. 20, in Justinian. apud Murat. rer. ital. script. t. 1, p. 143. — Zonar. annal. l. 14, cap. 22. t. 2. p. 93; cap. 23 et 24. p. 94; cap. 25, p. 96

exigé de l'empereur futur la promesse formelle qu'il ne s'occuperait pendant tout son règne qu'à effacer jusqu'au nom et au souvenir du sixième concile œcuménique, qu'il appelait la plus abominable des choses. Philippicus, fidèle à ses engagemens, convoqua (712) un concile nombreux d'évêques et d'abbés, et il y fit publiquement casser et abroger tous les actes du sixième concile. Théophanes flétrit le synode de Philippicus du nom de *réunion folle:* il nous apprend que l'empereur, après avoir chassé Cyrus, patriarche catholique de Constantinople, lui substitua Jean, fauteur de l'hérésie et, dit-il, instrument déhonté des machinations qui se tramaient alors à la cour ([1]).

L'année suivante, il y eut un autre concile, également maltraité par l'auteur de la chronographie. Jean de Constantinople, André, métropolitain de Crète, et le métropolitain de Cysique, l'eunuque Germain, qui bientôt, comme nous le verrons, devait changer de rôle, s'étaient assemblés avec plusieurs évêques pour seconder de tout leur pouvoir les intentions du gouvernement. Le sixième concile fut condamné une seconde fois et anathématisé sans retour, avec les pères qui avaient coopéré à ses actes et aidé, en cette manière, à persécuter le monothélisme.

Le pape Constantin qui, malgré les discussions sur les canons du concile trullien, s'était, au commencement de son pontificat, porté à Constantinople, et y

([1]) S. Theophan. chronogr. anno 677, p. 302; anno 703, p. 319. — Zonar. annal. in vit. Philippic. l. 14. n. 26. t. 2, p. 97.

avait vécu dans l'intimité la plus entière et la plus parfaite communion religieuse avec Justinien Rhinotmète, ne se montra plus aussi tolérant après les déclarations de son successeur Philippicus. Il fit représenter en peinture les six conciles œcuméniques et les exposa à Rome à la vénération publique des fidèles, en opposition, est-il dit, aux entreprises téméraires et impies de l'empereur grec. Un acte d'hostilité aussi provocateur, non seulement sépara de nouveau les Romains de la communion religieuse des Grecs, mais il les émancipa encore de l'obéissance civile qui les liait à l'empire. Nous verrons, dans le livre suivant, comment les papes surent enfin mettre à profit l'orthodoxie prétendue au moyen de laquelle ils augmentaient de jour en jour la haine qui divisait les Latins et les Grecs, et les circonstances qui se prêtaient de plus en plus à une scission politique et réelle entre les deux peuples, pour secouer enfin tout-à-fait le joug des empereurs d'Orient (1).

L'an 715, le même eunuque Germain que nous venons de voir se déclarer si ouvertement contre le concile œcuménique, fut transféré au siége patriarcal de Constantinople. L'acte de sa translation mé-

(1) S. Theophan. chronogr. anno 677, p. 302; anno 704, p. 320. — Anastas. biblioth. in vit. Constantin. t. 1, p. 159 et seq. — Paul. diacon. de gestis. Langobard. l. 6, cap. 31, apud Murat. t. 1, rer. ital. script. p. 500; cap. 34, p. 501.

Le pape et le peuple romain, dit Paul, décrétèrent que ni le titre ni l'autorité de l'empereur hérétique ne seraient reconnus, ni ses statues reçues. Ses images ne furent donc point placées dans les églises, ni son *nom prononcé* dans la solennité des messes.

tée d'être rapporté ici : « Par les suffrages, y est-il dit, et le consentement des pieux prêtres et diacres, du saint clergé, du sacré sénat et de tout le peuple aimant Christ de cette cité impériale, spécialement protégée par la Providence, la grâce divine qui supplée à ce qui manque et redresse ce qui n'est pas parfait, transfère Germain, très saint métropolitain de Cysique, à l'évêché de Constantinople, chère à Dieu et reine des villes. Cette translation a eu lieu en présence de Michel, saint prêtre et apocrisiaire du siége apostolique, des autres prêtres et des évêques, sous le règne d'Artémius (1). »

Germain qui, malgré la participation de l'agent romain à son élévation, ne fut généralement réputé orthodoxe que bien long-temps après cette époque, c'est-à-dire lorsque, sous Léon l'Isaurien, ce patriarche s'opposa, comme nous le verrons bientôt, à la doctrine impériale concernant le culte des images ; Germain, disons-nous, fut bientôt chassé du siége de la capitale où il venait de se placer. Théodose le déposa (716) en renversant de son trône Artémius qui le protégeait. Le nouveau monarque se hâta de faire représenter honorablement le sixième concile, et cette circonstance, jointe au temps si longuement écoulé dans de fastidieuses discussions et à la lassitude qui en était la conséquence nécessaire, fit peu à peu tomber le monothélisme, ainsi que les partisans opiniâtres

(1) S. Theophan. chronogr. anno 707, p. 322. — Zonar. annal. in vit. Artem. l. 14, n. 27, t. 2, p. 98. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 20, t. 1, rer. ital. scriptor. p. 145.

d'une volonté unique dans la personne de Jésus-Christ, dans une obscurité profonde. Néanmoins, sous Constantin Copronyme, c'est-à-dire dans la seconde moitié du huitième siècle, le patriarche d'Alexandrie était encore monothélite. Cosmas qui devint alors pontife dans cette ville, fut le premier qui abjura les opinions qu'on n'avait pas cessé d'y professer depuis le patriarche Cyrus (¹).

Après le règne de l'empereur Théodose, surgit une hérésie nouvelle, celle des iconoclastes, qui, par les troubles et les malheurs qu'elle traîna à sa suite, fit oublier complétement le monothélisme, ainsi que les frivoles et funestes sujets de dispute auxquels il avait donné lieu. Déjà, sous Héraclius, l'Arabe Mahomet avait créé une secte de fidèles, qui menaçait d'opérer en peu de temps dans le christianisme oriental la même révolution que le christianisme avait opérée dans l'ancienne religion de l'empire et les croyances du monde. Ce changement était dans la nature des choses, et ne pouvait pas ne pas avoir lieu. Aussi, tout comme les chrétiens avaient vu reculer devant eux la religion usée des Juifs et des gentils, les mahométans firent rentrer dans la poussière les restes des gentils et des Juifs, et portèrent aux chrétiens un coup dont ils ne se relevèrent plus dans ces provinces. Ce n'est pas que le culte du Christ fût encore dans la décrépitude et que déjà le poids des siècles le précipitât vers la destruction et le néant : mais il n'avait cessé

(¹) S. Theophan. chronogr. anno 707, p. 323 ; anno 734, p. 34[illegible] — Cedren. comp. histor. in Artem. p. 449.

ître remué, bouleversé en tous sens, et scindé par les divisions intestines qui s'étaient succédé sans interruption et avaient épuisé sa vitalité; il avait le sein meurtri et déchiré par ses propres enfans qui jusqu'alors avaient été pour lui les ennemis les plus cruels. Le mahométisme, outre une pureté séduisante et le puissant attrait de la nouveauté, présentait encore l'inappréciable avantage d'être plus en harmonie que le christianisme avec le caractère et l'esprit des Orientaux.

Du reste, les partisans de cette secte ne furent pas, dès l'origine, persécuteurs des chrétiens par instinct d'intolérance et sans autres motifs plus matériels. Ce n'est pas là la marche habituelle de l'esprit humain qui, dans des occasions semblables, cherche communément, à défaut de raisons, des prétextes du moins dans la politique et les intérêts positifs pour motiver les proscriptions religieuses. Par exemple, dans le cas dont il s'agit, les Arabes, d'après le témoignage de Théophanes lui-même, permirent aux chrétiens d'Antioche de se choisir librement un patriarche; et si, sept ans après, ils chassèrent un autre patriarche, ce fut après l'avoir accusé de correspondances coupables avec les chrétiens grecs (1). Quoi qu'il en soit, la victoire prompte et complète que le mahométisme remporta si facilement dans tout l'Orient sur les rivaux

(1) Il y avait quarante ans que le siége d'Antioche était vacant. Isam, chef des Arabes, poussa la tolérante bonté jusqu'à désigner lui-même un moine Syrien, homme simple mais pieux, nommé Étienne, que les chrétiens créèrent patriarche. Celui qu'ils chassèrent ensuite comme correspondant avec les Grecs, se nommait Théodore.

de nos ancêtres. Avant de l'exposer, arrêtons-nous à quelques considérations préliminaires.

Pour juger plus sainement et plus impartialement tout à la fois l'ensemble des disputes religieuses du siècle que nous abordons, il est bon de jeter une dernière fois les yeux sur les événemens qui nous ont jusqu'à ce moment occupé, sur les hommes qui ont contribué à les produire et surtout sur l'effet que ces mêmes événemens ont produit à leur tour sur les hommes de leur temps. Car il n'y a point de cause plus commune et plus efficace d'erreur que ne l'est l'application d'un mode de jugement basé sur les préjugés actuels à un âge trop différent du nôtre, et trop éloigné de nous pour qu'on n'y vît pas nécessairement les choses sous un tout autre jour, et qu'on n'en reçût pas une impression souvent toute opposée. Ce n'est qu'en adoptant momentanément les idées et les mœurs des temps sur lesquels on veut prononcer, et en s'identifiant en quelque sorte avec elles, qu'on peut espérer de ne juger ni en aveugle ni en homme passionné. Il faut donc non seulement connaître intimement l'époque soumise au *verdict* historique, mais encore la connaître dans ses rapports avec celles qui l'ont précédée et qui la préparaient elle-même.

Par exemple, le christianisme était né et avait grandi dans les ténèbres, même après la conversion des empereurs, au point que les historiens païens, contemporains de Constantin, ne font mention ni du changement important opéré par cet empereur dans la position des chefs de l'empire, et par conséquent dans

les destinées de l'empire lui-même, ni des fréquentes et nombreuses réunions publiques d'évêques chrétiens, qui en furent le premier résultat. Ce silence porterait à nier nettement, et la conversion de Constantin, et ses continuels conciles, pour quiconque, raisonnant d'après nos idées actuelles, prétendrait que les païens du quatrième siècle eussent dû attacher au christianisme de leur temps l'importance qu'il acquit réellement dans la suite: il ne devient explicable, clair, naturel que lorsqu'on observe les choses du seul point de vue sous lequel elles se sont nécessairement montrées aux partisans des anciennes superstitions romaines. En effet, ne les considérant, comme ils faisaient et comme il leur était impossible de ne pas faire, que du côté religieux exclusivement, les Romains méprisaient trop les disciples du Christ pour concevoir qu'il pût jamais y avoir entre eux aucune relation d'influence, le moindre contact politique et même social. C'étaient deux races, eût-on dit, essentiellement distinctes, qui ne communiquaient ni ne voulaient communiquer ensemble, qui ne se connaissaient pas et ne voulaient pas se connaître. Les chrétiens, avec leur enseignement mystérieux et leurs pratiques plus mystérieuses encore, étaient regardés par les gentils comme ne formant pas une véritable religion à part. C'étaient d'obscurs initiés à une doctrine secrète, une secte particulière de philosophes que l'on confondait avec les charlatans de toute espèce, dont la Grèce, l'Égypte et la Chaldée infectaient la capitale de l'empire; dont l'existence éphémère n'importait aucunement au

monde, et qui, après leur passage, n'auraient laissé ni trace ni souvenir. Et, pour rappeler ici ce que nous avons avancé dans un des livres précédens [1], Constantin lui-même parut croire qu'il avait pu demeurer attaché à la religion de ses pères, quoiqu'il se fût enrôlé parmi les chrétiens.

La cause du peu de réalité, si l'on peut le dire, que l'on accordait au christianisme à cette époque, est palpable pour quiconque s'est pénétré de la lecture des anciens écrivains de cette secte. Comme elle peut contribuer à mieux faire comprendre ce qui sera rapporté dans ce livre, nous l'indiquerons aussi brièvement que le comporte l importance de la matière.

Les chrétiens, dans l'origine, ne connaissaient ni temples ni simulacres d'aucune espèce [2]. Leurs églises étaient de simples lieux de réunion, auxquels ils n'attachaient aucune idée morale, aucun privilége de sainteté. Ils ne cessaient de répéter que le vrai temple de Dieu est le cœur de l'homme pur : temple que la main des hommes n'édifie point et que ne peuvent renverser ni celle des hommes ni celle du temps ; que la poussière ni la fumée ne souillent; qui n'a pas besoin de cierges pour briller avec éclat, mais seulement d'innocence et de sagesse, et qui ne craint que les désirs criminels : temple enfin où l'idée de la présence perpétuelle de Dieu, à qui aucune des pensées les plus

(1) Livre 7, chap. 1 de cette Époque, tom. 2, p. 178 ; et 5e note supp. p. 185.

(2) Introduction, § 14, tom. 1, p. ccxl; et l. 6, chap. 1 de cette Époque, t. 2, p. 92, en note.

secrètes de l'homme n'est cachée, fait vivre celui-ci comme il convient pour que la Divinité lui soit toujours propice([1]). C'est pourquoi, leur prétention hautement manifestée de vouloir renverser l'ancien culte de l'empire sans y pouvoir substituer aucune des choses crues nécessaires alors pour former une religion positive, réelle, avec un culte et une hiérarchie déterminés, crus eux-mêmes nécessaires pour le maintien des lois et de la constitution; cette prétention, disons-nous, fut un sujet éternel d'étonnement plutôt que de reproches, et toujours de plaisanteries pour les gentils. Qu'on parcoure Tertullien, Origène, Minutius Félix, Arnobe, Lactance et une infinité d'autres auteurs, et l'on y verra les continuelles objections faites par les païens aux nouveaux fidèles, sur ce qu'ils n'avaient ni temples ni autels, ni aucune représentation connue; sur ce qu'ils n'offraient point de sacrifices, n'immo-

([1]) Sit nobis Deus non in templis, sed in corde nostro consecretur. Destructilia sunt omnia quæ manu fiunt. Mundemus hoc templum, quod non fumo, non pulvere, sed malis cogitationibus sordidatur; quod non cæreis ardentibus, sed claritate et luce sapientiæ illuminatur. In quo si Deum semper crediderimus esse præsentem, cujus divinitati secreta mentis patent, ita vivemus ut et propitium semper habeamus et nunquam vereamur iratum. — Lactant. lib. de ira Dei, cap. 23, p. 179.

Pourquoi, dit encore Lactance aux gentils, pourquoi ne levez-vous pas les yeux vers le ciel? Pourquoi, appelant vos dieux par leurs noms, ne leur offrez-vous pas des sacrifices en plein air? Pourquoi regardez-vous toujours les murs, le bois, la pierre, et non le lieu où vous savez que réellement les dieux habitent? A quoi bon des temples? à quoi bon des autels? à quoi bon des images qui ne témoignent que de personnes ou mortes ou du moins absentes?—Id. de divin. institut. l. 2, cap. 2, p. 146.

Devez-vous abriter vos dieux? demande Arnobe aux gentils; ont-ils froid l'hiver, chaud l'été? — Hiemalia sentiunt frigora, aut solibus torrentur æstivis? — Loco cit. p. 191.

laient point de victimes, ne faisaient ni offrandes ni libations, ne brûlaient point d'encens ([1]). Ils avaient toute espèce d'images et particulièrement les statues en horreur, parce qu'adorer ce que la main de l'homme peut saisir ou toucher, c'est consacrer le sacrilége et non adorer la Divinité, qui n'a d'autre image que sa parole, source de toute lumière, et dont l'homme offre une faible idée. Images et religion, selon Lactance, sont incompatibles ([2]). Les vertus formées dans le cœur du vrai chrétien par le verbe de Dieu, étaient les seules représentations de la Divinité que reconnussent les fidèles des premiers siècles, et au moyen desquelles ils crussent pouvoir se mettre en relation avec elle et lui faire agréer leur tribut d'hommages. Ils n'adoraient, soutenaient-ils constamment, que Dieu seul, et seulement en esprit et en vérité ([3]). Dès qu'on leur reprochait l'adoration d'un signe quelconque, ils se hâtaient de se laver d'un soupçon aussi odieux. C'est ainsi qu'ils se défendaient avec chaleur d'adorer même

([1]) Il nous paraît monstrueux, dit Arnobe, qu'on puisse croire que la fumée de l'encens contribue à la majesté de Dieu, et que cet être infini juge de la sainteté et de la dignité des prières qu'on lui adresse, sur le plus ou moins de gouttes de vin dont elles sont arrosées. C'est la foi qui constitue la religion, avec la rectitude de l'idée que l'on se forme des dieux : il faut avant tout croire que les dieux ne sauraient rien désirer qui soit indigne de la position sublime où on les place. — Advers. gent. l. 7, p. 242.

([2]) Voyez, à la fin du chapitre, la première note supplémentaire sur le culte des images.

([3]) Il ne suffit pas d'adorer, dit Lactance, il faut commencer par bien savoir ce qu'il faut adorer et comment il faut l'adorer; et après cela, par des actes réels, remplir le devoir qu'on s'est sciemment imposé. — Lactant. l. 4, cap. 3, divin. instit. t. 1, p. 277.

la croix (¹). Ils rejetaient toute pratique superstitieuse qui eût semblé indiquer la prétention d'établir un rapport matériel, même de révérence et d'honneur, entre l'homme et la Divinité. Dieu, s'écrie Lactance avec emphase, n'a pas besoin de lumières ni de flambeaux (²).

Le concile d'Elvire était allé jusqu'à défendre les signes extérieurs de vénération par lesquels les fidèles

(¹) Nous n'adorons pas les croix; nous ne désirons pas même en avoir des représentations (Cruces etiam nec colimus nec exoptamus). — Minut. Felic. in Octav. p. 83.

(²) Le passage de Lactance, appliqué au catholicisme actuel, est tellement remarquable que nous le rapporterons en entier. « Ils immolent, dit-il en parlant des gentils, ils immolent de grasses victimes à Dieu comme s'il avait faim; ils lui versent du vin comme s'il avait soif; ils allument des cierges comme s'il se trouvait dans les ténèbres... Si cependant ils voulaient regarder la lumière céleste que nous appelons soleil, ils comprendraient facilement que Dieu n'a que faire de leurs lanternes, Dieu qui lui-même a allumé pour l'usage des hommes un flambeau si pur et si clair. » — Vide : Minut. Felic. Octav. p. 27, 33 et 36. — S. Cyrill. adv. Julian. l. 6, t. 6, p. 194. — Arnob. adv. gent. l. 6, p. 189 et seq. — Lactant. divin. institut. l. 2, cap. 2, t. 1, p. 116 et seq.; l. 6, cap. 2, p. 482; lib. de ira Dei, cap. 23, t. 2, p. 179. — Origen. cont. Celsum, l. 3, n. 34, t. 1, p. 469; l. 5, n. 6, p. 581; l. 8, n. 17, p. 754 et 755. — Tertullian. apologet. cap. 12 et seq. p. 14; de idololatr. p. 104 et seq.; de spectacul. cap. 23, p. 100. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 6, p. 635; l. 7, p. 714; in protrept. p. 34, 35, 39, 61 et seq., etc. — S. Iren. l. 1, cap. 24, p. 122. — S. Augustin. de consens. evangel. l. 1, cap. 16, t. 4, p. 163.

Lorsque, du temps de saint Jérôme, Vigilance accusa les catholiques d'allumer des cierges en plein jour, ce père de l'église réfuta ce qu'il flétrit du nom de calomnies de l'écrivain hérétique. Ses co-religionnaires, dit-il, n'avaient d'autre but que de chasser par la lumière les ténèbres de la nuit. Cependant, ajoute-t-il, si quelques fidèles ignorans ou quelques dévotes commettent cet abus, il faut les excuser sur leur simplicité et leurs bonnes intentions (cereos autem non clara luce accendimus, sicut frustra calumniaris, sed ut noctis tenebras hoc solatio temperemus). — S. Hieronym. advers. Vigilant. t. 4, part. 2, p. 284.

avaient coutume de témoigner leur respect aux saints et aux martyrs. Il ne voulut pas qu'on allumât des cierges dans les cimetières, et il en donna pour prétexte la peur d'inquiéter les esprits des trépassés [1].

Les chrétiens se retiraient, il est vrai, dans des antres, des souterrains, des cryptes, pour célébrer leurs mystères et leurs cérémonies; ils s'assemblaient dans les cimetières pour y faire des oraisons. Mais ces rites cachés, et tout-à-fait extraordinaires, ne frappaient la multitude que pour lui paraître opposés diamétralement aux idées reçues, et par conséquent comme ne pouvant jamais avoir une véritable influence sur la société, en se substituant aux cérémonies augustes et publiques de ce qu'on avait jusqu'alors appelé *religion*, cérémonies que les chrétiens ne tendaient qu'à avilir afin de mieux réussir à les abolir entièrement. De même que leurs adversaires flétrissaient du nom de folie, d'ivresse le culte que les païens rendaient à des choses inanimées, de même ceux-ci jugeaient impossible que la spiritualité chrétienne suppléât à leur imposant anthropomorphisme: ils ne se doutaient pas, ils ne pouvaient pas se douter que le christianisme devait l'emporter à tout prix, même à celui de se faire idolâtrie et superstition à son tour, pour remplacer le paganisme sous d'autres formes et sous un autre nom [2].

(1) Voyez sur le séjour destiné aux ames chrétiennes en attendant le jugement dernier, la 2e note supplémentaire.

(2) Concil. eliberit. c. 34, apud Labbe, t. 1, p. 974. — Origen. cont. Celsum. l. 1, n. 5, t. 1. p. 323.

Au reste, cela ne se fit que peu à peu. Après son schisme avec la synagogue, le christianisme avait évité jusqu'à l'apparence de ressemblance avec le judaïsme sur les ruines duquel il fondait son édifice; il fit de même pour le gentilisme, dès que, outre ses ennemis naturels et pour ainsi dire domestiques, il se fut attiré la haine de tous les peuples de la terre. Cependant, à peine se fut-il assuré la victoire sur les religions ses rivales, que, cessant de redouter et païens et Juifs, il s'appropria sans scrupule tout ce qui parut à sa convenance dans les dogmes, les cérémonies, les préceptes et le culte des uns et des autres. Depuis cette époque climatérique du christianisme, si l'on peut appliquer ici cette expression, quiconque voulut combattre la religion nouvelle, n'eut plus besoin, pour la vaincre, que de recourir contre elle aux mêmes armes dont elle s'était autrefois si victorieusement servi pour terrasser ses adversaires. Nous n'en apporterons qu'une preuve : les premiers chrétiens maudissaient la superstition païenne et le culte suprême que les peuples accordaient aux objets créés par leurs propres mains. Les *iconoclastes* vouèrent à l'exécration, six siècles plus tard, la même abomination, mais chez leurs frères, les chrétiens prétendus catholiques. Il est possible, il est probable même, que les catholiques éclairés n'attachèrent jamais la toute-puissance absolue à de vaines représentations, à des simulacres inanimés : mais cette possibilité existe au même titre pour les païens de bon sens, et cette probabilité ne perd rien de sa valeur pour être appliquée aux hommes

raisonnables d'avant aussi bien qu'à ceux d'après Jésus-Christ. Puis les chrétiens du peuple pouvaient avoir et avaient sans aucun doute poussé la superstition au dernier point d'absurdité tout aussi bien que l'avait fait autrefois le commun des gentils. Or, si jamais il fut nécessaire de s'opposer ouvertement à ce dégradant avilissement de la raison humaine, il dut l'être également dans tous les temps et toutes les circonstances. Ce qui avait été impie et sacrilége sous les premiers césars romains, n'avait pas cessé de l'être sous les derniers empereurs grecs ; et les argumens si saintement employés par les chrétiens du deuxième et du troisième siècle, toujours pour renverser l'idolâtrie, ne pouvaient pas être devenus damnables au huitième, pour cela seul que cette idolâtrie avait relevé ses autels, non plus au nom de Jupiter, mais au nom de Jésus.

Pour juger plus exactement encore les événemens dont nous allons parler, et pour mieux nous expliquer l'acharnement qu'à l'époque où nous sommes parvenus, les empereurs grecs firent tout-à-coup éclater contre toutes les superstitions nouvelles en masse, et surtout contre le culte des images et l'institution des moines, il faudra ajouter aux considérations que nous avons fait valoir, celle plus importante encore de l'influence monstrueuse qu'avait usurpée à cette époque la puissance religieuse sur le pouvoir civil, dont, depuis la conversion des empereurs, elle n'avait pas cessé de faire partie, quoiqu'elle n'eût pas cessé davantage de résider en d'autres mains qu'en celles qui

naient les rênes de l'état. Nous devrons aussi nous endre nettement compte de la force que la crédulité opulaire, et les moines, ses fauteurs et soutiens naurels, prêtaient à cette influence de l'autorité relieuse, qui devenait chaque jour plus dangereuse et lus menaçante. Nous avons dit, en parlant de Contantin, que sa conversion divisa l'autorité sociale ntre le gouvernement et un clergé hors du gouverement et, sous le point de vue chrétien, au dessus u gouvernement; clergé se proposant souvent un utre but que l'autorité civile, et même un but oposé à celui de cette autorité : le ressort le plus puisant pour remuer les masses, le ressort de l'opinion résentée comme le suprême vouloir de Dieu même, ut dès lors exclusivement à la disposition d'une classe 'hommes, toujours hostile au pouvoir quand le pouoir n'est pas uniquement exercé à son profit.

Aussi les empereurs travaillèrent constamment et ans relâche à diminuer l'influence sacerdotale dans e qu'elle leur parut avoir d'excessif. Le mal que, omme empereurs et maîtres, ils n'avaient en se faiant chrétiens pu s'empêcher de se faire à euxmêmes, ils voulurent du moins y appliquer, de temps en temps et selon l'urgence des besoins, quelque topique momentané. Mais tous leurs efforts, lors même qu'ils ne furent pas complètement vains, du moins n'eurent jamais qu'un succès précaire et partiel. En voici quelques preuves.

Licinius, d'abord l'émule, puis l'ennemi de Contantin, ne put jamais, quoi qu'il fît pour y parvenir,

réussir à soumettre aux lois générales, dans la partie de l'empire sur laquelle il régnait, les prêtres que son collègue, dans celle qu'il gouvernait au même titre, avait placés au dessus des lois et du droit commun. Nous avons attribué à la nécessité de sa position et aux exigences de la politique ces efforts de Licinius [1], qui d'ailleurs, en tout autre état de cause, n'en eussent pas moins été du devoir le plus strict d'un prince impartial et juste pour tous ses sujets également. Ils furent impuissans, et demeurèrent sans résultat, comme beaucoup d'autres dispositions législatives du rival de Constantin, que, sans égard aux doctrines modernes, plus justes sans contredit, mais nullement applicables au temps dont nous parlons, nous rangerons dans la même catégorie que les premières. Telles sont celles par lesquelles il ordonnait qu'on observât une décence sévère dans les réunions mystérieuses des chrétiens, où il prescrivait que les femmes fussent séparées des hommes [2]; la défense expresse faite aux évêques d'enseigner par eux-mêmes la religion nouvelle aux femmes, et les personnes du sexe qu'il préposa de son propre chef à ce ministère, etc., etc. Ces mesures, quoique motivées par la prétendue sollicitude du pouvoir pour la pureté et la prospérité de l'église, cependant en tant que gênant la liberté à la-

[1] Livre 7, chap. 1 de cette Époque, t. 2, p. 175.

[2] Le concile d'Elvire avait déjà défendu aux femmes de veiller dans les cimetières avec les hommes, de peur d'abus (Eo quod sæpe sub obtentu orationis, latenter scelera committant). — Can. 35, apud Labbe, t. 1, p. 974.

quelle en principe le prêtre chrétien a droit aussi bien que tout autre membre du corps social, et, émanant en outre d'une autorité évidemment illégitime et incompétente, sont nulles radicalement. Mais dans la réalité des choses, c'est-à-dire le despotisme romain une fois posé, avec son droit comme tel à l'arbitraire le plus illimité et le plus absolu envers et contre tous, et, pour conséquence, avec l'illégalité de tout autre droit que le sien, tant chez les chrétiens que chez leurs adversaires, quand des lois justes ou iniques, peu importe, n'étaient pas observées, c'était uniquement que ceux qu'elles devaient régir étaient devenus matériellement plus forts que le pouvoir qui les avait portées. C'est aussi là l'histoire de la lutte de Licinius contre les chrétiens.

L'empereur Julien chercha inutilement à réprimer l'avidité des prêtres chrétiens pour les donations de toute espèce. Valentinien, son successeur, se vit obligé à mettre de nouveau tout en œuvre pour, comme l'avait vainement tenté Constantin lui-même, empêcher le corps des prêtres d'acquérir en même temps trop de puissance et trop de richesses, c'est-à-dire pour opposer une digue tout à la fois à leur ambition et à leur cupidité (1). Il voulut aussi que les moines, fidèles à leur insti-

(1) Il défendit aux plébéiens riches de s'enrôler dans le clergé, dont, à cette époque, tout le monde cherchait à partager les immunités et les priviléges. C'est ce qu'avait voulu faire le créateur de la puissance chrétienne, Constantin-le-Grand (chap. 1, liv. 7 de cette Époque, 1re note app. t. 2, p. 181) qui se vit forcé de cette manière à commencer lui-même à saper l'édifice qu'il avait élevé de ses mains. Il n'y avait pour lui, comme il n'y eut pour ses successeurs chrétiens, pas de milieu possible : ils devaient être *dominés* par l'église s'ils ne la dominaient. Quoi qu'il en

tution, cessassent à l'avenir de troubler les villes, et qu'ils retournassent de nouveau pratiquer dans la solitude les vertus que leur profession et le nom qu'ils portent leur imposent comme devoirs. Valens, son frère, les soumit aux lois militaires et punit cruellement ceux qui, refusant d'obéir, se montrèrent rebelles à ses ordres. Ces lois ne durèrent jamais plus que le règne des empereurs que nous venons de nommer, si tant est encore qu'elles ne fussent déjà inexécutées avant la mort de leurs auteurs (1).

C'est pourquoi l'insolence des prêtres et des moines était peu à peu devenue réellement excessive et scandaleuse. Nous en avons vu des preuves dans les derniers livres de cette histoire. Les dogmes et les pratiques qui les rendaient nécessaires, indispensables, croissaient chaque jour en nombre et en importance; et, tandis que cette religion toute matérielle, et de plus en plus compliquée en mystères à croire et en œuvres de dévotion à remplir, acquérait, par la faiblesse et l'ignorance des fidèles, ainsi que par le tout-

soit, Valentinien défendit aussi aux clercs et aux continens (espèce de religieux ascètes) de fréquenter les veuves et les pupilles auxquels ils avaient coutume d'extorquer des donations et des legs. Sa loi qui renvoyait les moines dans la solitude, fut révoquée deux ans après avoir été portée.

(1) Euseb. vit. Constant. l. 1, cap. 51, t. 1, p. 527, et cap. 53, p. 528. — Julian. august. epist. ad Bostrens. p. 437. — Cod. theodos. l. 16, tit. 2, *de episcop. eccles. et cler.* leg. 17, t. 6, p. 50; leg. 20, p. 53. — Ibid. tit. 3, *de monach.* leg. 1, p. 106; leg. 2, p. 108. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 12, in Valentin. apud Murat. rer. ital. script. t. 1, p. 83.

Valens interea impietatem, quam dudum meditatus fuerat, operibus explens, dit cet auteur, lege data ut monachi militarent, nolentes per *tribunos et* milites fustibus interfici jussit.

uissant mobile de l'habitude, un degré de force qui ientôt n'aurait plus connu d'opposition ni d'obstacles, eux qui en étaient les organes et les soutiens naturels y rouvaient eux-mêmes une puissance qui allait devenir nvincible et irrésistible. Outre l'idolâtrie des cathoiques, pour nous servir ici d'une expression iconolaste, les chrétiens avaient aussi la manie des reiques, manie qui avait peu à peu été poussée jusqu'à a fureur, et qui avait converti en fanatisme le respect t la vénération qu'avaient toujours inspirés les miistres auxquels le dépôt en était confié.

A cela se joignit la commémoration des vivans pour es morts. On porta tellement loin les conséquences de 'opinion qui établissait qu'il n'y a aucune différence ntre les fidèles encore de ce monde et ceux qui l'ont uitté avant d'avoir satisfait à leurs devoirs de chrétiens, oit qu'ils aient seulement manifesté le désir d'être rénérés par l'eau du baptême sans avoir été baptisés en ffet, soit que, déjà comptés parmi les fidèles, ils n'aient pas eu recours à l'indulgence que l'église montre, dans les derniers momens, pendant leur vie, à ceux qu'elle a retranchés du nombre des prétendans au royaume des cieux; on porta, disons-nous, tellement loin les conséquences de cette opinion, que l'église elle-même crut devoir y mettre des bornes. Elle défendit de baptiser désormais et de faire communier les cadavres des morts; il fallut se contenter de leur rendre le droit à la communion (1).

(1) Concil. carthagin. III (anno 397), c. 6, apud Labbe, t. 2, p. 1168; concil. vasens. I (anno 442), c. 2, t. 3, p. 1457; concil.

Cependant l'église n'avait jamais, dans les premi siècles, favorisé, ni cette dernière pratique, ni l'o nion sur laquelle elle se fondait; elle l'avait mê condamnée ouvertement. Tertullien avoue, dans écrits, que le dogme qui établit une espèce de co munion entre les vivans et les morts, de manière q ces derniers puissent être secourus par l'intercessi des autres, avait existé de tout temps dans le chri tianisme, mais qu'on ne l'avait jamais appuyé q sur la seule tradition : tradition respectable, ajoute père africain, mais pas plus que ne le sont ta d'autres idées et coutumes, relativement au mo d'administrer les sacremens, et à l'usage de célébr le jour de naissance, de témoigner du regret lorsqu'u morceau de pain ou une goutte de vin tombent p terre, etc., etc. (²).

Augustin et Jean Chrysostôme ne parlent de cet relation des fidèles trépassés avec ceux qui sont enco en vie qu'avec beaucoup de réserve. Aérius, q

arelatens. II (anno 452), c. 12, t. 4, p. 1012; concil. antisiodoren (anno 578), c. 12, t. 5, p. 958; concil. in Trullo, c. 83, t. p. 1178.

Item placuit ut corporibus defunctorum eucharistia non detur.. cavendum est etiam ne mortuos baptizari posse fratrum infirmitas c dat, cum eucharistia mortuis non dari animadverterit.

(¹) Tertullian. de coron. milit. cap. 3, p. 121.

Oblationes pro defunctis, pro natalitiis annua die facimus.... licis aut panis etiam nostri aliquid decuti in terram anxie patimur.

C'est peut-être ici le pain et le vin de l'eucharistie. Dans ce ca le simple regret de voir le corps et le sang de Jésus-Christ dans la pou sière doit nous paraître extraordinaire aujourd'hui, plus encore que l le serait le dogme du purgatoire assimilé à des usages puérils, à d préjugés ridicules.

église a déclaré hérétique, condamnait hautement s bonnes œuvres faites dans l'intention que nous ;nons de signaler, savoir celle de soulager les morts. yprien enfin, évêque de Carthage, déclare nettement u'une fois le chrétien sorti de ce monde, il n'y a lus pour lui aucune possibilité de pénitence, aucun eu à une satisfaction quelconque pour les péchés ommis pendant sa vie (1).

Néanmoins, les trois dogmes que nous venons de nentionner, ceux du culte dû aux images et aux reiques et celui de l'influence des œuvres des vivans sur a destinée des morts, se soutenaient les uns les autres, se donnaient mutuellement une nouvelle force, et en donnaient toujours davantage au clergé qui y puisait ses moyens de domination et ses armes les plus terribles, au clergé déjà si riche alors des immenses biens accumulés par l'église qui en acquérait sans cesse et n'en aliénait jamais (2). C'est le moment

(1) S. Epiphan. l. 3, t. 1, hæres. 75, *aerian.* n. 3, t. 1, p. 908. — S. Cyprian. ad Demetrian. lib. p. 224.

C'est pendant cette vie, dit ce père de l'église (saint Cyprien), que l'ame se sauve ou se perd, que le salut éternel doit être assuré par le culte rendu à Dieu et par les fruits de la foi. Les péchés et l'âge n'empêchent jamais qu'ici bas l'on ne parvienne à se sauver. La pénitence dans ce monde ne saurait venir trop tard. — Quando istinc excessum fuerit, nullus jam pœnitentiæ locus est, nullus satisfactionis effectus. Hic vita aut amittitur aut tenetur. Hic saluti eternæ cultu Dei et fructu fidei providetur. Nec quisquam aut peccatis retardetur aut annis quominus veniat ad consequendam salutem. In isto adhuc mundo manenti pœnitentia nulla sera est, etc., etc.

(2) Sous Anastase, empereur d'Orient, c'est-à-dire à la fin du cinquième siècle, l'église romaine était la seule qui ne possédait point d'immeubles : elle acceptait, à la vérité, ceux qui lui étaient donnés ou

que les empereurs d'Orient choisirent pour renverser tout l'édifice sacerdotal. Nous allons voir quels furent les résultats de ces efforts, à la fois si tardifs et si précipités.

Sans nous arrêter ici aux disputes légères qui s'étaient élevées en Orient, vers l'an 435, à l'occasion des images et du culte qu'on leur rendait, disputes où ce culte fut également attaqué avec chaleur et défendu avec opiniâtreté, surtout contre l'évêque d'Hiérapolis, Philoxène ou Xénaïas dont nous avons déjà parlé à l'occasion de Nestorius et d'Eutychès(1), nous commencerons notre récit au règne de Léon III, dit l'Isaurien, le premier antagoniste vraiment redoutable qu'ait eu l'idolâtrie chrétienne comme on l'appelait alors, et le véritable fondateur de la secte, déclarée hérétique dans la suite, des briseurs d'images ou iconoclastes. Il n'y avait pas eu le plus petit intervalle entre les maux suscités par cette querelle théologique et ceux qu'avait causés le monothélisme, puisque Léon venait de succéder immédiatement à Théodore, dernier empereur dont nous ayons parlé au livre précédent.

légués, mais c'était pour les vendre aussitôt et en diviser le prix en trois parts égales, la première pour l'évêque, la seconde pour l'église, la troisième pour le clergé ; ou en quatre parts, la quatrième étant, en ce cas, distribuée aux pauvres. Encore cette coutume particulière fut-elle bientôt abolie : la preuve en est que, sous le pontificat de Grégoire-le-Grand, le patrimoine de saint Pierre s'étendait dans toutes les provinces de l'empire. — Theodor. lector. hist. l. 2, n. 55, t. 3, p. 583, et in notis. — Gelas. pap. decret. cap. 27, apud Labbe, t. 4, p. 1195.

(1) Nicephor. Callist. hist. ecclesiast. l. 16, cap. 27, t. 2, p. 696. — Liv. 11, chap. 4 de cette Époque, p. 299.

Le premier exploit du nouveau monarque grec fut de contraindre les Juifs et les montanistes à se faire baptiser. Cette mesure tyrannique eut son résultat ordinaire : les Juifs crurent devoir se purifier de leur initiation forcée comme d'un sacrilége et d'un crime ; et les montanistes, ne voyant pas de meilleur moyen de se faire pardonner une apostasie qui les mettait au désespoir, s'assemblèrent pour se brûler en commun et solennellement, avec tous ceux qui partageaient leurs convictions et leur infortune ([1]).

A cette scène horrible succédèrent les persécutions cruelles que fit subir aux chrétiens sous sa domination le mahométan Izid, chef des Arabes qui conquéraient alors l'empire romain aux croyances et à la domination de l'islamisme. Un Juif lui avait persuadé qu'il était de son devoir de détruire entièrement le culte des images, et, dans ce but, de commencer par les enlever de toutes les églises où la superstition chaque jour croissante des disciples du Christ commençait à leur accorder quelque honneur. Il lui avait promis, en récompense de son dévouement à la pureté du véritable culte de Dieu, quarante ans d'un règne heureux, brillant et exempt de toute traverse. Izid s'empressa de publier l'édit qui devait lui valoir d'en haut tant et de si précieux avantages : il entra dans la voie funeste des proscriptions, et la mort ne tarda pas à lui enlever à la fois ses espérances et la possibilité de

([1]) S. Theophan. chronogr. anno 714, p. 336. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 21, apud Murat. rer. ital. script. t. 1, p. 150.

tourmenter plus long-temps les hommes soumis à son pouvoir.

Mais l'exemple était donné : les images allaient immanquablement perdre tout crédit chez les hommes de bonne foi et zélés pour la pureté du culte, par cela seul qu'une secte, au nom d'une prétendue réforme à la fois intellectuelle, morale et religieuse, en avait condamné non-seulement les abus, mais encore l'usage. Jamais le culte des images ne se serait relevé de cette attaque, si les persécutions et les cruautés auxquelles ses partisans furent en butte ne lui avaient de nouveau donné de l'intérêt et de la valeur.

Sur ces entrefaites, Béser, chrétien renégat et captif pendant quelque temps des Sarrasins, était devenu l'ami et le confident de l'empereur. Il ne lui fallut que peu d'efforts pour faire faire par Léon aux images de ses co-religionnaires une guerre aussi cruelle que celle que leur faisaient les Arabes musulmans eux-mêmes. L'évêque de Nacolie en Phrygie, homme aussi ignorant qu'il était méchant, s'il en faut croire Théophanes, se fit l'auxiliaire de l'empereur et de Béser. Des menaces aux effets il n'y avait qu'un pas, et ce pas Léon ne tarda pas à le franchir : il émit (726) son premier décret contre les images. Grégoire II, alors pape de Rome, écrivit à l'empereur à ce sujet, aussitôt qu'il connut sa détermination. Léon lui-même s'était chargé de la lui communiquer, en ordonnant à Grégoire, son sujet, de proscrire en tout lieu l'idolâtrie et de faire sans délai disparaître les statues, images et généralement tous signes qui fomentaient la

superstition chez les chrétiens, s'il voulait continuer à mériter ses bonnes grâces et à jouir de sa protection à l'avenir (1).

Loin d'obéir, l'évêque de Rome répondit dans des termes très violens, peu propres à dissuader Léon de ce que le pape appelait son entreprise téméraire et impie. Il lui dit qu'un souverain quel qu'il soit n'a pas le pouvoir de casser de son autorité privée les saintes décisions de l'église; et, sans attendre que le prince eût pu manifester une opinion nouvelle à cet égard, Grégoire, ce père débonnaire et patient (c'est ainsi que l'appelle André Duchesne), anathématisa l'empereur dans un synode qu'il convoqua sur cette affaire, défendit aux Romains et aux Italiens de reconnaître la souveraineté des Grecs et de leur payer les tributs ordinaires. Il fit plus : il contracta alliance avec les Francs qu'il mit dans le cas de pouvoir s'emparer de Rome et de l'Italie quand bon leur semblerait. Léon avait essayé de faire assassiner le pape des Latins qu'il trouvait rebelle à ses volontés : celui-ci fonda le nouvel ordre de choses sous lequel les Latins et les ducs que les Romains se choisirent pour les gou-

(1) S. Theophan. chronogr. loco cit. p. 336 et 337; anno 717, p. 338. — Paul. diacon. loco cit. et p. 151. — Zonar. annal. in Leon. isaur. l. 15, n. 3, p. 103; n. 4, p. 104 et 105. — Anastas. biblioth. vit. S. Gregor. II, p. 169 et seq. — A. Duchesne, hist. des papes, *S. Grégoire II*, p. 367. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 21, apud Murat. rer. ital. t. 1, p. 151.

Quod cum didicisset Gregorius, papa romanus, tributa romanæ urbis prohibuit et Italiæ, scribens ad Leonem epistolam dogmaticam, non oportere imperatorem de fide facere verbum, et novitate violare antiqua dogmata ecclesiæ catholicæ, quæ a sanctis patribus sunt prædicata.

verner secouèrent à jamais le joug des Orientaux [1].

Les Romains avaient même eu l'intention dans le principe de créer un empereur à leur dévotion et de le conduire à la conquête de Constantinople. Mais ils finirent par s'arrêter à un plan plus raisonnable, que les papes contribuèrent probablement pour beaucoup à leur faire adopter, et dont ils surent bien s'approprier tout le profit dans la suite. Le résultat du moment fut un schisme en Italie entre les partisans de l'empereur grec et ceux de l'influence pontificale. Ce schisme eut des effets importans, tant sur la politique de l'époque que sur la religion. Son premier fruit fut une ligue offensive et défensive entre les Romains et la nation lombarde (si souvent flétrie par les premiers, dans l'origine, des épithètes de *barbare* et *infâme*) contre l'orgueilleuse puissance des maîtres de Constantinople.

Cependant les persécutions et les massacres étaient commencés dans cette capitale. L'empereur et son fa-

(1) Cet acte de vigueur ou, comme d'autres le qualifieront, de rébellion contre l'autorité civile de la part de l'église romaine, n'était pas le premier, s'il faut en croire les partisans de l'omnipotence de cette église, qui voudraient que son pouvoir absolu sur les rois eût été éternel comme ils prétendent que le sont ses dogmes. Le cardinal Baronius rapporte comme authentique et approuve l'acte constituant les priviléges du monastère de Saint-Médard, confirmés, à la fin du sixième siècle, par le pape saint Grégoire-le-Grand, en ces termes : « Si qui que ce soit, roi, évêque, juge ou individu séculier, viole les dispositions de l'autorité apostolique et du présent décret, ou s'il les contredit, ou néglige de les mettre à exécution, ou s'il inquiète ou trouble les frères de l'abbaye en question, ou s'il en ordonne autrement, quelle que soit sa dignité ou son rang, nous voulons qu'il soit privé de tous ses honneurs. » — Baron. annal. eccles. ad ann. 593, n. 86, t. 10, p. 560.

vori Béser paraissaient n'avoir plus rien à craindre pour le salut de l'empire, s'ils parvenaient à y faire cesser le culte qu'on rendait généralement aux images du Sauveur, de la Vierge, des anges et des saints. Elles furent renversées et détruites en tous lieux par ordre du gouvernement. On ne s'arrêta pas à ces actes de violence. Les écoles où étaient enseignés les dogmes répudiés par l'empereur, c'est-à-dire, pour nous servir ici de l'expression employée par Théophanes, toutes les écoles chrétiennes fondées par saint Constantin, furent fermées et abattues en un seul jour. Il y en avait une entre autres en grande réputation, celle des *studites,* fondée par Studius, et dont le supérieur portait le titre de *docteur œcuménique.* Léon fit livrer aux flammes le monastère avec les moines qui s'y trouvaient et l'immense bibliothèque qui y était attachée.

Le peuple alors, irrité par tant de cruauté, se révolta. Il voulait aller tuer l'empereur lui-même, et il préluda à cet acte de vengeance par le massacre des agens de Léon, chargés par lui d'enlever une statue du Sauveur du haut de la *porte d'airain* où elle se trouvait placée. Il fallut punir les chefs de cette émeute que l'on réussit à comprimer : le gouvernement eut pour cela recours aux punitions en usage dans ces temps barbares, la fustigation, les mutilations, les tortures de toute espèce, l'exil et la mort. Les coupables aux yeux du pouvoir, devinrent aussitôt des martyrs et des saints à ceux du peuple, violenté dans sa croyance et persécuté à cause de son culte.

Après cette scène sanglante à Constantinople, une

autre eut lieu aux Cyclades. Les habitans de ces îles, embrasés de l'amour des images et fanatiques du culte qu'ils étaient habitués à leur rendre, et qui s'était identifié à leurs yeux avec les dogmes fondamentaux de la foi chrétienne, conspirèrent contre la personne de l'empereur et échouèrent dans leur plan. Cette vaine tentative contre l'autorité souveraine, bien loin de ralentir la fureur des persécutions, ne fit qu'y ajouter le nouveau stimulant de la vengeance personnelle. Les images et leurs adorateurs furent désormais enveloppés dans un seul arrêt de proscription; et, afin d'étendre de plus en plus et d'un seul coup, pour ainsi dire, le système de réformation dans lequel on se croyait entré, le gouvernement attaqua à la fois l'intercession de la Vierge, des martyrs et des saints, et ôta aux reliques la vertu et la force qu'on leur avait jusqu'alors attribuées. Léon déclara même idolâtres tous les empereurs chrétiens, ses prédécesseurs, avec le peuple qu'ils avaient été appelés à gouverner (1).

(1) S. Theophan. chronogr. anno 718, p. 339. — Anastas. biblioth. in vit. S. Gregor. II, t. 1, p. 172. — Zonar. annal. in vit. Leon. isaur. l. 15, n. 2 et seq. p. 105. — Mich. Glycæ annal. part. 4, p. 281.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

No 1. — Culte des images. — Opinion des saints pères. — Doctrine de l'église.

Dans les anciens auteurs, on ne fait mention que d'un portrait de Jésus-Christ, peint au ciel, et qu'il envoya à Abgare, roi d'Édesse, lequel avait témoigné le désir de l'avoir. Cette image, si l'on en croit Évagrius, le seul qui rapporte le fait, sauva la ville d'Édesse de la fureur des Perses, sous l'empire de Justinien. Ni Eusèbe dans son Histoire ecclésiastique, ni Procope dans son récit du siége d'Édesse, ne disent un mot de ce portrait miraculeux. — Evagr. hist. l. 4, cap. 27, p. 406.

Le septième concile œcuménique n'en invoqua pas moins le témoignage d'Évagrius contre les iconoclastes.

Il n'y a pas de doute, dit Lactance, que toute religion manque là où le culte admet des images (non est dubium quin religio nulla sit ubicumque simulachrum est). — Lactant. divin. institut. l. 2, cap. 19, p. 185.

Il nous est expressément défendu, dit saint Clément d'Alexandrie, d'exercer un art quelconque propre à tromper les hommes, et de faire aucune représentation de ce qui est au ciel, sur la terre et dans son sein.

Moïse a formellement défendu, ajoute-t-il, de faire des images sculptées ou jetées en fonte, modelées ou peintes, et de s'attacher à rien de sensible, afin de pouvoir ne s'occuper que de ce qui se conçoit par l'intelligence. Car l'habitude de voir sans cesse ce que l'on offre aux yeux avilit la majesté de Dieu elle-même. Et quant à adorer matériellement l'essence divine telle que l'esprit se la représente, c'est la ravaler au niveau des sens auxquels on la livre pour la travestir. Il ajoute : « La parole du Père de toutes choses n'est point une parole articulée : c'est la sagesse et la bonté réalisées et appropriées à notre usage ; c'est la force et la puissance suprêmes. » Celui, dit-il ailleurs, qui adore des dieux visibles et les nombreuses générations de ces dieux, est plus méprisable même que les objets de son culte. — S. Clement. alexandr. admonit. ad gent. seu protrept. p. 40 et 61 ; stromat. l. 5, p. 547 et 559.

Aussi, comme nous avons vu (liv. 3, chap. 1, t. 1, p. 125), les gentils accusaient-ils les chrétiens de ne rien adorer du tout ; ou, s'ils adoraient quelque chose, de dérober soigneusement à tous les yeux l'objet de leur culte secret.

Origène justifie l'aversion insurmontable des chrétiens de son temps

pour les idoles, par la considération que ces images et statues étaient souvent l'œuvre d'hommes de mauvaises mœurs, de méchans, de scélérats même. — Cont. Celsum, l. 1, n. 5, t. 1, p. 323. — Cet argument est concluant contre les catholiques modernes comme contre leurs pères encore païens.

Et qu'on n'oppose pas, en faveur des images catholiques, l'excuse si souvent alléguée que les fidèles n'adorent point ces images, mais seulement ce qu'elles représentent et sont chargées de rappeler à la mémoire. Les païens instruits cherchaient à s'excuser de la même manière; mais leurs antagonistes, les chrétiens, leur répondaient: «Le vulgaire adore réellement les images consacrées et leur adresse ses vœux; car l'intelligence des simples est égarée par la perfection de l'art du statuaire ou du peintre, leur esprit est frappé de l'éclat de l'or, ébloui de la blancheur et de la pureté de l'ivoire et de l'argent.» — Minut. Felic. in Octav. p. 25.

Tertullien rapporte la défense divine de faire aucune image ou ressemblance. Ce qu'il y a de curieux c'est, comme nous l'avons dit ailleurs (Introduction, § 13, tome 1, p. ccxxvij), qu'il y puise un motif suffisant pour condamner les acteurs qui changent leur visage, leur voix, leur sexe, et les spectacles où cela a lieu. — Tertullian. de spectacul. cap. 23, p. 100.

Souvent, dit Arnobe, les artistes font leurs figures de dieux très petites; souvent aussi ils les élèvent à une grandeur prodigieuse. Il s'ensuit que nous devons croire ces dieux tantôt contractés jusqu'à n'être plus que de petites idoles, tantôt étendus jusqu'à une taille énorme. Ensuite, la chose étant ainsi, il faudra dire que Dieu est assis dans les figures assises, qu'il est debout dans les figures droites, qu'il court dans les figures en mouvement. Enfin, un seul Dieu ne saurait être en même temps dans plusieurs figures, ni se laisser partager par la section des parties. Supposons qu'il y ait sur toute la terre dix mille figures de Vulcain: Vulcain pourra-t-il, en un temps donné, se trouver présent à la fois dans ces dix mille endroits différens? Je ne le crois pas. Pourquoi? Parce que les choses distinctes et unes de leur nature ne peuvent pas devenir multiples et plusieurs sans perdre par cela seul leur simplicité naturelle; et elles le peuvent d'autant moins dans ce cas, que vos dieux, comme vous l'établissez vous-mêmes, sont revêtus non seulement de matière, mais encore de la forme humaine.

C'est précisément ce que les philosophes du dernier siècle disaient aux catholiques qui, eux aussi, croient que Jésus-Christ ayant un corps et une forme d'homme, se trouve, à un moment déterminé, présent à la fois et circonscrit dans des milliers d'hosties consacrées. S'il y a quelque différence entre l'absurde reproché aux païens par Arnobe, et l'absurde

reproché aux chrétiens par les philosophes, certes, elle n'est pas à l'avantage des croyans de nos jours.

Vos dieux, ajoute-t-il ailleurs, sont renfermés et demeurent dans du plâtre ou des vases. Sont-ils l'esprit ou l'ame de ces vases ou de ce plâtre?... Pour que des choses aussi viles acquièrent une apparence de majesté, vous les reléguez dans quelque angle obscur! — Arnob. advers. gent. l. 6, p. 203 et 204.

Arnobe attaquerait-il dans d'autres termes les petites vierges des catholiques et leur saint-ciboire?

Saint Clément d'Alexandrie et le même Arnobe reprochent amèrement aux gentils de la Grèce d'avoir adoré des Mercures faits d'après Alcibiade, une Vénus de Gnide d'après la courtisanne Cratina, d'autres Vénus d'après la Phryné de Thespies. En est-on donc arrivé au point, disent-ils, par cette funeste religion des images, à ne plus élever de temples qu'aux filles de joie et à n'adorer que des prostituées? (Ita perduta est res eo ut pro diis immortalibus sacra meretricibus fierent, et infelix religio signorum fabricationibus falleretur..... Τκελσίκεται... τας ἑταίρας προσκυνεῖν.)—Arnob. advers. gent. p. 198 et 199.—S. Clement. alexandr. protrept. ad gent. p. 35.

Ne dirait-on pas qu'ils ont prévu et flétri d'avance les portraits des maîtresses des peintres chrétiens, que l'on nous fait adorer sous le nom de *madones*, et auxquels de si magnifiques temples et des autels si somptueux ont été érigés par la superstitieuse idolâtrie catholique?

Passons des autorités personnelles des saints pères à celle de l'église assemblée en corps. L'église primitive ne permettait aucunement d'avoir des peintures dans les oratoires et lieux de réunion, afin, dit le concile d'Elvire, que ce qu'on adore ne se voie pas sur les murailles. Cette décision catégorique d'une des assemblées les plus remarquables des premiers chrétiens a été rejetée avec mépris et indignation par les catholiques modernes, qui cependant accordent une autorité fort respectable au même concile d'Elvire lorsque, comme nous avons vu (livre 7, ch. 5, note supplémentaire, tome 2, p. 246), il ordonne aux prêtres de se vouer à une continence perpétuelle. Tant il y a de bonne foi dans les jugemens théologiques!

Saint Épiphane reproche durement aux carpocratiens d'avoir chez eux des images et des statues d'argent ou d'autres matières, représentant Jésus-Christ *à la manière des gentils*. Cet évêque de Chypre, dont les images sont maintenant adorées sur les autels, se prononçait avec force contre le culte rendu aux images, à la fin du quatrième siècle, jusqu'à mettre en pièces les images de Jésus-Christ et des saints qu'il trouvait exposées aux murs des églises; et comme l'habitude qui a enfin sanctifié ce culte dans la suite n'était encore ni ancienne ni invétérée, non seulement on

n'osa pas le condamner comme hérétique, mais même il paraît qu'on ne se permit pas de le contredire. La dévotion aux images fit après cela des progrès si rapides, qu'environ trois cent cinquante ans plus tard, saint Jean de Damas, connu sous le nom de Damascène, n'hésita pas à accuser ouvertement d'hérésie quiconque n'adorait pas les représentations de Dieu et de ses saints.

L'évêque historien Eusèbe parle d'une statue de Jésus-Christ élevée, ce sont ses expressions, par les gentils, et à l'instar de ce qu'ils faisaient pour leurs dieux propres. Cette statue se trouvait à Panéade, petite ville de Palestine, et avait été érigée du consentement d'Hérode-le-Tétrarque, formellement demandé et obtenu par une femme que le Sauveur, encore vivant, avait guérie d'un flux de sang. Elle fut renversée par ordre de l'empereur Maximin, prédécesseur de Constantin dit *le Grand*, qui était blessé des honneurs rendus au législateur des chrétiens, et qui voulait le plus tôt possible faire oublier le fait que la statue rappelait. Celle-ci depuis lors gisait au milieu de la place publique, à moitié enterrée dans la boue et les décombres; et néanmoins l'herbe qui croissait autour continuait à faire des miracles. On la déblaya enfin pour découvrir l'inscription, et par son moyen le nom de celui qu'elle représentait, et quelle était la cause des prodiges dont elle était l'occasion. On trouva ce nom; mais dès-lors les miracles cessèrent. On plaça la statue dans la sacristie de l'église pour la tenir plus proprement et plus convenablement, et on allait l'y voir par curiosité; mais l'on se donna bien de garde de l'honorer particulièrement ou de l'adorer contre les lois de l'église. Sous l'empereur Julien, les païens la traînèrent par les rues et la brisèrent. L'historien Philostorge vit la tête que des dévots avaient conservée. — Concil. eliberit. c. 36, apud Labbe, t. 1, p. 974. — Euseb. hist. eccles. l. 7, cap. 18, t. 1, p. 342 et 343. — Sozomen. hist. eccles. l. 5, cap. 21, t. 2, p. 212. — Philostorg. hist. eccles. l. 7, n. 3, t. 3, p. 512 et 513. — S. Epiphan. l. 1, t. 2, hæres. 27, *carpocrat.* n. 6, t. 1. p. 108; l. 3, t. 2, hæres. 79 *collyridian.* n. 4, t. 1, p. 1061; in epist. ad Joann. hyerosolymit. episc. t. 2, p. 317. — Cod. apocryph. nov. testament. t. 3, p. 450. — S. Joann. Damascen. orthodox. fid. l. 4, cap. 17, f° 289 verso et 290. — Rufin. hist. eccles. l. 7, cap. 14, p. 417. — Aster. episcop. amas. homil. ult. apud Phot. in biblioth. cod. 271, p. 1506. — Sur. vit. S. Artem. in act. sanct. ad diem 20 octobr. cap. 38, t. 4, p. 317. — Cedren. in chron. p. 251. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 10, cap. 30, t. 2, p, 69 et seq.

Pendant le patriarcat de Gennadius, un peintre chrétien qui avait été chargé de représenter Jupiter lui avait donné tous les emblèmes de ce dieu des païens avec les traits de la figure de Jésus-Christ, afin que l'on adorât celui-ci même en croyant se prosterner devant l'ancien maître

de l'Olympe. Il paraît que cette *idolification* chrétienne ne fut point agréée au ciel; car les mains du peintre se séchèrent miraculeusement. — Fragment. ex Theodor. lector. hist. eccles. t. 3, p. 588.

Enfin, lorsque le culte des images fut généralement adopté, celui des statues eut encore beaucoup de peine à s'établir. Saint Théophanes, par exemple, qui mourut pour défendre les peintures, abhorrait, avec tous les Orientaux, les images en relief, sculptées ou autres. — Chronogr. anno 354, p. 41.

No 2. — Séjour des ames en attendant le dernier jugement.

Les saints pères croyaient, avec l'auteur de l'apocalypse, que les ames des martyrs habitaient les tombeaux sous les autels qui leur avaient été élevés, jusqu'à ce que Dieu eût vengé leur mort. Saint Cyprien leur fait même sans relâche et à grands cris demander cette vengeance. (Quousque, Domine, sanctus et verus non judicas et vindicas sanguinem nostrum de his qui in terris inhabitant?) Origène seul loge ces ames plus convenablement : il leur assigne un paradis, terrestre néanmoins, où il leur fait faire un cours de philosophie propre à leur faire comprendre ce qu'elles ont vu sur la terre et à leur donner quelques idées vagues sur les choses futures. D'après ensuite leur nature plus ou moins intelligente, elles pourront remonter dans les cieux ou devront, dans une position moins élevée, recevoir le complément de leur éducation. Ce qu'elles ont avant tout à connaître, c'est le système astronomique tout entier; puis la science des choses invisibles dont le nombre est si grand. — S. Cyprian. de lapsis, p. 187 et 189; testimon. ad Quirin. l. 3, p. 310. — Apocalyps. cap. 6, vers. 9 ad 11. — Tertullian. de resurrect. carn. cap. 25, p. 397; de anima, cap. 55, p. 353, et cap. 58, p. 356; advers. Marcion. l. 4, cap. 34, p. 559. — Origen. de princip. l. 2, n. 6 et 7, t. 1, p. 106.

Le sein d'Abraham ou l'Élysée, lieu situé en enfer, c'est-à-dire en bas, mais mitoyen entre l'espace destiné aux peines des méchans et le ciel, et où par conséquent il n'y aurait pas eu à souffrir, était destiné au commun des morts, jusqu'après la résurrection générale et le jugement dernier. Les privilégiés seuls étaient admis directement et immédiatement au séjour futur de tous les justes. « Qu'on ne croie pas, dit Lactance, que les ames soient jugées immédiatement après la mort. Toutes sont retenues dans un lieu de dépôt unique et commun, où elles attendent le moment de l'examen qu'elles doivent subir devant le grand Juge. Alors ceux dont la justice aura été établie, recevront le prix de l'immortalité; ceux dont les péchés et les crimes auront été mis à découvert, ne ressusciteront pas, mais seront enveloppés des mêmes

ténèbres que les impies et punis de supplices déterminés. » — Lactant. institut. divin. l. 7, cap. 21, t. 1, p. 573 et 574. — Justin. colloq. cum Tryph. p. 107; quæst. 75 et 76 ad orthodox. in append. part. 1, p. 107. — S. Iren. advers. hæres. l. 5, cap. 31, p. 491. — Tertullian. de resurrect. carn. cap. 43, p. 411; de anima, cap. 55 ad 58, p. 353; advers. Marcion. l. 4, cap. 34, p. 559.

Saint Augustin dit que les ames des bienheureux iront, après leur mort, dans un lieu de repos, le même probablement d'où Lazare voyait les tourmens du riche; et que delà elles passeront au ciel où elles jouiront de la vue de Dieu, mais seulement après la résurrection de la chair et le dernier jugement. Il appelle ce lieu de repos, interposé entre la mort et la résurrection, *la demeure secrète des ames* (secreta animarum receptacula). Dans ses *rétractations*, tout en soutenant le reste de ses opinions à ce sujet, il croit devoir laisser indécise la question de la vision béatifique, savoir si elle sera accordée aux bienheureux aussitôt après leur mort ou seulement après le jugement dernier. — S. Augustin. de genesi ad litter. l. 12, cap. 35, t. 3, p. 285; enchirid. ad Laurent. cap. 109, p. 83; de civit. Dei, l. 12, cap. 9, t. 5, p. 735; in psalm. 36 enarrat. conc. 1, t. 8, p. 114; retract. l. 1, cap. 14, t. 1, p. 11.

L'hérétique Vigilance soutenait aussi que les ames des apôtres et des martyrs reposaient dans le sein d'Abraham, ou dans quelque autre lieu de rafraîchissement (refrigerii), ou bien sous l'autel du Seigneur, lieu qu'il leur était impossible de quitter avant le jour du dernier jugement. Il est curieux de voir saint Jérôme lui reprocher comme une erreur coupable cette opinion qu'il partageait avec des catholiques célèbres et des saints. — S. Hieronym. adv. Vigilant. t. 4, part. 2, p. 283. — Voyez l'Introduction, § 15, 2e note supplémentaire, t. 1, de cette Époque, p. cclvij; et liv. 3, chap. 1, p. 134.

CHAPITRE II.

patriarche Germain. — Convaincu de l'inutilité de ses efforts pour soutenir les images, l abdique. — Le pape Grégoire II consolide le schisme et son pouvoir en Italie. — L'empereur Léon soustrait les villes de son empire en Italie à la juridiction de l'église romaine. — Nouvelles proscriptions en Orient. — Grégoire III fait reprocher aux princes grecs leurs hérésies. — Un concile à Rome excommunie tous les ennemis du culte des mages. — Constantin Copronyme. — Tyrannie de la force, même éclairée, agissant contre l'intelligence, même dans l'erreur. — Constantin chassé par Artabasde. — Remonté sur le trône, il se venge horriblement. — Septième concile œcuménique des iconoclastes. — Il abolit le culte des images. — Les Francs fondent le domaine temporel des papes. — Constantin force les moines au mariage. — Les croix abattues; les reliques détruites. — Supplice affreux du patriarche Constantin. — Un concile à Rome anathématise le huitième concile des Grecs. — Le pape Constantin, condamné et cruellement maltraité comme anti-pape. — Léon, ami des images et des moines, succède à Constantin Copronyme. — Il se fait iconoclaste et devient persécuteur.

A cette époque éclatèrent les premiers symptômes e mésintelligence entre l'empereur Léon et le pa-riarche Germain. Remonté de nouveau sur le siége de ionstantinople, le prélat ne tarda pas à se faire donner e surnom de *très saint* que lui accorde Théophanes. Il ne le mérita cependant aux yeux des catholiques que ong-temps après, c'est-à-dire lorsqu'il eut opposé une ourageuse résistance aux innovations tyranniques de a cour ([1]).

Dans le temps qu'il vivait encore en bonne harmo-ie avec son maître, Germain avait tenu sur les fonts aptismaux le fils de Léon, qui, sous le nom de Con-tantin Copronyme, régna depuis sur la monarchie recque. Un accident nullement extraordinaire chez un enfant, fit prédire par Germain que Constantin roublerait un jour par ses crimes la paix de l'église,

([1]) Voy. livre 12, chap. 3 de cette Époque, p. 363.

comme il venait de troubler et souiller par ses o
les eaux du baptême : dès lors, Constantin ne fu
que le *précurseur de l'antechrist* ([1]).

Le patriarche était tellement convaincu de l'i
bilité de sa prophétie, qu'il voulut la renouvel
vant l'empereur lui-même. Sondé par celui-ci s
intentions relativement au culte des images, i
montra le partisan inflexible : il reprocha alors à
le mal qu'il avait déjà fait à l'église, et lui m
dans un avenir peu éloigné, un prince dont l
christ disposerait bien plus despotiquement enco
de l'empereur régnant...... Celui-ci poussé à bo
cette imprudente sortie, menaça le pasteur
faire exiler comme turbulent et séditieux. Il n
rien néanmoins pour le moment ; car nous v
Germain assister peu après à un concile tenu co
culte des images. Ce fut en cette circonstance
convaincu de l'inutilité de la résistance, le patri
prit le parti d'abdiquer pour ne pas devoir céde
fin à des exigences qui devenaient de jour e
plus impérieuses. Après avoir dit à l'assemblée
sans l'assentiment d'un concile général de tout
glise, sa conscience lui défendait de rien innove
la foi et les cérémonies de la religion chrétienne
retira tranquillement chez lui.

Pendant que Germain se sacrifiait de cette m

([1]) ....ita ut Germanus sanctissimus prophetice diceret : maximi christianis et ecclesiæ mali per eum efficiendi hoc sign futurum. Et Paul diacre ajoute, en parlant de Constantin : qu illo (Leone) impius fuit, et antichristi præcursor.

Constantinople à la défense des images et de leur culte, l'évêque Grégoire combattait également pour elles à Rome, et enlevait, dit Théophanes, l'Italie et tout le couchant à la domination grecque. Léon, pour ses folles entreprises, fut anathématisé par les Orientaux qui ne partageaient pas ses opinions, et par les Occidentaux en masse. Le pape latin parvint à consolider de cette manière, dans un concile, la révolution dont il s'était fait le promoteur et le chef (1).

A cette nouvelle, la fureur de Léon ne connut plus de bornes. Il éleva Anastase sur le siége patriarcal de Constantinople. Le nouveau pasteur s'empressa d'écrire au pape pour lui annoncer son installation, mais il en fut repoussé avec dureté et aigreur. Grégoire II l'excommunia même solennellement, et le déposa de sa dignité si récemment acquise. Il fit en outre à l'empereur des reproches sanglans sur sa conduite, et persista dans ses projets de séparation politique entre l'Italie et la Grèce. Léon alors, à l'instigation d'Anastase, enleva à la juridiction du patriarcat romain tous les évêchés de l'empire grec situés dans la Calabre, l'Illyrie, la Sicile, etc., ne voulant pas permettre plus long-temps que le pape romain, qui ne se soumettait pas chez lui à la domination temporelle des Orientaux, exerçât son autorité religieuse dans les provinces demeurées fidèles à l'empire (2).

(1) Paul. diacon. hist. miscell. l. 21, apud Murat. rer. ital. scriptor. t. 1, p. 150. — Zonar. annal. l. 15, n. 2, t. 2, p. 102 et 103; cap. 4, p. 104 et seq.

(2) S. Theophan. chronogr. anno 320, p. 342 et 343. — Anastas. bi-

Cet exemple avait déjà été donné une fois à l'oc sion du *monothélisme*, lorsque l'empereur Hérac Constantin, plus connu dans l'histoire sous le nom Constant II, avait accordé l'indépendance ou l'*a céphalie* à l'évêché de Ravenne ([1]) : il ne produis cette époque que le schisme isolé de l'exarchat. La sure prise par l'empereur Léon III dessina plus tement le grand schisme oriental qui rompit to communication religieuse et à jamais entre les Grec les Latins, schisme auquel le patriarche constanti politain, Photius, mit la dernière main, comme n le verrons au livre suivant.

Quoi qu'il en soit, les peuples de l'Orient, aussi n heureux que peu coupables de cette circonstan payèrent bientôt par des torrens de sang la résista du pape aux ordres de la cour. Les adorateurs images, clercs, moines, laïques, furent poursui traqués même, et la plupart périrent dans les s plices. Léon voulut, en outre, se venger par les ar des outrages que les pontifes d'Occident ne cessai de faire à sa puissance. Il équipa une flotte formida pour descendre en Italie : mais l'Adriatique englo en un instant ses projets et son espoir.

En effet, Grégoire III, successeur du pape du mê nom, avait soutenu avec ardeur les opinions et prétentions du siége de Rome. Il avait même env

bliolh. in vit. Gregor. II, p. 172. — Paul. diacon. hist. miscell. l. apud Murat. t. 1, p. 152. — Hadrian. pap. I epist. ad Carol. reg. concil. nicæn. II, œcumen VII, apud Labbe, t. 7, p. 962 et 963.

([1]) Rubeus, hist. ravennat. l. 4, p. 175.

aux empereurs Léon et Constantin, son fils, un prêtre latin, nommé Georges, qu'il avait déclaré son légat et chargé de reprocher à ces princes leur impiété et l'hérésie qu'ils avaient fondée pour abolir le culte des images. L'envoyé pontifical, ébloui par la puissance des monarques grecs, n'osa point remplir sa dangereuse mission, et il retourna vers son évêque sans avoir rien fait de ce qui lui avait été ordonné. Le pape le dégrada; mais le concile assemblé à Rome, plus indulgent ou du moins plus modéré que son chef, condamna seulement le légat à faire une seconde fois le voyage de Constantinople. Il ne réussit pas à y aborder: il fut retenu en Sicile par les Grecs, encore maîtres de cette île à l'époque dont nous parlons.

Cependant Grégoire convoqua un nouveau concile. Quatre-vingt-treize évêques, un grand nombre de prêtres, le clergé et le peuple y assistèrent, et il eut pour résultat l'excommunication la plus formelle contre quiconque oserait encore à l'avenir s'opposer à la légitimité du culte des images de Dieu, de Jésus-Christ, de sa mère et de tous les saints, qu'une ancienne tradition ordonne aux chrétiens d'honorer (1). On expédia ces décisions d'Italie en Orient; mais elles demeurèrent également interceptées en Sicile; et ceux qui s'étaient chargés de les remettre aux empereurs

(1) Les Latins ajoutent que le pape déposa l'empereur de son trône (Gregorius III Leonem imperatorem non solum excommunicavit sed etiam regno privavit). Si la chose n'est pas vraie, du moins ne l'ont-ils inventée que pour en faire un mérite à saint Grégoire III. — Vid. act. S. Gregor. pap. III, ex MS. Centii, cap. 1, n. 6, apud Boland, act. sanctor. die 25 maji, t. 6, p. 150.

de Constantinople furent maltraités et expulsés ignominieusement. Le pape en écrivit directement à Léon et au patriarche Anastase; mais ni l'empereur ni le pontife latin ne pouvaient, à cette époque, s'occuper sérieusement d'intérêts trop éloignés. Le dernier ne songeait qu'aux avantages que lui présentait sa position, et travaillait, avec toute l'ardeur dont il était capable, à assurer les donations faites jusqu'alors à l'église romaine par les Grecs, les Lombards, etc., et à les augmenter de jour en jour, ou tout au moins à revendiquer celles qu'elle avait perdues. Léon III, de son côté, était absorbé tout entier par les troubles qui bouleversaient ses propres provinces. En mourant (741), il laissa pour héritage à son fils Constantin V, surnommé Copronyme, ses haines et ses vengeances ([1]).

Selon les auteurs catholiques, Constantin Copronyme était un monstre, né de l'accouplement de plusieurs bêtes féroces : il n'était ni chrétien, ni juif, ni païen; mais, adonné aux prestiges de la sorcellerie et consultant les entrailles des victimes, il évoquait les mânes : il n'y avait point de crime dont il ne fût capable et même coupable ([2]).

Sans ajouter foi à des assertions mêlées de tant de pauvretés, nous ne pourrons cependant nous dissimuler que l'empereur régnant ne fût un méchant

([1]) Anastas. biblioth. in vit. S. Gregor. III, t. 1, p. 174 et 175.

([2]) S. Theophan. chronogr. anno 732, p. 346. — Zonar. annal. in vit. Constantin. Copronym. l. 15, n. 5, p. 106. — Cedren. compend. histor. t. 2, p. 459.

homme et un tyran. Ses horribles persécutions et ses cruautés de toute espèce, pour un peu plus ou moins d'honneurs accordés à des statues et à des peintures, sont les preuves les plus évidentes et les plus irréfragables de la petitesse de son esprit et de la barbarie de son ame. Supposons que le culte des idoles chrétiennes fût devenu exorbitant, intolérable: il fallait y préparer un remède éloigné par l'instruction et la publicité, et, en attendant que les peuples eussent volontairement renoncé à leurs superstitions, endurer le spectacle de celles-ci avec patience et résignation; car nul ne peut imposer ses opinions, et le gouvernement moins que d'autres, à cause de la force dont il dispose et qui seule fait, non des prosélytes, mais des hypocrites ou des esclaves: c'est aux lumières à dissiper progressivement les ténèbres des fausses doctrines. Elles y réussissent toujours. Mais, quand même elles seraient impuissantes pour obtenir ce résultat, il vaudrait mieux encore livrer le monde à l'erreur que de le réformer par l'injustice et la tyrannie. Quelque grave que soit le mal produit par l'ignorance, la brutalité qui y remédie est pire encore; elle ne guérit qu'en tuant. Une persécution pour motif d'opinions ne saurait être justifiée; elle n'admet point d'excuse.

A peine Constantin V fut-il monté sur le trône que force lui fut d'en descendre. Artabasde, son beau-frère, manifestait des prétentions à l'empire, et le sort des armes ne tarda pas à favoriser sa révolte. Le patriarche Anastase, oubliant à la fois la reconnaissance qui le liait à Constantin, et les opinions iconoclastes

qui avaient été la condition et le motif de sa fortune, anathématisa l'empereur qu'on disait avoir été tué dans un combat, exalta sa mort comme un des plus signalés bienfaits des cieux, et flatta l'orthodoxie triomphante dans la personne du monarque victorieux et dans celle de tous ses protégés. Ce n'est pas tout: pour gagner de plus en plus les bonnes grâces du nouveau prince, le lâche évêque jura, sur un morceau de la croix de Jésus-Christ qu'il tenait à la main, que Constantin avait voulu faire prévaloir dans l'église le dogme autrefois soutenu par Paul de Samosate, et qu'il avait osé dire devant lui que le Sauveur était un homme ordinaire, né de Marie, tout comme lui-même était né de l'impératrice Marie, sa mère. Le peuple alors, révolté de l'impiété d'une pareille proposition, déclara Constantin déchu de tous ses droits à perpétuité [1].

Cette momerie ne nuisit pas beaucoup aux affaires de l'empereur déposé: car nous le voyons, deux ans après, remporter une victoire complète sur ses ennemis, et, de retour dans sa capitale, y exercer les vengeances les plus atroces contre ceux qui avaient échappé à la première colère du vainqueur. La mort même ne mettait pas à l'abri de sa fureur; il porta jusque dans les tombeaux sa haine et ses mains sacriléges. Il fit crever les yeux au patriarche Anastase, l'exposa publiquement, assis à rebours sur un âne et

(1) Mich. Glyc. annal. part. 4, p. 283. — S. Theophan. chronogr. anno 738, p. 347 et 348. — Zonar. annal. in Constant. Copronym. l. 15, n. 5, p. 106 et 107.

la queue en main, à la risée et aux insultes de la populace; puis il le replaça de nouveau sur le siége pontifical de Constantinople. Il continua après cela la guerre ouverte qu'il avait toujours faite aux images des chrétiens et à leurs adorateurs : il aida puissamment la peste, qui décimait ses sujets, à dépeupler l'empire grec. Il préluda aussi, par diverses assemblées particulières, à la tenue d'un concile général qu'il se proposait de convoquer au plus tôt contre les adversaires des opinions qu'il était bien résolu de faire prévaloir et de faire déclarer catholiques ou universelles. Il travailla constamment, sur ces entrefaites, à attirer le clergé et le peuple dans son parti, et le succès répondit presque partout et complètement à ses espérances (1).

Cependant les affaires d'Italie s'embrouillaient chaque jour de plus en plus. Il ne régnait plus entre les Romains et les Lombards la même harmonie que lorsqu'en dépit de la tendance naturelle des esprits et de la disposition des choses, des circonstances particulières les avaient forcés de se rapprocher momentanément et de s'unir. Le pape Etienne III, poussé à bout par les exigences tyranniques des Barbares, demanda instamment à l'empereur Constantin de le délivrer d'eux et de leur roi Astolphe.

C'était le moment de relever la puissance grecque en Italie. Mais l'empereur préféra à ce haut intérêt de l'état et de la civilisation la discussion puérile de

(1) S. Theophan. chronogr. anno 735 et seq. p. 352 ad 355 ; anno 744, p. 358. — Zonar. annal. loco cit. n. 5, p. 107 et 108.

quelques questions spéculatives, et il assembla, toute autre affaire cessante, son concile général (754). Il se composait de trois cent trente-huit évêques, réunis à Constantinople, au palais impérial d'*Hiérie*. Aucun des patriarches de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche ou de Jérusalem n'assistait à cette assemblée, qui était présidée par Théodose, évêque d'Ephèse, et par Pastillas, évêque de Pergis, attendu la mort d'Anastase, patriarche de la capitale ([1]). Le premier acte de Constantin Copronyme, pendant les six mois que dura la session théologique, fut de nommer et de proclamer lui-même patriarche œcuménique le moine Constantin qui, à cette époque, était évêque de Sylée. Cette opération terminée, les pères se constituèrent en septième concile universel, et abolirent définitivement le culte des images. Les défenseurs de ce qu'on appelait alors l'idolâtrie, savoir : Germain, Georges de Chypre et Jean Chrysorrhoas, surnommé Damascène, furent publiquement anathématisés ([2]). Nous verrons bientôt quel fut en Orient le résultat de ces décisions.

La négligence de l'empereur, ou plutôt son apathie pour tout ce qui concernait l'Occident, lui fit perdre à jamais le pouvoir qu'il avait conservé jusqu'alors sur l'exarchat de Ravenne. Le pape, rebuté par les Grecs,

([1]) Anastase, dit l'historien iconolâtre saint Théophanes, mourut corps et ame, en vomissant ses excrémens. C'est là la mort que ceux qui se disent orthodoxes font ordinairement faire à leurs adversaires, quelle d'ailleurs qu'ait pu être leur fin.

([2]) Anastas. biblioth. vit. Stephan. III pap. t. 2, p. 197. — S. Theophan. chronogr. anno 745, p. 359. — Zonar. annal. in Constant. Copronym. *l.* 15, n. 6, p. 108. — Cedren. compend. histor. t. 1, p. 463.

s'était adressé à son allié, Pépin, roi des Francs. Il était même allé en personne implorer le secours de ce puissant monarque. Ses demandes ne furent pas vaines. Les Lombards furent vaincus, et, pour la première fois, l'église romaine entra réellement dans le gouvernement temporel des peuples (1). Malgré la douleur et la colère des Grecs à la vue de la puissance chaque jour croissante des Francs, qui disposaient à leur volonté des provinces de l'empire qu'eux-mêmes n'étaient pas assez forts pour défendre, Constantin chercha à se concilier la bienveillance de Pépin dans le seul but de l'armer contre les images et leurs adorateurs. Un concile tenu à Gentilly, et composé d'évêques francs et des envoyés de l'empereur grec, ne décida, paraît-il, ni en faveur ni contre les iconoclastes. Laissant cette question indécise, il s'occupa de théories bien moins importantes encore (2).

Sur ces entrefaites, Constantinople voyait recommencer avec une nouvelle fureur les proscriptions religieuses, auxquelles l'empereur se croyait plus autorisé que jamais depuis les décrets des pères de son concile. L'évêque d'Epiphanie venait de passer dans le parti de Constantin. Il fut aussitôt anathématisé et déposé par Théodore, patriarche d'Antioche, par Cosmas d'Alexandrie et par leurs suffragans. Pour renverser tout d'un coup et irrévocablement les idoles

(1) Elle n'acquit encore que ce qu'on appelle le *domaine utile*. Ce fut bien long-temps après que les papes devinrent de véritables souverains absolus.

(2) Anastas. loco cit. p. 199 et seq.

qu'il détestait, l'empereur pensa un moment à attaquer et à déraciner le respect des chrétiens pour la Vierge et les saints serviteurs de Dieu, en proposant, comme avait fait Nestorius, de ne plus nommer la première que *mère du Christ* simplement. Mais le patriarche objecta tout l'odieux que les nestoriens avaient attiré sur eux par la manifestation de ce dogme, et Constantin se désista de son entreprise, après toutefois avoir imposé le secret sur ce point à son pontife.

Il n'en poussa pas avec moins de vigueur sa guerre aux images. Et, pour l'étendre le plus possible, il ne négligea aucun des moyens d'envelopper dans la ruine de l'idolâtrie tout ce qui pouvait servir à la faire renaître, à la soutenir ou à la propager. C'est ainsi qu'après avoir, par des cruautés jusqu'alors inouies, exigé du clergé sous sa domination le serment de se soumettre en toutes choses à ses volontés (serment que le patriarche prêta solennellement sur un morceau de la croix de Jésus-Christ), Constantin V, par un édit, supprima l'institution des moines, et força les solitaires de tous les couvens à rentrer dans le monde.

Mais toutes les actions de cet empereur, outre le cachet de barbarie et d'atrocité, devaient porter celui du ridicule. Non content d'avoir violé les asiles des religieux, Constantin voulut encore forcer les moines à se marier sans le moindre délai. Il leur donna même à chacun une femme de sa propre main, et les contraignit à passer ainsi, chacun avec sa compagne, *publiquement* et processionnellement en revue devant

e peuple de Constantinople, rassemblé à cet effet au cirque, dans l'espoir qu'une démarche aussi éclatante les empêcherait de retourner dorénavant à ce qu'il appelait leurs premières superstitions. Presque tous obéirent. Ceux qui refusèrent périrent dans les tourmens et les supplices, ou, les yeux crevés, le nez ou la langue coupés, mutilés enfin de la manière la plus horrible, furent envoyés au loin en exil.

D'abord, les monastères avaient été incendiés ou détruits; on se contenta peu après de les adjuger au fisc qui les fit vendre à son profit. Ce n'est pas tout encore : Constantin ordonna d'abattre toutes les croix plantées sur les églises, défendit aux prêtres et aux fidèles de s'assembler la nuit, fit brûler les écrits des pères de l'église qu'il croyait contraires à ses opinions, et abrogea les prières à la Vierge et aux saints, soit écrites, soit traditionnelles et orales. Les seuls mots : « *Mère de Dieu, viens à mon aide!* » furent punis, chez celui qui avait osé les prononcer, par des raffinemens de cruauté et par la mort, dont la forme variait au gré de la fertile imagination des courtisans-bourreaux : c'est ainsi que des dévots courageux furent, comme du temps de Néron le polythéiste, enduits de poix et de matières combustibles, et allumés, en guise de torches en l'honneur du Dieu unique de Constantin.

La destruction des reliques suivit de près cette proscription générale. On punit comme impie et sacrilége quiconque osait en porter sur lui, ou en conserver dans sa maison. Les exils, les mutilations et les supplices recommencèrent avec une nouvelle fureur;

tin fut jeté hors de l'enceinte de l'assemblée. Cet acte de barbarie fut suivi d'une scène ridicule. Les évêques italiens, Étienne à leur tête, se prosternèrent devant leurs frères, et, en répandant un torrent de larmes, ils avouèrent le crime que, disaient-ils, ils avaient lâchement commis en recevant l'eucharistie des mains de celui qu'ils appelaient l'anti-pape, c'est-à-dire de Constantin, lorsqu'il occupait le siége de Rome. Ils obtinrent sans peine l'absolution qu'ils demandaient; et alors furent promulgués les canons qui imposèrent à tout évêque futur de l'ancienne capitale de l'empire, la condition indispensable d'avoir été auparavant cardinal, prêtre et diacre : on voua d'avance à l'anathème quiconque à l'avenir oserait enfreindre cette disposition ou voudrait l'abolir. Elle ne fut pas mieux observée que toutes celles qui avaient été prises sur pareille matière. Quoi qu'il en soit, ce fut après les événemens que nous venons de décrire que furent lancées contre les iconoclastes les excommunications dont nous avons parlé plus haut (1).

Enfin, Constantin Copronyme termina ses atrocités avec sa carrière (775). Après avoir fait plusieurs milliers de victimes, parmi les moines surtout, qu'il avait voués aux tourmens les plus horribles et à la mort, parce que seulement ils avaient sur les images d'autres opinions que lui, ce tyran, aussi lâche que cruel, invoqua, avant d'expirer, les mêmes saints en haine desquels il avait fait répandre tant de sang pendant sa

(1) Anastas. biblioth. in vit. Stephan. IV, t. 1, p. 219 et seq. et 223 ad 228.

vie. Léon IV, Chazare, son successeur, se déclara de prime-abord catholique dans le sens iconolâtre qui fut dans la suite donné à ce mot. Il se montra ami de la Vierge, dit Théophanes, et choisit les évêques de son empire parmi les abbés les plus distingués. La joie des orthodoxes fut alors sans égale. Ils jurèrent solennellement sur le bois de la croix de ne reconnaître désormais pour leurs souverains et maîtres légitimes, que Constantin, fils de Léon, et ses descendans à perpétuité. Pour comble de bonheur, le catholique Paul venait de succéder à l'eunuque Nicétas, patriarche iconoclaste de Constantinople. Mais tout-à-coup quelques grands, dénoncés à l'empereur comme adorateurs des images, furent torturés, exposés honteusement aux yeux du peuple et mis à mort; et bientôt on n'entendit parler de toutes parts dans l'empire grec que d'arrestations et de supplices pour iconolâtrie (1).

(1) S. Theophan. chronogr. anno 767 et 768, p. 378 et 379; anno 772, p. 382. — Cedren. compend. histor. t. 2, p. 468. — Zonar. annal. vit. Leon. Chazar. l. 15, n. 9, p. 113 et 114.

CHAPITRE IV.

Irène embrasse le parti des adorateurs des images. — Préparatifs pour un concile général. — Pouvoir des papes de Rome. — Le peuple de Constantinople dissout par la force le concile assemblé. — Il est transféré à Nicée. — Les iconoclastes condamnés. —Constantin chasse sa mère Irène.—Intrigues de celle-ci pour ressaisir le pouvoir.— Divorce de Constantin. — Irène le fait condamner par les moines, s'empare de lui et le livre à la mort. — Concile à Francfort. — Il condamne le culte des images et ses partisans. — Autre concile latin dans le même sens. — Les moines conjurés contre l'empereur Nicéphore. — Ils sont exilés par un concile. — Nicéphore vexe le clergé et les moines. — Michel les protége. — Lois de mort contre les hérétiques. — Ils se soulèvent et sont battus. — Léon-l'Arménien. — Il fait une guerre acharnée aux images. — Opposition du patriarche. — Concile général des iconomaches. — Sur ses décisions, la persécution devient plus cruelle. — Michel-l'Amorrhéen et Théophile suivent ses traces. — Concile de Paris contre les images. — Le pape Anastase fait briser les statues et gratter les peintures à Rome. — Michel et Théodora sa mère rétablissent le culte des images.

L'an 780, Constantin VI prit les rênes de l'empire grec sous la tutelle et la régence de sa mère Irène. Cette princesse ambitieuse et altière qui avait été gênée dans l'exercice de ses idées de dévotion par Léon, son mari, n'eut rien de plus pressé, à la mort de celui-ci, que d'afficher et par conséquent de chercher à faire triompher une doctrine tout opposée à celle qui avait été la règle de sa conduite, nommément sur les deux points les plus controversés à cette époque, celui des images et celui des moines. Elle répara, dit Théophanes, le mal fait à la religion : traduit en langage non figuré, cela veut dire qu'elle protégea la secte dont était Théophanes aux dépens de la secte contraire, et qu'elle rendit à celle-ci tout le mal qui avait été fait à l'autre; ce qui, comme on le sent facilement, n'empêcha point les deux sectes d'exister comme auparavant, de se quereller, de se haïr, de se persécuter et de donner jour-

nellement lieu à de nouveaux troubles et à de nouveaux massacres : seulement le gouvernement avait changé de parti et de camp.

Le patriarche Paul venait de mourir. Nous l'avons qualifié d'orthodoxe lors de son élection. La vérité est cependant qu'il ne professa réellement l'iconolâtrie que lorsque l'impératrice eut eu formellement exprimé son intention de combattre et de détruire les iconoclastes. Alors l'évêque de Constantinople pleura le péché qu'il s'aperçut d'avoir commis en montant sur le siége de la capitale, c'est-à-dire la promesse qu'il avait été pour cela forcé de faire et de ratifier par serment, de ne jamais adorer les images. Irène s'étant ouvertement déclarée iconolâtre, Paul fit pénitence du crime d'avoir exercé les fonctions de pasteur pendant la persécution contre les saints partisans du culte des images. Que sa conversion fût sincère ou non, toujours est-il que Paul mourut ce qu'on appela alors catholique et même moine, et qu'avant de fermer les yeux, il conseilla à Irène de convoquer un concile général, seul moyen, dit-il, de porter remède en cette circonstance aux maux et des fidèles et de l'église ([1]).

Taraise, patriarche désigné pour succéder à Paul, suivit exactement la voie où était entré son prédécesseur. Il refusa de prendre possession de sa nouvelle dignité, tant qu'on ne lui eut pas expressément promis la convocation prochaine d'un synode œcuménique.

([1]) S. Theophan. chronogr. anno 778, p. 382 ad 384; anno 776, p. 385 et 386. — Zonar. annal. in vit. Iren. et Constant. l. 15, n. 10 et 11, p. 114. — Cedren. compend. histor. t. 2, p. 470.

L'impératrice et le pontife grec en écrivirent donc de concert au pape de Rome et aux autres évêques de la chrétienté. Adrien occupait alors le siége de l'ancienne capitale. Il était monté au plus haut degré de puissance et de gloire auquel aucun de ses prédécesseurs eût encore pu prétendre. Désiré, roi des Lombards, avait cessé toute hostilité contre Rome, par la seule crainte de la malédiction ecclésiastique. Charlemagne, de son côté, après la victoire complète qu'il venait de remporter sur les Lombards, avait pleinement confirmé les donations qui avaient été faites peu auparavant par son père Pépin à saint Pierre, pour nous servir ici du terme consacré à cette époque. Les intérêts spirituels et les intérêts temporels de l'église se confondaient de plus en plus dans ce siècle barbare : le roi des Francs qui, par principe de religion, avait comblé de biens le successeur prétendu du premier des apôtres, mû par le même principe, écrivit à l'impératrice Irène sur le culte dû aux images de Dieu et de ses saints.

Celle-ci avait précisément convoqué son concile. Adrien s'empressa d'y envoyer des légats pour le représenter. Les patriarches Jean d'Antioche et Thomas d'Alexandrie profitèrent de la trève non encore expirée avec les Arabes, pour se rendre en personne à Constantinople. Mais, au moins pour le moment, ce zèle et ces efforts orthodoxes furent inutiles. La protection accordée dans le principe aux iconoclastes leur avait donné naissance ; la contradiction et la persécution les avaient fortifiés dans leurs opinions. Une fois

établis et consolidés comme secte, ils ne purent souffrir tranquillement que, d'un seul trait de plume, on ruinât ainsi leurs prétentions et le système sur lequel elles reposaient. A peine les patriarches et les évêques se furent-ils réunis à Constantinople en présence des empereurs et des catéchumènes, afin d'examiner et de consulter les saintes écritures sur la question théologique alors si vivement débattue, que, excités par quelques évêques, des troupes de gens armés et tout le peuple arrivèrent en foule et menacèrent de massacrer les pasteurs et abbés présens au concile, s'ils ne se retiraient à l'instant d'une assemblée impie, opposée à l'enseignement de la religion chrétienne et du saint concile septième œcuménique, tenu sous l'empereur Constantin V. On envoya des soldats pour repousser les perturbateurs; mais ils refusèrent d'obéir et s'unirent au peuple révolté. Le patriarche de Constantinople, les évêques et les abbés catholiques voyant qu'il aurait été inutile et même dangereux de s'opiniâtrer davantage, abandonnèrent volontairement le lieu désigné pour les séances du concile, et se réfugièrent dans le sanctuaire le plus reculé de l'église. Le peuple chanta victoire sans que, par un bonheur encore sans exemple dans les troubles théologiques, il y eût eu une seule goutte de sang versée. Les insurgés ne firent même de mal à qui que ce fût, et chacun put retourner paisiblement chez lui (¹).

(¹) S. Theophan. chronogr. anno 777 et 778, p. 386 ad 389. — Cedren. in compend. histor. t. 2, p. 470. — Anastas. biblioth. vit. S. Hadrian. t. 1, p. 244.

plus impardonnable encore, celle de répudier Marie, sa première femme, pour épouser Théodote, femme du palais (*cubicularia*) de son épouse. La pieuse Irène (c'est ainsi que l'appelle Théophanes) avait beaucoup favorisé dans le commencement l'inclination naissante de son fils, et avait ainsi été la principale instigatrice et la cause réelle de la résolution inconsidérée qui hâta la ruine du monarque grec. A peine le mal eut-il été fait de manière à ce qu'il fût impossible de retourner en arrière, l'impératrice changea à la fois de langage et de conduite. Elle fut la première à condamner hautement ce qu'elle flétrit alors du nom de bigamie du prince régnant, et excita contre lui, sous prétexte de rigorisme, tous les mécontens de l'empire [1].

Le patriarche Taraise n'avait pas osé de prime abord se déclarer trop ouvertement contre Constantin, de peur, dit-il, des innovations que, par esprit de vengeance, l'empereur contrarié dans son amour eût pu favoriser dans l'église. La plaie qu'y avait faite les iconoclastes était trop fraîche encore pour qu'on ne craignît pas de la rouvrir, et, sur un signe du prince, de voir l'hérésie, si récemment vaincue, reprendre en peu de temps son ancienne vigueur. Il aima mieux paraître tolérer le divorce de l'empereur, que celui-ci du moins colorait sous l'aspect religieux, en accusant l'impératrice non seulement d'adultère, mais encore de ten-

(1) S. Theophan. chronogr. anno 783, p. 393, et 787, p. 396. — Zonar. annal. in Constant. et Iren. l. 15, n. 11, p. 117. — Cedren. in histor. compend. t. 2, p. 471 et seq.

tives pour lui ôter la vie. Mu par les mêmes considérations, l'économe Joseph (premier dignitaire de Église de Constantinople après le patriarche) assista ubliquement et solennellement au mariage de l'empereur avec Théodote, et même il plaça la couronne uptiale sur la tête de Constantin. Mais le clergé conantinopolitain et surtout les moines furent d'un avis pposé à leurs chefs. Platon, supérieur d'un des prinipaux monastères de la capitale, se sépara ouvertement de la communion religieuse du patriarche Taraise arce qu'il communiquait avec l'empereur et avec le rêtre qui avait été présent à la cérémonie du mariage Théodote, et parce qu'il avait consenti à ce que mpératrice Marie fût renfermée dans un monastère. onstantin VI exila Platon et les moines. Mais cette vérité ne fit qu'encourager et enhardir les autres bbés, collègues de celui qui venait d'être déporté. héodore, entre autres, chef de la congrégation des udites, excommunia formellement l'empereur pour use de bigamie, et motiva cette sévérité sur la nécessité de réprimer un crime auquel l'exemple du aître n'aurait pas manqué de faire en peu de temps n grand nombre d'imitateurs, comme on pouvait éjà s'en convaincre par la multitude de divorces qui enaient d'être prononcés : Irène vit clairement alors ue le moment de se déclarer était venu. Aidée par s mécontens, la plupart prêtres et moines, elle arvint à s'emparer de la personne même de son ls (797), et elle lui fit crever les yeux d'une manière cruelle que le malheureux succomba peu de jours

de Francfort et à l'opinion du pape Grégoire I, fut qu'il ne fallait, ni adorer les images comme avait voulu le concile deuxième œcuménique de Nicée, ni les briser comme faisaient les iconoclastes. Ils ne satisfirent pas plus par là aux exigences des Orientaux qu'aux désirs de Rome : celle-ci continua à anathématiser les iconomaches, tandis qu'à Constantinople on ne se lassa pas de persécuter les iconolâtres (¹). Mais revenons aux affaires de l'église d'Orient.

La sanglante tragédie que nous avons rapportée plus haut fut bientôt suivie, Dieu, dit Théophanes, étant irrité de l'excès de nos péchés, de la chute de la très pieuse Irène elle-même. Elle avait fait déposer de la prêtrise l'économe Joseph ; et le très saint patriarche Taraise, nous nous servons toujours des expressions de l'évêque Théophanes, constamment dis-

(¹) Michaël. imperat. epist. ad Ludovic. imperat. apud Baron. ad ann. 824, n. 26 et 27, t. 14, p. 65. — Convent. parisiens. (824) apud Labbe, t. 7, p. 1543 et seq. — S. Gregor. magn. epist. 13, l. 11, ad Seren. episcop. massiliens. t. 2, p. 1100 et seq.

Le pape saint Grégoire-le-Grand écrit à l'évêque de Marseille : Nous vous approuvons beaucoup d'avoir défendu d'adorer les images, nous vous blâmons de les avoir brisées (quia eas (imagines) adorari vetuisses, omnino laudavimus; fregisse vero reprehendimus). — Il ajoute : N'empêchez pas qu'on fasse des images; mais ne permettez jamais, en aucune manière, qu'on les adore (si quis imagines facere voluerit, minime prohibe : adorari vero imagines, modis omnibus veta). — Locis cit. p. 1100 et 1101.

Sous le règne de Louis-le-Débonnaire dont nous parlons, saint Agobard, archevêque de Lyon, écrivit contre le culte des images, qu'il flétrit de l'épithète *superstitieux* : il trouve impie qu'on appelle les images *saintes*, et il veut que là où il en existe, on les détruise et qu'on en anéantisse jusqu'aux débris et à la poussière. — S. Agobard. de imaginib. n. 16, t. 1, p. 244; n. 23, p. 254; n. 34, p. 266, etc., etc.

posé à changer de rôle, se prêta sans peine à ce manége, comme, peu après, il se prêta avec la même facilité au couronnement du fils de Nicéphore.

Lorsque celui-ci eut remplacé sur le trône la cruelle impératrice, et qu'à la mort de Taraise un autre Nicéphore fut monté sur le siége patriarcal de Constantinople, Joseph fut réhabilité et on lui rendit tous ses droits. Les moines Platon et Théodore se séparèrent alors de nouveau de la grande église constantinopolitaine. Outre les motifs que nous avons exposés plus haut, ils en alléguèrent un autre sur lequel ils basèrent leur schisme, savoir l'irrégularité du patriarche Nicéphore qui, de laïque, était passé immédiatement à la première dignité épiscopale de l'empire, ce qui, avoue Zonare, avait eu lieu plus d'une fois. L'empereur n'osa pas les envoyer en exil, quelque envie d'ailleurs qu'il en eût, à cause du grand nombre de leurs partisans et amis, tous rappelés, honorés et placés sous Irène. Théodore-le-Studite, entre autres, se trouvait à la tête de plus de sept cents moines.

Cependant, lorsque l'évêque de Thessalonique, nommé Joseph et frère de Théodore, se fut joint aux mécontens, la chose parut trop sérieuse pour qu'on négligeât davantage d'y porter remède. Nicéphore fit assembler un concile qui n'hésita pas à exiler tous les mécontens de la capitale. Ce succès rendit l'empereur plus hardi : plutôt superstitieux que religieux, c'est-à-dire tout à la fois catholique iconolâtre et très porté pour le manichéisme, dont les pratiques mystérieuses lui inspiraient beaucoup de confiance en certaines oc-

casions, Nicéphore n'empêcha cependant nullement que l'on prêchât ouvertement sous son règne contre le culte des images. Un ermite, appelé Nicolas, se montrait à cette époque le plus ardent à poursuivre leur destruction. Nicéphore l'honora et le protégea de toutes les manières, ainsi que ceux qui professaient sa doctrine iconoclaste. Celà occasionna bien des vexations, tant contre le patriarche que contre l'église constantinopolitaine et d'autres de moindre importance. On s'empara de leurs biens; les richesses des évêques et des moines devinrent des récompenses militaires, et finalement l'empereur déclara qu'il ne reconnaissait d'autre limite à son pouvoir que l'obligation d'en user sagement et de défendre son autorité avec vigueur (1).

Michel Rangabe succéda à Nicéphore (812), et fut couronné par le patriarche Nicéphore qui lui fit promettre solennellement de demeurer orthodoxe et de ne pas verser le sang chrétien. Par un revirement qui ne manquait presque jamais d'avoir lieu en ces circonstances, le nouvel empereur professa des principes et une politique entièrement opposés à ceux de son prédécesseur, favorisa le parti qui venait d'être persécuté et persécuta celui qui avait été honoré et protégé. Sous ce règne, les moines et le patriarche furent réconciliés entre eux; ce dernier put librement com-

(1) S. Theophan. chronogr. ann. 795, p. 402; 796, p. 405; 798, p. 407; 801, p. 409, et 803, p. 413. — Zonar. annal. vit. Nicephor. l. 15, n. 14, p. 121 et 122. — Cedren. compend. histor. t. 2, p. 477. 478 et 480.

muniquer avec l'évêque de Rome Léon III, ce que Nicéphore l'avait constamment empêché de faire. A l'instigation du patriarche et de quelques autres dévots intolérans et fanatiques, Michel décréta la peine de mort contre tous les manichéens ou pauliciens, et les athinganes de l'empire qui s'y étaient singulièrement multipliés par la protection de Nicéphore, partisan zélé des pratiques magiques et des prédictions (¹). Cependant des conseillers perfides, dit l'évêque Théophanes, mirent obstacle à ce que cette sévérité louable eût son plein et entier effet, sous prétexte que les hérétiques traités avec douceur pouvaient se repentir, chose que l'historien grec juge de toute impossibilité, bien entendu si c'était une conversion sincère et durable que l'on attendît d'eux. « Ces novateurs, continue l'auteur que nous citons, prétendent que l'autorité religieuse ne peut pas prononcer la peine de mort contre les hérétiques; qu'elle ne peut même pas demander qu'elle soit prononcée par le pouvoir civil. Ce-

(¹) Zonar. annal. l. 15, cap. 15, t. 2, p. 123.

Les pauliciens avaient pris ce nom du manichéen Paul de Samosates, qu'il faut bien se garder de confondre avec l'évêque d'Antioche dont nous avons parlé au cinquième livre de cette époque. — Voy. Cedren. histor. compend. t. 1, p. 432 et seq. t. 2, p. 463, 480 et 541.

Les *athinganes* étaient des charlatans égyptiens qui existent encore de nos jours. Dans la plupart des langues modernes, on leur donne le nom de la nation d'où ils tirent leur origine; on les appelle aussi bohémiens du pays d'où ils se sont répandus dans toute l'Europe. Les Italiens ont conservé la dénomination ancienne en les appelant *zingani* ou *zingari*. —Vid. Delrio, disquisit. magic. l. 3, part. 1, quæst. 4, sect. 5, p. 409, et l. 4, cap. 4, quæst. 5, sect. 3, p. 658; et alibi.

pendant l'apôtre Pierre fit mourir Ananie et Sapphire; l'apôtre Paul déclara que les hérétiques sont dignes du dernier supplice, etc., etc. » Il paraît que finalement les chrétiens qui professaient la doctrine de l'évêque Théophanes, si différente, comme nous l'avons vu, de celle dont était imbu Martin, évêque de Tours, l'emportèrent sur leurs adversaires: car, d'après l'aveu de l'historien de cette époque, plusieurs têtes d'hérétiques tombèrent en cette circonstance (1).

Il en résulta des excès et des émeutes. Les manichéens et les athinganes se joignirent aux *iconomaches* et formèrent un parti séparé dans l'état, parti formidable qui leva l'étendard de la révolte contre le pouvoir établi. Depuis le septième concile œcuménique des iconolâtres, sous l'impératrice Irène, les ennemis de cette secte, déjà en possession du nom de *catholique*, n'avaient cessé de faire corps entre eux et de conspirer contre leurs adversaires et leur doctrine. Quelques-uns de ces fanatiques habitaient la capitale. L'imprudente rigueur de Michel fut le signal des massacres. Le fils de saint Constantin Copronyme (c'est ainsi que les iconoclastes appelaient cet empereur si en horreur aux catholiques) fut mis à la tête de l'entreprise révolutionnaire. On renversa de nouveau les images, et l'habit monastique devint un signal de persécution. Tous les désordres triomphèrent au sein de ces dissensions religieuses, l'adultère, le viol, le parjure, le meurtre,

(1) S. Theophan. chronogr. anno 804, p. 419. — Zonar. annal. in *Michael.* Rangabe, l. 15, n. 17, p. 125.

a rapine, les vengeances. Michel I (Rangabe) demeura vainqueur. Les hérétiques furent chassés avec gnominie : on arracha les yeux au fils de Constantin, et l'ermite iconoclaste Nicolas eut la langue coupée (1).

Enfin Léon V, l'Arménien, monta sur le trône des Grecs (813) et fut couronné empereur par le patriarche Nicéphore, pendant même que Constantinople était assiégée par les Bulgares. Léon s'imagina que l'idolâtrie des chrétiens était la seule cause de leurs continuelles défaites, comme si les idolâtres romains n'avaient pas conquis le monde et vaincu les monothéistes juifs eux-mêmes : il prouva, pour autant qu'il était en lui, sa thèse, en citant l'exemple d'empereurs iconolâtres vaincus, et d'empereurs iconoclastes, au contraire, toujours suivis de la victoire. C'est ainsi que les chrétiens de la primitive église, à l'imitation des Juifs, leurs prédécesseurs, dont le Christ avait si formellement répudié les convictions sous ce rapport en déclarant que son règne n'est pas de ce monde, faisaient dépendre de leur plus ou moins d'orthodoxie le plus ou moins de bonheur terrestre qui, tantôt les élevait au dessus de leurs adversaires, tantôt les livrait à leur discrétion. C'est ainsi encore que les mahométans donnèrent pour la preuve la plus palpable de la vérité de leur foi miraculeuse les victoires que Dieu ne cessait de leur faire remporter sur les chrétiens; et il

(1) S. Theophan. chronogr. anno 804, p. 420 et 421.

faut avouer que, pendant des siècles, cet argument emprunta au cimeterre des *croyans* arabes toute l'autorité dont il est susceptible.

Des paroles, l'empereur Léon passa bientôt aux faits. Au lieu de mettre tout son courage et toute son énergie à combattre les Bulgares, il s'attacha exclusivement à faire la guerre aux images, et dans ce but il s'adjoignit deux ennemis acharnés de l'iconolâtrie, Jean Hilylas et le moine Antoine. Les livres qui traitaient des images furent rassemblés et compulsés avec soin; et, cette enquête terminée, on déclara qu'il était demeuré prouvé incontestablement que le prétendu précepte qui oblige les chrétiens à adorer les images ne se trouve écrit nulle part. Là dessus l'empereur fit appeler le patriarche en sa présence et voulut le mettre aux prises avec ses adversaires les iconomaches; mais le pasteur refusa d'entrer en discussion. Léon lui dit que le peuple grec tout entier demandait l'abolition de l'idolâtrie et la destruction des images : et il se hâta d'envoyer par la ville des soldats outrager en tous lieux ces dernières, les lapider et les couvrir de boue. Il fit aussi enlever la statue du Sauveur, déjà une fois renversée par Léon l'Isaurien, mais qui avait été remise à sa place sous le règne de l'impératrice Irène. Les évêques et les moines qui se trouvaient à Constantinople soumirent au patriarche leurs doutes sur la question controversée, et lui exposèrent les passages qui avaient été expliqués dans un sens favorable aux hérétiques. Nicéphore ne négligea rien pour rectifier ce qu'il appelait

ces erreurs; et les prélats catholiques jurèrent, entre les mains de leur chef, de persévérer jusqu'à la mort dans les opinions qu'il leur imposait comme seules orthodoxes. Le patriarche se crut alors en mesure pour faire impunément à l'empereur des remontrances sérieuses sur sa conduite envers la religion et ses ministres; et l'adroit Léon V, qui n'estimait pas le moment venu de se montrer ouvertement tel qu'il était, ne répondit à l'évêque qu'en adorant lui-même, et publiquement, une image qu'il portait dans son sein (¹).

L'orage calmé, l'empereur fit tenter les évêques l'un après l'autre; et malgré leur serment récent, il n'eut pas la moindre peine à les séduire, et les trouva presque tous disposés à le soutenir dans ses desseins. Il fit donc enlever de nuit celui que les iconolâtres appelaient le divin patriarche. Feignant qu'il avait fui de son propre mouvement, Léon procéda aussitôt à l'élection d'un nouveau pasteur moins négligent et plus dévoué aux intérêts de son troupeau; et l'ignare et rauque Théodose, c'est le portrait qu'en font les historiens (²), fut nommé à la plus haute dignité ecclésiastique de l'empire. Son premier soin fut de corrompre, au milieu des repas somptueux et des fêtes brillantes qu'il leur donnait, les plus fermes et les plus rigoureux d'entre ses collègues.

(¹) Mich. Glycæ annal. part. 4, p. 287. — S. Theophan. chronogr. anno 805, p. 426; auth. incert. post. Theophan. p. 431, 435 et seq. — Zonar. annal. in vit. Leon. armen. l. 15, n. 19, p. 129.

(²) Il donnait, dit Léon le grammairien, moins de son qu'un poisson.

Léon l'Arménien, sur ces entrefaites, convoqua en faveur des iconoclastes un concile général, où les patriarches, adversaires de ceux-ci, furent de nouveau anathématisés. On y commit, s'il faut en croire les témoignages des écrivains du parti opprimé, des actes atroces de violence sur les évêques qui ne voulurent point adopter la doctrine protégée par la cour. Ils furent foulés aux pieds, et, tous couverts de sang et de blessures, on les livra aux mains des soldats qui devaient les garder en attendant qu'on pût les envoyer en exil. En vertu des décrets de cette assemblée iconomache, les images furent renversées, arrachées et brûlées de toutes parts. Avoir chez soi une image de saint, était un crime digne de mort; et plusieurs catholiques convaincus de s'en être rendus coupables furent punis du dernier supplice. Les vases sculptés mêmes furent enveloppés dans la même proscription, et les satellites de Léon eurent ordre de les briser sous leurs pieds. Il fut strictement défendu de parler dans un sens opposé à la doctrine embrassée par le pouvoir, sous peine d'avoir la langue coupée. Les iconolâtres furent poursuivis, saisis, battus de verges, dépouillés de tout ce qu'ils possédaient et envoyés en exil. Et ces actes de cruauté avaient lieu sur une accusation vague, sur un simple soupçon, sur une calomnie contre quiconque ne favorisait pas ouvertement les iconoclastes [1].

Léon V ayant été haché en pièces après une révo-

[1] Anth. incert. hist. post S. Theophan. chronogr. p. 440 ad 442. — Leon. grammat. ibid. p. 446 ad 450, et 453. — Cedren. compend. histor.

ition de palais, Michel l'Amorrhéen ou le Bègue prit es rênes de l'empire (820). Plus juif que chrétien, it Zonare, et feignant la tolérance dans ses discours out en persécutant réellement les orthodoxes, il suivit endant huit ans que dura son règne la marche tracée ar son prédécesseur. Théophile, son fils, prince sévère nais juste, selon le même Zonare, se conduisit de la nême manière pendant douze autres années encore. Baptisé et non circoncis, il observait cependant les ratiques de la synagogue plutôt que celles de l'église; t malgré cela, il honorait le Sauveur et sa mère, mais il ie voulait pas d'images, et il punit avec sévérité ceux qui es adoraient [1]. Ce n'était du reste plus la superstition iniquement que le pouvoir voulait détruire; car à elle contre laquelle il sévissait, il en substituait une utre non moins pernicieuse. Jean-le-Syncelle, c'est-à-lire qui avait été l'ami et le commensal du dernier patriarche de Constantinople, et qui était devenu patriarche à son tour, tout en professant les opinions iconomaches, se vantait d'être sorcier. Il invoquait les démons pour l'empereur, son maître, et lui prédisait l'avenir [2].

t. 2, p. 488 et seq. — Zonar. annal. vit. Theophil. loco cit. n. 20, p. 130 et seq.

(1) Il paraît que le bruit s'étant répandu en Orient de l'existence d'une image de la Vierge qui jetait du lait par les mamelles, l'empereur fit examiner le miracle, découvrit la jonglerie, qui s'opérait au moyen d'un petit tuyau de plomb dans lequel les prêtres injectaient du lait, en punit les auteurs et abolit par suite, plus expressément qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, le culte des images. — Said Ebn Batrik, seu Eutych. alexandr. annal. t. 2, p. 448 et 451.

(2) Zonar. annal. l. 15, n. 22, p. 135 et seq.; 25, p. 142; 27, p. 146, et 28, p. 150. — Cedren. compend. histor. t. 2, p. 496.

Ne passons pas sous silence que les principes iconoclastes avaient pénétré à cette époque jusqu'en France et à Rome même. En 824, un concile nombreux tenu à Paris avait, à la vérité, confirmé quelques-unes des décisions du deuxième concile de Nicée, septième œcuménique, mais il s'était mis en opposition avec toutes les autres. Les pères s'y étaient prononcés sur l'abus de l'adoration des images, à peu près de la même manière qu'avaient fait, un an auparavant à la cour occidentale, les envoyés grecs de l'empereur Michel. Trente ans après, Constantin, élu pape de Rome concurremment avec Benoît III, qui demeura vainqueur dans cette lutte de prêtres et chassa enfin son rival après l'avoir accablé d'injures et de mauvais traitemens; Anastase, disons-nous, à peine avait-il été reconnu dans sa dignité nouvelle par les envoyés de l'empereur grec, qu'il fit briser toutes les statues de l'église de Saint-Pierre, et gratter les images qui y étaient peintes. Cette tentative d'iconomachie n'eut aucune suite en Occident ([1]).

Enfin, après douze années du règne de Théophile, c'est-à-dire douze années de persécutions contre les adorateurs des images, et jusque contre les peintres qui les faisaient et contre les moines qui en propageaient le culte, Michel III Porphyrogenète, fils de cet empereur, renouvela, sous la tutelle de l'impératrice Théodora, sa mère, la révolution théologique qui avait déjà eu lieu sous le règne d'Irène et de son fils Con-

([1]) Anastas. biblioth. vit. Benedict. III, t. 1, p. 397.

stantin. Comme Irène, Théodora adorait les images du vivant même de l'empereur, son mari. Elle en rétablit également le culte, et rappela les évêques, les prêtres et les moines exilés pour opinions sous Théophile. Enfin, elle combla la mesure de ses mérites en matière d'orthodoxie en excitant une persécution contre les manichéens-pauliciens, que ses ministres aides-bourreaux firent égorger, mettre en croix et supplicier de diverses manières, au nombre d'environ cent mille, et dont bien entendu les dépouilles furent acquises aux régnans. Le patriarche que Théodora fit enfermer dans un cloître (¹), céda la place à l'orthodoxe Méthodius. Celui-ci accusé de viol, se disculpa de la manière que nous avons vu faire avant lui par plusieurs prêtres et pasteurs soupçonnés d'actions contraires à la pureté et à la morale. Il démontra et même montra son impuissance physique, de laquelle il prétendit être redevable au secours de saint Pierre, qui n'avait pas trouvé d'autre moyen de l'empêcher de succomber à l'avenir aux tentations de la chair (²).

(1) Il avait, dans sa manie iconoclaste, crevé les yeux aux images du Christ et de sa mère *inféconde* (καὶ τῆς αὐτὸν ἀσπόρως τεκούσης). Théodora le condamna à la peine du talion. Heureusement pour l'ex-patriarche que ces ordres barbares ne furent point exécutés : on se contenta de lui administrer deux cents coups de bâton.

(2) Leon. grammat. post S. Theophan. chronogr. p. 457. — Zonar. annal. in vit. Michaël. l. 16, n. 1, t. 1, p. 152 ad 154. — Mich. Glyc. annal. part. 4, p. 290. — Cedren. histor. compend. t. 2, p. 518 et seq. 534, 537 et 541.

Méthodius montra publiquement, disent Zonare et Cédrénus, dans l'église et devant une nombreuse assemblée, ses parties naturelles qui

Depuis cette époque, les catholiques de l'Orient furent à l'abri de toute tentative de la part des iconoclastes, les plus redoutés de leurs adversaires. Les images rentrèrent tellement dans leurs anciennes prérogatives chez les Grecs, que vers le milieu du dixième siècle, l'empereur Romain I Lécapène ne crût pouvoir mieux se défendre contre les Bulgares, ennemis de l'état, qu'en s'affublant lui-même d'un manteau ôté à une statue de la Vierge : il invoqua Marie de cette manière et la conjura, en pleurant, de fléchir le cœur du chef de l'armée qui combattait son peuple et de le préparer à lui accorder la paix ([1]).

Voilà où finalement allèrent aboutir tous les efforts des chrétiens grecs, si acharnés contre l'idolâtrie et les images. Ils se conformèrent à la doctrine et aux

étaient refroidies, amaigries, atrophiées, et comme tombées dans le marasme. Cela étonna et fit en même temps beaucoup de plaisir aux personnes pieuses. Il raconta, en outre, qu'étant à Rome fort amoureux et constamment tourmenté par des tentations de la chair, il prit son recours vers les saints apôtres Pierre et Paul qui lui apparurent la nuit suivante. Pierre lui prit les parties naturelles et les brûla par son attouchement : il délivra ainsi le patriarche de toute tentation ultérieure.

([1]) Léon. grammat. post. S. Theophan. chronogr. p. 500. — Cedren. histor. compend. t. 2, p. 628.

Il était naturel que ce Romain estimât une relique plus que tout autre chose au monde. En effet, assiégeant la ville d'Édesse et près de la prendre, il consentit à se retirer après avoir reçu des *agareni* qui la défendaient le linge appelé *véronique* qu'il fit transporter triomphalement et avec la plus grande pompe à Constantinople. Sous Jean Comnène, la ville de Séziris, en Mésopotamie, se racheta également au prix d'une somme d'argent et d'une croix miraculeuse qu'elle donna aux Grecs victorieux. — Zonar. annal. vit. Roman. Lacapen. l. 16, n. 20, t. 2, p. 192. — Nicet. Choniat. annal. vit. Joann. Comnen. n. 8, p. 19 et 20.

croyances de l'église romaine, au moment même où ils se séparaient de la communion de cette église. Leur iconolâtre orthodoxie ne servit pas peu dans la suite à les rendre plus odieux aux Turcs, mahométans et par conséquent iconoclastes, leurs vainqueurs.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Opposition des Occidentaux au culte des images. — Le pape n'ose pas s'expliquer.

Il est dit aux actes du concile de Francfort : « Pour ce qui est de la question sur l'adoration des images, telle que l'ont considérée les Grecs dans leur dernier concile, où ils ont anathématisé quiconque ne les adorerait pas à l'égal de la sainte Trinité, nos saints pères, répudiant sous tous les rapports cette adoration et ce culte, l'ont unanimement condamné (omnimodis adorationem et servitutem renuentes contempserunt, atque consentientes condemnaverunt). »

Cela n'empêcha pas le culte des images de passer en dogme essentiel au salut. On eut beau distinguer par la suite le culte dû aux images comme on avait distingué celui dû aux créatures et au Créateur qu'elles représentaient, savoir, en culte de *latrie* pour Dieu seul et ses images, d'*hyperdulie* pour la Vierge et ses prétendus portraits, et de simple *dulie* pour les saints ordinaires et leurs représentations; on eut beau avertir le peuple que les images ne devaient point être adorées comme telles, mais seulement comme rappelant à la mémoire l'idée des formes de Dieu (qu'on soutenait n'avoir point de formes) et de ses glorieux serviteurs, on n'en établit pas moins une véritable idolâtrie, sévèrement condamnée et proscrite par les fondateurs du christianisme et ses premiers partisans pendant plusieurs siècles : les vaines subtilités qu'on imagina pour s'en défendre, ne servirent qu'à ne pas demeurer sans réponse devant les différens réformateurs qui reprochaient aux catholiques leurs perpétuelles variations et leurs inconséquences sans fin. — Gratian. decret. part. 3, *de consecrat.* dist. 3, c. 28, *venerabiles*, t. 1, p. 467. — Concil. trident. sess. de invocatione, veneratione et reliquiis sanctorum, et sacris imaginibus, t. 14, p. 895.

Nous avons dit que le pape Adrien s'était bien gardé de contredire ouvertement les théologiens de Charlemagne et Charlemagne lui-même. Ceux-ci lui avaient simplement exposé que le culte des images ne leur paraissait pas d'une utilité constatée. Ils savaient qu'il ne faut adorer aucun ouvrage de la main des hommes, et cela leur suffisait. En outre, ils eurent peu de peine à réfuter et à tourner en ridicule les puérilités niaises apportées en preuves de l'obligation d'adorer les images par les pères de Nicée dans leur cinquième session. Adrien releva ces critiques avec douceur et modération, sans même se prononcer catégoriquement,

cherchant à opposer des citations et des autorités à celles trans-
Rome par l'empereur. Il finit par dire que les pères de Nicée
ndé dans le sens du pape Grégoire, son prédécesseur, et dans
pre sens concernant le culte des images, en décidant qu'il faut
order le baiser et le salut d'honneur, sans autre culte véritable,
lon nous, dit Adrien, on ne doit qu'à la seule majesté divine
ulum et honorabilem salutationem reddidere; nequaquam se-
ı fidem nostram veram culturam, quæ dant soli divinæ naturæ).
. Hadriani. pap. ad Carol. reg. apud Labbe, t. 7, p. 915 ad 968.—
. biblioth. in VII synod. ad Joann. VIII præfat. ibid. p. 31.

FIN DU LIVRE TREIZIÈME.

mais aux empereurs grecs toute autorité et même toute influence sur le siége primitif de la puissance romaine. Cette importante révolution politique fut la seule et véritable cause du schisme religieux entre les deux communions chrétiennes de l'empire; et non les querelles insignifiantes sur la procession du Saint-Esprit, dont nous parlerons plus bas et sur lesquelles les pontifes romains ne se montrèrent pas toujours intraitables, ni le mariage des prêtres canoniquement permis chez les Orientaux et que l'église romaine toléra long-temps, comme nous le verrons en parlant de l'église de Milan au onzième siècle. Ce ne fut, il est vrai, qu'à cette époque que le schisme se déclara enfin nettement et positivement, en cessant de s'envelopper de l'espèce de vague qui jusqu'alors l'avait en quelque sorte, et du moins quant aux apparences, rendu douteux: nous en donnerons pour exemple l'excommunication lancée par l'impétueux Grégoire VII, en 1708, contre l'empereur Nicéphore Botoniate; ce qui prouvait qu'il se croyait ou voulait avoir l'air de se croire encore de la même communion que le prince grec. Mais la séparation datait réellement de la division d'intérêts entre les deux parties désormais matériellement distinctes de l'ancienne domination romaine.

Quelquefois aussi les princes d'Orient se plaignirent ouvertement de l'usurpation par les Latins du titre *d'empereur* qui, selon eux, n'appartenait qu'à eux seuls; c'est ce qui eut lieu sous les monarques occidentaux Louis II et Othon Ier (1): cette usurpation,

(1) Le pape *Jean XIII se mêla* personnellement des négociations qui

pour parler dans le sens des Grecs, fut un crime qu'ils ne pardonnèrent jamais aux Latins. Du reste, tout était consommé alors, et de vaines récriminations ne pouvaient plus changer la face des choses. Depuis Charlemagne, auquel il faut nécessairement remonter pour constater l'époque de l'accomplissement du grand schisme, la haine des Grecs contre les Latins, quoique rarement manifestée avec éclat à cause de la faiblesse et de la peur de ceux qui la nourrissaient, n'en fut pas moins forte, et elle causa nécessairement la scission religieuse qui nous occupe.

Théodora venait, aidée de la lassitude et du dégoût qu'ils commençaient à inspirer, de mettre fin aux troubles occasionnés par le culte des images. Charlemagne couronné empereur d'Occident, n'avait plus laissé aux deux églises que le choix d'en reconnaître une comme supérieure, ou de se déclarer l'une et l'autre indépendantes : comme le chef de l'église latine continua à prétendre sur tous ses collègues, même de l'église rivale, une suprématie absolue, ce fut le schisme qui devint inévitable. De ce moment, il exista deux églises catholiques dont l'une, dorénavant sans rapport direct avec les événemens qui bouleversèrent et changèrent de fond en comble l'état de l'Europe,

eurent lieu à ce sujet entre Othon Ier et l'empereur grec Nicéphore Phocas. Celui-ci s'en vengea en faisant empoisonner les nonces apostoliques, et en ordonnant à Polyeucte, patriarche de Constantinople, d'ériger la ville d'Otrante en archevêché, afin de soustraire toute la Calabre à la juridiction de l'archevêque (pape) de Rome. Les détails de cette affaire nous ont été conservés par Luitprand, évêque de Crémone et l'un des ambassadeurs latins.

n'offre plus à nos yeux le même intérêt et n'a plus la même importance. L'autre, soumise à un chef irréfragable et absolu, ne souffre plus dans son sein ni querelles ni troubles, ni contradiction ni résistance; et quand une contestation s'y élève, l'autorité et non la discussion applanit toute difficulté en forçant au silence et en imposant la paix.

D'ailleurs la politique absorba bientôt sans réserve ce chef aussi réellement ambitieux qu'il s'était cru infaillible : et le pape devint tellement jaloux du pouvoir temporel qu'il exerçait sur son troupeau, c'est-à-dire sur tous les peuples qui reconnaissaient sa suprématie religieuse, qu'il n'eut plus le moins du monde le loisir ni même le désir de paître ce qu'entendaient sous le nom de troupeau les fidèles de la primitive église, savoir, l'ensemble des ames au salut desquelles l'évêque d'abord, puis le métropolitain et le patriarche devaient consacrer leurs soins et leurs veilles. Aussi, aux conciles qui suivirent le grand schisme entre les deux églises depuis si long-temps rivales, ne s'agitèrent que des questions de simple discipline ecclésiastique, jusqu'au moment où une disposition nouvelle des choses eut rendu indispensable une nouvelle réforme radicale. Nous pourrions donc terminer ici la première Époque de l'histoire ecclésiastique, telle que nous l'avons divisée, si nous ne croyions devoir ajouter quelques détails sur les occasions rares où la communion religieuse entre l'Orient et l'Occident sembla momentanément se renouer, sur les motifs qui donnèrent lieu à ces courts intervalles de bonne harmonie,

et enfin sur les prétextes qui faisaient bientôt renaître le schisme effectif qu'il était devenu aussi impossible désormais d'éteindre qu'il l'était d'effacer la séparation politique entre les deux empires.

Au patriarche constantinopolitain Méthodius venait de succéder Ignace qui professait les opinions de son prédécesseur. Il blâma publiquement sur sa conduite scandaleuse le césar Bardas qui, après avoir répudié sa femme sans de vrais et légitimes motifs, était accusé de vivre en adultère avec sa bru. Ignace fut chassé pour sa franchise hardie, et Photius fut désigné pour le remplacer. C'était le plus savant homme de son époque, comme il en était aussi un des plus ambitieux et des plus adroits. Selon les auteurs du temps, il avait même quelque influence au ciel, puisqu'à son intercession, la Vierge, à ce qu'ils rapportent, brisa les vaisseaux russes qui se trouvaient devant Constantinople. Photius devait son exaltation à Bardas. Il chercha à le défendre des embûches qu'on lui dressait, en faisant signer avec le sang du calice, par l'empereur Michel III (Porphyrogenète) et par son favori Basile, la promesse de ne point attenter à la vie du césar. Le serment fut violé, et Photius ne put se défendre d'en faire des reproches à Basile, lorsque celui-ci, par un nouveau meurtre, fut, comme nous le verrons, monté sur le trône d'Orient.

Quoiqu'on ne pût encore citer aucun acte positif qui démontrât l'existence du schisme, cependant il y avait réellement et par le fait rupture de tout lien religieux entre Rome et Constantinople. Seulement la commu-

nion semblait momentanément se rétablir, chaque fois que l'intérêt politique ou sacerdotal l'exigeait de l'une des deux parts. L'empereur Michel, par exemple, avait envoyé des présens à l'église de Saint-Pierre à Rome pendant que Benoît III siégeait dans cette ville; il avait renouvelé ses dons sous le pontificat de Nicolas Ier, auquel il avait en même temps demandé des légats apostoliques pour juger à qui devait appartenir le siége patriarcal de Constantinople, à Photius ou à Ignace. Les évêques Radualde et Zacharie furent chargés par le pape de cette délicate commission. Leurs instructions portaient qu'ils examineraient à fond et dans tous ses détails l'affaire de la déposition d'Ignace et celle de la nomination de Photius pour le remplacer, et il leur était expressément défendu de communiquer en quoi que ce fût, avant le prononcé du jugement définitif, avec le patriarche siégeant, accusé entre autres choses d'avoir été ordonné évêque, de laïque et même de militaire qu'il était immédiatement avant son élection.

Mais ce n'étaient point là les intentions de l'empereur grec ni de son premier pontife. Pour exécuter leurs projets, ils corrompirent les envoyés de Nicolas, les firent communiquer avec l'église de Constantinople, et réussirent même à leur faire confirmer Photius par une nouvelle ordination, après qu'ils eurent ratifié et sanctionné la condamnation d'Ignace; ces faits eurent lieu dans un concile de trois cent dix-huit évêques (y compris les légats du saint-siége), tenu l'an 861, en présence de toute la cour d'Orient. Le pape, furieux de voir ainsi

s'évanouir le plan qu'il s'était tracé, ainsi que tout espoir de relever sa défaillante suprématie sur les provinces orientales de la chrétienté, écrivit à l'empereur Michel et à Photius lui-même pour avoir des détails circonstanciés et précis sur ce qui s'était passé; et il refusa formellement son adhésion aux sentences portées par ses légats, tant qu'il n'aurait pas été dans le cas de pouvoir les approuver avec pleine connaissance de cause. Il fit plus encore : il condamna ses légats dans un concile tenu à Rome, pour leur désobéissance à ses ordres, sans préjudice au jugement qu'il porterait, après plus ample informé, sur le fond même de leur conduite. Après cela, voyant que ses représentations ne produisaient aucun effet à Constantinople, il excommunia finalement Photius, comme auteur de divers scandales, adultère, tyran et usurpateur du siége patriarcal. Il en fut naturellement excommunié et déposé à son tour, et les actes du concile où ces représailles eurent lieu, furent envoyés par les Grecs en France, avec prière au roi et à son peuple, de la part de l'empereur et du patriarche, de se séparer au plus tôt de la communion d'un pape aussi légitimement anathématisé dans un synode œcuménique (1).

Michel III fut tué dans un tumulte populaire (867). Le Macédonien Basile, son assassin, orthodoxe, dans

(1) Leon. grammat. chron. post S. Theophan. p. 460, 463 et seq. et 471. — Cedren. histor. compend. t. 2, p. 551. — Anastas. biblioth. in vit. Benedict. III, p. 403; Nicol. I, p. 409, 414 et 415. — Zonar. annal. in vit. Michael. l. 16, cap. 4, p. 161.

e sens de l'église romaine, par esprit de vengeance, chassa Photius comme adultère et replaça Ignace sur le siége de Constantinople (1). Adrien II, sur ces entrefaites, avait succédé au pape Nicolas I. Des envoyés de Photius et d'Ignace s'embarquèrent pour Rome afin de soutenir les droits contradictoires des deux patriarches et de recevoir ensuite leur sentence définitive. Les très savans légats du premier, disent les écrivains du parti d'Ignace, périrent dans le trajet, à la réserve d'un moine, qui se fit lui-même chef d'un troisième parti (2).

Quoi qu'il en soit, on se réunit en concile à Rome. Le synode qui avait ratifié la nomination de Photius, et les actes de cette assemblée rédigés par Photius lui-même, y furent également condamnés. Le patriarche de Constantinople, de nouveau déposé par cette sentence, le fut par les pères latins comme un ministre du démon, comme un Syméon nouveau qui méritait, dirent-ils, autant que l'avait jadis mérité le monothélite Pyrrhus, de voir les anathêmes qu'on lançait contre lui tracés avec le sang de Jésus-Christ. Un spa-

(1) Zonare, quoique partisan de Photius, appelle son adversaire *saint* Ignace.

Basile, le protecteur de saint Ignace, est le même à qui Photius venait de refuser la communion comme à un voleur public et un homicide notoire.

(2) Nous ne rapportons que les faits principaux de la lutte théologique entre Photius et saint Ignace. Celui qui désire plus de détails sur cette matière, ainsi que sur le huitième concile œcuménique des Occidentaux, les trouvera dans David Nicétas (vit. S. Ignat. patriarch. constantinop. n. 38 et seq. apud Surium, die 23 octobr. p. 330), [illegible]

thaire impérial [1] confessa même devant le pape que tout au moins le diable en personne devait nécessairement avoir choisi son domicile dans un écrit tracé par l'adversaire d'Ignace. Bref la haine contre Photius alla si loin qu'il fallut purger la mémoire du pape Nicolas du soupçon de ne l'avoir pas assez durement traité. Tout ce que ce patriarche avait écrit, tout ce qu'il avait fait pendant la durée de son pontificat, fut examiné une troisième fois, ses livres furent brûlés, ses actes flétris, sa personne anathématisée.

Des légats partirent alors sur nouveaux frais pour la capitale de l'empire grec, et remirent à Basile qui les baisa respectueusement, des lettres du pape Adrien II. La réunion de l'église orientale avec la communion latine fut solennellement demandée par les Grecs; mais les légats refusèrent, à moins qu'on ne consentît à leur présenter préalablement un écrit faisant foi de la soumission des supplians, de leur orthodoxie et de leur ardent désir d'être absous par le pape et reconnus comme fidèles par tous ceux qui vivaient dans la communion de l'église romaine. Ces prétentions aussi humiliantes qu'outrées, étaient pour le moins imprudentes dans les circonstances critiques où l'on se trouvait des deux parts. Néanmoins les Grecs y acquiescèrent, à cause du besoin impérieux qu'Ignace avait personnellement du siége de Rome

contemporain des derniers différends entre les deux grandes divisions de l'église catholique.

(1) Les *spathaires* ou porte-épée étaient une espèce de gardes-du-corps des empereurs grecs. Leur chef s'appelait protospathaire.

pour se soutenir contre le rusé Photius, son rival. Les Latins, en conséquence, expliquèrent aux Grecs ce qu'ils entendaient par l'acte de soumission qu'exigeaient les légats, vu, dit l'historien des papes lui-même, que c'était là une chose insolite et même tout-à-fait neuve. Cet acte fut présenté au sein du quatrième concile de Constantinople, considéré par l'église romaine comme le huitième concile œcuménique, et le dernier où les deux communions parurent momentanément marcher d'accord [1].

Mais cet accord n'était qu'une paix plâtrée, et l'œuvre exclusivement de quelques personnages intéressés à sa réussite. Le clergé ni le peuple grec n'y avaient pris aucune part. Entr'autres preuves de ce fait, nous signalerons la suivante : il fut trouvé que les actes du concile général que l'on remit, pour être examinés et traduits, au bibliothécaire latin Anastase, avaient été falsifiés par les Grecs en plusieurs en-

[1] *Parurent;* car jamais un accord vrai et durable ne pouvait être canoniquement conclu si ce n'est par un concile réellement œcuménique, tenu par les cinq patriarches, chacun avoué par toutes les églises sur lesquelles s'étendait sa juridiction spirituelle, c'est-à-dire par les patriarches de Rome, d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche et de Constantinople. Dans une pareille assemblée seulement, pouvait être déclarée légalement la foi *catholique*, et déterminée l'essence de l'église *universelle*. La suprématie *en question* de l'église romaine devait y être débattue, acceptée ou rejetée sans appel. La supposer préalablement aux décisions des intéressés eût été une pétition de principe. Car il s'agissait de savoir avant tout et surtout s'il y aurait un pouvoir infaillible, suprême, absolu sur toute l'église, personnifié dans un des membres hiérarchiques de cette église ; et après cela si ce membre serait précisément l'évêque, archevêque, patriarche ou pape de Rome. Or, jamais pareille assemblée ne fut tenue, ni pareille question posée, discutée et résolue.

droits. Ils avaient cherché à voiler le plus possible la démarche honteuse de leur église qui, pour la première fois, avait fait amende honorable et acte de vasselage en quelque sorte aux pieds de l'église romaine. Il y a plus : le peuple n'adhéra point au libelle (c'est-à-dire à l'écrit public) présenté pendant la durée du concile aux légats du pape par le patriarche constantinopolitain ; il signa même des libelles dans un sens tout opposé, et dans lesquels on se plaignait amèrement à l'empereur de la démarche scandaleuse par laquelle on prétendait avoir soumis et livré les Grecs à l'arbitraire du pontife romain. La grande raison de cette lutte interminable était toujours, comme le confesse Anastase, la fondation par les Latins d'un nouvel empire que les Grecs refusaient de reconnaître, et par conséquent l'impossibilité pour ceux-ci d'accepter l'influence religieuse d'un évêque sujet de ce même empire latin qui s'élevait sur les ruines du leur. Chaque événement, même de l'importance la plus minime, faisait ressortir la rivalité nationale entre les deux églises, et chaque fois qu'il était question de matières qui regardaient l'Orient, les Grecs finissaient toujours par décider en dernier ressort, quelles que fussent d'ailleurs les prétentions des Latins qui déclaraient ces matières exclusivement de leur compétence. Par exemple, les Bulgares récemment convertis au christianisme, demandèrent au concile de Constantinople à quelle juridiction patriarcale ils seraient soumis. Les légats romains ne manquèrent point de prononcer en faveur du pape, et malgré la jalousie et le dépit

que cette décision excita chez les Grecs, force fut à Ignace de plier sous la volonté de ses bienfaiteurs. Mais les Bulgares ne faisaient pas partie de l'empire d'Occident, et les pasteurs latins envoyés en Bulgarie conformément aux décrets de leur huitième concile, durent bientôt, nonobstant ces décrets, céder la place aux évêques grecs autorisés par l'église rivale ([1]).

A la mort d'Ignace, Photius remonta sans peine sur le siége de Constantinople : il y put, sans contradiction et à loisir, consolider le schisme entre son église et celle de laquelle il avait reçu tant de mortifications. Son premier soin fut de convoquer un synode, réputé le huitième concile œcuménique par les Grecs, et qui cassa et anathématisa ouvertement (879) le huitième concile général des Latins, tenu sous l'empereur Basile et le pape Adrien II. Les écrivains grecs, qui ont compilé les actes des conciles, ne comptent jamais d'une autre manière. Il est étonnant, après cela, que le pape Jean VIII ne se soit point fait scrupule d'admettre à sa communion, dans ce même concile convoqué, peut-on dire, contre l'église romaine, le même Photius, auquel il envoya des légats qui se joignirent publiquement aux autres patriarches, adulateurs du pontife oriental. Il ne l'est pas moins que le cardinal Cesarini condamna sans difficulté, au concile général de Florence, sous Eugène IV (1439), et cela sur les raisons alléguées par

([1]) Cedren. compend. histor. t. 2, p. 569. — Leon. grammat. chron. post S. Theophan. p. 471. — Anastas. biblioth. in vit. Nicol. I, p. 422; Adrian. II, p. 430 et seq. — Zonar. annal. in vit. Basil. macedon. l. 16, n. 8, *p. 167.*

Marc, alors évêque d'Éphèse, le huitième concile œcuménique, convoqué dans le temps par les Latins en faveur d'Ignace, et par lequel le patriarche Photius avait été déposé et anathématisé. Cependant le pape lui-même avait présidé ce concile par ses légats dans la capitale de l'empire grec, et au moment où les Grecs élevaient le plus haut leurs prétentions à l'indépendance religieuse (1). C'est ainsi que, jusqu'à la fin de cette partie de notre travail, nous n'aurons eu à produire que des preuves d'incertitude et des contradictions.

Au reste, la bonne harmonie entre Photius et le siége de Rome ne fut pas de longue durée, et elle a été amèrement blâmée par les écrivains de l'église latine, au point que le cardinal Baronius explique au moyen de la faiblesse que Jean VIII montra en cette circonstance critique, l'histoire allégorique ou plutôt, dit-il, la fable de la papesse Jeanne.

Quoi qu'il en soit, les choses n'en étaient plus au point où le patriarche oriental dût encore céder au pontife romain, et celui-ci ne pouvait plus, à une époque aussi favorable à ses prétentions, renoncer à réaliser celles que ses prédécesseurs avaient émises dans des temps beaucoup moins propices. Depuis Grégoire II, le véritable fondateur de la puissance réelle des papes, les biens ecclésiastiques étaient devenus inaliénables. C'était un mérite, une vertu, un devoir

(1) Zonar. annal. loco cit. n. 8, p. 168. — Leon. grammat. post S. Theophan. chronogr. p. 472. — Zonar. in can. synod. 1 et 2, p. 238. — Cedren. histor. compend. t. 2, p. 573. — Balsamon. in can. sanct. et magn. constantinop. 1 et 2 synod. p. 283. — Nil., etc., etc.

même de donner sans cesse au clergé, et c'eût été un crime de jamais rien lui reprendre. Ce corps acquérait tous les jours en richesses et en pouvoir; et, s'il était parfois forcé à des restitutions partielles, ne passant pas en principe, elles ne tiraient jamais à conséquence pour l'avenir. D'ailleurs, les intérêts divers et souvent opposés des différens princes et états catholiques, le mettaient bientôt à même, sous la protection intéressée de l'un ou de l'autre d'eux, de réparer avec avantage les concessions momentanées auxquelles il n'avait pu se soustraire : de son côté, il payait toujours avec usure, au moyen de sa formidable influence religieuse, les services et l'appui qu'on lui avait prêtés. Les Francs qui tenaient des papes leur puissance toujours croissante en Europe, y devinrent les premiers soutiens de la papauté dans ses luttes temporelles, et les empereurs de cette nation eurent à protéger les pontifes d'Occident, même contre les princes de leur propre famille, souverains indépendans à la vérité, mais qui n'étaient point revêtus du pouvoir civil suprême devant lequel devaient dorénavant plier les souverains eux-mêmes. Serge II (844) sut établir avec finesse une distinction si délicate, en jurant fidélité au maître absolu de l'Occident, de Rome et de la Lombardie, serment qu'il refusait de prêter à son prince immédiat, le roi des Lombards. C'était là une pierre d'attente qui devait servir plus tard à construire l'édifice gigantesque du pouvoir unique, le pouvoir pontifical. Car, après avoir combattu tous les souverains de l'Europe, les uns avec les armes des autres, il ne serait

enfin plus demeuré debout que leur seigneur et chef, que le pape alors aurait facilement foulé aux pieds avec la souveraineté elle-même qu'il représentait : c'est ce qui arriva dès le onzième siècle, comme nous le verrons, et pendant toute la lutte si longue et si déplorable entre le sacerdoce et l'empire ([1]).

Léon III devait tout à Charlemagne, et, outre qu'il lui témoigna constamment le respect le plus profond et la soumission la plus entière ([2]), il éleva aussi ce monarque à la plus haute dignité que les peuples eussent encore imaginée. L'empereur fut dès lors, en Occident, le premier magistrat, l'arbitre absolu civil et politique; le pape y était le souverain pontife, absolu également et infaillible : le premier, comme les papes eux-mêmes le formulèrent plus tard, devait être la force matérielle, le bras, l'épée du corps social; le second, l'ame au service de laquelle cette épée serait naturellement et sans cesse consacrée, l'esprit qui dirigerait ce bras, l'idée à laquelle cette force obéirait exclusivement. C'était là la véritable pensée de l'institution nouvelle, le dernier résultat auquel elle tendrait nécessairement et qu'elle finirait par atteindre.

([1]) Anastas. biblioth. vit. Gregor. II, t. 1, p. 169 et seq.; vit. Serg. II, p. 352.

([2]) Toujours il le pria humblement; et, lui reconnaissant la plus haute sagesse et une grâce d'en haut, il lui demanda des faveurs pour saint Pierre et pour lui-même, mais ne réclama jamais des droits. Il mit ses bénédictions et ses anathêmes à la disposition du prince (voilà l'idée obéissant au bras, l'ame au corps), et s'engagea à excommunier quiconque lui résisterait, à bénir qui lui serait fidèle. — Epist. 2 et seq. ad Carol. august. apud Labbe, t. 7, p. 1112, etc.

Dans l'origine, les choses ne se présentèrent pas sous un aspect aussi tranché [1]. A cette époque, les deux pouvoirs, représentant les deux sociétés qui avaient été matériellement mises en présence lors de la conversion de Constantin; ces deux pouvoirs, disons-nous, toujours parallèles et jamais confondus, paraissaient devoir constamment dépendre l'un de l'autre, et seulement encore pour se protéger et se soutenir mutuellement. L'empereur régnant légitimait civilement l'élection religieuse du pape en la confirmant, comme le faisait auparavant l'empereur grec; et l'autorité civile du monarque n'était sacrée aux yeux des peuples que lorsqu'elle avait été sanctionnée religieusement, c'est-à-dire lorsque l'empereur avait reçu, avec l'onction, la couronne des mains du pape. Dès que ce dernier voulait ou paraissait seulement vouloir empiéter sur les droits du pouvoir temporel, il recevait le plus souvent (toujours dans l'origine bien entendu, et avant que l'institution de la papauté sociale eût amené ses conséquences inévitables) des leçons sévères qui lui apprenaient tout le danger de cet abus de son autorité par l'abus que l'empereur aussi de son côté pouvait faire de la sienne.

Ce fut ainsi que le pape ayant soutenu les fils re-

[1] Les papes néanmoins comprirent l'institution de cette manière, et le dirent à chaque occasion qui leur parut se présenter de manifester cette conviction. Déjà sous Louis-le-Débonnaire, fils et successeur immédiat de Charlemagne, Grégoire IV établit clairement, contre l'opinion professée par les évêques français, la doctrine de la supériorité du spirituel sur le temporel, du sacerdoce sur l'empire. — Gregor. IV epistol. in oper. S. Agobard. archiep. lugdunens. t. 2, p. 53 et seq.

belles de l'empereur Louis-le-Débonnaire, jusqu'au point de vouloir excommunier, et le maître de l'empire, et les évêques qui lui étaient attachés, les évêques francs, en dépit de la hiérarchie ecclésiastique, menacèrent le pape Grégoire IV de l'excommunier à leur tour (833), s'il violait plus long-temps la fidélité qu'il avait jurée et qu'il devait à l'empereur (1). Léon IV vit, en 855, l'empereur Louis juger, dans Rome même, un magistrat accusé d'avoir conspiré contre les Francs en faveur de la restauration grecque. Mais huit ans après, Nicolas Ier jugea les évêques francs, Theutgaud et Gonthier, sujets de l'empereur Lothaire II, et cassa de sa pleine autorité les actes du concile de Metz, qui avait permis le divorce du roi de Lorraine. Il faut remarquer ici que les mêmes légats pontificaux qui, comme nous l'avons déjà dit, avaient été séduits par Photius à Constantinople, avaient été envoyés en France à l'occasion dont il s'agit, et s'y étaient également laissés corrompre. La décision du siége apostolique fut

(1) Louis ordonna à saint Agobard, archevêque de Lyon, de prendre sa défense contre le pape, venu en France pour soutenir de ses armes spirituelles les fils de l'empereur, révoltés contre lui. Quoique partisan déclaré des rebelles, et professant la doctrine sacerdotale du droit de domination du spirituel sur le temporel, le saint prélat ne fit pas difficulté d'avouer que « si Grégoire est venu déraisonnablement (inrationabiliter) et pour combattre, il est juste qu'il s'en retourne repoussé et battu. » Les évêques français sans entrer dans ces considérations et sans se constituer juges entre l'empereur et le pape, avaient de prime abord menacé celui-ci de l'excommunier s'il excommuniait leur maître; ce dont Grégoire se plaignit et les blâma amèrement. — S. Agobardi. archiep. lugd. lib. de comparat. utriusque regim. t. 2, p. 48 et seq. — Gregor. pap. IV epistol. ad episcop. franc. ibid. p. 53 et seq. — Astronom. in vit. Ludov. Pii, anno 833, apud Duchesne, rer. francic. scriptor. t. 2, p. 309.

que dans tout l'Occident. Nous avons vu quel fut on résultat chez les Orientaux à la même époque; ce seul exemple suffira pour faire comprendre comment désormais toutes les révolutions, tous les événemens servirent à consolider dans les deux églises le nouvel ordre de choses vers lequel la disposition des circonstances politiques avait imprimé une si irrésistible tendance ([1]).

L'ambitieux Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople vers le milieu du onzième siècle, fut celui qui mit, pour ainsi parler, la dernière main au schisme préparé sous Photius, il y avait plus de soixante-dix ans. Le cardinal Humbert, légat du pape, excommunia l'église des Grecs dans la capitale même de leur empire, où l'on ne tarda guère à rendre à l'église latine malédictions pour malédictions.

Cependant des circonstances impérieuses exigèrent quelquefois que les monarques orientaux parussent s'abaisser devant les pontifes suprêmes de l'église occidentale, afin d'obtenir par ce moyen les secours que les Latins seuls pouvaient alors fournir contre la puissance de plus en plus formidable des musulmans. Nous ne ferons qu'indiquer brièvement ces réunions ordonnées par la politique hypocrite des chefs, et que le fanatisme sincère du peuple annulait au même instant. Bien loin de déposer contre notre opinion, elles

([1]) Anastas. biblioth. vit. Leon. III, t. 1, p. 383; vit. S. Leon. IV. p. 393. — Zonar. annal. l. 15, cap. 13, t. 2, p. 120. — Astronom. vit. Ludov. Pii, anno 833, apud Duchesne, hist. Francor. script. t. 2. p. 309.

serviront à mieux prouver la réalité du schisme depuis Photius, malgré toutes les apparences de rapprochement. Alexis Comnène avait besoin d'être soutenu contre ce qu'il appelait les païens (les mahométans): il s'adressa au pape Urbain II (1095), qui présidait à Plaisance une assemblée religieuse de deux cents évêques, quatre mille ecclésiastiques, et plus de trente mille laïques. Ce recours de l'empereur grec occasionna l'envoi de l'ermite Pierre à toutes les cours catholiques, et la décision de la première croisade, au concile de Clermont en Auvergne (même année). L'empereur Alexis l'Ange, et son patriarche Basile Camathère prosposèrent des arrangemens au pape Innocent III, concernant la funeste discorde qui divisait les deux communions religieuses, vers la fin du douzième siècle. Innocent ne vit dans cette négociation que le seul avantage de faire accepter sa suprématie dans l'Orient; et il répondit aux Grecs qui manifestaient des craintes touchant la domination spirituelle que les papes latins avaient usurpée, disaient-ils, sur les chrétiens de leur confession, en vantant cette domination même, ainsi que les droits incontestables que, selon lui, y avait toujours eus le saint-siége apostolique. L'an 1339, Andronic le Jeune fit de nouvelles propositions au pape Benoît XII : les Grecs demandaient un concile général; mais on jugea à propos de le leur refuser, sous prétexte que tous les points avaient été discutés plusieurs fois, qu'ils étaient suffisamment éclaircis, et qu'il n'y avait plus à y revenir. Il en fut de même lorsque l'impératrice Anne renoua

avec Clément VI pour obtenir par ce moyen des secours contre Jean Cantacuzène; et enfin quand celui-ci, monté sur le trône de Constantinople, eut montré les mêmes dispositions conciliatrices ([1]). L'affaire fut encore reprise en 1369, sous Calo-Jean Paléologue; cet empereur s'étant rendu en personne à Rome, y présenta un acte d'adhésion au saint-siége, par lequel il accordait sans restriction tout ce qui avait jamais été contesté. Urbain V le reçut dans sa communion: mais cette réunion n'eut aucune suite, même pour le chef de l'état, parce qu'elle ne procura pas à Paléologue les secours qu'il avait espérés des princes chrétiens de l'Occident ([2]).

Nous ne dirons rien du fameux concile, quatrième de Latran, douzième œcuménique (1215) ([3]), où les

([1]) Lorsque Cantacuzène prit Constantinople, il trouva l'empereur Jean, et surtout Anne, sa mère, tout absorbés par les soins d'un concile qu'ils avaient assemblé et qu'ils présidaient, pour fixer les dogmes de l'église, et pour soutenir les moines palamites ou ombilicaires, ainsi que la lumière incréée du mont Thabor, contre le patriarche de Constantinople et leurs autres adversaires. — Cantacuzen. histor. l. 3, cap. 98 et 99, t. 2, p. 692 et seq. — Nicephor. Gregor. histor. l. 15, cap. 7, t. 2, p. 481 et seq.

([2]) Baron. annal. eccles. ad ann. 1053, n. 22 et seq. t. 17, p. 80., et n. 33 et seq. p. 88; ad ann. 1054, n. 8 et seq. p. 91, et 19 et seq. p. 95; ad ann. 1095, n. 3, t. 18, p. 17. — Raynald. annal. eccles. post Baron. ad ann. 1198, n. 86 et seq. t. 20, p. 35; ad ann. 1199, n. 59 et seq. p. 62; ad ann. 1337, n. 31, t. 25, p. 113; ad ann. 1339, n. 19 et seq. p. 167; ad ann. 1369, n. 1 et seq. t. 26, p. 171. — Mich. Glyc. annal. continuat. p. 345.

([3]) Il serait inutile de rapporter ici les actes du concile de Constantinople, au commencement du dixième siècle, où des légats du pape permirent à l'empereur Léon VI, appelé le Philosophe, de se croire légitimement uni avec Zoé Carbonopsine, sa quatrième femme. Il suf-

patriarches de Jérusalem et de Constantinople se réunirent à plus de mille évêques et abbés d'Europe, ni du premier concile œcuménique de Lyon, tenu par Innocent IV (1245) et où assista l'empereur latin de Constantinople, Baudouin II lui-même, parce que la monarchie grecque se trouvant alors entre les mains des princes latins, il n'y avait rien d'extraordinaire dans la cessation momentanée des dissensions politiques et religieuses entres les deux empires.

Nous nous bornerons, après avoir développé les véritables motifs du grand schisme entre les Grecs et les Latins, à en indiquer au moins en peu de mots le prétexte apparent. Ce fut la dispute vaine sur la procession du Saint-Esprit. Le symbole appelé *de Nicée* faisait procéder la troisième personne divine de la Trinité du Père seulement, et il paraît que dans la primitive église il n'y eut jamais la plus petite difficulté à ce sujet. La chose en effet était trop clairement exprimée dans la formule de foi, et il était par trop facile aux pères de la première et de la seconde assemblée œcuménique de faire disparaître toute ambiguité sur une pareille matière, en ajoutant les deux mots sur lesquels roula dans la suite toute la querelle,

fira de dire que cette décision contredisait manifestement celle du concile tenu par saint Nicolas-le-Mystique, patriarche de Constantinople : on y avait excommunié l'empereur et jusqu'au prêtre qui avait béni son mariage avec Zoé. En 920, le patriarche Nicolas rendit la communion à Léon le Philosophe, mort depuis neuf ans ; il fut aidé dans cette opération par des légats apostoliques. — Zonar. annal. l. 16, cap. 13, t. 2, p. 178. — Baron. annal. ecclesiast. ad ann. 901, n. 2 et seq. t. 15, p. 512.

pour qu'il fût possible d'admettre même le doute d'un oubli ou d'une omission volontaire. Epiphane, pour ne pas faire ici mention des autres écrivains ecclésiastiques de ce temps-là, dit toujours que le Saint-Esprit procède du Père seulement, et s'il ajoute qu'il *reçoit* du fils, c'est certainement en donnant au mot *recevoir* un autre sens qu'au mot *procéder*, puisque sans cela il ne se serait pas cru obligé à se servir de deux expressions différentes (1).

Comment l'église latine confondit enfin la double procession de l'Esprit-Saint, et à quelle époque précisément cela eut lieu, serait une recherche aussi difficile qu'elle serait oiseuse. Nous dirons seulement que l'église d'Espagne fut forcée d'ajouter au symbole les mots *filioque*, sur un ordre du pape Léon-le-Grand, qui y voyait un moyen de découvrir, et par là de punir plus facilement, les priscillianistes qui continuaient à se montrer dans la péninsule.

Les Francs devinrent ensuite les plus zélés défenseurs de cette addition au symbole catholique, comme il paraît par le symbole arrêté et décrété au synode d'Arles, tenu sous Charlemagne : ils le furent au point

(1) Le Saint-Esprit procède du Père, dit saint Épiphane. Il est engendré du Père et du Fils, procédant du premier et recevant toujours du second (Πνεῦμα ἅγιον ἀληθῶς ἐκ Πατρὸς καὶ Υἱοῦ (γεννηθεὶς)…. ἐκ Πατρὸς ἐκπορευόμενον, καὶ τοῦ Υἱοῦ λαμβάνον ἀεὶ, etc.). Il participe des deux autres personnes, procédant de l'une et recevant de l'autre. — S. Epiphan. l. 2, t. 1, hæres. 62, *sabellian.* n. 7, t. 1, p. 518; l. 2, t. 2, hæres. 67, *hieracit.* n. 2, p. 711; l. 3, t. 1, hæres. 74, *pneumatomach.* n. 4, p. 891.

Saint Jean (cap. 15 et 26) s'était exprimé de la même manière.

d'en recevoir des reproches au concile de Gentilly, convoqué relativement au différend sur l'adoration des images (766), de la part des Grecs choqués de ce qu'ils qualifiaient de falsification de la foi de Nicée.

En 809, la dispute prit une vigueur nouvelle. Elle avait été réveillée par un moine de la Palestine, et la question du *filioque* fut longuement examinée et débattue à Aix-la-Chapelle par les Occidentaux qu'elle concernait plus spécialement. Les pères du concile finirent par laisser la décision de cette affaire au pape Léon III qui, tout en confessant que l'église romaine croyait fermement et unanimement à la double procession du Saint-Esprit, cependant ne voulut jamais souffrir que les mots controversés fussent ajoutés à la formule de foi catholique, de peur que cela n'irritât encore les Grecs déjà assez exaspérés contre l'église latine à cette époque, pour des motifs plus graves et plus importans. Charlemagne, de son côté, fit tout ce qui dépendait de lui pour porter le pape à admettre nettement le *filioque*, si cher au peuple franc. Léon, qui lui devait tout, ne crut pas pouvoir positivement rejeter sa demande; mais il protesta secrètement contre la demi concession qu'il faisait à la politique, en faisant graver le symbole de l'église romaine, en grec et en latin, sur une plaque d'argent, *ad æternam rei memoriam*, et sans les mots en discussion.

Enfin, Benoît III, pour ne pas occasionner un nouveau schisme entre l'Occident tout entier et l'église romaine, consentit, sur les instances de l'empereur *Henri*, à faire chanter le symbole avec le *filioque*, lors

de la célébration de la messe, ce qui était une innovation, l'église romaine s'y étant toujours opposée à cause, disait-elle, de l'inutilité de cet acte, pour elle du moins, que jamais aucune hérésie n'avait souillée [1]. Les Latins allèrent dans la suite jusqu'à attribuer au *filioque* l'orthodoxe indépendance dont ils continuèrent à jouir, comme ils attribuèrent l'hétérodoxie et l'esclavage des Grecs sous les Turcs, au refus opiniâtre des schismatiques d'admettre l'addition consacrée.

Chez les Grecs, le patriarche Photius ne contribua pas peu à rendre cette querelle de mots nationale à la fois et interminable, par les virulens écrits au moyen desquels il combattait ce qu'il appelait l'hérésie latine et le pape de cette nation, qui seul alors était à craindre pour lui [2]. Plus il réussissait à mettre de différence entre les croyances des deux peuples, plus il fortifiait et perpétuait le schisme; et plus, par conséquent, il se voyait assuré dans la haute dignité où il se trouvait; et plus enfin il se vengeait de l'église romaine, son implacable ennemie.

Le dogme du *filioque* fut discuté par les Latins et

(1) Magistr. sententiar. dist. 11 l. 1, (sans pagination). — Bernon. abb. augiens. de reb. ad missam, cap. 2, in biblioth. patr. t. 18, p. 157 et 158. — Baron. annal. ad ann. 447, n. 22 ad 24, t. 7, p. 610. — Concil. constantinopol. I, in notis, apud Labbe, t. 2, p. 972. — Concil. aquisgran. ibid. t. 7, p. 1194 et seq. — D. Calmet, hist. de Lorraine, l. 12, ch. 52, t. 1, p. 583.

(2) Il y eut cependant un pape latin qui professa entièrement l'opinion du patriarche grec sur la procession simple de la troisième personne de la Trinité (voy. 2e Époque de cette histoire, part. 1re, l. 7, chap. 2, en note, t. 4). *C'est le même Jean VIII que nous venons de voir commu-*

les Grecs sous le pape Urbain II, dans un concile de cent quatre-vingt-cinq évêques, tenu à Bari (1098). Les Grecs résistèrent après cela à toutes les tentatives que fit l'empereur Manuel Comnène (1) pour applanir cette difficulté spéculative. Michel Anchiale, patriarche de Constantinople, le fit complètement échouer, dans le concile tenu en cette ville (1170). Le seul fruit que le monarque dogmatiste retira de sa sollicitude, ce fut de heurter les croyances de son peuple, de blesser profondément son clergé, et, par conséquent, d'envenimer encore davantage la haine religieuse, devenue populaire en Orient, contre les Occidentaux, au point que, sous Andronic, tous les Latins qui se trouvaient à Constantinople furent massacrés par les Grecs : les prêtres et les moines surtout se distinguèrent dans cette extermination théologique. Enfin, rassasiés de carnage, les adversaires du *filioque* vendirent aux Turcs quatre mille de leurs frères qui avaient le malheur de ne pas considérer précisément comme eux le dogme de la procession de la troisième personne divine. Quelques Latins avaient réussi à se soustraire à la mort par une fuite précipitée : ils s'arrêtèrent à la nouvelle du sort horrible de leurs compatriotes. A leur tour, ils se mirent à piller, à ravager et à détruire tout ce qu'ils trouvèrent sur leur passage : les

niquant avec Photius et son église, au huitième concile œcuménique des Orientaux, si souvent anathématisé par les catholiques d'Occident.

(1) Manuel Comnène ne s'occupa plus sur la fin de sa vie que de questions théologiques. — Nicet. Choniat. annal. in Man. Comnen. l. 7, p. 136 et seq.

couvens de religieux et de religieuses furent principalement le théâtre de leurs violences et de leurs barbaries. Cela eut lieu l'an 1182. La fureur des Grecs contre les Latins ne connut plus de bornes après la prise de Constantinople par ces derniers. Cependant Germain Nauplius, patriarche grec de la capitale, qui résidait alors à Nicée avec l'empereur Ducas Vatace, entra en négociations avec le pape Grégoire IX (1232). Le patriarche reconnaissait clairement la suprématie du siége apostolique; toutefois il s'exprimait avec la liberté accoutumée sur l'abus que la cour de Rome faisait en tous lieux de son pouvoir. Quatre nonces se rendirent à Nicée, mais les différends sur la procession du Saint-Esprit rompirent bientôt toutes les mesures, et perpétuèrent le schisme. Il en fut de même sous Lascaris II: les zélés d'entre les Grecs ne voulurent plus même consentir que le légat d'Alexandre IV fût admis à la discussion de ce point (1).

La question fut de nouveau débattue sous Michel VIII, Paléologue, devenu récemment maître de Constantinople; mais la politique seule en fut la cause, et la crainte d'attirer la vengeance des croisés sur la capitale, vengeance que le pape lui-même eût excitée contre des schismatiques, mais qu'il défendait d'exercer sur des fils soumis à l'église romaine, malgré les pressantes instances de Charles, roi de Pouille

(1) Mich. Glyc. annal. contin. p. 342. — Baron. annal. eccles. ad ann. 1183, n. 8, t. 19, p. 540. — Pagi, crit. ad Baron. ibid. n. 11 et seq. — Raynald. annal. eccles. ad ann. 1232, n. 46 et seq. t. 21, p. 70.

et frère de Louis IX, qui, prosterné aux pieds du pape, rongeait son sceptre, de rage. La profession de foi composée par Clément IV, fut envoyée aux Grecs, et signée par la plupart d'entre ceux-ci, quoiqu'après beaucoup de difficultés, toujours sur l'addition des Latins au symbole, que les Grecs flétrissaient comme hérétique, même en face de la violence qu'on leur faisait et des supplices dont on les menaçait pour la leur faire accepter comme orthodoxe. Le patriarche refusa obstinément de céder en la moindre chose, bien que l'empereur eût eu la cruauté d'employer la force et la persécution pour l'y contraindre. Cependant la réunion fut, on peut dire escamotée au concile de Lyon, quatorzième œcuménique (1274), devant cinq cents évêques et plus de mille prêtres et moines distingués. Michel VIII, Paléologue, toujours dominé par la peur des croisés latins, chercha à se faire un appui contre leur ambition dans la personne du pape Grégoire X. Il lui accorda sans difficulté, en conséquence, sur le Saint-Esprit tout ce que le pontife exigea de lui; le *filioque* fut ajouté jusqu'à trois fois au symbole, et le pape des Romains reconnu patriarche œcuménique de tous les chrétiens latins et grecs. Beccus ou Veccus, nouveau patriarche de Constantinople, célébra deux conciles (1277) pour confirmer les décisions de celui des Occidentaux tenu à Lyon : le produit net en fut un schisme entre les Grecs unis aux Latins et les Grecs non unis, bien plus tranché que n'avait été jusqu'alors celui entre les Grecs et les Latins. Nicolas III, troisième pape après Grégoire X, manifesta bientôt, au

milieu des Orientaux, des prétentions qui étaient aussi insoutenables qu'iniques : ses nonces indisposèrent tous les esprits par leur hauteur et l'indiscrétion de leurs exigences. Michel Paléologue, au lieu de calmer cette effervescence, l'excita encore en poursuivant sans relâche ceux de ses sujets qui voulaient persévérer dans leurs opinions dissidentes, et en inventant tous les jours contre eux de nouveaux genres de tourmens et de supplices pour les plier aux volontés de Martin IV qui venait de remplacer Nicolas III sur le siége de Rome. Cela ne suffit point encore : le pape voyant de son côté que la réconciliation des deux églises n'était qu'illusoire, qu'elle n'était en un mot que la conversion plus ou moins sincère de l'empereur, du patriarche et de quelques courtisans, eut l'imprudence de se venger sur Michel Paléologue du désappointement qu'il éprouvait dans ses projets ambitieux; il excommunia l'empereur. Ce coup imprévu changea en un instant le zèle de Michel en la haine la plus violente et la plus profonde : il défendit que le nom du pape fût encore prononcé à l'avenir dans la liturgie orientale. Il ne put cependant, à ce prix, obtenir la paix de son église. Il était devenu tellement odieux aux Grecs, ses sujets, qu'à sa mort ils lui refusèrent les honneurs de la sépulture [1].

[1] Raynald. annal. eccles. ad ann. 1274. n. 14 et seq. t. 22, p. 349; ad ann. 1277, n. 34 et seq. p. 426. — Georg. Pachymer. histor. l. 5, cap. 11 ad 23, p. 251 et seq.; cap. 26, p. 278; l. 6, cap. 14 ad 18, p. 311; cap. 22, p. 325; cap. 23, p. 329; cap. 24, p. 330 et seq.; ap. 30, p. 344. — Mich. Glyc. annal. continuat. p. 343.

Andronic, son fils et son successeur, brûla les écrits de Michel, relatifs à cette concession religieuse ordonnée par la politique; et les évêques orientaux réunis en synode par les soins du nouveau monarque, rendirent à l'Esprit-Saint sa prérogative primitive de ne procéder que du Père seulement.

Andronic Paléologue croyait si bien avoir mérité la protection divine en récompense de son zèle pour la restauration et l'épuration de la foi chez les Grecs, et était si sûr qu'en retour des grands services rendus à l'église d'Orient, Dieu l'aurait soutenu contre ses ennemis, qu'il négligea tous les moyens humains de défendre son empire, entre autres sa marine qui ne tarda pas à dépérir entièrement (1).

Malgré l'inutilité des démarches précédentes, l'empereur Manuel Paléologue tenta la réunion avec l'église latine, au commencement du quinzième siècle; mais n'ayant rien obtenu en Occident contre les Turcs, il rétracta ces dispositions conciliatrices et s'unit avec les ennemis du saint siége romain jusqu'à entrer lui-même dans la lice et attaquer personnellement la double procession de l'Esprit-Saint (2).

Enfin, pour ne pas nous perdre dans des détails peu importans et d'ailleurs inutiles, nous nous bornerons à rapporter que, peu d'années avant la prise de Constantinople par les Turcs et l'entière extinction de la monarchie grecque, Jean Paléologue II, alors

(1) Georg. Pachymer. histor. Andronic. l. 1, cap. 26, p. 43.

(2) Raynald. annal. ecclesiast. ad ann. 1418, n. 17 et seq. t. 27, p. 491.

empereur, et le patriarche de Constantinople cherchèrent en Europe des secours contre les musulmans, et que, pour les obtenir, ils proposèrent de réconcilier et de réunir les deux églises. Cette proposition fut accueillie et mise à exécution au dix-septième concile œcuménique, commencé à Ferrare et célébré à Florence (1439) [1]. Par une contradiction assez difficile à expliquer, les Latins s'y montrèrent plus souples et plus faciles que leurs adversaires ; ceux-ci ne cédèrent que lorsque les évêques occidentaux eurent protesté qu'ils répudiaient aussi bien qu'eux la croyance en deux causes dans la Trinité consubstantielle. Les Grecs alors rassurés sur tout ce que la double procession du Saint-Esprit leur paraissait offrir de dangereux, acceptèrent cette procession double, à la réserve de Marc, métropolitain d'Éphèse; et le Saint-Esprit procéda du Père et du Fils, à condition que le Père demeurerait toujours l'origine et la cause unique, et du Fils, et du Saint-Esprit lui-même. Néanmoins, cette réunion si désirée, opérée d'une manière si solennelle et scellée par la promotion de deux cardinaux grecs, Bessarion et Isidore, ne s'étendit pas au-delà de

(1) Les Grecs attachaient tant d'importance aux questions agitées dans cette assemblée, que Mahomet II et l'armée turque victorieuse ne réussirent pas à détourner leur attention de la théologie qui l'absorbait tout entière. —Mich. Glycæ annal. contin. in ultim. Paleolog. p. 346 et seq.— Au reste les prédécesseurs du dernier des Paléologues ne s'étaient pas moins occupés que lui d'inepties théologiques, témoins Anastase, Justinien, Héraclius, Emmanuel Comnène, Pachymère, etc., etc. — Procop. hist. arcan. cap. 18, t. 2, p. 55. — Zonar. annal. vit. Heracl. l. 14, n. 17, t. 2, p. 85 et seq. — Nicet. Choniat. annal. vit. Emman. Comnen. l. 7, n. 5, p. 136 et seq.

la ville de Florence où elle avait été conclue : le clergé refusa opiniâtrément d'adhérer à rien de ce qui venait d'y être décidé. Marc d'Éphèse se mit à la tête des schismatiques persévérans; les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem se déclarèrent avec lui contre le patriarche de Constantinople, et tout fut bientôt en proie à la confusion et au désordre. Joseph mourut sur cet intervalle (1440). Les fanatiques menacèrent l'empereur de l'excommunication, et par conséquent de la déposition qui en eût été une suite inévitable, s'il ne renonçait à l'union projetée : ils proclamèrent hautement qu'ils préféreraient cent fois la vue des turbans turcs à celle d'un chapeau de cardinal. Sur ces entrefaites, Mahomet II se rendit maître de Constantinople, et les Grecs, esclaves des musulmans, sont demeurés dans le schisme [1].

Nous terminons ces considérations avec la matière qui y a donné lieu. Au neuvième siècle, auquel nous nous arrêtons ici, l'histoire ecclésiastique d'Occident change entièrement d'aspect : nous chercherons, en traitant l'époque suivante, à porter également sur les siècles plus près de nous la lumière de la critique et de la philosophie.

En finissant l'histoire de la première Époque, nous dirons, comme en la commençant, que nous nous sommes scrupuleusement imposé le devoir de ne présenter que la vérité, tout en usant du droit de présenter toute la vérité. Les faiblesses et les mauvaises ac-

(1) Raynald. annal. eccles. ad ann. 1439, n. 6, t. 28, p. 289.

tions des hommes, prêtres ou non, ne méritent aucun bill d'indemnité de la part de la postérité à qui elles doivent apprendre à devenir meilleure. Aussi avons-nous jugé sévèrement, et peut-être même durement, tout ce qui porte le caractère de l'égoïsme, de l'intolérance, de la persécution et de la cruauté. Quant aux doctrines simplement spéculatives, nous n'avons fait qu'assister, spéculateurs impassibles, à leur formation, à leur développement et à leur chute, sans nous prononcer aucunement sur leur valeur essentielle, pour l'appréciation de laquelle nous avouons volontiers notre incapacité et notre incompétence. Nous aimons la vérité; nous plaignons l'erreur: nous ne condamnons que les actions empreintes du caractère de mépris et de haine pour l'humanité.

FIN DU QUATORZIÈME LIVRE ET DU TOME TROISIÈME.







